

UNIVERSITY OF ALBERTA LIBRARY



0 1620 0524 6911

**L'Association  
canadienne-française  
de l'Alberta**

***De 1955-1961***

**Le président général:  
Son Honneur le Juge André Déchène**

**France Levasseur-Ouimet Ph.D.**



EX LIBRIS  
UNIVERSITATIS  
ALBERTÆNSIS

---

...Pour ma famille et pour ma communauté

Pour vous aider à comprendre  
l'ère de l'Internet



Données de catalogage avant publication (Canada)

Levasseur-Ouimet, France

L'Association canadienne-française de l'Alberta de 1955-1961:  
le président général, le Juge André Déchène

Comprend des références bibliographiques.  
ISBN 2-9804958-0-8

1. Association canadienne-française de l'Alberta – Histoire.  
1. Titre.

FC3700.5.L49 1996 971.23'004114'006 C96-900225-4  
F1080.F83L49 1996

© 1996 France Levasseur-Ouimet

Dépôt légal 2e trimestre 1996  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec

Mise en pages: Lynda Gagnon-Holmstrom

Impression: Printing Impressions and Graphics Inc.

Publication: France Levasseur-Ouimet Ph.D.  
Faculté Saint-Jean  
9406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)  
Edmonton, Alberta  
T6C 4G9  
(403) 465-8734

Faint, illegible text at the top of the page.

Faint, illegible text in the upper middle section.

Faint, illegible text in the middle section.

Faint, illegible text in the lower middle section.

Faint, illegible text in the lower section.

## Remerciements

Nous voulons remercier tous ceux et celles qui nous ont aidé à réaliser notre projet: l'ACFA d'abord pour son soutien financier et moral; le ministère du Patrimoine canadien, Louise Villeneuve, Lyne Lemieux pour leur travail de vérification et Muguette Lizaire pour son dévouement; Claude Roberto, Ph.D., des Archives provinciales de l'Alberta pour son accueil et son appui; Doris-Michel Montpetit pour ses bons conseils; les gens que nous avons interviewés: M. Eugène C. Trottier, le R.P. Arthur Lacerte, Son Honneur le Juge Déchène et M. Bernardin Gagnon.

De façon particulière nous voulons remercier Denise Bouchard, notre assistante à la recherche. Née à St-Bruno au Lac St-Jean, elle est venue s'installer à Edmonton en septembre 1988 pour faire son baccalauréat en enseignement. C'est alors qu'elle a découvert la francophonie albertaine et tout ce qui l'entoure.

“Lorsqu'on m'a demandé de faire de la recherche, je ne savais pas très bien où cela aboutirait. Je me suis toutefois lancée dans cette aventure et j'ai découvert toute une histoire passionnante qui remonte presque au début du siècle. Cependant la chose qui m'a frappée le plus, c'est que les francophones de l'Ouest se sont toujours battus, le font encore et continueront à le faire puisque ce sont des gens pleins de vigueur qui veulent survivre.”

(Denise Bouchard, août, 1995)

Nous voulons donc remercier tous ceux qui de près  
ou de loin nous ont appuyé dans notre projet.

## Introduction

The following text is a very faint and illegible scan of a document. It appears to be a list or a series of entries, but the content is completely unreadable due to the low contrast and blurriness of the image. The text is arranged in several paragraphs, with some lines appearing to be numbered or bulleted, but the specific details are lost.

This section contains another block of illegible text, likely a continuation of the list or a separate section of the document. The structure is similar to the first block, with indistinct lines of text that do not convey any specific information.

There is a faint, illegible line of text centered on the page, possibly a signature or a reference line, but it is not legible.

## TABLE DES MATIERES

|  |          |
|--|----------|
| <b>Introduction</b>  | page 9   |
| <b>Chapitre I: Une première vue d'ensemble</b>   | page 15  |
| <b>Chapitre II: La vie politique interne à L'ACFA</b>                                    | page 21  |
| <b>Chapitre III: Les grands dossiers</b>   | page 88  |
| <b>Chapitre IV: La vie politique externe de l'ACFA</b>                                   | page 246 |
| <b>Chapitre V: Croyances et orientation</b>  | page 263 |
| <b>Chapitre VI: Les grands congrès</b>   | page 268 |
| <b>Chapitre VII: Son Honneur le Juge Déchène:<br/>sa vie, son temps et ses souvenirs</b> | page 283 |
| <b>Conclusion</b>  | page 292 |
| <b>Plan détaillé de l'ouvrage</b>  | page 294 |
| <b>Bibliographie</b>   | page 303 |

TABLE 1. SUMMARY OF RESULTS

| Year | Number of cases | Percentage of total |
|------|-----------------|---------------------|
| 1971 | 10              | 10.0%               |
| 1972 | 15              | 15.0%               |
| 1973 | 20              | 20.0%               |
| 1974 | 25              | 25.0%               |
| 1975 | 30              | 30.0%               |
| 1976 | 35              | 35.0%               |
| 1977 | 40              | 40.0%               |
| 1978 | 45              | 45.0%               |
| 1979 | 50              | 50.0%               |
| 1980 | 55              | 55.0%               |
| 1981 | 60              | 60.0%               |
| 1982 | 65              | 65.0%               |
| 1983 | 70              | 70.0%               |
| 1984 | 75              | 75.0%               |
| 1985 | 80              | 80.0%               |
| 1986 | 85              | 85.0%               |
| 1987 | 90              | 90.0%               |
| 1988 | 95              | 95.0%               |
| 1989 | 100             | 100.0%              |

## PRÉFACE

Qui étaient-ils? Les avez-vous connus ces ouvriers de la première heure? On dit qu'ils ont assuré la vie française en Alberta. Comment ont-ils fait cela? Pourquoi ne parle-t-on pas d'eux plus souvent? On raconte rarement leur histoire et on semble ne pas se souvenir de leurs exploits. Pourquoi? Les a-t-on oubliés? Ce serait bien dommage car il y a dans leur travail auprès de la communauté francophone tout ce qu'il faut pour créer des légendes. Leur histoire est une magnifique épopée et elle mérite d'être racontée.

Je me propose donc de raconter l'histoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta. Je ne la raconterai pas toute. Non, je n'ai pas le talent qu'il faut pour cela. Non, je dois me contenter d'en raconter des bouts, des moments particuliers, de tracer quelques images, d'arrêter quelques gestes, de répéter quelques paroles.

La tâche est immense et elle me fait un peu peur. Mais il faut risquer. Il faut s'y donner complètement. Et puis je me sens responsable. Je sens que nous n'avons pas le droit d'oublier. Nous sommes les héritiers et les gardiens de ce patrimoine. C'est à nous que revient la tâche de le protéger et de le transmettre. C'est à nous que revient la responsabilité de graver dans le grand livre de la vie les traces de ces gens qui voulaient à tout prix rester fidèles à ce qu'ils étaient.



## INTRODUCTION

Nous voulons raconter l'histoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta. Nous voulons raconter l'histoire de l'ACFA parce qu'on ne la connaît pas, parce qu'on l'oublie ou même parce qu'on la méprise sans savoir ce qu'on lui doit. Nous voulons la raconter parce que l'histoire de l'ACFA c'est aussi l'histoire de la vie française en Alberta; c'est l'histoire de l'éducation française, l'histoire de la radio, de la télévision, de "La Survivance", de la vie culturelle et sociale des Franco-Albertains. L'histoire de l'ACFA c'est l'histoire des luttes menées pour gagner chacune des institutions que nous avons aujourd'hui. L'ACFA s'occupait de tout, elle était mêlée à tout. Raconter l'histoire de l'ACFA c'est raconter l'histoire d'une communauté et des moyens qu'elle s'est donnés pour survivre et se développer.

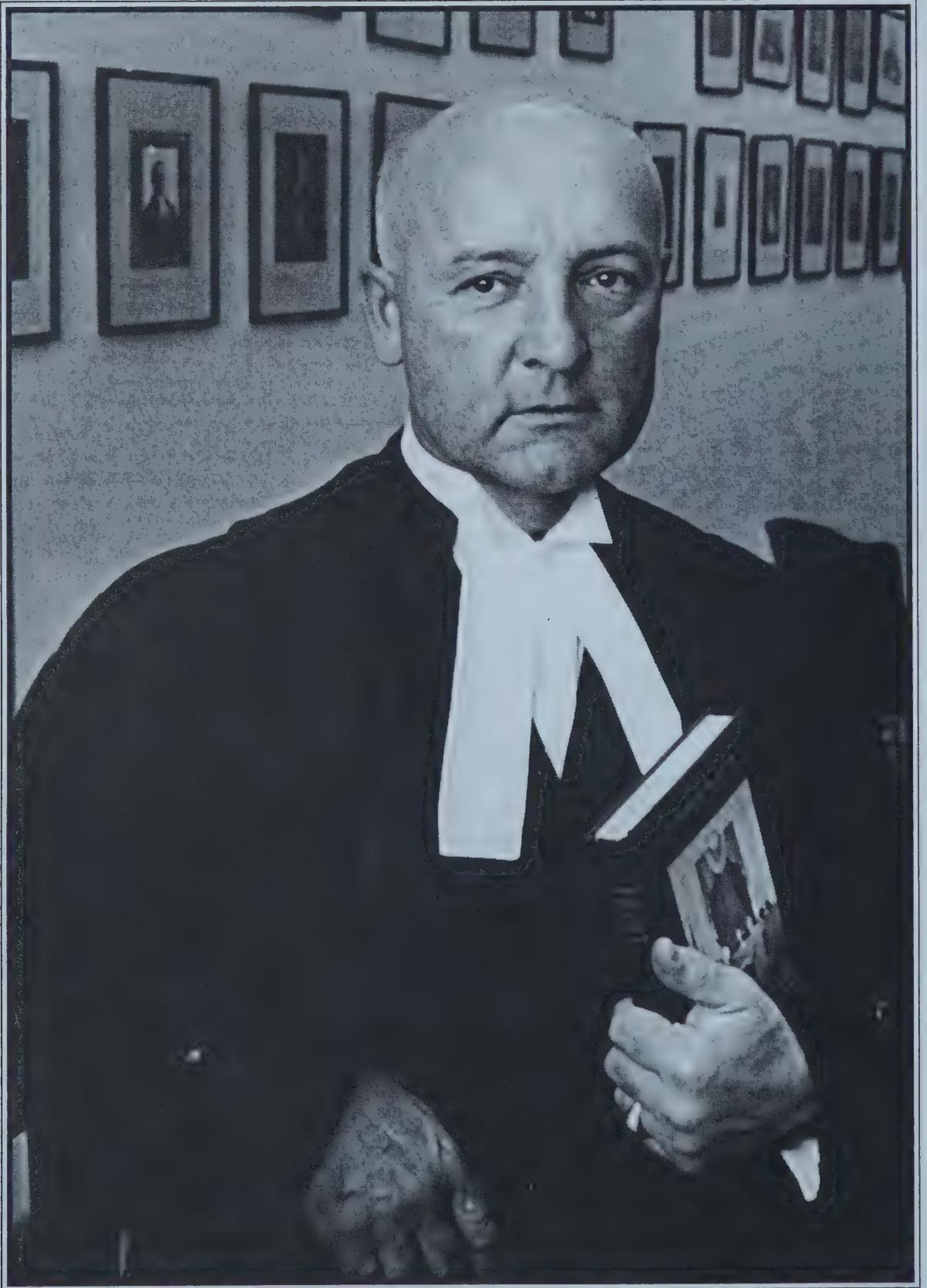
Mais d'autres ont dit cela bien avant nous et ils l'ont dit avec beaucoup plus d'éloquence. En novembre 1955, le Docteur Beauchemin racontait l'histoire de l'ACFA sur les ondes de CHFA. Président de l'ACFA de 1934 à 1946, il avait vécu les luttes pour l'implantation de CHFA, la radio française de l'Alberta. Il en avait été un des grands défenseurs. Il était témoin des grands débuts de sa communauté et il savait en parler avec amour et conviction.

"L'histoire de l'ACFA c'est l'histoire de sa fondation en 1925 à Edmonton; c'est l'histoire de la fondation de ses cercles dans les différentes paroisses; c'est l'histoire de ses oeuvres que la Survivance a bien voulu vous donner dans notre journal; c'est l'histoire de ses exécutifs, de ses présidents, de ses secrétaires surtout, qui ont peiné plus que tous les autres, sans être payés bien souvent et dont un est mort à la tâche. C'est l'histoire des concours de français, c'est l'histoire des bourses aux Canadiens-français qui veulent se dévouer à l'éducation, c'est l'histoire de nos instituteurs, de nos institutrices, de nos inspecteurs et de toute la législation qui protège les intérêts français et catholiques en Alberta; et croyez-moi, mes chers amis, ceci ne s'est pas fait tout seul. C'est après cela l'histoire de la radio française en Alberta où il a fallu "batailler" tous les ennemis de la race pendant des années et ensuite ramasser le capital nécessaire à cette entreprise qui a coûté au delà de \$225 000. ...Que de jours et de nuits nous avons passés au travail; que de voyages par auto, par train, par avion pour attester par notre présence et notre parole la défense de nos droits et traditions. Nous avons parcouru l'Alberta du Sud au Nord et de l'Ouest à l'Est pour nous rendre ensuite à l'autre bout du pays pour demander qu'on rende justice à l'élément canadien-français de l'Alberta. Et tout cela se faisait au nom de l'ACFA ...Voilà ce qu'a été l'ACFA...."

(L.S. 30 nov. 1955)

La communauté linguistique regroupe des individus qui partagent une même mission culturelle et linguistique, une même langue, un même vécu historique et une même expérience. De plus pour qu'il y ait communauté, il faut aussi qu'il y ait des liens personnels et affectifs, une solidarité et un sentiment d'appartenance. Une communauté est établie sur des volontés associées. Elle repose... "sur une volonté de vivre ensemble." (Bernard, 1990, 126).

Une communauté a donc une vie et une mission propres. Dans le cas de la communauté francophone minoritaire cette vie est organisée de façon particulière. Cette communauté se gouverne seule. Tout en se situant dans une société étatisée, la communauté minoritaire va gérer ses propres affaires. Elle ne peut généralement pas compter sur l'Etat pour la réalisation des objectifs de la communauté, les représentants de



*M<sup>e</sup> André Miville Déchène*

l'Etat ayant été élus pour représenter les intérêts de la majorité.

La communauté franco-albertaine n'est pas une exception à la règle. Elle regroupe des individus qui entretiennent entre eux des liens affectifs. Elle a une vie et une mission communes et elle se gère seule. Justement, en 1926 elle va créer l'Association canadienne-française de l'Alberta et celle-ci aura comme mandat

“..l'union des Franco-Albertains pour la conservation de leur langue, leurs traditions nationales, leurs moeurs et coutumes particulières et.....leur survivance comme entité catholique et française.” (ACFA, 1929, 3)

A compter de 1926, c'est l'ACFA qui va gérer les affaires de la communauté et qui va tâcher de répondre aux besoins de ses membres. Elle va devenir le porte-parole officiel de la communauté et elle va en épouser les contours et la mission de survivance. Au fil des ans, l'Association va encourager le développement d'un ensemble d'institutions éducatives, culturelles et politiques. Elle va appuyer la création d'un nombre important de réseaux de relations interpersonnelles. Elle va assurer la mise sur pied de plusieurs services tels que la radio, le journal et la télévision. Voilà autant de moyens de répondre aux grandes questions que lui pose sa mission culturelle et linguistique particulière.

Dès sa création, l'ACFA aura une vie politique interne et externe. Or il faut bien s'entendre sur le sens du terme politique: pour nous le terme politique se rapporte à tout ce qui relève de l'établissement et de la réalisation des objectifs.<sup>1</sup> La vie politique interne d'une communauté est donc l'ensemble des situations et des gestes posés à l'intérieur d'une communauté pour établir et réaliser ses objectifs. Ainsi lorsque nous parlons de la structure, du financement, des grands dossiers, des réseaux interpersonnels et des services qui sont propres à l'ACFA, nous parlons de sa vie politique interne.

Mais l'ACFA a aussi une vie politique orientée vers des situations et des acteurs externes. Dans la poursuite et la réalisation de ses objectifs l'ACFA se tourne vers l'extérieur c'est-à-dire vers les communautés francophones des autres provinces, vers les différents paliers de l'Etat et vers les institutions et les regroupements de la majorité. C'est ce que l'on pourrait appeler sa vie politique externe.

L'ACFA a donc une vie politique interne et une vie politique externe. Et c'est cela que nous voulons raconter, décrire, et dire. Ces deux réalités de l'ACFA sont en somme les piliers sur lesquels nous voulons construire le présent travail.

## Contexte, contenu et organisation

Avant de préciser davantage le contenu du présent document, nous tenons d'abord à le situer. Nous voulons que ce travail soit le premier d'une longue série de documents qui vont raconter le travail de l'ACFA de 1925<sup>2</sup> à nos jours. En termes plus précis, nous nous proposons de préparer un document pour chacun des présidents de l'Association. Evidemment le projet que nous envisageons ne sera pas prêt demain, ni même l'année prochaine. Un travail de ce genre exige de la patience, de l'organisation et du temps, beaucoup de temps. Mais ce qui importe parfois c'est de faire le premier pas.

Le document que nous vous présentons aujourd'hui constitue le premier pas dans ce long trajet que nous nous proposons de faire. Il traite spécifiquement de la période allant de février 1955 à octobre 1961, à savoir les six années de la présidence de Son Honneur le Juge André Déchène.

Cela dit nous tenons à apporter les précisions suivantes. Nous ne cherchons pas, dans notre travail, à souligner la contribution de l'un ou de l'autre président de l'Association. Ce que nous voulons surtout faire, c'est de décrire ce qui se produit à l'ACFA et dans la communauté francophone pendant une période particulière. Cependant il nous a semblé utile de diviser notre travail de manière à respecter les mandats des divers présidents de l'Association, chaque mandat devenant un excellent moyen de grouper les données recueillies.

Le présent document ainsi que tous ceux que nous nous proposons de préparer par la suite ont comme but de décrire la situation, d'identifier les participants, et de dégager les grands et les petits événements qui se sont produits pendant une époque particulière.

Mais on ne peut nier l'énorme influence que le président exerce sur son temps et sur l'association qu'il représente. Comment pourrions-nous par exemple ignorer l'immense travail qu'a fait le Juge Déchène au nom des Franco-Albertains? C'est pour cette raison que nous avons décidé de vous parler de lui dans ce travail.

Ajoutons à cela que nous trouvons important de souligner le travail du plus grand nombre de personnes possible. Voilà pourquoi nous avons inclus, chaque fois que nous le pouvions, le nom de ceux dont il est question dans les données que nous avons recueillies. Cela vous permettra peut-être de retracer le cheminement d'un ami, d'un parent, d'un ancêtre et même dans bien des cas, de vous rappeler votre propre travail au sein de l'Association. Mais nous avons sûrement oublié d'inclure le nom de bien des gens qui ont contribué à l'Association pendant cette période et nous nous excusons auprès d'eux.

### *...Contenu et organisation*

Mais remettons les choses en ordre et expliquons-nous logiquement. Dans un premier temps nous avons cru bon de vous présenter une vue d'ensemble. Le premier chapitre contient donc un court résumé des événements qui se produisent entre 1955 et 1961 les six années du mandat à la présidence de Son Honneur le Juge Déchène.

Dans un deuxième temps, nous voulons décrire la vie politique interne de l'ACFA. Le deuxième chapitre traite alors de la structure, du fonctionnement de l'Association, du financement, des assemblées, des relations entre les membres.

Dans le troisième chapitre nous voulons raconter les luttes et les gestes posés dans ce que nous avons appelé ci-dessus les grands dossiers: l'éducation française, la radio et la télévision, le journal etc..

Dans le quatrième chapitre nous voulons traiter de la relation que l'ACFA entretient avec les autres associations francophones du Canada, avec l'Etat et avec les institutions de la majorité. C'est ce que nous avons appelé ci-dessus le visage politique externe de l'Association.

Dans le cinquième chapitre nous avons cherché à résumer la pensée de certains

dirigeants de l'époque et cela de manière à mieux situer l'évolution et le développement de la communauté.

Dans le sixième chapitre nous décrivons brièvement chacun des quatre grands congrès de la période allant de 1955 à 1961. Cette section a pour but de rattacher les fils, de faire la synthèse de ce qui précède.

C'est dans le septième et dernier chapitre que nous parlons du Président Déchène, de sa jeunesse, de sa carrière et de son travail auprès de la communauté francophone de l'Alberta.

Evidemment les sections ne sont pas toujours divisées avec autant de précisions que nous l'aurions désiré. Par exemple, comment ne pas parler de relation avec l'Etat lorsque nous parlons d'éducation française. Nous devons avouer que les divisions que nous vous proposons sont un peu artificielles et nous risquons d'être les premiers à ne pas pouvoir les respecter complètement. Mais elles servent un but bien précis et bien utile car elles nous permettent d'organiser le très grand nombre de données recueillies.

### *...Nos sources*

Il est important de préciser au départ que les données utilisées proviennent de plusieurs sources. Nous avons d'abord analysé les comptes rendus de toutes les réunions et congrès de l'ACFA de 1925 à 1980 de manière à pouvoir classer les informations qu'ils contiennent en une centaine de catégories distinctes.

Nous avons également consulté les mémoires, les documents d'organisation et la correspondance qui traitent des quelques cent catégories dégagées lors de notre analyse des comptes rendus. Nous avons aussi consulté dans les journaux "La Survivance" et "Le Franco" tous les articles qui se rattachent aux catégories identifiées et cela pour la période allant de 1925 à 1980.

En ce qui a trait au présent document, nous avons aussi consulté un certain nombre de documents que le Juge Déchène a remis aux archives provinciales. Parmi ces documents figurent, entre autres, la correspondance de Son Honneur le Juge lorsqu'il était président de l'ACFA et un nombre considérable de mémoires, de documents de travail et de rapports utilisés et produits lors de son mandat.

De plus nous avons eu le plaisir et le très grand honneur de nous entretenir avec le Juge Déchène à deux reprises, soit le 12 février et le 26 février 1992. Nous avons souvent cité le contenu de ces entrevues dans notre travail. Nous tenons également à mentionner que nous avons cité presque intégralement un petit document que nous a remis Son Honneur le Juge lorsque nous l'avons rencontré. Ce document contient les premières pages de ses mémoires. Malheureusement Monsieur le Juge décidera que la tâche n'était pas assez importante pour vouloir la terminer.

Nous nous sommes également entretenu avec M. Eugène C. Trottier qui a commencé son travail de propagandiste à l'ACFA pendant la période traitée dans le présent document. Nous avons aussi rencontré le R.P. Arthur Lacerte, supérieur du Collège Saint-Jean et M. Bernardin Gagnon, gérant du poste CHFA, pendant la présidence de Son Honneur le Juge Déchène. Nous voulons les remercier de façon particulière car leur contribution à notre petite cause à nous, comme à la grande cause des Franco-Albertains s'est avéré indispensable.

En ce qui a trait aux références bibliographiques, nous avons inclus une liste des abréviations utilisées, à la fin du document. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir s'y référer.

### *...Mises en garde*

Nous tenons à faire les deux mises en garde suivantes. Il faut d'abord dire que notre recherche nous a permis de recueillir un très grand nombre de données. Malheureusement, le présent document ne les contient pas toutes.

Deuxièmement, il est aussi important d'indiquer que nous ne croyons pas avoir épuisé les ressources à consulter. Il aurait fallu rencontrer bien d'autres personnes. Il aurait fallu lire bien d'autres documents.

Ainsi nous ne prétendons pas avoir fait autre chose qu'un premier défrichage. Les domaines étudiés sont d'une telle richesse qu'il faudra plusieurs décennies et un nombre important de chercheurs pour les approfondir et en présenter le véritable visage. Nous espérons vivement que d'autres personnes viendront compléter et approfondir ce que nous avons commencé ici. Pour l'instant nous croyons avoir fait tout ce que nous pouvions étant donné nos limites et nos capacités. Espérons seulement que notre portrait est fidèle à la réalité et qu'il saura rendre justice au travail d'un très grand nombre de Franco-Albertains.

### *...Notes*

1 - Notre définition du terme "politique" nous vient d'André Breton dans "La communauté ethnique, la communauté politique". C'est dans ce même article que nous avons pris l'idée des visages politiques interne et externe de la communauté ethnique, notion que nous avons appliqué à la communauté franco-albertaine.

2 - L'ACFA a été fondé en 1926 mais il y a un comité provisoire dès 1925. C'est à cela que nous nous référons.

# CHAPITRE UN

## Une première vue d'ensemble

### Introduction

Nous aurions aimé qu'il soit possible de tout dire en même temps, de tout raconter en même temps. Malheureusement cela n'est pas possible; il faut diviser, prendre une chose à la fois. Dans le présent document, nous décrivons alors une chose à la fois, mettant à la suite l'une de l'autre les sections traitant de la structure, du financement, de la radio, de l'éducation française etc.. Il y aura donc des répétitions et des omissions. C'est inévitable. Dans chaque section les mêmes dates vont revenir, les mêmes événements aussi. Et puis tout à coup nos lecteurs auront l'impression d'être perdus dans une quelconque forêt où tous les arbres se ressemblent, où tous les sentiers semblent avoir déjà été visités.

Pour éviter tout cela, nous commençons notre étude en présentant une première vue d'ensemble. Ce premier chapitre contient donc un court résumé des principaux événements qui se produisent de 1955 à 1961 à savoir les six ans du mandat à la présidence de l'ACFA de Son Honneur le Juge Déchène.

Or, il est important de préciser que les dates et les événements que nous avons choisis d'inclure dans ce résumé ne sont pas nécessairement les seuls événements importants qui vont se produire pendant cette période. Parfois nous avons choisi de présenter un événement parce que celui-ci a créé beaucoup de remous à l'époque; parfois nous avons choisi de présenter ici certains événements parce que ceux-ci complètent bien notre vue d'ensemble. Quelles que soient les raisons qui justifient notre choix, notre but premier est d'aider nos lecteurs à se situer dans le document par la suite.

Précisons également que nous avons limité le nombre d'événements présentés ainsi que les explications qui accompagnent la présentation. La raison pour cela est évidente: inutile de tout présenter deux fois.

Que va-t-il se produire alors entre février 1955 et octobre 1961 dates du premier et du quatrième et dernier congrès tenus pendant le mandat à la présidence de l'ACFA de Son Honneur le Juge André Déchène?

### *En 1955*

Notre histoire commence avec le congrès de l'ACFA qui a lieu en février 1955. Pour une raison ou pour une autre, l'ACFA n'a pas tenu de congrès depuis un certain nombre d'années.

On se réunit alors au Collège Saint-Jean les 16-17 février. On profite de l'occasion pour remercier les officiers qui se retirent et qui ont tant travaillé et on élit un nouvel exécutif. André Déchène, un jeune avocat de la ville, est élu au poste de président. Ses vice-présidents sont MM. Léo Rémillard et Gérard Diamond. Me Louis Desrochers est élu trésorier et le Père Jean Patoine o.m.i. est élu secrétaire. Le 5 juillet 1955, Eugène C. Trottier deviendra propagandiste à l'ACFA.

La première rencontre de ce nouvel exécutif a lieu le 4 mars au salon paroissial de Saint-Joachim. Certains diront alors qu'il y a un nouvel enthousiasme dans l'air. D'autres diront que l'Association se "ravigote".

En ce qui a trait au financement, la situation n'est pas facile. L'Association vit encore de sommes perçues lors de la collecte annuelle de l'ACFA. En 1955, la "Journée de l'ACFA" a lieu le 20 novembre dans toutes les paroisses de la province.

Cette année-là, en février plus spécifiquement, les collégiens de Saint-Jean joueront "Le malade imaginaire" de Molière au gymnase du Collège. En avril, la 6e "Cabane à sucre" aura lieu à Edmonton dans la nouvelle annexe du pavillon des ventes. Il y aura

aussi des festivals de la chanson française un peu partout dans la province. En mai, celui de la région de Saint-Paul se fera particulièrement remarquer. Et le 7 août, la chorale des Disciples de Massenet donnera un concert. En novembre, le Président Déchène fera parvenir un télégramme aux gens de Saint-Paul les félicitant d'avoir formé le Cercle dramatique de Saint-Paul.

À l'ACFA, le président du comité d'éducation est Maurice Lavallée. Il organise encore cette année le fameux concours de français de l'ACFA. Comme à tous les ans, il se fait aider par l'Association des éducateurs de langue française. Au Collège Saint-Jean, le Père Thibault est le supérieur et le Collège décide, cette année là, de s'affilier à l'Université d'Ottawa.

En novembre, la Relève albertaine tient son deuxième congrès à Falher. Le congrès réunit plus de 300 jeunes et il s'y fait du beau travail, dit-on dans le journal "La Survivance".

### *En 1956*

En 1956, on fait à nouveau la collecte des fonds pour assurer la survie financière de l'Association. La "Journée de l'ACFA" a lieu le 11 novembre 1956. Mais il y a du nouveau dans l'air. On cherche un moyen de financer l'Association sans avoir recours à la collecte annuelle. En mars 1956, Me Lionel Tellier présente le fruit de son étude sur les systèmes d'assurance. C'est le premier balbutiement de ce qui sera plus tard un des projets les plus importants de l'ACFA: le service de la Sécurité familiale. Et comme le hasard fait parfois bien les choses, le Conseil canadien de la coopération choisit de tenir son congrès en Alberta. Or, parmi les délégués, il y a M. Alfred Rouleau, directeur général de l'Assurance-vie Desjardins.

En ce qui a trait à la vie artistique, il y a encore, en 1956, de nombreux festivals de la chanson française. Dans la région de la Rivière-la-Paix il y aura deux festivals régionaux: le premier aura lieu en mai et le deuxième en décembre. Tous les deux sont décrits en détail dans "La Survivance". En mai il y a aussi, à Edmonton, la 7e "Cabane à sucre" et en juin, lors de la fête de la Saint-Jean Baptiste, la troupe du Théâtre français d'Edmonton présente "Le voyage de M. Perrichon". C'est un éclatant succès, dit-on à l'époque. Léo Rémillard, vice-président de l'ACFA et gérant de CHFA, se fait remarquer dans le rôle principal.

Quelques semaines plus tard, il annoncera son départ de CHFA. M. Bernardin Gagnon sera nommé gérant du poste en juillet de la même année.

Du côté des jeunes les choses vont de mieux en mieux. La Relève albertaine va tenir son 3e congrès au Collège Saint-Jean en octobre 1956. Plus de 600 jeunes sont présents et les adultes sont émus devant une telle manifestation de vie française en Alberta. On dira alors que l'association des jeunes porte bien son nom. En mai, la Commission royale d'enquête Fowler sur la radio et la télévision tient ses assises à Edmonton. L'ACFA et Radio-Edmonton Ltée présentent chacun un mémoire. On tâchera de rappeler à Radio-Canada, la radio d'état, la responsabilité qu'elle a de voir à la survie du service radiophonique pour les minorités francophones.

### *En 1957*

Le congrès de l'ACFA a lieu les 20 et 21 février 1957 au Collège Saint-Jean. André Déchène est réélu président. Maurice Lavallée et Louis Desrochers sont élus vice-présidents. Jean Patoine est élu secrétaire et Léo Ayotte est élu trésorier. Du côté du Collège Saint-Jean, le R.P. Arthur Lacerte est nommé supérieur le 12 juin 1957. Il remplace le R.P. Thibault.

Dans le dossier de l'éducation, il se produit plusieurs événements importants. D'abord il y a, au sein de la communauté et de l'ACFA, de nombreuses rencontres lors desquelles on discute le fameux County Act. Et puis en décembre le gouvernement crée la Commission royale d'enquête sur l'éducation en Alberta. Le président de la Commission

est le Sénateur Cameron. La communauté francophone parlera beaucoup de M. le Sénateur Cameron et du rapport de la Commission. Mais n'allons pas trop vite.

En 1957, un autre événement vient marquer la vie française en Alberta et cela de façon importante. En août, l'ACELF tient son 10<sup>e</sup> congrès annuel en Alberta au campus de The University of Alberta. L'invité d'honneur est le Cardinal Paul-Emile Léger. L'ACFA est en grande partie responsable de l'organisation.

Et puis il y aura cette année-là d'autres festivals de la chanson et bien sûr la 8<sup>e</sup> "Cabane à sucre" qui est devenue nécessaire parce qu'elle répond au besoin que nous avons de nous rencontrer et de nous revoir dit-on dans "La Survivance".

Et puis les jeunes de la Relève albertaine auront leur congrès annuel. Cette fois il a lieu à Saint-Paul et les organisateurs ont cru bon de limiter à 150 le nombre des délégués. Ceux-ci sont accueillis par le maire de Saint-Paul, M. Jules Van Brabant.

La collecte annuelle a lieu le 24 novembre. Mais elle est un peu perdue dans tout ce qui se prépare.

En 1957, l'ACFA discute à nouveau de la possibilité de créer un centre communautaire français. Entre mars et octobre, il y a toute une série de discussions, de démarches et d'études en vue de faire avancer le dossier du centre français. Mais en octobre on décide d'abandonner l'idée du centre et de donner priorité au projet de télévision française. En novembre, l'Exécutif accepte à l'unanimité la motion qui donne le feu vert à la préparation d'un mémoire technique. Celui-ci constitue la première étape pour la création d'un poste privé de télévision bilingue à Edmonton.

### *En 1958*

En juin, l'Exécutif de l'ACFA décide de suspendre les activités de fondation d'un poste de télévision bilingue en Alberta. On va plutôt chercher à collaborer avec le groupe qui va demander la deuxième licence de télévision disponible à Edmonton. Les coûts sont trop élevés et on ne peut pas se payer un poste de télévision privé.

En ce qui a trait au financement de l'Association, on s'efforce de faire avancer le projet d'assurance collective. En novembre 1958, l'ACFA organise des ralliements régionaux pour étudier le projet d'assurance-vie Desjardins.

On prépare aussi le mémoire qui sera présenté au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion au début janvier 1959. Et puis il y a le mémoire présenté en avril à la Commission royale d'enquête Cameron sur l'éducation en Alberta. A cette occasion l'ACFA est accompagnée de l'AEBA et du Collège Saint-Jean qui présentent chacun leur mémoire. L'Association des commissaires bilingues de l'Alberta présentera le sien le 12 septembre.

Et puis il y aura la 9<sup>e</sup> "Cabane à sucre", et le 5<sup>e</sup> congrès de la Relève albertaine au Collège Saint-Jean. Le nouveau roman de Marie-Anna Roy "Valcourt" sera lancé en novembre 1958.

### *En 1959*

En 1959, tout semble se produire entre les mois de septembre et de décembre. C'est vrai que le secrétaire général, le R. P. Jean Patoine, a passé plusieurs mois à Montréal. A compter de février, il est allé prêter main forte à la campagne de fonds du Conseil de la vie française en Amérique. Cette année, dans le diocèse de Montréal, la collecte se fait pour le Collège Saint-Jean.

M. Trottier, le propagandiste, est dans l'Est lui aussi. Entre le 8 et le 23 septembre il est chez Desjardins. Il prépare une brochure pour le plan de Sécurité familiale qui devra être présenté au congrès de l'ACFA les 11 et 12 novembre prochains au Collège Saint-Jean. Lors de ce congrès, les membres de l'ACFA acceptent officiellement le projet d'assurance. Il sera mis en vigueur à compter du 18 novembre 1959.

Lors de ce même congrès André Déchène est à nouveau élu président. Desrochers et Lavallée sont aussi réélus vice-présidents et Patoine est à nouveau secrétaire général. Léo Ayotte est le trésorier.

En novembre 1959, la Commission Cameron publie ses deux rapports. Il y a le rapport majoritaire et le rapport minoritaire préparé par Me John Cormack. Le rapport majoritaire n'est pas très favorable aux francophones. Il faut réagir, défendre ses positions. Il y aura une lutte épistolaire fort intéressante entre le Président Déchène et le Sénateur Cameron, président de la Commission.

Et puis il faut faire les démarches nécessaires pour que l'ACFA obtienne sa charte d'incorporation. Et.....

### *En 1960*

Entre le 15 février et le 25 mai a lieu la grande campagne de recrutement de membres de l'ACFA. C'est un énorme projet dans lequel travaillent plus de 300 membres de l'Association.

En avril, le Président Déchène va à son tour donner un coup de main à la grande souscription nationale du Conseil de vie française en Amérique. Il passe une semaine dans l'Est et il a l'occasion de faire une présentation au Club Richelieu de Québec. C'est là qu'il lance l'idée de créer des maisons du Québec comme moyen de resserrer les liens entre la mère patrie et les minorités.

En mai, il est de retour en Alberta car il doit présenter le mémoire de l'ACFA au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Dans ce mémoire l'ACFA indique qu'elle a laissé tomber son projet de poste de télévision privé et qu'elle appuie officiellement la demande de Radio-Canada pour la deuxième licence de télévision disponible pour la ville d'Edmonton.

En juillet, Fides ouvre les portes de sa succursale à Edmonton. Tous s'en réjouissent.

L'ACFA ressent alors le besoin de lancer une enquête sur son propre fonctionnement. C'est une enquête de grande envergure. Elle débute en octobre 1960 et ne se termine qu'en octobre de l'année suivante lors du 4e et dernier congrès qui aura lieu pendant le mandat du Président Déchène.

### *En 1961*

En février 1961, le R.P. Lacerte rencontre l'Exécutif de l'ACFA pour leur parler du Collège de pédagogie que Laval pense créer au Collège Saint-Jean. Il est accompagné de l'abbé Miville de l'Université Laval. Le 18 septembre de la même année, le Collège de pédagogie ouvre ses portes à Saint-Jean. Mais les démarches n'ont pas été faciles. Elles ne le seront pas par la suite non plus. Avons-nous vraiment réussi à établir un Collège de Pédagogie à Saint-Jean en 1961? Oui et non voilà ce qu'il faut répondre à ce moment-là.

Le 7 octobre 1961, CBXT offre quelques émissions de télévision en français. On travaille pour en obtenir davantage.

En mai 1961, la Fédération canadienne-française de l'Ouest est fondée à Saskatoon. Les provinces de l'Ouest ainsi regroupées se préparent à envoyer un mémoire au Premier Ministre Lesage.

En ce qui a trait à l'enquête que l'Association a mis sur pied en octobre 1960, on organise en juin de la même année quatre grands ralliements régionaux pour étudier l'ACFA sous tous ses aspects. En plus de ces rencontres régionales lors desquelles on réunit des individus et des groupes, l'Association a distribué plus de 800 questionnaires. En septembre 1961, "La Survivance" publie les conclusions tirées de l'enquête. Au congrès d'octobre plusieurs commissions étudient les problèmes qui ont été identifiés et l'on fait des recommandations.

Cette année-là on célébrera encore une fois "La Cabane à sucre". Il y aura aussi un congrès de la Relève albertaine mais ce sera le dernier malheureusement.

Voilà un bref aperçu des événements qui se produisent entre 1955 et 1961, les six ans qui marquent le mandat à la présidence de l'ACFA de Son Honneur le Juge Déchène. Nous espérons que ce petit résumé pourra servir de carte routière lors du voyage que nos lecteurs vont entreprendre au "pays de l'ACFA". Nous croyons qu'il sera fort utile car

nous avons bien l'intention, pendant ce voyage, de nous arrêter à chaque ville, à chaque village, de décrire en détail le paysage et les endroits visités.



## CHAPITRE DEUX

### La vie politique interne de l'ACFA

#### Introduction

Dans ce deuxième chapitre nous nous proposons de parler de la vie politique interne de l'ACFA. Comment l'Association est-elle organisée à l'époque? Comment arrive-t-elle à financer les activités? Y a-t-il des congrès, des réunions ou comme on le dit à l'époque, des assemblées? Qui sont les élus, les employés? Comment en arrive-t-on à communiquer entre nous? Quels sont les problèmes et les solutions? Voilà autant de questions auxquelles il faut répondre dans le but de préciser comment les choses fonctionnent durant cette période allant du 16 février 1955 au 28 octobre 1961, dates qui marquent le début et la fin du mandat, comme président, de Son Honneur le Juge Déchène.

#### Rencontres

De nos jours on se plaît à dire que la réunion est devenue une des activités culturelles majeures des Franco-Albertains. La réunion occupe beaucoup de place dans nos vies et parfois on dira même, dans un moment de fatigue, qu'elle en occupe trop.

#### *...les problèmes*

L'histoire nous démontre qu'en 1955, on cherche à limiter le nombre de réunions de l'Exécutif central de l'ACFA probablement parce qu'il est difficile d'accommoder le grand nombre de gens qui doivent s'y rendre. A l'époque l'Exécutif central compte 15 membres élus. Il faut ajouter à cela les invités et les représentants des autres associations. Par exemple, à la réunion du 15 avril 1955, il y a 24 membres présents; à celle du 20 janvier 1960 il y a 21 participants et le 18 mai 1960, en plus des membres des comités d'éducation et d'agriculture, il y a les 19 membres de l'Exécutif pour un total de 29 personnes.

Ajoutons à la question des nombres, celle des distances et des coûts qui se rattachent aux déplacements et la situation devient problématique. Ainsi, dans le compte rendu de la réunion du 4 mars, sous la rubrique "Assemblée de l'Exécutif" on indique qu'à

"...l'avenir, l'Exécutif ne sera plus tenu de se réunir une fois par mois, mais bien une fois tous les trois mois. Le Président sera autorisé cependant à convoquer des assemblées aussi souvent qu'il le jugera nécessaire. Cette décision est prise à la suite d'une motion faite par M. Tellier, secondée par le R.P. Tardif."

(c.r., 4 mars, 1955)

Et le 6 mars 1957, on rapporte dans "La Survivance" que l'Exécutif central cherche le moyen d'aider à défrayer le coût de transport des membres éloignés de l'Exécutif. Le 25 juin 1957 (L.S.,1) suite à la motion Pilon/Ayotte, on décide qu'à l'avenir les membres éloignés de l'Exécutif n'auront qu'à présenter leur compte des dépenses encourues pour assister aux assemblées et ces comptes seront payés par le trésorier. Encore faut-il que l'Association ait les moyens financiers de rembourser les factures présentées mais ça c'est une autre histoire.

La question du coût rattaché aux déplacements des délégués et des membres s'était déjà posée au congrès de février 1955. On voulait alors déterminer si l'ACFA devait payer les dépenses de voyage de ses délégués. Deux comités vont étudier la question. Un répondra non et l'autre oui.

“..ce dernier signalant que l’on pourrait ainsi choisir les délégués d’après leur valeur sans devoir porter attention à leurs situations financières.”

(C.R., 16-17 fév. 1955, 5)

### *...les réunions*

Plusieurs facteurs viennent alors influencer la fréquence de la tenue des réunions. Mais tout compte fait, il y aura beaucoup de réunions entre 1955 et 1961. Malgré les distances, la condition des routes, le peu d’argent, le travail, les responsabilités familiales, en dépit de tous ces obstacles, les gens se réunissent en assemblée, en comité, en commission, en ralliement et en congrès.

Bien que “La Survivance” ne rapporte que 6 réunions de l’Exécutif central entre février 1955 et novembre 1961, il y en a au moins 35 sans compter les réunions des comités spéciaux tels que les comités de finance, d’éducation, de radio, de secrétariat, les congrès, les ralliements dans les régions. Puisque les gens portent plusieurs chapeaux, il y a aussi les réunions des autres associations auxquelles on participe: l’AEBA, Radio Edmonton Ltée etc.. Et puis on assiste aux réunions de la Relève albertaine et on va dans l’Est, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, au Manitoba.

De manière générale la plupart des réunions de l’Exécutif de l’ACFA ont lieu au salon paroissial de Saint-Joachim. Entre 1960-61, quelques réunions sont tenues au salon des Pères du Collège Saint-Jean. Mais on se réunit aussi au bureau du R.P. Patoine, le secrétaire général et chez les gens. En 1955, par exemple, une réunion du comité de publicité et de relations publiques sera tenue à la résidence de Louis Desrochers, trésorier.

Il y aura pendant la période allant de février 1955 à novembre 1961, quatre congrès généraux. Ils auront lieu les 16 et 17 février 1955, les 20-21 février 1957, les 11-12 novembre 1959 et les 27-28 octobre 1961. Tous les quatre auront lieu au Collège Saint-Jean.

A la suite du congrès de février 1955, les deux premières réunions du nouvel exécutif semblent avoir été particulièrement importantes. Nous tenons à en parler car elles établissent le ton du travail qui va être fait pendant les six prochaines années. Voilà ce qu’on en dit dans un article publié dans “La Survivance” du 9 mars 1955:

“Vendredi soir dernier, le 4 mars, les membres de l’Exécutif se réunissaient pour la première fois, depuis la tenue de notre Congrès général, les 16 et 17 février derniers. Cette assemblée, tenue sous l’habile direction de Me André Déchène président général, fut certainement l’une des plus intéressantes et des plus pratiques à laquelle nous n’ayons jamais assisté: intéressante en raison des discussions très au point qui y furent conduites; pratique en raison des décisions concrètes qui furent prises. Franchement cette première réunion du nouvel Exécutif nous permet d’espérer un avenir très brillant pour notre Association. Nous devons en féliciter le président, sans doute qui grâce à sa vaste expérience sut, avec grâce et vigueur, maintenir les expressions d’opinions en dedans des sujets traités. Nous devons féliciter également les membres présents pour l’intérêt, j’allais dire l’enthousiasme, qu’ils ont manifesté tout au cours de l’Assemblée” (L.S., 9 mars 1955, 1)

Dans le même article de “La Survivance” on invite alors les Franco-Albertains à garder confiance et à comprendre qu’ils doivent coopérer dans toute la mesure du possible avec les membres de l’Exécutif qu’ils se sont choisis lors du congrès. Et l’enthousiasme du début semble se continuer lors de la deuxième réunion, celle du 20 avril 1955 alors que 24 membres de l’Exécutif dont deux présidents de cercles locaux, se réunissent pour discuter, durant plus de 2 heures, les principaux problèmes que soulève

“la vie nationale de notre groupe canadien-français....S’il nous fallait résumer en quelques mots l’impression générale créée par cette réunion, nous pourrions

dire: "Rarement avons-nous accompli autant de travail, en si peu de temps!"  
(L.S., 20 avril 1955, 1)

Le congrès de février 1955 marque alors un nouvel essor dans la vie de l'Association et l'énergie du début se traduit en un grand nombre d'activités diverses que nous allons décrire dans ce qui suit.

### **Le secrétariat et les employés**

On ne retrouve pas beaucoup de références dans les documents que nous avons consultés en ce qui a trait aux employés et à l'organisation du secrétariat. Qui s'occupe de la correspondance, de convoquer les réunions, de voir à la comptabilité, en somme de tous les services de soutien?

Selon l'article 35 de la constitution de l'époque, l'Exécutif se compose de 15 membres et parmi ces membres il y a un secrétaire général et un trésorier. L'Exécutif peut choisir ces deux personnes en dehors des membres de l'Exécutif. On décrit les fonctions du secrétaire général de la façon suivante:

"le secrétaire général inscrit sur les registres spéciaux le procès-verbal des délibérations du congrès et de l'Exécutif qu'il signe conjointement avec le président général après approbation; il prend soin des archives, du sceau, des livres, registres, papiers, documents et autres effets de l'Exécutif; il fait la correspondance officielle de l'Exécutif et du congrès; il convoque aux assemblées, par écrit, les membres du comité exécutif; enfin il tient tout livre requis par l'Exécutif" (ACFA, 1929, 12)

De son côté le trésorier général:

"reçoit toutes les sommes dont l'Exécutif a l'administration et il les dépose dans une banque autorisée par l'Exécutif. Il reçoit et vérifie les rapports financiers, accompagnant les remises de fonds des cercles locaux ou comités d'organisation régionale. Il prépare et signe les reçus pour recettes de toute nature. Il signe les chèques avec un membre désigné par l'Exécutif. Il fait rapport à l'Exécutif quand il en est requis, de l'état financier de l'Association. Il soumet au congrès un état certifié, détaillé et complet des affaires de l'Association que l'Exécutif pourra publier dans l'organe officiel, s'il le juge opportun." (ACFA, 1929, 12-13)

Le R.P. Jean Patoine o.m.i. sera élu et servira à titre de secrétaire général pendant toute la période du mandat de Son Honneur le Juge Déchène. Me Louis Desrochers sera le trésorier de février 1955 à février 1957. De février 1957 à novembre 1961 le trésorier élu sera M. Léo Ayotte.

*...le R.P. Jean Patoine o.m.i.*

Le Père Patoine aura, nous le savons tous, une très grande influence sur l'ACFA. Il sera rédacteur de "La Survivance", secrétaire général de l'ACFA, représentant de l'ACFA au Conseil de la vie française, homme à tout faire et cela pendant de nombreuses années. Dans tout ce qui suit, vous pourrez suivre son travail pas à pas. Vous vous rendrez compte qu'il était partout; il contribue à toutes les causes; il est mêlé à toutes les questions; il est impliqué dans toutes les démarches. Me Déchène dira de lui

"... Il est arrivé comme curé, il est arrivé comme Oblat, il est allé au Collège Saint-Jean, au Juniorat, comme professeur. Ensuite, il est devenu curé de St-Joachim. C'était après la mort du Père Breton. C'était après la guerre je pense... Les Oblats nous ont donné Patoine comme secrétaire. Il est devenu rédacteur du

journal, secrétaire de l'ACFA. Dans ce temps-là Trottier était installé. Son titre, c'était propagandiste et ils travaillaient très bien ensemble. Ensuite Patoine avait beaucoup de contact dans l'Est. Il était bien ami avec Mgr Gosselin, secrétaire du Conseil de la vie française en Amérique." (Déchène, e, 13-14)

Eugène C. Trottier décrira Jean Patoine ainsi:

"...et il était rédacteur du journal et il était secrétaire de Radio-Edmonton Ltée et il était aussi dans le Conseil de la vie française et.....Ah! partout, partout! Et vous savez pourquoi? C'est que Patoine, qui était un homme d'envergure nationale, était un homme assez curieux. C'était un bâtisseur. C'était un homme de vision....C'est lui qui menait la barque. Il la tirait, il la poussait, ...mais quel homme!" (Trottier, e., 6)

Qui travaillait avec Patoine? Est-ce qu'il y a eu des employés de bureau? Nous avons retrouvé, dans la correspondance de Son Honneur le Juge, une lettre de Gisèle Labonté en date du 27 février 1957 dans laquelle elle dit être au service de l'ACFA à titre de secrétaire et cela depuis plus de trois ans. Une deuxième lettre, celle-ci en date du 20 octobre 1957, vient annoncer son départ pour l'Est au début de novembre. Nous n'avons pu trouver aucune autre référence à ce sujet.

Lors de notre entretien avec M. Eugène C. Trottier, il nous a dit que le Père Patoine avait eu sa première secrétaire en 1960 et qu'il s'agissait d'une Oblate du nom de Aline Lanoix. (Trottier, e., 6) Il n'y aurait alors eu personne entre 1957 et 1960 ce qui expliquerait le commentaire suivant de M. Trottier.

"Et ç'a été, je vous dis, un pas de géant que d'avoir sa première secrétaire parce qu'il faisait tout à la main. Avec ses deux doigts, il tapotait sur sa machine "  
(Trottier, e, 6)

### *...Monsieur Eugène C. Trottier*

Mais Patoine n'est pas seul au bureau entre 1957 et 1960 car Trottier y est. On pourrait dire que l'histoire de M. Trottier à l'ACFA commence en février 1955. Au congrès de février, on parle du besoin impérieux d'organiser un secrétariat permanent.

"Il fut établi à l'unanimité des voix que l'ACFA ne peut faire un travail efficace sans secrétariat permanent. Si nous avons le choix entre un secrétaire et un propagandiste lequel devrions-nous embaucher? La majorité des membres s'est prononcée en faveur du secrétaire; on espère cependant que ses occupations lui permettront de voir aussi à la propagande de paroisse en paroisse. Il fut établi que ce secrétaire devrait être engagé à temps plein et que son salaire devrait être convenable; aucun chiffre ne fut cependant fixé." (c.r. 16-17 fév. 1955, 5)

Dans la liste des résolutions adoptées à ce même congrès, il y a la résolution suivante:

"Les congressistes demandent à l'Exécutif d'organiser le plus tôt possible un Secrétariat permanent et d'engager un secrétaire qui y dévouera tout son temps." (L.S., 23 fév. 1955, 1)

Invité à résumer le travail du congrès lors du banquet de clôture Mgr Lussier C.Ss.R, évêque de Saint-Paul, voit dans le désir d'organiser un secrétariat permanent une volonté de mieux organiser les cadres de l'ACFA afin de pouvoir mieux survivre. Il décrit les Franco-Albertains de "troupes de choc fièrement décidés à défendre jusqu'à la victoire leur double patrimoine." (L.S., 23 fév. 1955, 7)

L'exécutif ne tardera pas à agir. A sa première réunion à la suite du congrès, le 4 mars 1955, on confie l'étude du projet d'organisation d'un secrétariat permanent à deux comités: celui du secrétariat et celui de la finance. Deux jours après, le dimanche après-midi 6 mars, les membres de ces deux comités se réunissent au salon paroissial de Saint-Joachim. C'est leur première réunion. Il y en aura d'autres. Le 20 avril 1955 "La Survivance" rapporte que les comités conjoints du secrétariat et de finance ont tenu 5 réunions spéciales depuis le 4 mars dernier. Il y aura donc 5 réunions en moins de six semaines.

"La Survivance" du 9 mars 1955 (L.S.1) rapporte qu'à la réunion du 6 mars, le premier soin des membres réunis est d'établir un budget d'environ \$10 000.00 par année. Mais y a-t-il vraiment espoir de trouver les fonds nécessaires pour rencontrer ce budget? "La Survivance" rapporte qu'après avoir fait un estimé aussi conservateur que possible, les membres réunis en sont venus à la conclusion que la chose était possible. On croit que la population porte suffisamment d'intérêt au grand problème de notre survivance pour accepter de maintenir bien active une Association forte et solide. (L.S., p.1) On lancera alors la souscription des Amis de l'ACFA que nous décrirons dans une autre section du présent travail

La même semaine une annonce publiée dans "La Survivance" invite les candidatures au poste de secrétaire-propagandiste. Le salaire initial a été fixé entre \$3 600.00 et \$4 000 par année plus les frais de voyage. Les candidatures devront être remises au plus tard le mercredi 6 avril suivant.

Dans l'annonce on indique aussi que le secrétaire-propagandiste aura comme principales obligations d'organiser et de diriger le secrétariat permanent de l'ACFA, d'organiser, visiter et maintenir des contacts avec les cercles locaux, de propager les buts de l'ACFA dans tous les domaines; éducation, culturel, économique et social. (L.S. 23 mars 1955,1)

A la réunion de l'Exécutif central du 15 avril 1955 on rapporte qu'aucune demande d'emploi n'a été faite par un résidant de l'Alberta. Par contre il y a trois demandes faites par des personnes de l'Est dont une, celle d'un candidat d'Ottawa, attire l'attention. L'Exécutif accorde alors plein pouvoir aux comités de secrétariat et de finance pour compléter l'embauche d'un secrétaire après avoir pris les renseignements nécessaires.

Dans la correspondance de Son Honneur le Juge Déchène on remarque une série de lettres entre le Député Joseph Déchène (le père du Président), M Ernest Côté, sous-secrétaire d'Etat aux affaires extérieures à Ottawa et le Président Déchène au sujet du candidat d'Ottawa. En date du 13 mai 1955, la personne concernée écrit à Me Déchène pour lui dire que des événements incontrôlables l'obligent à remettre à plus tard la réponse affirmative qu'il s'apprêtait à donner. Tout cela est bien malheureux car la situation franco-albertaine et l'idée de joindre ses efforts aux nôtres pour une organisation forte et efficace des énergies canadiennes-françaises en Alberta l'ont littéralement "emballé". (c.13 mai 1955)

L'exécutif se réunit encore le 16 mai 1955. Cette fois c'est dans le but de rencontrer M. Réal Gravel qui a, lui aussi, posé sa candidature au poste de secrétaire de l'Association. On rapporte qu'il répondit de façon satisfaisante à toutes les questions. On lui offre alors la position à un salaire mensuel de \$250.00 plus ses dépenses de transport et \$5.00 pour ses dépenses de voyages jusqu'à concurrence de \$1 000 par mois.

M. Réal J. Gravel est professeur à l'école de Chard au nord de l'Alberta. Il est né à Louiseville, Québec, mais demeure en Alberta depuis plusieurs années et est au courant de nos problèmes locaux dit-on dans "La Survivance" du 18 mai 1955. (L.S., 1) Avant son arrivée en Alberta, il habitait l'Ontario. Ancien employé de la Bibliothèque du Parlement à Ottawa, il est le frère du R. P. Joseph Gravel o.m.i. de l'Université d'Ottawa. Il a aussi une soeur et une cousine chez les Religieuses de l'Assomption.

Mais M. Gravel n'occupera pas le poste. Pour une raison ou pour une autre le nom de M. Gravel ne revient pas dans les documents consultés.

A la réunion de l'Exécutif du 3 juillet 1955, suite à la motion Pilon/Rémillard on propose que Eugène C. Trottier, ancien propagandiste de "La Survivance", soit engagé comme propagandiste de l'ACFA au salaire de \$250.00 par mois plus les frais de

déplacement n'exédant pas la somme de \$1 000 par année.

Lors de la même réunion on indique aussi que le Comité de secrétariat est chargé de préparer un plan de campagne et de diriger M. Trottier dans son travail. Sur motion Tardif/Tellier on propose que l'embauche d'un secrétaire résidentiel soit différée jusqu'à ce que l'on soit assuré du succès du travail accompli par le propagandiste.

Dans un article signé Jean Patoine en date du 20 juillet 1955 et intitulé "Frère Jacques, dormez-vous," on lit ceci:

"Parmi ceux qui ont assisté au Congrès de l'ACFA en février dernier plus d'un délégué a dû être tenté de sérénader les membres de l'Exécutif avec la même rengaine; "Messieurs de l'Exécutif, dormez-vous?" (L.S., 20 juillet 1955, 2)

Mais on ne voulait rien précipiter et puis mercredi soir dernier, le 3 juillet 1955, lors d'une réunion spéciale de l'Exécutif, on se rend compte qu'une seule personne ne peut remplir de façon satisfaisante les deux fonctions de secrétaire et de propagandiste. On ne peut pas être en campagne et faire fonctionner tous les rouages d'un secrétariat permanent. On décide d'engager un propagandiste quitte à retenir les services d'un secrétaire plus tard lorsque le travail du premier sera couronné de succès. (L.S. 20 juillet 1955, 2)

Il est décidé à l'unanimité d'offrir le poste à Eugène Trottier "que la bonne Providence nous ramène juste comme il s'orientait vers un autre champ d'activité." (L.S., 20 juillet 55, 2)

Lorsque nous avons eu l'honneur et le plaisir de nous entretenir avec M. Eugène Trottier il nous racontait ses débuts à l'ACFA de la façon suivante:

"J'ai tenté ma chance, j'ai tenté d'exploiter une ferme à Tabor, la betterave à sucre. J'avais un associé Lazarre Moreau et à deux nous avons acheté non la ferme, mais tout le matériel. Nous avons un bail mais c'était de la culture très spécialisée.... Alors au bout de quelques mois, on a vu qu'on manquait notre coup complètement. Alors il a fallu qu'on envisage de laisser la ferme et là mon ami Lionel Tellier est descendu de la ville; il est resté quatre jours avec nous pour nous débarrasser de tout et tout et tout. Et, on est sorti de là, blancs comme neige mais avec plus un radis! En arrivant à Edmonton, le jour même de mon retour, je m'en vais voir le Père Patoine. Le Père Patoine, encore une fois avec son rire, il dit; "Ecoute mon vieux! T'as voulu tenter la ferme, tu t'es risqué, t'as manqué ton coup, tant pis pour toi, tant mieux pour nous, parce que nous, on a du travail à te donner!" Alors dès le soir même, il y avait une réunion à Edmonton, à laquelle assistaient, J.O Pilon, André Déchène, Maurice Lavallée, Jean-Marie Fontaine et j'ai été engagé comme propagandiste de l'ACFA le 5 juillet 1955 au salaire de deux mille cinq cents dollars par année. C'était mieux que ce que je n'avais jamais eu. Et puis à ce moment-là un salaire de trois mille dollars c'était quelque chose." (Trottier, e, 7-8)

Trottier a déjà fait ses preuves, dit Jean Patoine dans cet article du 20 juillet 1955. (L.S. 2). Pendant plus d'un an il a parcouru toutes les routes de nos paroisses pour abonner nos compatriotes à leur journal.

"Encore plus que le nombre de nouveaux abonnés qu'il nous a obtenus le climat de confiance et d'intérêt qu'il a su créer autour du journal albertain avait attiré sur son travail l'attention de toutes les personnes intéressées." (L.S. 20 juillet 1955, 2)

M. Trottier se souvient bien de son expérience à "La Survivance" et il en parle avec fierté et une pointe de nostalgie.

"La Survivance", c'est arrivé d'une façon assez curieuse. Je travaillais comme je

vous le disais à la construction. Henri Lusson se trouvait là. Qu'est-ce qu'il faisait-là, je ne le sais pas. Je sais qu'il avait été accidenté, il avait perdu quelques doigts d'une main. Enfin, bref, il rencontre Jean-Marie Fontaine qui lui dit "Henri, si ça t'intéresse, le Père Patoine, qui est devenu le nouveau rédacteur de "La Survivance" cherche quelqu'un qui pourrait faire la propagande du Journal. Si cela t'intéresse, va le visiter, va le voir ou si cela ne t'intéresse pas, parles-en à Eugène Trottier, peut-être que lui sera intéressé."

Alors Henri Lusson m'arrive avec la nouvelle.....Ah! bien, je dis, "Moi ça m'intéresse!" ....Et, je suis allé voir le Père Patoine.....Alors, Patoine avec son gros rire: "Bon bien, écoute, voilà...on va faire notre possible. On va essayer de te donner la possibilité de te faire une vie convenable. Et puis bien, tu as toute la province à toi, tu peux commencer quand tu voudras."

Alors, j'avais un peu d'argent. J'avais déjà payé mon voyage et j'avais neuf cents dollars en banque. Mais neuf cents dollars en '52 c'était de l'argent. Alors, j'ai proposé mes neuf cents dollars comme dépôt sur une voiture. "La Survivance" a garanti les paiements. Il était entendu...c'était convenu que le jour où je quitterais "La Survivance" on me rendrait mes neuf cents dollars et qu'on reprendrait la voiture.

Alors je suis donc parti quelques semaines après, avec une voiture de l'année, s'il vous plaît, une belle Bel-Air '53, et le petit Français il s'en allait. Il est parti. Il est allé travailler à Legal pour commencer parce que c'était les gens que je connaissais.... Puis ça été un succès monstre.

Et contrairement à ce qui a déjà été écrit, malheureusement cela n'a jamais été rectifié, ce n'est pas du temps du Père Breton que "La Survivance" avait quatre mille deux cents abonnés. Quand j'ai pris moi la propagande du journal, il y avait douze, treize cents abonnés. Quand j'ai quitté, dix-huit mois après avoir commencé, il y en avait quatre mille trois cents." (Trottier, e, 3-4)

En juillet 1955, Eugène C. Trottier, "un homme d'idéal et aussi un homme pratique" (L.S. 20 juillet 1955,2) devient propagandiste de l'ACFA. Dans une lettre adressée à Me Déchène et datée du 25 juillet 1955 il accepte le poste en disant:

"Certes il ne m'est pas permis de nier le climat de sympathie qui m'entoure depuis mon début social au milieu de vous. Aussi c'est avec le plus grand optimisme que je me donne à nouveau à cette noble cause. Je ne serai que votre apôtre et ma campagne aura sa valeur en la mesure où nous travaillerons ensemble. Mes épaules parfois plieront peut-être mais j'aurai près de vous, Exécutif, le réconfort moral et spirituel désiré." (Trottier, c, 25 juillet 1955)

Le travail d'Eugène Trottier sera important. Dans ce qui suit nous voulons vous donner un tout petit exemple de son travail de propagandiste. Nous avons choisi de parler surtout des grands débuts car le travail de ces premiers mois illustre bien le genre d'enthousiasme qu'il savait générer chez les gens et comment ce travail a mené à une réorganisation importante des effectifs dans les régions.

Eugène Trottier ne perd pas de temps. En fonction depuis à peine deux mois, son travail dans la région de Bonnyville et de Saint-Paul lui mérite les félicitations du président à la réunion de l'Exécutif du 28 septembre 1955.

A la réunion du 14 décembre 1955, les membres de l'Exécutif constatent que le travail qu'il a entrepris en est un de longue haleine et qu'il faut prendre le temps voulu si l'on veut qu'il soit bien fait. En plus de se marier dit-on dans le compte rendu, M. Trottier, durant les trois derniers mois, a visité à peu près tous les centres afin de voir à ce que la Journée de l'ACFA s'organise partout. Il a terminé l'organisation des cercles locaux dans la région de Bonnyville et a entrepris le même travail dans la région de Saint-Paul. On conclut en disant que tout semble très encourageant. (C.R. 14 déc. 1955)

Lors de nos entretiens, M. Trottier nous parlera de son travail à Saint-Paul et il



*Père Jean Patoine*

dira ceci:

“..Alors à Saint-Paul, il existait l’un des seuls cercles locaux structurés. Edmonton avait le sien, Saint-Paul, à Falher....c’était notre ami Paul Sicotte. Puis à Saint-Paul bien c’était les familles Doucet, Chamberland, familles profondément canadiennes-françaises mais pas mal essouffées dans le développement de leurs actions.

...Alors une chose que je peux dire c’est que, au cours de mes trente années, quand je me suis mis dans l’idée d’avoir telle ou telle personne, afin de répondre à une invitation, soit sur un comité, un exécutif ou autre chose et même comme président, il n’y a jamais eu une seule personne qui m’ait refusé.

Et là, à Saint-Paul, il m’est venu à l’idée que Léon Trottier, le Dr Trottier devait être le président de l’ACFA de Saint-Paul. Je m’en vais trouver Léon Trottier, qui est Franco-Manitobain de naissance, très impliqué, bon professionnel, bien vu dans la communauté. Il dit; “Je ne connais pas grand chose. Puis en plus de ça, es-tu sûr que j’ai le temps de le faire?”

“Certain, certain, vous êtes capable.”

Bien il dit “Oui. Mets mon nom en nomination.”

Et évidemment il a été élu....”(Trottier, e, 9-10)

A l’Exécutif du 14 mars 1956, Trottier rapporte que son travail est couronné par la merveilleuse réorganisation du cercle local de Saint-Paul. Présents à la réunion, le Dr Léon Trottier et M. Laurent Hébert, président et vice-président du cercle de Saint-Paul complètent le rapport du propagandiste. (C.R. 14 mars 1956)

Et le travail se continue. Le 24 juillet 1956, M Trottier rapporte qu’il a posé les bases du ralliement de la Rivière-la-Paix qui devait avoir lieu à Falher le 1er juillet et qui a été remis au début d’octobre. Il prépare la réorganisation des cercles locaux de Legal et Morinville. Il a organisé la célébration de la Saint-Jean Baptiste dans la région d’Edmonton. Il a organisé le cercle de Fort Kent et il est actuellement à réorganiser le cercle de Beaumont dont l’élection doit avoir lieu le 29 juillet prochain.

Au congrès de février 1957, il rappellera avec beaucoup de chaleur et d’émotion qu’il y a à peine deux ans, il devait aller s’installer sur une ferme du sud de l’Alberta. La propagande de l’ACFA dit-il est plus qu’une simple occupation...c’est une responsabilité dont il cherche à s’acquitter avec le plus de fidélité possible. Il y a maintenant 24 cercles en exercice comptant plus de 150 officiers. L’ACFA, dit-il, c’est l’œuvre de tout le monde. M. Trottier remercie ceux qui mettent la main à la tâche. L’ACFA va bien, dit-il, elle va dans la ligne vraie.

Comme Patoine, Trottier est un homme à tout faire. On le retrouve partout. Il collabore à l’organisation du congrès de l’ACELF qui aura lieu à Edmonton en 1957. Il visite les cercles locaux afin de les aider à poursuivre leur enquête sur le projet d’assurance collective qui s’annonce et sur la situation scolaire. A plusieurs reprises, il sera prêté par l’Exécutif central au cercle “Edmonton” pour organiser la “Cabane à sucre.” Il s’occupe du club du président, des Jeunesses musicales. Il travaille avec les paroisses. Il organise des assemblées conjointes de l’ACFA et de l’Association des commissaires bilingues de l’Alberta à Bonnyville, à Morinville, à Saint-Paul. Et la liste continue. Il faut, pour avoir une image complète du travail de Trottier, suivre sa trace dans les dossiers qui suivent, ce que nous vous invitons à faire.

### ..le bureau

Voilà ce qui se passe “au bureau” pendant le mandat du Président Déchène. Situé au 10010 109e rue, ce bureau était logé dans l’édifice de “La Survivance” et dans cet édifice

“...il y avait CHFA, il y avait “La Survivance,” il y avait l’AEBA. Petite, petite, petite place....il n’y avait pas grand chose. Il y avait un début.” (Trottier, e, 22)

Pendant le mandat de Déchène le secrétariat c'est d'abord le bureau de Patoine qui est aussi rédacteur du journal.

“Et comme il n'avait pas de secrétaire, il n'avait pas d'adjoint, il était tout seul, sauf Trottier qui n'était jamais là parce qu'il était parti dans la province..” (Trottier, e, 22)

Le désir d'avoir un secrétariat permanent ne disparaîtra pas. Il sera réaffirmé souvent par la suite et plus particulièrement au congrès du 1er novembre 1961. Une des résolutions du congrès se lira comme suit:

“ Attendu qu'un Secrétariat permanent s'avère indispensable, il est résolu que l'ACFA embauche sans délai un secrétaire plein temps.” (L.S., 1er nov. 1961,7)

Mais c'est dans les travaux qui traitent du mandat des prochains présidents qu'il faudra continuer l'étude de cette question. Le mandat du Président Déchène se terminant avec le congrès d'octobre 1961, nous ne poursuivrons pas ici l'étude des démarches entreprises pour répondre à cette résolution du congrès de 1961 .

### **Constitutions et structure**

Dans cette section nous voulons décrire la structure et l'organisation de l'ACFA en 1955. Or, pour bien comprendre la structure et l'organisation de l'ACFA à cette époque, il faut se référer aux “Statuts généraux refondus et adoptés le 19 juillet 1929”. Bien qu'on y ait apporté un certain nombre de changements au fil des ans, la Constitution de 1929 est toujours en vigueur en 1955.

La Constitution explique les buts de l'Association. Elle décrit l'organisation, la tenue des congrès et la composition de l'Exécutif et des comités régionaux.

#### **...dispositions déclaratoires**

Selon la Constitution de 1929 alors, l'ACFA a pour but:

“...l'union des Franco-Albertains pour la conservation de leur langue, leurs traditions nationales, leurs moeurs et coutumes particulières et d'assurer leur survivance comme entité catholique et française.” (ACFA, 1929, 3)

Le siège de l'Association est à Edmonton et l'organe officiel de l'Association est “La Survivance”. A l'article 5 on indique que

“Toute personne de langue française pratiquant la religion catholique et résidant en Alberta est de droit membre de l'Association en payant un dollar par année ou le montant fixé par l'Exécutif comme sa contribution. Est membre actif toute personne qui a payé un dollar annuellement.”(ACFA,1929, 3)

#### **...l'administration**

A l'article 6 on indique que les membres de l'Association sont groupés en cercles paroissiaux, le cercle étant l'ensemble des membres dans une paroisse ou mission. On admet dans un cercle local les délégués de districts scolaires voisins situés dans un territoire où un cercle local n'a pas été constitué . A l'article 10 on explique qu'une ville comprenant plusieurs paroisses pourra cependant n'avoir qu'un cercle local. C'était le cas à Edmonton.

Chaque cercle local peut se constituer des règlements particuliers “pourvu qu'ils ne dérogent en rien à l'esprit de la Constitution et qu'ils aient été soumis à l'approbation

de l'Exécutif'. (ACFA, 1929, 4)

Les Constitutions précisent qu'il doit y avoir une assemblée générale des membres au moins à trois différentes reprises pendant l'année: a) pas plus tard que le deuxième dimanche qui précèdera immédiatement un congrès afin de choisir les délégués du cercle au congrès; b) le jour où le visiteur officiel de l'Exécutif visitera le cercle; c) le deuxième dimanche qui suivra la convention générale des commissaires d'école. A l'article 14 d) on précise même l'ordre du jour de ces assemblées générales.

Le cercle local est sous la juridiction d'un comité composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier et de deux conseillers ou plus élus par l'assemblée générale. Ils demeurent en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante qui doit avoir lieu dans le mois qui suit le congrès.

On décrit le comité du cercle local d'intermédiaire par lequel l'Exécutif transmet ses instructions et ses directions aux membres de l'Association. Il sert aussi d'intermédiaire par lequel l'Exécutif doit être informé de la situation scolaire dans chaque paroisse et de toutes les questions intéressant les Franco-Albertains dans la province.

Le comité a certaines obligations: convoquer les assemblées générales, le recrutement des membres des cercles locaux, percevoir le montant annuel de la cotisation tel que fixée par l'Exécutif. Le cercle a le droit de prélever un pourcentage de 15% sur toutes les sommes perçues pour les besoins d'organisation. De plus, une fois par année, chaque cercle doit, au profit de l'Association, organiser une assemblée publique de toutes les personnes de langue française à laquelle un conférencier traitera un sujet intéressant l'oeuvre poursuivie par l'Association. Le comité du cercle doit aussi communiquer à l'Exécutif le résultat de l'élection des officiers du cercle, les noms des commissaires d'écoles après chaque élection, le nom des instituteurs et institutrices enseignant dans chaque école de son territoire et cela après la rentrée des classes. Il doit communiquer le nombre d'élèves de langue française et d'élèves d'autres langues inscrits dans chaque école ainsi que le nom des commissaires élus comme délégués à la convention générale des commissaires d'école de l'Alberta aussitôt après leur élection. Le comité doit communiquer toute autre information demandée particulièrement en ce qui a trait au concours de français.

### *...le congrès*

Il doit y avoir un congrès tous les ans à moins que l'Exécutif ou le congrès n'en décide autrement. Il sera tenu à Edmonton à moins que le congrès précédent n'ait fixé un autre lieu.

Le congrès est composé des délégués des cercles. Ces délégués devront être munis d'une lettre de créance signée par le président et le secrétaire de leurs cercles au moment du congrès. Les membres du clergé de langue française sont de droit membres du congrès sans autre formalité. Chaque cercle a droit à un délégué par (20) membres.

Au congrès, l'Exécutif doit soumettre un rapport des activités générales de l'Association depuis le dernier congrès, un rapport financier, et un rapport de chacun des comités permanents. Publication de ces rapports sera faite dans l'organe officiel de l'Association si l'Exécutif le juge opportun.

Sont du ressort du congrès, l'adoption, la modification, l'abrogation et l'interprétation de la Constitution, l'élection des membres de l'Exécutif, toute question concernant le but et l'objet de l'Association ainsi que toutes les questions qui lui sont référées par l'Exécutif.

L'Election des membres de l'Exécutif se fait ainsi:

“a) A la première séance du congrès, on formera une commission de nomination, composée de deux membres de l'Exécutif et de trois délégués au congrès.

b) Cette commission de nomination prépare une liste de 20 candidats choisis parmi les membres de l'Association qu'elle soumet aux délégués au cours de l'avant-dernière séance. Tout délégué, sur simple motion, peut ajouter à cette liste.

c) Les noms des candidats en nomination seront inscrits sur un tableau placé à la vue de tous les délégués.

d) Les délégués voteront chacun pour 15 candidats et les 15 candidats qui recueilleront le plus grand nombre de votes seront déclarés élus.

e) Le vote sera pris par bulletin.

f) Le scrutin sera dépouillé par trois scrutateurs choisis par le congrès.”

(ACFA, 1929, 10)

### ...l'Exécutif

L'Exécutif se compose de 15 membres élus par le congrès, d'un représentant du Collège des Jésuites, d'un représentant du Juniorat Saint-Jean, de deux membres du clergé de langue française d'Edmonton et de deux membres du clergé de langue française en dehors de la ville d'Edmonton, de deux membres de l'Association des instituteurs bilingues, du rédacteur en chef de l'organe officiel de l'Association et d'un délégué de chaque comité régional.

A la première réunion des membres de l'Exécutif, immédiatement après le congrès, on élit parmi eux un président général, deux vice-présidents un secrétaire général et un trésorier général

L'Exécutif administre l'Association et pour “ce faire il jouit de tous les pouvoirs que les circonstances peuvent exiger pour permettre une action prompte et efficace”. (ACFA, 1929, 11) L'Exécutif règle les questions de cotisation, il nomme et engage tous les employés, délégués et représentants qu'il croit utiles, définit leurs attributions, les révoque et les remplace au besoin. Il a plein pouvoir de constituer les comités jugés nécessaires et de définir leurs attributions. Il exerce:

“une surveillance et un contrôle absolus sur les cercles locaux et les comités régionaux, définit leurs pouvoirs et attributions et reçoit d'eux les rapports prévus. Il exécute les décisions du congrès.” (ACFA 1929, 11)

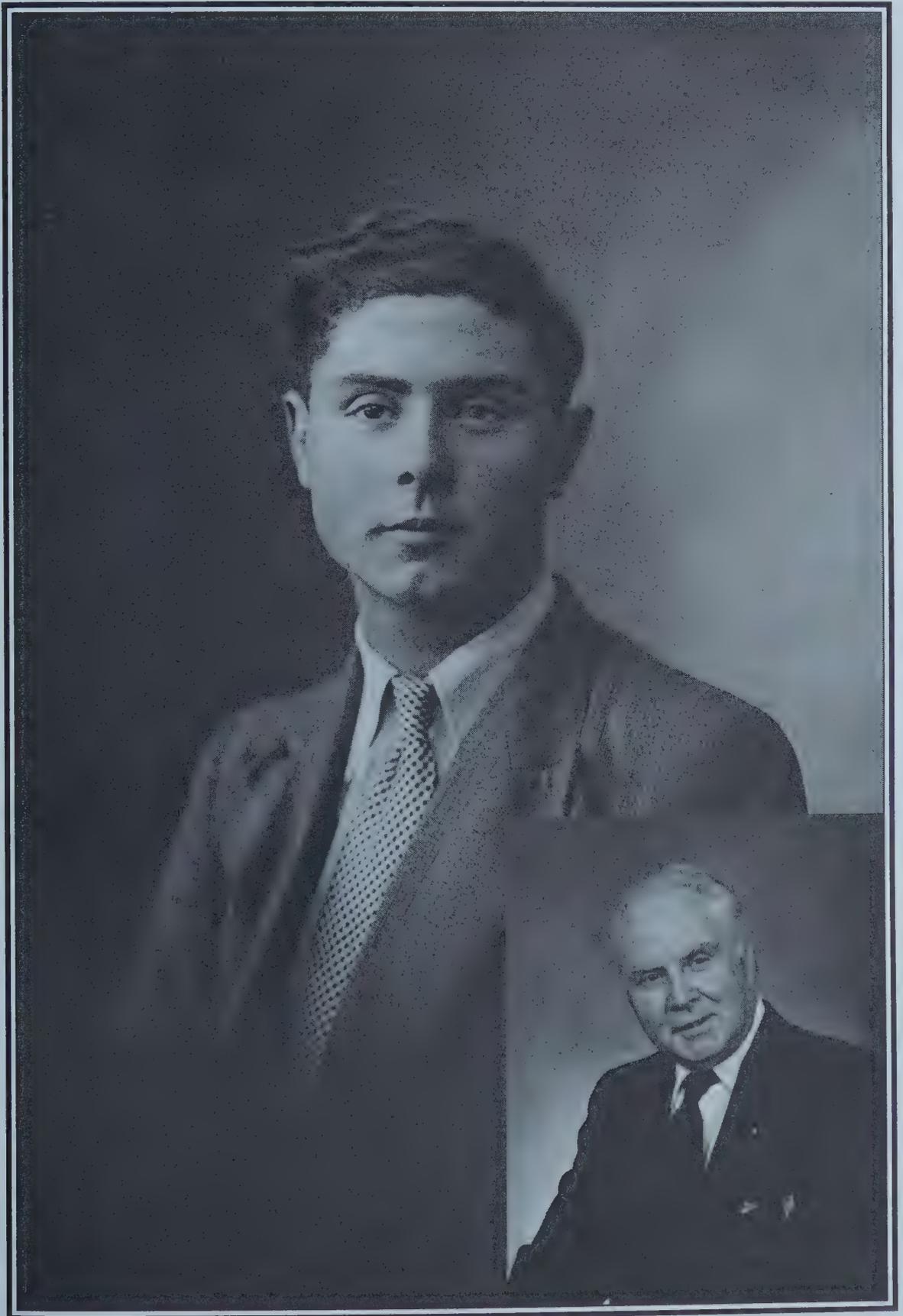
Les membres de l'Exécutif demeurent en fonction jusqu'à l'élection suivante. Le président convoque, préside et dirige les assemblées, les vice-présidents président en l'absence du président. Les attributions du secrétaire général et du trésorier ayant déjà été présentées ci-dessus nous ne les reprendrons pas ici.

### ...les comités d'organisation régionale

Dans le but de favoriser “l'action nationale sur un territoire plus restreint, la province pourra être divisée en régions permettant de grouper un certain nombre de cercles locaux.” (ACFA, 1929, 13) La fédération de ces groupes élira un comité d'organisation régionale dirigé par un président, un secrétaire et un trésorier. Les comités régionaux

“ont pour mission de surveiller les cercles locaux tout en respectant l'autonomie de ceux-ci, de stimuler le zèle des membres, de favoriser l'établissement de cercles nouveaux, d'activer le recrutement chez ceux qui existent, d'organiser des congrès régionaux, de tenir les cercles de la région au courant de toute question d'intérêt général et particulièrement d'intérêt régional”. (ACFA, 1929, 13)

Des sommes versées par les comités régionaux, 10% sera remis par l'Exécutif central pour les aider à payer les dépenses de voyage, papeterie etc.. Les comités régionaux peuvent eux aussi se constituer des règlements particuliers pourvu qu'ils ne dérogent en rien à l'esprit de la Constitution et qu'ils aient été soumis à l'approbation de l'Exécutif.



*Monsieur Eugène Trottier*

## *...dispositions générales*

A toutes les réunions, les décisions sont prises à la majorité des voix et pour ce qui n'est pas prévu par les règlements, l'Exécutif décide ce qui doit être fait dans les limites de la Constitution.

## *...amendements à la Constitution*

Au fil des ans, plusieurs changements sont apportés à la Constitution de l'ACFA. Nous voulons les présenter surtout parce que ces amendements amènent des changements dans le fonctionnement de l'Association.

Evidemment rares sont les gens qui démontrent un grand intérêt pour les divers amendements que l'on apporte à la constitution d'une association. On pourrait même croire qu'il s'agit là d'un sujet un peu stérile, poussiéreux même. Cependant nous y prenons un certain plaisir puisque nous en voyons l'utilité.

Et pour alléger un peu, nous essayons d'imaginer les problèmes et les situations qui ont motivé ces amendements. Les conditions sociales ont-elles joué un rôle? Y a-t-il eu des mésententes, des moments de crises? Est-ce qu'on cherchait à se protéger, à mieux s'organiser ou encore à mieux communiquer? Evidemment nous ne pourrions jamais retrouver les motivations des gens de l'époque et il serait peut-être plus sage, en fin de compte, de ne pas essayer de les imaginer.

## *... amendements de 1931...*

Puisque tout le fonctionnement de l'Association dépend de la Constitution, nous avons pensé qu'il serait important de revoir ici les amendements adoptés dès les débuts. Les premiers amendements sont adoptés en 1931.

Au congrès de février 1931, l'article 38 des statuts généraux de l'Association sera amendé de manière à permettre aux présidents des cercles locaux d'assister aux délibérations de l'Exécutif. A compter de 1931 alors l'article 38 se lit comme suit:

“Afin d'entourer les délibérations de l'Exécutif d'une discrétion raisonnable seuls les membres de l'Exécutif peuvent assister aux assemblées. Sur motion régulièrement adoptée par l'Exécutif, toute autre personne pourra être admise. (On a ajouté ce qui suit) Cette motion n'est pas nécessaire dans le cas des présidents de cercles locaux.” (C.R.,3-5 fév. 1931)

Au congrès de 1931 on passe aussi la résolution suivante:

“Il est résolu que les comités régionaux ne pourront prendre aucune action sur une question d'ordre général sans avoir obtenu l'assentiment de l'Exécutif central.” (C.R. 3-5 fév. 1931)

## *... amendements de 1933...*

Au congrès de juillet 1933 bon nombre d'amendements à la Constitution sont adoptés. Deviendra membre actif toute personne qui assiste annuellement à trois des assemblées du cercle local et dont la contribution est payée par son cercle. Le trésorier devra ajouter à son rapport la liste des membres qui ont payé leur contribution depuis le dernier rapport.

Toujours en juillet 1933, on amende l'article 17, l'article 33 et l'article 24 de la Constitution. A l'article 17 on précise que l'assemblée annuelle doit avoir lieu au mois de janvier.

A l'article 33 qui contient les matières qui sont du ressort du congrès on ajoute

trois nouvelles sections. Malheureusement l'état des documents consultés est tel que nous ne pouvons pas lire le premier texte ajouté, à savoir section 33a-1. Les sections 33a-2 et 33a-3 par contre se lisent comme suit:

“33a-2 Un amendement à la constitution pourra être présenté au congrès et discuté sans avoir rempli les conditions de l'article 33, (Le texte de tout amendement adopté par un cercle local ou proposé par l'Exécutif devra être publié dans l'organe officiel de l'Association, au moins quinze jours avant la date du congrès.) si la majorité des délégués y consent. Toutefois, aucun amendement ne pourra être définitivement adopté à moins qu'il n'ait été approuvé à l'unanimité par les délégués et, sa publication devra être faite immédiatement dans l'organe officiel.

33a-3 Le vote au scrutin secret devra être pris sur toutes questions lorsque la demande en sera faite par cinq délégués.” (C.R. 19 juillet, 1933)

A l'article 34, on ajoute qu'à la première séance du congrès on formera un comité de résolutions composé de trois membres de l'Exécutif et de quatre délégués du congrès. Le comité aura le pouvoir d'amender, d'approuver ou de rejeter les résolutions qui lui sont soumises durant le congrès. Tout délégué aura le droit d'en appeler des décisions du comité. (C.R. juillet, 1933)

### *...amendements de 1934...*

Au congrès de juillet 1934, on accepte comme amendement le texte suivant:

“Est membre actif toute personne de langue française pratiquant la religion catholique dès qu'il versera deux dollars par année comme cotisation. Ce montant de deux dollars donnera droit aux membres actifs de recevoir l'organe officiel de l'Association: “La Survivance” sans aucun autre déboursé.” (C.R. juillet, 1934)

Et comme corollaire à l'amendement ci-haut mentionné, on accepte aussi ceci:

“Ce Congrès donne les pleins pouvoirs du congrès à l'Exécutif pour mettre cette résolution en pratique et donne à l'Exécutif le pouvoir d'abroger ou de suspendre les clauses de la Constitution qui y seraient en contravention y compris les remises du 15 pour cent aux cercles et du 10 pour cent aux comités régionaux.”  
(C.R. juillet, 1934)

De plus à ce même congrès de 1934, l'article 19 est amendé comme suit:

“Chaque cercle devra organiser une soirée par année dont les profits seront divisés en parts égales entre l'Exécutif central et le cercle local. Le cercle local se servira de cet argent pour défrayer les dépenses courantes du cercle.” (C.R. juillet, 1934)

### *...amendements de 1936...*

Dans la liste des résolutions du congrès du 7 juin 1936, on ne retrouve qu'une seule résolution qui traite de la Constitution.

“Que la Constitution de notre Association soit ré-imprimée en autant que les moyens le permettront et que tous les amendements adoptés jusqu'à date soient inclus.”  
(C.R., 7 juin, 1936)

Voici donc les changements qui ont été apportés à la Constitution entre 1931 et 1936. Nous nous sommes limités à cette période de temps parce qu'il n'y aura pas de congrès entre 1936 et 1946. En ce qui a trait aux amendements adoptés entre 1946 et 1955,

nous ne les avons pas puisque nous n'avons pas pu retrouver les comptes rendus des réunions qui ont eu lieu à l'ACFA pendant cette période. Mais ce n'est que partie remise.

### *... amendements et changements entre 1955 et 1961*

En ce qui a trait aux changements à la Constitution faits entre 1955 et 1961 il semble ne pas y en avoir beaucoup. On en retrouve très peu dans la liste de résolutions publiée dans "La Survivance" à la suite des congrès. Nous en avons retrouvé un certain nombre dans les comptes rendus de réunions cependant.

Mais examinons d'abord les résolutions qui traitent spécifiquement de la Constitution et qui ont été publiées dans "La Survivance" à titre de résolutions officielles.

On note en particulier la résolution acceptée au congrès de '55 traitant du mandat du président général. Elle se lit comme suit:

"Les congressistes décident qu'à l'avenir le Président Général de l'Association ne demeurera pas en fonction plus de deux termes consécutifs et ils recommandent à l'Exécutif d'amender la constitution en ce sens, si nécessaire." (L.S. 23 fév. 1955, 1)

Au congrès de 1955 les membres décident aussi de ne pas opérer de changements à la Constitution pour le moment mais ils autorisent le nouvel exécutif à s'adjoindre, à titre de membres consultatifs, des représentants d'organismes intéressés aux problèmes de survivance religieuse et nationale. (L.S., 23 fév. 1955, 1)

Pour bien comprendre cette dernière résolution il faut se rappeler qu'en février 1955, on parle de réorganiser l'Association. Dans le compte rendu du travail fait au congrès, sous le grand titre "Projet de réorganisation", on lit :

"Ce projet qui avait été présenté à nombre de gens avait reçu beaucoup de considération. Il fut souligné qu'il n'était en aucune manière une critique du passé mais bien un nouvel outil pour aider à récolter des fruits plus nombreux. En un mot, le projet prévoyait que la nouvelle ACFA serait une "grande fédération de tous les mouvements français de la province." (L.S. 23 fév. 1955, 2)

Ce projet devait recevoir une étude plus poussée au cours de la deuxième journée du congrès. Plus loin alors, dans le même article de "La Survivance", sous le grand titre "Rapports des Commissions d'étude" on lit ceci:

"Au chapitre de la réorganisation de notre association, les délégués en sont venus à conclure que notre association ne répondait plus aux besoins actuels de notre groupe ethnique; qu'il fallait la régénérer d'une façon ou d'une autre. Fut-ce la faute de l'association elle-même ou celle des gens qui s'en sont désintéressés? Nul ne put y répondre et de toutes façons, on préféra bâtir pour l'avenir plutôt que de remuer de vieilles cendres ce qui n'était d'ailleurs que logique." (L.S., 23 fév. 1955, 2)

Au moment des résolutions on parlera alors du besoin d'engager le plus tôt possible un secrétaire-propagandiste. Et pour satisfaire le désir exprimé dans le projet de réorganisation qui veut faire de l'ACFA une grande fédération regroupant tous les mouvements français de la province, comme nous venons de le dire, on autorise le nouvel exécutif à s'adjoindre, à titre de membres consultatifs, des représentants d'organismes intéressés aux problèmes de survivance religieuse et nationale. (L.S. 23 fév. 1955, 2)

En ce qui a trait à la tenue du congrès, les congressistes de 1955 vont accepter la résolution que le prochain congrès ait lieu dix-huit mois plus tard. Au congrès de février 1957, ils vont manifester le désir que les prochains congrès aient lieu, en autant que possible, vers la fin de mars. (L.S. 27 fév. 1957, 8)

## *... 1957 - changements proposés au fonctionnement démocratique. . .*

Comme nous l'avons indiqué, nous avons retrouvé, dans les comptes rendus des congrès certaines propositions de changement concernant le fonctionnement démocratique de l'Association. Ces changements ont été présentés aux congressistes à titre d'amendements à la Constitution. Et dans le cas de la proposition présentée ci-dessous, la motion a été acceptée à l'unanimité. Elle ne figure pas cependant dans la liste des résolutions officielles adoptées au congrès.

Au congrès de '57, on rapporte que Patoine soumet à l'assemblée un projet d'amendement de la Constitution de l'ACFA

"...afin d'assurer une représentation plus équitable des différentes régions de l'Alberta. Au lieu d'avoir un seul comité de nomination pour toute la province, on en aurait cinq représentant les régions suivantes : Edmonton, Morinville, Bonnyville, Saint-Paul et Rivière-la-Paix." (L. S., le 27 fév. 1957, 1)

Le projet d'amendement ne semble pas avoir été accueilli sans commentaires. On s'objectera au fait que les membres des comités régionaux éloignés ne peuvent être assidus aux réunions et par ailleurs il n'y a pas, dit-on, de proportion du point de vue population entre les trois régions de Saint-Paul, Edmonton et Rivière-la-Paix. Oui, les représentants éloignés manqueront certaines réunions, mais ils seront spécialement convoqués pour la discussion des problèmes particulièrement importants disent ceux qui défendent le projet d'amendement.

"Les électeurs voteront pour des gens qu'ils connaissent alors qu'auparavant sur la liste des candidats figuraient des noms inconnus pour un grand nombre. Ainsi modifiée et comprise la motion est acceptée à l'unanimité." (L.S. 27 fév. 1957, 3)

On se souviendra qu'à l'ancien article 34 de la Constitution on décrivait le mode d'élection des membres de l'Exécutif de la façon suivante: à la première séance du congrès on devait former une commission de nomination. Celle-ci préparait alors une liste de 20 candidats choisis parmi les membres de l'Association. Cette liste était soumise aux délégués et ceux-ci devaient voter chacun pour 15 candidats. Les 15 candidats qui recueillaient le plus grand nombre de votes étaient alors élus à l'Exécutif.

Le nouveau texte de l'article 34 se lira dorénavant comme suit:

"L'élection des membres de l'Exécutif central se fait selon le mode suivant:

a) Au début du Congrès on formera des comités de nomination pour chacune des cinq régions suivantes; Edmonton (la ville seulement) Morinville (toute la campagne autour d'Edmonton, y compris Beaumont), Saint-Paul, Bonnyville et Rivière-la-Paix.

b) Ces comités de nomination seront formés de trois représentants de chacune de ces cinq régions et d'un représentant de l'exécutif.

c) Ces comités de nomination préparent une liste de 5 candidats, choisis parmi les membres de l'association qui résident dans leur région respective, sauf pour la région d'Edmonton où l'on choisit 8 candidats.

d) Avant la fin du Congrès, les délégués de chaque région se réunissent séparément, afin d'élire les membres qui devront représenter leur région à l'Exécutif central.

e) A cette réunion, la liste des candidats, telle que préparée par les comités de nomination, est présentée. Tout délégué, sur simple motion, peut ajouter à cette liste.

f) Des bulletins de vote, imprimés à l'avance sont distribués par le président du comité de nomination, qui préside également aux élections.

g) Les délégués voteront pour le nombre de candidats suivant: Edmonton 5; -

Saint-Paul 2; - Bonnyville 2; - Morinville 2; - Rivière-la-Paix 3. Les candidats qui recueilleront le plus grand nombre de votes seront déclarés officiellement élus membres de l'exécutif central.

h) Le scrutin sera dépouillé par le président du comité de nomination, aidé des autres membres de son comité.

i) En plus de ces 14 membres élus par les délégués des différentes régions, l'Exécutif central sortant de charge choisira 3 autres membres qui feront également partie du prochain Exécutif." (C.R. 20-21 fév. 1957)

L'élection des membres de l'Exécutif au congrès de '59 semble avoir suivi la procédure expliquée ci-dessus. Pour ce qui est du congrès de '61 nous ne pouvons pas affirmer avec autant de certitude que la procédure acceptée en février '57 a été suivie.

### *... 1959 - changements proposés au fonctionnement démocratique. . .*

En janvier 1959, on proposera un autre changement à la procédure d'élection. Cette fois il s'agit de la méthode utilisée pour former les exécutifs locaux. La Constitution de '29 indique que le cercle local est sous la juridiction d'un comité composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier et de deux conseillers ou plus. Ces officiers du cercle local

“seront élus par l'assemblée générale du cercle et demeureront en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante alors que de nouvelles élections devront avoir lieu.” (ACFA, 1929, 5)

A la réunion de l'Exécutif du 16 janvier 1959, Eugène C. Trottier explique que la méthode d'élection des officiers des cercles locaux telle que prévue dans la Constitution présente des inconvénients sérieux.

“Il suggère qu'au moins à titre d'essai, l'on forme les Exécutifs locaux de la façon suivante: que chacune des organisations locales soient invitées à nommer un représentant qui deviendrait membre de l'Exécutif local de l'ACFA (à noter cependant que ces représentants ne seraient pas autorisés à parler au nom de l'organisation qu'ils représentent.) Si cet essai était un succès l'on profiterait du prochain Congrès pour amender les Constitutions dans ce sens.” (C.R. 16 janv. 1959)

Paul Chauvet et M. Dallaire présenteront cette suggestion sous forme de motion qui sera acceptée. (C.R., 16 janv. 1959) Malheureusement nous ne pouvons pas dire ce qui va se produire par la suite n'ayant pu trouver d'autres informations à ce sujet.

Pour ce qui est de la question des changements à la Constitution, le congrès de '61 ainsi que l'enquête sur l'Association qui le précède vont donner des résultats importants. Mais nous préférons traiter de ceci dans une section subséquente.

## Le statut d'organisation de charité et l'incorporation de l'ACFA

Il est important de décrire les démarches entreprises pour effectuer l'incorporation de l'Association ainsi que celles qui ont été faites pour faire reconnaître l'Association comme organisation de charité. Ce sont des éléments importants de la structure de base de l'ACFA.

### ... *le statut d'organisation de charité*

En ce qui a trait au statut d'organisation de charité de l'ACFA, on ne retrouve aucune référence dans les procès-verbaux des réunions de l'Exécutif. Cependant, nous avons trouvé, dans la correspondance du Juge Déchène, quelques lettres qui en font mention. Dans une lettre datée du 18 mai 1955 adressée à Mademoiselle Carisse, secrétaire privée de l'Honorable James J. McCann, Ministre du revenu national, le Président Déchène écrit:

“Lors de mon passage à Ottawa à la fin de mars, vous avez été assez bonne de m'indiquer les moyens à prendre pour obtenir au nom de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta, le privilège de se faire reconnaître comme organisation de charité aux fins de la loi d'impôt sur le revenu. Après ce long délai, j'ai enfin préparé les formules requises que j'inclus avec la présente.  
.....A cause d'une élection provinciale ici, il serait utile d'obtenir aussitôt que possible, l'approbation demandée.” (Déchène, c, 18 mai 1955)

Le 2 juin 1955, le Président Déchène reçoit la réponse du Ministère du revenu national, division de l'impôt. Elle est signée par le Directeur du Contentieux qui écrit:

“Après avoir étudié votre demande attentivement, nous en sommes venus à la conclusion que l'Association canadienne française de l'Alberta est peut-être une organisation sans but lucratif mais qu'elle n'est pas une organisation de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, vous vous rendez compte qu'il est impossible d'admettre les contributions faites à l'Association en déduction du revenu aux termes de l'article 27(1) a) de la loi.”

(Directeur, c, 2 juin 1955)

Dans les documents consultés, nous ne retrouverons aucune autre référence à cette question par la suite.

### ... *l'incorporation*

En ce qui a trait à la question d'incorporation, il en est d'abord question dans le compte rendu de la réunion de l'Exécutif du 7 octobre 1959. On propose alors de faire incorporer l'Association légalement d'après le “Benevolent Society Act” du gouvernement provincial. Un comité formé de Déchène, Louis Desrochers et Lionel Tellier devra voir à ce que cette incorporation soit exécutée.

Dans la correspondance du Président Déchène on peut suivre quelques-unes des démarches entreprises à cet effet. Le 25 novembre 1959, M. Jas Warr, Registrar of Companies du Department of the Provincial Secretary Office of the Registrar of Companies adresse cette lettre au Président Déchène.

“This letter will confirm our telephone conversation of today's date, and you will find enclosed official receipts of your remittance of 8.00 and application and by-laws which had been forwarded for the Incorporation of the above Association. These documents are being returned in order that you may amend Article 18, to comply with Section 13, of the Societies Act, and it would appear that the by-laws

do not make provisions for audit of accounts.” (Warr, c, 25 nov. 1959)

Le même jour le Président Déchène écrivait à M Alfred Rouleau de l'Assurance-vie Desjardins pour régler une toute autre question et sa lettre contenait le commentaire suivant:

“The Certificate of Incorporation of the ACFA has not yet been obtained. The Provincial Secretaries Department has required 1 or 2 small changes in the by-laws and insists on the consent of the Secretary of State, in Ottawa, to the use of the word “Canadienne” in the name of the Association. We do not anticipate any trouble or any long delay.” (Déchène, c, 25 nov. 1959)

Le 1er décembre 1959 le Président Déchène écrivait ceci au Registrar of Companies

“We acknowledge your letter of November 25th, the by-laws of the Association have been amended as the Article No.9(d) and Article 18 to comply with the Societies Act, and as recommended in your letter. We trust the Association can now be incorporated and we would appreciate receiving (the) Certificate in due course.” (Déchène, c, 1er déc. 1959)

A la réunion de l'Exécutif du 2 décembre 1959, les membres du comité chargé de voir à l'incorporation légale indiquent qu'ils ont fait leur travail. Les démarches faites auprès du gouvernement provincial sont couronnées de succès et on attend le certificat d'incorporation pour le Benevolent Society Act. On annoncera le fait dans “La Survivance” du 9 décembre 1959 (L.S., 1).

Le 23 décembre 1959 “La Survivance” annonce que l'ACFA a obtenu sa charte d'incorporation jeudi dernier. (L.S. 1) On dit aussi dans l'article que l'ACFA n'a jamais eu d'existence légale bien qu'elle soit âgée de 30 ans. On avait, dit-on, songé à lui obtenir une charte d'incorporation mais la question était toujours remise. Or pour lancer son service de Sécurité familiale, l'ACFA devait être officiellement reconnue par le gouvernement de l'Alberta. (L.S. 23 déc. 1959)

### **Les élus et les représentants**

Qui sont les élus et les représentants qui forment l'Exécutif pendant la présidence du Juge Déchène? Qui sont les responsables des comités? Qui sont les personnes qui vont se dévouer corps et âme pour l'Association pendant cette période?

#### ***... les représentants et les élus du congrès de 1955***

Dès l'ouverture du congrès en février 1955, on procède à l'élection des membres du comité des résolutions et du comité de créances et des élections. On procèdera

“selon les règlements qui stipulent que deux d'entre eux doivent être nommés par l'exécutif (les deux premiers cités) et trois autres par l'assemblée.”

(C.R., 16-17 fév. 1955)

Au comité des créances et des élections on nomme MM Belland, Edouard Cimon et Alexandre Bérubé, Léon Riopel et Joseph Nadeau. Au comité des résolutions furent nommés MM. André Déchène, Gérard Diamond, Albert Doucette, Willie Paquette et Lucien St-Arnaud.

Dans le compte rendu du congrès, on dit qu'un congressiste va alors suggérer qu'un membre du clergé fasse partie de chaque comité. Mgr Routhier aurait répondu

“que la confiance générale accordée aux laïques ne rendait pas impératif la présence

d'un prêtre au sein de ces comités." (C.R. 16-17 fév. 1955)

### ... le nouvel Exécutif ...

A l'issue du congrès général, soit le jeudi après-midi 17 février 1955, a lieu l'élection du nouvel Exécutif par les délégués officiels présents. Alexandre Bérubé, membre du comité des nominations, annonce la liste des 20 membres que le comité a mis en nomination. Il demande si l'assemblée a d'autres mises en nomination à faire et sur la proposition de M. J.O. Pilon déclare les nominations closes.

"L'on procéda donc à l'élection qui donna le résultat suivant; Madame J.N. Vallée, Messieurs Guy Beaudry, Alexandre Bérubé, Edouard Cimon, André Déchène, Louis Desrochers, Gérard Diamond, Jean-Marie Fontaine, Maurice Lavallée, l'Honorable Lucien Maynard, Arthur Piché, Paul-Emile Poirier, Léo Rémillard, Paul Sicotte et Lionel Tellier." (C.R. 16-17 fév. 1955)

Le résultat de l'élection est annoncé lors du banquet qui clôture le congrès. Après le banquet, les membres mentionnés ci-dessus se sont réunis pour la nomination des officiers.

"Furent choisis aux différents postes: M. André Déchène, président; Messieurs Léo Rémillard et Gérard Diamond vice-présidents; Louis Desrochers, trésorier, le P. Jean Patoine, secrétaire." (C.R. 16-17 fév. 1955)

A cette même réunion, les membres de l'Exécutif nomment le Dr J.O. Beauchemin premier président d'honneur, le Dr Louis-Philippe Mousseau deuxième président d'honneur et M.J.O. Pilon, vice-président d'honneur.

### ... les représentants ...

Selon l'article 35 de la Constitution, l'Exécutif se compose de 15 membres de l'Association élus par le congrès ainsi que d'un représentant du Juniorat Saint-Jean, de deux membres du clergé de langue française d'Edmonton et de deux membres du clergé de langue française de l'extérieur d'Edmonton et de deux membres de l'Association des instituteurs bilingues, du rédacteur en chef de "La Survivance", d'un délégué de chaque comité régional et d'un représentant du Collège des Jésuites (qui n'existe malheureusement plus depuis 1943, et qui sera remplacé par un représentant du Collège Notre-Dame-de-la-Paix).

A la réunion de l'Exécutif du 4 mars 1955 les membres élus vont alors s'adjoindre les personnes suivantes;

"Représentants du clergé de la ville: M. l'abbé J.R. Ketchen et le R.P. Guy Michaud, o.m.i.; Représentants du clergé de la campagne: M. l'abbé Paul Mailloux et le R.P. Emile Tardif, o.m.i.; Collège N.D. de-la-Paix: le R.P. Joseph Forget, o.m.i.; Collège St-Jean: le R.P. Fernand Thibault, o.m.i.; "La Survivance": le R.P. Jean Patoine o.m.i.; l'Association des Educateurs bilingues: le R.P. Philibert Paré, o.f.m.. Les visiteurs d'écoles: M. l'abbé R. Lemelin et le R.P. Y. St-Arnault, o.m.i.. Les Commissaires bilingues et la Relève Albertaine seront invités à nommer eux-mêmes leur représentant respectif." (C.R. 4 mars 1955)

Les représentants de l'AEBA, de l'ACBA, de la Relève albertaine et des visiteurs d'écoles ont été ajoutés à l'Exécutif pour satisfaire le désir exprimé dans le projet de réorganisation. On veut faire de l'ACFA une grande fédération regroupant tous les mouvements français de la province. Au congrès de février 1955, les congressistes autorisaient donc le nouvel exécutif à s'adjoindre, à titre de membres consultatifs, des représentants d'organismes intéressés aux problèmes de survivance religieuse et nationale. (L.S. 23 fev. 1955, 1)

C'est à ce titre que le 15 avril 1955, sur la motion du R.P. St-Arnault, appuyé par J.M. Fontaine et

“en conformité avec le désir exprimé par nos Evêques, M. l'abbé Bouchard sera invité à l'avenir à assister aux assemblées de l'exécutif, non pas à titre de membre officiel, mais à titre d'invité et de spécialiste des questions de vie rurale.”

(C.R. 15 avril 1955)

### ... les comités ...

A la réunion du 4 mars 1955 les membres élus vont aussi former les divers comités. Pour accomplir cette tâche d'une façon plus expéditive on dit que le Président a dressé une liste des comités et qu'à titre de suggestion il en donne la lecture.

“Comité du Secrétariat: R.P. Jean Patoine, MM. Guy Beaudry, Gérard Diamond, Maurice Lavallée, Philippe Mousseau, Paul-Emile Poirier et Paul Sicotte.

Comité de Finances: MM Louis Desrochers, Gérard Diamond, J.M. Fontaine, Hon. Lucien Maynard, Philippe Mousseau, P.E. Poirier et Lionel Tellier.

Comité d'Education: M. Maurice Lavallée, l'Abbé Lemelin, les RR.PP. Thibault, Forget, Paré et St-Arnault, Mme J.N. Vallée, Dr A. Piché et M. J.O. Pilon.

Comité d'Agriculture: MM. J.M. Fontaine, l'Abbé Gérard Bouchard, Alexandre Bérubé et Edouard Cimon.

Comité de la Radio: MM. Léo Rémillard, Lionel Tellier et Paul Sicotte. Comité de la Librairie: MM. Maurice Lavallée, le R. P.Tardif, et M. J.O Pilon.

Comité du voyage de liaison française: MM J.M. Fontaine, Gérard Diamond et le R.P. Jean Patoine.” (C.R. 4 mars 1955)

Sur motion Tardif/Mousseau les suggestions du Président sont acceptées en bloc. En plus il est décidé que tous ces comités ont le droit de s'adjoindre qui ils veulent pour les aider. Ils doivent se réunir au moins une fois par mois et faire rapport immédiatement de leurs délibérations au Président en attendant de faire rapport à l'Exécutif lors de l'assemblée qui suivra.

Lors de nos entretiens en février 1992, nous faisons remarquer au Juge Déchène que les gens travaillaient beaucoup en comité et lorsque nous lui demandions pourquoi il répondit :

“C'est parce que tous les membres de l'exécutif n'avaient pas les mêmes connaissances de la situation ni la même opinion alors, quand il s'agissait d'un projet que nous ne connaissions pas, que nous ne comprenions pas assez bien, nous formions un comité pour l'étudier.” (Déchène, e, 10)

### ... les présidents des cercles locaux ...

A cette même réunion du 4 mars 1955, les membres réunis vont décider que d'ici au prochain congrès tous les présidents des cercles locaux feront partie de l'Exécutif à titre de membres-adjoints et cela afin d'entretenir l'intérêt. Or nous nous souviendrons qu'à l'époque il n'y avait pas beaucoup de cercles locaux qui étaient encore actifs. Dans “La Survivance” du 9 mars 1955, dans un article qui rapporte le travail fait lors de la réunion de l'Exécutif du 4 mars, on retrouve les commentaires suivants:

“Ceux qui sont assez familiers avec la Constitution de notre association savent que normalement les Cercles locaux doivent être groupés en trois régions: Edmonton, St-Paul-Bonnyville et Falher et que les présidents de ces régions respectives font partie “de droit” de l'Exécutif. Or, comme il faudra au Secrétariat plusieurs mois pour organiser les Cercles locaux et à plus forte raison, les groupements

régionaux, il a été décidé que d'ici au prochain Congrès, les présidents de tous les Cercles locaux qui existent et qui existeront seront invités à faire partie de l'Exécutif. Cette décision devrait être un précieux stimulant et encourager les paroisses à remettre sur pieds, les cadres de leur Cercle local." (L.S. 9 mars 1955, 1)

### *... les élus du congrès de 1957*

Au congrès de février 1957, on dit que l'après-midi tirait à sa fin quand M. Eugène Trottier se présente à la tribune d'honneur pour annoncer la tenue des élections. Il donne lecture de la liste des candidats pour chaque région d'après le Comité des nominations. L'élection se tiendra d'après la nouvelle procédure ressortant de l'amendement à l'article 34 des Constitutions adopté par les délégués au début du Congrès. Et les résultats seront les suivants:

- I.-Région d'Edmonton: Me André M Déchène C.R., Me Louis Desrochers, Me Lionel Tellier C.R., M. Maurice Lavallée, M. Aimé Arès.
- II. - Région de Saint-Paul: Dr Léon Trottier, Saint-Paul, M. Léonidas Cadrin.
- III.- Région de Bonnyville: M. Roméo Lamothe, Bonnyville, M. Georges-Emile Dallaire, La Corey.
- IV.- Région de Morinville: M. Alexandre Bérubé, Beaumont, M. Robert Couture, Legal.
- V.- Région de la Rivière-la-Paix: Dr Paul Racette, McLennan, M. Albert Simoneau, Girouxville, M. Elphège Boulet, Donnelly.
- VI.- Choisis par l'ancien Exécutif: M. J.M. Fontaine, d'Edmonton, M. Paul-Emile Desjardins, M. Alphonse Nobert, Mearns." (C.R. 21 fév. 1957)

Les nouveaux élus vont alors se réunir pour choisir les officiers. Seront choisis à l'unanimité: Me André Déchène président, Maurice Lavallée premier vice-président et Louis Desrochers deuxième vice-président, le R.P. Patoine secrétaire et M. Léo Ayotte trésorier.

Les membres 'ex officio' seront M. Bernardin Gagnon, gérant de CHFA, Eugène Trottier, propagandiste, R.P. Fernand Thibault, o.m.i. recteur du Collège Saint-Jean, R.P. Majorique Lavigne o.m.i. recteur du Collège Notre-Dame-de-la-Paix, M. Jacques Johnson, président provincial de la Relève albertaine, R.P. Yvon St-Arnault o.m.i. représentant de l'AEBA, M. l'abbé Gérard Bouchard, représentant de l'action rurale. (L.S., 27 fév. 1957, 1)

### *... les élus du congrès de 1959*

Au congrès de novembre 1959 les membres suivants seront élus:

- 1) Région d'Edmonton (ville): Me André Déchène, Me Louis Desrochers, M. Maurice Lavallée, Me Lionel Tellier, M. J.M. Fontaine, M. Aimé Arès, M. P.E. Desjardins
- 2) Région d'Edmonton (campagne): M. Léon Riopel, M. Alex Bérubé
- 3) Région de Rivière-La-Paix: M. L.J. Laberge, M. Paul Sicotte
- 4) Région de St-Paul: M. Marcel Chevrette, M. Léonidas Cadrin
- 5) Région de Bonnyville: Dr. J.P. Bugeaud, M. Gérard Moquin." (C.R. 12 nov. 1959)

Immédiatement après cette élection les membres du nouvel Exécutif se rassemblent pour choisir les officiers. Furent choisis à l'unanimité Me André M. Déchène C.R. président, Me Louis Desrochers, 1er vice-président, M. Maurice Lavallée 2e vice-président, Jean Patoine secrétaire. (C.R. 12 nov. 1959)

A la réunion du 2 décembre 1959, les membres de l'Exécutif ont complété les cadres de l'Exécutif en faisant les nominations suivantes:

“Trésorier: M. Léo Ayotte.

Membres choisis par l'Exécutif: M. Roger Motut, Madame Val Frey.

Membres adjoints:

Clergé de la ville; R.P. Alexis Auger o.f.m., R.P. F Thibault o.m.i..

Clergé de la campagne; R.P. Léopold Desgagné c.ss.r curé de Morinville.

M. l'abbé Ch. Bérubé, curé de St-Edouard.

Représentant de l'ACBA; M. Paul Chauvet.

Comité de finance et sécurité familiale: M. Louis Roy, président, M. Raymond Brault, trésorier, M. Roger Belzil, M. Grégoire Gagnon, R.P. Patoine, M. Léo Ayotte.

Comité d'Education: MM. Roger Motut, président, Lionel Tellier, Maurice Lavallée, Gérard Moquin, Paul Chauvet, RR. PP. Arthur Lacerte o.m.i., Jean Patoine o.m.i., RR.SS. Jeanne-Louise c.s.c., St-Daniel a.s.v., Sr. Marie-Agnès f.d.j., Dr Joseph Moreau.

Comité d'Agriculture: MM. J.-M. Fontaine, président, Louis Boucher, Léonidas Cadrin, Louis J. Laberge.

Comité des Concours: MM. Maurice Lavallée, président, Léo Ayotte, Paul Sicotte, Paul-E Desjardins, R.P. Patoine.

Comité des Relations publiques et de la publicité: MM. Louis Desrochers, président, Bernardin Gagnon, Dr J-Paul Bugeaud, Guy Beaudry, Louis Boucher, Eugène Trottier, R.P. Jean Patoine.

Comité du Recrutement: MM. Alex Bérubé, président, Gérard Diamond, Paul Mahé, J.-M Fontaine, Léon Riopel, Eugène Trottier.

Comité du Centre français: MM Aimé Arès, président, Lionel Tellier, J.- M Fontaine, P.-E Desjardins, R.P. Patoine.” (C.R. 2 déc. 1959)

Dans l'article du 9 décembre 1959 rapportant le travail fait lors de la réunion de l'Exécutif du 2 décembre, on retrouve le commentaire suivant:

“ L'on aura également remarqué que plusieurs membres des différents comités ne font pas partie de l'Exécutif. L'on a voulu les adjoindre afin de décentraliser le plus possible l'Exécutif et aussi afin de bénéficier des talents, du dévouement et de la bonne volonté d'un plus grand nombre.” (L.S. 19 dec. 1959, 8)

### ... le congrès de 1961

Au congrès d'octobre 1961, le président Déchène ayant décidé de ne pas se représenter, il sera remplacé par Me Louis Desrochers qui deviendra alors Président général. Les officiers et les membres de l'Exécutif central et les responsables des comités seront élus et nommés lors du nouveau Conseil général qui aura lieu les 10 et 11 novembre 1961 au Collège Saint-Jean et dont il sera question dans le travail que nous nous proposons de compléter pour étudier le mandat du Président Desrochers.

### Le financement de l'ACFA

Dans ses débuts, nous le savons tous, l'ACFA avait bien du mal à se financer. Les propos de M. Trottier décrivent bien mieux que nous ne saurions le faire l'état financier de l'ACFA à cette époque.

“L'ACFA n'avait absolument aucun argent....Puis il y avait la Journée de l'ACFA, collecte qui permettait d'obtenir quatre mille, cinq mille dollars par année et c'était la seule, la seule finance de l'ACFA.” (Trottier, e, 8)

A part l'appui que l'ACFA reçoit de la grande collecte nationale faite par le Conseil de la vie française en Amérique, voilà bien quelle est la réalité de l'ACFA à ce

moment-là. Elle doit, pour survivre, dépendre de la bonne volonté des gens de la communauté.

### ... le Conseil de vie française en Amérique

Comme bien d'autres organisations francophones au pays, l'ACFA reçoit une contribution du Conseil de vie française en Amérique. A sa réunion du 15 avril 1955, l'Exécutif rapporte avoir reçu une lettre de l'Abbé P.E. Gosselin, secrétaire du Conseil de vie française en Amérique. Il s'agit d'une demande de contribution à la grande souscription nationale organisée en mai prochain à travers le Canada. Le don de \$250.00 que fera l'ACFA n'est en somme qu'un geste symbolique puisque l'ACFA bénéficiera d'une somme beaucoup plus grande de cette souscription.

L'année suivante, le 14 mars 1956, l'Exécutif décide à nouveau de verser la somme symbolique de \$250.00 à la souscription patriotique nationale, organisée par le Conseil de vie française, conjointement avec la Fédération des sociétés Saint-Jean Baptiste du Québec. On rappelle que cette même souscription a rapporté \$1 000.00 à l'ACFA l'an dernier. (C.R. 14 mars 1956) "La Survivance" du 21 novembre 1956 rapporte que Les Franco-Albertains reçoivent \$3 000.00 du Conseil de vie française en Amérique cette année.

En 1956, la souscription patriotique du Conseil qui a eu lieu partout au pays, a rapporté \$55 000.00, c'est-à-dire \$10 000.00 de plus qu'en 1955. En deux ans le comité d'organisation aurait recueilli la somme totale de \$100 000.00.

Le comité de répartition du Conseil distribue l'argent recueilli en se basant sur les demandes reçues des diverses associations nationales canadiennes-françaises, acadiennes et franco-américaines et sur les recommandations du Conseil de vie et de la Fédération des sociétés Saint-Jean Baptiste. La réunion du comité de répartition a eu lieu le 6 novembre 1956 et l'Alberta vient d'apprendre que le Collège Saint-Jean, le Centre d'accueil Quirion à Saint-Paul et l'ACFA recevront chacun \$1 000.00.

Pour ce qui est des autres provinces et régions, la Nouvelle-Angleterre recevra \$6 000.00; la Colombie canadienne recevra \$6 000.00; la Saskatchewan, le Manitoba et l'Acadie recevront chacun \$3 000.00 et l'Ontario recevra \$4 000.00. On dit aussi qu'un montant substantiel a été attribué à une fondation canadienne-français. L'article est signé par Mgr Paul-Emile Gosselin. P.D secrétaire. (L.S., 21 nov. 1956, 1)

Bien que les procès-verbaux de réunions ou "La Survivance" ne mentionnent plus quelles ont été les sommes reçues du Conseil de vie française par la suite, on retrouve dans la correspondance du Président Déchène une lettre de remerciement datée du 12 février 1959. C'est la preuve que ces dons se continuent.

"Vous ne saurez croire combien cette contribution (\$1 000.00) à nos oeuvres nationales de l'Alberta nous fait du bien. Le montant lui-même est très appréciable et sert à activer l'oeuvre que nous tâchons d'accomplir pour sauvegarder et répandre le français dans notre province. Vous n'êtes pas sans connaître les difficultés financières que nous rencontrons. Dans le moment, cette somme servira à combler les dépenses du Secrétariat de notre association et de son propagandiste. ...c'est la preuve que nos compatriotes de la province de Québec participent à notre effort..." (Déchène, c., 12 fév. 1959)

En 1959, toujours sous l'égide du Conseil de vie française en Amérique, le Père Patoine ira prêter main forte à la collecte qui est faite en partie pour le Collège Saint-Jean. Mais ça c'est une autre histoire et nous allons la raconter plus tard.

### *... les cercles locaux*

Dans nos entretiens de février 1992, le Juge Déchène nous rappelait que dans ce temps-là

“La Constitution prévoyait que les cercles locaux devaient avoir des activités qui apporteraient de l’argent: des parties de cartes, des tombolas, des parties de paniers que sais-je et 10% des revenus, des recettes devait aller à l’exécutif central. C’était la théorie ça qui ferait marcher l’ACFA.” (Déchène, e, 6)

En effet, dans la correspondance du Président Déchène, on retrouve une lettre en date du 27 avril 1956 et signée Claire Drouin secrétaire trésorière du Cercle dramatique de Saint-Paul. La lettre a pour but de remettre à l’ACFA un chèque au montant de \$150.00.

“Nous aurions aimé faire beaucoup plus mais les circonstances ont été un peu contre nous, température, mauvais état des chemins enfin le coeur du groupe était plus généreux que l’audience.” (Drouin, c, 27 avril 1956)

En 1955, les congressistes aussi parlent du rôle des cercles locaux dans le financement de l’ACFA.

“Il faudra dans l’avenir compter sur les cercles locaux pour financer l’ACFA...”  
(C.R. 16-17 fév. 1955)

### *... la situation financière en 1955*

Si l’appui des cercles locaux est la théorie qui fait marcher l’ACFA, entre la théorie et la pratique il y a assez de distance. Au congrès de février 1955, on rapporte que l’ACFA a en caisse, au 15 janvier, \$541.68 et elle doit \$400.00 de loyer à “La Survivance” et un autre \$400.00 au Cercle Edmonton.

A la réunion de l’Exécutif du 4 mars, quelques semaines après le congrès, Léo Rémillard fait rapport qu’une fois toutes les factures payées, l’organisation du banquet a réalisé un surplus de \$10. On rapporte également qu’en date du 2 mars 1955, l’ACFA a un actif de \$741.68 et un passif de \$272.85 ce qui laisse en banque à cette même date la somme de \$468.83. Et il y a toujours l’arrérage de loyer et la dette au Cercle Edmonton.

Certains comités de l’Association se portent assez bien financièrement, cependant. Par exemple, on fera remarquer lors du congrès que la librairie française, une filiale de l’ACFA, n’a jamais fait appel au public pour une demande de fonds, à part quelques prêts de \$50.00 faits au début et qui ont été remboursés. Les congressistes de 1955 vont alors décider qu’il vaut mieux ne pas utiliser les profits d’une filiale pour financer l’Association.

“..Si une filiale de l’ACFA réalise certains profits, ces profits devraient être laissés à cette filiale pour qu’elle améliore son service, ont déclaré les délégués. Il fut décidé que les associations-filiales devraient payer certaines sommes pour le financement de l’organisme central, les arrangements devant être faits à l’amiable.” (C.R. 16-17 fév. 1955)

Les recettes actuelles de l’ACFA ne lui permettent pas de remplir ses obligations. Il faut trouver les moyens pour redorer son blason. De plus on prévoit d’autres dépenses puisqu’il est résolu que l’ACFA doit, pour accomplir son oeuvre, organiser un secrétariat permanent.

“Les membres des comités devant étudier ce problème notèrent d’abord que l’ACFA en plus d’un secrétariat permanent aura à faire face à d’autres dépenses telles que celles qui proviennent de voyages, de l’organisation de congrès, etc...” (C.R., 16-17 fév. 1955)

### *... les Amis de l'ACFA*

Dans le rapport de la réunion de l'Exécutif publié dans "La Survivance" du 9 mars 1955, on rapporte qu'il a été décidé vendredi soir dernier le 4 mars que les membres des comités de secrétariat et de finance doivent se réunir ce qu'ils feront le dimanche suivant sous la présidence de Déchène.

Leur premier soin est d'établir un budget d'environ \$10 000.00 par année. Mais d'où viendront les sommes nécessaires pour rencontrer ces obligations? On en vient à la conclusion que la population porte suffisamment d'intérêt au grand problème de notre survivance pour accepter de maintenir bien active une association forte et solide.

A cette même réunion, les membres présents décident d'engager un secrétaire-propagandiste permanent. Et l'enthousiasme ne se manifeste pas seulement en paroles et en vœux mais aussi en action.

"...L'honorable Lucien Maynard proposa que l'on ouvre séance tenante, une souscription pour permettre à l'Association de renflouer son compte de banque d'ici à la prochaine journée de l'ACFA qui n'aura probablement lieu qu'à l'automne prochain. Il s'agit pour le moment de trouver en Alberta 100 personnes qui versent immédiatement \$25.00 sur le champ. Ce fond des Amis de l'ACFA se chiffrait donc quelques minutes plus tard à \$275.00. Chaque semaine, nous publierons les noms de ceux qui se seront inscrits à la liste des "Amis de l'ACFA". Pour s'y inscrire, l'on n'a qu'à adresser son chèque de \$25.00 à Me Louis Desrochers, Trésorier au 10010 - 109e rue Edmonton." (L.S. 9 mars 1955, 1)

Dans un entrefilet de "La Survivance" de la même semaine on rapporte que les "Amis de l'ACFA" ont déjà versé au total la somme de \$325.00 et on publie les noms de ceux qui ont contribué: L'Honorable Aristide Blais, sénateur, Me André Déchène, C.R. président-général, Me Guy Beaudry, Me Louis Desrochers, M. Gérard Diamond, M. J-M Fontaine, M. Maurice Lavallée, L'Honorable Lucien Maynard, Dr Philippe Mousseau, M. J-O Pilon, Me Paul Poirier et Me Lionel Tellier. (L.S., 9 mars 1955, 1)

Le 16 mars 1955, dans un éditorial signé Jean Patoine, on lit ceci:

"Notre Association Canadienne-française de l'Alberta est actuellement à se "ravigoter"; non pas à se ressusciter, puisqu'elle n'était pas morte. Et c'est surprenant de voir avec quelle rapidité elle reprend sa vigueur. Ce qui prouve bien que l'anémie dont elle semblait souffrir était beaucoup plus apparente que réelle; ce qui prouve surtout que la volonté de survivre est encore très tenace chez nos gens.

....A la base de cette activité il faut du coeur, de l'intelligence, du dévouement. L'on est à même de le constater: rien de cela ne manque au sein de notre Exécutif. Mais en plus, il faut de l'organisation et pour organiser d'une façon solide, il faut en avoir les moyens matériels.

.....Comme le disait si justement Churchill, au début du dernier conflit: "Give us the tools we will finish the Job!"(L.S., 16 mars 1955, 2)

Dans la correspondance du Président Déchène nous avons trouvé une lettre signée par Déchène, datée du 7 mars 1955 et adressée à messieurs les curés de nos paroisses et à tous les délégués enregistrés à notre récent congrès.

"Votre Comité a donc décidé de lancer immédiatement une campagne pour obtenir dès maintenant un nombre de membres-amis suffisant pour permettre de commencer l'oeuvre. Nous estimons qu'il en faut au moins cent. Comme marque de leur sincérité, les membres du Comité ont déjà versé \$275.00. Pour prouver leur confiance, ils ont décidé, dès maintenant, d'inviter des applications à la position

de secrétaire permanent.

Je vous demande donc de suivre l'exemple de l'exécutif en envoyant aujourd'hui même votre \$25.00 au trésorier...

Ceci n'est pas une souscription générale mais un appel personnel et urgent, à vous Monsieur le Curé, à vous cher Congressiste. Si vous ne pouvez vous-même devenir membre-ami, dans le moment, vous pouvez trouver un ou deux membres dans votre milieu qui le feront." (Déchène, c. 7 mars 1955)

Dans l'édition du 16 mars "La Survivance" rapporte que la somme versée par les "Amis de l'ACFA" se chiffre maintenant à \$750.00 le total de la semaine étant de \$425.00. La semaine du 23 mars 1955, le total de la semaine est de \$400.00 et le grand total est de \$1 150.00.

Dans un paragraphe qui accompagne les chiffres et la liste des noms de gens qui ont contribué cette semaine-là, on dit que les résultats obtenus à date prouvent que la population franco-albertaine est très intéressée à l'avenir de son Association et qu'elle désire s'assurer les services d'un secrétaire-propagandiste et les moyens de faire vivre le secrétariat.

Dans "La Survivance" du 30 mars 1955, on rapporte que le total de la semaine est de \$300.00 et que la somme remise par les "Amis de l'ACFA" se chiffre maintenant à \$1 450.00. On publie également, à titre d'encouragement, quelques extraits de lettres reçues dernièrement par le secrétaire des concours de français.

"Aussi longtemps qu'il y aura des valeureux combattants pour la survie des Canadiens-français dans les Provinces anglaises, aussi longtemps notre sympathie leur sera acquise. Veuillez croire que dans le Québec, ce que vous faites est connu et apprécié. Vous n'êtes pas séparés du grand tout canadien-français. Nous pensons à vous! Nous vous aiderons!" Un curé." (L.S. 30 mars 1955, 1)

Lors de la réunion de l'Exécutif central du 15 avril 1955, le trésorier Desrochers rapporte un surplus de \$2 284.11. De plus le Président Déchène rapporte que les comités de secrétariat et de finance se sont réunis pour étudier conjointement le problème de l'organisation d'un secrétariat permanent. Lors des 5 assemblées tenues on a établi le budget et on a lancé la souscription des "Amis de l'ACFA." L'objectif de cette petite campagne est fixé à \$2 500.00 et l'on a déjà atteint la somme de \$1 950.00 Tout laisse prévoir alors que l'objectif sera atteint. A ceux qui ne saurait s'inscrire au nombre des "Amis de l'ACFA" mais que les circonstances les empêchent de le faire, consolez-vous, dit-on, car dès l'automne prochain l'Exécutif organisera la souscription générale annuelle. Tous pourront alors donner selon leurs moyens. (L.S. 23 mars 1955, 1)

Il va falloir l'organiser cette collecte car on manque de fonds. En septembre 1955, on rapporte que le compte courant dispose de \$304.95 et l'ACFA a des comptes payables pour la somme de \$307.58. On décide alors que les concours de français vont rembourser immédiatement la somme de \$1 000 pour le travail clerical de la sténographe, travail payé par l'ACFA. On décide également qu'à partir du 1er novembre le travail de la sténographe sera payé conjointement par les concours de français, l'AEBA et la Librairie française. Mais ceci n'est qu'une solution à court terme. Il faut faire mieux.

### *... la Journée de l'ACFA de 1955*

Le comité de finance se réunira mardi soir prochain le 4 octobre 1955 afin de discuter la prochaine collecte qui devra se faire dans toutes nos paroisses.

La semaine du 26 octobre 1955, "La Survivance" publie un texte qui s'intitule "Si l'Association canadienne-française de l'Alberta n'existait pas. . ." Si l'ACFA n'existait pas qui donc alors

“organiserait les concours de français, recueillerait et distribuerait des bourses aux élèves de langue française qui désirent fréquenter la faculté d’éducation? (de l’Université de l’Alberta) Qui compléterait la formation de nos instituteurs bilingues, regrouperait nos instituteurs en Association bien à eux? Qui donc tiendrait un bureau de placement pour instituteurs bilingues et surveillerait les intérêts du français dans l’organisation scolaire et dans les programmes? Qui perfectionnerait l’enseignement du français dans nos écoles bilingues, préparerait avec approbation de l’Episcopat des programmes de Catéchisme et organiserait des Concours d’enseignement religieux? Qui fonderait des bibliothèques scolaires et distribuerait des milliers de volumes et organiserait la visite des écoles bilingues? Qui encouragerait le jeunesse albertaine à se grouper dans “La Relève”, travaillerait à obtenir du français, ou au moins du bilinguisme dans tous les domaines? Qui aurait obtenu de Radio-Canada quelques programmes français avant l’établissement de notre propre poste; aurait obtenu un permis et les fonds nécessaires à l’établissement de notre poste CHFA? Qui chercherait par tous les moyens possibles à intensifier chez les nôtres la culture française; encouragerait les nôtres à se développer au maximum afin de concourir chacun dans sa sphère à la grandeur de notre pays; défendrait les nôtres contre les tendances assimilatrices d’un trop grand nombre de nos concitoyens de langue anglaise; fournirait à nos compatriotes l’occasion de se rencontrer, afin de se mieux connaître, de se mieux aimer et de s’entraider?” (L.S., 26 oct. 1955, 1)

On conclut alors en disant que si l’ACFA n’existait pas il faudrait s’empresse de la fonder. (L.S. 26 oct. 1955, 1) Voilà comment on voit le travail de l’ACFA en 1955.

Dans “La Survivance” du 30 novembre 1955, on publie le texte d’une causerie radiophonique présentée par le Dr Beauchemin. On se rappellera que le Dr Beauchemin avait été Président de l’ACFA de 1934 à 1946 et qu’il avait énormément travaillé pour l’obtention de la radio française en Alberta. Dans le but d’encourager les gens à donner généreusement lors de la Journée de l’ACFA, on lui a demandé de faire un peu l’histoire de l’ACFA.

Sa première réaction nous dit-il en est une de

“tristesse à l’égard des Canadiens-français de l’Alberta, qui après avoir reçu trente ans de service, d’un labeur inoui, par des hommes et des femmes dont un surtout s’est fait mourir à la tâche, se laissent encore trainer aujourd’hui au chariot, dont une poignée de vaillants se fendent le coeur encore, pour entraîner, cette masse qui ne veut pas comprendre ses devoirs.....c’est toujours comme ça que ça se passe, parmi tous les peuples, et c’est aussi la même chose chez nous: un trop petit nombre, malheureusement, se fait mourir, pour sauver la masse.”

( L.S. 30 nov. 1955, 6)

Mais cela ne peut durer, dit-il, il faut que tous s’y mettent car

“...l’ACFA, est née d’une nécessité de défendre nos droits religieux et nationaux. De tout temps.....nous avons dû batailler pour conserver,et bien souvent reprendre, les droits qu’on avait enlevé aux Canadiens-français. Notre histoire est une épopée ...Les premières phases de cette histoire furent terriblement dures, premièrement de la part de nos adversaires et deuxièmement, de la part de l’insouciance et des jalousies d’un trop grand nombre des nôtres. Plusieurs de nos valeureux présidents sont maintenant disparus....Ils ont tous bien travaillé et peiné pour vous donner cette ACFA dont je vous donnerai un peu d’histoire.

L’histoire de l’ACFA c’est l’histoire de sa fondation en 1925 à Edmonton; c’est l’histoire de la fondation de ses cercles dans les différentes paroisses; c’est l’histoire de ses oeuvres que La Survivance a bien voulu vous donner dans notre journal; c’est l’histoire de ses exécutifs, de ses présidents, de ses secrétaires surtout, qui

ont peiné plus que tous les autres, sans être payés bien souvent et dont un est mort à la tâche.

C'est l'histoire des concours de français, c'est l'histoire des bourses aux Canadiens-français qui veulent se dévouer à l'éducation; c'est l'histoire de nos instituteurs, de nos institutrices, de nos inspecteurs et de toute la législation qui protège les intérêts français et catholiques en Alberta; et croyez moi, mes chers amis, ceci ne s'est pas fait tout seul.

C'est après cela l'histoire de la Radio française en Alberta où il a fallu batailler tous les ennemis de la race pendant des années..." (L.S. 30 nov. 1955, 6)

Vous avez bien sûr reconnu le texte que nous avons cité au début de ce travail. Ce texte ne résume pas seulement le travail qu'a fait l'ACFA dans ses débuts, il laisse aussi pressentir tout le dévouement d'un homme et malheureusement toute la déception qu'il ressent face aux siens. Il y a aussi dans ce texte beaucoup de nostalgie et beaucoup de fierté. Comme il le dit voilà "ce qu'à été l'ACFA" pour nous les vieux.

Mais le travail n'est pas fini. Il faut que cela se continue et le travail qui s'annonce

"est loin d'être plus facile, ou près d'être terminé; il ne le sera jamais tant qu'il y aura des hommes et des femmes sur la terre, il y aura du travail à faire pour les vieux, comme pour les jeunes et c'est avec la bonne volonté et les sacrifices de tous que nous continuerons à nous développer, afin de laisser à ceux qui viendront après nous, un patrimoine digne de celui qu'on nous a laissé." (L.S. 30 nov. 1955, 6)

Voilà un témoignage des plus émouvant. Malgré les luttes du passé voilà un homme qui par amour pour une cause se dit encore prêt à travailler.

C'est ainsi que l'on encourage les gens à donner en novembre 1955. Mais il y a du nouveau dans l'air. Pour faire avancer les choses cependant, il faut comme le dit Jean Patoine dans son éditorial du 16 novembre 1955

"pouvoir disposer du nerf de la guerre....En un mot, le temps est venu où non seulement l'on aurait honte de critiquer publiquement notre Association, mais l'on serait gêné de lui refuser, dans la mesure de ses moyens, l'assistance dont elle a absolument besoin." (L.S. 16 nov. 1955, 2 )

On invite alors tous les Franco-Albertains à s'intéresser aux activités de l'ACFA et à l'aider financièrement en souscrivant généreusement à sa collecte annuelle. On publie ensuite la liste des paroisses en donnant pour chacune l'objectif prévu en ce qui a trait au montant à remettre.

Dans ce même éditorial du 16 novembre 1955, (L.S. 2) on rappelle au lecteur qu'il y a déjà plusieurs années que la Journée de l'ACFA ne s'est pas tenue dans TOUTES les paroisses. On rappelle également que les délégués au congrès de février ont insisté pour que le nouvel Exécutif organise chaque année une Journée de l'ACFA dans toutes les paroisses.

On dit aussi que le montant minimum requis pour devenir membre de l'Association pendant les années de crise de 1930-39 n'est plus suffisant maintenant que le coût de la vie a triplé et quadruplé. C'est pour cela que les congressistes ont fixé la cotisation des membres à \$2. Afin de permettre à chacun de donner selon ses moyens, les congressistes ont établi un système de souscription graduée comme suit:

"Membre...\$2.00  
Membre actif...\$5.00  
Membre de soutien....\$10.00  
Membre honoraire ....\$25.00" (L.S. 16 nov. 1955, 2)

L'Exécutif a donc été fidèle à la consigne reçue. Les membres ont organisé la Journée de l'ACfA qui doit avoir lieu le dimanche suivant le 20 novembre 1955. Et on prédit un grand succès.

Les encouragements ne manquent pas. Il suffit de lire les lettres que Nosseigneurs les Evêques ont adressées à notre président général, publiées la semaine dernière en première page de "La Survivance" et encore cette semaine. Mgr l'Archevêque d'Edmonton encourage la tenue annuelle d'une Journée de l'ACFA. Mgr l'Evêque de Saint-Paul souhaite que tous manifestent d'une façon tangible leur estime pour l'ACFA. Et Mgr le Vicaire Apostolique de Grouard affirme que

"l'ACFA est indispensable aux Canadiens de notre langue et de notre culture française et elle a toujours été un puissant appui pour la conservation de la foi en Alberta." (L.S., 16 nov. 1955, 1)

L'appui vient aussi des concitoyens qui admirent les efforts de l'Exécutif actuel pour insuffler une nouvelle vie à notre mouvement et en rajeunir les méthodes d'action. Les résultats de la collecte en seront la preuve.

Le 20 novembre 1955 a lieu la Journée de l'ACFA. Dans nos entretiens en février 1992, le Président Déchène me décrivait le travail fait pendant cette fameuse journée de collecte.

"..nous avons des paroisses homogènes françaises dans presque toute la province. Nous avons des curés et dans chaque paroisse il s'organisait, une fois par année, la Journée de l'ACFA. Alors en cette journée là... on nommait des équipes et on visitait toutes les maisons, toutes les familles de la paroisse. On se faisait donner de l'argent et le curé encourageait ça et nous donnait sa bénédiction. Ça aidait beaucoup...et on en avait des paroisses dans ce temps-là, des paroisses comme Beaumont, Vimy, Picardville, Legal, nommez-en il y en avait partout."

(Déchène, e, 6)

Oui il y en avait des paroisses. Nous en comptons 38 sur une liste qui rapporte les résultats obtenus dans chaque paroisse lors de la collecte de 1955. (L.S. 7 déc. 1955, 1)

Le 7 décembre 1955, "La Survivance" indique que la Journée de l'ACFA a rapporté \$4 836.95. (L.S.1) A la réunion de l'Exécutif du 14 décembre 1955, le président fait part aux membres du succès de la Journée de l'ACFA. Au delà de \$5 000 sont entrés et tout laisse prévoir que nous atteindrons plus de \$7 000 (C.R., 14 déc. 1955)

C'est effectivement ce qui se produit. Dans "La Survivance" du 21 mars 1956 on reprend les informations présentées à la réunion de l'Exécutif du 14 mars 1956. Lors de la collecte du 20 novembre précédent

"a) Il y a eu 2579 souscripteurs

b) Qui ont souscrit la somme de \$8 036.20

c) Ce qui donne une moyenne de \$3.12 par souscripteur

d) L'Exécutif central a remis aux cercles locaux existants \$808.34

e) Une paroisse n'a fait encore qu'un rapport partiel

f) Six paroisses ont remis à plus tard leur souscripton à l'ACFA."

(C.R., 14 mars 1956)

A cette même réunion le trésorier Desrochers présente un rapport financier couvrant la période du 1er mars 1955 au 14 mars 1956. Le 1er mars 1955 l'ACFA a en caisse \$655.03. Elle recevra au cours de l'année \$12 073.81 pour un total de \$12 728.84. Les dépenses au 14 mars 1956 sont de \$6 419.05. La balance en caisse au 14 mars 1956 est donc de \$6 009.79. (C.R. 14 mars 1956)

### ... la Journée de l'ACFA de 1956

"La Survivance" du 24 octobre 1956 reprend le texte publié le 26 octobre 1955 et intitulé "Si l'ACFA n'existait pas". On prépare à nouveau la Journée de l'ACFA qui est prévue pour le dimanche 11 novembre 1956. On publie dans "La Survivance" du 31 octobre 1956 (L.S., 1) un tableau intitulé "Ce que l'Exécutif de l'ACFA a fait de votre argent durant 1955-56." Le journal de novembre 1956 reprend les lettres d'appui préparées et publiées en 1955 par l'Archevêque d'Edmonton et les Evêques Lussier et Routhier.

Dans la même édition du journal on retrouve aussi la liste des paroisses et leur objectif. Et dans une lettre du 9 octobre 1956 adressée au curé de la paroisse le président fait certaines précisions quant à l'objectif prévu pour chaque paroisse.

"Le premier soin de notre comité sera de fixer les objectifs de nos différentes paroisses. L'an dernier, nous avons constaté que dans plusieurs cas, l'objectif fixé ne correspondait pas à l'état actuel de ces paroisses et nous vous avons promis de mieux faire cette année. Afin de nous aider auriez-vous la bonté de remplir immédiatement la formule suivante et la renvoyer au R.P. Patoine....."

(Déchène, c, 9 oct. 1956)

On remarque que plusieurs ajustements ont été faits à la liste des paroisses en ce qui a trait à leur objectif. On demandera plus de certaines paroisses et moins de d'autres. On ajoutera ou l'on retranchera des noms de la liste de manière à ce que ces listes de paroisses deviennent en somme un genre de témoignage de leur état d'être.

Dans une deuxième lettre adressée cette fois au cercle local, le Président Déchène fait part de ses espoirs pour la collecte de 1956.

"L'an dernier notre Journée de l'ACFA a rapporté plus de \$8 000; nous croyons pouvoir affirmer que ce fut là un éclatant succès. ...Afin d'intensifier davantage les activités de notre association, nous avons fixé l'objectif de notre Journée 1956 à \$10 000." (Déchène, c., 9 oct. 1956)

Et l'on semble prendre les mesures nécessaires pour assurer le succès désiré. On retrouve dans les documents de l'ACFA de cette époque une lettre circulaire intitulée "Instruction aux organisateurs de la journée de l'ACFA". (ACFA, (a)) Le document explique que la journée annuelle de l'ACFA a un double but

"..ce doit être:

- a) une journée de Propagande: c'est-à-dire un moyen de faire connaître aux gens ce qu'est l'Association et ce qu'elle accomplit
- b) une journée de Perception: un moyen qui permet à l'Association de recueillir les fonds nécessaires pour poursuivre et intensifier son travail." (ACFA (a))

On indique aussi que pour réussir, cette journée de l'ACFA doit être bien organisée et que la lettre circulaire a pour but de fournir une méthode d'organisation basée sur l'expérience acquise par l'Exécutif central au cours de ses trente années d'existence. Même s'il est permis d'adopter une méthode à des conditions locales différentes il serait téméraire de s'en écarter trop. Le succès de notre campagne annuelle dit-on aussi dépend de l'essai loyal que l'on voudra bien faire de cette méthode.

La lettre circulaire décrit alors le processus à suivre. Il faut appeler une réunion du Cercle local ou s'il n'y a pas de Cercle, il faut organiser un comité paroissial, préparer une liste complète de tous les foyers franco-albertains, assurer le choix de percepteurs, remettre à chacun d'eux un certain nombre de foyers à visiter au cours de la journée.

Chaque percepteur ne devrait pas avoir plus que cinq ou six noms à la campagne et une dizaine de noms dans les villes et villages. Les percepteurs doivent obtenir de chaque chef de famille et de chacune des personnes qui travaille, la cotisation minimum de \$2.00

qui leur permet de devenir membre de l'ACFA. On leur rappelle que dans toutes paroisses, il y a des personnes dont le zèle national et les moyens permettent une cotisation plus considérable voilà pourquoi le dernier congrès a adopté le système de cotisation graduée.

Le 14 novembre 1956 "La Survivance" rapporte un premier résultat.(L.S.1) Il y a \$450.00 d'entrés. Le 21 novembre 1956, la somme perçue est de \$1 164.50 (L.S. 1) Le 2 janvier 1957, le compte est complet; la collecte de 1956 a recueilli \$5 986.05. (L.S. p1)

Au congrès de février 1957, le trésorier général Desrochers indique que le compte général accuse un surplus de \$7 210.03; le compte du Concours de français a un surplus de \$1 800.81 et celui des Bourses a un surplus de \$8 358.77. (C.R. 20-21 fév. 1957) Tout va bien.

À l'Exécutif du 25 juin 1957, M. Léo Ayotte, le nouveau trésorier, présente son rapport financier duquel nous pouvons extraire les chiffres suivants: au 16 février 1957, l'ACFA a en caisse \$6 664.17. Elle a reçu, depuis le 16 février, la somme de \$1 374.12. Le déboursé depuis le 16 février se chiffre à \$4 168.27. La balance au 31 mai 1957 était alors de \$3 879.02. Tout va bien. Le 4 octobre 1957, le trésorier Ayotte téléphone au secrétaire pour expliquer son absence à la réunion et il l'avertit qu'il reste actuellement en caisse un peu plus de \$1 800.00. Ca ne va pas si bien.

### *... la Journée de l'ACFA de 1957*

En 1957, la journée de perception de l'ACFA a lieu le 24 novembre 1957. On publie alors dans "La Survivance" du 20 novembre 1957, un tableau de chiffres intitulé "A quoi a servi votre argent entre le 15 février et le 15 novembre 1957." (L.S.,1)

On avait publié dans l'édition du 13 novembre 1957 (L.S. 1) la liste des paroisses et leur objectif ainsi qu'une lettre d'encouragement de l'Evêque de Saint-Paul, Mgr Lussier, C.Ss.R. et de l'Evêque de Grouard, Mgr Routhier o.m.i..

Dans sa lettre, Mgr Routhier encourage chaque paroisse à donner selon l'objectif établi et cela "même si la récolte n'a pu être sauvée entièrement." (L.S. 13 nov. 1957, 1) Malheureusement nous n'avons pu trouver les résultats de la collecte de novembre 1957.

### *... la Journée de l'ACFA en 1958 et 1959*

À la réunion de l'Exécutif du 11 juin 1958, le trésorier Ayotte annonce que l'Association dispose d'une balance de \$6 498.00. On tente aussi de régler un certain nombre de questions reliées au financement de l'Association. On propose que M. Trottier approche les membres de l'exécutif du Cercle "Edmonton" de l'ACFA pour en obtenir une réduction de la dette de \$500.00 que lui doit l'Exécutif central. On propose aussi que l'Exécutif central rembourse au poste CHFA la somme de \$180.00 qui représente un résidu de la collecte faite par l'ACFA au moment de la fondation du poste de radio. Et pour terminer, on propose que la journée de l'ACFA soit tenue dans toutes les paroisses le plus tôt possible après le congrès provincial. (C.R., 11 juin 1958)

Le 16 janvier 1959, le trésorier Ayotte présente le rapport financier au 31 décembre 1958. L'ACFA a en banque \$1 805.17. Le ton de la réunion est inquiet. On note le commentaire suivant

"Comme notre projet d'Assurance collective semble devoir prendre plusieurs mois avant d'entrer en vigueur,...comment allons-nous financer d'ici ce temps-là?"  
(C.R. 16 janvier 1959)

L'Exécutif demande au comité de finance d'étudier ce problème et de faire rapport après avoir choisi la ou les solutions qui s'imposent.

Le 19 juin 1959, la balance en caisse est de \$690.99. On discute la question d'une collecte. Ayotte se dit d'avis que même si notre projet d'assurance collective devait réussir, il serait important de conserver la collecte annuelle. Le problème est remis au Comité de finance de l'Association après, dit-on dans le compte rendu, expressions d'opinions.

Au cours de l'assemblée de l'Exécutif du 7 octobre 1959, le problème de la collecte revient deux fois sur le tapis. La première fois il est décidé de reporter le problème devant les congressistes qui se réuniront les 11 et 12 novembre prochains. Plus tard lorsque la question revient, Lavallée nous apprend que pour renflouer les finances, le Comité de la bibliothèque peut mettre à la disposition de l'Exécutif une somme d'environ \$3 000.00. De fait il a déjà passé \$1 500.00 au trésorier. Or il est convenu que cette somme est plus que suffisante pour subvenir aux besoins d'ici le lancement du projet d'assurance collective. Il est donc décidé d'oublier complètement ce projet de collecte pour l'année.

### *... le financement en 1960-61*

Au congrès de novembre 1959, le projet d'assurance collective est adopté officiellement mais la situation financière ne semble pas s'améliorer très rapidement par la suite. A la réunion du 2 décembre 1959, Ayotte présente le rapport financier du 1er au 30 novembre. Ce rapport indique

“que nous avons grandement besoin de fonds et cela est dû surtout au fait que nous n'avons pas eu de collecte à l'automne 1958 ni cet automne 1959. Raison de plus pour faire de la Campagne de recrutement un éclatant succès.”

(C.R. 2 déc. 1959)

Il s'agit bien sûr de la campagne de recrutement qui accompagne le projet d'assurance collective, projet que nous voulons décrire en plus de détail dans la prochaine section. Pour compléter le portrait de la situation financière de l'Association, de janvier 1960 à octobre 1961, il suffit de dire ceci: à compter du congrès de novembre 1959, date qui marque l'adoption officielle du plan d'assurance-vie, la question de la situation financière s'entremêle à la question de recrutement et à celle du service de Sécurité familiale.

En janvier 1960, le comité de finance va préparer un budget, “fort bien équilibré”. On sait également qu'en mai 1960, le compte général de l'ACFA a un surplus de \$682.26. Au 30 avril, le surplus est de \$2 937.06.

Au compte de service de la Sécurité familiale on note que ce service a touché, en date du 18 mai 1960, la somme de \$14 450.00 dont \$11 447.00 ont été envoyés à l'Assurance-vie Desjardins et \$3 004.00 sont demeurés à l'Association à titre de revenus. En date du 28 octobre 1960, on note que le service de Sécurité familiale a rapporté, en cotisations de membres, la somme de \$17 937.50 dont \$14 220.50 ont servi à payer les primes à l'Assurance-vie Desjardins et \$3 717.00 sont restés à l'ACFA. Le service a rapporté aux familles de membres défunts la somme de \$3 170.00.

A la réunion de l'Exécutif du 3 février 1961, il y a un surplus de \$1 203.36. On rapporte qu'il y a maintenant 786 adhésions de membres avec protection du service de Sécurité familiale et le service a rapporté \$4 053.00.

Dans la correspondance du Président Déchène, nous avons retrouvé le “Rapport des opérations pour l'année fiscale finissant le 31 décembre 1961”.(ACFA,31 déc. 1961) Dans la colonne des recettes ce rapport, entre autre, indique les chiffres suivants: la contribution des concours \$900.00; l'assurance familiale \$4 387,78; congrès et banquet \$716.00; etc...pour un total de \$7 929.57. Dans la colonne des déboursés on y retrouve les salaires, les dépenses de voyages, les dépenses du congrès et banquet, annonces, imprimerie etc...pour un total de \$6 931.19. Il y a donc un surplus de \$998.38.

Mais l'histoire ne se termine pas là. On rapporte qu'au conseil général qui suit le congrès d'octobre '61, on proposera que l'étude du financement de l'Association soit remise au Comité de finance avec obligation de faire rapport au conseil général avant le 30 janvier 1962. L'histoire alors se continue mais elle va se continuer dans le travail qui va traiter du mandat du prochain président.

## Le plan de sécurité familiale

### *... les débuts*

L'histoire du financement de l'ACFA n'est pas complète sans qu'on y ajoute l'histoire de l'Assurance-vie Desjardins. Et c'est dans les propos de M. Trottier que nous trouvons notre entrée en matière.

“Quand j'ai commencé à travailler à l'ACFA en 1955, avec les 18 mois que j'avais précédemment faits au contact de la communauté, on a tenté de rétablir les collectes, espérant que ça allait réussir. Et de fait la première collecte qu'on a eue en '56 a procuré au-delà de sept mille dollars. Ça été fantastique. Mais l'année d'après, là, on a commencé à baisser. Puis là, il y avait une espèce, comment dire, de souci qui se colportait des uns aux autres, chez les gens compromis dans l'Association qu'il fallait absolument trouver un moyen de financer.” (Trottier, e., 24)

Quelle a été l'étincelle qui a mis le feu aux poudres, nous ne le savons pas. M. Trottier n'a pas su lui non plus nous éclairer.

“Là, là je ne sais pas d'où c'est venu exactement, mais il y a eu un contact qui a été fait avec certaines compagnies du Québec: l'Assurance-vie Desjardins, les Artisans, peut-être d'autres compagnies, toutes des compagnies d'assurance... parce qu'il existait dans la province de Québec, semble-t-il, une espèce de service qu'ils appelaient...je ne me souviens plus du nom...une espèce de mutuelle qui fait qu'à chaque décès dans les petites paroisses, peut-être du Lac Saint-Jean ou d'ailleurs, chaque famille payait un certain montant. Et puis apparemment ça créé quelque chose de gros.

Puis on a eu...il y a un comité de finance qui avait été mis au travail avec Lionel Tellier, Jean-Marie Fontaine, Laurent Hébert qui avait été secrétaire général de l'ACFA quelques temps. Ces gens-là ont travaillé quelques années. Ils ont essayé de trouver une formule quelconque qui permettrait de financer l'ACFA sans rester tributaire, trop, de l'unique cotisation. Puis là Desjardins aurait je crois répondu.” (Trottier, e., 24)

A la réunion de l'Exécutif du 14 mars 1956, Me Lionel Tellier présente le fruit de son étude. Il s'agit du projet de fondation d'un système d'assurance au sein de l'ACFA. L'idée semble bonne et on forme alors le comité composé de MM. Tellier, Pilon, Desrochers et du Père Patoine pour étudier le projet encore plus à fond.

Le 24 juillet 1956, Patoine rapporte que l'Exécutif a tenu deux assemblées spéciales pour étudier ce projet. Or la résolution la plus importante fut que Laurent Hébert prépare un texte de constitutions et de règlements et que ce texte soit photocopié et remis aux membres de l'Exécutif pour étude supplémentaire.

### *... l'Assurance-vie Desjardins fait son entrée en scène*

Et c'est à ce moment-là que Desjardins va s'impliquer. Sans croire au destin nous voyons dans les événements qui se déroulent par la suite, de sérieuses coïncidences. Nous nous expliquons.

“La Survivance” du 10 octobre 1956 (L.S. p1) annonce que le congrès des Coopérateurs de langue française du Canada se tiendra en Alberta du 22 au 26 octobre prochain. Ce congrès coïncide avec la célébration du 10e anniversaire de la fondation du Conseil Canadien de la Coopération. C'est la première fois dans l'histoire que le congrès aura lieu en Alberta.

Le congrès prendra la forme d'un grand voyage de liaison coopérative. Au programme on a alors inscrit des tournées en région, à la Rivière-la-Paix, à Saint-Paul et

ailleurs. Le mercredi 24 octobre les congressistes devront visiter l'immeuble de "La Survivance" et le poste CHFA.

Or dans la liste des délégués qui représentent toutes les forces coopératives françaises au pays il y a le nom d'Alfred Rouleau, gérant-général de l'Assurance-vie Desjardins. (L.S. 31 oct. 1956, 8) que le Président Déchène et Eugène Trottier décriront, lors de nos entretiens, comme étant "un grand patriote." (Déchène, e., 8)

"...un bon homme. C'était un grand visionnaire, c'était un homme d'affaires mais aussi c'était un homme de coeur. Puis, pour lui les minorités lui disaient quelque chose." (Trottier, e., 28)

M. Trottier nous parle du premier entretien qui aura lieu entre Rouleau et les gens de l'ACFA lors de la visite que les congressistes feront à CHFA et à l'immeuble de "La Survivance".

"Alfred Rouleau se présente en Alberta, il nous arrive dans le bureau du Père Patoine et là, la conversation évidemment se développe en ce qui concerne la francophonie. Il dit ceci: "Je suis là, à l'hôtel Corona, on est en congrès. Nous de Desjardins on a fait notre petite part quand vous êtes venus frapper à notre porte pour construire CHFA. J'ai voulu voir qu'est-ce que ça avait l'air ce poste CHFA. Puis là, à CHFA, M. Rémillard m'a dit qu'il y avait un père Oblat ici. C'est vous le Père Patoine?, qu'il lui dit. "...Vous vous occupez de la francophonie?" Il dit: "On fait ce qu'on peut."

"Puis vous?"

André Déchène dit; "Moi, je suis le président."

"Trottier, bien vous, là?"

"Lui, on l'envoie partout. C'est lui qui fait le commissaire."

"Et ça va bien?"

"Ca va!"

"Mais, comment vous vous organisez? Avez-vous de la finance?"

Patoine dit: "Non, pas de finance."

André Déchène s'enlignait puis il dit; "On fait ce qu'on peut."

"Cela veut dire quoi?"

Il dit: "On quête!"

"Ah oui! Et puis vous vivez heureux?..."

"Bien non, bien non..."

Bien il dit: "Ecoutez, je ne le sais pas mais je crois que dans l'esprit de Desjardins, on devrait être capable de vous créer, de vous faire un plan, à votre dimension, selon vos besoins qui va permettre de financer l'ACFA de redonner une certaine fierté à votre communauté et d'apporter un service tangible à vos gens.

....Il prend l'adresse, et ce que vous voudrez et il dit; "L'actuaire de la compagnie communiquera avec vous." Et c'est ce qui s'est fait." (Trottier, e., 25-26)

Déchène aussi va nous parler de cette première visite.

"Alors Alfred Rouleau a passé plusieurs jours ici pendant un congrès, je pense. Et puis il était bien anxieux de nous aider. Il dit: "Laissez moi faire, je vais retourner à Lévis, je vais étudier mon affaire et je vais voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver un moyen." (Déchène, e., 8)

### ... l'idée avance

L'idée d'avoir une mutuelle d'assurance avance. Au congrès de février 1957 tout l'après-midi est pris par un immense forum où sont discutées trois questions dont une est le problème d'une mutuelle d'assurance-vie canadienne-française. Dans les documents

qui rapportent les propos du congrès on retrouve ceci:

“Me Lionel Tellier, C.R., pose le problème d’un plan économique d’assurance-vie. On avait espéré vous annoncer la fondation d’une entraide d’assurance-vie pour les nôtres. Malheureusement, jusqu’ici les nombreux efforts tentés pour y arriver ont avorté. La grosse difficulté est la nécessité du dépôt de \$15 000.00. Il y a aussi le désintéressement de nos gens et la concurrence des compagnies existantes dont bon nombre des nôtres sont les agents.

Mais je me refuse à croire, conclut Me Tellier, que les Canadiens fils de pionniers de l’Ouest ne parviendront pas à mettre sur pied une mutuelle d’assurance-vie qui vienne en aide aux membres de l’ACFA ainsi qu’à tous les nôtres en général.

Le R.P. Patoine, après divers sondages, pense qu’on réussirait à obtenir de l’aide de l’Assurance-vie Desjardins, sans qu’il soit exigé un montant initial de \$15 000.00

Me Déchène termine le débat en demandant à l’assemblée si elle approuve que l’on continue l’étude d’autres projets d’assurance-vie comme on l’a fait depuis des mois: l’assemblée accepte.” (C.R. 20-21 fév. 1957)

Le 13 mars 1957, dans un article préparé par Hermann Morin o.m.i. on lit ceci:

“Vous n’avez plus le droit de dire: c’est souhaitable, ou encore, c’est hypothétiquement possible que nous aurons notre Centre français et notre propre Mutuelle d’assurance-vie.....Il faut dire maintenant: nous les aurons bientôt! Premièrement, parce qu’ils nous sont nécessaires et que ça presse; deuxièmement parce que le Dr Aimé Arès s’en occupe avec son équipe décidée. ....M. le Dr Aimé Arès et ses associés s’occupent d’abord du Centre français, mais comme la Mutuelle s’avère d’un indispensable appui pour la réalisation du premier projet, et qu’à son tour le Centre français groupant nos énergies, suscitant notre fierté et canalisant nos capitaux renforcera d’autant la Mutuelle, nos chargés d’affaires verront que les deux sont à peu près inséparablement liés.” (L.S. 13 mars, 2)

Morin cite ensuite Me René Paré, président de la Société des artisans qui loue les progrès économiques des gens du Québec. Il donne aussi en exemple la Mutualité chrétienne de Léopoldville fondée en 1953 au Congo-Belge et qui réussit bien (L.S. 13 mars 1957, 8) Alors pourquoi pas nous?

A la réunion du 11 septembre 1957, on rapporte que suite à l’assemblée de l’Exécutif du 25 juin 57, le secrétariat a envoyé à tous les membres des comités des cercles locaux, une copie du plan proposé par l’Assurance-vie Desjardins accompagné d’un questionnaire que les cercles devaient remplir et retourner après en avoir fait l’étude en commun.

On retrouve dans la correspondance du Président Déchène trois documents sans date. Il y a d’abord le questionnaire (ACFA, (b)) et le document d’explication (ACFA (c)), deux documents qui, nous croyons, ont été envoyés aux cercles locaux. Il y a aussi un document préparé par l’ACFA (ACFA(d)) et qui reprend le plan proposé par l’Assurance-vie Desjardins dans un document de Desjardins daté, lui, du 14 juin 1957. Bien que ces trois documents soient sans date, nous voulons les utiliser car ils contiennent d’excellents renseignements. Il y a, entre autre, un bon résumé des démarches qui ont été entreprises dans le dossier de l’assurance collective.

“Depuis longtemps déjà, il est question d’organiser parmi les membres de l’ACFA une assurance collective. Lors du dernier congrès en février, les délégués, à la suite du rapport présenté par Me Lionel Tellier, C.R. avaient confié à l’Exécutif le soin de poursuivre l’étude d’un projet qui conviendrait à nos besoins.

Lors de son passage dans l’Est en mars dernier le secrétaire (Patoine) avait communiqué avec quelques compagnies d’assurances canadiennes-françaises susceptibles de nous proposer un plan. Deux compagnies l’ont fait.

Au cours de leur assemblée mardi le 25 juin, les membres de l’Exécutif ont pris

connaissance du projet présenté par l'Assurance-vie Desjardins." (ACFA(d))

### ... Desjardins fait une proposition

Rondeau tient parole. Il a trouvé un moyen.

"Alors sa solution a été d'émettre une police d'assurance sur la vie de tous les Franco-Albertains qui adhèreraient au plan de sécurité. La prime était minime, très très basse....n'importe quel âge puis n'importe quel état de santé..."

(Déchène, e., 8-9)

La correspondance du Président Déchène contient un autre document auquel nous nous sommes référés ci-dessus et qui serait, à notre avis, le premier projet d'assurance que Desjardins a fait parvenir à l'ACFA. Daté du 14 juin 1957, le document s'intitule "Projet d'Assurance collective préparé à l'intention des membres de l'Association canadienne- française de l'Alberta."

Dans ce document on décrit le projet d'assurance-vie ainsi:

#### "Admissibilité:

Tous les membres de l'A.C.F.A. pourront adhérer au présent plan s'ils ont moins de 65 ans; les bénéficiaires seront cependant moindres pour ceux qui deviendront membres après avoir atteint l'âge de 55 ans....

#### Montant d'Assurance

##### a) Adhésion avant l'âge de 55 ans

Le montant d'assurance dont bénéficie le membre est déterminé au moment où il devient assuré et dépend uniquement de son âge. Il est égal à \$45.00 multiplié par le nombre d'années qui séparent la date d'adhésion du membre et le jour où il atteindra l'âge 65.

...Le montant d'assurance demeure invariable jusqu'à l'âge de 65 ans. A ce moment, le membre peut exercer l'une des deux options suivantes;

1. Accepter un règlement comptant....
2. Prendre une assurance libérée....

##### b) Adhésion entre 55 et 65 ans.

Le montant d'assurance est de \$500 jusqu'à ce que le membre atteigne l'âge de 65 ans; cette assurance cesse à ce moment."

(Desjardins, 14 juin 1957)

La famille est aussi assurée; l'épouse pour un montant de \$500 aussi longtemps que son époux bénéficiera de l'assurance et les enfants sont assurés pour des montants selon leur âge. L'assurance sur la vie d'un enfant est prolongée jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 25 ans s'il est aux études et à la charge de ses parents. La prime est de \$25.00 par chef de famille et de \$20.00 par célibataire et elle ne varie presque pas avec l'âge.

En ce qui a trait à la relation entre l'assurance et l'ACFA le plan dit ceci:

"Si un membre quitte l'Association, tous les bénéficiaires sur sa vie et sur la vie de ses dépendants cesseront 30 jours après le défaut dans son renouvellement de cotisation. Les réserves qui avaient été bâties par la Compagnie sur ce contrat serviront à augmenter les dividendes autrement payables à l'Association.

#### Cotisations

Nous avons prévu des cotisations annuelles de \$30.00 pour les chefs de famille et de \$25.00 pour les célibataires. Comme les primes d'assurance sont de \$25.00 et de \$20.00 respectivement, il restera à l'Association un excédent de \$5.00 par membre.

### Allocation de dépenses.

L'Assurance-vie Desjardins payera à l'ACFA une allocation annuelle de \$1.00 par membre, et ce, à même les primes; cette allocation est spécifiquement dans le but de défrayer une partie des frais de vente et d'administration encourus par l'Association.

### Publicité.

Pour fins de propagande, nous fournirons un dépliant publicitaire démontrant les avantages de l'Association et les bienfaits du plan d'assurance.”

(Desjardins, 14 juin 1957)

On indique à la fin du document qu'il s'agit d'une ébauche de projet et qu'elle peut être modifiée pour répondre au désir de l'Association.

### ... l'ACFA consulte ses membres

Comme le dit le Président Déchène dans le document d'explication intitulé "Projet d'Assurance" (ACFA(c)), les membres de l'Exécutif ont pris connaissance du projet présenté par l'Assurance-vie Desjardins et ils ont conclu

“...que ce projet valait certainement la peine d'être étudié d'une façon plus approfondie.

Vous trouverez avec ce Bulletin une copie de ce plan accompagnée d'un questionnaire. Nous suggérons très fortement que tous les cercles locaux étudient ce plan en assemblée et nous communiquent le plus tôt possible les réactions des membres présents en répondant au questionnaire.

....il a également été décidé qu'au cours de l'automne prochain nous tiendrons des ralliements régionaux où ce plan sera exposé et discuté au grand public.” (ACFA(c))

### ... le questionnaire ...

Le questionnaire dont il est question dans la citation ci-dessus a été expédié en juin 1957 et il comporte quatorze questions. De manière générale, le document a pour but d'encourager la discussion et l'étude du plan d'assurance collective projeté.

“1 - Le plan d'assurance collective que nous projetons a-t-il été étudié en assemblée de votre Exécutif local?....

Si oui, à quelle date cette assemblée s'est-elle tenue? Combien de membres de votre Exécutif local étaient présents?” (ACFA(b))

On veut aussi savoir si les gens sont d'accord avec les buts proposés dans le projet d'assurance.

“5 - Acceptez-vous les buts poursuivis par ce projet, tels qu'exposés au début du plan?

6 - Croyez-vous que ces mêmes buts pourraient être obtenus par un ou des moyens plus efficaces que celui-ci? Si oui, lesquels?” (ACFA (b))

Les buts en question sont présentés dans un document (ACFA (d)) qui reprend le plan soumis par Desjardins tout en ajoutant d'autres faits et informations. Celui-ci semble avoir été remis aux cercles locaux avec le questionnaire et le document d'explication que nous avons cité ci-dessus. Il décrit les buts du projet de la façon suivante:

“a) Procurer aux membres de l'ACFA et aux membres de leur famille, en plus des avantages culturels, des avantages matériels sous forme d'une assurance-vie à un

taux très intéressant.

b) Aider à financer notre Association sans être obligé d'avoir recours à la collecte annuelle. (Ce but sera facilement atteint lorsque environ 2000 membres de notre Association auront adhéré à notre plan et paieront régulièrement leur prime)." (ACFA (d))

En dernière analyse on veut savoir si les gens accepteraient d'adhérer au plan présenté.

"9 - Croyez-vous qu'à la suite d'une assemblée de paroisses où ce plan serait expliqué et discuté, un bon nombre de personnes présentes accepteraient de s'assurer? Dans quelle proportion (%)?

...12- A supposer que la propagande serait bien faite, tant par l'Exécutif Central que par votre Cercle local, quel serait le nombre approximatif des personnes, chefs de famille ou célibataires de votre paroisse qui accepteraient la protection de cette assurance?" (ACFA(b))

On a aussi le souci de ne pas nuire "aux agents d'assurance qui existent déjà dans votre milieu." (ACFA (b))

A la réunion du 11 septembre 1957, cinq cercles ont retourné le questionnaire: Beaumont, Morinville, Legal, Guy et Saint-Edouard. Tous sauf un semble être favorable au plan suggéré.

A la réunion de l'Exécutif du 29 novembre 1957, quatorze cercles ont répondu et M. Trottier est chargé de compiler les réponses. Treize cercles se sont prononcés en faveur. Treize cercles acceptent les buts poursuivis par le projet et ne croient pas que ces mêmes buts pourraient être obtenus par un moyen plus efficace. Le plan tel qu'exposé a de bonnes chances d'être accepté favorablement dans les paroisses à la suite d'assemblées paroissiales où ce plan serait expliqué et discuté. On croit que 26% de la population accepterait de s'assurer. Douze cercles croient qu'après s'être assurée la grande majorité renouvellerait leurs primes. Environ 410 familles accepteraient immédiatement la protection de ce plan, dit-on aussi. Aucun des cercles ne croit que ce plan soit de nature à nuire aux agents d'assurance qui opèrent dans nos paroisses.

... *le congrès* ...

A cette même réunion du 29 novembre 1957, sur motion Patoine/Fontaine, il est résolu que l'Association tienne un congrès général durant la première quinzaine de mars 1958 et que l'un des problèmes mis à l'étude soit le projet d'assurance collective. Mais le congrès n'aura pas lieu. Entre le 29 novembre 1957 et le 11 juin 1958 il n'y aura pas non plus de réunion de l'Exécutif. On ne peut offrir pour cela que l'explication offerte dans "La Survivance" du 12 février 1958.

A cette date, "La Survivance" annonce qu'il avait été décidé que l'ACFA tienne son grand congrès provincial les 19 et 20 mars prochains. Depuis cette décision, des élections fédérales ont été annoncées pour le 31 mars. En conséquence les officiers de l'Exécutif central ont décidé de reporter les dates du congrès aux 24-25 avril 1958, la clôture du congrès devant coïncider avec la "Cabane à sucre" organisée annuellement par le Cercle "Edmonton" de l'ACFA. On annonce que l'un des principaux problèmes étudiés à ce congrès sera le plan d'assurance-mutuelle.

"Des représentants de l'Assurance-vie Desjardins ont promis de venir répondre à nos questions et prendre note de toutes nos suggestions." (L.S. 12 fév. 1958, 1)

Le 16 avril "La Survivance" annonce ceci:

"Contrairement à ce que nous avons annoncé antérieurement le congrès provin-

cial de l'ACFA n'aura pas lieu le 25 avril prochain. A notre très vif regret nous devons remettre ce congrès au tout début de l'automne prochain. Le comité du Congrès." (L.S. 16 avril 1958, 1)

A la réunion de l'Exécutif du 11 juin '58, la première réunion depuis le 29 novembre 1957, il sera encore question d'organiser un congrès provincial. Sur motion Desrochers/Fontaine on décide qu'un congrès provincial sera tenu au Collège Saint-Jean à une date la plus rapprochée possible du 15 octobre prochain. (C.R., 11 juin 1958)

### *... les ralliements régionaux ...*

Quelques semaines plus tard, à la réunion du 27 juin 1958, on discute à nouveau la tenue d'un congrès provincial à l'automne. Le but de ce congrès serait de décider si l'ACFA doit adopter son projet d'assurance collective. Mais pour un projet d'une telle envergure il serait souhaitable que la décision ou au moins la consultation puisse atteindre le plus grand nombre possible de compatriotes ce qu'un congrès d'automne pourrait difficilement réaliser. Sur motion Fontaine/Pilon on décide

"..que le congrès général soit remis à plus tard et qu'au cours du mois de novembre l'on tienne des ralliements régionaux où le projet d'assurance serait clairement exposé et où les membres présents à ces ralliements voteraient soit pour ou contre." (C.R. 27 juin 1958)

Dans "La Survivance" du 15 octobre 1958 (L.S. 8) on annonce que les ralliements régionaux auront lieu du 9 au 16 novembre. Ces rencontres ont pour but de permettre aux gens d'étudier un projet d'assurance-vie collective pour les membres de l'Association. Les représentants de l'Assurance-vie Desjardins prendront part à la discussion.

L'article rappelle les buts du projet, à savoir le financement de l'Association et l'avantage matériel des membres. On ne peut plus survivre, dit-on, grâce à la collecte annuelle. Il faut une méthode de financement plus pratique et plus moderne. Et "sans vouloir tomber dans un matérialisme exagéré," (L.S., 15 oct 1958) nous croyons que l'Association peut offrir des avantages matériels qui viendront s'ajouter à ceux plus abstraits "tels que la conservation de la langue maternelle, le maintien de la culture, l'amitié et l'entraide mutuelle etc.." (L.S. 15 oct. 1958, 8)

N'ayant pas les connaissances nécessaires dans ce domaine, nous nous sommes tournés vers l'Assurance-vie Desjardins. Grâce à M. Alfred Rouleau, gérant, et M. Hervé Hébert, actuaire, il fut possible de tracer

"..un plan d'assurance collective qui, au dire des membres de l'Exécutif central, pourrait rendre énormément service à nos membres tout en solutionnant notre problème de finance. C'est ce plan que nos lecteurs trouveront en page 2 publié sous le titre de "Petit catéchisme" du projet d'assurance collective de l'ACFA."  
(L.S. 15 oct. 1958, 8)

Mais avant de se lancer dans une telle aventure il faut l'opinion des gens. Voilà pourquoi il y aura des ralliements régionaux dans cinq différentes régions de la province: lundi le 10 novembre à Falher, mercredi le 12 à Plamondon, jeudi le 13 à Saint-Paul, vendredi le 14 à Bonnyville et dimanche le 16 au gymnase du Collège Saint-Jean. Lorsque la discussion sera terminée, les personnes présentes seront appelées à voter soit pour ou contre le projet.

"La Survivance" du 22 octobre 1958 (L.S. 1) rappelle aux lecteurs la tenue des ralliements régionaux et on invite à nouveau les gens à lire le Petit Catéchisme du projet d'assurance collective de l'ACFA publié la semaine précédente. Dans "La Survivance" du 29 octobre 1958, on en parle encore. Dans la chronique "Horizons" signée J. Patoine celui-ci parle des débuts du projet, et de ce qu'il considère être

“...l’âme, ou l’esprit dans lequel ce plan d’assurance a été élaboré.

En mars 1957, profitant d’un voyage d’affaires dans l’Est, le secrétaire de l’ACFA s’est rendu à Lévis, au siège social de l’Assurance-vie Desjardins. Il y eut une très longue entrevue avec Alfred Rouleau, gérant général et Hervé Hébert, actuaire.....on tenait à bien établir les objectifs recherchés par ce projet.”

(L.S., 29 oct. 1958, 1)

Et Patoine reprend ensuite tous les objectifs du projet d’assurance: avantage social, prime assez basse, protection de nos familles, aide à l’Association à se financer et désir de ne pas nuire à nos compatriotes dans la vente d’assurance.

Dans “La Survivance” du 5 novembre 1958, c’est la même chose. Le but de l’Association est d’aider nos compatriotes à rester ce qu’ils sont. Mais sur ce premier but on peut greffer des buts secondaires qui touchent au bien-être matériel des membres.

Et puis enfin, dans son édition du 19 novembre 1958, “La Survivance” annonce en gros titre “Les Franco-Albertains se prononcent en faveur du projet d’assurance collective de l’ACFA.” (L.S., 19 nov. 1958, 1) L’Association a tenu ses ralliements régionaux à Falher, Plamondon, Saint-Paul, Bonnyville et Edmonton. Ces ralliements remplaçaient le congrès provincial et ils avaient pour but de demander aux Franco-Albertains quel était leur désir.

On dit alors qu’à tous les ralliements, le plan a été expliqué en long et en large par M. Hervé Hébert, actuaire de Desjardins et un des artisans du plan. Puis un membre de l’Exécutif expliquait comment ce plan aiderait l’ACFA à se financer tout en aidant les membres et leur famille. Il y avait alors une période de questions bien alimentée. Le tout se terminait par un vote secret. Et ce vote a donné une très forte majorité en faveur du plan. Seulement sept personnes auraient voté contre.

En plus de M. Hébert, le Président Déchène, Jean Patoine, Eugène Trottier et Jean-Marie Fontaine de l’Exécutif ont participé aux ralliements

Les membres de l’Exécutif doivent maintenant décider si oui ou non l’Association lancera ce plan en Alberta. De son côté Desjardins doit obtenir une licence fédérale qui lui permettra d’opérer en Alberta. Les lecteurs comprendront alors qu’il peut s’écouler un certain temps avant que nous puissions commencer l’organisation et la vente dit-on aussi dans ce même article. ( L.S. 19 nov. 1958, 1)

### *... Desjardins obtient une charte fédérale ...*

A la réunion de l’Exécutif du 16 janvier 1959, le secrétaire rapporte qu’il n’a pas entendu parler de Desjardins depuis la tenue des ralliements. Un appel téléphonique à Hervé Hébert révèle qu’à son vif regret, il n’y avait absolument rien eu de fait. L’Exécutif autorise alors le secrétaire à laisser savoir à Desjardins que si, d’ici le 15 février, ils n’ont pas encore bougé nous ferons alors affaire avec une autre compagnie.

Le 19 juin 1959, le secrétaire rapporte que durant son séjour dans l’Est il s’est mis en communication fréquente avec Desjardins. Après de nombreuses et longues discussions, les directeurs de cette société ont finalement décidé d’obtenir une charte fédérale qui leur permettra d’opérer en Alberta. Les démarches dans ce sens ont été entreprises et la Gasette officielle du Canada a déjà publié la demande officielle. Il ne reste plus que trois lectures au Sénat et en Chambre pour qu’un projet de loi privé accordant cette charte fédérale soit signé.

Le 22 juillet 1959, “La Survivance” annonce que Desjardins a finalement obtenu une charte fédérale. En troisième lecture les Communes ont adopté le projet de loi qui avait été présenté au Sénat par l’Honorable Sénateur Cyrille Vaillancourt.

On profite de l’occasion pour rappeler que Desjardins fut éditeur des débats à l’Assemblée législative de Québec de 1892 à 1917. Il fut par la suite rapporteur officiel à la Chambre des communes soit de 1917 à 1921. Il fut un pionnier du mouvement coopératif au Québec et au Canada. Ce que voulait Desjardins c’était le développement de l’esprit d’entraide par la formule coopérative la seule qui puisse permettre de lutter efficacement



*1<sup>ère</sup> rangée - Rodolphe Laplante, Québec; M<sup>e</sup> André Déchène, Edmonton  
2<sup>ième</sup> rangée - Maurice Lavallée, Edmonton; Alfred Rouleau, Québec,  
Louis A. Desrochers, Edmonton*

contre les dangers des monopoles et des puissantes concentrations financières nous dit "La Survivance." (L.S. 22 juillet 1959, 1)

### ... *Trottier prépare une brochure* ...

À l'automne de '59, le 7 octobre plus précisément, Trottier rapporte à l'Exécutif qu'il a séjourné chez Desjardins, du 8 au 23 septembre dernier, dépenses payées et qu'il a été reçu royalement. Son travail a surtout consisté dans la préparation du texte d'une brochure. Après avoir décrit le travail de l'ACFA la brochure explique ce que l'on appelait jusqu'à maintenant le projet d'Assurance-vie Desjardins et qui va s'appeler, à l'avenir, le plan de Sécurité familiale. La brochure sera distribuée par la poste à tous les Franco-Albertains à l'occasion du congrès alors que sera définitivement lancé ce plan.

### ... *au congrès de '59* ...

On espère que d'ici Noël 500 ou 600 compatriotes en bénéficieront. On soulève le problème à savoir si l'on doit rendre l'adhésion au plan obligatoire pour devenir membre de l'ACFA. On décide que cette discussion devrait être remise au prochain congrès et que les délégués devraient en décider eux-mêmes.

"La Survivance" du 28 octobre 1959 annonce en gros titre "Plus de 200 délégués attendus..." (L.S. 1) C'est à ce congrès que le plan de Sécurité familiale sera officiellement lancé à l'avantage de tous les membres. En préparation pour le congrès, on publie en page 2 de la même édition de "La Survivance," une liste de 49 questions et réponses au sujet du plan de Sécurité familiale.

Lors du congrès, il y a un Forum sur le plan de Sécurité familiale lors duquel Alfred Rouleau explique aux congressistes comment

"...lors de son premier voyage en Alberta en 1956, après avoir visité le poste de Radio, "La Survivance" et rencontré le Père Patoine, il avait supposé un plan d'assurance collective pouvant rendre service aux compatriotes de l'Alberta. Il parle du plan préparé par Hervé Hébert et de sa valeur sociale. Il parle de l'Assurance-vie Desjardins fondée en 1948 à la demande des Caisses populaires. Il parle de la charte fédérale obtenue récemment. Il parle du programme radiophonique "Fête au Village" commandité par l'Assurance-vie Desjardins et du programme éducatif présenté à la T.V. chaque semaine en collaboration avec les Caisses populaires. Ce programme dit-il passe dans trois postes de T.V. anglaise et les étudiants de l'Université de Toronto l'ont adopté comme pratique de français." (L.S. 18 nov. 1959, 3)

Il termine en disant que le problème des minorités est présenté au Québec et

"qu'ils pourront apporter plus d'aide qu'avant en nous faisant participer à des services financiers que nous ne pourrions obtenir sans eux." (L.S., 18 nov. 1959, 3)

La séance de l'après-midi se poursuit ensuite sous la présidence du Dr Léon Trottier, M.D. de Saint-Paul. Les congressistes se partagent en 5 groupes afin de discuter le plan de Sécurité familiale d'après un questionnaire préparé à cet effet. On rapporte ensuite que le plan de Sécurité familiale a été accepté à la séance de clôture du congrès. (L.S. 18 nov. 1959, 6) La résolution se lit comme suit:

"Ce congrès de l'ACFA remercie l'Assurance-vie Desjardins des soins apportés à la préparation d'un plan d'Assurance-vie conçu pour les membres de l'Association; les congressistes expriment particulièrement leur gratitude à cette Société d'avoir envoyé en Alberta des représentants tels que MM. Alfred Rouleau et Hervé Hébert, pour discuter le projet, l'expliquer à notre population et en lancer la

réalisation; les congressistes, de plus, donnent leur approbation au plan tel que présenté au cours du Congrès et encouragent tous nos compatriotes Franco-Albertains à profiter des nombreux avantages qu'il offre et à s'en faire les propagandistes dans leurs milieux respectifs; pour ceux qui ne sont pas éligibles l'Exécutif décidera du montant de la cotisation qu'ils devront verser pour être membres de l'Association." (L.S. 18 nov. 1959, 3)

### *... la grande campagne de recrutement des membres ...*

Dans "La Survivance" du 11 novembre 1959 on écrit ceci:

"Votre association a le plaisir de vous annoncer que c'est en effet le 12 novembre que le plan de Sécurité familiale pour les membres de l'ACFA sera mis en vigueur.... Vous recevrez incessamment une brochure intitulée "Du nouveau en Alberta", vous expliquant le plan en détail. Pour adhérer, aucun examen médical ne sera exigé, il vous suffira de retourner la carte d'adhésion qui sera jointe à la brochure. Avec la mise en vigueur du plan de Sécurité familiale, c'est une page nouvelle de notre histoire qui s'ouvre!" (L.S. 11 nov. 59, 3)

Le 2 décembre 1959, l'Exécutif décide qu'une grande campagne de recrutement de membres sera tenue dans toute l'Alberta du 1er au 15 février prochain. Elle sera organisée de la même façon que les grandes "drives" qui sont devenues si populaires. L'organisation de cette campagne commencera immédiatement et elle sera sous la responsabilité du comité de recrutement. Tous les membres de l'Exécutif et des cercles locaux seront appelés à collaborer. L'objectif est fixé à 2,000 membres au minimum.

On se souviendra qu'à cette époque le trésorier Ayotte avait annoncé que nous avions grandement besoin de fonds car il n'y avait pas eu de collecte à l'automne de '58 ni à celui de '59. Raison de plus, dit-on, de faire de la campagne de recrutement un éclatant succès.

Le comité de recrutement se réunit deux jours après la réunion de l'Exécutif, soit le 4 décembre 1959, sous la présidence de M. Alexandre Bérubé. Les membres se réuniront trois fois, à savoir le 4 et le 11 décembre et le 15 janvier. Leur tâche est de recruter des membres en aussi grand nombre que possible en tenant compte de la nouvelle formule qui ajoute aux nombreux services antérieurs un nouveau service de Sécurité familiale. L'objectif de la campagne est fixé à 60% du nombre de familles canadiennes-française dans chaque paroisse. (C.R. 4 déc. 1959)

La campagne a comme avantage de permettre aux gens de donner un bon coup de collier une fois plutôt que d'égrainer cela tout au cours de l'année. Evidemment il y a des facteurs défavorables et on note en particulier le manque de récoltes dans les diocèses d'Edmonton et de Saint-Paul.

Il y aura des assemblées régionales préparatoires à la grande campagne et Alfred Rouleau viendra en Alberta afin d'y participer. Il sera accompagné d'Eugène Trottier et d'Alexandre Bérubé qui s'est généreusement offert d'assister à toutes les assemblées régionales. Ces réunions préparatoires auront lieu le 25 janvier à Falher, le 27 à Plamondon, le 28 à Saint-Paul, le 29 à Bonnyville et le 31 à Edmonton.

Le 13 décembre, Eugène Trottier se rend dans la région de la Rivière-la-Paix dans le but de commencer à organiser les cadres de la campagne. Il revient tard dans la soirée du 23 après avoir mis sur pied un comité régional composé de Paul Sicotte, Louis Joseph Laberge et Madame Val Frey. De plus, dans chacune des douze paroisses de la région un responsable de la campagne a été choisi et ils se sont réunis avec le comité régional le mardi 22 décembre à Falher. C'est à cette réunion que l'on a décidé de la marche générale de la campagne dans la région. (L.S. 6 janvier 1960, 1)

Dans la région de Saint-Paul le responsable régional est M. Marcel Chevrette. Dans la région du Lac-la-Biche, c'est M. Narcisse Ménard de Plamondon. A Bonnyville, le responsable régional est le Dr Jean-Paul Bugeaud et à Edmonton le responsable régional

est le Dr Aimé Arès. Chaque responsable régional est appuyé par une équipe formée de gens de la région.

Il y a aussi un comité d'honneur nommé par les membres du comité des Relations publiques présidé par Me Louis Desrochers. Parmi les nombreux membres d'honneur on retrouve les noms de l'archevêque d'Edmonton, Mgr Anthony Jordan, de Mgr Henri Routhier o.m.i., vicaire apostolique de Grouard et de Mgr Philippe Lussier, C.Ss.R. évêque de Saint-Paul. Il y a aussi le nom d'Aristide Blais sénateur, d'Ernest Côté, assistant sous-ministre du Nord-Canadien et des Ressources nationales, J.-M Déchène ancien député d'Athabasca, l'honorable Juge C.E. Gariépy, Me Marcel Lambert, député aux Communes, et combien d'autres encore

Le 10 février 1960, dans sa chronique "Horizons", Jean Patoine annonce que depuis dimanche dernier plus de 300 compatriotes sont engagés dans la campagne de recrutement de l'ACFA. (L.S. 1)

A sa réunion du 15 janvier 1960, le comité de recrutement discute de la publicité. Il faut mettre la population au courant du travail accompli par Trottier. On va interviewer des personnages à CHFA. On préparera une série de Flash. Un texte anglais sera préparé et envoyé à tous les journaux anglais, quotidien et hebdomadaire.

"La Survivance", elle, continuera comme elle a commencé. Et voilà quelques exemples de ce que le journal publie. Le 20 janvier 1960, elle publie en grosse lettres le message suivant:

"Plus que jamais en Alberta...

- Nos droits scolaires sont menacés
- Nos familles doivent s'unir
- Nos chefs doivent présenter un front commun
- Notre ACFA doit prendre la défense de nos familles
- Notre ACFA a besoin d'être forte et puissante
- Nos familles doivent compter sur l'ACFA
- Notre ACFA doit compter sur nos familles

Jusqu'à maintenant l'ACFA quêtait pour vivre

Depuis le 1er janvier, l'ACFA ne quête plus, elle vend:

- Elle vend ses nombreux services
- Elle vend son plan de Sécurité familiale

Obtenez de la protection

- pour vous
- votre épouse
- et vos enfants

devenez membres de l'ACFA lors de la grande Campagne de recrutement du 7 au 21 février." (L.S. 20 janv. 1960, 1)

Le 3 fév. 1960, "La Survivance" publie les résultats d'un travail fait par M. Louis-Joseph Laberge de Girouxville. Il s'est basé sur un rapport démographique préparé par M. Gilles Boileau, démographe de la Société canadienne d'établissement rural. Un nombre imposant de calcul démontre que

"...si tous les Franco-Albertains adhéraient au plan de Sécurité familiale en devenant membre de l'ACFA en dix ans, les Franco-Albertains toucheraient la jolie somme de \$1 398 000.00" (L.S. 7)

*... les résultats de la campagne de recrutement ...*

Le 2 mars 1960, alors que la campagne de recrutement bat son plein, on rapporte déjà des résultats mais il sont "très incomplets." (L.S., 2 mars 1960, 1) Il y aurait 406 membres d'assurés, dont 96 d'Edmonton, 78 de Bonnyville, 32 de Plamondon et moins de dix dans la majorité des autres régions.

“La Survivance” du 25 mai 1960 rapporte que depuis le début de la campagne de recrutement, le service de Sécurité familiale a perçu la somme de \$14 450.00 dont \$11 447.00 ont été envoyés à l’Assurance-vie Desjardins et \$3 003.00 sont demeurés dans la caisse de l’Association. (L.S. 25 mai 1960, 1)

Le 2 novembre 1960, “La Survivance” indique que le service de Sécurité a rapporté à l’Association la somme de \$3 717.00. De plus les familles de nos membres défunts ont bénéficié de \$3 170.00. (L.S. 2 nov. 1960, 1)

Le 18 octobre 1961 il y aurait eu 14 réclamations pour un total de \$9 350.00. (L.S. 18 oct. 1961, 3) Le 3 février 1961, il y a 786 adhésions et le service de Sécurité a rapporté \$4 053.00 (C.R. 3 fév. 1961)

A compter du 14 janvier 1960, les fonds ramassés sont administrés par le comité de finance sous la présidence de Louis Roy avec Raymond Brault comme trésorier. Les sommes perçues sont déposées au compte du comité qui a la fin de chaque mois fera le partage entre l’Assurance-vie Desjardins et l’Association. Le comité ouvrira un compte à la Banque canadienne de commerce (Jasper et 108e rue) et les personnes autorisées à signer les chèques seront, Raymond Brault plus un autre parmi Louis Roy, Léo Ayotte et Jean Patoine. (C.R. 14 janv. 1960) Ces décisions seront acceptées par les membres de l’Exécutif à la réunion du 20 janvier 1960. (C.R. 20 janv. 1960)

### *... une question demeure ...*

Une question cependant demeure: la cotisation des membres qui ne veulent pas ou ne peuvent pas adhérer au plan de sécurité. Au congrès de ’59 il avait été résolu que l’Exécutif déciderait du montant de la cotisation de ceux qui désirent être membres de l’Association mais qui ne sont pas éligibles au plan de sécurité. (L.S. 18 nov. 1959, 3)

Le compte rendu de la réunion de l’Exécutif du 25 mai 1960 rapporte que les membres n’ont pas cru pouvoir renverser une décision prise au dernier congrès général à savoir que seuls ceux qui adhèrent au service de Sécurité ou qui ne sont pas éligibles au plan en raison de l’âge ou de la santé ont droit à une carte de membre de l’ACFA. (C.R., 25 mai 1960).

Nous nous permettons d’indiquer cependant que nous n’avons pas vu dans la liste des résolutions prises au congrès de ’57 et à celui de ’59 une résolution qui dit cela. N’ayant pas pu trouver le compte rendu de toutes les discussions qui ont eu lieu lors du congrès de ’59, au sujet de cette question, nous ne pouvons pas apporter d’éclaircissements en ce qui a trait à la décision prise par les membres de l’Exécutif le 25 mai 1960.

La question, cependant, sera réglée au conseil général du 10-11 novembre 1961. Sur une motion Déchène/Tellier il est proposé que pour devenir membre la somme exigée de ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas adhérer à la Sécurité familiale soit fixée à \$10.00 par année. (C.R., 10-11 nov. 1961)

Lors de nos entretiens en juin 1993 M. Trottier dit qu’il

“...s’agit de remettre les choses en place. Il n’a jamais été question que quelqu’un devait être assuré pour être membre de l’ACFA. C’est juste l’inverse. Les textes sont tous là, c’est écrit en long et en large...C’est un service d’abord.”

(Trottier, e, 26-27)

### *... à compter de mai 1960 ...*

Le 25 mai 1960, l’Exécutif suspend officiellement la campagne intensive de recrutement entreprise au début de février. Les officiers sont autorisés à engager un ou plusieurs recruteurs et à leur payer une commission convenable. On décide aussi que pour le moment M. Eugène Trottier ferait l’essai de ce nouveau système. (L.S. 25 mai, 1960, 1) Le 28 octobre 1960 on rapporte que depuis une semaine, on a adjoint à M. Trottier, M. Roch Poulin fortement recommandé par des amis de la province de Québec.

Le 2 novembre 1960 on rapporte que depuis une semaine, M. Trottier poursuit son travail de recrutement dans la région de la Rivière-la-Paix. Il est accompagné de M. Roch Poulin. Lorsqu'ils auront fini de couvrir le territoire de la paroisse de Guy plus de 50% des familles éligibles de cette paroisse seront devenues membres de l'ACFA. (L.S. 2 nov. 1960, 1)

L'histoire ne se termine pas là. Le travail va continuer pendant plusieurs années et il sera important car l'ACFA y trouvera les moyens de continuer son oeuvre. M. Trottier l'explique ainsi.

“..avant que les subventions viennent, avant que l'animation sociale ait commencé, c'est-à-dire au début des années '70, toutes les années '60 ont été financées par Desjardins, parce que Trottier ne leur coûtait plus rien, parce qu'ils m'ont mis sur leur liste d'employés. De plus l'ACFA recevait cinq mille piastres par année pour son secrétariat...Et puis est venu évidemment le début des subventions.

Je crois avoir donné le meilleur de moi-même en ce qui concerne ce service....”

(Trottier, e, 26)

Sur ces mots nous fermons la page sur l'histoire de la Sécurité familiale. Nous y avons bien sûr mis un petit signet car nous voulons y revenir lors de notre prochaine étude, à savoir lorsque nous parlerons de la présidence de Me Louis A. Desrochers.

### **Relations internes**

Il y a l'action et il y a la réaction. Et dans cette section de notre travail nous voulons parler de réactions justement. Nous voulons parler d'opinions, de perceptions, de communications, et d'orientations. Nous voulons parler des relations internes. Comment les gens se parlent-ils et comment s'écoutent-ils à l'époque? Et qu'est-ce qui va naître des échanges entre les gens?

#### ***... il y a la critique***

Dans la tribune libre de “La Survivance” du 10 août 1955, un article signé J. Pense affirme que dans certains milieux on s'amuse à dénigrer l'ACFA. Ce n'est pas un secret.

“Que ces gens soient de notre race ou non ils passent leur temps à dire que notre association n'existe que sur le papier, qu'elle ne fait rien...”(L.S., 10 août 1955, 3)

“La Survivance” du 9 novembre 1955 reprend un commentaire fait par une dame présente au forum tenu lors du ralliement de Bonnyville:

“...l'ACFA ça c'est plate ...et c'est vieux jeu. Ce que nous voulons, nous, c'est quelque chose qui a du sens et du pratique.” (L.S. 9 nov. 1955, 2)

#### ***... il y a la réponse***

La critique ne passera pas inaperçue. On va répondre à la dame de Bonnyville que l'ACFA est comme la vie, elle est ce qu'on en fait. (L.S., 9 nov. 1955, 2) Et pour mieux répondre aux besoins, on essaie d'établir plus de services et d'aller chercher plus de gens et de les impliquer dans une variété de projets, d'oeuvres et de comités.

On essaie aussi de maintenir des contacts constants entre l'Exécutif central et les cercles locaux. En octobre 1956, les membres de l'Exécutif suggèrent la création d'un bulletin mensuel. Ce bulletin intitulé “Informations” serait expédié à tous les officiers des cercles locaux. (C.R., 17 oct. 1956) Le bulletin est encore publié en novembre 1957. En 1959, par contre, il n'existe plus. A la réunion du comité de recrutement du 4 décembre, réunion où l'on prépare la grande campagne de recrutement de la Sécurité familiale, on

discutera la possibilité d'en reprendre la publication.

### *... le comité d'orientation*

A la réunion de l'Exécutif du 18 mai 1960, on déplore que l'Exécutif central soit tellement pris par les problèmes immédiats qu'il ne lui reste plus le temps de penser à l'orientation future de l'Association. Cette discussion amène les membres à accepter la motion suivante:

“Qu'un comité d'orientation soit formé et que les membres de ce comité soient choisis en dehors de l'Exécutif central actuel.” (C.R. 18 mai 1960)

M. Chevrette, l'agronome, projette de préparer un travail sur le rôle et les activités qui incomberaient à ce comité d'orientation.

M. Chevrette présentera son travail sur la nécessité, le but et les activités d'un comité d'orientation à la réunion d'octobre. Dans son rapport il dit qu'il

“...est excessivement important de prévoir à l'avance l'orientation à donner à notre Association car les hommes qui auront de l'influence dans 25 ans ont aujourd'hui 15 ou 20 ans. Si nous ne les formons pas dès maintenant, ils seront alors perdus à notre cause. Le premier pas à faire c'est de se rendre compte de l'influence ou du manque d'influence que notre Association exerce actuellement sur la masse de nos Franco-Albertains. Si cette influence n'est pas ce qu'elle devrait être, il s'agira alors d'en rechercher les causes.” (L.S., 2 nov. 1960, 1)

MM. Déchène, Desrochers et Chevrette sont alors chargés de former un comité de trois membres choisis en dehors des cadres de l'ACFA et qui feront enquête sur tout ce qui touche au présent et au futur de l'Association. (C.R. 28 oct. 1960)

Le 2 novembre 1960, “La Survivance” annonce qu'il y aura bientôt un comité d'orientation à l'ACFA.

“Comité d'orientation de l'ACFA

Le comité devra faire une enquête complète sur l'ACFA sous tous ses aspects.

Les membres du comité auront entière liberté de prendre tous les renseignements nécessaires, d'inviter d'autres associations et des individus à faire connaître leurs opinions.” (ACFA,(e))

### *... l'enquête provinciale*

De plus, on se propose d'étudier l'orientation de l'Association au cours d'un congrès provincial en avril prochain. Ce congrès sera préparé par des journées d'étude qui se tiendront dans les principales régions de l'Alberta. Des questionnaires seront aussi distribués aux quatre coins de la province. Ils atteindront, en particulier, les membres du corps enseignant ainsi que les élèves de nos écoles supérieures. Les résultats seront compilés et présentés au congrès.

A la réunion du 3 février 1961, on revient sur la question. A ce qui a déjà été décidé on ajoute que les 3 membres de la commission d'enquête seraient Me Maynard, le Dr Moreau et Léopold Desgagnés C.Ss.R, trois personnes en vue mais qui ne sont pas encore impliquées à l'endroit de l'Association. Malheureusement, Maynard et Moreau se disent incapables d'accepter ce travail de Commissaire-enquêteur. Desgagnés accepte.

Après avoir exposé ces faits, le président demande à l'assemblée ce que l'on devrait faire. Mousseau/Lavallée propose qu'une enquête du même genre soit entreprise par les membres de l'Exécutif avec l'aide des cercles locaux et qu'ils le fassent sous forme de journées d'étude régionales après avoir pris tous les moyens possibles pour y intéresser tous ceux qui ont quelque influence sur leur milieu.

Dans la correspondance du Président Déchène on retrouve une lettre signée Patoine dans laquelle celui-ci dit que le secrétariat s'est occupé de voir à l'organisation de l'enquête provinciale sur tous les aspects de la vie française en Alberta. (Patoine, c, 10 mars 1961) Son premier soin fut de préparer le questionnaire qui doit servir de base à cette enquête. Il en fait parvenir une copie au Président Déchène lui demandant de le lire attentivement. Le 17 mars prochain, dit-il, lors d'une assemblée spéciale tenue au salon des Pères du Collège Saint-Jean, nous serons heureux de recevoir vos suggestions dans le but de rendre ce questionnaire aussi complet et aussi pratique que possible.

Le 12 avril 1961, dans sa chronique "Horizons", Jean Patoine affirme que l'ACFA, après 35 ans d'existence, sent le besoin de s'examiner elle-même. Elle veut faire son autocritique et celle-ci va prendre la forme d'une vaste enquête qui se poursuivra jusqu'à son prochain congrès que l'on espère pouvoir tenir en juin.

"Pour mener à bien cet examen de conscience, l'ACFA doit pouvoir compter sur l'intelligence et l'expérience de tous ceux qui ont des idées ou des opinions personnelles. Voici en quels termes le président général invitait ses compatriotes à répondre au questionnaire: "Donc, quelle que soit votre opinion actuelle au sujet de l'ACFA; que vous soyez pour ou contre; que vous soyez membre ou non; que vous preniez part à ses activités ou non; que vous soyez intéressé au français ou non, ne tardez pas à nous envoyer vos réponses: nous en avons besoin et nous comptons sur vous." (L.S. 12 avril 1961, 1 et 8)

### *... le questionnaire ...*

Le questionnaire sera expédié à "quelque 800 personnes sympathiques ou non à l'ACFA". (L.S., 31 mai 1961, 1) Il contient 123 questions réparties en 11 catégories différentes: la nécessité d'une association; les buts de l'Association; le prestige de l'ACFA; la publicité de l'ACFA; les membres de l'ACFA; l'exécutif de l'ACFA; le secrétariat de l'ACFA; les cercles locaux de l'ACFA; financement de l'ACFA; relations de l'ACFA avec les mouvements qu'elle a fondés; prévisions d'avenir pour l'ACFA.

Il y aura 125 questionnaires de complétés. Les nombreuses réponses seront partagées en deux catégories. Il y a celles qui relèvent des statistiques et qui sont confiées aux bons soins de M. Joseph M. Déchène. Il va établir le pourcentage de réponses affirmatives ou négatives. Il y a ensuite la catégorie qui comporte des commentaires personnels. Ceux-ci ont été condensés en un document publié dans "La Survivance" du 18 mai 1961 et que nous avons crû important de résumer ici à cause de leur intérêt.

### *... résultats du questionnaire ...*

Le questionnaire, nous venons de le dire, présentait 123 questions réparties en 11 catégories différentes. Dans la première section, celle traitant de la nécessité d'une association, 93% des répondants indiquent qu'il faut qu'une association existe; 89% croient qu'elle devrait exister sur une base provinciale; 100% des répondants sont en faveur que l'ACFA continue d'exister même s'il existe des groupements tels celui des commissaires, des éducateurs. Des répondants, 99% croient que la survivance française en Alberta n'est pas une cause perdue et que nous avons avantage à

"préserver par un effort concerté la langue, les moeurs et autres traditions ancestrales qui ont favorablement influencé notre développement individuel et collectif comme Canadiens-français et qui nous ont permis de concourir à la grandeur morale et culturelle de notre pays." (L.S., 10 mai 1961, 2)

Les répondants ont identifié les principaux buts de l'Association comme étant les suivants: protéger le bien commun de notre groupe ethnique; servir de lien entre les Franco-Albertains; servir de porte-parole officiel; concevoir, formuler et diffuser une pensée

nationale solide; découvrir les moyens de promouvoir en Alberta la culture française, autant chez les nôtres que chez d'autres nationalités; collaborer à l'établissement d'un Collège d'éducation bien à nous. Des répondants, 88% s'opposent à ce que l'on dissocie "culture française" et "religion". 86% des répondants croient que l'ACFA fait un effort sérieux pour atteindre ses buts. Cependant seulement 33% croient que l'ACFA produit ce que l'on est en droit d'attendre d'elle. (L.S., 10 mai 1961, 2)

On suggère comme moyen d'améliorer l'ACFA de faire pénétrer "La Survivance" et CHFA dans tous les foyers, d'activer les cercles locaux, d'établir un programme annuel bien défini, d'assurer des instruments de travail et des agents efficaces. Les répondants suggèrent de garder des contacts beaucoup plus fréquents entre l'Exécutif et les cercles locaux. On veut plus de cohésion et de coordination entre l'ACFA, AEBA, ACBA, CHFA et "La Survivance". Il faut appuyer nos collègues et nos couvents; trouver un moyen de financer l'ACFA et avoir une équipe en permanence composée de gens bien préparés et bien rétribués. Il faut insuffler chez les jeunes l'amour de la langue, de la patrie et du travail bien fait et il faut contribuer à détruire l'esprit de clocher. (L.S., 10 mai 1961, 2)

En ce qui a trait au prestige de l'ACFA, 74% ont répondu que nos gens ne sont pas intéressés au travail de l'ACFA. Voici les principales critiques. On croit que c'est une association conservée par les curés, les Oblats et une poignée de fanatiques. C'est l'affaire de quelques meneurs qui travaillent à leur popularité. C'est une clique. Les gros bonnets d'Edmonton se fichent de nous à la campagne. C'est toujours les mêmes à la tête. Les dirigeants sont des rêveurs, des esprits étroits, des ariérés, des isolationnistes, des persécuteurs et des anglophones. De plus, ça coûte trop cher et c'est une organisation qui "quête". Ils font passer le français avant la religion. De plus, ça provoque les autres à s'unir contre les Canadiens. C'est très bien tant que l'on ne me demande pas de m'y dévouer. Mais en dépit de la critique, 94% des répondants ne mettent pas la sincérité des dirigeants en doute. (L.S., 10 mai, 1961, 2)

A la question "Pourquoi l'ACFA n'a jamais compté plus d'un quart des familles franco-albertaines," on répond que c'est à cause des fatalités et exigences d'un milieu mixte, de l'organisation défectueuse, de la cotisation à payer. On n'a pas besoin de nous; laissons faire les autres; nous ne sommes pas assez persécutés; c'est achalant d'appartenir à une minorité.

Quelle classe de notre population se désintéresse particulièrement? On répond que nous sommes tous coupables. Et ce sont des individus plutôt qui se désintéressent: les gens mariés à des personnes de nationalité différente ou encore ceux qui s'imaginent que le patriotisme nuit à l'apostolat. On croit qu'à peine 10% s'y dévouent. Par conséquent ceux-ci sont surchargés et ils finissent par se décourager et abandonnent. (L.S., 10 mai, 1961, 2)

Que faire pour développer une meilleure conception? Il faut insister sur nos causes, perfectionner et développer la publicité, établir de meilleures relations publiques, rendre les assemblées plus intéressantes. Des répondants, 66% croient que nous devrions chercher une plus grande publicité chez les anglais. (L.S., 10 mai, 1961, 2)

A la question du membership, 55% croient que l'acceptation du service de Sécurité familiale devrait être une condition d'adhésion à l'ACFA. 77% des répondants croient que la cotisation devrait être une cotisation nécessaire pour devenir membre. 57% croient que le fait d'être Canadien ne devrait pas être suffisant pour être membre de l'ACFA. (L.S. 10 mai, 1961, 2)

En ce qui a trait à l'Exécutif, certains disent que c'est une poignée de Canadiens d'Edmonton qui font la pluie et le beau temps. On répond à ceci que c'est peut être vrai mais que c'est par nécessité. On est chanceux de les avoir. Certains croient que ceux qui s'occupent de l'Association ont des intérêts à conserver. On veut savoir combien de dirigeants sont originaires de la province. 60% des gens croient que la proportion des membres choisis d'en dehors d'Edmonton ne devrait pas être augmentée. Seulement 23% ont entendu dire qu'à l'Exécutif tout est décidé d'avance et que les membres présents n'ont rien à dire. 85% ne l'ont pas cru. Parmi les critiques au sujet de l'Exécutif central on retrouve le commentaire que l'Exécutif central se charge de tout faire; les décisions prises

à l'Exécutif sont ignorées ou oubliées; l'Exécutif devrait faire travailler davantage ses comités. (L.S. 10 mai, 1961, 2)

En ce qui concerne le secrétariat, les répondants croient à 100% que le secrétariat joue un rôle important. 64% des répondants croient que l'on doit engager un secrétaire à plein temps. 60% croient qu'il devrait être un laïc. Seulement 44% croient que la fonction de secrétaire et de propagandiste devrait être combinée. (L.S. 10 mai, 1961, 2)

En ce qui a trait aux cercles locaux, 76% de répondants croient que la méthode actuelle de former les cercles locaux est supérieure aux anciennes méthodes d'élection. On indique cependant que tout dépend des personnes choisies et non pas de la manière qu'elles sont choisies. 87% croient que les cercles locaux devraient s'attaquer aux problèmes locaux sans attendre les directives du secrétariat. 74% croient qu'il est nécessaire d'avoir des cercles locaux partout. (L.S. 10 mai, 1961, 2)

En ce qui a trait au financement de l'Association, on croit à 99.8 % qu'il faut absolument procurer à l'ACFA l'argent dont elle a besoin pour opérer normalement. 65% croient que le budget préparé est tout à fait au point. Mais les gens n'aiment pas les collectes. Le salaire du propagandiste est trop bas selon certains et trop élevé selon d'autres. Il faut des contacts plus fréquents du propagandiste. Il faut adopter une méthode plus "business". Il faut multiplier les activités de l'Association. Il faut compter sur une minorité de convaincus dont il faudrait augmenter le nombre. 98% croient que le plan de Sécurité familiale pourrait rendre service au financement. (L.S. 10 mai, 1961, 2-3)

On fait des suggestions; organiser des bingos monstres, faire comme au Manitoba et convaincre les instituteurs, laïcs et religieux, à donner 1% de leur salaire. Il faut lancer un plan semblable à celui des compagnies de placement comme Investors Syndicate; il faut organiser un Club de 200 membres à \$25.00 par année; il faut créer un concours avec de jolis prix; il faut confier ce problème aux femmes qui détiennent les cordons de la bourse; il faut constituer un fonds de \$100 000.00 et le placer de manière à ce qu'il rapporte. Pour constituer ce fonds il faut faire une grande campagne de souscription à travers la province comme au temps de la radio. (L.S. 10 mai, 1961, 2-3)

Dans la section qui traite des relations de l'ACFA avec les mouvements qu'elle a fondés, on scrute les associations une à une: 94% trouve que les visiteurs des écoles sont utiles; 92 % croient que les concours de français sont bien organisés; 86% croient que La Relève est utile; 67 % croient que le poste CHFA rend les services que l'on attend de lui; 88% croient que "La Survivance" n'est pas assez lue (L.S. 10 mai, 1961, 3)

En ce qui a trait à l'avenir 89% croient qu'un Centre français à Edmonton est nécessaire; 96% approuvent l'attitude prise par l'ACFA en autant que la télévision est concernée. 86% croient que l'ACFA devrait prévoir les problèmes qui se poseront dans 25 ans du côté économique et 98% croient qu'elle devrait s'y intéresser; 91% croient que l'ACFA devrait développer son système de bourses. (L.S. 10 mai, 1961, 3)

Evidemment, nous n'avons pu reprendre tous les commentaires et toutes les suggestions publiées dans cette compilation des réponses reçues. Nous espérons avoir choisi ce qui est d'intérêt plus général. Les lecteurs qui voudraient un résumé plus complet devront retourner à la source à savoir "La Survivance" du 10 mai 1961.

### *... les ralliements régionaux ...*

Suite au questionnaire, il y aura les ralliements régionaux. Ceux-ci auront lieu à Edmonton, à Saint-Paul, à Bonnyville, et à Falher les 3 et 4 juin 1961. Quatre commissions différentes présideront ces ralliements et elles sont composées de la façon suivante:

"A Edmonton: Me Lionel Tellier, président; Dr Jean-Paul Bugeaud, secrétaire;  
A Saint-Paul: Me André Déchène, président; M. René Blais secrétaire;  
A Bonnyville: Me Louis Desrochers, président; M. Rosaire Racette, secrétaire;  
A Falher : M. Marcel Chevrette président; M. Gérard Moquin secrétaire."

(L.S. 31 mai 1961, 1)

Les ralliements comprendront une audition de mémoires et la discussion en groupes des principaux problèmes posés par le questionnaire. Et ils seront organisés avec soin. Dans la correspondance du Président Déchène nous avons retrouvé un document décrivant en détail la démarche à suivre lors des ralliements.

“...1) Première Assemblée générale

A. - Cette première Assemblée générale et la discussion en groupes qui l’accompagne, se tiennent dans le gymnase de l’Ecole et commence à 2h.P.M., le samedi, 3 mai 1961.

B.- Après quelques mots d’ouverture, le président partagera l’assistance en petits cercles d’étude de 15 ou 20 personnes chacun.

C.- Le président de la Commission assignera à chaque cercle un président et un secrétaire.

F.- Chacun des cercles d’études recevra un groupe de questions à discuter.

...2) Discussions en groupes

A.- Le président des Cercles d’étude, tout en permettant à chaque membre de s’exprimer librement, verra à ce que la discussion demeure sur le sujet et ne traîne pas en longueurs inutiles.

B.- Le secrétaire des Cercles d’étude prendra des notes afin de pouvoir rapporter les idées exprimées.

...3) Deuxième Assemblée générale

A.- La discussion en groupes devrait occuper tout le samedi après-midi. Cette discussion étant terminée, la séance sera ajournée au lendemain, dimanche, également à 2h.P.M. Il s’agira alors de mettre en commun le résultat de la discussion de la veille.

B.- Le président de la Commission invite à tour de rôle les secrétaires à faire rapport de la discussion qui s’est tenue dans son groupe.

D.- Le secrétaire de la Commission a soin de collectionner tous les rapports de tous les secrétaires de groupes d’étude.....”

(ACFA (f))

Le document contient aussi la démarche à suivre face à la présentation de mémoires.

“A.- Session commence à 9h. dans une salle de classe de l’école.

B.- Si plusieurs groupes se présentent, leur fixer à chacun l’heure où il sera entendu.

C.- Etre bien certain que seuls les membres du groupe entendu se trouvent dans la salle.

D.- Ecouter avec intérêt la lecture du Mémoire.

E. - Demander, s’il y a lieu, des éclaircissements mais ne pas entrer dans des discussions.....(ACFA (f)).”

*... les conclusions tirées de l’enquête ...*

“La Survivance” du 6 septembre 1961 publiera les conclusions tirées de l’enquête entreprise par l’Association. Pour chacune des onze catégories du questionnaire on présente une série de constatations et de recommandations. Etant donné la longueur du texte nous avons décidé de ne présenter que les recommandations. Les lecteurs qui voudront approfondir la question sont invités à consulter l’édition de “La Survivance” du 6 septembre 1961.

“I Nécessité d’une association:

1 - Que l’Association canadienne-française de l’Alberta soit maintenue et qu’au prix des plus grands sacrifices de temps et d’argent, l’on rende

l'ACFA aussi active que possible et qu'on lui donne l'orientation nécessaire pour lui permettre d'atteindre ses buts.

## II Buts de l'Association:

2 - Que les buts de l'ACFA soient les suivants et que rien ne soit négligé pour les atteindre:

- a) Chercher à promouvoir en Alberta la culture française et le bilinguisme canadien.
- b) Concevoir, formuler et diffuser une pensée nationale solide et concrète.
- c) Servir de lien entre tous les Franco-Albertains.
- d) Servir de porte-parole officiel des Franco-Albertains, tant au sein de la province qu'en-dehors de ses limites.

## III "Culture française" et "religion":

3 - Que l'ACFA soit toujours considérée comme un organisme qui groupe des Canadiens-français qui traditionnellement sont en grande majorité des catholiques.

4 - Que l'ACFA se considère comme une Association de laïcs.

5 - Que les membres du clergé qui en font partie d'une façon même active le fassent comme citoyens canadiens-français et non pas comme prêtres.

6 - Que l'on cherche à confier tous les postes clés à des laïcs.

7 - Que jamais l'on cherche à mettre la religion au service de l'Association mais que dans certains cas, l'Association se mette au service de la religion.

8 - Que l'Association reconnaisse en principe et en pratique la suprématie de l'Action catholique sur l'Action nationale.

9 - Que dans la poursuite des droits des Canadiens-français, l'Association n'oublie jamais la pratique des vertus de justice et de charité.

10 - Que l'Association ne refuse pas dans ses rangs des gens d'origine ou de langue française parce que de religion différente.

## IV Résultats obtenus par l'ACFA:

11 - Que l'ACFA réorganise ses cadres de façon à pouvoir disposer des instruments de travail et des agents efficaces dont elle a tellement besoin. Que dans cette réorganisation, une attention toute particulière soit portée à son financement.

## V Directives générales pour la réorganisation des cadres de l'ACFA:

12 - Moderniser toute son organisation en la mettant sur une base "d'Affaires", surtout en ce qui concerne son Exécutif, son secrétariat et son financement.

13 - Etablir un programme d'action bien défini.

14 - Perfectionner au maximum sa publicité et ses relations extérieures.

15 - Etablir des contacts beaucoup plus fréquents et plus étroits entre la population et l'Exécutif central.

16 - Clarifier définitivement ses relations avec les autres organismes qui poursuivent un but semblable, mais travaillent dans des secteurs bien définis.

17 - Attacher une très grande importance à la Relève Albertaine et aider à sa bonne marche.

18 - Considérer la visite des Ecoles bilingues comme l'une de ses activités les plus importantes.

19 - Travailler efficacement à faire l'union entre toutes les bonnes volontés et tous les mouvements d'expansion française qui existent.

## VI Prestige de l'ACFA:

20 - "L'ACFA c'est très bien du moment que l'on ne me demande pas de m'y dévouer." Donc, trouver une formule qui présente l'ACFA non pas sous l'aspect de devoir ou d'obligation astreignante mais sous un jour attrayant et plus récréatif.

21 - "L'ACFA c'est une organisation qui quête." Donc, trouver une formule de financement qui soit profitable aux membres non seulement dans l'avenir

(plan de Sécurité familiale) mais même dans le présent.

22 - "Toujours les mêmes à la tête" Donc, fixer des termes précis aux officiers.

23 - "Nous ne sommes pas assez persécutés." Par la force des circonstances, l'ACFA a développé jusqu'à maintenant un nationalisme de défense. A l'avenir, il faudra professer un nationalisme beaucoup plus positif, sans oublier l'autre complètement, car en certaines circonstances, il pourrait encore servir.

24 - L'ACFA devra faire un effort pour se faire reconnaître comme le porte-parole officiel des Franco-Albertains, non seulement par nos compatriotes, mais aussi par tous les autres organismes gouvernementaux, sociaux, culturels ou autres.

#### VI Publicité de l'ACFA:

25 - Comme on le verra plus loin, l'ACFA devrait dans un avenir, le plus rapproché possible, engager un secrétaire à plein temps. Ce sera l'une de ses principales responsabilités de voir à mousser la publicité autour de l'Association, tant dans le journal que sur les ondes de CHFA.

26 - En attendant que nous ayons les services d'un secrétaire à plein temps, l'on s'efforcera de découvrir une personne dévouée qui accepterait d'aider le secrétaire actuel dans ce travail de propagande.

27 - Une fois réorganisée, l'ACFA devrait se demander si elle ne pourrait pas faire plus pour aider "La Survivance" son organe officiel (v.g. correspondants, etc.) ainsi que le poste CHFA.

#### VII Membres de l'ACFA:

28 - Que l'ACFA crée dans ses rangs trois sections de membres;

a) les simples membres: ceux qui paient la cotisation minimum qui sera fixée par le Comité de finance.

b) les membres adhérents: ceux qui adhèrent au Service de Sécurité familiale

c) les membres amis; ceux qui paient une cotisation annuelle d'au moins \$25.00

#### VIII Exécutif central de l'ACFA:

29 - Que l'Exécutif central soit composé:

a) de 30 membres élus (tous laïcs)

-10 pour la ville d'Edmonton

- 3 pour la région d'Edmonton

- 3 pour la région de Saint-Paul

- 3 pour la région de Bonnyville

- 3 pour la région du Lac-la-Biche

- 6 pour la région de la Rivière-la-Paix

- 5 pour Calgary

- 3 pour les autres centres

b) de membres nommés;

- un par chaque cercle de l'AEBA

- un par chaque Commission scolaire qui en fait la demande

- un par section d'Etablissement rural

- un par le Conseil des Chevaliers de Colomb qui en fait la demande

- un par Chambre de Commerce qui en fait la demande

- un par l'Alliance française

- un par le Film français

- un pour le Club français de Calgary

c) de membres "ex officio":

- Aviseur moral

- Recteur du Collège Saint-Jean

- Recteur du Collège N.-D de-la-Paix

- Visiteur d'écoles

- Gérant de CHFA
- Rédacteur de "La Survivance"
- Gérant de "La Survivance"
- Président de la Relève albertaine
- Président des Jeunesses musicales
- La Supérieure de l'Académie Assomption

30 - Que ce grand Exécutif se réunisse trois fois par année (vers le 15 septembre, le 15 janvier et le 15 avril) en une journée d'étude (journée entière) et décide de l'orientation de la marche générale de l'Association.

31 - Que ce grand Exécutif nomme un Comité de neuf directeurs qui eux se réuniront aussi souvent que nécessaire, pour étudier et résoudre tous les problèmes de détail qui se présenteront.

32 - Qu'un rapport de chacune des assemblées de ce Comité de direction soit envoyé régulièrement à chacun des membres de l'Exécutif.

33 - Que l'on établisse un système de rotation de façon que les membres de l'Exécutif, les officiers et les membres du bureau de direction ne remplissent pas leur fonction durant plus que de deux termes consécutifs.

#### IX Secrétariat de l'ACFA:

34 - Dès que les finances le permettront, l'ACFA devrait organiser sur une base d'affaire son secrétariat.

35 - Ce secrétariat devrait comprendre un chef de secrétariat, un secrétaire et le personnel nécessaire.

36 - Le chef du secrétariat serait un membre du Comité de direction. Il verrait à la bonne marche générale du secrétariat. Son travail se ferait à temps partiel et ne serait pas rétribué.

37 - Le secrétaire serait un laïc, engagé à plein temps de préférence: originaire de l'Alberta et payé en proportion de ses connaissances, de ses aptitudes et de son expérience. Il exécuterait les décisions prises par le Comité de direction. Il verrait à l'organisation et à la bonne marche des Comités régionaux, avec lesquels il entretiendrait des contacts fréquents, soit par lettres, soit par des visites personnelles. Il serait également chargé de la publicité de l'Association.

#### X Cercles locaux de l'ACFA:

38 - Que l'ACFA organise des Comités régionaux qui couvrent les régions suivantes: Edmonton ville, Edmonton campagne, Calgary, Saint-Paul, Bonnyville, Lac-la-Biche, Rivière-la-Paix.

39 - Les cadres de ces Comités régionaux seront formés de membres élus et de membres nommés, tout comme le grand Exécutif central (voir recommandation #32).

40 - Des Constitutions spéciales à ces Comités régionaux devraient être préparés.

41 - Partout où la chose est possible, ces Comités régionaux devraient former des Cercles locaux.

42 - Ces Comités régionaux devraient pouvoir compter sur un pourcentage des argents perçus dans leur région respective par l'Exécutif central.

#### XI Financement de l'ACFA:

43 - Que l'ACFA fasse tout en son pouvoir pour favoriser l'établissement du service de Sécurité familiale.

44 - Que l'ACFA établisse un comité de gens d'affaires et de financiers pour étudier les différents moyens de financement déjà suggérés et pour en découvrir d'autres.

45 - Se basant sur le rapport de ce Comité, que l'ACFA choisisse une méthode de financement qui réponde aux besoins actuels et futurs de l'Association.

46 - Tout en tenant compte des considérations qui précèdent, il ne faudrait

pas omettre de faire appel à l'esprit de générosité de nos membres.  
(L.S. 6 sept. 1961, 3)

#### XII La visite des écoles bilingues

47 - Que l'ACFA considère toujours la visite des écoles comme l'élément le plus important de tout son travail.

48 - Qu'elle engage elle-même et paie raisonnablement bien un visiteur qui devrait être le même pour toute la province.

49 - A moins d'une demande expresse et d'un mandat explicite de la part des évêques de la province, ce visiteur devrait se limiter au domaine de l'enseignement du français.

50 - En plus de la compétence, ce visiteur, qu'il soit clerc ou laïc, devra posséder un bon jugement et être sympathique, discret et diplomate. Son rôle en effet consistera beaucoup plus à conseiller, encourager et stimuler qu'à juger et condamner.

#### XIII Le concours de français

51 - Que le Comité du Concours de français de l'ACFA reprenne la coutume de faire surveiller les examens de français par des personnes d'en dehors de l'école.

52 - Que le Comité du Concours continue à publier les résultats dans "La Survivance" mais qu'il ajoute quelques notes explicatives pour aider à bien interpréter ces résultats.

53 - Que le Comité publie chaque année un rapport financier détaillé dans "La Survivance".

#### XIV Les Bourses d'étude:

54 - Que l'ACFA favorise la formule des prêts d'honneur de préférence à la formule de Bourses.

55 - Que l'ACFA forme un Comité dans le but d'étudier ce qui se fait ailleurs pour alimenter et administrer un Fonds de prêts d'honneur. Lorsque ce Comité aura fait rapport, l'ACFA devra prendre action.

56 - Que tous les Fonds de Bourse, tant du Concours de français que des différents Cercles locaux soient mis en commun et gérés par l'Exécutif central de l'ACFA.

57 - Que ces prêts d'honneur soient applicables à tous ceux qui désirent poursuivre leurs études, quelle que soit la faculté universitaire qu'ils adoptent.

#### XV La Relève albertaine:

58 - Que l'ACFA cherche par tous les moyens possibles à faire admettre la Relève albertaine dans tous les milieux.

59 - L'un des grands problèmes actuels de la Relève, c'est le manque de dirigeants. Pour aider à solutionner ce problème, l'ACFA ne croit pouvoir mieux faire que d'endosser entièrement la recommandation faite dans un des mémoires présentés au Comité d'enquête de l'ACFA. -Voici le texte de cette recommandation: Nous recommandons que l'ACFA demande aux autorités du Collège Saint-Jean de considérer à nouveau le degré de participation du Collège aux activités de la Relève albertaine."

60 - Que l'ACFA par l'entremise de son Secrétariat, et du visiteur d'Ecole aide le Comité provincial de la Relève à maintenir des contacts avec ses cellules.

61 - Qu'à l'occasion, l'ACFA aide la Relève à se financer, après cependant avoir encouragé les jeunes à se financer eux-mêmes.

#### XVI Radio Edmonton Limitée

62 - Que les principales critiques recueillies par l'ACFA au cours de son Enquête soient remises aux directeurs de CHFA, avec recommandations d'en tenir compte dans toute la mesure du possible.

63 - Que le prochain Congrès de l'ACFA porte presque entièrement sur

notre poste CHFA.

64 - En attendant la tenue de ce Congrès que CHFA publie dans "La Survivance" ou dans une brochure spéciale tous les renseignements susceptibles d'intéresser notre population.

65 - Que l'ACFA recommande à CHFA de prendre les tournées annuelles qui avaient lieu dans nos différentes régions, afin que puisse s'établir un contact mutuel entre la population et les employés de CHFA.

#### XVII La télévision française:

66 - Que l'ACFA forme un Comité de Télévision française, dont les principales fonctions seront:

a) Voir à ce que les cinq heures de français promises lors de l'obtention d'une licence par Radio-Canada soient effectivement télévisées chaque semaine. Si non, entreprendre les démarches nécessaires pour rectifier.

b) Voir à ce que ces programmes français soient placés à des heures convenables à l'horaire hebdomadaire.

c) Voir à ce que les programmes français télévisés à Edmonton soient choisis parmi les meilleurs de la production de Radio-Canada.

67 - Dès que le moment opportun sera arrivé, que l'ACFA entreprenne les démarches nécessaires pour obtenir un poste satellite français de Télévision.

#### XVIII Relations entre ACFA et AEBA:

68 - Que les officiers de l'ACFA rencontrent les dirigeants de l'AEBA pour étudier ensemble tous les problèmes et étudier la possibilité que l'AEBA tout en gardant son entité propre devienne un Comité de l'ACFA.

69 - Afin d'éviter que les professeurs soient l'objet d'une double cotisation l'ACFA devrait tenir compte des besoins financiers de ce nouveau Comité et lui fournir les sommes d'argent nécessaires à son bon fonctionnement.

#### XIX Relations entre ACFA et Commissaires d'école:

70 - Dès que l'ACFA aura réorganisé son Secrétariat, elle devrait demander aux officiers de l'ACBA de consentir à ce que leur Association devienne un Comité de l'ACFA dont les activités soient dirigées par le Secrétaire de l'ACFA.

71 - Que ce Comité collabore avec "l'Alberta Catholic School Trustees Association" sans toutefois se laisser absorber par elle.

#### XX L'ACFA et le journal "La Survivance"

72 - Que l'ACFA établisse un système par lequel tous ses membres et ses membres amis soient abonnés à même la somme qu'ils versent à l'Association.

73 - Que l'ACFA voit à libérer le plus tôt possible le rédacteur de ses fonctions de secrétaire général de l'Association.

74 - Que les officiers de l'ACFA tant au niveau provincial qu'au niveau régional, accordent volontiers leur collaboration en vue d'améliorer le journal.

#### XXI L'ACFA et l'Action catholique:

75 - Que les officiers de l'Exécutif central de l'ACFA obtiennent des autorités compétentes des éclaircissements sur la collaboration qui pourrait et devrait exister entre l'Action catholique et l'ACFA en général et entre la Jeunesse étudiante et La Relève albertaine, en particulier.

#### XXII L'ACFA et l'Etablissement rural:

76 - Nous trouvons tout à fait au point la suggestion faite au cours de l'Enquête et nous l'endossons dans son texte même sans y rien changer. "A la suite de ces principes, que nous avons voulu clairs, puisqu'ils sont le principal point de vue que nous voulions faire valoir à la Commission en vue de la réorganisation de l'ACFA, il est aisé d'établir nos relations:

a) Les organismes d'établissement de la province désirent avoir un représentant choisi par eux, sur l'Exécutif de l'ACFA avec toutes les

prérogatives que ce titre confère;

b) Si l'ACFA constitue un conseil général à réunir une ou deux fois l'an nous aimerions y déléguer un représentant pour chaque organisme de la région;

c) Pour notre régie interne, elle concerne uniquement nos membres et leurs représentants; nous n'avons nul compte à rendre à l'ACFA sauf pour ce qui à trait à la question nationale.

Ce qui veut dire que l'ACFA

a) Possède le droit de s'enquérir si nous évoluons conformément aux principes de notre philosophie nationale;

b) Peut intervenir, blâmer, même condamner publiquement un organisme qui devierait scandaleusement de la ligne tracée par l'Association nationale;

c) A toujours la liberté de contrôler de ce point de vue, l'activité exercée dans le domaine de l'établissement, par conséquent de déléguer des représentants auprès de ses dirigeants, dans ses assemblées etc., de vérifier ses constitutions, ses plans et projets et leur donner au moins une approbation tacite.

d) Il lui est évidemment encore loisible de faire toutes les suggestions qu'elle désire aux organismes d'établissement. De sorte que, au plan juridique, l'établissement a un représentant à l'ACFA; l'ACFA peut déléguer un représentant aux organismes avec la seule fonction de conseiller et d'aviseur moral.

Voilà ce que nous croyons être l'essentiel des relations à établir. Elles pourraient se prolonger dans la même ligne de pensée sur le plan régional."

#### XXIII L'ACFA et les agglomérations urbaines:

77 - Que le secrétaire de l'ACFA cherche à obtenir la collaboration soit des Comités régionaux soit des Cercles locaux, afin de ramasser tous les renseignements utiles sur les familles qui viennent s'établir à la ville.

78 - Que l'ACFA centrale aide par tous les moyens possibles les Comités régionaux d'Edmonton-ville et de Calgary, à récupérer ces familles. Qu'elle mette même à la disposition de ces deux Comités, les services de son Secrétariat.

#### XXIV L'ACFA et un Centre français à Edmonton:

79 - Il a été question plus haut de former un Comité d'hommes d'affaires à qui l'on demanderait d'étudier le problème de financement de l'Association.- Lorsque ce Comité aura terminé son travail, l'ACFA pourrait demander à ces financiers d'étudier la possibilité et les moyens à prendre;

a) pour établir un Centre français;

b) pour financer ses opérations.

80 - Lorsque ce Comité aura fait rapport, l'ACFA prendra une décision:

a) soit réaliser ce projet elle-même

b) soit en remettre la réalisation à un syndicat qui n'ait aucune attache avec l'ACFA

c) soit enterrer ce projet, une fois pour toutes.

#### XXV L'ACFA et la situation économique de ses membres:

81 - Qu'en plus de chercher à relever le niveau intellectuel et culturel de ses membres, l'ACFA travaille à les faire progresser dans le domaine de l'économie.

#### XXVI L'ACFA et la formation des professeurs:

82 - Que l'ACFA appuie sans aucune restriction la fondation et le maintien d'un Collège de pédagogie qui réponde le mieux possible aux besoins de notre population." (L.S., 13 sept. 1961, 3)

### *... au congrès de 1961*

Dans le rapport du Président général présenté au congrès d'octobre 1961, il sera question de l'enquête menée auprès des membres. Le Président rappellera qu'il aurait voulu former un comité d'enquête à la guise des Commissions royales mais que les gens sur qui il comptait n'avaient pu accepter.

"Nous avons mené nous-même l'enquête sur nos problèmes vitaux" (C.R. 27-28 oct. 1961) C'est pour cela, dit-il, que nous avons expédié environ 800 questionnaires. Nous avons ensuite discuté le problème en assemblées régionales.

"Et ce problème, quel est-il? Il est trop complexe pour le décrire en un mot. Il vient surtout d'un manque d'intérêt évident de la part de la population française de l'Alberta envers leur association nationale. Il se manifeste par notre pénurie de fonds, par le peu de succès de notre campagne de membres, par la croissance d'autres mouvements, chacun très important en soi, mais qui dérogent au prestige de l'ACFA et lui dérobent des énergies dont elle peut difficilement se passer. Pendant ce Congrès vous allez étudier tous les aspects de cette question et, je l'espère nous ferez des recommandations qui guideront votre nouvel Exécutif." (C.R. 27-28 oct. 1961)

Le Congrès de 1961 va alors donner à l'ACFA l'occasion de se donner un nouveau visage. Ce qui avait permis à l'ACFA de fonctionner depuis 1926 avait besoin d'être revu et repris à la lumière des circonstances de 1961. L'ACFA restera marquée par l'enquête de 1960-61. Mais cette constatation que nous venons de faire ne pourra être vérifiée que dans les travaux qui vont suivre. Etant donné les limites que nous nous sommes imposées dans le présent travail, c'est ici qu'il faut fermer la page sur la question des relations internes lors de la présidence de Son Honneur le Juge Déchène. Il quittera son poste en disant ceci:

"Pour ma part, je crois le temps venu de me soustraire au moins temporairement à la présidence. Il n'est pas bon qu'un mouvement comme le nôtre devienne trop identifié avec un individu. J'ai peut-être attiré ou influencé un certain nombre vers l'ACFA. En même temps, j'en ai probablement blessé ou éloigné d'autres. A ceux-ci, je prie d'accepter mes excuses et mon assurance que je n'ai jamais consciemment voulu éloigner ni peiner qui que ce soit.

L'attitude que j'adopte est partagée par plusieurs des personnes qui ont répondu au questionnaire et je crois fermement qu'un changement à la présidence sera de nature à faciliter la réorganisation qui s'impose. Je consentirais à demeurer membre de l'Exécutif si vous le désirez et je ne dis pas que dans quelques années, je ne pourrais pas redevenir président si cet honneur m'était offert de nouveau.

Je sais qu'il est question à l'avenir de limiter le terme de certains des officiers, et sans vouloir paraître manquer de confiance en mon successeur, je crois ceci une excellente chose pour les raisons déjà mentionnées." (C.R. 27-28 oct. 1961)

### **Les cercles locaux**

Dans les sections qui précèdent nous avons parlé des divers ralliements qui ont eu lieu dans les régions lors de l'enquête menée par l'ACFA en 1960-61. Ces ralliements ont eu lieu les 3 et 4 juin 1961 dans les régions d'Edmonton, Saint-Paul, Bonnyville et Falher. Il y aura eu avant ça, la grande campagne de recrutement des membres ayant eu lieu du 15 février au 25 mai 1960. Et avant cela, il y aura eu d'autres ralliements régionaux, ceux de novembre 1958. Ces rencontres de 1958 avaient pour but de permettre aux gens d'étudier un projet d'assurance collective pour les membres de l'Association, et cela en présence de représentants de l'Assurance-vie Desjardins.

Mais la vie française dans les régions ne se limite pas à cela. Evidemment nous ne

pouvons pas décrire ici toutes les activités culturelles francophones menées dans chacune des régions. Nous aimerions beaucoup le faire mais cela n'entre pas dans les limites de nos capacités.

Nous aimerions, cependant, ajouter à ce que nous avons déjà présenté sur les ralliements régionaux et les rencontres dans les centres et cela dans le but de compléter un peu le portrait que nos lecteurs vont se faire de la vie française en région. Nous avons alors pensé vous donner quelques exemples de rencontres, de questions discutées, d'activités menées dans certaines régions de la province à l'époque.

### *... les grands ralliements du début*

Nous avons pensé qu'il serait surtout intéressant de décrire les grands ralliements organisés au début du mandat du Président Déchène. Ces ralliements sont des moments clefs dans la vie de l'Association puisqu'ils sont les premiers signes d'un genre de renouveau qui va se produire à ce moment-là, non seulement à l'Exécutif central mais aussi dans les régions. Comme nous allons le démontrer dans ce qui suit, ce regain de vie dans les régions sera dû en grande partie à Eugène Trottier qui vient de commencer son travail de propagandiste de l'ACFA le 5 juillet 1955.

Mais allons voir ce qui se produit. Lors de nos entretiens, voilà comment M. Trottier résume la situation qui existe en juillet 1955.

“Alors à Saint-Paul, il existait l'un des seuls cercles locaux structurés. Edmonton avait le sien, Saint-Paul, Falher...c'était notre ami Paul Sicotte (à Falher). Puis à Saint-Paul bien c'était les familles Doucet, Chamberland...familles profondément canadiennes-françaises mais pas mal essoufflées dans le développement de leur action.” (Trottier, e, 9)

A son arrivée à l'ACFA, on lui donne la responsabilité de ravigoter les cercles locaux.

### *... à Edmonton ...*

A Edmonton, le travail sera fait par les gens de la place qui décident de se prendre en main. Dans “La Survivance” du 6 avril 1955 on annonce un grand ralliement organisé sous les auspices du Cercle “Edmonton” de l'ACFA. Il doit avoir lieu le dimanche 17 avril 1955. On lance l'invitation à tous les Canadiens-français de la ville et de la banlieue d'Edmonton. L'Honorable Lucien Maynard, C.R. Procureur-général de l'Alberta sera le conférencier-invité.

Le 15 juin 1955 “La Survivance” dira qu'à l'occasion de cette grande assemblée, un comité de 13 membres a été chargé de préparer, de concert avec l'exécutif local, un projet de réorganisaion du Cercle “Edmonton” de l'ACFA. Ce comité représente toutes les paroisses. Les membres du comité vont travailler très fort, tant au cours des quatre ou cinq assemblées qu'entre les réunions.

Il y aura alors une réunion au début de septembre lors de laquelle on présentera les résultats de ces efforts. On ne peut se réunir avant car tout le monde est pris par la fièvre des élections provinciales. En fin de compte la réunion n'aura lieu que le dimanche 30 octobre à la salle du temple maçonnique. On se propose de discuter de l'orientation que l'on doit donner au Cercle “Edmonton”.

Le 2 novembre 1955, “La Survivance” publie un reportage de René Blais. Celui-ci résume ainsi le but de la réunion du 30 octobre.

“Nous anticipions cette assemblée générale avec une certaine impatience car elle devait nous apporter le résultat de plusieurs mois de travail accompli par un comité de treize membres. En effet, le printemps dernier, une assemblée générale avait confié à treize personnes la rude tâche d'étudier en profondeur les caractéristiques de notre survivance et à la lumière de ces recherches d'apporter les suggestions aptes

à donner au cercle local une plus puissante garantie de compétence dans sa solution des problèmes de survivance et de plein épanouissement de notre groupe.”

(L.S., 2 nov. 1955)

Au dire du comité initial, il y a en ville deux problèmes majeurs auxquels les francophones devront trouver des solutions. Il y a d'abord la dispersion des nôtres dans tous les quartiers de la ville, dans les paroisses et les écoles anglaises et cela amoindrit notre solidarité et complique nos moyens de s'organiser. Et deuxièmement, il y a le danger que notre cercle local ne représente pas tous les groupements importants de Canadiens de la ville. Notre cercle local doit être représentatif et il faut qu'il serve.

Pour que le cercle soit représentatif les paroisses auront droit à un certain nombre de membres: l'Immaculée-Conception et Saint-Joachim éliront chacune huit membres dont quatre seront de l'exécutif et quatre d'un comité -service. La paroisse Sainte-Anne élira six membres et les paroisses Saint-François d'Edmonton-nord, de Saint-Edmond de Calder éliront chacune quatre membres dont la moitié sera de l'exécutif et l'autre sera rattachée aux différents comités. Nos concitoyens dispersés dans les autres paroisses seront aussi représentés. Chacune des paroisses qui groupe dix membres ou plus auront droit à quatre représentants dont deux sur l'Exécutif.

M. Blais termine son article en disant que le cercle local avait besoin d'un renouveau et qu'il faut louer hautement les membres d'avoir pris l'initiative, à la fois difficile et délicate, de redressement du cercle. (L.S., 2 nov. 1955, 1)

Alors la paroisse de l'Immaculée-Conception nommera MM. Lucien Loriau, Paul Marion, Mme Angéline Couture, MM. Albert Leblanquis, Paul-Emile Desjardins, Marcel Gagnon, Mlle Gabrielle Pilon, MM. Joseph Roberge et Guy Bessette.

A Saint-Joachim les membres élus sont MM. J.-E Brault, Robert Croteau, Alphonse Sylvestre, Irénée Turcotte, René Blais, Charles-Emile Joly, Joseph Latour et Philippe Villeneuve. De Sainte-Anne il y a Mme Réal Quevillon, Roland Dubord et Joseph Durand. (L.S. 9 nov. 1955, 1)

Le 9 novembre 1955, on dit que tous ces délégués se sont réunis au Salon Saint-Joachim sous la présidence de Me Louis Desrochers, président sortant de charge et principal artisan de cette réorganisation. Le premier soin fut d'élire le nouvel Exécutif. Furent élus à l'unanimité; M. Paul Marion, président, M. Robert Croteau vice-président, Mme Réal Quévillon secrétaire, M. Paul-Emile Desjardins trésorier. Me Desrochers fut nommé président-honoraire du Cercle avec obligation d'assister à toutes les assemblées et de travailler plus fort que jamais pour le plus grand succès de toutes nos entreprises. C'est ce qu'il promit de faire. (L.S., 9 nov. 1955, 1)

Le nouveau conseil se met alors immédiatement à l'oeuvre dans le but d'organiser la Journée de l'ACFA qui doit avoir lieu le dimanche 20 novembre prochain. Dès cette semaine, dit l'article, on choisira les quelque soixante-dix solliciteurs dont nous avons besoin pour visiter toutes les familles de l'Immaculée-Conception et de Saint-Joachim. (L.S., 9 nov. 1955, 1)

Le 14 décembre 1955 le Cercle "Edmonton" de l'ACFA se réunit. La Journée de l'ACFA s'étant terminée avec grand succès on songe au programme de nos activités pour la première partie de 1956. On se donne comme but principal de permettre à nos compatriotes de se rencontrer le plus souvent possible et en aussi grand nombre que possible.

Comme première activité ils invitent les membres du Cercle dramatique de Saint-Paul à venir présenter à Edmonton la fameuse comédie "Ces dames aux chapeaux verts". On se propose ensuite d'organiser une célébration du Mardi Gras à moins que le Conseil La Vérendrye y tienne. Il faudrait, dit-on ce soir-là, trouver un moyen de coordonner les activités des diverses organisations françaises. Et puis on va parler de la "Cabane à sucre", et de la célébration de la Saint-Jean Baptiste. Et en dernier lieu, on donne la somme de \$100.00 à un comité provisoire composé de Me Louis Desrochers et M. Alphonse Sylvestre dans le but de former un cercle dramatique autonome à Edmonton. (L.S. 14 déc. 1955)

Le 13 janvier 1956 le Cercle "Edmonton" se réunit à nouveau. On assure les derniers

préparatifs pour la soirée dramatique par la troupe de Saint-Paul . On parle de la “Cabane à Sucre” qui est sur le point de s’organiser avec M. Philippe Villeneuve en charge du comité. La Saint-Jean Baptiste est encore un peu trop éloignée pour qu’on y pense sérieusement.

Mais pourquoi ne pas organiser un club Toastmasters parmi nos Canadiens-français? M. Croteau est proposé comme premier organisateur de ce projet. M. LeBlanc fait une très bonne suggestion: appeler une assemblée de tous les organisateurs des groupes français d’Edmonton afin de discuter et de proposer un calendrier d’activités françaises. (L.S., 18 jan. 1955)

### ... à Bonnyville ...

Le 28 septembre 1955, on parle du grand ralliement de Bonnyville. Dimanche soir dernier, le 25 septembre, près de 350 Canadiens-français se réunissaient dans le gymnase de l’école de Bonnyville.

“Ils étaient venus de toute la région: de Fort-Kent, de La Corey, du Lac-Froid, de Holyoke. Ils répondaient ainsi à l’invitation lancée par le Cercle local de Bonnyville et ils assistaient à un grand Ralliement dont le but était la réorganisation ou l’organisation des Cercles locaux de la région. Ce ralliement était comme le couronnement d’un travail aussi acharné qu’intelligent entrepris il y a plusieurs semaines par M. Eugène Trottier, le populaire propagandiste de l’Association canadienne-française de l’Alberta. En effet M. Trottier se trouve dans la région de Bonnyville depuis le début d’août dernier. Son premier soin fut d’aider à l’organisation du grand pique-nique paroissial qui eut lieu vers la fin d’août.”

( L.S. 28 sept. 1955, 1)

On dit avoir retrouvé à cette réunion le même esprit que celui qui a animé notre dernier congrès provincial de février dernier. La soirée était sous la présidence active de M. le Docteur Claude Bisson, président du Cercle local de Bonnyville. C’est lui qui a présenté à l’assistance les représentants officiels du Comité exécutif central; Me André Déchène le président, Léo Rémillard premier vice-président, Me Louis Desrochers trésorier, le Père Jean Patoine secrétaire et Mme J.-N Vallée l’une des conseillères de l’Exécutif et secrétaire du Cercle local de Bonnyville.

Etaient aussi présents le R.P., Chevrier o.m.i. curé. M. l’abbé Roméo Lemelin curé de Fort Kent, M. l’abbé Jules Laberge, curé de La Corey, le Père Morin o.m.i. de Guernyville, le Père Hudon o.m.i. vicaire ainsi qu’un fort groupe de Soeurs de l’Assomption, Soeurs de Ste-Croix et Soeurs de Notre-Dame d’Evron. M. Albert Muller maire de Bonnyville est là aussi.

M. Bisson exposa le but du ralliement et Me Déchène présenta le rôle de notre Association nationale. Loin d’avoir pour but de lutter contre qui que ce soit elle veut tout simplement aider nos compatriotes à mieux remplir le rôle qu’ils ont à jouer au sein de la grande nation canadienne toute entière. Les participants ont alors discuté en forum les principaux problèmes qui se rattachent à notre Association. (L.S. 28 sept. 1955, 1)

### ... à Saint-Paul ...

“La Survivance” du 29 février 1956 rapporte que dimanche soir dernier, sous la présidence de S.E. Mgr Philippe Lussier C.Ss.R. a lieu le grand ralliement de l’ACFA à Saint-Paul.

“Préparé de longue main et avec beaucoup d’habileté par le populaire propagandiste de l’ACFA, ce Ralliement avait pour but de convaincre la population que si l’ACFA a accompli de belles et grandes choses dans le passé, elle n’entendait pas s’asseoir sur ses lauriers, mais qu’elle était bien décidée de devenir plus vivante que jamais.

L'on peut dire que la population a répondu non seulement en nombre, (la salle était archi-comble et il y avait des gens debout) mais elle y a apporté tout son coeur et toute son intelligence. Comparable au grand Congrès général de l'an dernier, cette Assemblée laissera certainement des marques très profondes dans toute la région. Une fois de plus l'on a pu constater qu'entre Canadiens, il est possible et avantageux de discuter, dans la franchise et la charité, des problèmes que comporte notre survivance française." (L.S., 29 fév. 1956, 1)

La réunion est présidée par André Déchène. Celui-ci est accompagné de Mme J.N. Vallée, Léo Rémillard, Maurice Lavallée, Lionel Tellier, Jean-Marie Fontaine et du Père Jean Patoine. Le Cercle "Edmonton" est représenté par son président M. Paul Marion. Il y aussi des délégués de Morinville et de Legal, Mme Léon Riopel et M. et Mme Paul Chauvet, MM. Ernest Houle et Paul Brochu. De Végreville sont venus M. l'abbé Henri Garnier et M. Joseph Dubuc. Sont aussi présents le maire de Saint-Paul, M. Jules Van Brabant et la Révérende Mère provinciale des Soeurs de l'Assomption.

Entre autres on débattera les idées suivantes: l'ACFA c'est pour les gens de la ville; le Canada n'est pas bilingue; l'ACFA c'est l'affaire des curés; est-ce que notre journal ne pourrait pas évoluer; il y a trop de fanatisme dans notre mouvement; l'ACFA est arriérée; pourquoi faut-il toujours fournir pour CHFA; l'étude du français est une surcharge pour nos enfants; l'ACFA c'est l'affaire des vieux; personne ne gagne sa vie avec le français; si l'on insiste trop sur le français à l'école les enfants qui ne sont pas de notre langue se sentiront délaissés; pourquoi être si prompts à nous lamenter et si lents à agir; y a-t-il quelqu'un qui peut nous dire où l'on veut en venir avec tout cela.....?

### ... à la Rivière-la-Paix ...

Dans "La Survivance" du 23 mai 1956, on annonce que M. Eugène Trottier se rendait dans la Rivière-la-Paix et commençait un travail préliminaire de réorganisation des cercles locaux. On prépare un grand ralliement régional à Falher pour le 1er juillet prochain.

Le 24 octobre 1956, "La Survivance" rapporte le triomphe du ralliement de Falher. On a regroupé 1,500 personnes dans la vaste arène de Falher. La journée a débuté par une Messe célébrée par Son excellence Mgr Henri Routhier.

"Au moment de l'offertoire des représentants de toutes les paroisses de la région vinrent présenter au célébrant une offrande symbolique, résumant les aspirations de la population. Voici la liste des offrandes ainsi que le nom du représentant de chacune des paroisses:

Grande Municipalité: la carte géographique du District, par M. Jean Lessard.

St-Isidore: la hache du défricheur, par M. Antoine Bouchard.

Marie Reine: un croquis des 20 acres, par M. Héraclius Tremblay.

Donnelly: la croix du pionnier par M. Édouard Cimon.

Tangente: une botte de Luzerne par M Amédée Mailhot.

Eaglesham: l'école à l'ombre du clocher par M. Thomas Lessard.

Spirit-River: une gerbe d'orge par M. Léger Payeur.

McLennan: un dessin de l'Evêché, de l'hôpital et le symbole de l'agriculture, par M. Eugène Dubrûle.

Joussard: un poisson par Mme Willie Gagnon et Joachim Claveau.

Guy: une gerbe de lin par M. Aurèle Lambert.

Falher: les symboles de l'Eglise, l'école, le commerce et l'agriculture, par MM.

Gilbert Chalifoux, maire de Falher et Lucien Johnson, conseiller.

Jean-Côté: l'union est la clef du succès par M. Simard.

Girouille: une ruche par M. Jean St-Arnault.

La Relève albertaine: l'écusson de la Relève par Normand Fontaine.

Grâce à M. Charles Ferland technicien de CHFA cette messe fut diffusée en direct

sur les ondes de CHFA. On dit qu'il s'agissait là d'un véritable tour de force car la cérémonie se déroula à l'arène alors que l'orgue d'accompagnement était joué à l'église paroissiale par le R.P. Guy Goyette. Le tout fut synchronisé à la perfection.

Le forum eut lieu l'après-midi alors que plus de 600 personnes se rendaient à la Salle de l'arène pour discuter des problèmes relatifs à notre Association. Me Lionel Tellier remplaçait le Président Déchène. Il était accompagné des RR. PP. Yvon St-Arnault, Jean Patoine, de MM. Bernardin Gagnon de CHFA, Claude Bisson de Bonnyville et Mme J.H. Vallée

Pendant que les adultes participaient au forum les jeunes étudiants s'étaient réunis dans la salle paroissiale pour étudier les problèmes propres à leur vie scolaire et recevoir les directives lancées à l'occasion du congrès provincial de la Relève.

Dans la liste des sujets discutés et des questions posées on retrouve les questions suivantes: si tous sont en faveur de l'Association, peu nombreux sont ceux qui ont le temps de s'en occuper. Quel serait précisément le meilleur moyen d'attirer les jeunes? Ne croyez-vous pas que l'étude du français nuise au programme du Département et croyez-vous que nos élèves soient bien préparés aux études universitaires? (L.S. 24 oct. 1956, 1)

A la suite du grand ralliement du 21 octobre, nos compatriotes de la Rivière-la-Paix organisent la Journée de l'ACFA. Ceci étant fait ils voient à reconstituer leurs cercles locaux dans toutes les paroisses. M. Eugène Trottier qui les aide dit que tout va admirablement bien. (L.S., 28 nov. 1956, 1)

Aux élections qui ont lieu par la suite voici la liste de ceux qui sont élus à titre d'officiers des cercles locaux:

“A McLennan: M. le Dr Paul Racette, MM. Alfred Canuel, Adélarde Richer, Mme Simone Frey et M. Paul Dubrûle, Mlle Hélène Girard représentera la Relève albertaine.

Donnelly: MM Charles Cimon, Jean-Luc Forcier, Mme Gérard Maisonneuve, MM. Elphège Boulet, Raymond Maisonneuve, Gérard Filion et Emile Guérin. La Relève sera représentée par M. Albert Guy Maisonneuve.

Guy: Mme Benoit Aubin, MM. Aimé Gosselin, Roland Bastien, Gabriel Noël, Anatole Turcotte, Gérard Johnson et Fernand Bisson, Mlle Rolande Bastien représentante de la Relève albertaine.” (L.S. 5 déc. 1956, 1)

Malheureusement nous n'avons pas la liste des membres élus à Girouxville, Tangente et Jean-Coté.

Dans “La Survivance” du 11 décembre 1957, on rapporte que le Cercle local de l'ACFA de Falher présidée par Mme Georges Cartier assistée de Mme Camille Moulun, réunit 70 personnes. La réunion a deux buts: discuter l'Assurance-vie Desjardins exposé par le R.P. Jean Patoine et discuter notre situation scolaire en Alberta. Cette deuxième question est présentée par M. Paul Chauvet président de l'ACBA.

On rapporte aussi dans la même édition de “La Survivance” que Falher a eu le bonheur de tenir pour la première fois son “Club du Président” (Toastmasters) dont le but est de nous faire acquérir l'art de parler en public. Mais nous reviendrons à cette question sous peu.

... à Morinville ...

Il faut dire quelques mots au sujet du grand ralliement tenu à Morinville en février 1957. Cette rencontre regroupe de fortes délégations de Morinville, Legal, Vimy, Picardville, Maerns, Saint-Albert, Lamoureux et Beaumont. En tout, près de 400 personnes vont se réunir pour discuter des problèmes de survivance française dans ces différentes paroisses. Seront présents Monseigneur Sébastien Loranger, curé de Picardville, Vicaire Général du Diocèse de Saint-Paul et délégué personnel de Monseigneur Lussier, et Me André Déchène qui préside l'assemblée. Sont aussi présents, Paul Brochu représentant du maire de Morinville, Monseigneur Tessier, P.D. curé de Morinville, MM. Lionel Tellier, Maurice

Lavallée, J.-M Fontaine, Bernardin Gagnon, RR.PP. Fernand Thibault, Yvon St-Arnault et Jean Patoine ainsi que plusieurs prêtres des paroisses voisines. Le ralliement a été organisé par M. Eugène Trottier et un comité formé de représentants de toutes les paroisses intéressées.

### *... à Végreville ...*

Le 16 décembre 1957 l'ACFA rendra aussi visite aux Canadiens-français de Végreville. La rencontre va regrouper 175 personnes dans la salle paroissiale. Seront présents Me André Déchène, l'abbé Charles Keenan curé de la paroisse, une bonne délégation des Filles de la Providence qui enseignent à l'école séparée ainsi que les Soeurs de la Charité en charge de l'hôpital, les RR. PP. Jean Patoine et Guy Michaud provincial des Oblats. Et enfin, presque toutes les familles de langue française sont représentées.

M. l'abbé Garnier, un des deux fondateurs de la paroisse en 1904, va présider l'assemblée. Il parlera de l'histoire de Végreville fondé par des Canadiens-français.

“Les premiers défricheurs établis dans le vieux Végreville (à 6 milles au S.-O d'ici) étaient en effet les Poulin, les Tétreau, les Pelletier, les Ménard, les Dubuc. Nous avons la joie d'avoir avec nous des survivants de la première heure: Mme Eugène Poulin qui reste encore jeune malgré ses 83 ans, Mme Mélina Dubuc, Mme Dumont. Plus tard d'autres familles sont venues se joindre aux pionniers..... Pour donner une idée de notre groupe actuel, voici une statistique qui nous intéressera sûrement. Il y a dans la paroisse de Végreville 26 familles où le père et la mère sont Canadiens-français. Vingt autres familles où le père ou la mère est Canadien-français. La population de langue française est entre 180 et 200 âmes. ....Mon dernier mot est pour M. Joseph Dubuc qui est comme l'agent de liaison entre notre groupe français et les directeurs de l'ACFA d'Edmonton. Chaque année le 1er et le 2 janvier il donne avec ses frères une soirée récréative au bénéfice de l'ACFA et notre souscription est ainsi toujours payée d'avance. ...Permettez moi d'ajouter que le mois de décembre est un mois d'anniversaires importants pour Végreville; le 16 décembre 1906 Mgr Legal évêque de Saint-Albert bénissait la première église bâtie dans le nouveau village; le 13 décembre 1906 est la date de l'arrivée des Filles de la Providence qui enseignent à l'école séparée depuis 50 ans.” (L.S. 2 janv. 1957)

Il y aura ce jour-là, à Végreville, des discours, des chants et des monologues et les applaudissements et les rires de l'auditoire prouvent à tous combien ces amateurs et artistes sont appréciés. (L.S. 2 janv. 1957)

### *... les activités des cercles locaux*

Mais quels sont les activités des cercles locaux? On voit à l'organisation de la Journée de l'ACFA; on organise des fêtes; en somme on fait en sorte que les Canadiens-français de la région se rencontrent.

Mais il y a plus . Lors du congrès général de février 1955, les congressistes ont confié à l'Exécutif central le soin de voir à la réorganisation des cercles locaux et à leur maintien. Les cercles ayant été réorganisés, il faut faire en sorte qu'ils soient en contact régulier avec l'Exécutif central. C'est ici que vient l'idée de lancer un bulletin mensuel intitulé “Informations”.

“Le premier numéro a été adressé, la semaine dernière à tous les officiers des Cercles ainsi qu'à tous les Curés de paroisse. De présentation fort attrayante, ce Bulletin a pour but, comme l'explique le Président général dans sa lettre de présentation:....“en plus de vous tenir au courant de ce qui s'est fait ou se fera, au sein de l'association, de vous apporter des mots d'ordre...et de vous être utile dans

le magnifique travail que vous voulez bien poursuivre avec votre exécutif central.”  
(L.S. 31 oct., 1956, 1)

Le Bulletin contient aussi un aperçu des activités que l'Association désire lancer dans les centres. On résume ces activités. Les cercles devraient découvrir les problèmes locaux, les étudier et leur apporter les solutions qu'ils exigent. Il faut organiser la Journée de l'ACFA. On suggère de préparer une liste des Canadiens-français qui ont quitté la paroisse durant les deux dernières années et de la faire parvenir au secrétariat afin que l'Association puisse établir jusqu'à quel point le problème de la désertion de nos campagnes est aigu. Il faut aussi chercher à repérer nos campagnons dans nos villes. On demande de préparer dans chaque paroisse, une carte géographique indiquant l'origine ethnique des propriétaires des fermes ainsi que l'emplacement des fermes qui sont ou qui seront mises en vente à l'avenir. Il faut collaborer étroitement avec les organisations de Parents et maîtres là où elles existent, en fonder là où il n'en existe pas. On suggère d'organiser un festival dramatique sur une base locale, régionale et provinciale, de continuer l'étude d'un plan d'entraide mutuelle financière.

On suggère aussi d'organiser, là où la chose est possible, des Clubs du Président. On dit que l'an dernier le Cercle "Edmonton" de l'ACFA a fait un essai très intéressant de cet organisme et les succès obtenus ont dépassés tous nos espoirs. Les Clubs permettent aux gens d'avoir l'influence qu'ils désirent obtenir au cours des assemblées auxquelles ils prennent part en les entraînant à s'exprimer clairement et de façon plaisante et convaincante. Ils ont aussi l'occasion de se familiariser avec les procédures parlementaires telles qu'elles doivent être appliquées dans toute assemblée bien conduite.

Dans "La Survivance" du 6 novembre 1957 on invite tous les hommes d'Edmonton et des environs qui désirent apprendre à parler en public. Le Club existe depuis deux ans déjà et entreprend sa troisième année de service. On se base sur le vieux proverbe "Ventre affamé n'a pas d'oreilles" et on rassemble les membres deux fois par mois autour d'une table bien servie à l'hôtel Corona. Le repas coûte \$1.75. (L.S. 6 nov. 1957, 1) Le 2 novembre 1960, dans la chronique "Horizons," Patoine dira que le Club du Président est une des activités qui contribue le plus au prestige du Cercle "Edmonton" de l'ACFA.

Le cercle "Edmonton" de l'ACFA s'occupe aussi de l'organisation d'un "Prêt d'honneur" aux étudiants universitaires canadiens-français. C'est même une de ses principales activités dit-on dans "La Survivance" du 20 avril 1955. Mais étant donné l'ampleur du projet on croit que celui-ci devait être géré par l'Exécutif central. On décide alors à la réunion du 15 avril 1955 de l'Exécutif central que le comité de finance et l'exécutif du Cercle "Edmonton" de l'ACFA vont étudier les modalités du transfert de ce projet au provincial. (C.R. 15 avril 1955)

Voilà donc un tout petit aperçu de la vie française que l'on mène dans les régions. C'est bien peu et nous aurions aimé pouvoir en dire davantage car c'est dans nos régions que se trouve une large part de notre patrimoine, dans cette vie française de nos grands centres et de nos petites paroisses. Un jour il faudrait qu'un chercheur réunisse toutes les informations présentées dans "La Survivance" sous les rubriques, Falher, Fort Kent Guy, Bonnyville, Saint-Paul, Legal, Morinville, McLennan, Saint-Vincent, Sainte-Lina.... Que de choses on retrouverait. Que de manière d'être, de manière de faire les choses, de se dire, de se vivre on pourrait alors décrire. Un jour peut-être que nous aurons le temps de faire cela aussi.

C'est ici que se termine l'étude de la vie politique interne de l'ACFA. Dans cette partie du travail nous avons parlé de la structure et du fonctionnement de l'ACFA, de son financement, des réunions, des élus, des relations entre les membres enfin de tout ce qui marque la vie interne de l'Association. Le temps est alors venu de parler des grands dossiers de l'Association, de ses services et des institutions qu'elle a créés.

# CHAPITRE TROIS

## Les grands dossiers

### Introduction

Si nous devons résumer en une phrase le travail de l'ACFA, il faudrait dire "assurer une vie française en Alberta." L'ACFA a donc touché à tous les domaines de la vie de la communauté: l'économie, les arts, les média, l'éducation etc... C'est ce que nous appelons, ici, les grands dossiers de l'Association. Voilà ce que nous voulons décrire dans cette troisième partie du travail.

Nous nous proposons d'examiner le travail de l'ACFA dans neuf différents domaines: le livre français, le Centre français, le Conseil albertain de la coopération, l'agriculture et l'action rurale, le journal, la radio et la télévision, le théâtre et les artistes, la jeunesse et l'éducation. Dans le domaine de l'éducation nous allons examiner les éléments suivants: l'Association des éducateurs bilingues de l'Alberta (l'AEBA), les concours de français, les visiteurs d'écoles, l'Association des commissaires bilingues de l'Alberta (l'ACBA), l'approbation des diplômes, le Collège Saint-Jean et la formation des enseignants. C'est tout un programme!

Evidemment nous ne nous proposons pas de tout dire, de tout décrire et de tout raconter. Il faudrait plusieurs centaines de livres, et plusieurs centaines d'années pour cela. Inévitablement nous devons nous imposer certaines limites. Rappelons d'abord que la présente étude se limite aux six ans du mandat du Président Déchène à savoir la période allant de février 1955 à octobre 1961.

Rappelons également que notre but n'est pas très ambitieux. Nous voulons tout simplement permettre à nos lecteurs de mieux connaître le travail de l'ACFA dans les domaines mentionnés. Nous ne cherchons pas à faire une étude exhaustive des grands dossiers de l'Association. Ce n'est pas parce qu'une telle étude ne nous intéresse pas. Bien au contraire. Mais il y a trop à faire. Le travail en profondeur qu'il reste à faire dans les grands dossiers, que ce soit celui de l'AEBA, de la Relève albertaine ou encore celui de la Radio, nous sommes obligés, hélas, de le laisser à d'autres.

Dans ce qui suit, notre lecteur va alors trouver un résumé du travail de l'ACFA dans les neuf domaines annoncés au début. Cela lui permettra de répondre, du moins en partie, à la question: "Mais qu'est-ce que l'ACFA a fait pour les Franco-Albertains?"

### Le livre français

En février 1955, la librairie française existe déjà depuis huit ans à titre de filiale de l'ACFA. Il ne faut pas s'imaginer cependant qu'il s'agit d'un endroit de vente aussi élaboré que ceux que nous aurons par la suite. La librairie de l'époque occupe un petit coin de l'édifice "La Survivance." Ainsi, il serait peut-être plus juste de dire que la librairie française de l'époque est plus un service qu'un commerce. Et ce service est relié au concours de français et à l'AEBA. Maurice Lavallée semble en être le grand responsable.

#### *... la situation en 1955*

Au congrès de février 1955, lorsqu'il est question de finance, on fait remarquer qu'une des filiales de l'ACFA, notamment la librairie française, n'a jamais fait appel au public pour une demande de fonds. Quelques prêts de \$50.00 chacun avaient été faits au début mais ils ont tous été remboursés par la suite. (C.R. 16-17 fév. 1955)

La librairie française est en meilleur état financier que l'Association dont les recettes actuelles ne lui permettent pas de remplir ses obligations. On se souviendra qu'à l'époque l'ACFA ne dispose que de \$541.68 et qu'elle a \$800.00 de dette. De son côté, la librairie française, elle, a la somme de \$1 069.00 en banque et son inventaire a été calculé

à \$2 516.00. On en déduit que la librairie est “en excellente position financière et qu’elle mérite tout notre encouragement.” (C.R. 16-17 fév. 1955)

A la réunion de l’Exécutif du 14 mars 1956, Maurice Lavallée donne un rapport des activités de la librairie. Mme Vallée appuyée du P. St-Arnault va alors proposer que le comité de la librairie étudie les possibilités d’ajouter un comptoir de disques français. L’idée n’est pas nouvelle. Un mois auparavant, au congrès de février, les délégués ont exprimé le voeu que la librairie française soit, dans un avenir rapproché, dotée d’un rayon du disque. On juge qu’il s’agit là d’un besoin impérieux pour la population française de l’Alberta et que le projet est suffisamment lucratif pour qu’on s’en occupe. (C.R. 16-17 fév. 1955)

De plus, on suggère au comité de la librairie de s’adjoindre le P. Beauchamp o.m.i. du Collège Saint-Jean. Il est spécialiste en littérature française.

### *... ce qu’on annonce en 1956*

En mai 1956, “La Survivance” publie une annonce dans laquelle on invite les lecteurs à profiter

“de la saison des vacances pour faire de la belle et saine lecture. A votre Librairie française, 10008 - 109e rue, vous trouverez un choix varié de volumes et pour les adultes et pour les enfants.” (L.S. 30 mai 1956, 7)

Sur leurs rayons ils ont la Collection “Tintin” se vendant à \$1.75 le volume, la collection “Casterman”, les Contes de la Mère l’Oie, la Collection “Livre d’Or” se vendant chacun au prix de .40¢ Pour les adultes il y a “St-François de Sales” par Mgr Francis Trochu, “La vie de Ste-Thérèse d’Avila” par Marcelle Auclair, “Adam et Eve” par le R.P. Marie-M Desmarais, o.p “Les Plouffe” par Roger Lemelin, “Mariés devant Dieu” par Mgr Sheen etc..

De plus la librairie peut fournir des cartes pour toutes sortes d’occasions et cela à des prix raisonnables. L’annonce contient un bulletin de commande. Les volumes annoncés sont disponibles par la poste. Il suffit d’ajouter 10¢ pour chaque volume pour payer les frais de poste et d’emballage.

“La Survivance” du 21 novembre 1956 invite les gens à se procurer un choix des plus varié de cartes de Noël et du Nouvel An.

“Profanes ou religieuses, elles plairont à tous les goûts et de plus elles se vendent à des prix très raisonnables. N’oubliez pas d’encourager votre librairie!”  
(L.S. 21 nov. 1956, 5)

### *... de 1957 à 1959*

Les affaires, semble-t-il, vont assez bien. Au congrès de février 1957, Maurice Lavallée explique que fondée il y a dix ans avec une dette de \$450.00, la librairie possède actuellement un actif de \$3 771.20. Et puis il y a des projets dans l’air. Une fois le Centre français édifié, la librairie y aura ses bureaux et pourra

“..alors se livrer à une campagne de publicité dans le journal et à la radio. Avec un personnel stable et employé à plein temps, elle pourra s’assurer d’un grand rayonnement.” (C.R. 20-21 fév. 1957)

Entre février 1957 et juin 1959, la vie se continue tout bonnement et il ne semble pas se produire d’événements majeurs. Le 16 janvier 1959 Lavallée présente le rapport financier suivant: argent en main, \$2 616.00; inventaire, \$2 617.90; comptes payables, \$199.43 (C.R. 16 janvier).

### ... *Fides* annonce son arrivée

A la réunion de l'Exécutif du 19 juin 1959 il y a du nouveau. Le P. Patoine fait la lecture d'une lettre de M. Léo Dufault, gérant de la Librairie Fides, la succursale de Saint-Boniface. Dans cette lettre M. Dufault

“annonce le projet de Fides d'ouvrir une succursale à Edmonton et dit qu'il nous rendra visite assez prochainement. M. Lavallée nous dit qu'il serait des plus heureux de voir ce projet se réaliser, tant pour la librairie de l'ACFA que pour celle de l'AEBA.” (C.R. 19 juin 1959)

En décembre 1959, l'Exécutif autorise le président et le secrétaire à signer une entente selon laquelle l'Association s'engage à favoriser par tous les moyens possibles le succès de la librairie Fides. De son côté Fides doit s'engager à mettre à la disposition des acheteurs franco-albertains un nombre suffisant de livres variés et intéressants. (C.R. déc. 59)

Mais les choses avancent assez lentement. Ce n'est pas avant mai 1960 que les Editions Fides de Montréal décident définitivement d'ouvrir une succursale à Edmonton. Cette succursale remplacera la librairie française de l'ACFA et de l'AEBA. Elle sera bilingue et elle aura, en plus des livres,

“..un rayon de papeterie et de disques; elle ouvrira ses portes, probablement le 15 juillet, à 11540 avenue Jasper. M. Léo Dufault, gérant de St-Boniface est venu faire les premières démarches et il reviendra à temps pour tout organiser et il demeurera gérant à Edmonton aussi longtemps que nécessaire.” (C.R., 18 mai 1960)

La même semaine, “La Survivance” publie une photo intitulée “Vue de l'intérieur de la Librairie Fides à Montréal” (L.S. 18 mai 1960, 1) L'article qui accompagne la photo a été préparé à Montréal et la première phrase dit ceci

“Poursuivant leurs efforts en faveur de la diffusion du livre catholique, les Editions Fides viennent de faire un nouveau bond, dans l'Ouest cette fois, en ouvrant coup sur coup une succursale à Edmonton, Alberta et un dépôt exclusif à Saint-Paul, dans la même province.”

L'article explique alors que Fides prend la relève des libraires de l'ACFA et de l'AEBA, ces deux librairies qui travaillaient en étroite collaboration et qui occupaient une partie de l'immeuble de “La Survivance.” La première, dit-on dans l'article, était spécialisée dans les ouvrages de littérature et la seconde dans la vente du manuel scolaire.

Nous ne pouvons nous empêcher de dire que cet article semble décrire une réalité tout autre que celle qui existait à l'époque. N'avons nous pas, suite à la lecture de cet article, l'impression que les libraires de l'ACFA et de l'AEBA sont, en somme, deux grands magasins bien spécialisés?

L'Article dit ensuite que l'ouverture de la succursale Fides à Edmonton est faite avec l'approbation de S. Exc. Mgr John Hugh MacDonald, archevêque d'Edmonton. Elle a été rendue possible grâce

“..à deux personnalités de premier plan de la minorité canadienne-française de l'Alberta; le R.P. Jean Patoine, o.m.i., directeur du journal “La Survivance” et secrétaire de l'ACFA et M. Maurice Lavallée, président de l'AEBA.”

(L.S. 18 mai 1960, 1)

L'article décrit ensuite le dépôt exclusif qui doit être situé à Saint-Paul. Avec l'accord de l'évêque, Son Excellence Mgr Philippe Lussier, C.Ss.R, la librairie du Centre d'information devient dépositaire exclusif des Editions Fides pour tout le diocèse de

Saint-Paul.

“Placé sous la direction de M. l’abbé Hervé Tanguay, le Centre d’Information comprend une librairie et une bibliothèque installées, depuis l’an dernier dans un immeuble moderne, en plein centre de Saint-Paul.” (L.S. 18 mai 1960, 1)

Les catholiques de langue anglaise de l’Alberta vont aussi applaudir l’initiative de Fides, nous dit-on dans ce même article, car la succursale et le dépôt auront un vaste choix de livres anglais, “qu’il s’agisse d’ouvrages de littérature ou de manuels scolaires” (L.S. 18 mai 1960, 1)

On explique alors ce qu’est Fides. Il s’agit d’un centre d’édition et de bibliographie au service de l’ordre social chrétien. Fondé en 1937 par la publication du bulletin documentaire “Mes Fiches,” Fides est une société sans but lucratif, administrée par trois Pères de Saint-Croix . D’après sa charte,

“..Fides a pour but de promouvoir chez les individus l’humanisme intégral et dans la nation l’ordre social chrétien par le moyen d’édition de toutes sortes et par la mise sur pied de service bibliographique.” (L.S. 18 mai 1960, 8)

Fides, le centre d’édition, a déjà publié plus de huit cents volumes. La société édite aussi plusieurs périodiques. Fides, centre de bibliographie, a organisé un département de librairie. Fides aide l’organisation technique des bibliothèques par la publication et la propagande d’ouvrages spécialisés sur la bibliothéconomie et par la publication de fiches de catalogues.

Fides a des succursales à Chicago, à Paris, à Saint-Boniface, à Rivière-du-Loup, à Rimouski, à Amqui, à Thetford. Ils ont des dépôts à Hauterive, Alma, Gaspé, Matane et Windsor. Leur installation à Edmonton est perçue comme étant un effort fait pour permettre

“aux minorités françaises des provinces de l’Ouest non seulement de conserver leur acquis, mais encore de continuer à aller de l’avant.” (L.S. 18 mai 1960, 8)

### *... Fides ouvre ses portes*

Le 13 juillet 1960, dans sa chronique “Horizons”, Jean Patoine annonce l’ouverture “d’ici quelques jours” de la librairie Fides. L’occasion est belle, dit-il, de remercier ceux qui se sont occupés de la librairie française de l’ACFA et de l’AEBA.

“Ont donc droit à notre reconnaissance, le R.P. Paul-Emile Breton, o.m.i. et M. Maurice Lavallée qui successivement en ont été la cheville ouvrière. Depuis quelque temps, cependant, il était manifeste que, faute de capital et de personnel, cette Librairie de l’ACFA ne répondait plus aux besoins grandissants de notre population. Voilà pourquoi les dirigeants de notre Association ont songé, il y a trois ans à faire appel à des spécialistes dans la vente du bon livre. (Disons-le une fois pour toutes: le bon livre ne veut pas dire nécessairement le livre de pieuseries et de bondieuseries). Et c’est Fides qui a répondu à notre appel.” (L.S. 13 juillet 1960, 8)

Fides signifie “la foi” en français et nous remercions le R.P. Paul A. Martin le directeur général et les membres du Conseil d’administration de Fides d’avoir foi en notre population franco-albertaine, dit Patoine à la fin de son article.

Le 28 octobre 1960, on rapporte dans le compte rendu de la réunion de l’Exécutif que Fides a ouvert sa succursale au 11540 avenue Jasper le 15 juillet dernier et que l’on semble satisfait des résultats à date. La bénédiction et l’inauguration officielles auront lieu le 5 novembre prochain.

Le 20 juillet 1960 “La Survivance” publiait sa première annonce. Fides, dit-on,

“..mettra à votre disposition: un service général de librairie, dictionnaires et méthodes linguistiques, missels et bibles, manuels scolaires, disques, effets scolaires et papeteries ainsi qu’un bureau de poste.....

...le but primordial de la maison Fides est la promotion de la lecture au service de l’ordre social chrétien. Chacun se doit de connaître et de prier Dieu dans sa langue maternelle d’où le caractère bilingue de la succursale d’Edmonton....

Le Centre catholique de St-Paul deviendra sous peu, un dépôt exclusif de notre succursale d’Edmonton. Nous vous aviserons à ce sujet.” (L.S. 20 juillet 1960, 8)

Malheureusement ou heureusement, ce n’est pas à nous de le dire, Fides ne restera pas longtemps à Edmonton. Mais ça c’est la suite et ce bout de l’histoire appartient au mandat du Président Desrochers. C’est ici alors que se termine notre histoire du livre français en Alberta. Bien que nous ayons l’impression que les choses ne font que commencer à bouger, il faut déjà nous arrêter. Ceux qui veulent connaître la suite de l’histoire devront attendre la parution de notre prochain travail.

## Le Centre français

### ... un petit bout d’histoire

La question du Centre français se posera pour la première fois à la réunion de l’Exécutif de l’ACFA, le 23 janvier 1944. A ce moment, le Dr Beauchemin est président général. L’honorable Maynard rappelle aux membres de l’Exécutif que lors du dernier congrès de l’ACFA, M. Tremblay, délégué de la Province de Québec avait parlé du plan d’unité économique de Sherbrooke. Maynard dit qu’il a mis ce plan à l’essai avec succès dans son comté de Beaver River. Le plan est simple: cinquante Canadiens-français souscrivent un montant mensuel pendant cinq ans et l’argent perçu est utilisé pour créer un fonds. (C.R. 23 janvier 1944)

Pourquoi ne pas s’organiser ainsi et se donner comme objectif

“...la construction d’une salle de réunion à Edmonton pour les Canadiens-français: salle pour nos assemblées, concerts, club avec des compartiments pour les réunions de comités. ...Après 60 ans d’existence dans l’Alberta, les Canadiens-français n’ont pas encore de salle alors que les autres groupes en ont.” (C.R. 23 janvier 1944)

Le Président Beauchemin trouve le plan génial et il forme un comité d’organisation préliminaire composé de Maynard, Paul-Emile Poirier qui représente les Chevaliers de Colomb, Maurice Lavallée qui représente la Société d’enseignants postsecondaires et D. Baril représentant des Caisses populaires. Le 7 mars 1944, tout semble bien fonctionner. Ils ont déjà \$1 651.00 en main. (C.R. 7 mars 1944) Le 30 avril 1944, ils ont 41 membres et \$2 000.00. (C.R. 30 avril 1944) Or nous avons été très intéressés de trouver, dans la correspondance du Président Déchène, une lettre du Government of the Province of Alberta, Co-operative activities and Credit Union Branch, adressée au Président Déchène et datée du 31 mai 1961. Dans cette lettre on indique au Président que

“The Centre Français Co-operative Association limited was granted Charter No. 394, on February 16, 1944.” (Government of Alberta, c, 31 mai, 1961)

On veut savoir si l’Association Centre français est toujours en opération. Le 16 juin 1961, le Président Déchène répondra qu’au meilleur de sa connaissance l’Association du Centre n’est pas en opération et que les sommes souscrites ont été remises. (Déchène, c., 16 juin 1961) Le 4 juillet ’61, le responsable du Co-operative Activities and Credit Union Branch répond que Déchène a raison. Les affaires de l’Association Centre ont été finalisées et le nom de l’Association sera enlevé des registres officiels. (Government of Alberta, c., 4 juillet 1961)

Il y aura d'autres essais, en 1957 lors du mandat de Me Déchène, en 1968 lors de la présidence de M. Diamond, et en 1977 lors du mandat de Me Durocher lorsqu'on parlera de la possibilité de louer l'édifice de l'Evêché qui sera construit au coin de la Jasper et de la 113e rue. En mars 1978 on reparlera encore de la question d'un local. Et puis il y aura l'essai de 1995 qui va enfin réussir.

### *... l'essai de 1957*

Mais ce qui nous intéresse particulièrement c'est l'essai de 1957, alors que Son Honneur le Juge André Déchène est président général de l'ACFA. Lors de nos entretiens, le Président Déchène nous parlera de ce temps-là et des démarches entreprises à l'époque.

“Voyez-vous les Ukrainiens, puis les Chinois, puis les Italiens, presque tous les groupes ethniques, ont des centres depuis toujours. Nous, nous avons Saint-Joachim, un petit peu, une petite salle. Nous avons Immaculée Conception. Nous avons, des fois, nos congrès de l'ACFA au sous-sol là mais ce n'était pas des centres. Alors nous avons envisagé un immeuble qui servirait de point de rassemblement pour la population française. Nous y aurions vu un restaurant avec des salles de réception pour des réceptions de mariage etc.. ensuite des commerces, des librairies, toutes sortes de commerces qui seraient gérés et attireraient la population française. Nous avons même songé un moment à acheter l'immeuble du Dr...comment s'appelait-il, Candell au coin de la 108e rue et l'avenue Jasper en face de ce qui est devenu l'hôtel Mayfair. Il y a un édifice là encore qui s'appelle, je pense, le centre professionnel, quelque chose comme ça. Il y avait un édifice, un vieil édifice de trois ou quatre étages en brique qui à notre point de vue aurait pu être acheté à assez bon compte et qui aurait servi pour les buts que nous avons. Nous avons eu bien des réunions à ce moment-là. Nous avons bien bavassé puis on en a parlé longtemps mais, ça n'a pas....Et puis on a jamais trouvé le tour d'obtenir les octrois du gouvernement qu'il aurait fallu pour faire marcher cette affaire-là, pour l'acheter d'abord et ensuite pour l'opérer.” (Déchène, e, 30)

Grâce aux documents que nous avons eu l'occasion de consulter, nous pouvons retracer, du moins dans les grandes lignes, quelques-unes des démarches prises à l'époque dans le but d'obtenir ce Centre francophone. Evidemment nous ne prétendons pas pouvoir vous présenter toute l'histoire, malheureusement.

### *... les premières discussions ...*

Dans “La Survivance” du 6 mars 1957, on rapporte qu'à la réunion de l'Exécutif du 4 mars dernier on a discuté de la question du Centre français à Edmonton. La réunion a été longue et il n'est pas loin de minuit quand on ajourne la séance.

C'est à cette réunion que l'on forme un premier comité chargé d'étudier le problème et de faire des suggestions pratiques sur lesquelles on pourra discuter lors de la prochaine assemblée. Le comité est présidé par le Dr Aimé Arès. Il est assisté de MM. J.-Marie Fontaine, P.E. Desjardins et Me Lionel Tellier. (L.S. 6 mars 57, 1)

Le 13 mars 1957, “La Survivance” publie un texte que nous avons déjà cité dans une autre section du présent travail. C'est le texte du Père Morin dans lequel il dit que le Centre français n'est pas seulement souhaitable et hypothétiquement possible. Selon lui, nous aurons notre Centre français et notre propre Mutuelle d'assurance-vie bientôt.

“Ce centre, quel poste de ralliement pour les nôtres, quel symbole de notre unité et de notre puissance, quelle source d'entraide et de rayonnement ce sera!”  
Le comité étudiera le projet et fournira aux lecteurs intéressés les détails de l'entreprise: croquis, dimensions, ce que ça contiendra: centre de loisirs, grande salle de réception, chambres à prix modique pour nos visiteurs de la région de St-

Paul, et de Rivière-la-Paix, etc., théâtre français, piscine, restaurant...

Quand "La Survivance" pourra publier une première esquisse du projet, elle sonnera l'heure de la réalisation prochaine puisque cette nouvelle groupera les bonnes volontés, suscitera des élans de confiance et de générosité et, de partout, les nôtres prêteront les capitaux nécessaires." (L.S., 13 mars 1957, 2)

### ... les divers projets étudiés ...

Dans la correspondance du Président Déchène on retrouve une série de documents qui témoignent du travail qui a été fait et de l'intérêt qui entoure ce projet. Le 5 avril, au restaurant Seven Seas, un groupe de huit personnes se réunit. Sont présents à la réunion: Déchène, Arès, Maynard, Desrochers, Tellier, Gagnon, Trottier et Patoine.

La première partie de la réunion est employée à établir les principes qui devraient guider le comité du Centre français dans l'établissement du Centre.

"Premier principe:

Quels sont les buts que l'on doit chercher à réaliser?

- 1) Grouper sous un même toit toutes nos organisations françaises;
- 2) Fournir à nos compatriotes un endroit agréable où ils pourront se rencontrer;
- 3) Donner du prestige à notre groupe ethnique;

Deuxième principe: Devons-nous compter sur la bonne volonté, sur la charité et sur le sens patriotique de nos gens pour réaliser ce Centre Français? Réponse;

Non; il faut nécessairement en faire une proposition d'affaire.

Troisième Principe: Quelle serait la formule à envisager pour obtenir à ce Centre une incorporation légale. Ce Centre devrait être incorporé sous la loi des "Companies Act."

Les principes étant établis, on utilise la deuxième partie de la réunion pour préparer un plan financier. Maynard en est l'auteur. Le plan suggéré est très simple et il ressemble à celui utilisé en 1944. Il s'agit de regrouper cinquante Franco-Albertains qui formeraient un syndicat. Les membres de ce syndicat souscriraient chacun \$3 000 en actions, ce qui donnerait une somme globale de \$150 000. Le syndicat emprunterait alors un autre \$150 000. Avec cet argent, le syndicat construirait un hôtel dans un endroit le plus central possible.

L'ACFA comme telle n'aurait absolument rien à voir ni dans la formation du syndicat, ni dans la construction de l'hôtel, ni dans sa gérance. Dans les plans pour l'hôtel le syndicat accorderait à l'ACFA l'espace requis pour loger son Centre français, un magasin pour la librairie française, des bureaux et studios pour CHFA des bureaux pour le secrétariat de l'ACFA, un grand salon et une salle à manger pour une centaine de convives. L'ACFA fixerait le loyer qu'elle peut raisonnablement payer et un bail de 99 ans lui serait accordé. L'ACFA se réserverait le droit de louer son salon et sa salle à manger.

Dans une lettre en date du 23 avril 1957, le Dr Arès refait un peu l'historique de la question du Centre: réunion de l'Exécutif du 4 mars 1957, formation d'un comité spécial chargé d'étudier le problème, réunion du 5 avril au Seven Seas lors de laquelle Maynard propose un plan concret. On ajoute à la lettre du Dr Arès le compte rendu de la réunion du 5 avril et on l'expédie à titre d'invitation à une autre rencontre qui doit avoir lieu au Salon Saint-Joachim à 8 heures le 3 mai prochain. Le but de la réunion est de discuter le plan proposé et de donner franchement son opinion.

Le 11 septembre 1957, Le Dr Arès donne un rapport détaillé du travail accompli jusqu'à date par les membres de son comité et d'autres personnes qu'ils se sont adjointes. Ils ont étudié cinq projets différents et tous ont été rejetés pour différentes raisons. On dit qu'un sixième projet est actuellement à l'étude;

"..il s'agit de se rendre acquéreur des deux édifices situés au coin sud-ouest de la 109e rue et de la Jasper, édifice occupé actuellement par Bruce-Robinson et

Canadian Electronic Ltd. Ces deux édifices ont une superficie totale de 24 000 pi et un coût global de \$325 000. Le comité se propose de faire une étude économique pour voir s'il y a moyen de louer un assez grand espace pour financer l'achat de cette bâtisse." (C.R., 11 sept. 1957)

L'Exécutif demande au comité de poursuivre leurs recherches et d'avertir le président lorsqu'ils auront un plan définitif.

Le président ajoute qu'il a été question d'un autre projet dans lequel les Oblats seraient impliqués. Avant d'en poursuivre l'étude, cependant, les membres du comité se sont posé la question à savoir

"...s'il y avait lieu de tenir compte du préjugé qui existe dans certains milieux et qui déplore le fait que les Oblats tiennent une trop grande place dans nos organismes de survivance française." (C.R. 11 sept. 1957)

Tous les membres de l'Exécutif se sont prononcés en faveur d'ignorer complètement ce préjugé et d'accueillir toute l'aide que les Oblats seraient disposés à nous accorder.

A l'Exécutif du 4 octobre 1957 et à la demande du Comité du Centre français, le président présente un rapport préparé par M. Lemieux et M. Diamond. Ce projet consisterait à construire "une maison de rapport, dont les revenus nets serviraient à financer un autre édifice qui lui servirait de Centre français. (C.R., 4 oct. 1957) Cet édifice de 45 suites coûterait environ \$480 000.00 dont l'Association devrait payer \$97 500.00 comme premier paiement et N.H.A prêterait la balance. Après avoir payé les intérêts, les taxes, les services publics, l'entretien, le concierge et le capital, un tel édifice rapporterait à l'Association la somme de \$14 000.00 en profit net chaque année. (C.R., 4 oct. 1957)

### *... le Centre français n'est plus une priorité ...*

Cette réunion du 4 octobre 1957 est décisive. Pour la première fois, il sera question de télévision française à Edmonton. Et comme on ne peut pas tout faire malheureusement, il faudra choisir là où les ressources seront dirigées. Doit-on construire un Centre ou doit-on travailler dans le but d'obtenir la télévision? Ce n'est pas un choix facile.

Entre 1957 et 1961 il ne sera plus question du Centre. La question va revenir en 1961 lors de l'enquête menée auprès de la population francophone. On souligne alors le fait que la question du Centre français est sur le tapis depuis plus de 20 ans.

Suite à l'enquête on fera les deux recommandations que nous connaissons déjà. D'une part, on recommande de former un comité d'hommes d'affaires à qui l'on demanderait d'étudier le problème de financement de l'Association. Lorsque ce comité aura terminé son travail il étudiera la possibilité et les moyens à prendre pour établir un Centre et pour financer ses opérations. Lorsque ce comité aura fait rapport, l'ACFA prendra une décision: soit de réaliser ce projet elle-même, soit d'en remettre la réalisation à un syndicat, soit d'enterrer le projet une fois pour toute.

Mais comme nous le savons, la question ne va pas disparaître. On en reparle, on en rediscute, on y repense peut-être parce qu'on sent le besoin d'avoir un Centre, sûrement parce que l'idée d'avoir un endroit bien à nous est tellement attrayante. Le projet va-t-il enfin se réaliser?

## **Le Conseil albertain de la Coopération**

### *... le travail et les difficultés*

Au congrès de 1957, M Hébert trace un bref historique de la Coopération dans notre province. Le mouvement coopératif existe déjà depuis 20 ans et les intéressés ont souvent eu l'idée de créer une fédération ou un conseil de coopération.

“En 1946, on est témoin de la naissance de la Fédération franco-albertaine des coopératives, mais malheureusement cette association est mort-née! Un nouvel essai est tenté, il y a trois ans. On enregistre un autre échec.” (C.R. 20-21 fév. 1957)

On parle encore du Conseil albertain de la Coopération au congrès de 1955, mais c'est tout simplement pour dire qu'il devrait s'employer à répandre des formulaires uniquement français, ou comme pis-aller, des formulaires bilingues au moins. On ne précise pas dans le compte rendu de quels formulaires il s'agit.

Le Conseil albertain de la Coopération sera aussi responsable d'une série de causeries prononcées sur les ondes de CHFA. Le 30 mars 1955, par exemple, Me Lionel Tellier s'entretiendra du rôle de la Coopération dans la vie économique des Canadiens-français de l'Alberta. (L.S., 6)

### *... le congrès du Conseil canadien de la Coopération*

Dans son historique de la Coopération en Alberta présenté au congrès de '57, M. Hébert parlera aussi du congrès du Conseil canadien de la Coopération (C.C.C.) tenu en Alberta à l'automne de 1956. Nos lecteurs se souviendront du fait que nous avons déjà parlé de la présence, à ce congrès, de M. Rouleau de l'Assurance-vie Desjardins. C'est à ce moment qu'il rencontre, pour la première fois, Patoine, Déchène et Trottier.

A l'automne de 1956, le C.C.C. tient son congrès en Alberta. “La Survivance” du 10 octobre 1956 annonce le congrès qui doit avoir lieu du 22 au 26 octobre prochain. Il coïncide avec la célébration du dixième anniversaire de la fondation du Conseil canadien de la Coopération. C'est la première fois dans l'histoire de cet organisme que son congrès se tient en Alberta.

Le congrès est organisé comme un grand voyage de liaison. Les délégués visitent alors La Rivière-la-Paix avec arrêts prévus à Donnelly, Falher et à Girouxville où il y aura un grand ralliement sous l'égide des coopératives et des caisses françaises de la région. Puis les congressistes passeront la nuit à McLennan.

Le 24 octobre les gens passent la journée à Edmonton et au programme on prévoit une visite de CHFA et de l'immeuble de “La Survivance”. Ils visiteront aussi Alberta Poultry Producers, Alberta Co-operative Wholesale et Alberta Dairy Pool. Le soir il y aura un grand ralliement à Legal. Le jeudi 25 octobre les gens se rendent à Saint-Paul.

De retour à Edmonton il y aura la réunion annuelle du Conseil canadien dans la salle de la paroisse de l'Immaculée-Conception. Le vendredi soir aura lieu le souper de clôture à l'Hôtel Corona en compagnie d'un fort contingent de Canadiens-français d'Edmonton et des environs.

Le 17 octobre 1956, “La Survivance” publie un article préparé par Louis Normandeau, responsable de l'organisation du congrès de la C.C.C.. Il reprend essentiellement ce qui est paru la semaine précédente et ce que nous venons de présenter. Il ajoute, cependant, que le C.C.C. existe depuis 10 ans et que son but est de semer et répandre l'idée de la coopérative et surtout de faire l'éducation coopérative en français dans les centres français du Canada. Il annonce qu'au souper qui doit avoir lieu à l'hôtel Corona les conférenciers seront Me René Paré président de “La Société des Artisans” et Martin Légère président du Conseil canadien. Il termine son article en disant ceci:

“Il me fait plaisir de constater un réveil extraordinaire chez nos gens au cours de l'année. Après un des congrès les plus fructueux, l'ACFA, enfin, a retrouvé sa voie. Beaucoup de paroisses ont dépassé leur objectif. Sous l'impulsion de l'organisateur-propagandiste, M. Eugène Trottier, une journée patriotique a été tenue à Bonnyville. Ce fut un grand succès. Je prédis un succès grandiose au ralliement patriotique de Falher, le 21 octobre. A ceci l'on peut ajouter les ralliements de l'Action Rurale, La Relève, avec ses 400 jeunes délégués au Collège Saint-Jean, dernièrement, la convention de 400 médecins de langue française à Jasper, les sept excursions de “Liaison française” dans l'Ouest. A cette liste

imposante, il faudrait ajouter le Congrès canadien de la coopération ....”  
(L.S., 17 oct. 1956, 8)

Dans son édition du 24 octobre 1956, “La Survivance” souhaite la plus cordiale bienvenue aux délégués du CCC. Il s’agit d’un groupe de 25 à 30 délégués provenant des Maritimes, du Québec, de l’Ontario, du Manitoba, et de la Saskatchewan. Ce groupe “représente toutes nos forces coopératives françaises au pays. (L.S. 24 oct. 1956, 1)

Le 31 octobre 1956, “La Survivance” présente un petit compte rendu du congrès du Conseil canadien. On retrace la route qu’ont suivie les congressistes en Alberta. On parle du souper servi à l’hôtel Corona à une soixantaine de compatriotes d’Edmonton.

A ce souper le président M. Martin Légère expose brièvement les progrès réalisés par le peuple acadien. A son tour, René Paré, président des Artisans canadiens-français explique comment la Coopération aide les compatriotes du Québec à devenir maîtres de leurs propres finances. M. l’abbé Dominique Dugas curé de Maple Creek en Saskatchewan brosse un tableau des différentes organisations qui président au maintien de la culture française dans l’Ouest. Et au nom des 56 000 Canadiens-français de l’Alberta Me André Déchène remercie les délégués du Conseil canadien d’être venus chez nous.

### ... la réorganisation du C.A.C.

Lors du congrès de 1956, les directeurs du C.C.C. vont exprimer le désir de voir se réorganiser le Conseil albertain de la Coopération. Voilà pourquoi au congrès de l’ACFA de ’57 on revient sur la question.

En plus de tracer l’histoire de la Coopération dans notre province, lors du congrès, M. Hébert va donner une vue d’ensemble de la situation actuelle. Il y aurait 40 organismes coopératifs en Alberta.

“Un million trois cent mille dollars forment la contribution des Caisses populaires au mouvement. Les autres organismes coopératifs montrent un chiffre d’affaire d’un million de dollars. Les Caisses populaires se composent de cinq mille membres. Plusieurs de ces derniers participent également à l’activité des autres organismes de coopération ce qui, au total, signifierait que plus de sept mille cinq cents personnes s’intéressent activement à la coopération.”

(C.R., 20-21 fév. 1957)

Suite à ces considérations, nous dit le compte rendu du congrès de février 1957, M. Hébert insiste sur le fait qu’on doit organiser

“notre propre service de propagande parmi les coopérateurs de langue française, afin de leur donner notre philosophie propre, nos idées sur la Coopération.”

(C.R. 20-21 fév. 1957)

Pour réaliser cela il faut un comité temporaire chargé de mettre sur pied le conseil. On pourra alors établir les services.

M. Hébert va conclure son exposé en disant:

“Nous pouvons nous occuper de notre affaire, faire oeuvre sociale auprès des nôtres par l’achat de terres, de maisons, par l’amélioration des fermes.”

(C.R. 20-21 fév. 1957)

On sait que le comité d’étude spécial sera mis sur pied. Et dans la liste des résolutions adoptées par l’ACFA au congrès de ’57 on retrouve celle-ci:

“Les congressistes favorisent grandement l’organisation d’un Conseil albertain de la Coopération et approuvent les conclusions contenues dans le rapport soumis

par le comité d'étude chargé de ce problème au cours de ce Congrès." (L.S. 27 fev. 1957, 8)

Malheureusement nous n'avons pas pu retrouver le texte du rapport soumis par le comité d'étude du congrès. Malheureusement aussi il n'est plus question du Conseil albertain de la Coopération dans les comptes rendus de l'Exécutif de l'ACFA de 1957 à 1961.

Il n'en est pas non plus question spécifiquement lors de l'enquête menée auprès des membres avant le congrès de 1961 ni dans les résolutions acceptées au congrès de '61. Ces dernières traitent généralement de la promotion économique et ne se réfèrent pas spécifiquement au Conseil albertain de la Coopération.

Nous ne pouvons alors ajouter rien de plus à ce dossier qui doit alors resté incomplet jusqu'à notre étude du mandat du Président Desrochers de novembre 1961 à mai 1964.

### **Le dossier agriculture**

Il suffit de regarder la liste des paroisses francophones pour se rendre compte du fait qu'il y a, à l'époque, plusieurs grandes concentrations de Franco-Albertains dans les campagnes. Et c'est pour cette raison que le dossier agriculture a longtemps été un des grands dossiers de l'ACFA. En 1955, cependant, le dossier aurait perdu beaucoup de son importance. Le travail, semble-t-il, serait fait par d'autres organismes.

#### *... les agronomes bilingues*

Lors de nos entretiens, le Président Déchène va nous parler du travail de l'ACFA dans le dossier de l'agriculture.

"On a toujours eu ce qu'on appelait les agronomes bilingues. C'était grâce au gouvernement provincial. Je pense qu'on peut dire que le premier d'entre eux c'était Harry Tremblay. Il était venu de Québec, après la guerre, non c'était avant la guerre. Ensuite, il s'est enrôlé. Pendant la guerre il y a eu une élection provinciale et il y avait des sièges réservés aux militaires. Il a été élu, lui comme député libéral représentant la circonscription de Grouard. Harry Tremblay son oeuvre lui, c'était l'organisation des agriculteurs, l'amélioration de leurs méthodes de travail et l'organisation pour la vente de leurs produits etc." (Déchène, e., 21)

Dans les documents que nous avons consultés, nous avons retrouvé cette histoire de la nomination de Harry Tremblay. C'est M. l'abbé J.A Normandeau, ancien organisateur de la colonisation pour la région de la Rivière-la-Paix, qui la raconte, sur les ondes de CHFA lors d'une émission radiophonique du Conseil albertain de la Coopération. Le texte de la causerie est publié dans "La Survivance" du 16 novembre 1955.

"Juin 1929

Une des premières préoccupations du chef paroissial fut d'inviter des conférenciers agricoles du Département de l'Agriculture: vinrent MM. Brya et Carlisle, la salle était comble, mais pas un mot de français...on dut interpréter, mais on profita de l'occasion pour faire la demande d'un agronome bilingue. Mais nous répondit-on, on n'attendait que cela...on n'en a jamais demandé...Le lendemain matin la requête était rendue au Département et la tâche de mener cette cause importante à bonne fin fut laissée entre les mains de l'ACFA qui s'acquitta si bien de sa mission qu'au bout de 6 mois je recevais un télégramme du Ministre m'annonçant que M. Harry Tremblay était nommé officiellement agronome bilingue...Et la même chose dû se répéter par la suite à l'occasion de la nomination de nos agronomes. Nous fermons cette parenthèse qui était destinée à donner une idée de ce qu'a pu accomplir l'ACFA dans un petit coin du pays albertain à 300 milles de la capitale,

il y a 25 ans.” (L.S., 16 nov. 1955, 7)

Il y aura ensuite Jean-Marie Fontaine et puis après lui, Laurent Gareau.

“Jean-Marie Fontaine a été nommé à Edmonton d’abord et ensuite il est allé habité à St-Paul. Je crois que c’était en même temps que Harry Tremblay, mais lui sa région c’était St-Paul, Bonnyville, Cold Lake. Alors, il donnait des conseils aux fermiers sur les meilleures récoltes à entreprendre, sur les meilleurs moyens de conduire leur affaire.” (Déchène, e., 21)

### *... le comité d’agriculture*

En 1955, au congrès de l’ACFA de février, Jean-Marie Fontaine est président du comité d’agriculture. On dit dans le compte rendu du congrès que l’agronome Jean-Marie Fontaine est monté sur la tribune pour présenter le rapport du comité d’agriculture. Peu a été accompli jusqu’ici affirme-t-il avec franchise. (C.R., 16-17 fév. 1955)

"Nous avons à notre actif la nomination d’un agronome bilingue pour la région de Falher et de nombreux contacts ont été établis avec les gens de l’Est du pays au cours de congrès, réunions, etc... Ces rencontres, poursuit M. Fontaine, même si elles ne peuvent se calculer en argent comptant, ont contribué à faire connaître notre province et sauront sûrement nous profiter tôt ou tard. ...Un kiosque a déjà été bâti à l’exposition provincial du Québec pour publiciser l’agriculture des Franco-Albertains.” (C.R. 16-17 fév. 1955)

A la réunion de l’Exécutif du 15 avril 1955, Fontaine, le président du comité d’agriculture annonce que le comité s’est adjoint les agronomes canadiens-français de la province. De plus ce même comité a décidé de donner une série de causeries radiophoniques portant sur des problèmes agricoles. Entre décembre 1955 et février 1957, les cinq agronomes donneront des causeries hebdomadaires sur les ondes de CHFA. Durant l’hiver de 56-57 ils vont prier quelques vétérinaires bilingues et employés du gouvernement fédéral, des municipalités et de l’industrie de se joindre à eux, triplant ainsi le nombre d’émissions au service des fermiers de langue française. (C.R. 20-21 fév. 1957)

### *... la ferme de Busby*

Le 14 mars 1956, M. Fontaine est absent. Le rapport du comité d’agriculture est lu par M. Maurice Lavallée. Ce rapport contient des informations sur les opérations de la ferme de Busby. On formera alors un comité composé de Déchène, Fontaine et Tellier. Le comité devra voir à disposer de la ferme de Busby et cela de la façon la plus avantageuse possible.

Lors de nos entretiens le Président Déchène nous a expliqué ce qu’était cette ferme de Busby.

“Busby, c’est un petit hameau au nord de Morinville, entre Morinville et Legal. Il n’y a pas de village, rien. Seulement, Jean-Marie (Fontaine) avait entendu parler ou avait eu connaissance qu’il y avait une ferme qui était à vendre là-bas à bon marché. Ça fait qu’il avait recommandé qu’on l’achète. Maintenant, je ne me rappelle pas exactement comment cela avait été financé. Toujours que, les membres de l’assemblée à ce moment-là avait convenu de la financer et les profits devaient aller à l’ACFA. Je ne sais pas s’il y en a jamais eu.” (Déchène, e, 1)

Quelques mois plus tard, le 24 juillet 1956, on rapporte que la ferme de Busby a dû être louée de nouveau au même locataire qui a signé une promesse d’achat aux termes fixés par l’Exécutif.

A l'Exécutif du 11 juin 1958, deux ans après, on rapporte que le président est chargé de collecter l'argent de la vente de la terre de Busby. Le 27 juin 1958 le président rapporte qu'il a communiqué avec l'acquéreur de cette terre et que celui-ci a promis de remettre au moins \$1 000.00 au courant de l'automne.

Le 19 juin 1959 on confirme que la terre à Busby a été vendue et M. Fontaine remet au président un chèque au montant de \$1 738.80 comme premier versement de cette vente. Cet argent, dit-on dans le compte rendu, servira dans son entier à rembourser les emprunts contractés lors de l'achat de cette terre. (C.R. 19 juin, 1959)

### *... la désertion des terres*

Au congrès de 1957, M. Fontaine président du comité de l'agriculture explique que des "vides" se font continuellement dans nos paroisses. Il faut faire un effort pour remplacer les familles canadiennes-françaises qui abandonnent la campagne. Le Québec, dit-il, est précieux pour nous. Il peut nous aider à combler nos manques.

En 1960, le problème de la désertion des terres existe toujours. On cherche encore à en comprendre les causes et à en trouver les remèdes. Malheureusement les complexités des problèmes empêchent les membres du comité d'agriculture d'en arriver à des solutions définitives, rapporte-t-on à la réunion de l'Exécutif du 18 mai 1960.

L'enquête de l'ACFA de 1961 recommande qu'à l'avenir l'ACFA cherche moins à trouver les moyens d'empêcher la désertion des terres et plus les moyens de rapailler les familles qui viennent s'établir en ville. Parmi les résolutions acceptées au congrès de '61 il y a celle qui traite du besoin de reconnaître, comme principe essentiel à la survivance des francophones, la nécessité d'encourager les jeunes gens à maintenir les terres que nous avons déjà dans nos paroisses et à en acquérir d'autres. Mais aussi et surtout il faut encourager les jeunes à obtenir une éducation universitaire dans les différentes professions afin de pouvoir s'imposer dans la vie économique et industrielle de la province. (L.S., 1er nov. 1961, 8)

### *... l'Action rurale*

Les membres du comité d'agriculture ne sont pas les seuls à vouloir s'attaquer au problème de la désertion des terres et à la question du bien-être des gens habitant les campagnes. L'Action rurale y travaille aussi. Au congrès de 1957, à la demande de S.E. Mgr Routhier, M. Fontaine va indiquer que là où l'Action rurale est établie, agronomes et responsables de l'Action rurale marchent main dans la main. (C.R. 16-17 fév. 1957)

Fondée en 1951, l'Action rurale est un mouvement officiellement reconnu d'Action catholique spécialisée

“..visant à former une élite d'adultes de la classe rurale. Elle publie un Bulletin, tient des journées, des soirées d'études. En juillet dernier, les diocèses français de l'Ouest ont réclamé la fondation de l'Action rurale chez eux. A St-Paul et à Grouard, elle est bien organisée.

...La Société canadienne d'établissement rural, prise par des problèmes d'immigration et autres, n'a pu s'occuper activement des migrations intérieures. Ce travail reposera surtout sur les sociétés régionales. Rivière-la-Paix possède une société active et St-Isidore possède la sienne qui poursuit son plan de conquête et d'aménagement rural. (C.R. 20-21 fév. 1957)

On sait que M. l'abbé Gérard Bouchard est le fondateur de l'Action rurale et qu'il est le représentant des Sociétés régionales d'établissement rural de l'Alberta auprès de la Société canadienne. (C.R. 20-21 fév. 1957) Il sera aussi, pendant plusieurs années, le délégué officiel de l'ACFA à l'assemblée annuelle de la Société canadienne d'établissement rural.

Nos lecteurs se souviendront des recommandations faites à la suite de l'enquête

menée par l'ACFA auprès des Franco-Albertains en 1961 en ce qui a trait aux relations entre l'ACFA et l'Etablissement rural. L'ACFA avait endossé dans son entier le texte des recommandations préparées par l'Etablissement rural. L'Etablissement veut un représentant sur l'Exécutif de l'ACFA et au Conseil général si un tel conseil est constitué. L'ACFA, dit-on a le droit de "s'enquérir si nous évoluons conformément aux principes de notre philosophie nationale" (L.S., 13 sept. 1961, 3) Elle peut aussi "intervenir, blâmer, même condamner publiquement un organisme qui dévierait scandaleusement de la ligne tracée par l'Association nationale." (L.S. 3) On reconnaît alors le besoin de travailler ensemble.

Le travail de l'ACFA dans le dossier de l'agriculture va changer sensiblement par la suite. Quand les changements sociaux semblent inévitables il faut parfois trouver les moyens de s'y accommoder.

## Le journal

Le journal "La Survivance" est un hebdomadaire publié tous les mercredis au 10010 109e rue. C'est un journal indépendant en politique et entièrement consacré à la cause religieuse et nationale. Le rédacteur en chef est Jean Patoine. (En 1957 alors qu'il prépare le congrès de l'ACELF, il sera remplacé par le R.P. Hermann Morin o.m.i.) Le prix de l'abonnement dans les provinces de l'Ouest est de \$2.50 par an, \$3.00 par an au Québec et \$3.50 par an aux Etats-Unis et en Europe. "La Survivance" est l'organe officiel des Associations françaises d'Alberta et de Colombie. Voilà ce que l'on publie dans chaque édition de "La Survivance" en 1955.

### ... un bout d'histoire

Dans l'édition du 3 décembre 1958, "La Survivance" publie un article intitulé "Il y a trente ans..." L'article est signé Rodolphe Laplante directeur-fondateur de "La Survivance" et ex-secrétaire général de l'ACFA. M. Laplante raconte les premiers moments de "La Survivance" il y a trente ans, à savoir le 16 novembre 1928.

Mariés le 20 juin à Montréal, M et Mme Laplante arrivent à Edmonton le 25 juin. Il vient prendre la direction du journal l'Union.

"Peu après éclatait le conflit qui obligeait l'Association Franco-albertaine à se séparer de l'Union et à tenter, avec le concours des Révérends Pères Oblats, la fondation d'un journal indépendant qui fut baptisé "La Survivance". Quelques semaines plus tard Son Eminence le Cardinal Raymond-Marie Rouleau, o.m.i., déclarait que "ce journal portait un titre qui était tout un programme." Quelles heures n'avons-nous pas vécues? (L.S., 3 déc. 1958, 2)

Le président Déchène se souvient lui aussi des grands débuts de "La Survivance".

"La Survivance" avait remplacé l'Union. L'Union était un journal de propriété privée qui représentait les intérêts des Canadiens-français. Mais il y avait certaines différences d'opinions. Toujours est-il que Feguenne qui était le propriétaire de l'Union a cessé de publier et là, l'ACFA a pris en marche l'opération de "La Survivance." Et quand j'avais 10-12, non 14 ans peut-être, j'allais tous les jeudis, jour de publication. Je partais du Collège des Jésuites, dans l'Ouest d'Edmonton. J'empruntais le char du frère Soucy, oh non, pas le char, la bicyclette, et j'allais chercher le journal dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Gibson Bloc, sur la 96ième rue et Jasper Avenue. C'est un petit bloc en triangle et il s'appelait aussi Flat Iron Building. J'apportais ça au Collège et je les vendais." (Déchène, e, 2)

Dans son article, M. Laplante parle des gens qui ont été responsables de la création de "La Survivance."

“J’ai déjà évoqué la grande figure du prêtre, qui fut en définitive responsable de la naissance de “La Survivance,” et c’est celle du Révérend Père provincial du temps, Joseph Beys, o.m.i., aujourd’hui encore vivant et résident à Nice, le président de l’Association Franco-albertaine, le docteur J.-L. Petitclerc, chirurgien réputé encore actif et plein de santé, au service de l’Hôtel Dieu à Québec, le président de l’Association des instituteurs bilingues, le fougueux et intrépide Rosaire Racette. Maurice Lavallée était là tout près. Il était le gendre de Monsieur H.-E Patenaude qui lui, une fois de plus était trésorier. Cette fois-là il agissait comme trésorier de l’Imprimerie de La Survivance. Il y avait encore le Révérend Père Ubald Langlois, o.m.i. curé de la paroisse de Saint-Joachim préalablement rédacteur du Patriote de Prince-Albert. Il deviendra plus tard vicaire apostolique de Grouard. Il y avait aussi dès lors, dans notre entourage, le Révérend Père Henri Routhier du juniorat Saint-Jean, l’actuel vicaire apostolique de Grouard. En fond de scène il y avait aussi l’ex-rédacteur du Patriote, A.-F Auclair, o.m.i. malade mais lucide, convaincu, un peu mystique mais combien compétent.

Paul Jenvrin était consul de France à Edmonton. Il nous aida par un prêt hypothécaire et son fils Jacques était à la linotype. Il y avait comme bon ouvrier, pressier et homme à tout faire Paul Guénette; le grand acteur Alphonse Hervieux qui devint l’agent d’annonce du journal et avec quel succès! Il y avait aussi Alphonse Sylvestre toujours vivant. Il y avait Milton Martin, Lucien Boudreau alors député, L.-A Giroux, avocat également député, feu le sénateur P.-E Lessard.

...Faut-il rappeler Conrad Fouquette qui était professeur au Collège des Jésuites....Fouquette aujourd’hui est professeur à l’École Normale de Nicolet et membre actif de la Fédération des Sociétés Saint-Jean Baptiste du Québec.

...Celui qui fut à mes côtés sans relâche fut incontestablement l’intelligent et méthodique avocat Paul-Emile Poirier que la mort est venue vous ravir trop tôt.

.....Il y avait donc lors de la fondation du journal, le Révérend Père Beys, le docteur L-O Beauchemin de Calgary qui très tôt nous prêta son concours le plus entier, qui paya de sa personne et de son argent. En a-t-il donné des heures pour l’avancement des nôtres en Alberta!

Il avait à voyager, et la plupart du temps à ses propres frais, de Calgary à Edmonton. Comment oublier les Miquelon de Calgary, les Laurendeau, l’abbé Clovis Beaugard, comment oublier mon vieil ami Mahé de Saint-Vincent....Il y avait aussi, nous surveillant de près cet intelligent et cultivé rédacteur de feu l’Union, Georges Bugnet. Il y avait aussi, arpentant la rue Jasper, Monsieur Adéodat Boileau. Il y avait le curé J.-A Normandeau qui, aux heures de la fondation, était à Keewatin en Ontario mais qui revint en Alberta quelques mois plus tard. Il y avait aussi son frère Louis identifié au Wheat Pool

....Il faut avoir connu le dévouement de nos amis Daigneault dont la maison était située tout près du presbytère de Saint-Joachim...Il y avait Rosaire Sabourin, Gertrude Baril qui s’occupait des Bonnes Amies.

...Paul-Emile Poirier qui avait préparé l’incorporation légale de l’Imprimerie et qui m’avait dit...”Tu peux compter sur moi pendant trois mois, le jour, la nuit, le dimanche, mais après trois mois il faudra que je m’occupe exclusivement de mes affaires professionnelles.”

A la fin de cette période je lui ai demandé s’il ne pourrait pas me conduire à Saint-Paul pour une assemblée de l’ACFA. Il me répondit que les trois mois étaient écoulés et qu’il avait à s’occuper dès lors de ses affaires. Il avait parfaitement raison et évidemment le docteur Petitclerc me conduisit. Le lendemain Paul-Emile Poirier vient me voir à mon bureau pour me demander si j’étais froissé de son refus. Je ne l’étais pas et pour cause.

...Comment en pareille occurrence ne pas rappeler tout le travail obscur accompli par ma vaillante épouse!:travaux de secrétariat, lettres aux compagnies pour annonces auprès desquelles il fallait identifier le journal naissant, correspondance avec les fournisseurs de matériel d’imprimerie, correspondance avec les cercles

de l'ACFA dont beaucoup étaient alors défaillants et qu'il fallait ranimer, polémiques violentes avec les uns et les autres, répondre aux lettres d'encouragement, etc... Tout cela évidemment était accompli par ma jeune épouse le soir, le dimanche, pendant la période où elle attendait un bébé, après la naissance...loin des siens et avec un mari à l'extérieur...." (L.S., 3 déc. 1958, 2)

La fondation de "La Survivance" forme "une page d'histoire d'une émouvante grandeur," nous dit M. Laplante. (L.S., 2) "La Survivance" était née pour "aviver les courages, susciter les volontés, enflammer le patriotisme pratique." (L.S. 2) Nous étions bien jeunes, nous dit-il encore, et "convaincus qu'il fallait au groupe franco-albertain un porte-parole indépendant appuyé sur l'ACFA." (L.S. 2) La fondation fut difficile.

Si tout cela était à refaire

"nous le referions mais nous nous emploierions probablement à éviter des frictions avec certains hommes politiques mais nous maintiendrions évidemment notre ancienne ligne de conduite qui fut de maintenir le journal au-dessus du vasselage partisan..."(L.S. 2)

M. Laplante termine son article en rendant hommage à ceux qui ne sont plus et qui ont compris l'importance de cette oeuvre à une heure décisive! Hommage et reconnaissance à ceux qui vivent encore et qui continuent de croire qu'il y a une vie française en "Alberta et en Colombie canadienne malgré l'ambiance, malgré le fait que l'impitoyable loi du nombre agit contre nos compatriotes..."(L.S. 2) Voilà d'émouvantes paroles venant d'un grand pionnier.

### *... le travail continue*

Sans disparaître complètement, l'enthousiasme des grands débuts semble se dissiper un peu. Mais on essaie d'ajuster le tir. On encourage, on critique en mal et en bien, on suggère et surtout on continue d'oeuvrer.

Au congrès de l'ACFA en février 1955, les congressistes font le point. Le journal "La Survivance"

"...semble bien apprécié partout mais on craint qu'il n'atteigne pas la masse. La chronique nationale est lue dans tous les milieux affirme-t-on; on propose d'y ajouter des vignettes, des articles sur l'action nationale au niveau albertain et enfin un article sur la politique provinciale. La chronique internationale semble moins suivie; quant à la tribune libre, elle fut trouvée des plus intéressantes surtout depuis qu'elle est "redevendue libre" affirmèrent plusieurs. On suggère de ne publier que quelques extraits des lettres qui sont jugées trop longues au lieu de les mettre au panier tout bonnement. Pour la page agricole on souhaite établir un genre d'article dans lesquels un agronome répondrait à des questions envoyées par des éleveurs et des agriculteurs. On croit que le feuilleton n'est pas lu et que l'espace utilisé est perdu inutilement." (C.R. 16-17 fév. 1955)

Le journal essaie de répondre le mieux possible aux besoins de ses lecteurs. En février 1956 on indique qu'on a décidé de ne pas publier de "comics". La publication d'un supplément en couleur est matériellement impossible. De plus une enquête discrète dit que la majorité des lecteurs ne favorise pas une telle publication.

Par contre le journal a décidé de s'abonner à un service d'illustrations comprenant des photographies d'actualité ainsi que des caricatures humoristiques. Ce service avait été offert en septembre dernier par une compagnie d'édition. Le service cependant coûte plus de \$400.00 par année. Même si le journal est incapable de faire ses frais et qu'il doit avoir recours aux surplus de l'atelier pour combler ses déficits, nous allons nous abonner à ce service et cette décision est la preuve de notre ardent désir de rendre le journal plus

attrayant. L'article qui explique tout cela est signé Jean Patoine.

### *... les malheureux et les heureux*

Mais il y a des malheureux. Dans la correspondance du Président Déchène nous avons trouvé un rapport daté du 16 mai 1958. Dans ce rapport le propagandiste Eugène Trottier présente certains commentaires critiques qu'il a recueillis au sujet de "La Survivance."

On reproche à "La Survivance" d'être restée ce qu'elle était il y a 20 ans. Le format ne plaît pas, il est trop grand. Certains critiquent les courriers locaux, le texte et la composition grammaticale. "La Survivance," au dire de certains est pleine de fautes typographiques. Il n'y a pas assez de petites annonces. Si la place manque pourquoi n'accepte-t-elle pas des annonces d'un quart de page? "La Survivance" est l'organe des Oblats et elle a une attache politique, elle est libérale. Elle ne contient pas de matériel pouvant nous aider à faire des sermons. Le Western Catholique lui en est rempli. "La Survivance" accuse un déficit annuel considérable pourquoi s'entêter à la garder comme telle alors qu'il y aurait moyen d'avoir un vrai journal français pour tout l'Ouest en se joignant à la Liberté et au Patriote. Pourquoi ne pas augmenter l'abonnement même jusqu'à \$5.00 par année et présenter un journal qui ne fasse pas pitié.

Mais le rapport dit aussi qu'un bon nombre de lecteurs sont très satisfaits et que les critiques énumérées viennent d'individus fatigués et souvent sans connaissance des faits.

"J'ai été très surpris de retrouver sur la liste actuelle des abonnés les noms de certaines personnes remarquables au moment de la campagne de 1953 qui à cette période me laissaient une triste impression et qui sont maintenant de "fidèles abonnés". Il me semble que les quelques milliers de familles, qui se réabonnent chaque année d'elles-mêmes, sont la preuve tangible de l'attachement de 1/4 de notre population." (ACFA, 16 mai, 1958, 4 et 4 bis.)

### *... les suggestions d'amélioration*

Dans ce même rapport, M. Trottier fera aussi plusieurs suggestions. Pourquoi ne pas envisager un système permettant à nos gens de payer moins cher, s'ils s'abonnent pour plusieurs années. Ne serait-il pas possible d'envisager une récompense de \$50.00 ou de \$100.00 pour le (la) correspondant(te) qui a été le(la) plus fidèle pendant l'année. Il faudrait avoir soin de juger l'intérêt général de ses chroniques. Cette personne serait évidemment hors concours les 5 années suivantes afin de permettre aux autres d'avoir leur tour. Cette récompense pourrait être donnée lors du congrès général de l'ACFA. (ACFA, 16 mai 1958, 4)

A la suite de l'enquête de l'ACFA 1961, les membres font, eux aussi, certaines recommandations et certaines constatations. "La Survivance" est et doit demeurer l'organe officiel de l'ACFA. L'ACFA de son côté devrait sentir qu'elle a une certaine obligation à l'égard de "La Survivance". Tous souhaitent une amélioration sensible dans la rédaction et la présentation du journal. Et celle-ci est liée à deux conditions: l'augmentation du nombre des abonnés et la libération du rédacteur. On recommande que l'ACFA

"établisser un système par lequel tous ses membres et ses membres-amis soient abonnés à même la somme qu'ils versent à l'Association." (L.S., 13 sept. 1961, 3)

On recommande de libérer le rédacteur de ses fonctions de secrétaire général de l'Association et on recommande que les officiers de l'ACFA tant au niveau provincial que régional collaborent en vue d'améliorer le journal. (L.S. 13 sept. 1961, 3)

Ces recommandations, cependant, n'auront pas de suite. Des neuf comités formés au congrès de '61 pour étudier la réorganisation de l'ACFA, aucun d'eux ne traitera du

journal.

On sait que par la suite le journal "La Survivance" va vivre de grandes transformations mais il faut une fois de plus remettre la description de ceci à plus tard car c'est en octobre 1961 que se termine le mandat du Président Déchène.

## La radio

### *... Introduction*

La radio française a toujours été une des grandes préoccupations de l'ACFA, un de ses grands dossiers. Dans la chronique "Horizons" du 25 novembre 1959, Jean Patoine rappelle aux lecteurs de "La Survivance" le rôle que l'ACFA a joué dans la création de la radio française en Alberta.

"Le 20 novembre demeure une des dates les plus mémorables dans toute l'histoire française de l'Alberta. C'est en effet le 20 novembre 1949 que notre poste CHFA était inauguré.

Vendredi dernier, nos ondes françaises célébraient donc leur dixième anniversaire. Sans être encore arrivé à sa maturité, cet enfant de dix ans se porte très bien.

...Au nom de tous les Franco-Albertains nous voulons féliciter sa mère l'Association Canadienne-Française de l'Alberta non seulement de l'avoir mis au monde, mais aussi d'avoir veillé avec sollicitude sur son développement." (L.S. 25 nov. 1959, 1)

On ne peut alors parler de vie française et d'ACFA sans parler aussi de CHFA puisqu'il s'agit souvent des mêmes personnes impliquées, des mêmes questions et surtout de la même mission.

Notons aussi que lors du congrès de février 1955, l'ACFA formera encore un comité de la radio française et cela en dépit du fait que la radio a son propre bureau de direction et qu'elle existe à titre d'entité distincte. Tant que CHFA sera un poste privé, l'ACFA va veiller à son développement et leurs histoires respectives vont s'entremêler et se compléter.

Voilà pourquoi nous voulons inclure un petit bout d'histoire de la radio dans le présent travail. Nous disons bien un petit bout d'histoire car nous ne prétendons pas faire plus que rappeler certaines caractéristiques, reprendre quelques événements, et remuer quelques souvenirs. L'histoire de CHFA est d'une telle richesse que nous ne pouvons ici lui rendre justice. De plus, elle mérite qu'on s'y consacre complètement dans un autre document.

Dans ce qui suit alors nous voulons parler du fonctionnement et du financement de CHFA pendant le mandat à la présidence de l'ACFA de Son Honneur le Juge Déchène, de 1955 à 1961. Nous voulons retracer, d'un congrès à l'autre, les résolutions prises par les membres de l'ACFA en ce qui a trait à la radio. Nous voulons parler des gens qui travaillent à CHFA, de la relation qu'entretient CHFA avec Radio Canada et avec les Franco-Albertains en région. Nous voulons rappeler quelques émissions bien connues de l'époque, souligner le passage de quelques invités spéciaux dans les studios et sur les ondes du poste. Ce n'est pas beaucoup nous en convenons mais c'est un début et peut-être qu'un jour nous pourrions en dire davantage.

### *... un bout d'histoire*

Evidemment il serait important de raconter d'abord l'histoire de la radio française en Alberta du tout début à 1955 si ce n'est que pour mieux situer les événements qui vont se produire entre 1955 et 1961. Mais nous préférons réserver la très belle histoire de ces grands débuts pour les documents que nous nous proposons de compléter à l'avenir, documents qui traiteront du travail de l'ACFA pendant les années '20, '30 et '40. Bien que cela soit difficile, nous passons alors sous silence tout le travail du Dr Beauchemin, celui du Père Breton et de Monseigneur Baudoux, et toutes ces grandes luttes qui ont été menées

dans le but d'obtenir la radio française dans l'Ouest.

Nous nous contentons alors d'en parler généralement, d'en reprendre quelques bribes, de manière à rappeler à nos lecteurs que la radio française ne s'est pas faite toute seule.

Lors de notre entretien en juin 1994, M. Bernardin Gagnon nous expliquait un peu le climat et la situation de l'époque.

“Radio-Canada, à cette période-là était seulement au Québec. Il n'était pas en Ontario, il n'était pas dans les Maritimes....Le français c'était le Québec point. C'est là qu'on leur a fait réaliser que c'était (la radio) une entreprise de l'Etat et qu'il fallait être pour les deux langues officielles...Cela s'est vraiment développé seulement avec M. Trudeau vous savez. Avant ça c'était chaque miette.... il fallait combattre pour avoir quelque chose. Finalement ils nous en donnaient un peu, un petit peu.

Finalement il y avait tellement de pression de la part des Canadiens-français hors-Québec pour avoir la radio partout.... que les gouverneurs ont dit “Bien construisez vos propres postes.”...Cela fait qu'ils sont allés à la population. Ici en Alberta, nous avons recueilli \$150 000 dollars dans les années '40....Et puis nous, nous sommes arrivés le 20 novembre 1949. (Gagnon, e., 7)

Le Président Déchène se souvient aussi des grands débuts.

"Nous avons évidemment fait toutes sortes de démarches à Ottawa pour nous assurer qu'on aurait le permis, malgré l'opposition du gouvernement provincial, Manning puis Fallow.” (Déchène, e., 7)

“Bien, Fallow était de religion Baptiste; Manning et Aberhart étaient de religion Evangéliste...Pour eux un poste français c'était un poste catholique et ils voyaient dans ça un moyen pour les catholiques et les diocèses catholiques de faire de la propagande religieuse, d'influencer leurs paroissiens, de les contrôler. Je crois que c'était surtout ça la base de leur opposition. C'était pas tellement au point de vue culturel, au point de vue anti-français que c'était anti-catholique. Et, dans ce temps-là nous avons l'appui des évêques,... nous avons trois évêques.”

(Déchène, e., 16)

“Nous avons eu beaucoup l'appui de notre population dans cette affaire-là. Et, je reviens au clergé, les curés, les évêques évidemment nous encourageaient fortement et encourageaient fortement la population à appuyer Radio-Canada et le poste français. Mais, les Baptistes avaient peut-être un peu raison en disant que ça deviendrait un poste religieux et catholique. Je crois bien que les évêques voyaient là un moyen de réunir leurs ouailles puis de les encourager. Il n'y a pas de mal à ça et le but principal évidemment c'était de leur fournir du français.”

(Déchène, e., 28)

“Là-dessus il faudrait rendre hommage à Lucien Maynard. Lucien Maynard était procureur général et évidemment il nous était sympathique. Mais il nous avait même offert de quitter le gouvernement sur cette question-là parce que le gouvernement nous était tellement antipathique. L'opinion générale à l'Exécutif c'était que Maynard nous rendait de plus grands services en restant là que s'il avait fait un coup de tête pour démissionner et s'en aller. Alors il est resté...” (Déchène, e., 7)

M. Gagnon se rappellera lui aussi le travail de Lucien Maynard.

“..il était procureur général dans le gouvernement Manning, le père de notre

actuel Manning, Ernest Manning. Il y avait un nommé Fallow qui s'opposait à la radio beaucoup. Il disait que ce n'était pas nécessaire, qu'il n'y avait pas de bilinguisme. Mais Maynard avait défendu et il avait dit: "Je ne peux pas vous comprendre lorsque l'empire britannique lui-même reconnaît plusieurs langues....Et prenez aux Indes, il y a 163 langues. Dans d'autres pays il y en a trois ou quatre. Puis il avait défendu comme ça, il dit: "Let's not be more British than the British themselves." (Gagnon, e., 1)

En dépit des demandes incessantes de la part des différentes organisations canadiennes-françaises de l'Ouest ce n'est qu'en 1941 qu'il fut décidé que le poste de Watrous en Saskatchewan émettrait en français durant environ une heure par jour. Dans un mémoire présenté à la Commission Fowler en 1956 on dira ceci au sujet de la situation qui existe à ce moment-là.

"C'était loin d'être satisfaisant et les Canadiens continuèrent de réclamer des postes entièrement français. Sans discuter nullement les droits que nous avons à ces postes, les autorités de la Commission nous répondaient invariablement: "Nous serions très heureux de vous accorder des postes français dans l'Ouest, mais malheureusement les budgets dont nous disposons ne nous permettent pas d'accéder à votre demande."

A force de nous faire redire la même chose, nous avons fini par comprendre que si nous voulions des postes français dans l'Ouest c'était à nous d'en construire, à nos propres frais.

...Nous l'avons fait au prix de sacrifices énormes mais sans renoncer jamais au principe que la radio d'Etat devrait être bilingue, tant en pratique qu'en principe." (ACFA, (g), 1956, 1-2)

Puis il y aura la contribution du Québec organisée par le Conseil de vie française en Amérique.

"Alors, le Conseil de vie française a organisé, avec l'approbation des évêques du Québec, une grande souscription dans la province de Québec. Je crois qu'ils ont réalisé quelque chose comme \$250 000.00 dollars. Ca c'était pour Radio-Ouest français. Ce n'était pas limité à l'Alberta ça, c'était pour les trois provinces de l'Ouest." (Déchène, e., 7-8)

Le Président Déchène se souvient aussi que l'Ouest avait eu beaucoup d'appui d'autres organisations québécoises (comme la Chambre de commerce, la Société St-Jean Baptiste) que Radio-Ouest français avait sollicité et qui à leur tour sollicitaient leurs membres. (Déchène, e., 28)

"On nous avait dit qu'on pouvait construire un poste pour \$35 000 dollars. Quand les faits sont arrivés, ce n'était pas ça du tout. Même le \$150 000 ce n'était pas assez.

Ca fait que là on est allé au Québec, on a demandé: "Aidez-nous" puis là les Québécois sont allés dans leurs propres paroisses puis ils ont fait des contributions puis ils ont envoyé des argents à chaque province." (7 Gagnon, e., 7)

Et le 20 novembre 1949, CHFA devient une réalité. Monsieur Gagnon, ancien gérant du poste se souviendra de la célébration d'ouverture.

"C'était au théâtre Garneau....sur la rive sud de la rivière...Bien l'émotion vous savez c'est....Et bien c'était assez pour pleurer vous savez...Et puis lorsque les quatre lettres sont arrivées... le C, c'était le courage. Le H. l'honneur, le F la foi et le A c'était l'amour de la langue française." (Gagnon, e., 8)

Dans son "Histoire de Radio-Canada en Alberta" préparé en mars 1986, Guy Pariseau écrivait ceci au sujet de cette célébration d'ouverture.

"La voix française de l'Alberta, toute fraîche, toute jeune, toute neuve, tellement émouvante et tant attendue, était réalité... Et quand c'est suivi de l'hymne national O Canada, chanté à quatre voix par la chorale du Collège Saint-Jean à laquelle se joint, spontanément et en ovation, une foule en délire... ça fait pleurer bien des yeux! Il s'en est versé des larmes ce jour-là à Tangente et à La Corey, à Vimy et à Therrien, à Breynat et à Beaumont et partout ailleurs, dans les milliers de familles regroupées autour d'un vieil appareil à piles et à lames RCA ou Emerson..."

(Pariseau, mars 1986, 19)

Le premier gérant était Romain Leclerc, un gars de l'Ontario, nous dit M. Gagnon. Mais il a été obligé de quitter à cause de la maladie. Il sera remplacé par le Directeur des programmes, Téléphore Gareau, nous a dit le Président Déchène. Et lui, il sera remplacé par Léo Rémillard arrivé en Alberta le 16 novembre 1950 alors que "l'une des plus formidables tempêtes de neige faisait rage à Edmonton." (L.S. 1er août, 1956, 2) Venu pour une période de trois mois il restera six ans. En février 1955, lors de l'élection à la présidence de l'ACFA de Son Honneur le Juge Déchène, c'est Rémillard qui est gérant de CHFA.

### *... lors des congrès de l'ACFA on parle de radio française*

Comment la radio française se développe-t-elle entre février 1955 et octobre 1961? Des nombreux moyens que nous nous proposons d'utiliser pour décrire le développement de la radio française pendant cette période, nous croyons que le suivant est particulièrement intéressant; il nous permet, dans un sens très réel, de prendre le pouls de la population francophone de l'époque en ce qui a trait à la radio française en Alberta. Il s'agit de faire l'étude des décisions prises lors des quatre congrès de l'ACFA qui auront lieu entre 1955 et 1961.

Au congrès de février 1955, le premier rapport présenté l'après-midi du 16 est celui du comité de la Radio. Livré par le gérant du poste M. Léo Rémillard ce rapport mentionne le chapelet quotidien qui fut offert tous les jours de 1954, ainsi que "la magnifique initiative de l'Ecole du Théâtre pour former nos jeunes." (C.R. 16-17 fév., 1955) Rémillard parlera aussi des bulletins d'information, des émissions, des services et de l'état financier.

A la fin du congrès de '55 les participants accepteront la résolution suivante:

"Les Congressistes redisent au Gouvernement canadien et à Radio-Canada, leur satisfaction d'avoir depuis cinq ans leur poste français CHFA. Ils apprécient l'apport précieux des programmes de Radio-Canada fournis par le réseau français et espèrent que cette contribution culturelle et artistique sera bientôt accompagnée d'une aide financière plus substantielle." (L.S., 23 fév. 1955, 1)

En 1957, les congressistes reprendront essentiellement les mêmes propos tout en y ajoutant leurs espoirs en ce qui a trait à la télévision française:

"Les congressistes demandent au Gouvernement canadien, d'accorder par l'entremise de Radio-Canada, plus d'aide financière au seul poste qui propage la culture française en Alberta, le poste CHFA et demandent que l'on reconnaisse les droits de la population française, en matière de télévision." (L.S., 27 fév., 1957, 8)

Au même congrès on demandera aussi aux membres de l'Exécutif de l'ACFA de faire pression sur les autorités du poste pour que les programmes les plus intéressants, tels que "Je vous ai tant aimé" passent durant la soirée, plutôt que durant la journée.

Au congrès de 1959, on célèbre le 10<sup>e</sup> anniversaire de

“...notre Poste de Radio CHFA. Nous aurions pu en cette occasion, faire de cette grande cause de la Radio française en Alberta, le sujet total et unique de tout un congrès; et nous n’aurions pas exagéré. Ce moyen de culture et de survivance françaises, est si puissant et si nécessaire. Tous nous en sommes convaincus. Et les 10 ans écoulés en ont fait la preuve.” (L.S., 18 nov. 1959, 2)

Il n’y aura pas cependant de résolution d’acceptée sauf la résolution de remerciement adressée à la Société Radio-Canada qui a délégué Léo Rémillard pour assister au congrès de ’59 et aux fêtes marquant le 10e anniversaire du poste CHFA.

Lors de l’enquête menée auprès des Franco-Albertains avant le congrès de ’61, on prendra connaissance d’un “certain nombre de doléances et de suggestions dans le but d’améliorer l’administration et la production au poste CHFA.” (L.S. 13 sept. 1961, 3) On reconnaît que le poste CHFA étant administré par un bureau de direction l’ACFA n’a pas autorité directement sur ses activités mais on recommande à l’ACFA de remettre aux directeurs de CHFA les principales critiques recueillies au cours de l’enquête et on demande que ceux-ci en tiennent compte dans toute la mesure du possible.

On reproche surtout au poste “l’ignorance presque complète dans laquelle on tient la population sur les principales phases de son administration.” (L.S. 13 sept. 1961, 3). On recommande que le prochain congrès de l’ACFA porte presque entièrement sur le poste CHFA et qu’en attendant le congrès, CHFA publie dans “La Survivance” ou dans une brochure spéciale, tous les renseignements susceptibles d’intéresser notre population. On recommande aussi à CHFA de reprendre les tournées annuelles qui avaient lieu dans nos différentes régions, afin “que puisse s’établir un contact mutuel entre la population et les employés de CHFA. (L.S., 13 sept. 1961, 3)

Des neuf commissions formées au congrès de ’61 pour faire l’étude des questions importantes qui touchent les Franco-Albertains, aucune ne traitera de la question de la radio. Une seule résolution acceptée au congrès traitera de la radio et de la télévision.

“Les Congressistes expriment leur reconnaissance à la Société Radio-Canada pour l’aide précieuse qu’elle fournit au poste CHFA par ses programmes du réseau français et par l’assistance financière qu’elle lui apportera. Ils expriment également aux administrateurs et aux officiers de la Société leur appréciation pour la courtoisie et la compréhension qu’ils apportent à l’étude du problème de la Radio française de l’Ouest. Ils expriment également leur satisfaction de la collaboration de M. Léo Rémillard, directeur du réseau français dans l’Ouest.

Les Congressistes constatent avec plaisir qu’il y aura 5 heures de télévision française au poste CBXT d’Edmonton et ils souhaitent ardemment que ce service augmente.” (L.S., 1er nov. 1961, 7)

D’un congrès à l’autre, alors, on peut suivre le développement de la radio française en Alberta. Bien qu’il soit exprimé de différentes manières et qu’il prenne différentes apparences, d’un congrès à l’autre le discours contient essentiellement le même message: on veut assurer la présence d’une voix française dans nos foyers.

### *... quelques grands événements entre 1955 et 1961*

Mais quels sont les grands événements qui vont se produire entre 1955 et 1961 dans le domaine de la radio française?

### *... la rencontre de Radio Ouest ...*

Il y aura, le 18 février 1956, une importante assemblée de Radio-Ouest Français tenue à Saskatoon sous la présidence de M. le Dr L. Beauchemin. M. Antoine Eschambault est vice-président et Antonio de Margerie est secrétaire. Seront aussi présents à cette



**CHFA reçoit un enregistreur de la SSJB, Montréal.  
De gauche à droite: M. Jean-Marie Fontaine, le Dr Mousseau,  
M<sup>e</sup> André Déchène, inconnu, M. Bernardin Gagnon.**

réunion Déchène, Couture de CHFA, Rémillard gérant de CHFA, Ducharme directeur du poste CFRG Gravelbourg, Dumont Lepage gérant de CFRG Gravelbourg, Charles Papen gérant de CFNS Saskatoon, Théo Préfontaine ancien gérant de CFNS et directeur de Radio-Prairie Nord.

Radio-Ouest Français qui avait été organisée dans le but d'étudier la question de la radio avant que les postes soient construits continuera à exister et à travailler sur un plan national. L'organisation exercera des pouvoirs quand besoin s'en fera sentir.

A la rencontre de Saskatoon en '56, les représentants des 4 postes français se recontront pour discuter leurs problèmes communs. On décidera aussi que chaque poste français va présenter un mémoire à la Commission royale d'enquête Fowler qui fait enquête sur la radio et la télévision.

### *... la Commission royale d'enquête Fowler ...*

La Commission royale d'enquête sera de passage à Edmonton en mai 1956. Nommée par le Gouvernement fédéral pour étudier la question de la radio et de la télévision au pays, la Commission royale a comme mandat d'étudier, entre autre, la ligne de conduite que doit suivre la Société Radio-Canada en ce qui concerne ses activités dans le domaine de la télévision et les mesures nécessaires pour assurer une proportion convenable de programmes canadiens. Elle doit étudier les besoins financiers de la Société à la lumière de l'essor de la télévision et de l'accroissement de la population dans de nouvelles régions au Canada. Elle doit étudier l'émission de licences en faveur de stations privées de télévision et de radiodiffusion sonore et toutes autres matières connexes que les commissaires estiment devoir être comprises dans le rapport. (ACFA, (h))

Les membres de cette commission sont: M. Robert Fowler de Montréal, M. Edmond Turcotte, Ambassadeur canadien en Colombie et M. James Stewart, de Toronto. Le secrétaire sera M. Paul Pelletier. On va s'y référer sous le titre "La Commission Fowler". (L.S., 21 mars 1956, 1)

A Edmonton, la Commission va siéger dans la Salle des délibérations du Conseil municipal. L'après-midi du mardi 22 mai a été réservé pour la présentation du mémoire de l'ACFA et celui de Radio-Edmonton Limitée.

Le mémoire de l'ACFA présente d'abord les grandes étapes de l'histoire de la radio française en Alberta. Il traite ensuite des difficultés financières du poste.

"En premier lieu, au moment de l'inauguration de CHFA nous avions encore une dette initiale de \$50 000.00, causée par les augmentations de prix survenues entre le début de nos démarches et le moment où la Commission des Transports nous octroya notre permis. Elle a été réduite à environ \$12 000.00. Mais pour y arriver, il nous a fallu appliquer une politique d'économie extrême, ce qui nécessairement a nui au développement de notre poste. Voici quelques exemples: 1) Parce que nous n'avons pas les moyens de payer de gros salaires, notre poste est en quelque sorte un centre d'apprentissage, d'où les employés s'éloignent dès qu'ils ont acquis une certaine expérience. 2) Nous devons remettre à plus tard certaines améliorations qui s'imposeraient. 3) Parce que nous n'avons pas les moyens de payer un loyer raisonnable, il nous faut nous contenter de studios et de bureau extrêmement étroits. 4) Il nous a toujours été impossible de former un fond de dépréciation en vue de remplacer tôt ou tard l'équipement qui s'use.

En plus de ces difficultés internes, il y a nécessairement la concurrence des autres postes radiophoniques.

...Et que dire de la Télévision inaugurée à Edmonton depuis bientôt deux ans?... En d'autres mots CHFA a bouclé jusqu'à maintenant et lorsque l'on y songe sérieusement c'est déjà merveilleux qu'il ait réussi à se maintenir financièrement. Mais combien de temps encore réussira-t-il à rencontrer ses frais?

...Sans doute, l'établissement par Radio-Canada d'un réseau français dans l'Ouest nous a aidé dans une certaine mesure... Si d'une part ce réseau français nous a

procuré un certain nombre d'émissions bien supérieures à celles que nous aurions pu produire localement, il n'y a aucun doute qu'un certain nombre d'autres ou bien traitent de sujets qui ont peu d'intérêt pour nos gens de l'Ouest, ou bien les traitent d'une façon beaucoup trop élevée pour le commun des mortels. Si au moins l'on nous laissait la possibilité de choisir les émissions qui nous conviennent. Même parmi celles qui seraient de nature à intéresser le plus nos auditeurs, il y en a trop qui passent à des heures qui ne nous conviennent pas.....Et il ne nous est pas toujours permis d'enregistrer ces programmes pour les rediffuser à des heures plus convenables....

Mais si ce réseau a été institué pour rendre service à la population française de l'Ouest, il nous semble que l'on devrait tenir compte davantage de ses désirs..." (ACFA, (i), 1956, p. 67)

Léo Rémillard, le gérant de l'époque, sera chargé de préparer le mémoire que présentera le Dr Mousseau président de Radio-Edmonton Limitée. Dans ce mémoire Radio-Edmonton Limitée recommande aux commissaires qu'une aide accrue de la part de Radio-Canada soit accordée à la radio française de l'Alberta et cela à cause de l'importance du bilinguisme et des circonstances particulièrement défavorables à son maintien et à sa propagation dans l'Ouest. De plus le mémoire dira que Radio-Edmonton Limitée considère juste et normal que CHFA soit dédommagé pour le rayonnement qu'il accorde aux émissions de la Société Radio-Canada.

Attendu que Radio-Canada n'existe que par nos impôts il semble juste qu'elle paie pour ces périodes qui pourraient autrement être vendues à des commanditaires locaux, dit-on encore. CHFA recommande que certaines émissions dont nous sommes privés à cause de la publicité ne soient commanditées qu'à la condition expresse que les postes de l'Ouest soient inclus dans la chaîne nationale. On recommande aussi aux commissaires que Radio-Canada construise et entretienne un poste de relai pour la région de Rivière-la-Paix dont la population ne peut capter les ondes de CHFA après le coucher du soleil. Radio-Edmonton Limitée n'a pas, elle, les moyens de construire ce poste.

Radio-Canada, dit-on en terminant, a déjà admis la nécessité de servir la minorité et elle l'a fait dans le passé. On demande cependant que cette action soit intensifiée. (L.S. 23 mai 1956, 1)

### *... le départ de Rémillard ...*

L'année 1956 est remplie d'événements importants pour CHFA. En plus de la Commission Fowler, en mai 1956, le gérant Rémillard annonce son départ la même année. Radio-Canada vient de le nommer coordonnateur des programmes du réseau français pour la région des Prairies. (L.S. 18 juillet 1956, 1) Le Président Déchène nous décrit les circonstances qui entourent son départ.

"..Léo nous a soumis le problème. On lui a dit: "Pauvre Léo, on ne peut pas t'empêcher de profiter d'une promotion comme celle-là. Vas-y." Alors il est parti. (Déchène, e., 13)

En juillet 1956 "La Survivance" annonce le départ de Léo Rémillard. Mais on ne le laissera pas partir sans d'abord l'avoir remercié. En août, ses nombreux amis lui rendent un vibrant hommage lors d'un banquet tenu à l'hôtel Corona et organisé par les Directeurs de CHFA. Le Dr Mousseau, président de Radio-Edmonton Limitée et président honoraire de l'ACFA sera le maître de cérémonies. Il présentera un à un les orateurs. A titre de président honoraire du Cercle "Edmonton" de l'ACFA et secrétaire du Théâtre français, Me Louis Desrochers parlera des services que Léo Rémillard a rendu aux siens. Puis J.-Laurier Picard, Grand Chevalier du Conseil LaVérendrye des Chevaliers de Colomb, prendra la parole, et puis Jean Caron employé du poste, puis André Déchène président de l'ACFA, puis Bernardin Gagnon.

Emu, Léo Rémillard donnera à ce moment là “son dernier rapport”, un rapport des oeuvres accomplies, pendant les cinq années de son séjour à CHFA. Mais ce rapport sera aussi un genre de résumé de la raison d’être de CHFA. CHFA, quatre lettres qui ne s’effaceront jamais de ma mémoire, dit M. Rémillard.

“C pour Courage. Avouons-le celui qui a compris l’oeuvre de la radio française et qui veut s’y dévouer a besoin de courage.....

H pour Honneur. C’était tout à l’honneur des Canadien-français de l’Alberta, lorsque le 20 novembre 1949, retentissaient dans tous leurs foyers des voix bien françaises qui leur parvenaient sur les ondes de leur poste, car c’était eux qui l’avaient construit....L’on avait compris que pour avoir du français il fallait en mettre. Honneur à l’ACFA qui a enfanté la radio française en Alberta.

F. pour Fierté. Après l’inauguration officielle, fier de ce succès, il fallait avoir la fierté de le maintenir ce poste...Le F suggère aussi la foi. Il faut que nous ayons foi en l’avenir...

A pour Amour....C’est par amour pour votre foi et votre langue que vous avez réussi à construire CHFA....” (L.S. 1er août 1956, 2)

Il rappellera aussi quelques bons moments, l’achat en 1951 d’une machine à enregistrer sur ruban sonore d’abord. Et à l’automne de 1952 nous nous rattachions au réseau français de Radio Canada,

“...événement historique qui reliait presque d’un bout à l’autre du Canada tous les Fils d’une race qui ne sait pas mourir...” (L.S. 1 août, 1956, 2)

En février 1953, dit-il encore, il était nommé gérant. Et 1954 il y avait l’installation d’un système automatique de relais au transmetteur et la collaboration, depuis quelques années, aux émissions de Radio-Canada en particulier à celles de la Revue de l’actualité.

Le gérant Rémillard terminera son discours d’adieu en disant “..le gérant part...vive le nouveau gérant!” (L.S. 1 août, 1956, 2) En effet, il y a déjà un nouveau gérant. “La Survivance” du 25 juillet 1956 a déjà annoncé la nomination de Bernardin Gagnon. Le Président Déchène nous a raconté comment les Directeurs de la Radio en sont venus à choisir M. Gagnon.

“Cela (le départ de Rémillard) nous a laissé un petit peu dans l’embarras. Et puis, on ne savait pas qui prendre comme gérant. Il fallait en trouver un. Léo nous avait dit; “Écoutez, vous avez un gars que vous n’appréciez pas assez vous-autres. Il est vendeur. Vous pensez que tout ce qu’il peut faire c’est vendre des programmes, il est meilleur que ça. Offrez donc ça à Bernie Gagnon.” Alors on l’a offert à Bernie. Bernie l’a pris et il a fait un beau succès de l’affaire. Il a continué à être vendeur puis ensuite bien.... il avait le tour de faire travailler les gens autour de lui.” (Déchène, e., 13)

Dans “La Survivance” du 25 juillet 1956, on décrira Bernardin Gagnon comme étant un travailleur infatigable, un batailleur quand il s’agit des intérêts de son poste, un optimiste ne laissant derrière lui que des gens satisfaits de l’avoir rencontré. (L.S. 25 juillet 1956, 1). Mais nous en reparlerons plus tard.

### *... le mémoire de l’ACFA au Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion ...*

Que se produit-il encore à CHFA entre 1955 et 1961 lors du mandat à la présidence d’André Déchène? Il y aura d’autres départs que nous allons raconter plus loin. Il y aura de nouvelles émissions. Mais au milieu de toutes ces activités, osons-nous dire, “régulières” il y aura quelques grands moments. Il y aura par exemple le 10e anniversaire de CHFA en novembre 1959, événement qui sera célébré lors du congrès de l’ACFA de ’59.

Il y aura aussi, en mai 1960, la présentation d'un mémoire de l'ACFA au Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion. A cette occasion, "La Survivance" publie le texte suivant:

"La semaine dernière, de mardi à vendredi, le Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion tenait des séances publiques à Edmonton. Il s'agissait principalement de permettre aux groupes intéressés d'obtenir une licence pour un second poste de Télévision à Edmonton, de présenter officiellement leur demande. Parmi ces cinq groupes intéressés, l'on remarquait la Société Radio-Canada dont le Mémoire fut très habilement présenté par M. Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada. Signalons également que parmi les membres du Bureau des Gouverneurs siégeait un autre de nos compatriotes éminents, M. Roger Duhamel."  
(L.S. 18 mai 1960, 1)

Le président Déchène présentera le mémoire de l'ACFA. Ce mémoire parlera principalement de télévision et nous voulons alors en remettre la présentation détaillée à plus tard. Mais on y parlera aussi de radio et plus spécifiquement de bilinguisme à la radio.

Ainsi, le mémoire contient une section fort intéressante sur le bilinguisme à la radio et à la télévision où l'on fera remarquer que la responsabilité de fournir un service en anglais et en français à travers tout le Canada incombe à l'Etat. Cette responsabilité provient de l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord en vertu duquel

"... ces deux langues sont officielles au pays et que de plus il existe dans chacune des Provinces des groupes imposants de Canadiens-français ainsi que des Canadiens anglais, en nombre toujours grandissant, qui s'intéressent à la langue française et désirent se familiariser davantage avec la culture française. Depuis la décision du Conseil Privé prise en 1931, la radiodiffusion tombe sous la juridiction du gouvernement fédéral. Les demandes faites par les minorités françaises, en dehors du Québec, ont toujours été reçues favorablement. C'est ainsi qu'en 1933, M. Hector Charlesworth, alors qu'il était président de Radio-Canada, écrivait:

"La Commission de Radiodiffusion se propose de respecter les droits légitimes du français au Canada et à cette fin, il a été décidé que des programmes entièrement français seront diffusés le plus tôt possible et le plus souvent possible, à travers tout le Canada."

Le Rapport de la Commission Royale sur le développement national des Arts, des Lettres et des Sciences (Commission Massez) présenté à la Chambre des Communes, le 1er juin 1951, traite de la Radiodiffusion au chapitre XVIII et sa septième recommandation suggère à Radio-Canada de profiter des postes français existant dans l'Ouest pour diffuser des programmes français d'intérêt national.

La Commission Royale sur la Radiodiffusion (Commission Fowler) consacre tout son dixième Chapitre à la diffusion en langue française. Tout au long de ce Chapitre, il est implicitement admis que "l'on devrait tendre à accorder du Français à travers tout le Canada." (L.S. 18 mai 1960, 1)

Mais toutes ces belles paroles ne facilitent pas beaucoup la tâche de créer et de maintenir la radio française dans l'Ouest. Et lorsqu'il s'agit de vouloir construire de nouveaux studios à CHFA en 1960 il faudra, une fois de plus, faire appel à la générosité de la population franco-albertaine. Mais ça aussi c'est une autre histoire. Et elle est reliée à la question du financement qui est reliée, elle, à la question de la vente d'annonces et à la relation qui existe entre CHFA et Radio-Canada. Voilà donc ce que nous voulons décrire dans ce qui suit.

### *... le financement de CHFA*

Le financement de CHFA n'a jamais été une question facile. M. Gagnon nous le confirmait lors de notre entretien au printemps de 1994. Le poste, nous disait-il à ce moment-là, n'a jamais été vraiment à l'aise. (Gagnon, e., 34)

### *... le Club de la Radio ...*

Parmi les moyens utilisés pour survivre financièrement, il y a le Club de la Radio. Pour devenir membre de ce Club il suffit de verser la somme de \$5.00 par année.

Le club avait été proposé par S. E Mgr Henri Routhier o.m.i. en janvier 1950 lors de l'Assemblée annuelle des Directeurs de Radio-Edmonton Limitée. Lors de cette réunion on constate que tous les revenus annuels du poste servent tout juste à combler ses dépenses courantes. Impossible alors, au moins pour plusieurs années à venir, de compter sur des surplus pour éteindre la dette initiale. Or, nous nous en souvenons, celle-ci s'élevait à \$50 000. Elle avait été causée par "les augmentations de prix survenus entre le début de nos démarches et le moment où la Commission des Transports nous octroya notre permis." (ACFA(i) 1956,5) Il fallait alors payer la dette au plus vite et c'est dans ce but que Mgr Routhier avait proposé la création du Club de la Radio.

Dans son éditorial du 2 février 1955, Jean Patoine parle du "Club de la Radio 1955." Depuis son inauguration ce club a "obtenu des résultats consolants." (L.S., 2 fév. 1955, 2) Mais a-t-il rapporté autant que l'on était en droit d'espérer? Ca c'est une autre question. Justement, dans la même édition du journal, on rapporte qu'il manque beaucoup de \$5.00 pour atteindre les \$6 000.00 qu'on a comme objectif. Il y a seulement \$1 000.00 d'entrées. (L.S., 2 fév. 1955, 6) Dans le but d'inviter les gens à devenir membre du Club de la Radio, Patoine va rappeler l'importance du poste français. Il dira que notre poste n'est pas une industrie. C'est une oeuvre.

"Que cela nous fasse plaisir ou non il n'en peut pas être autrement. Comme toutes les oeuvres il doit s'établir à coup de sacrifices.... Tant que notre "Club de la Radio n'aura pas atteint \$10 000.00, l'on pourra dire que des Franco-Albertains ne comprennent pas encore leur devoir." (L.S., 2 fév. 1955, 2)

On va alors continuer les efforts pour encourager les gens à devenir membres. En février 1955, par exemple on indiquera dans "La Survivance" que cette année les membres recevront, en plus d'une carte de membre, une copie du rapport financier de CHFA. (L.S., 16 fév. 1955, 7). Et puis il ne faut pas oublier que la cotisation de \$5.00 vous permet de participer au tirage du voyage au pays d'Évangéline à l'occasion du 200e anniversaire de la déportation des Acadiens. (L.S., 9 mars 1955, 6)

Mais en mars, le Club de la Radio est encore loin de son objectif de \$6 000.00. On a recueillie un peu plus de \$3 000.00 et la dette est encore plus de \$15 000.00

Avec le temps les résultats s'améliorent bien qu'ils ne soient jamais plus que "consolants" pour emprunter le terme de Jean Patoine. En avril 1955, Léo Rémillard, le gérant du poste, rapportera à l'Exécutif de l'ACFA que le Club de la Radio a recueilli la somme de \$4 130.00 (C.R., 15 avril 1955)

En mai 1956 "La Survivance" et le Poste CHFA lancent une grande Campagne d'abonnements et d'adhésions au Club de la Radio. Trois sollicitateurs officiels ont été choisis à cette fin: pour la région d'Edmonton il s'agit de Madame Angéline Couture; à Saint-Paul c'est M. Gérard Gauvin et à Bonnyville Herman Laforce. Un sollicitateur pour la Rivière-la-Paix sera bientôt choisi. Ces sollicitateurs visiteront les foyers canadiens-français durant les prochains mois. (L.S., 2 mai 1956, 1)

Dans "La Survivance" du 5 mars 1958, on parle encore de la campagne annuelle du Club de la Radio. On dit que la campagne de 1958 bat son plein. (L.S. 5 mars 1958, 6) Tous les matins à 9h05, on rapporte les dernières nouvelles de la campagne sur les ondes de CHFA.

La campagne du Club de la Radio 1959 sera lancée officiellement le lundi 9 février 1959. On rappellera dans "La Survivance" du 11 février que cette campagne avait été lancée, il y a quelques années, pour effacer une dette de \$50 000.00. Les auditeurs qui ont donné 5.00\$ par an depuis les dix ans d'existence du poste ont fait en sorte que la dette n'est plus inquiétante comme autrefois. Mais on a jamais pu mettre en réserve les sommes nécessaires pour prévoir à la dépréciation du matériel. L'équipement technique commence à vieillir. On a besoin d'un générateur auxiliaire. Et puis il faut changer le local de nos studios avant l'automne prochain.

Une fois de plus il faut encourager les gens à donner. Cette année votre contribution au Club de la Radio vous permettra de participer à un tirage intéressant. Une prime de \$200 remplace le voyage dans l'Est offert les années passées. Le tirage aura lieu à la St-Jean Baptiste. De plus, à compter du 16 février il y aura une émission de 15 minutes tous les jours à 6h30 juste avant le chapelet lors de laquelle on présentera la liste des généreux souscripteurs. (L.S., 11 fév. 1959, 1)

Le 30 mars 1960, "La Survivance" parle à nouveau du Club de la Radio. Donnez et vous aurez la douce joie de dire: "J'ai fait quelque chose pour conserver, chez nous en Alberta, notre foi, notre langue, nos traditions". Cette année encore vous aurez la chance de gagner \$200.

Dans la même édition du journal il y a aussi un message du Président Déchène. Le Club de la Radio a 10 ans, dit-il. Ce club est la preuve que nous voulons une radio française. Nous l'avons ce poste et il nous appartient. Nous l'avons payé. Et la dette aussi, semble-t-il, car les surplus du Club sont de \$15 000.00.

Mais les nouveaux studios coûteront \$25 000.00; il manque alors \$10 000.00. Si chaque membre renouvelle et si chacun trouve deux nouveaux membres, le tour sera joué et nous rentrons au nouvel étage de l'édifice "La Survivance".

Dans "La Survivance" du 6 avril 1960 on revient à la charge. Il faut recueillir \$10 000.00. L'an dernier il y eut 892 membres sans que personne en souffre. Il faut cette année atteindre 2,000 membres.

Et les nouveaux studios seront construits. La bénédiction et l'ouverture officielle auront lieu le 23 mars 1961. Et l'histoire du Club de la Radio se continue. Mais elle se continue lors du mandat du prochain président.

... *la vente* ...

Le Club de la Radio n'est pas le seul moyen ni même le plus important moyen d'assurer le financement de CHFA. Ce qui fait vivre CHFA c'est d'abord la vente d'émissions et la vente d'annonces. Et on s'y prend de bien des façons.

..... *la vente aux grandes compagnies, aux marchands* .....

Il y a l'annonce vendue aux grandes compagnies.

"..la compagnie la Baie était un des bons clients vous savez... Toutes les grosses compagnies, je les avais éventuellement. Si elles annonçaient au poste anglais, j'étais certain que je pouvais leur vendre, éventuellement les convaincre. Parce que s'il avait fallu vivre avec les marchands canadien-français, on avait rien. ....Mon premier contrat était avec M. Ferd Nadon, bijoutier....A part de ça il y avait un co-propriétaire de Gateway Building Supply de (l'émission) "Chez Ti-Pit", qui était M. Lemieux, qui était un des bons clients." (Gagnon, e, 4-5)

Et l'annonce était profitable en autant que les clients laissaient savoir aux commerçants qu'ils avaient entendu parler d'eux à CHFA. Dans "La Survivance" du 12 septembre 1956, le nouveau gérant Bernardin Gagnon rappelle aux auditeurs l'importance de dire à un marchand que vous avez entendu son annonce au poste CHFA. (L.S., 12 sept. 1956, 6) Lors de notre entretien, au printemps 1994, M. Gagnon nous a raconté une petite

histoire à ce sujet.

“Et puis c’est ça qui a fait la force de CHFA. C’est la participation des gens vous savez. On leur disait, puis on leur enseignait continuellement, on leur prêchait: “C’est votre poste, c’est à vous, supportez-le. Puis vous allez le supporter en autant que lorsque vous allez chez un client, vous leur dites: “Je viens ici parce que j’ai entendu votre annonce à CHFA””.

Je vais te raconter qu’une fois, il y avait un petit juif qui avait commencé un commerce de linge, ce que j’appellerais un magasin général: du linge d’enfant puis d’homme puis de travaillant, sur la 102e rue. C’était pas vraiment dans le centre commercial vous savez.

...Puis j’étais allé le voir et je lui ai dit: “Tu sais, tu as une place difficile à annoncer. C’est une place difficile à faire venir les gens.” Je lui ai dit: “La seule façon que tu vas faire des sous c’est d’annoncer.” Je lui ai dit: “Annonce avec nous et puis moi, je te garantis que tu vas avoir des résultats.”

Il avait essayé avec CFRN puis il n’avait pas réussi. Bien il dit; “J’ai essayé ça avec la radio et puis je n’ai rien eu.”

Bien je lui dis: “Tu vas voir, annonce.”

Il a annoncé puis comme de fait pas longtemps après, arrive un type de la Rivière-la-Paix, puis ça je parle dans les années ’40. Il a acheté pour au-delà de deux cents dollars de linge pour sa famille. Ah bien, il en revenait pas. Il disait à tout le monde: “Ecoutez, c’est le meilleur qu’il n’y a pas. J’ai jamais eu des résultats comme ça. Je n’en ai pas dans le journal, je n’en ai pas ailleurs.

Puis ça se répandait un peu partout. C’était comme ça partout. Les gens arrivaient puis disaient; “Jamais, on a jamais eu ça avant. C’est ça qui faisait notre force.....” (Gagnon, e., 12)

#### ..... *la vente d’annonces dans les régions* .....

Puis il y avait la vente d’annonces dans les régions.

“Tu sais on allait en campagne. N’oubliez pas, on avait des heures commanditées par des marchands de la campagne. On avait l’heure de Saint-Paul, l’heure de Bonnyville; l’heure de Falher, l’heure de Girouxville... Ces petits marchands-là, c’était plutôt une contribution de leur part. Vous savez que les résultats.....Mais ils entendaient leur nom et puis ils étaient satisfaits de l’entendre à la radio.

On avait l’heure de Saint-Paul. Dans cette heure-là, on avait les marchands de Saint-Paul qu’ils soient canadiens-français ou non. On leur donnait de la musique, on avait une petite nouvelle de Saint-Paul qui était arrivée dans la région puis tout ça. A toutes les semaines on en avait quatre, cinq ou six. On avait Morinville, on avait Legal. On avait plusieurs heures comme ça. ...On acceptait six clients par quinze minutes. S’il y en avait douze c’était une demi-heure. S’il y en avait vingt-quatre, c’était une heure.” (Gagnon, e., 23-24)

Dans “La Survivance” du 2 février 1955, on rapporte que M. Rémillard visitait le coin de Bonnyville la semaine dernière et qu’il revient les mains pleines. Le programme de Bonnyville diffusera les événements marquant la vie de tous les jours dans la région et comme à l’émission du Ranch 680, les visiteurs y seront admis. Cette émission, dit-on encore dans l’article, assure la collaboration étroite entre le poste et la région.

Et puis M. Rémillard a aimé son séjour à Bonnyville. Il se propose de visiter tous les centres canadiens-français cette année afin de cimenter les relations CHFA-auditeurs. Justement, à la réunion de l’Exécutif de l’ACFA tenue le 15 avril 1955, Rémillard annonce qu’il va se rendre à Saint-Paul le 24 avril prochain. Il projette aussi de se rendre dans la région de la Rivière-la-Paix. (C.R. 15 avril 1955) D’ici là, il nous serait utile de recevoir des nouvelles locales pour meubler nos heures de campagnes disent les responsables de

CHFA.

Et puis le format va changer. Il y aura toujours un programme des régions mais le commanditaire, lui, sera un commerçant de la ville. Ce que l'on a gardé, c'est la présence des différentes régions francophones de la province à l'antenne de CHFA.

Dans "La Survivance" du 19 septembre 1956, CHFA annonce qu'ils vont reprendre l'émission populaire "Soirée en Alberta". Dans quelques semaines un annonceur et un opérateur vont parcourir la campagne. Ils entreront chez-vous afin d'y trouver des images des soirées du bon vieux temps. (L.S., 19 sept. 1956, 6) Le 3 octobre 1956, on précise que les régions visitées seront Saint-Paul, Bonnyville et Edmonton car les autres districts avaient été inclus dans la première série de programme.

CHFA, dit-on encore, serait heureux de connaître des familles chez lesquelles des soirées du bon vieux temps pourraient être organisées. Ça demande peu de préparation. Il suffit de grouper quelques chanteurs et musiciens et d'inviter quelques pionniers à nous parler de l'histoire de la paroisse. (L.S. 3 oct. 1956, 6)

En novembre 1956, l'émission "Les soirées en Alberta" est à l'antenne tous les mercredis soirs à 7h30. Le commanditaire est McArthur's Ladies Wear.

..... *les concours* .....

Et pour encourager les gens d'acheter les produits des commanditaires il y avait les concours. Et ils étaient importants.

"On avait des concours vous savez, puis lors des concours on donnait des petits cadeaux. Puis on recevait des lettres. C'était incroyable! Des trois, quatre cents lettres là tu sais pour un concours.

Quand j'étais obligé d'aller dans l'Est faire de la (vente) nationale.....j'apportais ces lettres puis je disais, oui, on a eu un concours. C'est un concours d'un mois puis regardez ce qu'on a reçu. J'apportais ces lettres puis je mettais ça sur leur bureau. Puis je leur disais; "On va faire des concours pour vous autres aussi...Je réussissais toujours à en avoir quelques-uns mais c'était dur." (Gagnon, e., 13)

Dans "La Survivance" du 2 février 1955, (L.S. 6) on annonce l'heure Sunny Boy et le concours, "Combien Donald Duck a-t-il de neveux?". Il est important, dit-on, d'envoyer une réponse, question de prouver que CHFA est écouté. Le gagnant du concours sera M. Yvon Hamel de Bonnyville.

Le 16 février 1955, (L.S. 7) il y a un nouveau concours au programme Sunny Boy et cette fois on fait le tirage d'une bicyclette d'une valeur de \$65.00. C'est facile, pour participer il suffit d'envoyer votre réponse en adressant une lettre au programme Sunny Boy, poste CHFA. N'oubliez pas d'inclure le dessus d'une boîte de céréales Sunny Boy ou de Farine Rosebud. Une fois de plus la question est bien simple: "Que veut dire le mot papoose?"

En juillet 1956 il y aura l'émission "100 dollars pour vos vacances". Une fois de plus les conditions de participation sont faciles: il suffit de nommer trois commanditaires de l'émission. (L.S. 6) En 1959 il y aura le concours du bruit mystérieux. Le commanditaire Ferd Nadon, bijoutier, donnera une montre de \$50 à la personne qui devine quel est le bruit en question. (L.S. 9 déc. 1959, 6)

..... *les émissions en d'autres langues* .....

Puis il y aura la vente de temps d'antenne à des groupes divers.

"..le poste avait été approché premièrement par les Ukrainiens qui eux aussi voulait garder un peu de leur culture puis participer à la radio, avoir quelque chose.

Quant à moi cela faisait bien mon affaire parce que j'ai dit: "On va leur vendre une demi-heure, une heure. Puis à cette période-là, la demi-heure se vendait

trente-cinq dollars. Trente-cinq dollars pour une demi-heure, c'était un bon revenu. ....On a eu une émission allemande, ukrainienne avant, je pense. Deux émissions ukrainiennes, une ukrainienne catholique puis l'autre orthodoxe. ...Winnipeg avait une émission en langue juive que nous avons acceptée. Même on a donné des émissions. Le père Rhéaume, un missionnaire avec les Cris....(Gagnon, e., 20)

Tous les soirs, la période entre 9h à 10h sera alors réservée pour les programmes en langue allemande et ukrainienne. Le dimanche à 1h00 il y aura un programme de mélodies juives et "CHFA est heureux de le présenter à la colonie juive d'Edmonton posant là un beau geste de bonne entente inter- raciale." (L.S., 12 sept. 1956, 6)

Et ces émissions aideront à financer les opérations du poste. A la réunion de l'Exécutif de l'ACFA du 17 octobre 1956, Gagnon explique que les programmes allemands et ukrainiens rapportent près de \$14 000 par année.

..... *les annonces nationales* .....

CHFA va aussi chercher les moyens d'avoir sa part d'annonces nationales payées par les Ministères. En mars 1955, Rémillard sera autorisé à écrire au nom de l'Exécutif pour demander aux députés fédéraux albertains et à tous les députés canadiens-français de faire pression auprès de différents ministères (C.R., 4 mars 1955)

..... *la contribution de Radio-Canada* .....

Radio-Canada aussi a contribué au financement du poste CHFA. Mais pas les premières années nous dit M. Gagnon lors de notre entretien de 1994.

"Cela a pris pas mal de temps avant que Radio-Canada...mais toujours on les poussait. C'est votre mandat de donner de la radio française partout au Canada. C'est votre mandat ça. Puis, vous ne nous appuyez pas. Vous ne nous supportez pas. Finalement on avait réussi à obtenir ce que nous avons appelé une location pour leurs émissions. ....Cela nous a aidé.

On a dit qu'on leur louait nos antennes..puis on avait un revenu. Oh! je ne me souviens pas des chiffres mais ce n'était pas un tiers de ce qu'on avait...." (Gagnon, e., 20-21)

Dans ce qui suit nous voulons présenter, du moins dans les grandes lignes quelques-unes des démarches faites entre 1955 et 1961 par les responsables de Radio-Edmonton Limitée pour obtenir cette "location pour les émissions de Radio-Canada" dont parle M. Gagnon ci-dessus.

Au congrès de l'ACFA en février 1955, Léo Rémillard informe les congressistes du fait que Radio -Canada dépense chaque année un quart de million pour fournir un service français aux postes de l'Ouest. C'est grâce à la radio d'Etat si CHFA peut présenter divers bulletins d'information et des émissions telles que "Je vous ai tant aimé," "Un homme et son péché," etc...

On se souviendra cependant de la résolution touchant la radio prise au même congrès. Cette résolution redisait au Gouvernement canadien et à Radio-Canada la satisfaction d'avoir depuis cinq ans leur poste français CHFA. On appréciait l'apport précieux des programmes de Radio-Canada fournis par le réseau français mais on espérait que cette contribution culturelle et artistique sera bientôt accompagnée d'une aide financière plus substantielle. (L.S. 23 fév. 1955, 1) Cette résolution sera envoyée à tous les Gouverneurs de Radio-Canada.

A la réunion de l'Exécutif de l'ACFA, en date du 17 octobre 1956, on indique que les programmes commandités par Radio-Canada nous rapportaient \$80 par semaine l'an dernier. Maintenant ils ne rapportent plus que \$36.00.

Au congrès de l'ACFA de 1957 les congressistes acceptent une résolution qui souligne le besoin d'obtenir plus d'aide financière du Gouvernement canadien par l'entremise de Radio-Canada. (L.S. 27 fév. 1957, 1) Au congrès de '59 alors que l'on célèbre le 10e anniversaire du poste, il n'y a pas de résolutions en ce qui a trait à la radio française.

La même année, les 4 postes de l'Ouest vont entreprendre des démarches conjointes dans le but d'obtenir de Radio-Canada des octrois annuels. (C.R. 16 janvier 1959) En mai 1961, en l'absence de Gagnon, Déchène, le Président de Radio-Edmonton Limitée rapporte que Radio-Edmonton poursuit ses démarches pour obtenir des octrois de Radio-Canada. (C.R., 26 mai 1961) En août, les démarches se poursuivent toujours. La décision sera prise par le Bureau des Directeurs de Radio-Canada lors de leur assemblée qui se tiendra à Edmonton même les 18 et 19 septembre 1961. Les chances sont bonnes.

Dans la correspondance du Président Déchène nous avons trouvé une lettre en date du 22 octobre 1961 dans laquelle Mgr Henri Routhier félicite le Président Déchène d'avoir obtenu l'appui financier de Radio-Canada.

“Ce n'est qu'en rentrant de voyage hier que j'ai pris connaissance de la lettre du Père Patoine, me faisant savoir que le Bureau des Directeurs de Radio-Canada a décidé d'accorder à CHFA un octroi mensuel de \$2 000.00 Il n'y a pas de doute que cette somme supplémentaire de \$24 000.00 par année nous permettra de boucler le budget à CHFA et d'éteindre la dette contractée.” (Routhier, c., 22 oct. 1961)

Au conseil général de novembre 1961, Déchène, président de Radio-Edmonton Limitée depuis quelque temps, parlera de cet octroi consenti par Radio-Canada et des conséquences qui en découlent dans le domaine de la programmation.

Le Président Déchène nous parlera de l'appui de Radio-Canada lors de nos entretiens en février 1992.

“Radio-Canada nous aidait financièrement. Nous avons réussi à leur faire comprendre que nous remplissions leur rôle dans l'Ouest. C'était eux qui aurait dû avoir des postes, qui aurait dû fournir du français à la radio et plus tard à la télévision. Alors ils nous donnaient ce que j'appelais, un loyer, moi. Bien de nos auditeurs qui étaient bien fatigués des émissions québécoises, des émissions trop savantes et moi je leur disais à St-Boniface, on va prendre vos émissions mais vous allez payer pour, vous allez payer le temps du poste. Alors jusqu'à ce moment-là, ça a marché ça. Un moment donné il y a eu un changement de politique à Ottawa, ou à Montréal, je ne sais pas. Ils ont décidé qu'ils étaient fatigués de faire vivre ces petits postes-là et d'en prendre charge eux-mêmes. Ils voulaient les faire marcher à leur goût.” (Déchène, e., 14)

La relation entre CHFA et Radio-Canada va changer avec le temps. Mais nous ne voulons pas parler ici des changements qui vont se produire par la suite car nous voulons nous limiter à la période entre 1955 et 1961.

### ... les gens de CHFA

Qui était pendant cette période les gens impliqués, les employés, les annonceurs? Vous vous souvenez sans doute, certains d'entre vous, d'un annonceur préféré, d'un nom prononcé sur les ondes.

### ... CHFA est une école ...

Il y a un bon nombre d'annonceurs qui viennent travailler à CHFA. Mais ils n'y restent pas toujours très longtemps. Les salaires n'étant pas toujours ce qu'on aurait voulu qu'ils soient, on prend un peu d'expérience en Alberta et puis on va ailleurs.

“Nous étions une école nous. Vraiment une école pour ces annonceurs- là. Chez nous ils faisaient un peu de tout. Il fallait. On faisait même des programmes à l’extérieur, des “remotes”...Ca fait qu’ils ont appris le métier. Par après, ils se sont trouvés de belles positions dans l’Est. C’était une école. Radio-Canada en a bénéficié beaucoup . Plusieurs de nos gens sont allés à Radio-Canada.”

(Gagnon, e., 21-22)

M. Gagnon en parlera lors du congrès de l’ACFA de février 1957. Il dira que le poste est instable car il s’est acquis la réputation d’être une bonne école d’entraînement pour les annonceurs. Une fois formés d’autres postes notamment Radio-Canada les pêchent avec des offres alléchantes. (C.R., 20-21 fév. 1957)

### *... les élus en 1955 ...*

Mais voyons si certains de nos lecteurs vont reconnaître les gens qui sont à CHFA en 1955. Le Dr Mousseau est le président de Radio-Edmonton Limitée. Il sera remplacé par André Déchène en 1957. En 1955, Léo Rémillard, Lionel Tellier et Paul Sicotte sont nommés au comité de la Radio de l’ACFA.

### *... Léo Rémillard, le gérant ...*

En 1955, Léo Rémillard est gérant. Avant de venir à CHFA il avait commencé au poste CKSB de Saint-Boniface en 1946. Arrivé à Edmonton il va s’intéresser à toutes les causes: à CHFA d’abord, à l’ACFA, aux Chevaliers de Colomb, au théâtre français etc.. (L.S., 1 août 1956, 2)

On se souvient de lui dans le rôle-titre de “Le Voyage de Monsieur Perrichon”. Ou encore on se souvient des personnages fantastiques de Ti-Pit et de son bon ami Octave, deux personnages derrière lesquels se cachait Léo Rémillard le samedi soir pour amuser la population franco-albertaine.

Pendant plus de six ans il occupera “le grand bureau: l’homme qui vous écoute attentivement, qui tire quelques bouffées de son éternel cigare et qui vous apporte la réponse à toutes vos questions.” (L.S. 11 juillet 1956, 2)

### *... Bernardin Gagnon, le nouveau gérant ...*

En juillet 1956, Gagnon sera nommé gérant. Il est mieux connu sous le nom de Bernie. Né à St-Paul en Alberta, il a poursuivi ses études primaires à Saint-Paul pour ensuite commencer ses études classiques au Collège Saint-Jean. Mais il y a là une histoire qu’il faut raconter.

“J’avais trois frères chez les Jésuites puis moi, on m’avait envoyé chez les Oblats. Les Oblats étaient venus voir mon père. Mon père était commerçant à Saint-Paul et puis ils ont dit: “Au moins donnez-nous-en un.” J’aurais pu aller chez les Jésuites comme quatrième; j’avais trois frères et puis c’était la période de la dépression puis tout ça et cela aurait rien coûté mais là, les Oblats ont dit: “Envoyez-nous-en un et puis on va vous charger seulement \$10.00 par mois pour son éducation...alors je suis venu chez les Oblats.

..Deux ans de philosophie, un an au Noviciat. J’ai fait trois ans sous la soutane et puis j’ai pris un cours par après. J’ai pris un cours de météorologie. Le bureau, dans cette période-là, c’était le Department of Transport. J’ai travaillé pour eux à peu près deux, trois ans et c’est ça qui m’a conduit à une compagnie aérienne.”

(Gagnon, e., 3-4)

Il va représenter la compagnie Western Airlines à Los Angeles. Trois ans plus tard



*Bernardin Gagnon, gérant du poste CHFA.*

il revient à Edmonton pour représenter la compagnie Northwest Airlines. Or le futur CHFA a besoin de représentants. On fait appel à Bernardin et il se laisse entraîner dans le tourbillon du mouvement. Aussitôt son travail terminé à la Northwest, il court à la recherche de commanditaires. Son premier contrat sera au nom de Ferd Nadon, bijoutier. Mais ce n'était pas toujours facile.

“J'étais bien intéressé de voir le combat qui se faisait pour obtenir la radio française. Dans mes premières années de ventes j'étais obligé de défendre le fait que nous avions droit à une radio aussi bien qu'eux autres....Je défendais la radio à bien des places avant de convaincre d'acheter.” (Gagnon, e., 4)

### *... les annonceurs et les employés de 1955 à 1961 ...*

Au moment du départ de Rémillard c'est-à-dire en août 1956, Gérald Lachance devient Directeur des programmes et Jean Caron devient chef-annonceur. (L.S., 1er août 1956, 1)

En février 1955, Laurier Leclair se prépare à faire une classification “par artiste” de la discothèque. (L.S., 2 fév. 1955, 6) Mais comme à l'époque la discothèque contient dix mille disques représentant environ 16-18 mille pièces musicales, cela risque de prendre un certain temps. Mais ne mêlons pas les cartes; le royaume de la discothèque appartient à Gabriel Paradis qui est discothécaire et musicien et annonceur à ses heures. (L.S., 15 fév. 1956, 7)

Jean Locas remplace Jacques Thibault comme annonceur le 9 mars 1955 (L.S. 6) Il est à l'entraînement depuis le 21 février. Déjà les gens l'apprécient.

Le chef-annonceur est Gérald Lachance. Guy Maufette est là aussi comme annonceur. Il s'occupe de Radio Bigoudis. Et puis Jean Caron joue au détective. Il s'occupe de l'émission “Découverte d'une Capitale” qui a pour but de nous faire connaître les aspects méconnus d'Edmonton. Laurier Leclair collabore quand il n'est pas occupé à refaire la classification de la discothèque évidemment.

A la salle des nouvelles il y a Tharcis Forestier et Axel Drusenstjern les responsables des 12 bulletins d'information par jour de CHFA. (L.S. 22 fév. 1956, 6) Tharcis c'est aussi le Foreman du Ranch 680. Axel rédige les commerciaux et il est réalisateur.

Au commercial il y a Suzanne Gautier qui est là depuis trois ans, Arlette Juteau, au poste depuis un an et demi et Carmelle Latour qui est arrivée il y a 5 mois. (L.S. 29 fév. 1956, 6). Marguerite Kemper est la secrétaire de M. Rémillard, son bras droit.

Claire Kloster est la téléphoniste officielle mais elle fait aussi la rédaction des horaires. Or nous savons, pour l'avoir fait nous-même quand nous étions à CHFA l'éte pour remplacer, que ce travail est long. Etant donné que l'horaire est la bible de l'annonceur il faut une attention particulière de la part de celle qui les prépare.

Jean Gautron est l'employé préféré puisqu'il est responsable de la distribution des chèques. Jean Gautron, c'est le comptable. Puis il y a l'ingénieur, Charles Ferland Manitobain de naissance.

“La Survivance” du 5 septembre 1956, publie la liste des employés de CHFA: Gagnon, gérant; Charles Ferland, ingénieur; Jean Caron, annonceur-en-chef; Gabriel Paradis, discothécaire; Chantal Guillon, commercial; Réginald Martel qui est arrivé de Québec en août, annonceur; M. Vandergooten, commercial; C. Desmarais, réceptionniste; Gérard Bézaire représentant; Gérald Lachance, directeur des programmes; Antoine Blain, comptable; Axel Drusenstjern, nouvelles; Roger Drolet, annonceur arrivé de Trois-Rivières en août; Tharcis Forestier, nouvelles; Carmelle Latour, commercial; D.G. Kemper secrétaire; Laurier Leclair, assistant-ingénieur. (L.S., 5 sept. 1956, 6)

Le 12 septembre 1956 on annonce qu'il y a un nouveau chroniqueur sportif en la personne de Laurier Picard. M. Picard est Directeur de l'école St. Mary's à Edmonton et ses activités para-professionnelles l'ont toujours poussé vers le théâtre. Il avait été le metteur en scène du “Voyage de M. Perrichon”. Il sera chroniqueur sportif et il donnera chaque soir le bulletin de sports de 6 heures moins cinq. Il sera assisté dans son travail par

Axel.

En novembre 1956, le directeur des programmes Gérald Lachance quitte CHFA après trois ans et demi de service. Il entre au service de Radio-Canada où il occupera le poste d'annonceur à Moncton.

"La Survivance" du 19 décembre 1956 publie la liste des employés. Il y a un nouveau comptable du nom de A. Brault, et deux nouveaux annonceurs, Marguerite Piché et René Goblot. (L.S., 19 déc., 1956, 8) En mars 1958 on remarque la présence de Marcel Couture (L.S., 5 mars 1958, 6)

En mai 1958, "La Survivance" annonce le départ de Marguerite Piché. Elle quitte CHFA après 18 mois. Elle doit épouser, le 31 mai prochain, M. Robert Blain. Ils vont s'établir à Montréal. Marguerite est musicienne. En mars 1958, elle avait interprété le rôle principal de l'opéra Roméo et Juliette présenté par la troupe de l'Alberta Opera Society. (L.S. 14 mai 1958, 6)

Le 28 mai 1958, Laurier Leclair est promu chef-ingénieur de CHFA suite au départ de Charles Ferland. Originaire de Sudbury en Ontario, Leclair est venu à Edmonton en 1949 sur invitation de son frère Romain Leclair, gérant fondateur de CHFA. Il travailla même à la construction de l'émetteur.

Il y a aussi un nouvel annonceur. Il s'agit de Claude Despins né à Québec le 3 septembre 1938 et étudiant au Collège Saint-Jean. Despins dira "Je m'enorgueillis d'avoir commencé mes études dans la plus vieille institution du pays (L'Université Laval de Québec) et de terminer mes études dans un des plus jeunes collèges classiques du Canada le Collège Saint-Jean. (L.S. 28 mai 1958, 6)

En septembre 1959, André Rouleau nous arrive de CFNS Saskatoon. Il annoncera ses fiançailles en juin 1960. Et puis on retrouve pour la première fois le nom de Jacques Boucher dans un article signé Normand Fontaine. (L.S., 30 sept. 1959, 4)

Pour la période des vacances, il y a une autre nouvelle voix, celle de Robert Papen qui remplace René Despins en voyage au Québec. Papen fut le président provincial de la Relève durant l'année scolaire qui se termine. Il a l'intention de faire un doctorat en Philosophie et de se spécialiser en Langues romanes à University of Washington, de Seattle. (L.S., 15 juin 1960, 6)

Tellement de noms, tellement de souvenirs pour ceux qui ont connu ces gens, qui les ont entendus, jour après jour, dans leur salon et dans leur cuisine. Pour un bon nombre d'entre nous, ces gens représentent notre jeunesse. Il y a, dans l'histoire de notre communauté comme dans l'histoire des individus qui la composent des moments où les souvenirs prennent la forme d'une voix, d'une phrase, d'un nom, d'une chanson populaire entendue pour la première fois, d'un message livré au Ranch 680. Voilà ce qu'a été pour nous CHFA, la voix française de l'Alberta.

### *... structure et fonctionnement*

Entre février et avril 1956 "La Survivance" publiera, dans la page de CHFA, une série d'articles qui expliquent le fonctionnement de CHFA. De la discothèque au rôle du gérant, tout est décrit dans le but de mieux faire connaître CHFA. Quelle magnifique idée ce fut car quelque quarante ans plus tard cela nous permet de reconstituer, pour nos lecteurs, la vie interne du poste.

### *... l'annonceur ...*

Dans un premier article publié en février 1956 on traite d'abord du métier d'annonceur, "le plus beau métier du monde", nous dit Jean Caron, annonceur et auteur de l'article. Mais on ne s'improvise pas annonceur Il faut s'y préparer. Il y a la diction et l'étude et puis il y a la première entrevue. On lui demandera de lire un texte et quelques commerciaux. Si tout va bien, le jeune en question aura le poste et on lui fera visiter ses lieux de travail. Tout à l'air un peu compliqué du côté technique.

Et puis enfin c'est le grand jour, installé devant un micro il fait son entrée en

scène: "Ici la voix française de l'Alberta". Avec le temps il apprendra ce que tout bon annonceur doit savoir: il faut

"...être toujours en alerte tout en maîtrisant ses nerfs; être naturel, sans toutefois saboter la diction...lire avec intelligence et ce n'est pas si facile. Être toujours prêt à improviser, ce qui échappe parfois même après des années et des années d'expérience." (L.S. 1 fév., 1956, 6)

L'annonceur a toujours quelque chose à apprendre, nous dit Jean Caron. Il doit s'intéresser à tous les sujets, de la scène internationale au livre de recettes de la ménagère. La vie de l'annonceur se passe au service des auditeurs.

### ... la production ...

CHFA est en onde 17 heures par jours, sauf le dimanche où ce nombre diminue de trois heures. Cela donne un total de 116 heures d'émissions par semaine.

Or les émissions se divisent en deux catégories: musicales et parlées. CHFA consacre en moyenne chaque semaine 57% de ses heures aux programmes musicaux. Seulement 7% de ces émissions proviennent de Radio-Canada. Les émissions parlées, elles, occupent 43% du temps. De celles-ci, 21% proviennent de Radio-Canada et 22% sont des productions locales. En termes plus précis cela veut dire que des 116 heures d'émissions par semaine, 25 1/2 sont la responsabilité du poste. (L.S. 8 fév., 1956, 6) Et c'est ici que la production prend naissance.

Comment alors produit-on une émission? C'est d'abord une question de coopération. Si le travail commence dans le bureau du chef-annonceur qui établit les périodes de temps mises à la disposition locale et qui fait une première réflexion, le travail se continue chez le réalisateur.

Il faut d'abord une idée. Puis il faut trouver un thème musical qui devient la "marque de commerce" de l'émission. Et puis l'idée s'étend. On fait de la recherche, on écrit un texte, on choisit des poèmes ou on trouve les grands succès de la chansonnette. A CHFA, le réalisateur est à la fois créateur, artiste, chercheur et bien souvent annonceur.

### ... la discothèque ...

Dans un troisième article publié en février 1956 on traite de la discothèque, un des aspects les plus importants du poste puisque beaucoup d'émissions sont consacrées à la musique. Le Roi de la discotèque c'est Gaby Paradis et cela depuis au-delà de 6 ans. C'est lui qui voit aux achats et qui choisit les pièces musicales selon le caractère de l'émission.

La discothèque, comme nous l'avons précédemment indiqué, contient dix milles disques représentant environ 16-18 milles pièces musicales. Et lorsqu'un nouveau disque arrive il doit d'abord subir l'interrogatoire du censeur, seuls les disques chantés en français sont acceptés. Le disque reçoit alors un numéro le situant dans une des 20 catégories. Chaque interprète reçoit son numéro et un numéro de disque. La couleur de la carte va varier selon la nature du disque, 78 tours, 45, tours ou 33 tours.

Et puis le poste est très apprécié pour sa musique. M. Paradis nous dit que les lettres d'appréciation affluent au poste et la majorité nous parviennent de gens de langue anglaise. On aime "Adagio" ou "L'heure de l'opéra." (L.S., 15 fév. 1956, 6) On se souviendra de l'article de M. André Laurendeau rédacteur au journal Le Devoir de Montréal, article repris dans "La Survivance" le 4 janvier 1956.

"Vous savez, me dit-il, il y a à Edmonton un poste de radio français qui joue de l'excellente musique.

C'était un brave homme. Un hasard me l'avait fait connaître et en voyage le hasard fait bien les choses. J'allais rencontrer un groupe d'artistes et j'étais soudain en

présence d'un homme d'affaires un peu rude qui m'assaillait de questions sur le Québec. Il ajouta:

"Ca fait mon affaire, ce poste de radio. J'aime sa musique et comme je ne sais guère le français, je rate les commerciaux..." (L.S., 4 janv. 1956, 2)

### *... les informations ...*

Dans "La Survivance" du 22 février 1956, (L.S., 6) on explique le fonctionnement de la salle des nouvelles. A minuit, nous dit l'article, le dernier bulletin d'information est fini et on entend "Ici la voix française de l'Alberta". Et puis c'est le grand silence de la nuit. Mais à 7 heures le lendemain matin tout recommence lorsque l'annonceur dit "Voici notre premier bulletin d'information de la journée."

Les auditeurs de CHFA entendent 12 bulletins d'information dont 10 parviennent directement de notre salle des dépêches. Ces bulletins totalisent une période d'une heure et 15 minutes sans compter deux bulletins sportifs de 5 minutes chacun. Radio-Canada fournit les deux autres bulletins dont un est présenté à 4 heures et l'autre, de 30 minutes, est présenté à 8 heures p.m.

Tout compte fait, Tharcis Forestier et Axel Krusenstjern sont responsables d'environ 6 heures de nouvelles par semaine. Ils ont aussi d'autres fonctions et responsabilités: Tharcis anime le Ranch 680; c'est le Foreman. Axel rédige les commerciaux, il est réalisateur et il anime le programme allemand tous les vendredis soir à 10h30.

Les informations proviennent de quatre différentes sources. Il y a d'abord le service de la British United Presse qui transmet ses informations au poste par télécopieur. Celui du poste fonctionne 24 heures par jour au rythme de 75 mots à la minute mais il faut traduire les nouvelles qu'on y prend. Les communiqués de presse reçus par la poste sont la deuxième source d'informations. Le téléphone constitue la troisième source et la quatrième c'est la présence des rédacteurs aux différentes conférences de presse et aux différents événements qui se produisent dans la province.

Une fois que la nouvelle a été identifiée, il faut la traduire si elle est en anglais, il faut la rédiger, en supprimer les fautes avant de la lire en onde. Tout se fait à la machine à écrire. On consomme alors 32 pages de papiers par jours.

Les responsables des bulletins de nouvelles sont des gens qui savent penser et écrire rapidement. Ils s'intéressent à tout ce qui se passe sur les scènes internationale, nationale et locale. Ils doivent avoir un sens de l'observation, une bonne mémoire et des connaissances générales dans tous les domaines. Ils doivent savoir faire des interviews et comme ils sont aussi responsables de la lecture des bulletins de nouvelles, ils doivent connaître le métier d'annonceur. Ce n'est donc pas un métier facile.

### *... le commercial ...*

Le 29 février 1956, (L.S., 6) l'article publié dans la page de CHFA se destine à mieux faire connaître l'activité du secteur commercial. Le bureau commercial revêt une importance particulière car il est le trait d'union entre le commanditaire et l'auditeur.

Le travail se partage en deux parties distinctes: la traduction et la rédaction. En ce qui a trait à la traduction, le travail débute lorsque le commanditaire fait parvenir un texte de langue anglaise au poste. Il faut le traduire avant qu'il ne soit lu par l'annonceur.

Le travail de rédaction est un peu plus exigeant car c'est un travail de création. Il faut d'abord trouver une première idée pour pouvoir ensuite créer un texte intelligent qui ne dépasse pas les 15, 30 ou 60 secondes. Une fois lu sur les ondes, le texte revient au bureau commercial et il est expédié aux commanditaires qui l'exigent. Et si le client est anglophone il faudra d'abord traduire le texte en anglais.

Au 31 décembre 1956, CHFA servait 183 commanditaires et la rédaction des textes nécessite l'emploi de plus de 17 mille feuilles de papier. Les gens qui y travaillent sont Suzanne Gautier, Arlette Juteau et Carmelle Latour.

### *... l'administration ...*

La semaine du 7 mars 1957, (L.S., 6) on cherche à faire connaître les activités de l'administration et plus spécifiquement le travail de Mme Kemper secrétaire du gérant, de Claire Kloster la téléphoniste officielle et de Jean Gautron, le comptable. Le travail de chacun doit être coordonné et converger vers un but unique: la satisfaction de l'auditeur dit-on dans l'article consulté. Le point d'appui, c'est l'administration.

Mme Kemper, la secrétaire du gérant et sa personne de confiance a pour fonction de prévoir ce qui arrivera à l'avance. Elle est aussi l'aide-mémoire par excellence, le trait d'union entre le passé (les archives), le présent (son travail quotidien) et l'avenir (la préparation du travail).

Claire Kloster n'est pas seulement téléphoniste. Elle compile les comptes de chaque commanditaire et les expédie chaque mois. Elle fait aussi la rédaction des horaires, la bible des annonceurs.

Jean Gautron le comptable distribue les chèques et s'occupe de tout ce qui concerne l'argent. Il est aussi en contact direct avec les commanditaires. De plus il est le financier-annonceur tous les matins de 9 heures à 10 heures du lundi au vendredi.

### *... le solliciteur d'annonces ...*

Le solliciteur d'annonces visite les commanditaires dans le but de leur vendre du temps d'antenne. Au poste à 9 heures chaque matin, il prépare sa journée et vers 10 heures il entreprend ses visites. Il ne reviendra que vers 5 heures, le sourire aux lèvres, le chapeau à la main distribuant les bonjours. (L.S. 13 mars 1956, 6)

### *... l'opération technique ...*

Le 21 mars 1956 "La Survivance" présente un article ayant pour but de faire connaître l'opération technique. L'annonceur, dit-on dans l'article, travaille aussi comme opérateur et cette fonction ne se résume pas à faire tourner les disques et appuyer sur les boutons.

Les salles de contrôle sont en contact direct avec l'émetteur qui retransmet les émissions dans les foyers. Une immense boîte métallique plus haute que large occupe la salle de contrôle. Cette boîte, c'est l'âme de la salle et c'est elle qui unit la salle de contrôle à l'émetteur.

L'opérateur annonceur travaille devant une console. Il a devant lui une série de boutons qui relie les tables tournantes, les machines pour l'enregistrement et le réseau de Radio-Canada. Tous les micros des différents studios sont reliés directement à la console et un régulateur affecté à chacun en permet l'utilisation "en ondes". CHFA possède aussi sa propre machine pour graver les disques et c'est Laurier Leclair qui en est officiellement reponsable.

Le métier d'opérateur annonceur est fatiguant car il captive l'attention à chaque seconde. Ainsi après quelques heures l'opérateur doit prendre un repos bien mérité.

### *... l'ingénieur ...*

L'ingénieur, lui, possède deux résidences officielles; un bureau à CHFA et sa demeure à l'émetteur situé à une dizaine de milles de la ville. L'ingénieur est responsable de la qualité de réception des émissions et du bon fonctionnement des appareils à toute heure du jour ou de la nuit.

Chaque jour sa voiture s'arrête devant l'édifice de "La Survivance". Sa visite commence. Il fait les vérifications d'usage, il s'attaque aux problèmes soumis par les opérateurs. Il fait quelques réparations et le travail de bureau qui s'impose. Certaines réparations ne peuvent être effectuées le jour à cause de la retransmission. L'ingénieur doit donc aussi travailler la nuit. (L.S., 28 mars 1956, 6)



*M. Mayal, annonceur à CHFA :*

### *... l'émetteur ...*

“A neuf milles environ d'Edmonton trois tours s'élancent vers le ciel c'est l'émetteur.” (L.S. 4 avril, 1956, 6) L'émetteur se compose de deux parties bien distinctes: la maison privée de l'ingénieur et l'immense salle de l'émetteur au centre de laquelle se situe une console semblable à celle des studios et pouvant être utilisée en cas d'urgence.

Le poste possède une puissance autorisée de 5,000 watts, la courbe normale des ondes s'étend au delà du 59e parallèle couvrant ainsi tout le nord de l'Alberta et s'arrêtant non loin des territoires du Nord-Ouest. Cette distance dit-on dans l'article du 4 avril 1956 est évaluée à environ 300 milles.

Les sons émis aux studios sont retransmis par lignes téléphoniques à l'émetteur là où ils sont filtrés dans différents tubes avant de parvenir aux trois tours situées à l'arrière de l'édifice. Ces tours mesurent 233 pieds et possèdent exactement la même puissance émettrice.

La première et la deuxième tours concordent, émettant selon les mêmes variations. La troisième émet des ondes de variations contraires, elles s'opposent. La première et la deuxième tours dirigent les ondes vers le nord et la troisième empêche les ondes de se diriger vers le sud. CHFA ne peut diffuser vers le sud puisqu'il possède la même fréquence que le poste américain KNBC soit 680 K.C.

### *... le gérant ...*

Et puis il y a le gérant. Celui-ci sert de trait d'union entre l'administration et les employés. Chaque membre du personnel est en relation constante avec le gérant qui coordonne les efforts de chacun. C'est lui qui rencontre les directeurs de Radio-Edmonton Limitée. C'est le représentant officiel du poste. On dira dans l'article du 18 avril 1956 (L.S.6) de “La Survivance” que c'est le gérant qui tisse la personnalité de la Voix française de l'Alberta.

### *... les émissions*

Parmi les meilleurs souvenirs du poste CHFA tel qu'il était pendant cette période du mandat du Juge Déchène, il y a les émissions. Il suffit parfois de mentionner un nom que les gens se mettent à vous raconter tel ou tel souvenir, telle ou telle expérience.

Evidemment nous ne voulons pas reprendre ici chacune des émissions présentées pendant la période allant de 1955 à 1961. Il y en a trop. Mais il y a certaines émissions qui reviennent à l'esprit, à cause de leur nom, à cause de leur popularité ou bien à cause de l'importance que leur accordait la communauté franco-albertaine à l'époque.

### *... la récitation du chapelet ...*

De toutes les émissions que nous voulons inclure dans cette section de notre travail, la récitation du chapelet nous vient d'abord en tête et cela justement à cause de l'importance que lui accorde la communauté.

A la suggestion du Cardinal Léger, la récitation du chapelet passe sur les ondes depuis l'ouverture de l'Année mariale de 1953. Au congrès de l'ACFA, en février 1955, le gérant Rémillard parle du chapelet quotidien offert tous les jours de 1954. (C.R., 16-17 fév. 1955)

A la réunion de l'Exécutif de l'ACFA du 15 avril 1955, quelques mois après le congrès de février, Rémillard annonce aux membres que la récitation quotidienne du chapelet va reprendre dès le début de mai. Effectivement, le 4 mai, “La Survivance” annonce que le chapelet quotidien reprend vie et cela grâce à Joseph Nadeau et Léo Ayotte zélateurs de la Vierge.

Etant donné les frais, cependant, on ne peut s'attendre à ce que les paroisses continuent à l'organiser. A l'avenir les cinq conseils des Chevaliers de Colomb de langue

française vont s'en occuper avec la collaboration de plusieurs particuliers dont les noms paraîtront dans "La Survivance" chaque semaine. (L.S. 4 mai 1955, 2) On exprime alors notre reconnaissance à nos évêques et curés qui rendaient la chose possible pendant cette année.

Au congrès de 1957, M. Nadeau, président du Comité du chapelet à la radio parle de l'importance apostolique et financière de son programme. Quand on a voulu le discontinuer un millier de lettres de protestation nous a convaincu de sa popularité, dit-il. En dépit du dur travail que ce programme comporte et des difficultés de financement, nous le maintiendrons. On suggère à MM. les curés de l'annoncer en chaire, de former un comité paroissial et de faire des collectes à la porte de l'église. (C.R., 20-21 fev. 1957)

Dans "La Survivance" du 5 mars 1958 il est question de la récitation du chapelet ainsi que de la prière du matin diffusée tous les jours des studios Maria Goretti Collège Saint-Jean. C'est le Père Mercure qui en est responsable. Combien de gens de notre connaissance nous ont dit: "Moi j'ai fait ça, j'ai récité le chapelet à la radio avec le Père Mercure. Mais le chapelet n'est pas toujours diffusé du Collège. Parfois une famille s'offre à le réciter au poste.

"Ca c'était le Père Mercure. Ca avait commencé à CHFA puis c'était M. Jos Nadeau qui allait chercher des contributions du chapelet et puis les gens payaient \$10 pour faire dire le chapelet au nom de la famille. Puis, une famille était invitée à venir dire le chapelet au poste." (Gagnon, e., p. 16)

Mais ce n'est pas toujours facile de trouver l'argent nécessaire. Le 28 janvier 1959, "La Survivance" annonce que grâce à son appel lancé il y a deux semaines plusieurs dix dollars sont rentrés en vitesse ce qui a permis pour un certain temps encore de continuer la récitation régulière du chapelet. (L.S., 28 janv., 1959, 6)

Le comité du chapelet a donné plus de \$16 000 à CHFA. Mais pourquoi ne pas le faire gratuitement? On explique que la diffusion a pour but d'encourager la récitation du chapelet en famille et pour aider le poste. Nous louons les ondes pour 15 minutes et à cette heure de la journée la location est plus élevée. Le poste CHFA ferait alors plus d'argent s'il louait le temps à d'autres.

"Mais ces argents-là vous savez, nous avons mis ça de côté parce que ce n'était pas vraiment de la publicité. Ce n'était pas des revenus. On ne montrait pas ça comme des revenus. C'était un petit fond à part qu'on gardait en cas d'urgence." (Gagnon, e., 16)

On dit dans "La Survivance" du 28 janvier 1959 que la liste des noms de ceux qui ont payé la récitation du chapelet est dressée un mois à l'avance. L'armée bleue par exemple a un abonnement annuel pour le 13 de chaque mois. (L.S., 28 jan. 1959, 6) Ceux qui veulent payer le chapelet doivent alors se prendre à l'avance.

Et puis l'émission va continuer longtemps. Le chapelet, dit-on dans "La Survivance" du 28 janvier 1959, (L.S., 6) commence sa 6e année le 1er mai prochain.

### *... le théâtre à la radio ...*

Et puis il y a les cours de théâtre à la radio. Dans "La Survivance" du 2 février 1955, (L.S. 6) on indique que les cours de l'Ecole de Théâtre sont commencés. Gérard Baril fait tout pour reprendre le mouvement théâtral tant attendu depuis la disparition des anciens. Au congrès de février 1955, Rémillard parlera de la magnifique initiative de l'Ecole de Théâtre pour former nos jeunes.

En mars 1958, il sera question de l'émission Radio-Théâtre de CHFA réalisée le dimanche en soirée.

On dit aussi dans cet article de "La Survivance" que l'art du théâtre chez nous n'est pas un art très populaire. Il y eut des saisons théâtrales à Edmonton qui ont eu

beaucoup de succès mais depuis quelques années plus rien ou si peu qu'il vaut mieux ne pas en parler. Le public semble-t-il se fait tirer l'oreille. On se demande si l'on peut jamais espérer réussir à implanter chez nous un théâtre de qualité qui soit populaire.

L'article cite alors Jean Doat directeur du Conservatoire de la province de Québec à Montréal et Jean-Louis Roux comédien de la, scène de la radio et de la télévision. Le théâtre est un besoin naturel d'une communauté, dit le premier. C'est un besoin vital dit le second. Malheureusement, après 1958, il ne sera plus question de théâtre à la radio pour un certain temps.

### *... les émissions pour les jeunes ...*

Les jeunes auront aussi des émissions à la radio. Nous nous proposons d'en reparler dans la section du présent travail qui traite de La Relève albertaine. Pour l'instant nous nous contentons de mentionner qu'en février 1955 on parle de l'émission "Le monde des jeunes" diffusée le mardi à 8h15 toutes les deux semaines. (L.S., 2 fév. 1955, 6).

On sait aussi que CHFA assiste aux congrès de la Relève. "La Survivance" du 10 octobre 1956 annonce que CHFA a délégué plusieurs de ses représentants au congrès provincial de la Relève albertaine.

Pour les jeunes il y aura aussi "Nos écoles au Micro" animé par Mlle Marcelle Bugeaud. (C.R., 28 sept. 1955) Puis il y aura "Un quart d'heure du p'tit monde avec l'oncle Jean." (L.S., 21 sept. 1955, 6) Plus tard, en 1956, cette émission portera le titre "Radio p'tits bouts d'choux." Nous nous rappelons même de l'avoir écouté tous les jours pendant de nombreuses années. Nous avons une affection particulière pour l'oncle Jean.

### *... dans le domaine du sport ...*

Dans le domaine du sport CHFA fait aussi de grands efforts. En février 1955, CHFA annonce que pour créer de l'intérêt la station va accepter les frais téléphoniques longue distance (comme on disait à l'époque) lorsque l'appel est en rapport avec les sports. Il suffit que la personne responsable de la publicité du sport en question dans la région appelle le poste. CHFA alors annoncera gratuitement les joutes ainsi que les résultats. (L.S. 16 fév. 1955, 7)

Le 7 mars 1956, CHFA diffuse, pour la première fois, une joute de hockey en français. Léo Rémillard et Gérald Lachance sont les annonceurs et maîtres de jeu. Ils ont fait une description des plus vivantes semble-t-il. (L.S., 7 mars 1956, 6) On dira à l'Exécutif du 14 mars 1956 que la radiodiffusion en direct de différentes parties de gouret (hockey) est bien accueillie dans les régions.

### *... les émissions créées dans les studios de CHFA ...*

Puis il y aura les émissions créées dans les studios de CHFA. Lors de notre entretien en juin 1994, M. Gagnon nous racontait un peu comment les gens s'y prenaient. Par exemple l'émission Chez Ti-Pit

"...c'était une émission une fois la semaine, le samedi soir et puis c'était commandité par Gateway Building Supply. Léo (Rémillard) composait ça. C'était tout sur disque. On faisait tout sur disque. Mais on avait un visiteur et puis on racontait des histoires puis on dansait puis tout. ...puis c'était du bon vieux temps...c'était très populaire.

Les gens aimaient ça. Les gens nous arrivaient de la campagne puis ils disaient: "On veut aller danser chez Ti-Pit. Ils venaient dans le studio puis on était assis tous les deux (Gagnon et Rémillard) un en avant de l'autre dans une salle puis..." "Bien mon dieu c'est tout ce que c'est?" (Gagnon, e., 10)

Puis au départ de Rémillard qui incarnait les personnages de Ti-Pit et de son

compagnon Octave, c'est Firmin qui s'est proclamé le digne successeur de Ti-Pit en se lançant tout simplement dans la construction. Puis il y aura un nouveau venu, l'ami Pafnus, ancien résident des USA qui vient s'ajouter à Pépère et Flavius. (L.S., 3 oct. 1956, 6)

Puis il y a "La Chasse à l'inconnu" qui est à l'antenne depuis près de huit ans dit-on en février 1958. (L.S., 6-7)

"On donnait un coussin vous savez...C'était la compagnie de matelas Sealy Posturepedic.....Ils ont gardé leur programme pendant des années puis des années....Cela avait commencé avec le Père Breton. C'est le Père Breton qui avait inventé ça...Puis les gens envoyaient leur résolution, il fallait qu'ils trouvent ça en 20 questions ou moins.

Puis s'ils ne trouvaient pas, la personne qui avait envoyé ça recevait un coussin.... Le Juge Déchène était maître de cérémonie, le Docteur Mousseau après ça Me Louis Desrochers est venu puis moi j'étais le bouche-trou. Quand il manquait quelqu'un j'y allais." (Gagnon, e., 11)

Et qui ne se souvient pas du "Ranch 680" avec Tharcis Forestier, le "foreman"

"Prenez comme le Ranch 680 les premières années. Les gens venaient (au poste) puis ils disaient "J'ai visité ma tante à l'hôpital et puis ça va mieux, je m'en reviens, je prends l'autobus à soir. Je prends le bus, je prends le bus à soir puis rencontrez-moi icitte". Puis ils parlaient fort. "M'entendez-vous là?".... (Une fois) quelqu'un avait dit "Ouvre la porte ils vont t'entendre." Il n'avait pas besoin de radio. Il criait." (Gagnon, e., 32)

L'après-midi, immédiatement après le Ranch 680, il y avait Roger Drolet et le nouveau programme "Moi, j'm'en fous" d'après le disque du même titre de Yves Montand. (L.S. 29 août 1956, 6) Roger Drolet "faisait irriter les gens", nous dit M. Gagnon. (Gagnon, e., 22) Mais les jeunes devaient l'aimer car il recevait beaucoup de courrier. Le 10 octobre 1956, "La Survivance" dit que la correspondance de Roger Drolet de "Moi j'm'en fous" accuse une hausse formidable. (L.S. 10 oct. 1956, 6)

Et la popularité de l'émission va se continuer un bon bout de temps et cela en dépit du fait que le 6 mars 1957, sur les ondes de CHFA, Roger Drolet et son invité Mme Paradis vont briser un disque de Rock'n'Roll sans doute pour exprimer leur rejet de ce genre de musique. (L.S., 6 mars 1957, 6)

A CHFA, on croit que la radio est devenue un meuble de famille et qu'elle enseigne le beau. Elle développe le goût. Mais la radio peut aussi déformer l'esprit nous dit Rémillard lors d'une causerie radiophonique prononcée en mai 1955. Il faut alors, sur les ondes de CHFA, éviter le boogie-woogie, les blues, le hot jazz et autres folies du genre. (L.S. 4 mai 1955, 6)

Le courrier reçu par Laurier Leclair à "Vos requêtes" est aussi plus que volumineux. (L.S. 10 oct. 1956, 6) L'émission est sans doute populaire car il suffit d'envoyer 10¢ pour que Leclair joue votre "requête" sur les ondes de CHFA.

Puis il y a, en septembre 1955, les émissions du matin: "Radio Pyjama" et "Radio-Bigoudis" avec Guy Maufette.

Il y a les émissions du Conseil albertain de la Coopération sur les ondes tous les jeudis à 12h40. (L.S. 18 juillet 56, 6) Il y a "Le Réveil rural" à 11h30 et "Le journal agricole" avec Roger Drolet, Jean-Marie Fontaine agronome et ses confrères qui donnent des causeries. (L.S. 10 oct. 1956, 6) A compter du 19 février 1958, "Le journal agricole" et "Le réveil rural" seront animés du lundi au vendredi de 11h30 à midi par René Goblot.

Puis à compter de septembre 1956, CHFA peut donner, pendant toute la journée, la température officielle telle qu'enregistrée par le service fédéral de la météorologie et cela pour la région de Grande Prairie, Saint-Paul et Bonnyville et celle d'Edmonton. (L.S., 19 sept. 1956, 6)



### *... les émissions de Radio-Canada ...*

Nos lecteurs se souviendront aussi des grandes émissions du réseau de Radio-Canada. Grâce à la radio de l'Etat, CHFA reçoit, depuis 1952, des émissions telles que "Je vous ai tant aimé." En septembre 1956, (L.S. 6) cette émission commencera sa 6e année à CHFA. Il y aura aussi "Le ciel par-dessus les toits" et "Un homme et son péché".

Justement, en août 1956, (L.S. 29 août, 1956, 6) on annonce le retour de "Un homme et son péché" au réseau de Radio-Canada. C'est le plus vieux programme qui soit diffusé à la radio canadienne. En septembre 1956, il commence sa 18e saison radiophonique. On sait que l'émission sera aussi télévisée mais la télévision utilisera le début de la vie de Séraphin tandis que la radio nous présente un vieux Séraphin vivant en 1906. A CHFA, l'émission sera présentée à 6h30 immédiatement avant le chapelet. (L.S. 29 août 1956, 6)

Il y aura aussi l'émission du vendredi "Fémina" avec Jehane Benoit et "La chronique du coeur" avec le R.P. Marcel-Marie Desmarais dominicain. (L.S., 18 juillet 1956, 6)

### *... les "remotes" ...*

Puis le poste fera ce qu'il appelle des "remote", c'est-à-dire la transmission d'émission par équipe mobile. M. Gagnon nous explique un peu comment cela fonctionne.

"Quand un commerçant, prenez comme Radio Centre qui était sur la 124ième rue avait une grosse vente, ben je lui vendais ce qu'on appelle un remote. On va venir ici, puis on va faire venir les clients ici....Puis on s'arrangeait toujours pour être certain que quelqu'un irait vous savez. C'était toujours organisé d'une façon que quelqu'un irait et puis qu'il irait parler à l'annonceur. Et puis il y en a qui allait acheter aussi. Ils faisaient toujours des ventes. Ils vendaient toujours quelque chose et puis ils étaient satisfaits avec ça." (Gagnon, e., 23)

Les équipes mobiles seront aussi responsables de la retransmission hebdomadaire de la messe du dimanche de la Cathédrale de Saint-Paul le premier dimanche de chaque mois et de Saint-Joachim les autres semaines. Les frais de lignes réguliers étaient payés chaque semaine par les entrepreneurs en pompes funèbres Connelly-McKinley de la 109e rue à Edmonton et les frais supplémentaires du premier dimanche du mois étaient pris en charge par la paroisse de Saint-Paul. (L.S., 12 sept. 1956, 6)

Les équipes mobiles se rendront en région aussi. Il y aura toutes les émissions des régions "Soirées en Alberta" dont nous avons parlé au préalable dans la section des ventes. Puis il y aura aussi d'autres émissions en région. Par exemple, en 1956, l'inauguration de la saison radiophonique se fera à la Rivière-la-Paix. (C.R., 17 oct. 1956)

En juin 1960 CHFA fera excursion deux fois à Saint-Paul. En juillet d'abord il y aura le tournoi annuel de baseball diffusé en direct et puis Forestier sera sur place pour le Ranch 680. Ils y retourneront du 8 au 10 juillet afin de participer aux cérémonies du Grand Congrès Eucharistique du diocèse de Saint-Paul. (L.S., 15 juin 1960, 6)

### *... les émissions spéciales ...*

Puis il y aura les émissions spéciales à Noël par exemple. En décembre 1956 CHFA est ouvert toute la nuit de Noël. Immédiatement après la messe de minuit il y aura un réveillon qui se poursuivra jusqu'au matin. (L.S., 19 déc. 1956, 8) Il y aura l'émission spéciale de la St-Jean Baptiste qui prendra un caractère tout à fait particulier, un voyage à travers les âges qui fait dérouler devant nous les faits historiques qui ont marqué l'évolution rapide de notre pays. (L.S., 20 juin 1956, 6)

### *... les invités spéciaux ...*

Il ne faut pas oublier les invités. Le R.P. Desmarais de "La clinique du coeur" rendra visite à CHFA et il sera interviewé par Rémillard en juillet 1956. (L.S. 18 juillet 1956, 6) Jean Pierre Vetter, pianiste de grande réputation, donnera un récital sur les ondes de CHFA en juillet 1956. (L.S. 25 juillet 1956, 1)

Les Plouffes seront de passage à Edmonton le 25 septembre 1956. Plus de 200 personnes vont se présenter au rendez-vous fixé par CHFA à l'École Grandin. Jean Caron, le chef-annonceur aura le gros du travail car c'est lui qui devra présenter les trois membres de la famille. On en profitera pour demander à l'un et à l'autre de chanter. La famille se rend ensuite aux studios de CFRN TV pour un interiew qui passera sur les ondes à 9h30 puis les artistes reviennent continuer la veillée de famille avec les Franco-Albertains.

Mme Alarie, Maman Plouffe dira que toutes les grosses villes de l'Ouest leur ont fait un cordial accueil. Mais que cette soirée avec les francophones à Edmonton semblait mettre le clou à leur voyage. (L.S. 26 sept. 1956, 1)

"La Survivance" du 28 mai 1958 publiera la liste des gens interviewés à l'émission "Au jour le jour", émission qui occupe la première position lors du sondage-éclair de la semaine de radio canadienne en mai 1958. L'émission est réalisée conjointement par Couture et Goblot et elle a présenté plus de 60 personnalités dont: M. L'abbé Antoine D'Eschambault président de la Commission des sites et monuments historiques du Canada; Mgr Albert Tessier, P.D. visiteur en chef des instituts familiaux de la province de Québec; Marcel Dubé, jeune dramaturge de Montréal dont "Un simple soldat" lui a valu le trophée pour la meilleure pièce télévisée en 1958. Il y a aussi Clément Brown courriériste parlementaire du journal Le Devoir, Gilles Lefebvre des Jeunesses musicales du Canada, Lester B. Pearson le chef du Parti Libéral, Paul Martin, membre du Parlement Canadien, John Diefenbaker le Premier ministre du Canada, Marcel Lambert, membre du Parlement et puis de chez nous Lacerte du Collège Saint-Jean, Maurice Lavallée, le Père Mercure, Me Lionel Tellier, Eugène Trottier, Jean-Marie Fontaine, le Président Déchène de l'ACFA etc... (L.S. 28 mai 1958, 6)

### *... les enquêtes et les sondages*

On veut savoir ce que les gens pensent ce qu'ils préfèrent. On fait alors des sondages dont le but est d'établir les pourcentages d'auditeurs. Malheureusement les sondages ne donnent pas une idée exacte car nos compatriotes ne se donnent pas toujours la peine de répondre. Il faudrait leur en faire comprendre l'importance, dit-on à la réunion de l'Exécutif de l'ACFA le 14 décembre 1955.

En octobre 1956, on dit que CHFA fait des progrès et que les critiques y ont joué un grand rôle. CHFA fait son possible pour recréer, au sein de l'équipe, un véritable esprit français. La musique est moins western. On cherche à devenir plus "culturel" (L.S. 31 octobre 1956, 3)

Le 19 février 1958, CHFA annonce qu'il veut s'améliorer. "La Survivance" publie un article intitulé "Qui sommes-nous pour vous". Comme tous les postes, nous avons grand besoin de savoir ce que nous sommes pour vous. Même si nous nous fréquentons depuis bientôt neuf ans nous nous connaissons très mal. Nous tentons un effort de réorganisation et nous comptons sur chacun de vous pour nous aider. L'article est signé Gagnon, gérant et Marcel Couture, directeurs des programmes. (L.S. 19 fév. 1958, 6)

### *... problèmes et solutions*

CHFA a un défaut qui va hanter les directeurs pendant de nombreuses années. CHFA ne peut pas se faire entendre le soir dans toutes les régions de la Rivière-la-Paix.

A la réunion du 15 avril 1955, un membre de l'Exécutif de l'ACFA indique qu'un poste dans la région de la Rivière-la-Paix offre de présenter des programmes français gratuitement. Doit-on accepter? Les opinions sont partagées et l'Exécutif ne peut donner

une ligne de conduite déterminée. Les Directeurs de CHFA vont étudier la question. (C.R., 15 avril 1955) Pour résoudre le problème, on craint qu'il faudrait plusieurs milliers de dollars. Rémillard se propose alors de visiter les principaux centres et de discuter du problème.

Le 28 septembre 1955, Rémillard présente à l'Exécutif un rapport technique préparé en vue d'améliorer l'audition de CHFA à la Rivière-la-Paix. Ce rapport est publié dans "La Survivance" du 12 octobre 1955. (L.S., 6) On a consulté un ingénieur-conseil, le Docteur Howse de Montréal, l'homme qui a dressé les plans de CHFA. On prend aussi conseil auprès d'autres ingénieurs dont ceux de RCA Victor. Mais il ne semble pas y avoir de solutions pratiques.

Pourrait-on construire un poste de relais à mi-chemin? La permission de construire un poste du genre est rarement accordée. Il est impossible au point de vue technique d'ériger un poste à Edmonton assez puissant pour donner un bon rendement même si c'était un poste de 50 000 watts ce qui ne serait accordé à aucun poste commercial au Canada car aucune station radiophonique commerciale ne peut maintenant obtenir une puissance aussi considérable si ce n'est celle de Radio-Canada. Et puis le coût serait trop élevé. Un poste de relais de 250 watts situé dans la région de Rivière-la-Paix et relié à nos studios par lignes téléphoniques coûterait énormément cher aussi: pas moins de \$10 000 et le loyer annuel de la ligne téléphonique serait de \$18 000.00.

On peut capter CHFA le jour à cause de l'excellente conductivité du sol. Normalement avec la puissance et la fréquence actuelle, on ne devrait pas atteindre cette région du tout. On conseille d'installer des antennes sur le toit comme plusieurs en ont fait l'expérience. Malheureusement la situation financière ne permet pas d'autres solutions. (L.S. 12 oct. 1955, 6)

Il y a d'autres problèmes. La situation financière par exemple. Mais il faut voir le bon côté des choses. Au congrès de février 1957, Gagnon dit que grâce au poste CHFA les Canadiens-français font une forte impression dans les milieux anglais. Pour eux, dit-il posséder un poste est signe de puissance et de richesse. Laissons cette impression même si notre situation financière est moins reluisante qu'elle ne le laisse paraître.

La plus grande solution c'est l'appui des gens et comme le disait Gagnon ci-haut la plus grande force du poste. CHFA est le résultat de l'effort collectif de la population francophone de l'Ouest. Mais il faut que cela continue. Il faut avoir le courage d'acheter chez les commanditaires des postes et dire que c'est parce qu'ils annoncent à la radio française qu'on achète chez eux. Les auditeurs, en somme, doivent avoir l'idée qu'ils sont tous des commerçants puis que les postes leur appartiennent. (L.S. 2 janvier 57, 3)

Et ce poste joue un rôle important dans la vie des gens. En février 1959, Mgr Lussier évêque de Saint-Paul adresse un message aux radiophiles de langue française. Il y a trois instruments de survivance, dit-il, le foyer, l'école et CHFA. C'est une oeuvre sacrée qui est en jeu. Il faut, pour la sauvegarder, la bonne volonté de tous. Nous nous sommes négligés, dit-il encore. Nous sommes en retard dans notre lutte pour la sauvegarde de notre langue. Nous perdons du terrain. N'êtes-vous pas inquiets comme moi? (L.S., 25 fév. 1959, 8)

## La télévision

### *... Introduction*

L'histoire de la télévision française en Alberta commence pendant le mandat du Président Déchène. Plus spécifiquement, c'est à compter de 1957 que la communauté franco-albertaine va se préoccuper de télévision.

Au congrès de février les congressistes acceptent une résolution qui a pour but de rappeler au gouvernement canadien les droits de la population française en matière de télévision. (L.S. 27 fév. 1957, 1) Au niveau de l'Exécutif les discussions plus soutenues semblent avoir lieu à compter du 4 octobre 1957.

Dans ce qui suit nous aimerions présenter les événements qui se produisent, les

décisions qui sont prises et les démarches qui sont faites dans cet important dossier. Une fois de plus, nous voulons avertir nos lecteurs que nous n'allons pas tout dire. Notre présentation, malheureusement, est limitée.

Parce que nous en sommes au tout début de l'histoire de la télévision, nous croyons qu'il serait plus opportun de procéder par ordre chronologique plutôt que de chercher à diviser la question en sujets séparés comme nous l'avons fait pour d'autres dossiers. C'est donc un peu sous forme "d'histoire" que l'on raconte que nous voulons vous parler de télévision.

### *... les débuts*

A la réunion du 4 octobre 1957, les membres de l'Exécutif de l'ACFA prennent une décision fort importante. Ils se sont réunis à la demande du Comité du Centre français afin que les membres de celui-ci puissent faire rapport. Ils sont à discuter le projet de Lemieux/Diamond pour la construction d'une maison de rapport dont les revenus serviraient à financer un autre édifice qui lui servirait de Centre français. (Vous vous souviendrez que nous avons déjà parlé assez longuement de cette question du Centre.)

Mais les enjeux ne se limitent pas au choix qu'il faut faire entre les divers moyens de se procurer un Centre français. C'est à ce moment que la question de la télévision française se pose de manière plus définitive.

On avait déjà parlé de télévision, mais on en était resté au niveau des vœux et des souhaits. On avait parlé de télévision pour la première fois au congrès de février. On en avait aussi parlé une autre fois, à la réunion du Comité du Centre Français de l'ACFA, le 20 septembre 1957 plus précisément.

Alors que le Comité du Centre se réunit pour étudier le projet de construction préparé par MM. Léo Lemieux et Gérard Diamond, on reparle de la télévision française et cette fois c'est avec l'idée de passer à l'action.

"Après avoir pris connaissance de ce projet, on en vint à la conclusion qu'il faudrait trouver tout près de \$100 000.00 et l'on demanda au Père Patoine s'il croyait possible de trouver cette somme au moyen d'une souscription entreprise tant en Alberta que dans l'Est du Canada. Le Père Patoine répondit qu'à son avis, si l'on faisait une souscription de cette envergure, il vaudrait mieux employer les sommes perçues pour établir un poste de télévision bilingue à Edmonton, plutôt qu'un Centre français. Les membres présents se rallièrent à son idée et, sans abandonner l'idée d'un Centre français, ils décidèrent à l'unanimité de donner la préséance à la télévision sur le Centre français. C'est ainsi que l'idée d'un poste de télévision bilingue à Edmonton prit officiellement naissance.

Le 4 octobre suivant, l'on convoqua une assemblée spéciale de l'Exécutif Central de l'ACFA afin de permettre au Comité du Centre français de faire rapport."  
(Patoine, 20 nov. 1957, 1)

Mais revenons à la réunion de l'Exécutif du 4 octobre. A cette réunion, le président va présenter le rapport préparé par M. Lemieux et M. Diamond. On parle de chiffres et des coûts de la construction d'un centre. On cherche les moyens de trouver l'argent nécessaires. Entre autres moyens identifiés, on parle d'une vaste souscription que l'on organiserait dans l'Est du Canada.

C'est alors que sera lancée l'idée qu'il vaudrait mieux garder nos chances d'obtenir de l'argent du Québec pour établir un poste de télévision bilingue. La discussion sera animée, dit-on, mais en fin de compte on se prononcera en faveur de l'établissement d'un poste de télévision bilingue sur motion Lavallée-Pilon. Dorénavant, l'Association donnera la priorité à la télévision.

On demande alors au Père Patoine de profiter de son prochain voyage dans l'Est pour faire quatre choses: 1) étudier les possibilités d'obtenir une licence de télévision bilingue, 2) obtenir des chiffres aussi exacts que possible quant au coût, 3) savoir si

Radio-Canada accepterait d'alimenter notre poste advenant le cas où nous pourrions l'établir 4) et en dernier lieu étudier les possibilités d'entreprendre une vaste campagne de souscription en notre faveur au Québec.

*... le Père Patoine rencontre M. Lavigne de CFCL-TV*

Le Père Patoine ne se traîne pas les pieds. Dans une lettre datée du 17 octobre 1957, il informe le Président Déchène de son récent séjour dans l'Est.

“Tel que prévu, je me suis rendu à Timmins jeudi dernier, où j'ai passé l'après-midi à discuter avec M Conrad Lavigne, (Président et propriétaire du poste CFCL-TV de Timmins, Ontario) que j'ai trouvé des plus coopératifs.

Pendant que j'avais tout cela frais dans l'esprit, j'ai rédigé un rapport de cette entrevue et je t'envoie une copie de ce rapport, dans l'espoir qu'il t'intéressera. Je crois y avoir exprimé assez exactement les idées de Monsieur Lavigne qui ne sont pas nécessairement les miennes. A vrai dire je n'ai actuellement aucune idée de formée.

J'attends d'être beaucoup plus avancé dans mon enquête.

J'envoie également une copie de ce rapport à Bernardin Gagnon et à Louis Desrochers. (Il fera également parvenir une copie du rapport à M. Pilon)”

(Patoine, c., 17 oct. 1957)

Selon M. Lavigne notre situation serait bien supérieure à la sienne. Et si lui fait d'excellents profits nous pourrions en faire de bien plus grands dit Patoine au début de son rapport.

Au début, M. Lavigne avait en main \$100 000.00. Il a emprunté la somme de \$150 000.00. Il a signé un contrat avec Général Electrics pour la somme de \$300 000.00 dont il paya 5% au moment de la signature, 10% au moment où l'équipement était livré, et un autre 10% au moment de l'ouverture du poste. La balance est remboursable à condition de \$3 000 par mois n'ayant aucun paiement à faire durant les premiers six mois.

M. Lavigne se dit convaincu que nous n'aurions aucune difficulté à obtenir une licence de la Commission des transports. Il croit aussi que nous n'aurons pas d'opposition de la part de CFRN-TV car nous ne fonctionnerons pas seulement en anglais, notre poste étant bilingue. Il n'y a rien de menaçant du côté de CJCA ni de CHED car il est contre la politique actuelle de la Commission des transports d'accorder deux licences dans la même ville. Et cela peut prendre un certain temps avant que cette politique soit changée. Il donne à titre d'exemple Montréal, Toronto, London, Hamilton etc. qui n'ont qu'une seule licence.

Il faut, dit Lavigne, nous efforcer dès le début de couvrir les quatre régions d'Edmonton, Saint-Paul, Bonnyville, Rivière-la-Paix. Avec ce que nous avons pour CHFA nous pourrions atteindre Saint-Paul sans “booster” (relais). Mais il faudrait un “booster” pour Bonnyville et deux pour la Rivière-la-Paix. Il fixe le prix du “booster” à \$10 000.

Le réseau anglais de Radio-Canada nous fournira des programmes mais alors il faudra s'entendre avec CFRN-TV. Le réseau français nous fournira des films de toute sa production qui n'est pas commanditée. La seule chance d'obtenir le réseau français en direct serait que les deux autres provinces établissent leur poste de télévision. M. Lavigne, produit lui-même localement environ 1 heure par jour: nouvelles, programmes de talents locaux etc...

En ce qui a trait à la question de la campagne de souscription, M. Lavigne n'y croit pas. La seule manière d'après lui sera de former une compagnie. A l'objection que nous avons contre une compagnie, à savoir la perte de contrôle du montant de français présenté, il répond que la licence va stipuler le pourcentage de français et d'anglais et que la Commission des transports verra elle-même à ce que ce pourcentage soit respecté.

M. Lavigne, dit Patoine dans la conclusion de son rapport, est très enthousiaste quant à l'avenir d'un poste de T.V. bilingue à Edmonton. Il ne voit pas comment nous

pourrions manquer. (Patoine, c., 17 oct. 1957)

### *... Patoine rencontre deux directeurs de Radio-Canada*

Pendant son séjour dans l'Est, du 9 au 30 octobre, Patoine fait plusieurs démarches dans le but de s'informer de la possibilité d'obtenir une licence de télévision bilingue. Il s'adresse pour cela à M. Adrien Pouliot de Québec et à M. Gérard Gingras de Montréal, tous deux membres du Bureau de direction de Radio-Canada.

“Au début, dès que je mentionnais un poste de télévision, ces deux messieurs semblaient croire que je tombais de la lune. Mais après avoir discuté quelque peu, ils en revenaient de leur première réaction et finissaient par admettre que la chose pouvait avoir beaucoup de bon sens. Mon gros atout, pour les amener à cette conclusion, c'est l'urgence actuelle du problème. L'on sait pour certain que le poste C.J.C.A. et le poste C.H.E.D. d'Edmonton, ont l'intention de demander (s'ils ne l'ont pas déjà fait) une licence de télévision. Il est donc important que nous fassions nous-mêmes notre demande le plus tôt possible. Sinon, il y aurait danger qu'une licence soit accordée à l'un ou l'autre de ces deux postes et alors il faudra attendre 15 ou 20 ans avant d'avoir des chances d'en obtenir une nous-mêmes. Cet argument semblait les convaincre, ils étaient alors plus disposés à discuter du problème.” (Patoine, c., 20 nov. 1957)

Pouliot, Gingras et Patoine vont en arriver aux conclusions suivantes. Pour l'instant, il n'y a pas de chance d'obtenir une licence. Le Département des transports est soumis à un règlement qui lui est imposé par le gouvernement et ce règlement défend l'établissement d'un deuxième poste dans une région qui est déjà desservie par un poste existant. Mais le règlement est appelé à disparaître tôt ou tard. On croit qu'il tombera lorsque le nouveau gouvernement sera disposé à étudier le rapport de la Commission Fowler et cela ne saurait tarder. Il faudrait donc que nous ayons déjà fait notre demande officielle au moment où ce règlement disparaîtra.

Il faudrait que M. Déchène se rende à Ottawa où il pourra rencontrer M. Pouliot et M. Dunton, président de Radio-Canada, “dans les coulisses, le 4 décembre prochain, soit la veille de l'Assemblée générale des Directeurs de Radio-Canada” “ (Patoine, 20 nov. 1957,3) Si nous parvenons à convaincre M. Dunton, les autres directeurs se rallieront assez facilement. Et puis nos chances seraient bonnes car nous demandons un poste bilingue.

M. Pouliot aurait aussi particulièrement recommandé à Patoine que l'ACFA s'inspire du mémoire que M. Lavigne avait préparé pour obtenir sa licence de télévision. Ce mémoire avait fait une profonde impression sur les Directeurs de Radio-Canada.

### *... Patoine rédige un rapport*

Suite à ces nombreuses démarches, le Père Patoine va alors rédiger un rapport qui résume les résultats obtenus et les conclusions auxquelles il en est arrivé. Ce rapport s'intitule “Rapport des démarches faites dans l'Est par le Rév. Père Jean Patoine, o.m.i. à la demande de l'Exécutif Central de l'ACFA.” Il est daté du 20 novembre 1957.

Ce rapport traite entre autre de la question des coûts. Il est assez difficile, dit Patoine, d'établir combien pourrait nous coûter l'établissement d'un poste de télévision avant d'avoir un relevé technique fait par un ingénieur. Faute de mieux il cite à nouveau les chiffres de M. Lavigne à Timmins, chiffres qui ont d'ailleurs été confirmés à Montréal par le représentant de RCA Victor, M. André Gilbert, dit Patoine.

En résumé, en plus de l'équipement au coût de \$300 000.00 il faut évidemment une bâtisse qui logerait la télévision et la radio et cela au coût de \$150 000.00. Les coûts ce chiffrent donc à \$450 000.00 dont \$225 000.00 comptant et \$225 000.00 remboursables à raison de \$3 000 par mois. (Patoine, 20 nov. 1957, 4)

La première chose à faire serait de préparer un relevé technique. D'après M. Gilbert de RCA un tel relevé coûterait environ \$700.00 . Et puis, dès qu'une compagnie fait un tel travail, elle avertit immédiatement la Commission des transports qui n'accordera aucune licence à personne d'autre avant de nous avoir donné la chance de présenter notre demande. (Patoine, 20 nov. 1957, 4)

En ce qui a trait à la programmation, dit Patoine dans ce même rapport du 20 novembre, il n'y a aucun doute que le réseau de Radio-Canada, transmis à Edmonton en direct par le système de micro-ondes, servirait à alimenter la partie anglaise de notre poste de télévision. Il suffirait de nous entendre avec CFRN pour partager ces programmes.

Pour la partie française il faut, selon M. Pouliot, en discuter directement et uniquement avec les Directeurs de Radio-Canada et non avec M. Marcel Ouimet le gérant général. Mais ça ne promet pas beaucoup.

“Tant que des postes de TV ne seront pas installés dans les autres provinces de l'Ouest il ne saurait être question d'étendre le réseau français de TV de Radio-Canada jusqu'à Edmonton: la chose serait beaucoup trop dispendieuse. Par ailleurs, il n'y a aucun doute que Radio-Canada acceptera de nous envoyer les kinés (films); mais ces films ne seront peut-être pas les plus intéressants car ceux-là sont ordinairement vendus et il n'est pas certain que les commanditaires acceptent de se servir de notre poste comme médium de publicité. Indépendamment de Radio-Canada, il y a sur le marché un très beau choix de kinés français que l'on peut obtenir à des prix tout à fait raisonnables. De plus, il faut nécessairement prévoir un certain nombre de périodes quotidiennes de production locale.”

(Patoine, 20 nov. 1957, 4))

À propos de la campagne de souscription dans la province de Québec Patoine croit qu'il vaut mieux ne pas y penser. Il serait préférable que le poste de télévision soit une proposition d'affaires. Nous pourrions sans trop de difficultés vendre des actions en Alberta et s'il nous en manque nous pourrions facilement en trouver au Québec. En ce qui a trait à la question de contrôle, il y a moyen de se protéger contre ce danger réel

“...de la façon suivante; émettre des actions de deux classes différentes: la classe A, dont les détenteurs n'ont pas le droit de vote mais ont un droit strict de recevoir des dividendes; la classe B, dont les détenteurs seuls ont le droit de vote mais n'ont droit à recevoir des dividendes qu'après avoir pourvu aux intérêts des détenteurs de la classe A. Il s'agit donc de choisir une cinquantaine de personnes en qui nous avons parfaitement confiance et de ne vendre des actions de la classe B qu'à ces seules personnes.

J'ai en main la charte de la compagnie “Les Placements Collectifs” qui pourra certainement nous aider dans l'élaboration de notre propre charte.”

Comme prochaines étapes, Patoine croit qu'il faut demander à M. Déchène de se rendre dans l'Est pour rencontrer M. Dunton le président de Radio-Canada. Si les résultats de cette rencontre sont favorables il faudra ensuite faire préparer un relevé technique . Il faut aussi rencontrer M. Ken Montgomery d'Edmonton, un des Gouverneurs de Radio-Canada, et le convaincre du bien-fondé de notre projet. Et puis il faut, lors du prochain congrès provincial de l'ACFA, discuter de télévision bien qu'il ait déjà été décidé que le sujet du jour de ce prochain congrès sera notre projet d'assurance mutuelle.

Patoine conclut son rapport du 20 novembre 1957 en affirmant qu'il croit encore à la possibilité d'établir un Centre français mais que les démarches peuvent être assez longues et très délicates. Il croit aussi sincèrement que l'ACFA devrait poursuivre activement l'étude du projet d'une télévision bilingue en Alberta.

*... on s'informe, on cherche, on discute*

Le 25 octobre, alors que Patoine est encore dans l'Est, M. Gilbert du Département des ventes commerciales de RCA Victor lui écrit une lettre dans laquelle il annonce qu'il lui fait parvenir, dans un envoi séparé, la documentation "dont nous avons causé hier" (Gilbert, c., 25 oct. 1957)

Il s'agit de renseignements qu'il a trouvés dans les filières, quelques copies de leur "Broadcast News" dans lequel il y a des descriptions de stations, et des catalogues de RCA Victor contenant la description complète de l'équipement qu'ils fournissent.

Gilbert dit aussi avoir causé de "votre projet". Il s'avère, dit-il qu'il y a

"...trois canaux de libre pour des sur-postes de télévision entre autres 5,11 et 13. De plus, vous m'avez parlé hier de la difficulté avec DOT d'obtenir une 2e station dans une même ville. Peut-être devrais-je vous rappeler que des précédents ont été créés à Québec, Montréal et Ottawa. Surtout pour des raisons de langue on a admis une 2e station.

Vous pourrez vous servir de cet argument au besoin. ....

J'ai causé de votre projet à mon confrère, Ross Curtis, qui doit aller s'établir à Calgary prochainement. Il sera heureux de faire votre connaissance ainsi que celle de Monsieur Gagnon du poste CHFA. Il communiquera avec ce dernier aussitôt qu'il aura une chance, à son arrivée là-bas." (Gilbert, c., 25 oct. 1957)

Dans "La Survivance" du 13 novembre 1957 on publie un article préparé à Ottawa et qui a comme titre "Radio-Canada prêt à étendre son service de TV en langue française." (L.S.2) La Société Radio-Canada serait prêt à étendre son service national de télévision en langue française à tout poste privé établi dans les Maritimes aurait déclaré le ministre du Revenu national M. Nowlan. Il répondait à M. Hervé Michaud député libéral de Kent au Nouveau-Brunswick qui lui avait demandé la semaine précédente, quels étaient les projets de Radio-Canada en ce qui concerne l'extension de la télévision française aux Maritimes. Malheureusement dit M. Nowlan aucun poste privé français n'a été établi par des radiodiffuseurs privés. (L.S. 13 nov. 1957, 2)

Il est facile d'imaginer que cet article va provoquer bien des discussions au sein du groupe d'Edmonton. La télévision est devenue une question importante.

A la réunion du 29 novembre 1957 de l'Exécutif de l'ACFA, Patoine fait rapport des démarches entreprises lors de son récent voyage. Il parle de la licence et des règlements actuels, il parle du coût et des moyens d'alimenter le poste. Il parle des méthodes de financement. Il parle de la rencontre qui devrait y avoir entre Déchène et Dunton. Déchène précise alors qu'il est ami personnel de M. Dunton et qu'il croit avoir d'aussi bons résultats par lettre que par contact de vive-voix. (C.R., 29 nov. 1957)

A cette même réunion, Gagnon rapporte qu'il a eu la visite d'un M. Curtis représentant de RCA et qu'il a obtenu les renseignements suivants. Un poste de télévision comme celui que nous voulons a été établi à Medicine Hat au coût de \$158 000.00. Ce poste emploie actuellement 17 hommes mais il en aurait besoin de 20. Notre poste, dit-il, pourrait avoir un rayonnement de 50 miles et atteindre Westlock. Quant à l'établissement de satellites il conseille de ne pas s'en inquiéter pour le moment. Le gouvernement devra en établir à ses propres frais. Pour ce qui est de l'équipement, Curtis croit que nous pourrions l'obtenir pour environ \$175 000.00. La préparation d'un mémoire technique nous coûterait environ \$600.00. D'après ce qu'il entend, il croit qu'assez prochainement le gouvernement élargira sa politique et permettra l'établissement d'un bon nombre d'autres postes. Les canaux 5,7 et 11 sont actuellement disponibles dans la région d'Edmonton. Le 5 serait préférable. En dernière analyse Curtis croit que nos chances sont bonnes car nous demandons un poste bilingue.

En ce qui à trait à l'édifice, Gérard Diamond dit qu'il est directement et personnellement intéressé dans un hôtel de 14 étages qui doit être érigé prochainement au sud de l'Edmonton Journal. Chiffres en main il montre que ceci pourrait être très

avantageux du point de vue financier et du point de vue prestige. Le président croit qu'il est un peu prématuré d'entreprendre l'étude de ce problème qui appartient en somme à la Compagnie qui sera organisée et non pas à l'Exécutif. En fin de compte, lors de cette réunion du 29 novembre 1957, les membres vont adopter les deux propositions suivantes:

“Qu'un comité soit chargé de pousser l'étude de ce projet, d'entreprendre les démarches qu'il jugera nécessaires sur l'établissement d'un poste de T.V. bilingue à Edmonton tout en tenant compte du rapport présenté par Patoine et s'en tenant le plus possible aux recommandations contenues dans ce même rapport. Que les membres du Comité dont il est question dans la proposition antérieure soient choisis par le président et le secrétaire et qu'ils soient autorisés à faire les dépenses qu'ils jugeront nécessaires à même les fonds de l'ACFA.”

(C.R., 29 nov. 1957)

Entre-temps, le Père Patoine écrira à Me Marcel Lambert M.P. Assistant parlementaire au Ministère de la Défense nationale et Député d'Edmonton-Ouest lui demandant de garder un oeil ouvert afin de pouvoir nous avertir des changements qui s'effectueront dans les règlements imposés par la Commission des transports en matière de télévision.

“Faisant suite à la conversation que nous avons eue ensemble, lors de ton passage à Edmonton, je me permets de te rappeler la demande que je t'avais faite alors..... ..Si nous pouvions savoir vers quel temps ces changements s'effectueront, cela nous aiderait grandement. Comme je te l'expliquais, lors de notre entrevue, nous voulons être assurés que notre demande officielle soit faite au moment où les nouveaux règlements seront promulgués. Et nous comptons sur toi, pour nous tenir au courant.....” (Patoine, c., 15 déc. 1957)

La réponse de Me Lambert ne tarde pas. Le 18 décembre 1957, il répond ceci:

“Je ferai une enquête discrète au sujet du changement de règlements et j'espère avoir une réponse avant bien longtemps.” (Lambert, 18 déc. 1957)

Le 8 mars 1958, Jean Patoine écrit à M. Conrad Lavigne dans le but de lui demander de faire parvenir une copie de son mémoire à l'ACFA. Il lui explique que M. Adrien Pouliot de Radio-Canada avait décrit ce mémoire comme étant un des mémoires les mieux faits qu'il n'aie jamais lu. L'ACFA croit qu'il y aurait certainement avantage à modeler leur mémoire sur le sien.

On nous laisse entendre que le gouvernement doit étudier la situation de la radio et de la télévision prochainement dit Patoine dans sa lettre à Lavigne et nous désirons présenter notre demande officielle sous peu. Il conclut en lui rappelant la rencontre que Lavigne a eue avec Marcel Lambert. M. Lambert a confirmé l'excellente impression que j'avais rapportée de ma visite à Timmins, dit Patoine.” (Patoine, c., 8 mars 1958)

### ... le travail de RCA Victor

Le 11 mars 1958 Patoine écrit à M. Gilbert de la compagnie RCA Victor. Il s'excuse de ne pas lui avoir répondu plus tôt

“..mais nous n'avions pas pris jusqu'à ces jours derniers de décision définitive, au sujet de notre projet de télévision à Edmonton.

On nous a laissé entendre que la politique suivie jusqu'à maintenant par le gouvernement, en tant que l'octroi des permis est concerné, s'élargirait dès après les élections et nous avons décidé d'aller de l'avant. Je vous envoie donc notre

demande officielle pour un mémoire technique dûment signé par Me André Déchène C.R., notre président de Radio-Edmonton Limitée.

Si j'ai bien compris, votre compagnie se charge elle-même d'avertir le Département des transports de nos intentions de demander prochainement un permis. Vous comprendrez facilement que ce point est excessivement important et nous comptons sur vous.

En plus, pouvez-vous nous procurer des formules que nous devons remplir ou devons-nous nous adresser directement au DOT. Dans ce dernier cas auriez-vous la bonté de me donner le nom de celui à qui nous devons nous adresser pour obtenir des copies de ces formules. Ce que nous désirons savoir le plus tôt possible, ce sont les exigences que nous aurons à remplir avant ou au moment où nous présenterons notre mémoire à Radio-Canada....

J'ai eu le plaisir de rencontrer votre représentant, Monsieur Ross Curtis qui était de passage à Edmonton, au début de décembre dernier." (Patoine, c., 11 mars 1958)

La réponse de RCA victor est préparé le 18 mars 1958.

"Nous avons reçu votre lettre du 11 mars dernier et nous vous remercions vivement de la confiance que vous nous témoignez. C'est avec plaisir que nous procéderons au travail du bref et à sa rédaction. Je réponds de façon systématique à vos questions. Nous faisons parvenir à Ottawa, personnellement, une copie de la demande officielle dûment signée par Monsieur Déchène. Ceci renseigne Ottawa que vous avez l'intention de procéder, et si par hasard quelqu'un d'autre de votre région avait la même idée, on considérerait d'abord vos intentions."

(Gilbert, c., 18 mars 1958)

Il faut aussi, dit Gilbert de RCA, avertir Nixon, Directeur de Telecommunications Branch Air Services au Ministère du transport. Indiquez-lui votre intention de procéder à l'établissement d'une station de télévision à Edmonton et demandez-lui de vous envoyer tous les documents requis à la présentation d'un bref.

Pour compléter le mémoire, RCA a besoin de certains renseignements très précis: la position du site, le pouvoir de la station, le canal employé, la superficie à couvrir, la direction du patron. M. Curtis se fera un plaisir de venir à Edmonton afin de discuter de ces détails. Il apportera avec lui les formules que vous devrez remplir et présenter lors de votre demande auprès du Ministère du transport, dit encore Gilbert dans sa lettre du 18 mars.

Le 19 mars, le Bureau de Curtis expédie les formulaires "AR-9-29" au bureau de l'ACFA. Le 28 mars, il invite Patoine à se rendre à un "colour seminar" qui doit avoir lieu à Los Angeles en avril.

Le 31 mars, Gilbert du bureau de RCA Victor à Montréal écrit à Patoine pour lui indiquer qu'ils ont reçu un rapport de M. Curtis

"...qui a assisté à votre réunion à Edmonton. Tout semble en ordre à date. Les ingénieurs ici vont maintenant procéder à l'élaboration du bref technique."

(Gilbert, c., 31 mars 1958)

Le 7 avril, Curtis fait parvenir à Patoine une copie des recommandations préparées par les ingénieurs de RCA à sa demande. Le premier choix, semblerait-il, aurait été d'utiliser une structure séparée mais située à quelques cents pieds du système d'antenne de CHFA. Il faudrait pour cela contruire une tour fantôme qui n'affecterait pas la structure existante. Ce n'est pas impossible mais cela serait très dispendieux.

Comme deuxième choix il serait possible d'utiliser une des tours existantes comme structure de soutien.

"In addition to the problems involved and the expense required to bring about the

solutions to these problems, the problem of shielding and eliminating AM noise in the TV equipment could be one of endless troubleshooting.” (RCA 7th april 1958, 1)

Quelles sont les solutions alors?

“We recommend then that a site be chosen which is separate from the AM site and which gives the advantage of greater elevation which is a definite advantage for television.

Since Radio-Edmonton Ltd. have expressed an interest in St.Paul, probably it would be best if the site were chosen towards the northwest.....Try to locate the site no further out than an approximate 15 mile radius of Edmonton. This will ensure an A coverage contour over greater Edmonton. ....I have enclosed a topographical map which may be of help to you in determining possible locations.....” (RCA, 7th april 1958, 1)

Mais ce n'est pas facile. La lettre de Curtis du 2 mai 1958 fait en somme un résumé des problèmes que l'ACFA doit affronter dans son désir d'établir un poste de télévision bilingue.

“I am sorry to hear you are having a problem in getting a suitable site but, as you say, no matter where you go around Edmonton you bump into an airport. I am certain Dick Rice will be able to give you good advice because I believe he had five or six sites turned down before they decided to go on their AM site. Is there any possibility of getting some land on the Jasper highway about a mile or so west of CFRN-TV's present site? I believe the land slopes upwards west of the TV station and then slopes downwards again. Barring this location, it appears then that you will have to look for a site south and east of Edmonton. Perhaps you could find a high spot of land within a few miles of your AM Site.”

(Curtis, c., 2 mai, 1958)

A la réunion de l'Exécutif du 11 juin 1958, on informe les membres présents que le comité responsable de pousser l'étude du projet de télévision a demandé à RCA Victor de préparer un mémoire technique. Cette compagnie s'est chargée d'en avertir la Commission des transports.

*... on abandonne, pour l'instant, le projet d'un poste privé*

Et puis tout à coup, le 27 juin 1958, suite à certaines explications il est proposé par Fontaine/Ayote

“que le comité suspende pour le moment ses activités de fondation mais approche Radio-Canada pour lui demander instamment de venir fonder un poste bilingue à Edmonton, à ses propres frais.” (C.R., 27 juin 1958)

Malheureusement il n'est pas indiqué dans le procès-verbal quelle est la nature des explications données. La difficulté de trouver un site convenable y serait-elle pour quelque chose?

*... les événements suite à la décision d'abandonner le projet*

En juillet, Marcel Lambert, député d'Edmonton-Ouest écrit au Père Patoine pour lui dire que l'autre jour le sénateur Marc Drouin, président du Sénat, lui a dit qu'il attendait de voir Monseigneur Lemieux d'Ottawa à propos de la possibilité de construction d'un poste satellite du réseau français de la télévision à St-Boniface.

“Il me demandait entre autres ce que nous penserions de cela à Edmonton, que sans doute il y aurait un attrait pour les programmes français de télévision à Edmonton et dans les environs.

En vue des préparatifs de CHFA pour un poste de télévision bilingue, je lui ai dit être très intéressé à ce propos, mais lui indiquant que j’aimerais référer la question à mes amis d’Edmonton qui étaient beaucoup plus au fait de la situation.

Peut-être que vous pourriez discuter la chose avec votre comité de direction et me laisser savoir ce que vous en pensez? Peut-être pourriez-vous en même temps me mettre au courant de ce qui se passe au sujet du poste bilingue?”

(Lambert, c., 2 juillet 1958)

Le 15 août 1958, le Président Déchène écrit à M. Curtis de RCA. M. Gagnon dit-il a rapporté au Bureau des Directeurs de CHFA la demande que vous lui avez faite en ce qui a trait au travail technique que vous vous proposez de faire pour un autre groupe intéressé à un poste de télévision dans la région d’Edmonton.

“I am pleased to confirm the assurance given to you by Mr. Gagnon that we have no objection to your Company undertaking this work, on the understanding, however, that it will in no way detract from the service which we might expect from your firm in the ordinary course of events, and particularly having regard to the fact that you were first retained by us.

Would you be kind enough to confirm your understanding of this situation at your convenience.” (Déchène, c., 15 août 1958)

Curtis répond le 21 août 1958.

“You can be sure that our work for this second party will in no way detract from the services which you might expect from us.” (Curtis, c., 21 août 1958)

Le jour suivant, à savoir le 22 août, Curtis écrit à Gagnon pour lui dire qu’il sera à Edmonton bientôt... “at which time we can discuss TV and AM power increase for your station.” (Curtis, 22 août, 1958)

Puis il n’y a plus rien au sujet de la télévision dans la correspondance du Président Déchène sauf une lettre en date du 29 juillet 1960 et une autre en date du 6 octobre 1961 que nous allons présenter plus tard.

Dans les procès-verbaux de l’Exécutif de l’ACFA il faut attendre cinq mois, jusqu’au 16 janvier 1959 avant que la question de la télévision soit à nouveau mentionnée. A ce moment le président donne un rapport des études et des démarches qui ont été faites en vue de faire progresser le projet de télévision. Au point où les choses en sont, dit-il, il faudrait que l’Association, si elle veut faire elle-même une demande officielle, accepte une dépense de \$15 000.00 à \$20 000.00. Si le permis est refusé, cette dépense serait une pure perte. Le Président croit que les finances actuelles de l’Association ne permettent pas un tel risque.

Mais il y aurait d’autres solutions. D’abord il faudrait que le président soit autorisé à réunir les Canadiens-français qui ont de l’argent et qui seraient intéressés à le placer dans une compagnie de télévision bilingue qui ferait un jour des profits intéressants. (C.R. 16 janv. 1959)

Si cela ne fonctionne pas, le président devrait être autorisé à s’aboucher avec un groupe anglais qui demande une licence et à obtenir, par contrat, qu’ils permettent de téléviser un certain nombre d’heures en français moyennant que le groupe canadien-français retire sa demande officielle pour une licence bilingue. L’assemblée renouvelle au président et à son comité la mission de prendre les moyens les plus opportuns pour obtenir une certaine proportion de français sur le prochain poste de télévision qui sera installé à Edmonton.

Le vendredi 19 juin 1959, le Président Déchène informe l’Exécutif qu’il a convoqué

une réunion de tous ceux qui pourraient être intéressés au financement de télévision bilingue. Lors de cette réunion, on a mis sur pied un comité composé du Dr Louis Beauchamp, de MM. Roger Belzile, Louis Belland et Gérard Diamond, de Me Lionel Tellier et du Président Déchène.

Déchène dit ensuite avoir causé du projet avec des personnes au courant lors de son récent voyage à Ottawa. On ne l'a pas tellement encouragé dit-il car il est difficile de satisfaire la population avec un poste bilingue. On trouve aussi que nos appuis politiques sont très faibles.

En octobre Déchène annonce qu'il a de nouveau réuni un groupe d'hommes d'affaires pour étudier le projet de la télévision. Mais ils en sont venus aux conclusions suivantes. Etant donné que la réalisation du projet exigerait au moins 3/4 de million et qu'un poste de télévision bilingue aurait énormément de difficultés à concurrencer le poste anglais déjà existant, il vaut mieux abandonner ce projet jugé utopique. Il vaut mieux s'allier à un groupe anglais et essayer de le convaincre de nous accorder quelques heures de français chaque jour.

Mais au lieu de s'allier à un groupe, pourquoi ne pas faire pression pour que Radio-Canada établisse un poste de télévision à Edmonton. Si Radio-Canada obtient une licence, il devrait être relativement facile d'obtenir qu'il nous accorde un poste satellite français comme à Winnipeg. Mais avant d'entreprendre des démarches dans ce sens, le Père Patoine écrira à Roger Duhamel pour lui demander conseil quant à la meilleure procédure à suivre.

Il ne sera plus question de télévision pendant les quatre prochains mois. Les gens sont occupés à préparer la grande campagne de recrutement de la Sécurité familiale.

L'Exécutif se rencontre enfin le 20 janvier 1960 et il y a du nouveau. Le Président Déchène annonce aux membres réunis que "La Survivance" doit construire un 2e étage qui logera les studios de CHFA. Lors de cette même réunion les membres de l'Exécutif vont se réjouir d'avoir abandonné l'idée de créer un poste de télévision bilingue. De plus en plus, on croit qu'il a été sage d'abandonner le projet dont les coûts s'élèvent maintenant à \$2 000 000.

A la réunion du 20 janvier, on annonce aussi que l'ACFA présentera un mémoire aux membres du Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion lorsqu'ils siégeront à Edmonton en mai prochain. On demandera aux Gouverneurs de forcer le groupe qui obtiendra la licence pour un deuxième poste de télévision à Edmonton d'inclure du français dans sa programmation.

### *... l'émission télévisée de l'Assurance-Vie Desjardins*

L'édition de "La Survivance" du 2 mars 1960 annonce qu'il y aura du français à CFRN-TV à compter du 12 mars prochain. Il s'agit d'un programme d'une demi-heure tous les samedis. L'émission s'intitule "Joindre les deux bouts" et elle est télévisée grâce à la générosité de l'Assurance-vie Desjardins en collaboration avec l'ACFA.

Dans "La Survivance" du 23 mars 1960 on revient sur la question. "Joindre les deux bouts" est dans sa deuxième année de production. L'émission est commanditée par l'Assurance-vie Desjardins en collaboration avec les Caisses populaires. Elle reçoit l'appui des milliers d'administrateurs et de sociétaires des Caisses populaires françaises et de centaines d'associations et de mouvements divers. L'émission a pour but d'enseigner à tous à "penser avant de dépenser." Elle rend service à tous ceux qui sont aux prises avec un problème financier et elle permet une meilleure utilisation du revenu des Canadiens. On décrit des situations concrètes où les téléspectateurs se reconnaissent comme acheteurs, comme emprunteurs ou épargnants. On leur fait découvrir, analyser et décomposer les actes économiques qu'ils posent. On leur permet de remettre en cause les raisons qui les font agir, d'examiner et de mesurer les conséquences des achats qu'ils font et enfin on les informe des meilleurs moyens ou méthodes d'utiliser sagement leur argent.

Le 20 avril 1960 "La Survivance" revient à la charge. Ne manquez pas cette série d'émissions d'une demi-heure rendue possible par les contacts de plus en plus fréquents

entre l'ACFA et l'Assurance-vie Desjardins.

Dans la section du présent travail qui traite de l'Assurance-vie Desjardins nous avons indiqué que le projet d'Assurance-vie avait été accepté par les membres de l'ACFA au congrès de novembre 1959. Suite au congrès il y aura, du 1er au 15 février 1960, une grande campagne de recrutement des membres. Dans sa chronique "Horizons" du 10 février 1960, Patoine avait annoncé que plus de 300 compatriotes étaient engagés dans cette campagne. A sa réunion du 15 janvier 1960 le comité de recrutement avait discuté de la publicité. Evidemment l'émission "Joindre les deux bouts" et la publicité qu'on lui fait dans "La Survivance" font partie de la publicité qui entoure cette grande campagne de recrutement de 1960.

### *... le mémoire de l'ACFA au Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion*

Le 18 mai 1960, le Président Déchène fait part aux membres de l'Exécutif du mémoire présenté au nom de l'Association devant les membres du Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion réunis à Edmonton la semaine précédente dans le but d'octroyer une licence de télévision à un second poste. Essentiellement, le mémoire demande qu'il y ait du français au second poste de télévision, et cela dans l'immédiat. Pour l'avenir, on demande un poste satellite exclusivement français comme il en existe à Moncton et à Winnipeg.

Dans la section du présent travail qui traite de la radio nous nous sommes déjà référé à ce mémoire. Nous avons présenté le contenu de la section qui traite de bilinguisme à la radio et à la télévision. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de revenir ici sur cet aspect. Il y a lieu cependant de compléter ce qui a été présenté.

Précisons d'abord qu'il y a cinq groupes qui désirent obtenir la deuxième licence de télévision et parmi ces cinq groupes on remarque la Société Radio-Canada dont le mémoire fut "très habilement présenté par Alphonse Ouimet président de Radio-Canada". (L.S. 18 mai 1960,1) Aussi, parmi les membres du Bureau des Gouverneurs on remarque la présence de l'un de nos éminents compatriotes Roger Duhamel. Or il est intéressant de se rappeler qu'en octobre 1959, l'Exécutif avait décidé de lui demander conseil en ce qui a trait aux pressions que l'on se proposait alors d'exercer auprès de Radio-Canada dans le but d'obtenir un poste satellite de télévision. Heureuse coïncidence!

Justement à cette même réunion de l'Exécutif du 18 mai, on indique que le président, après avoir consulté les officiers de l'Association, a décidé d'appuyer officiellement la demande faite par la Société Radio-Canada pour obtenir la seconde licence de télévision à Edmonton. Cette décision a été prise suite à la demande de M. Alphonse Ouimet. Dans les circonstances c'est "la seule attitude à prendre par l'Association bien que le contraire avait été décidé à une assemblée antérieure de l'Exécutif." (C.R. 18 mai 1960)

Mais revenons un peu en arrière. Quel était le contenu du mémoire présenté par l'ACFA au Bureau des Gouverneurs? L'ACFA y présente d'abord un petit bout de son histoire. On rappelle les buts que vise l'Association ainsi que quelques éléments clés de sa structure et de son organisation. L'ACFA explique ensuite l'intérêt qu'elle porte à la radio et à la télévision et cela à cause de l'influence quotidienne du média dans les foyers. Voilà, dit-on, pourquoi l'ACFA a fondé et financé CHFA dont les actionnaires et directeurs sont nommés par l'Association détenant les parts en fidéicommiss, au nom de tous les membres.

L'ACFA fait ensuite un court résumé des démarches entreprises dans le but de créer un poste de télévision bilingue à Edmonton. Mais l'étude économique que nous avons faite nous a démontré que notre groupe n'avait ni les finances ni le personnel pour mener à bien ce projet. L'ACFA affirme alors que c'est à l'Etat que revient la responsabilité de fournir un service en Anglais et en Français à travers tout le Canada.

L'ACFA recommande alors

"a) que le candidat choisi soit forcé comme condition de sa licence, de téléviser un certain pourcentage de programmes français, chaque semaine.

b) Que ces programmes français soient d'intérêt général et qu'ils contiennent d'une façon bien équilibrée des nouvelles, des commentaires, des sujets éducationnels, des pièces musicales et des opéras; que ces programmes également soient intercalés entre des productions locales, nationales ou étrangères.

c) Que ces programmes soient distribués à l'horaire quotidien et non pas relégués aux heures les moins convenables de télévision." (L.S. 18 mai 1960, 1)

L'ACFA termine son mémoire en disant que l'Association appuie la demande que fait Radio-Canada. On croirait alors que l'Association serait bien disposée à l'égard de la Société. En effet l'ACFA reconnaît

"..que la Société Radio-Canada a fait un grand effort pour exécuter les recommandations faites par les différentes Commissions et pour satisfaire au souhait du Gouvernement Canadien, à savoir que les Canadiens-français vivant en- de hors du Québec soient desservis dans leur propre langue. Dans le domaine de la Radio, le prolongement du réseau français jusque dans les provinces des Prairies a aidé considérablement les postes privés français en leur procurant des programmes culturels de grande qualité et de sain canadianisme. Cela a eu l'heureux résultat de réduire notre coût d'opération et d'élever le niveau culturel de nos émissions." (L.S., 18 mai 1960, 1)

Mais l'ACFA ne se gêne pas non plus pour souligner ce qu'elle considère être une faiblesse de la part de la Société.

"Il faut bien admettre également que la Société Radio-Canada n'existe pas uniquement comme une industrie et n'a pas à se laisser guider exclusivement par l'appât du gain. Il semble donc qu'elle soit en mesure de nous procurer les services demandés dans ce Mémoire et de nous fournir des programmes français, même s'ils ne sont pas rentables." (L.S., 18 mai 1960, 1)

Le projet de Radio-Canada réussit et le 26 mai 1960 André Déchène envoie un télégramme à M. Alphonse Ouimet président de la Société Radio-Canada.

"ACFA se réjouit grandement, heureuse nouvelle stop félicite succès personnel pour merveilleuse présentation stop offre de nouveau entière collaboration."  
(Déchène, c., 26 mai 1960)

### *... les événements à compter du 26 mai, 1960*

Dans une lettre en date du 29 juillet 1960 et adressée à Mgr Paul E. Gosselin, P.D. Secrétaire du Conseil de vie française, le Père Patoine dit:

"Au début nous avons songé à organiser une Compagnie qui chercherait à obtenir une licence pour un poste bilingue à Edmonton. Mais, en approfondissant le problème, nous nous sommes rendus compte que c'était là une utopie. Lorsque le Bureau des Directeurs de la Radiodiffusion a siégé à Edmonton, en mai dernier, nous avons endossé la demande faite par Radio-Canada, qui nous promet cinq heures de français par semaine. C'est déjà quelque chose mais ce que nous désirons, c'est un poste satellite du genre de celui qui fonctionne au Manitoba depuis le mois d'avril dernier. Cela évidemment ne pourra se faire que deux ou trois ans après l'installation de Radio-Canada à Edmonton. Tout de même le Conseil (de vie française) pourrait nous aider grandement s'il adoptait une résolution qui contiendrait:

1) des félicitations à Radio-Canada pour le satellite érigé au Manitoba;

2) un souhait ardent que dans un avenir le plus rapproché possible, Radio-Canada fournisse le même avantage aux Franco-Albertains.”

(Patoine, c., 29 juillet, 1960)

Dans l'édition du 27 septembre 1961 "La Survivance" annonce du français au nouveau poste CBXT. La population francophone d'Edmonton et des environs immédiats aura bientôt quelques heures d'émissions en langue française chaque fin de semaine. A compter du 7 octobre, le poste CBXT d'Edmonton offrira les samedis et dimanches un choix d'émissions qui devrait plaire à tous les goûts. L'entrefilet reprend alors quelques faits historiques.

"C'est en avril 1960 que la télévision française a fait le saut dans l'Ouest, à l'établissement du poste CBWFT de Winnipeg. Depuis l'automne de 1954, le poste anglophone CBWT de Winnipeg diffusait déjà quelques heures de français par semaine.

L'avènement de la télévision française dans la région de Winnipeg a été accueilli avec joie et reconnaissance par la population manitobaine; nul doute que les émissions françaises diffusées par CBXT attireront au nouveau poste d'Edmonton de nombreux téléspectateurs de langue française.

Les émissions qui y seront présentées sont, en principe, les mêmes que les téléspectateurs manitobains voient chaque semaine... mais en dose réduite.

La Direction de Radio-Canada s'attend à vos commentaires." (L.S., 27 sept. 1961, 1)

Le 25 octobre 1961, Patoine écrit dans "Horizons" que l'inauguration d'un nouveau poste de télévision à Edmonton c'est la reconnaissance d'un principe très important, celui du bilinguisme dans les organismes fédéraux.

"...le poste CBXT de Radio-Canada présente cinq heures de français par semaine. "C'est bien beau!", diront les optimistes. "C'est bien peu!", diront les grincheux. Sans être ni trop optimiste, ni trop grincheux, l'on peut dire que c'est un pas de fait et en attendant d'avoir mieux, l'on peut reconnaître les progrès réalisés durant les quinze ou vingt dernières années. Autrefois, il fallait se battre pour obtenir de la Radio d'Etat quelques misérables demi-heures de français par semaine au poste de Watrous. Aujourd'hui, un simple mémoire de l'ACFA et Monsieur Alphonse Ouimet, gérant général de Radio-Canada prend l'initiative de promettre aux téléspectateurs cinq heures de français. Non seulement cette promesse ne rencontre aucune opposition, mais elle contribue à faire pencher la balance en faveur de Radio-Canada lorsque les Gouverneurs de la Radiodiffusion étudient les demandes d'octroi d'une seconde licence à Edmonton." (L.S., 25 oct. 1961, 1)

Lorsque nous avons demandé au Juge Déchène de nous parler du dossier de la télévision et de nous raconter ses souvenirs, il nous dira ceci.

"Nous avons même, pendant un certain temps, quand la télévision est devenue à la mode... Dick Rice qui était le propriétaire du poste CFRN, son fondateur, qui malheureusement vient de mourir aujourd'hui à l'âge de 94 ans je pense. Il était un des seuls gens du métier de la radio qui nous encourageait à commencer notre poste français. Il nous avait beaucoup aidé. Il nous prêtait son ingénieur quand nous sommes venus en onde et nous donnait des conseils. Et quand il a été question de télévision, lui aussi, il a parti son poste de télévision qui est devenu le poste CFRN-TV. Son dicton lui c'était que la télévision c'était une licence pour imprimer de la monnaie. Ca pouvait faire ça, ça ne pouvait pas faire faillite, ça ne pouvait pas manquer. Il nous encourageait.

Nous avons eu des réunions assez souvent pendant plusieurs mois. On se réunissait au MacDonald et à d'autres endroits. Des gens qui avaient réussi dans leur com-

merce, dans leur profession. Je pense au Dr Mousseau, je pense à Louis Béland qui était hôtelier, Robert Croteau, Léo Lemieux plusieurs autres comme ça, Rocky Forest. Nous avons songé sérieusement à prélever les fonds nécessaires et à partir un poste de télévision. Mais nous sommes venus à la conclusion, premièrement, que notre population n'était pas assez nombreuse pour attirer une clientèle, des commanditaires suffisants, parce qu'un poste de télévision, ça coûte cher. Et ensuite, nous ne savions pas où trouver les fonds nécessaires pour organiser cette affaire-là alors, on n'a pas donné suite à l'affaire." (Déchène, e., 30-31)

Et l'histoire de la télévision va se continuer et il y aura des échecs et des victoires...

## Les artistes et les fêtes

### ... Introduction

L'ACFA a pour but l'union des Franco-Albertains pour la conservation de leur langue, de leurs traditions nationales, de leurs moeurs et coutumes particulières, dit-on dans la constitution de 1929. Qui dit moeurs et coutumes et traditions dit artistes et comédiens et écrivains et fêtes et célébrations. L'Association va aussi s'occuper des artistes, du théâtre, des fêtes et des célébrations.

Mais pour bien comprendre le travail de l'ACFA dans ce domaine, il faut d'abord bien le situer. L'ACFA c'est d'abord et avant tout une poignée de gens: des élus, des bénévoles, des intéressés, des gens dispersés un peu partout dans la province. Entre 1955 et 1961 l'ACFA devra faire de gros efforts pour assurer son financement. Il y aura alors tout le travail de création du service de la Sécurité familiale. Il y aura aussi le travail de maintien de la radio et celui en vue de créer la télévision. On parlera aussi du Centre français, comme nous venons de le voir. Un bon montant des énergies humaines de l'époque ira vers le dossier de l'éducation et plus tard, vers 1960, dans la réorganisation de l'Association.

C'est dans cette situation qu'il faut placer le travail que fait l'Association dans le domaine des arts et des célébrations. Entre 1955 et 1961, l'ACFA appuie quelques artistes, elle reçoit des groupes et même, quand il le faut, les élus et les employés se transforment en comédiens pour présenter une ou deux pièces de théâtre. A la Saint-Jean Baptiste on organise une fête et il y a aussi "La Cabane à Sucre".

C'est ce travail que nous voulons présenter dans ce qui suit. Nous vous rappelons que nous ne rapportons pas ici tout ce qui s'est produit dans le domaine des arts et des célébrations. Malheureusement nous n'avons pu consulter toutes les sources disponibles et nous avons dû, à cause du nombre inouï de choses à dire et de documents à consulter, nous limiter comme nous vous l'avons déjà expliqué au début de ce travail. Ce que nous vous rapportons cependant va vous permettre, du moins nous l'espérons, de reconstruire quelque peu la vie artistique et sociale de l'époque.

### ... l'ACFA appuie quelques artistes

A l'Exécutif du 15 avril 1955, on rapporte qu'un comité est formé pour étudier et organiser si possible une tournée de concerts dont la vedette serait M. Bernard Turgeon, lauréat au concours des "Singing Stars of Tomorrow." Le comité est formé de Léo Rémillard, Me Lionel Tellier, Me Louis Desrochers et le Père Patoine. Bernard Turgeon est un jeune homme d'Edmonton, de la paroisse de l'Immaculée-Conception, fils d'une de nos plus anciennes familles. Mais en septembre, à la demande de Turgeon, la tournée de récitals sera remise à plus tard.

Lors de nos entretiens avec lui, le Président Déchène nous parlera de Bernard Turgeon et de sa famille

"..Sa mère est encore à la maison à Saint-Joachin. Ca aussi c'est de la parenté. Son

père c'est Noël Turgeon. C'était le fils de Cléophas Turgeon dont la famille était établie à Morinville." (Déchène, e., 18)

Bernard Turgeon sera récipiendaire d'une bourse d'études du Conseil des Arts en 1959 (Turgeon, c., 19 mars 1959) et après lui, en 1961, Mademoiselle Cécile Vallée de Bonnyville obtiendra également une aide financière de \$1 000 du Conseil des Arts du Canada. On sait que la demande de Mlle Vallée avait été appuyée par le Président Déchène et Mgr Lussier évêque de St-Paul et que leur témoignage a été noté par Georges-Henri Lévesque vice-président du Conseil. C'est lui-même qui le dit dans une lettre adressée au Président Déchène en date du 6 mars 1961. (Lévesque, c., 6 mars 1961)

### *... quelques artistes, quelques concerts entre 1955 et 1961*

En décembre 1955, Mgr Gosselin nous apprend que la chorale des Disciples de Massenet a décidé de faire une tournée dans l'Ouest au cours de l'été qui vient. Le Directeur Charles Goulet a bien voulu s'offrir pour donner gratuitement des concerts dans les principaux centres français qu'ils traverseront. La chorale sera à Edmonton de 10h a.m. à minuit, le mardi 7 août. L'Exécutif demande au poste CHFA de recevoir ce groupe et d'organiser un concert. (C.R. 14 déc. 1955)

Le chœur a 50 voix et un répertoire de 200 pièces en français, en latin, en anglais, en allemand et en russe. Leur concert aura lieu à la salle Victoria Composite. Mais le nombre d'auditeurs sera restreint. Dans "La Survivance" du 15 août 1956, on rapporte le déroulement du concert et on termine en disant ceci:

"Quand nos gens répondront-ils aux efforts de quelques-uns pour élever le niveau culturel de notre pays?" (L.S., 15 août 1956, 1)

En mai 1960, la Chorale de l'Université Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick donne un concert au gymnase du Collège Saint-Jean. Selon "La Survivance" c'est une des meilleures chorales du Canada. Au printemps de 1958 la chorale se mérita le trophée "Lincoln" présenté chaque année par la "Chaîne des Festivals Canadiens." En septembre 1956 l'ACFA va inviter la communauté à assister à une réception qui sera offerte à quelques membres de la troupe de la famille Plouffe, le 25 septembre à l'auditorium de l'école Grandin. Deux cents personnes vont se présenter au rendez-vous fixé par CHFA. Vous vous souviendrez que nous en avons parlé dans notre section sur la radio. Nous ne voulons alors pas reprendre ici.

Le 20 février 1957 "La Survivance" annonce que les Gais Troubadours, la chorale du Collège St-Jean, ont donné un concert le 17 février dans la salle de Alberta College. Cette fois l'assistance était nombreuse et ils n'ont pas été déçus. Les Gais Troubadours sont menés d'une main experte par le R.P. Douziech. Cette chorale apporte une large contribution au rayonnement de la culture française dans l'Ouest. Ils nous font respirer l'air de la mère patrie, dit-on dans l'article.

### *... l'oeuvre de Marie-Anna Roy*

En novembre 1958, "La Survivance" annonce la parution du nouvel ouvrage littéraire, "Valcourt" de Marie-Anna Roy. Elle est la soeur de Gabrielle Roy. L'article dans "La Survivance" est écrit par Georges Bugnet un de nos plus grands écrivains et poète. Ce dernier ouvrage de Marie-Anna Roy est supérieur à son précédent, "Le pain de chez nous", nous dit Bugnet. Comme "Les Anciens Canadiens" de Philippe Aubert de Gaspé et "Jean Rivard" de Gérin-Lajoie, l'oeuvre de Marie-Anna Roy prendra de la valeur avec le temps, dit-il encore.

Le roman raconte l'histoire d'une femme, Antoinette, qui arrive comme institutrice dans une petite paroisse de pionniers puis qui s'installe et travaille sur une terre. Elle s'y ruine ou presque et s'en retourne à la ville. Mais encore une fois son désir d'enseigner la



*“Le malade imaginaire”*

*Ovila Gobeil / Béralde - François McMahon / Le malade -*

*Roger St-Pierre / Diafoirus (père) - Georges Lavallée / Diafoirus (fils) -*

*Lorraine Levasseur / Angélique.*

ramène dans le Nord où la guette une fin tragique. Instruite et cultivée, Antoinette sera en guerre froide avec les commissaires de l'école, les parents et le curé.

Le roman nous présente l'image d'une contrée neuve qui présentement s'efface et se transforme sous une civilisation dévastatrice nous dit Bugnet. Marie-Anna Roy dépeint les beautés et les laideurs du début de la colonisation dans le Grand-Nord quelque part vers la Rivière-de-la-Paix. Les futurs historiens pourront se servir avec profit d'une foule de renseignements. Le livre est en vente à la librairie française dans l'édifice de "La Survivance."

### ... du côté théâtre

Du côté théâtre c'est au Collège Saint-Jean qu'il faut d'abord aller. En février 1955, à la salle de l'école Saint-Joseph, les élèves du Collège Saint-Jean assistés de normaliennes pour les rôles féminins représentent "Le Malade imaginaire" de Molière et cela devant une salle comble. On dit que la pièce est beaucoup supérieure à la présentation du "Bourgeois gentilhomme" de l'an passé.

Le père Mercure est le Directeur. Les décors sont de André Lamothe. Le rôle du Malade est joué par François MacMahon. Liliane Paule joue sa femme, Lorraine Levasseur joue Angélique sa fille aînée et Hélène Turcotte joue Louison, la cadette. Ovila Gobeil joue Béralde le frère du Malade. Albert Lafrance joue Cléante le jeune premier. Les médecins Diafoirus sont interprétés par Roger St-Pierre dans le rôle du père et Georges Lavallée dans le rôle du fils. Le Médecin Purgon est joué par Alphonse Roy et le médecin Fleurant par Jacques Johnson. Roger Hébert joue le rôle du notaire Bonnefoi. La musique du premier acte, du ballet et de la réception du Malade a été composée par Paul Lapierre qui a aussi accompagné les différentes parties musicales. "La Survivance" du 2 mars 1955 publie une photo du groupe d'élèves. Dans la photo on remarque aussi la présence de Gérard Baril le célèbre maquilleur de l'époque.

Le 24 juin 1956, à l'occasion des fêtes de la Saint-Jean Baptiste, La troupe du Théâtre français d'Edmonton présente "Le Voyage de Monsieur Perrichon" à la salle de l'école St-Joseph. Laurier Picard est le directeur et le serviteur saugrenu. Léo Rémillard tient le rôle de M. Perrichon. Les autres membres de la distribution sont Paul Hervieux, Mme Dubuc, Cécile Sabourin, Gérald Lachance, Jean Caron, André Déchène, Conrad Cousineau et Bernardin Gagnon. Gérard Baril fait le maquillage et le régisseur est Antoine Blain.

La réalisation sera magistrale et elle sera accueillie par une foule de près de 600 personnes, adultes et jeunes. Il y a aussi une suite nombreuse d'invités d'honneur précédé de Son Excellence M. L'Ambassadeur et Mme Francis Lacoste de France. C'était, dit-on, la première fois que M. l'Ambassadeur avait le loisir de voir cette pièce et il sembla en jouir tellement qu'il tenait à se présenter dans les coulisses pour y rencontrer tous les acteurs et les gratifier de ses compliments personnels à chacun.

Quelle résurrection! Le cercle Jeanne d'Arc et le cercle Molière d'autrefois jouissent des effets de la métempsychose, dit-on dans "La Survivance" du 20 juin 1956. Les Tessier, les Hervieux, les Sylvestre ne pourront plus dire que le théâtre est mort. On a retrouvé des acteurs qui prennent leur place et qui font honneur aux anciens. Monsieur le président du Théâtre français, M. Alphonse Sylvestre spectateur et acteur dans cette pièce alors qu'elle avait été jouée par ici en 1915, 1924, et en 1942 dira que les acteurs d'aujourd'hui "font mieux que nous". L'article du 27 juin de "La Survivance" est signé le souffleur muet. (L.S., 27 juin, 1956, 1)

Le Président Déchène nous a parlé des grands débuts du théâtre à Edmonton.

"Ah oui! le cercle Jeanne D'Arc faisait beaucoup de théâtre. J'avais un petit programme d'un concert qui avait eu lieu en 1913, une pièce qui avait été jouée. Parmi les acteurs il y avait Alphonse Hervieux, il y avait ma tante Alphonsine, Mme Roy elle s'appelait Mme Biron ou Mlle Déchène et puis ça avait été joué à Edmonton. Il y avait beaucoup de théâtre....Puis ensuite Picard est arrivé et puis Rémillard.

C'était de grands amateurs de théâtre. Encore aujourd'hui ils montent des pièces de théâtre dans des maisons de vieux." (Déchène, e., 18)

En février 1957, Studio Theatre de The University of Alberta présentera la comédie ballet d'Anouilh "Le bal des voleurs". Le metteur en scène est Maurice Rabotin professeur de langues vivantes à l'université. "La Survivance" du 13 février 1957 dira qu'un spectacle en français donné par les Anglais est une chose rare et que cela attire l'attention. (L.S. 1)

En juin 1959, on annonce aux membres de l'Exécutif que le Cercle Molière vient à Edmonton pour jouer "Le Médecin malgré lui". Mais il y a un problème; le Cercle Dollard doit jouer la même pièce le dimanche précédent. Malheureusement la représentation du Cercle Molière va se solder par un déficit de \$63.32.

Et il y a le Cercle dramatique de Saint-Paul qui fait parler de lui pendant toute cette période entre 1955 et 1961. Le 24 novembre 1955, André Déchène fait parvenir un télégramme à Monsieur Paul Duteau, président du cercle dramatique de St-Paul.

"Félicitations formation groupe théâtral Stop Souhaite succès première représentation et nombreuses réalisations culturelles à venir."

(Déchène, c., 24 nov. 1955)

Nous ne pouvons pas l'assurer mais nous croyons que leur première production sera la fameuse comédie "Ces Dames aux chapeaux verts". (L.S. 14 déc. 1955, 1) Le Cercle "Edmonton" de l'ACFA se fera un plaisir d'inviter la troupe de théâtre de Saint-Paul à venir jouer leur succès à Edmonton le 22 janvier au gymnase de l'école St-Joseph. (L.S. 18 jan. 1956, 1)

Le 25 avril 1956, Mme Claire Drouin, secrétaire-trésorière du Cercle dramatique de Saint-Paul, fait parvenir un chèque de \$150.00 de la part du Cercle dramatique de Saint Paul. Le président Déchène lui répond le 2 mai 1956.

"Tout en contribuant d'une façon bien tangible à la culture française de vos membres, et des auditoires qui ont joui de vos représentations, vous aidez l'Association des Canadiens-français de l'Alberta à se maintenir au point de vue financier.

Votre groupe a posé un geste qui devrait servir d'exemple à de nombreuses organisations dans la Province" (Déchène, c., 2 mai 1956)

En novembre 1958, le Cercle dramatique de Saint-Paul présente "Le contrôleur des wagons-lits" et on invite le Président Déchène à y assister. Mais il ne peut pas s'y rendre. Il sera représenté par Eugène Trottier et probablement par certains autres membres de l'Exécutif central, dit-on dans la lettre du 16 novembre 1956 signée Gisèle Labonté secrétaire. (Labonté, c., 16 nov. 1956)

En 1957, Mme Jules Van Brabant, présidente du Cercle dramatique de Saint-Paul écrit de nouveau au Président Déchène

" J'ai le plaisir de vous annoncer que notre Cercle dramatique est plus actif que jamais malgré les embarras que certains nous ont suscités. Nous avons à l'étude une pièce intitulée "Durant et Durant" par Maurice Ordonneau que nous jouerons dimanche le 5 mai à 8h30 p.m.....

Nous serions très heureux si vous nous faisiez l'honneur d'y assister ainsi que Madame Déchène. Il nous ferait plaisir si vous adressiez quelques mots et mentionniez que nous avons contribué la somme de \$350.00 pour l'ACFA pendant l'année 1956. ....

Nous voulons aussi profiter de cette occasion pour présenter à Madame Gouin un bouquet de roses et la remercier du dévouement qu'elle a apporté à cette cause. C'est grâce à elle s'il existe un club dramatique français à Saint-Paul.

Lors d'une entrevue cet hiver avec le Rév. Père Patoine, il m'a laissé entendre que nous serons les bienvenus à Edmonton avec cette pièce le 12 mai...."

(Van Brabant, c., 14 avril 1957)

Le Président Déchène va répondre qu'il a bien l'intention d'assister à la représentation "Durant et Durant" dimanche le 5 mai et que oui il dira quelques mots dans le sens indiqué. (Déchène, c., 25 avril 1957)

### ... les fêtes

Lors de nos entretiens, Son Honneur le Juge Déchène nous parlera un peu des grandes fêtes de l'époque.

"Ah oui! ça c'était traditionnel, il y avait toujours une grosse St-Jean Baptiste à Lamoureux, puis à Legal, puis à Vimy, au nord de Legal à Picardville, puis à Edmonton. Des chars allégoriques, des grands discours, des banquets."

(Déchène, e., 18)

### ... les grands discours ...

Et bien que nous nous proposons, dans cette section, de parler surtout des fêtes, nous ne pouvons résister à la tentation de dire deux mots au sujet des grands discours qui faisaient toujours partie de ces grandes fêtes. Ca aussi c'est une partie de notre patrimoine et comme c'est un art presque oublié il est bon de se rappeler quelques souvenirs.

On n'a pas vécu si on a pas eu l'occasion de profiter d'un bon discours, ce que le Juge Déchène appelle une pièce de fond, c'est-à-dire un discours préparé d'avance.

"Dans toutes les réunions de l'ACFA (évidemment il y avait beaucoup de politiciens dans ce temps-là) les politiciens étaient toujours invités à prononcer de grands discours à l'ancienne mode "oratoire." Ils commençaient toujours leur discours en disant, en s'adressant: Excellence, Révérendissime MesSeigneurs, Messieurs du clergé régulier et séculier, mes Très Révérends et mes Révérendes Soeurs, il y avait toujours des soeurs provinciales, Mesdames et Messieurs. C'était l'entrée en matière de presque tous les discours..." (Déchène, e., 20)

Mon père disait-on était le deuxième Laurier. Il faisait de grandes envolées oratoires. Puis le Sénateur Lessard, Jean Côté, Adéodas Boileau, père du Dr Boileau, l'avocat Giroux, c'était tous des gens qui possédaient pas mal d'éloquence alors quand ils parlaient ces gens-là, ils s'exprimaient comme s'ils parlaient à une foule immense. Maintenant on a perdu ça, on n'a plus ça . On n'a plus cet élan oratoire..."

(Déchène, e., 12)

### ... la Saint-Jean Baptiste ...

Le 15 avril 1955, le nouveau Président Déchène lance l'idée d'une grande célébration de la prochaine Saint-Jean Baptiste. Et puis l'on forme un comité composé de Diamond, le président, Maynard, Rémillard, Fontaine, Lavallée, Tellier et Bérubé. Le 28 avril 1955, Déchène fait parvenir une lettre à tous les curés des paroisses de la région d'Edmonton.

"L'Exécutif central de l'ACFA songe à organiser une grande démonstration pour célébrer cette année la Saint-Jean-Baptiste dans la région d'Edmonton....

Nous aimerions savoir: si la date vous convient - si votre paroisse pourrait fournir un char allégorique - si nous pouvons compter sur la collaboration de tous, pour faire de cette journée, un véritable succès.

Auriez-vous la bonté de me faire part de vos réactions, à ce sujet, avant le 9 mai. Ce jour-là je me permettrai de téléphoner à ceux qui ne m'auront pas rejoint afin

de pouvoir présenter un rapport définitif aux membres du comité qui se réuniront le soir même.” (Déchène, c., 28 avril 1956)

Le 16 mai, le président donne un rapport aux membres de l’Exécutif. L’assemblée approuve en principe l’organisation. Voici quelles seront les grandes lignes de la fête: grand’messe dans chaque église paroissiale avec sermon de circonstance, parade de chars allégoriques dont le thème général serait “Le cinquantenaire de la Province” (Déchène, c., 28 avril 1955) et procession d’un endroit en ville au Collège Saint-Jean. A 4h00, réception au Collège Saint-Jean en honneur des pionniers de toute la région, suivie d’un programme de chants, de folklore et d’un souper champêtre. Le soir il y aurait une soirée dramatique et musicale organisée par la paroisse de l’Immaculée-Conception.

En réponse à la lettre de Déchène, le Père G. Michaud, Curé de Saint-Joachim, dira ceci:

“Il est temps que nous fêtons la Saint-Jean Baptiste d’une manière digne de notre patron national et que tous les Canadiens-français de la ville et du voisinage soient invités à se joindre à nous.” (Michaud, c., 9 mai 1955)

En juin 1955, la paroisse de Saint-Paul célèbre aussi la Saint-Jean Baptiste. De bonne heure on voit les chars allégoriques se diriger vers l’église afin d’entrer dans la longue procession patriotique qui aura lieu après la messe. “La Survivance” du 6 juillet 1955 en fait un reportage tellement imagé que l’on a l’impression d’y être.

“A dix heures, les paroissiens et les enfants canadiens-français de notre école remplissaient l’église; c’était le début de notre fête nationale. Comme nos grands ancêtres, on implorait d’abord les bénédictions et les lumières de Jésus au Saint-Sacrement. Les Séminaristes à la tribune de l’orgue apportèrent leur contribution à celle de nos chantres pour rehausser la beauté de cette cérémonie liturgique.

Ce fut ensuite la parade des chars allégoriques. M. Albert Doucet, président de l’ACFA de St-Paul et premier organisateur de cette célébration invita les différents personnages à suivre cette intéressante procession. Ce fut d’abord le porte-drapeau à cheval, qui dirigea la parade. La voiture portant un haut parleur suivit, donnant les indications du parcours. Vint ensuite la voiture du R.P. LeClainche, ce premier missionnaire de St-Paul depuis 1905.

“...La fuite en Egypte,” un tableau vivant qui nous présentait Jésus, Joseph et Marie dans ce départ précipité vers l’Egypte; tableau qui soulignait que cette année 1955 est consacrée au Saint Epoux de Marie.

“La croix du chemin” nous fit admirer l’une des belles traditions si chrétiennes de nos ancêtres.

...Le char du “Terrain des Jeunes” préparé par les Séminaristes.....représentait une glissoire surveillée par M. l’abbé Simard...

Le camp des Scouts présentait une forêt où nos jeunes scouts avaient dressé leur tente....Le char suivant...représentait deux scènes typiques; “Le Noël païen et le Noël chrétien.” C’est la J.A.C. qui l’avait préparé....” (L.S. 6 juillet 1955, 1 et 5)

Et puis la parade se continue avec encore plusieurs chars qui se dirigent lentement vers l’hôpital pour permettre à nos chers malades de voir. Dans l’après-midi il y a une partie de balle et le soir, à la salle paroissiale, on montre le film de Séraphin. Et on fera la râfle du mouton de notre petit Saint-Jean Baptiste. L’heureux gagnant est M. Jacques Boucher. (L.S. 6 juillet 1955, 1 et 5)

En 1956, Edmonton se prépare encore à célébrer la Saint-Jean Baptiste. Dans “La Survivance” du 6 juin 1956, on publie l’annonce suivante:

Tous les Canadiens de la région d’Edmonton voudront:  
Voir...

- la course à relais monstre à laquelle prendront part plus de cent personnes
- la course automobile à obstacles
- les plus jeunes prennent part à des jeux organisés

Entendre

- la fanfare de la Marine

Assister

- à la remise des Prix et du Diplôme honorifique,

Rencontrer

- tous leurs parents et amis des paroisses de toute la région

Goûter

- aux douceurs qui se vendront sur le terrain

Applaudir

- les artistes du "Théâtre français" dans "Le Voyage de Monsieur Perrichon."

En célébration de la Saint-Jean Baptiste,

Le 24 juin prochain (1956)

Organisée par le Cercle "Edmonton" de l'ACFA." (L.S., 6 juin 1956, 8)

Dans l'édition du 20 juin 1956, on indique que la grande célébration de la Saint-Jean Baptiste doit avoir lieu sur le terrain du Collège Saint-Jean dimanche après-midi à 2h.00. Mais dans l'édition du 27 juin on annonce que la fête champêtre organisée par l'ACFA à l'occasion de la Saint-Jean Baptiste a dû être remise à vendredi soir prochain à 7h30. On dira ailleurs dans "La Survivance" du 27 juin 1956 que la

"..Saint-Jean Baptiste a eu des débuts mornes, mais les esprits ont été relevés dans la soirée et pour deux heures on oublia presque la grande fête champêtre qui devait avoir lieu dans la cour du collège St-Jean Mais après ces heures d'hilarité (Le voyage de M. Perrichon) on se redisait vite - nous nous reverrons vendredi à la remise de la fête en plein air." (L.S. 27 juin 1956, 1)

De 1957 à 1960, il n'y aura plus de célébration communautaire de la Saint-Jean Baptiste et sans vouloir prétendre en connaître la cause certaine, nous croyons qu'il s'agit peut-être du fait que la "Cabane à Sucre" a lieu très peu de temps avant et qu'il s'agit là d'une très grande fête. Parlons-en justement de la "Cabane à Sucre."

... la "Cabane à sucre" ...

En novembre 1954, le Cercle "Edmonton" de l'ACFA avait terminé la réorganisation de ses cadres avec l'élection d'un nouvel Exécutif sous la présidence de Paul Marion. Dès leur première assemblée, le 9 décembre, un comité fut nommé pour voir à l'organisation de la traditionnelle "Cabane à Sucre." (L.S. 14 déc. 1955, 1) A leur réunion du 13 janvier 1955, quelques semaines plus tard, M. Philippe Villeneuve, (L.S. 18 janvier 1956, 1) le responsable du comité, indique que la soirée de "La Cabane à Sucre" est sur le point de s'organiser.

Cette 6e "Cabane à Sucre" aura lieu le 29 avril 1955, au pavillon des ventes - nouvelle annexe. Les profits, dit-on, dans l'annonce de "La Survivance" en date du 6 avril 1955, iront vers la bourse pour Prêts d'Honneur aux étudiants universitaires. On invite les "mangeux" les "jaseux", les "voyeux", les "danseux" à y assister. Pour que tout soit parfait

"..L'on a même été jusqu'à retenir les services d'un "sucrier" professionnel. En effet, un M. Dion, champion pour 1954, des fabrications de sirop d'érable, vient à Edmonton, exprès pour nous régaler. Il y aura jusqu'à de la tire sur la neige, même si celle d'hier a le temps de fondre." (L.S. 20 avril 1955, 1)

Dans l'édition de "La Survivance" du 4 mai 1955, on dit que les gens sont venus en foule clamer leur joie de vivre selon les traditions. Le grand attrait c'est la tire sur la neige servie dans les "auges" construites expressément pour le service de ce grand délice. Puis tout ça dans un décor de vraie "Cabane à Sucre."

"A l'entrée même, deux arbres faisaient fiers de représenter le digne érable avec seau et chalumeau et il faisait bon d'entendre les "experts" se complimenter. Pendant que l'un des organisateurs faisait l'entaillage, un de nos "habitants" s'est plu à lui dire "On voit bien que tu as déjà entaillé des érables, tu sais ou appliquer la vrille." (L.S. 4 mai 1955, 1)

Puis il y aura la musique de l'orchestre de Jos Dubuc de Végreville qui permet à nos jeunes de "se brasser les molécules" lors "des virements et contortions, sauts et plonges, et toute cette combinaison de tours, détours et retours que l'on appelle la danse moderne." (L.S., 4 mai 1955, 1) Et puis quelques jeunes du Collège Saint-Jean sont venus chanter.

Son honneur le Lieutenant Gouverneur, J.J. Bowlen, l'échevin M.T. Mitchell, représentant le Maire de la ville d'Edmonton et M. André Déchène étaient hôtes d'honneur. On les honora du ceinturon et de la tuque qu'ils portaient avec la fierté "qui s'acquiert au contact de gens à démonstration sympathique." dit-on dans "La Survivance." (L.S., 4 mai 1955, 1) La présence des hôtes d'honneur ne passe pas inaperçue. Une dame raconte que

"Le monde ici doit croire que la soirée est très importante vu les hôtes d'honneur qui sont présents; quelqu'un m'a demandé si j'étais la femme du Premier Ministre Louis St-Laurent." (L.S., 4 mai 1955, 1)

M. Jean-Marie Fontaine avait été nommé chef de la Cabane. M. Lucien Bédard était maître charpentier, Philippe Villeneuve maître vendeur et Aimé Kérouack, distributeur des billets. Léo Rémillard, lui, s'est montré habile maître de cérémonie.

En 1956, la 7e "Cabane à Sucre" aura lieu, elle aussi, au Pavillon des ventes (Nouvelle annexe). On dit cette année-là que la "Cabane à Sucre" s'est donc établie comme la fête par excellence des Canadiens-français de tout âge et qu'il faut à tout prix la reprendre à tous les ans si l'on ne veut se faire juger. (L.S. 2 mai 1956,1) La Cabane est devenue une institution.

Qui est là? Tout le monde: S. Ex. Mgr Anthony Jordan o.m.i., archevêque-coadjuteur d'Edmonton accompagné de M. l'abbé Roméo Ketchen; S. Hon. le Maire William Hawrelak; Le R.P. Guy Michaud; Irénée Turcotte le maître des sucres; M. Paul Marion président du Cercle "Edmonton" de l'ACFA; M. Philippe Villeneuve, organisateur de la Cabane; Me Louis Desrochers président honoraire du Cercle "Edmonton" de l'ACFA; le "calleur" M Gabriel Forest autrefois de Saint-Boniface; l'orchestre de Jos Dubuc de Végreville; les Gais Troubadours du Collège Saint-Jean. On mange de la tire, on jase on danse le "Bunny Hop" et puis des sets callés....

En avril 1957, a lieu la 8e Cabane. Il y aura 1 500 participants et le Maire d'Edmonton, le Maire Hawrelak, fera un discours. La Cabane sera organisée par le propagandiste M. Eugène Trottier qui aura été prêté au Cercle "Edmonton" exprès pour ça. (L.S. 1er mai 1957, 1)

Puis il y aura la 9e "Cabane à sucre" en avril 1958, Il y aura cette fois 2 000 participants et une exposition d'art domestique complètera le décor. Une fois de plus l'Exécutif central de l'ACFA aura prêté Eugène Trottier le populaire propagandiste de l'ACFA pour organiser la Cabane de '58 (L.S., 30 avril 1958, 1)

Puis il y aura sans doute la 10e Cabane en 1959 bien que nous n'ayons pas eu accès aux documents qui la décrivent. Nous savons qu'elle a eu lieu cependant et cela grâce à une lettre de M. Émile Joly président du Cercle "Edmonton", adressée au Président général Déchène et datée du 29 octobre 1959.

“Il ressort également des minutes de cette Assemblée et sur proposition de M. Paul Emile Desjardins, secondé par M. Irénée Turcotte que: La dette de l’ACFA Provincial, envers le Cercle Edmonton, soit considérée Payée par les services concrets du Progandiste général M. Trottier, lors des années 1957,1958 et 1959.”  
(Joly, c., 29 oct. 1959)

(Nos lecteurs se souviendront qu’en février 1955, alors que André Déchène est élu président général, l’ACFA provinciale a en caisse \$541.68 et elle doit \$400 au Cercle “Edmonton”.)

Puis il y aura le lle “Cabane à sucre” et elle sera surtout caractérisée par un nouvel apport: la “Cabane des jeunes.”

“Le paradis des jeunes en effet,... au pied de cette banderolle évoluaient déjà plusieurs centaines d’enfants, faisant du cheval, de l’éléphant on mangeant déjà de la tire, buvant de l’orange, se berçant dans un bateau ou sur les nombreuses balançoires ou encore se laissant captiver par l’hallucinante histoire de “François le rhinocéros,” ou d’une fable de M. de la Fontaine, et des films en couleur s.v.p.”  
(L.S. 11 mai 1960, 1)

L’orchestre de Jos Dubuc aura été remplacé par celui de Gaby Hass. Mais il y aura toujours un “calleur” pour les danses carrées. Puis dans l’assistance il y aura le R.P. Arthur Lacerte, recteur du Collège Saint-Jean, M. Paul Delion Consul de France, Mme A. Cairns, Vice-Consul de Belgique, le Docteur Roger Motut de l’université etc... Et puis vers 10 heures le maître de cérémonie nous fera part de la visite impromptue du Gouverneur Général Georges Vanier et Madame. Il en profitera pour nous parler de notre devoir d’assurer l’élaboration du beau et grand pays qu’est le Canada avec sa double origine et sa mission dans le monde présent et futur.

En mai 1961, c’est la 12e “Cabane à sucre.”

“L’ensemble du programme n’a pas besoin d’être détaillé pour en faire ressortir sa valeur. La disposition de l’immense salle, son décor rustique et tellement adéquat. Le souper dans une salle attenante et servi avec tant de courtoisie, le programme radiophonique de “La Chasse à l’inconnu”, l’exposition de la Librairie Fides, la grande personnalité et l’amabilité du Maître de Cérémonies, M. Pierre Mousseau faisaient que tous, sucriers, responsables divers tels les Chefs de La Cabane, Chefs des entrées et des ventes s’en trouvaient rajeunis tout autant que les responsables du “Paradis des Jeunes” qui est la section du rire et de l’avenir.”

(L.S., 10 mai 1961, 1)

### ... les autres fêtes ...

Il y a d’autres fêtes pendant cette période de 1955 à 1961. A titre d’exemple, le 28 septembre 1955, l’organisateur des fêtes du Jubilé de la province va remercier l’ACFA de sa participation à la parade et au pageant. Malheureusement nous n’avons pas d’autres détails de la participation de l’ACFA à cette fête.

Il y aura aussi les fêtes organisées pour célébrer les Noces d’Or sacerdotales de S.E. Mgr MacDonald Archevêque. Il y aura la célébration annuelle du 14 juillet de la colonie française et l’ACFA sera représentée à toutes ces fêtes.

Puis il y aura un peu partout dans la province et cela plusieurs fois pendant l’année, les fameux festivals de la chanson française. Mais ce n’est pas ici qu’il convient d’en parler. Il faut attendre pour en parler qu’on aie décrit le travail de l’AEBA car c’est cette association qui en était la première responsable.

Puis il y aura aussi les grands congrès de l’ACFA. Rencontres d’affaires, rencontres sociales, célébrations, les congrès jouent tous les rôles et ils figurent à titre de moments importants dans l’histoire de la communauté franco-albertaine. Voilà pourquoi nous avons

pensé qu'il serait bon d'en garder la présentation pour la fin. La description des congrès jouera alors le rôle de synthèse des informations présentées à date et nous pourrons ainsi résumer le travail et la vie de la communauté pendant la période allant de 1955 à 1961.

## Les jeunes

### *... Introduction*

La Relève albertaine est un très grand mouvement de jeunes créé au début des années '50. Pendant plusieurs années, le mouvement sera très fort, très présent. En 1956, par exemple, 600 jeunes Franco-Albertains se présenteront au congrès annuel de la Relève qui a lieu au Collège Saint-Jean.

Malheureusement le mouvement ne va pas durer dix ans. Certains diront que la flamme brûla trop vive et qu'elle s'épuisa alors trop rapidement. D'autres diront....On dira bien des choses mais jamais ne pourra-t-on dire que la Relève n'a pas eu, pendant sa courte vie, de très grands succès. Plusieurs membres de notre génération vous diront qu'ils ont appris à être francophones grâce ce mouvement.

Ce n'est pas l'ACFA qui est responsable de la création du mouvement de la Relève albertaine. Cet honneur revient à l'Association des éducateurs bilingues de l'Alberta et au Père Forget. La Relève albertaine ne fait pas non plus partie de l'ACFA; elle ne figure pas dans la liste de ses "comités". Pourquoi voulons-nous alors parler de ce mouvement dans un document qui a pour but de traiter de l'ACFA et de son travail pendant la période allant de 1955 à 1961?

Nous avons choisi d'en parler d'abord à cause de l'importance du dossier, la jeunesse étant l'avenir de la communauté. Mais nous voulons parler de la Relève surtout à cause de la symbiose qui existe entre ce mouvement de jeunes et l'Association des adultes. La Relève va exister d'abord et avant tout pour préparer les jeunes à faire le travail que fait l'ACFA. Le travail de la Relève était de préparer la relève justement. C'est donc à ce titre que nous avons choisi de l'inclure dans le présent travail.

Une fois de plus nous vous rappelons que nous n'allons pas "tout dire". Nous espérons seulement vous présenter un portrait suffisamment complet pour que vous puissiez suivre un peu le travail et le cheminement de cet important mouvement de jeunes.

### *... un bout d'histoire*

En novembre 1957, "La Survivance" publie un petit bout d'histoire de la Relève albertaine. On dit alors que l'idée fut lancée en 1950 à l'Exécutif de AEBA et qu'en 1952, un comité fut nommé afin de rédiger une ébauche de Constitution. C'est le Père Forget qui en rédige le premier texte. Pendant l'année 1952-53, il fera la tournée de nos principaux centres afin de présenter la Relève à nos éducateurs.

Le 5 novembre 1954 a lieu le premier congrès provincial et l'initiateur de ce congrès est Jean Papan de Prudhomme en Saskatchewan. Entre avril 1953 et octobre 1954, on lance une invitation à toutes les écoles d'envoyer des délégués au premier grand congrès de la Relève. Le congrès sera préparé par une soixantaine d'élèves de Saint-Jean et une trentaine d'élèves du Pensionnat A.S.V. (Relève,(a)) Il a lieu au Collège Saint-Jean et il y a 300 délégués.

### *... relation avec l'ACFA*

Notre description du travail de la Relève débute en février 1955, (quelques mois après le premier congrès de la Relève) c'est à dire au congrès de l'ACFA de février 1955 alors que Me Déchène est élu président général de l'ACFA. Lors de ce congrès de l'ACFA, on explique que l'idée de la Relève germa dans l'esprit de certains professeurs qui aidèrent à la lancer et qui l'aide encore discrètement. (C.R., 16-17 fév. 1955) On acceptera alors avec joie que la Relève fasse partie intégrante de l'ACFA et on souhaitera qu'une section

de ce mouvement soit fondé à l'université. (C.R. 16-17 fév. 1955)

Les adultes, comme on les appelait alors, voit la Relève comme un "précieux encouragement."

"Il arrive souvent qu'inconsciemment, nous nous demandons: "Et quand nous n'y serons plus, qui donc continuera le travail?..." Qui?... Tout simplement ces jeunes de la Relève qui se préparent, dans l'étude et dans l'apprentissage de l'organisation, qui se préparent aux tâches que nous leur laisserons." (L.S., 16 nov. 1955, 2)

La Relève c'est l'ACFA en fleur et son rôle est de préparer les chefs de demain. (C.R. 20-21 fév. 1957) Voilà sans doute pourquoi en mars 1955 la Relève sera invitée à envoyer un représentant à l'Exécutif central de l'ACFA. Celui-ci sera considéré comme un membre "ex officio." (L.S., 9 mars 1955, 6)

En mars 1956, le président de la Relève, Jacques Johnson, va exprimer le souhait que les cercles locaux de l'ACFA invitent un représentant de la Relève à faire partie de leur exécutif local et les membres de l'Exécutif central vont en faire la motion.

Au congrès de l'ACFA de 1959, les congressistes vont exprimer leur encouragement sous forme de résolution. Au congrès de novembre 1961 les congressistes vont accepter essentiellement la même résolution.

"Les Congressistes sont heureux d'exprimer leur admiration pour l'oeuvre accomplie par la Relève Albertaine.....et désirent offrir ....leur plus entière collaboration et tout l'encouragement possible." (L.S., 18 nov. 1959, 3)

De leur côté, comment est-ce que les jeunes se perçoivent et comment est-ce qu'ils décrivent leur rôle?

En mars 1955, le vice-président Roger Hébert dira que les jeunes ont "un héritage très précieux à conserver" et qu'il faut en être fier." (L.S., 2 mars 1955, 5) En 1956, "La Survivance" publie un reportage de la Relève signé Jacques Boucher, reporter provincial. Il dit ceci:

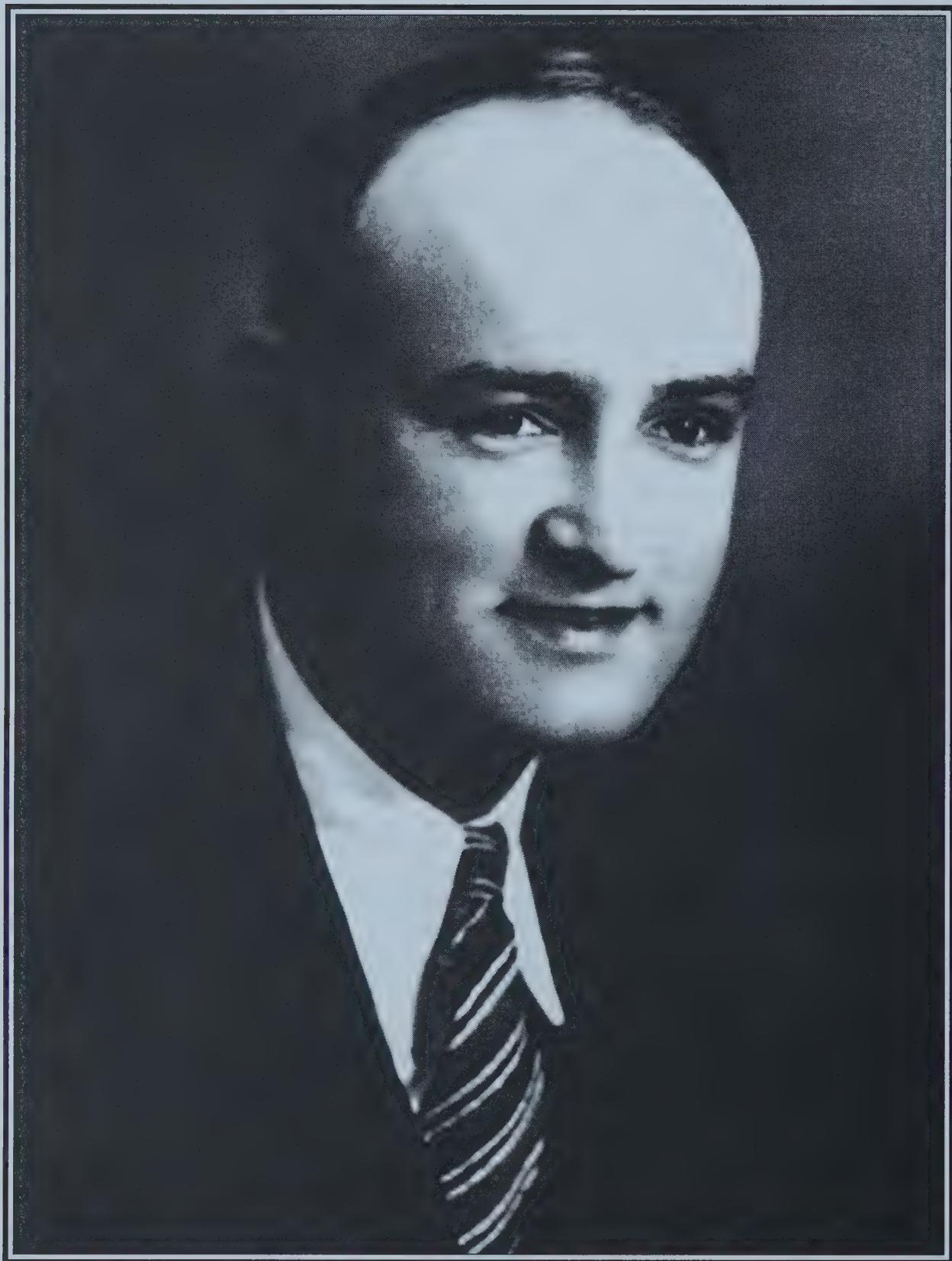
"...notre mouvement semble aller à merveille dans la plupart des groupes. Ceux qui ont beaucoup de difficultés nous vous exhortons à continuer la lutte sans fléchir. N'oublions jamais que notre rôle est en un sens celui du soldat, car nous devons sans cesse combattre pour protéger notre langue, nos traditions et notre foi. Nous serons vainqueurs si nous les jeunes d'aujourd'hui, qui sommes les adultes de demain, savons se tenir par la main et redire avec fierté "Restons nous-mêmes." (L.S., 5 déc. 1956, 5)

### *... organisation*

Dans le texte des Constitutions de la Relève albertaine accepté par le comité provincial lors de sa réunion du 4 avril 1959, on décrit la nature et les buts de la Relève de la façon suivante:

"La Relève Albertaine est un mouvement de jeunes Canadiens-français désireux d'assurer le progrès de leur groupe ethnique et catholique en Alberta et de le promouvoir dans tout le Canada. Le mouvement vise à produire une élite consciente de la beauté et de la valeur pratique, à l'âge moderne, de la culture canadienne-française et française, afin de les apprécier davantage et d'en faire bénéficier les autres." (Relève, 4 avril 1959, 1)

Et comme moyens d'action la Relève albertaine



*André Miville Déchène*

...entend former ses membres par la prière, l'étude et l'action.  
Elle compte aussi initier graduellement ses membres actifs aux oeuvres et  
aux fonctions qui les attendent comme adultes canadiens-français."  
(Relève, 4 avril, 1959, 1)

La Relève a comme devise "Soyons nous-mêmes" et la patronne principale est la Sainte Vierge sous son vocable de Notre-Dame-des-Victoires. La patronne secondaire du mouvement est Sainte Jeanne d'Arc.

Sur son blason officiel on remarque un flambeau, symbole d'idéal et invitation constante à garder la foi et la langue; deux feuilles d'érable symbole national; deux épis de blé, symbole des prairies; la rose des armoiries de l'Alberta; deux fleurs de lys, symbole de nos origines françaises et la devise "Soyons nous-mêmes".

A l'article 3 des Constitutions, (Relève, 1959, 1) on indique que les membres honoraires sont, en vertu de leur office, Nosseigneurs les évêques de la province, le président général de l'ACFA, les anciens présidents provinciaux de la Relève et toute autre personne dévouée à la survivance française et catholique que l'exécutif provincial, en réunion plénière, et à l'unanimité peut honorer an l'agrégeant au mouvement.

Les membres juridiques sont tous les jeunes Franco-Albertains et les membres actifs sont tout élève franco-albertain faisant partie de l'exécutif provincial, régional ou local, tout membre des comités des dits exécutifs et tout autre élève franco-albertain participant aux activités du mouvement. Les jeunes Franco-Albertains ayant quitté l'école sont des membres légionnaires. Une carte de membre est émise durant l'année moyennant une contribution fixée par l'exécutif provincial.

Du point de vue organisation, il y a trois paliers: le local, le régional et le provincial. La fonction du local est d'étudier le plan d'action provincial, de le compléter et de l'adapter à son milieu. C'est à ce niveau, dit-on dans la Constitution que se réaliseront, dans le concret, les buts de la Relève. L'exécutif du niveau local est composé d'un président, un vice-président, un secrétaire-trésorier et de conseillers auxquels sont adjoints un aumônier et un adulte responsable. (Relève, 1959, 2)

Le comité régional est un organisme qui regroupe l'exécutif régional, les services régionaux ainsi que les exécutifs locaux de la région. La délimitation géographique de chacune des régions dépend ordinairement de celle des régions ou "cercles" organisés par l'AEBA. Le comité régional a pour fonction d'étudier le plan d'action provincial, de le compléter et de l'adapter. Il sert de lien entre les locaux et le provincial. Le comité régional élit son exécutif lors du congrès annuel et il est formé comme suit: président, vice-président, secrétaire, trésorier, conseillers plus un aumônier et un adulte responsable. (Relève, 1959, 3)

Au niveau provincial, il y a d'abord l'exécutif élu par les délégués lors du congrès provincial. Les officiers sont le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et les conseillers. Les membres ex-officio sont l'aumônier, un représentant de l'AEBA, un représentant de l'ACFA, le visiteur des écoles, le supérieur de chaque collège canadien-français de l'Alberta ou son représentant, et le président de la Relève sortant de charge. (Relève, 1959, 3)

L'exécutif provincial est responsable de la promotion de la Relève dans et en dehors de la province. L'exécutif dirige, il prépare le programme de l'année, il organise le congrès annuel en collaboration avec les comités régionaux.

Au niveau provincial, il y a aussi le comité composé de l'exécutif provincial, les exécutifs régionaux, les services, les représentants des Relèves scolaires et légionnaires, les aumôniers et les adultes responsables. Le comité a pour fonction de tenir trois réunions plénières par année et cela afin d'orienter la marche du mouvement, de s'assurer du fonctionnement des régions, de présenter les rapports des différents services, d'arrêter le programme de l'année suivante et de combler les vacances au sein de l'exécutif. (Relève, 1959, 3)

Le président provincial convoque, préside et dirige les réunions. Il est délégué ex-officio auprès de l'Exécutif central de l'ACFA et fait partie, au même titre, de tous les

comités créés au sein du comité provincial. Le vice-président l'appuie et le remplace. Le secrétaire rédige les procès-verbaux. Il est aussi responsable de la correspondance et des archives. Le trésorier s'occupe de la comptabilité. Le conseiller avise et le propagandiste anime par tous les moyens justes et efficaces le mouvement à travers la province. Il est nommé par l'exécutif provincial et prend ses directives de celui-ci.

En 1959 on discutera sérieusement l'embauche d'un propagandiste. Evidemment c'est d'abord une question d'argent. Or la question financière reste épineuse et elle paralyse l'action. Les solutions apportées à date ne sont pas satisfaisantes car leur portée est trop temporaire, dit-on en 1959. (L.S., 7 jan. 1959, 6)

Si un fonctionnaire de l'exécutif provincial a négligé gravement sa charge, les autres membres de l'exécutif procéderont à la déposition du membre concerné et cela avec l'approbation d'un conseil extérieur: l'aumônier provincial, le président de l'AEBA et un représentant de l'ACFA.

Au régional et au local les officiers ont, à peu de choses près, les mêmes responsabilités mais celles-ci sont limitées à leur région ou à leur local.

L'article X de la Constitution précise et limite le rôle des adultes.

“L'aumônier et l'adulte responsable ne font pas partie de l'organisme auquel ils sont assignés. Leur rôle est auxiliaire; ils suggèrent, orientent, avisent, surveillent, corrigent, aident et encouragent.” (Relève, 1959, 6)

Le comité provincial va aussi s'adjoindre des personnes pour l'aider. En plus de l'animateur provincial mentionné ci-haut on nomme parfois un chef de la correspondance, un archiviste, un reporter, un chef des programmes radiophoniques, un classificateur, un transcripteur et un responsable des services de liaison interprovinciale.

Les travaux d'archiviste et de transcripteur ont une importance capitale. Ils ont la responsabilité d'étudier les journaux qui parlent de problèmes canadiens-français et de conserver précieusement “les minutes” des réunions. On conseillera à chaque comité local de se faire un cahier de Relève où l'on rassemble toutes les découpures de journaux et de revues ayant trait à la culture française au Canada ou à nos luttes de survivance. (L.S. 29 fév., 1956, 6) Le classificateur lui s'occupe de tenir en ordre le courrier qui arrive au bureau. Le chef de la correspondance va préparer une série de circulaires pour toutes les écoles. (L.S. 30 janv. 1957, 5)

A l'été de 1953, la Relève aura un secrétariat permanent grâce à Mlles Lamothe et Poirier et à Roger Lafleur. Ce dernier va continuer les rapports hebdomadaires dans “La Survivance”. (L.S. 15 mai 1957, 5)

### ... les réunions

En ce qui a trait aux réunions, le comité local de la Relève doit se réunir au moins une fois par mois pour faire l'étude du programme. Il tiendra aussi une assemblée annuelle à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il y a élection. Le provincial se réunit une fois la semaine.

Et puis il y a un congrès général annuel de grande envergure. Dans la Constitution on indique que

“..L'ouverture et la clôture (du congrès) doivent être particulièrement des séances solennelles auxquelles on invite des personnalités religieuses et laïques du groupe franco-albertain, en même temps que des personnalités et des représentants des groupes canadiens-français des autres provinces.” (Relève, 1959, 6)

Le congrès émet des vœux et adopte des résolutions et c'est à l'occasion du congrès qu'on élit les membres de l'exécutif provincial et que les membres de chaque région élisent leur exécutif régional.

### *... les objectifs et l'esprit*

Aux archives du Musée provincial nous avons trouvé un document sans date intitulé "La Relève albertaine Histoire Nature Organisation". (Relève (a)) Or nous croyons qu'il s'agit là d'un document du début puisqu'il traite uniquement du congrès de '54 et du programme de 1954-55.

Dans ce document on décrit les objectifs principaux de la Relève de la façon suivante

1. Créer chez tous les jeunes c.f.-d'l' Alberta, de l'Ouest et de tout le pays - une conscience intense de leur solidarité au point de vue religion-culture-économie
2. Faire voir aux jeunes la richesse de leur vie française dans le monde actuel
3. Former des chefs de loisirs vraiment catholiques et canadiens-français."

(Relève (a))

L'esprit de la Relève ne doit pas en être un d'antagonisme contre qui que ce soit mais d'appréciation positive pour la richesse culturelle qu'est notre héritage national, dit-on dans ce même document. La Relève suppose un esprit de collaboration avec tous les mouvements déjà existants, entre parents, éducateurs, étudiants et jeunes en-dehors de l'école.

### *... le financement*

Malheureusement nous n'avons pas trouvé, dans les documents que nous avons consultés, beaucoup d'informations en ce qui concerne la question du financement de la Relève. Ce que nous avons trouvé cependant nous donne une petite idée de leur situation financière.

L'Association vivra grâce à la modeste cotisation de \$2 payée par les écoles. (L.S. 29 fév., 1956, 6) Puis il y aura les dons de l'ACFA. En 1955, Mlle Marcelle Emard, secrétaire pour la région de Rivière-la-Paix, remercie l'ACFA d'avoir assisté au congrès de la Relève à Falher et aussi de leur avoir fait un don de \$50.00. (C.R. 14 déc. 1955) L'ACFA leur offrira la même somme en 1956. (L.S. 7 nov. 1956, 8)

En 1956 la Relève recevra un don de l'Unité régionale des éducateurs bilingues d'Ottawa (L.S. 5 déc. 1956, 5). Au congrès de Saint-Paul en 1957, le Père Patoine présente aux jeunes de la Relève, le don de \$500.00 du Comité de la Fraternité française composé par la Vie française et la Fédération des Sociétés St-Jean Baptiste. (L.S. 13 nov. 1957, 5) Puis il y a la vente d'écussons.

En avril 1956, à la 6e rencontre du Comité provincial de la Relève à Saint-Paul, le trésorier Joseph Goutier indique qu'il a administré et enregistré près de \$2 000 de revenu. Mais à l'heure actuelle, dit-il, la Relève jouit de seulement \$80.00 pour ses nombreuses dépenses d'ici le prochain congrès qui doit avoir lieu en octobre. (L.S. 18 avril 1956, 1)

En février 1958, le trésorier Goutier rapporte qu'en date du 10 novembre 1957, la Relève avait en caisse \$29.70 et \$922.75 à l'économat. (L.S., 5 fév. 1958, 6)

En janvier 1959, on annonce que la tenue des livres s'exécute davantage selon les normes de la comptabilité reconnue. Bien que la tenue des livres s'améliore, la situation financière, elle, demeure épineuse. C'est ainsi que l'on caractérise la question financière lors du reportage de janvier 1959. (L.S. 7 janvier 1959, 6) Toutes solutions apportées sont malheureusement de nature temporaire.

### *... les élus*

Qui sont les élus tant provinciaux que régionaux? Malheureusement nous n'avons pas trouvé tous les noms, nos recherches étant limitées, mais nous en avons tout de même relevé un bon nombre.

A la veille du congrès de novembre 1955, le deuxième congrès de l'Association, Laurier Boucher est président provincial (L.S. 23 nov. 1955, 7) Au congrès de novembre

1955, Jacques Johnson est élu président provincial à son tour. Seront aussi élus Gilles Bouchard vice-président, Claude Poitras et Joseph Goutier 1er et 2e secrétaire (L.S. 23 nov. 1955, 7).

En mars 1956, le comité provincial va s'adjoindre Léonard Rousseau, animateur provincial; Raymond Leroux, chef de la correspondance; Albert Neveu, archiviste; Jean-Claude Lajoie, reporter; chef des programmes radiophoniques, Paul Morin; classificateur, Ernest Leclerc; transcripteur Eloi Ayotte; service de liaison interprovinciale, Marcel Normandeau. (L.S. 7 mars 1956, 8) L'aumônier provincial est le R.P. Saint-Arnault.

Dans les régions, en novembre 1955, les élus à Edmonton sont: Maurice Olsen président, Henri Breault vice-président et Marie Lamothe secrétaire; à Saint-Paul: Réal Croteau, président, Madeleine Déchène vice-présidente, Sylvia Lambert et Yolande Leroux secrétaires; à Grouard: René Garant président, Roland Morin vice-président et Marcelle Emard, secrétaire. (L.S. 23 nov. 1955, 7)

Au niveau local nous n'avons pu trouver que quelques noms et seulement pour l'année 1956. A Morinville alors Emile Turgeon est élu président, Agnès Meunier vice-présidente, Denise Arbour, secrétaire, Florence Brassard, trésorière, propagandistes Pauline Boissonnault et Raymond Sabourin. A Saint-Paul, Yolande Leroux sera élue présidente, Claude Ozga vice-président, Yolande Tremblay secrétaire, Ethel Comeau trésorière, Noël Duteau conseiller. Les représentants de classes sont Hélène Poitras, Lucille Boutin, Adèle Duteau, Marie-Claire Gauvin. A Falher, Normand Fontaine est élu président, Maurice Laurin vice-président, Evens Lavoie secrétaire. Les conseillers sont Roland Morin, Ernest Labrecque, Roméo Maisonneuve et Eugène Leblanc (L.S., 29 fév. 1956, 7)

Au troisième congrès de la Relève tenu au Collège Saint-Jean en octobre 1956, Jacques Johnson est à nouveau élu président. Paul Belley sera vice-président. Léonard Rousseau et Claude Poitras seront secrétaires et J. Joseph Goutier sera élu trésorier. (L.S., 17 oct. 1956, 7) Jacques Boucher sera reporter provincial (L.S. 7 nov. 1956, 8)

En octobre 1956, pour la région d'Edmonton, le président sera M. Olsen, le vice-président H. Breault et le secrétaire G. Simonin. Dans la région de Saint-Paul P. Boisvert sera élu président. Le vice-président sera L. Leroux et le secrétaire J. Côté. A Falher, le président sera M. Emard, le vice-président N. Fontaine et le secrétaire M. Forrestier. (L.S. 17 oct. 1956, 7)

Au congrès de Falher, en novembre 1957, Adonis Emard est élu président provincial. Paul Morin et Claude Ouimet sont élus premier et deuxième vice-président. Paul Belley et Richard Doucette sont élus premier et deuxième secrétaire. Le trésorier est René Gagné. (L.S. 13 nov. 1957, 5)

Au même moment, aux élections régionales, pour la région de la Rivière-la-Paix, Gérard Hachey est élu président, Marcelle Emard vice-présidente, Mercedes Forestier secrétaire et Normand Fontaine conseiller. Pour la région d'Edmonton le président est Gérald Royer, le vice-président M. Olson, la secrétaire Cécile Dentinger et la trésorière Lucille Chatain. Pour Saint-Paul, Pauline Boisvert est nommée présidente, Louise Thérien vice-présidente, première et deuxième secrétaire Yolande Meunier et Juliette Côté et la trésorière est Goergette Stinson. A Bonnyville, la présidente élue est Ginette Ouellette, le vice-président Léon Hussereau et la secrétaire Bernadette Rondeau (L.S. 13 nov. 1957, 5)

Au cinquième congrès de la Relève, en octobre 1958, au Collège Saint-Jean, Ovila Gobeil est élu président, René Gagné vice-président, premier secrétaire Jacques Gagnon, deuxième secrétaire Robert Papen et Clément Laforce est élu trésorier. Il y a aussi un nouvel aumônier provincial le R.P. Thomas Bilodeau. Il remplace le Père Patoine. (L.S. 22 oct. 58, 3) Le Père Bilodeau sera lui-même remplacé par le R.P. Beauchamp en 1959 (L.S. 23 déc. 1959, 3)

En novembre 1959, aura lieu le dernier congrès de la Relève. Robert Papen sera élu président. Malheureusement nous n'avons pu trouver le nom des gens qui vont servir avec lui. Pour quelque temps en juin 1961 il y aura un comité provincial temporaire. Puis notre histoire s'arrête là.

Et que font ces élus? Quels sont les dossiers qui les occupent? Quelles activités organisent-ils? Il y en a un bon nombre toutes plus intéressantes les unes que les autres.

### *... le programme d'étude et les activités*

Parce que la Relève veut former ses chefs grâce à l'étude et à l'action, le programme annuel comporte un thème d'étude et des activités spéciales à réaliser en coopération avec les autres mouvements et groupements. On encourage aussi la correspondance "pour cimenter l'amitié et la solidarité; l'échange de circulaires mensuelles d'écoles à écoles, puis des lettres de Relève de jeunes à jeunes. Il doit y avoir de petits congrès régionaux après le grand, des réunions mensuelles des comités régionaux, des soirées familiales mensuelles avec thème et questionnaire et loisirs. Ces soirées se font aussi dans les familles mêmes et sont organisées à la fois par les parents et les jeunes. Et chaque année il y a le concours provincial pour le trophée Poirier.

Voilà les éléments qui constituent l'action et le programme d'étude de la Relève: congrès, rencontres, correspondance, trophée Poirier, émission sur les ondes de CHFA etc... Voilà ce que nous voulons maintenant décrire en plus de détail dans ce qui suit.

### *... le concours provincial pour le trophée Poirier ...*

Une des activités principales de la Relève sera l'organisation du concours provincial pour le trophée Poirier. Nos lecteurs se souviendront de l'avocat Paul-Emile Poirier membre fondateur de l'ACFA, de notre journal et de notre radio dit-on dans "La Survivance" du 20 février 1957. Chaque année la Relève organisera un concours pour le trophée Poirier.

### *..... le concours de 1956 .....*

En 1956, il s'agit du concours des écussons. Les organisateurs considèrent que le concours est important car c'est le moyen d'aider la Relève à choisir l'écusson qui lui servira d'emblème.

Déjà en février 1956, le concours bat son plein. (L.S., 29 fév. 1956, 7) Ont dit que le comité local du Collège se prépare à faire gagner le concours par les artistes de Saint-Jean. Quinze élèves du Collège ont déjà soumis un dessin. Les RR. PP. Beauchamp, Blackburn et Tétreault sont appelés à servir de juges. Leurs critères, dit-on, c'est la simplicité et la présence des symboles. Le gagnant du Collège sera Léonard Rousseau.

En avril 1956, la Relève se choisit un écusson comme signe de ralliement. Ce choix est fait au cours d'une soirée au Collège à laquelle participent 300 jeunes.

Les juges provinciaux du concours de l'écusson seront le président de l'ACFA, André Déchène, M. Maurice Lavallée, vice-président de l'ACFA et président de l'AEBA, Mlle C. Therrien assistante-surintendante aux Ecoles séparées d'Edmonton et le R.P. Beauchamp. C'est Yolande Richer de l'école de Saint-Paul qui remporte le trophée Poirier offert par les professeurs de la province. (L.S. 11 avril 1956, 6)

Par la suite, la Relève fera la vente des écussons. Le 7 novembre 1956, dans la chronique de la Relève préparée par Jacques Boucher, reporter provincial, et publiée dans "La Survivance", on expliquera que 1,000 écussons ont été commandés au montant de \$600.00 (L.S., 8) Seulement \$280.66 ont été récoltés jusqu'ici. On demande aux jeunes d'acheter l'écusson et de le porter fièrement comme symbole de leur fierté nationale.

Suite à cet appel Saint-Paul va commander 50 écussons. On dit alors que la Relève va certainement se promener sur la rue principale de Saint-Paul comme elle devrait le faire partout, d'ailleurs. (L.S., 14 nov. 1956, 5) Le 19 décembre 1956, il reste encore 400 écussons. Il y a donc quelques manteaux où la Relève n'est pas encore suspendue écrit Jacques Boucher dans "La Survivance" du 19 décembre 1956. (L.S., 19 déc. 1956, 4)

### *..... le concours de 1957 .....*

En janvier 1957, l'animateur provincial nous apprend que le comité provincial a décidé cette année de faire faire une composition pour le concours du trophée Poirier. C'était le désir de tous les jeunes et professeurs consultés. (L.S. 30 jan. 1957, 5).

Le sujet est simple: il s'agit de trouver ce qu'est une famille canadienne-française modèle et d'indiquer comment vous vous efforcez d'en faire une de votre famille. (L.S. 20 mars 1957, 5)

On annonce le concours chaque soir à CHFA au programme "Pourquoi pas" dit-on dans "La Survivance" du 27 mars 1957. (L.S., 4) Il y a déjà une vingtaine de compositions d'entrées. La date limite est le 25 mars 1957.

En avril 1957 on annonce que les six juges sont à examiner les copies. Il y en a plus de 59 qui ont été remises. Le concours fut un succès et de plus ce fut l'occasion de montrer que nous savons encore écrire et composer en français.

La soirée où les juges donneront le verdict aura lieu à Morinville dans le gymnase de l'école Cunningham, dimanche le 14 avril 1957.

Les compositions ont été divisées en quatre catégories: catégorie A, la douzième; catégorie B, la dixième et la onzième; catégorie C la huitième et la neuvième et catégorie D la septième et les autres. Les gagnantes seront Gisèle Beaudoin de McLennan dans la catégorie A; Gloria Simonin de Calgary, étudiante à l'Académie Assomption, dans la catégorie B; Yolande Lafleur de Mallaig dans la catégorie C et Florence Lavigne de Beaumont dans la catégorie D. Diane Vallée de Bonnyville, Louise Thérien de Saint-Paul, Fernande Robert de Saint-Isidore et Arthur Champagne de Saint-Vincent recevront des mentions honorables. (L.S. 17 avril 1957, 4)

La grande chanceuse sera Gloria Simonin car elle recevra le trophée Poirier qui lui sera remis par le Président Déchène. Celui-ci en profitera pour rendre un vibrant hommage à Poirier. Il terminera sa présentation en disant combien les adultes comptent sur nous les jeunes car nous sommes l'espoir de la survie écrit Roger Lafleur dans "La Survivance" du 17 avril 1957. (L.S., 4)

Roger Lafleur remerciera aussi Mme Poirier pour ses bontés car elle s'est offerte à payer le trophée personnel donné chaque année à la personne gagnante du grand trophée. (L.S. 17 avril, 1957, 4) De plus il y aura une belle cérémonie le samedi soir de la première semaine de mai chez Mme Poirier. Celle-ci a eu "la grande charité d'inviter tous les quarante membres de la réunion provinciale à prendre le souper chez elle." Pour lui témoigner leur gratitude les jeunes inviteront Mme Poirier à signer le livre d'or. Sa signature suivra celle du Maire Jean Drapeau. Mais ça, c'est une autre histoire. (L.S. 1er mai 1957, 4)

### ..... le concours de 1958 .....

Dans "La Survivance" du 19 février 1958, Roger Lafleur responsable de la chronique des jeunes, annonce que le concours Poirier à été lancé encore une fois. Cette année, il faut dessiner un drapeau pour la Relève. (L.S. 5) Dans la même chronique, mais cette fois en date du 2 avril 1958, l'animateur provincial dit avoir déjà reçu 132 drapeaux (L.S., 2 avril 1958, 3) Et le 16 avril 1958, date qui marque la fin du concours, il y aura plus de 150 concurrents. (L.S. 16 avril 1958, 1)

Le drapeau gagnant sera annoncé lors de la soirée récréative qui doit avoir lieu au gymnase du Collège et qui est organisée par le comité régional d'Edmonton sous la direction de Paul Belley. Les juges du concours sont les RR. PP. Lacerte, Beauchamp et Patoine, R.S. Eustelle a.s.v. et MM. Déchène et Lavallée. Le nom de la gagnante sera annoncé par M. Maurice Lavallée et le trophée sera présenté par le Président Déchène.

Le R.P. Beauchamp prononce le discours de circonstance. Il dira que le drapeau de la Relève est un signe qui dit "aux yeux ce qui se passe dans le coeur de la vaillante jeunesse albertaine et ce qu'elle fait pour conserver intact l'héritage catholique et français. (L.S. 16 avril 1958, 1)

La gagnante du trophée Poirier est Clairette Normandeau du couvent de l'Assomption. Son drapeau est bleu pâle parce que cette couleur représente la paix et l'amour. Le bleu est aussi la couleur mariale. Sur le drapeau on remarque, entre autre, un flambeau, symbole de nos aspirations vers Dieu; cinq roses sauvages; un lys rappelant la France; deux feuilles d'érables, l'emblème choisi des Canadiens; deux épis dorés de blé,

source de vie en Alberta et les paroles “Soyons nous-mêmes”, la devise de la Relève. (L.S. 16 avril 1958, 1)

### ..... *le concours de 1959* .....

Dans la chronique de la Relève publiée dans “La Survivance” du 4 février 1959 (L.S. 3) on annonce que le concours de 1959 pour le trophée Poirier est lancé. On demande aux jeunes de présenter un dessin de l’une de nos traditions canadiennes. Il y a aura aussi au Collège, à l’occasion de la présentation du trophée, un grand débat présenté par quelques orateurs de ces “parages.” (L.S. 4 fév. 1959, 3)

Le 6 avril 1960, on annonce que la soirée a eu lieu au gymnase du Collège et le trophée Poirier a été remis à un élève de Saint-Paul. Malheureusement on ne dit pas le nom de l’étudiant. On indique cependant que le Professeur Motut préside le jury et que trois écoles ont pris part aux éliminatoires: le Pensionnat de l’Assomption, et les écoles de McLennan et de Bonnyville. (L.S., 6 avril 1960, 1)

### ... *la correspondance*

Comme nous l’indiquions ci-dessus la Relève encourage fortement la correspondance entre écoles, entre individus, entre comités et cela dans le but de cimenter l’amitié et la solidarité. Et cette correspondance est sérieuse et française dit-on dans la chronique des jeunes signée Jean-Claude Lajoie dans “La Survivance” du 15 février 1956 (L.S. 5)

On dit aussi, dans ce même article, que le comité provincial a sué pour tâcher d’organiser le mieux possible toutes les demandes reçues pour correspondance individuelle. On remercie aussi les écoles qui se sont jointes à celles qui avaient déjà commencé la correspondance.

Plus tard en février, Jean-Claude Lajoie écrira dans sa chronique que la correspondance fait des bonds. Le comité provincial reçoit des lettres chaque jour. En 1956, M. Raymond Leroux est le grand responsable de cette correspondance. Mais les adultes s’en occupent aussi. Le Père Bugeaud l’aumônier demande aux jeunes de lui adresser une copie de toutes leurs lettres circulaires.

Toujours en février 1956, on remercie les écoles d’avoir envoyé la liste de leurs correspondants possibles car la Relève encourage aussi la correspondance individuelle. Celle-ci est perçue comme un moyen de réaliser des amitiés durables. Elle agit aussi à titre d’instrument de formation dans la mesure où elle respecte trois points: elle doit être sérieuse, faite en français et elle ne doit pas dégénérer en amourette. (L.S. 29 fév. 1956, 7)

Dans “La Survivance” du 7 mars 1956 (L.S. 8) on parle d’une lettre reçue de Pincher Creek. On trouve que le message est particulièrement enthousiaste. Dans la lettre, les élèves affirment qu’avec l’aide de leurs professeurs et les adultes ils pourront former un plan de base qui assurera l’avenir de la langue française en Alberta.

En novembre 1956, le reporter provincial remercie les écoles de Bonnyville, Jean-Côté, Mallaig et Ste-Lina d’avoir écrit. (L.S. 7 nov. 1956, 8) En décembre 1956 Boucher rapporte que le bureau provincial a reçu des lettres de partout et même quelques dons comme celui de l’école de Tangente par exemple. (L.S. 19 déc. 1956, 4)

En mars 1957, l’exécutif du comité provincial va s’occuper de correspondre avec les divers locaux. Le nouveau reporter provincial Roger Lafleur va encourager les locaux à écrire puisqu’ils ont la liste des adresses de tous les locaux. Pourquoi ne pas donner de nos nouvelles les uns aux autres. Pour nourrir les amitiés, dit-il, il faut se connaître. (L.S. 27 mars 1957, 4).

En avril 1957, (L.S. 4) on annonce qu’un comité spécial de correspondance pour les vacances est à se former. Tout semble aller très bien. Mais entre avril 1957 et avril 1958 les reporters provinciaux ne parleront plus beaucoup de correspondance. En avril 1957, on revient sur une des résolutions du congrès de Saint-Paul qui traite de l’échange de lettres entre les membres. L’exécutif va alors envoyer à chaque local des formulaires à

remplir par ceux qui désirent correspondre. Ils ont aussi envoyé la liste des membres de l'exécutif de tous les locaux afin d'encourager les échanges de lettres.

Par la suite, il ne sera plus question de correspondance dans les reportages publiés dans "La Survivance". Evidemment cela ne signifie pas nécessairement que l'activité a cessé mais il faudrait faire des recherches beaucoup plus approfondies pour pouvoir déterminer la suite des événements. Mais cela ne fait pas partie de la tâche que nous nous sommes assignée. Il faut remettre cela à un autre travail.

### *... le programme d'étude*

Comme nous l'expliquions au préalable, la Relève a pour but de former des chefs. Nos chefs tomberont après avoir accompli la tâche et il faudra les remplacer dit-on en octobre 1957. (L.S. 5) Or des chefs ne s'improvisent pas. Il faut les préparer à veiller sur les intérêts généraux de notre groupe et à les défendre. Cette préparation se fait par l'action et par l'étude. Chaque année alors les jeunes de la Relève auront un programme d'étude à compléter. (L.S. 9 oct. '57, 5) Ce programme d'étude soumet aux jeunes certains problèmes à étudier et propose des activités spéciales.

Le programme est choisi par les jeunes eux-mêmes et cela normalement lors de la réunion de l'exécutif provincial de Pâques. On choisit le programme en fonction de sa capacité de répondre aux besoins de survie tout en maintenant l'intérêt des jeunes. Lors du congrès annuel au commencement de l'année scolaire, le programme est étudié en comités et en réunions générales. Il est mis au point et adopté. Une partie du programme est alors envoyée périodiquement aux comités locaux. (L.S. 9 oct. 1957, 5)

### *..... le programme d'étude de 1955 .....*

Le programme de 1955 sera étudié en profondeur au congrès de Falher qui aura lieu du 11 au 13 novembre. Ce programme traite des loisirs et il permet aux jeunes de répondre à plusieurs questions. Que faut-il entendre par loisir; comment sont-ils des moyens de s'oublier soi-même; les loisirs sont une approche psychologique à la découverte de la vraie personnalité; les vrais loisirs sont porteurs de joie; comment les loisirs sont-ils l'expression de notre âme française; quel rôle ont joué les loisirs dans la survivance des ancêtres; les loisirs peuvent-ils nous aider à survivre; sont-ils des atouts dans le domaine des affaires? Voilà autant de questions que l'on se pose lors du congrès de Falher en 1955 et pendant l'année qui suit. (L.S. 23 nov. 1955, 7)

### *..... le programme d'étude de 1956 .....*

Au 3e congrès de la Relève qui a lieu du 5 au 7 octobre 1956 au Collège Saint-Jean, on aborde le nouveau thème de l'année: "la culture." Dans les reportages qui traitent du congrès de 1956 on rapporte que les jeunes disent ne pas avoir peur d'un programme de culture. En mars 1957, dans le reportage de la Relève, on appuie cette affirmation. On dit qu'au début certains étaient pessimistes au sujet du programme de culture mais que devant le succès de ce programme les gens deviennent optimistes. (L.S. 20 mars 1957, 5)

On dit aussi que la dernière partie du programme de l'année porte sur les réalisations importantes que nous devons accomplir dans la lecture et la musique. Entre autre, le programme de la culture nous démontre que la belle musique est plus intéressante que toute autre.

En ce qui a trait à la lecture, on encourage les jeunes à ne pas oublier la bonne lecture pendant les vacances. Dans la chronique des jeunes de "La Survivance" en date du 24 juillet 1957, on parle des bons auteurs: Mgr Camille Roy, Antoine Gérin-Lajoie, Octave Crémazie, Adolphe Routhier, René Bazin. (L.S. 5)

Roger Lafleur le reporter provincial dira qu'il aime lire parce qu'en lisant il a retrouvé son âme française. La lecture lui rappelle qu'il fait partie d'une grande et noble race qui, malgré les obstacles, a su grandir et se former une culture bien à elle. Il termine

en disant qu'il se sent fier d'être francophone. (L.S. 24 juillet 1957, 5)

En septembre 1957 on encourage les jeunes à remettre le français à l'honneur dans les conversations. Gardons la culture acquise l'an passé et faisons-la rayonner.

..... *le programme de 1957.* .....

Mais déjà il faut songer au prochain programme d'étude et cette fois le programme traite de personnalité et de tradition et il s'intitule "Sois Moderne." Or le terme moderne ne se rapporte pas à ce qui est léger et superficiel. Il s'agit de connaître ce que nous sommes réellement, notre personnalité vraie et d'agir partout en conséquence.

La personnalité est faite de qualités que l'on peut découvrir grâce à la recherche et à la réflexion. On encourage les jeunes à faire la liste des qualités que nos compatriotes anglophones admirent chez les francophones et la comparer à la liste que nous faisons de nos qualités. Vous verrez comme elles se ressemblent. C'est en vivant notre vie francophone que nous développerons avec succès notre personnalité. Nous serons alors modernes dans le meilleur sens du mot. Ces mots d'explication et d'encouragement sont signés Lafleur et ils sont publiés dans "La Survivance" du 25 septembre 1957. (L.S., 5)

En octobre, on rapporte que les comités locaux ont reçu la première partie du programme et en ont pris connaissance. Ils ont alors décidé de quelle manière ils vont s'y prendre pour faire la recherche des qualités qui forment une personnalité canadienne-française vraiment moderne.

En décembre 1957, (L.S. 4 déc. 1957, 5) le président Adonis Eward rappelle aux jeunes que le but du programme d'étude est de leur faire sentir qu'ils peuvent être cent pour cent à la page s'ils restent eux-mêmes en développant les éléments et les facteurs qui concourent à la formation d'une vraie personnalité. Or celui qui a une belle personnalité est celui qui a de belles qualités morales, intellectuelles, culturelles et même physiques, à savoir les qualités aimées chez un jeune moderne. Les enquêtes révèlent que parmi ces belles qualités figurent l'esprit de collaboration, le charme social, le sens de l'amour et la capacité d'être bon sport. Les enquêtes révèlent aussi que les jeunes francophones ont ces qualités.

De plus nous voyons ces qualités dans nos traditions. Or la tradition n'est pas la ceinture fléchée et l'épluchette mais l'esprit de collaboration que nous voyons revivre dans les traditions comme l'épluchette. La tradition, ne l'oublions pas, est le mode d'expression, la manière commune pour un peuple de vivre ses qualités principalement sociales qui le différencient d'une autre nation.

Pourquoi ne pas faire une petite étude de la coopération et du bon esprit sportif dans votre école? Et puis offrez-vous, les jeunes de la Relève, de coopérer avec d'autres organismes de l'école afin d'entreprendre des activités dont profiterait toute l'école (L.S. 11 déc. 1957, 5)

En février 1958, on présente la troisième partie du programme de l'année. Les deux premières parties portaient sur le charme social et la coopération. La troisième porte sur le sens de l'amour. Or l'amour est l'oubli de soi. Et la Relève a pour objectif de créer l'amitié entre les jeunes francophones. Or, on ne peut pas créer une grande chaîne d'amitié, de force et de protection pour tous les jeunes sans amitié et sans amour. On propose alors une série d'activités qui vont aider les jeunes à pratiquer l'amitié entre eux et envers les autres. (L.S. 26 fev. 1958, 5)

En avril 1958, les jeunes vont compléter la quatrième partie du programme: l'amour du nouveau, du progrès. Peut-on gagner notre vie sans ambition? Et puis dans le monde moderne il y a beaucoup de concurrence. Seuls les jeunes vraiment compétents et courageux ont une chance de réussir. Connais-tu toi des jeunes ambitieux? Est-ce vrai que les jeunes francophones n'ont pas autant d'ambition que les autres? Est-ce que nous sommes des suiveurs?

..... *le programme d'étude de 1958* .....

Le cinquième congrès aura lieu en octobre 1958, au Collège Saint-Jean (L.S.22 oct. 1958, 3). Un nouveau programme sera lancé. Il s'agira cette fois d'un programme qui traite de la compétence. Lors du congrès, le nouvel aumônier, Thomas Bilodeau, va définir pour les jeunes ce que signifie être compétent. C'est d'avoir le souci du mot juste car c'est par lui qu'on exprime avec plus de compétence l'idée que l'on veut émettre; c'est savoir se servir des instruments de travail à notre disposition. En un mot, être compétent c'est éveiller dès maintenant cette conscience professionnelle qui exige du fini dans tout ce que l'on fait. (L.S. 22 oct. 1958, 3)

..... *le programme d'étude de 1959* .....

En décembre 1959, le président Papen parlera du nouveau programme lancé pour l'année 1959-60. On parlera de nos traditions. (L.S. 18 nov. 1959, 8) Malheureusement nous n'avons pas eu accès aux documents qui décrivent ce nouveau programme et nous ne pouvons pas alors vous le présenter.

... *la radio et "La Survivance"*

La Relève s'occupe aussi de communiquer avec ses membres grâce aux médias c'est-à-dire grâce à la radio et à "La Survivance".

..... *"La Survivance"* .....

En ce qui a trait à "La Survivance", c'est surtout le reporter provincial qui est responsable de la publication de la chronique des jeunes. En 1955, les articles sont signés Jean-Claude Lajoie. Jacques Boucher d'abord et puis Roger Lafleur serviront de reporter provincial par la suite.

Mais parfois c'est le vice-président ou le président qui s'adressent aux membres. Parfois c'est un président régional qui s'adresse aux lecteurs. Il y a aussi, lors des congrès par exemple, certains reportages spéciaux signés Jean Tentout (Marie Lamothe et ses collaboratrices Claire Poirier, Marcelle Emard, Mercedes Forestier, Pauline Boisvert et Juliette Côté) (L.S. 22 oct. 1958, 3)

Parfois ce sont les écoles qui font le reportage. En février 1956 par exemple, on remarque un article préparé par les élèves de l'école Cunningham de Morinville. Ils sont un petit nombre, disent-ils, mais ils sont bien "en vie". L'article est signé Denise Arbour secrétaire. (L.S. 29 fév.1956, 7)

Les élèves de Saint-Paul écrivent aussi cette même semaine. Ils rapportent que Yolande Leroux a été élue présidente lors de leurs élections en décembre. L'article est signé Yolande Tremblay et Yolande Leroux. Il y a aussi au même moment un article de l'école de Falher signé Normand Fontaine président et Evens Lavoie secrétaire. (L.S. 29 fév. 1956, 7)

Entre mars 1955 et mars 1956 nous avons relevé onze reportages dans "La Survivance". Ce sont les articles que nous avons consultés. D'avril 1956 à avril 1957 nous en avons relevé et consulté 23; du 1er mai 1958 au 1er mai 1959 nous en avons relevé et consulté 26. Nous tenons aussi à répéter que nous n'avons pas tout pris ce qui était publié. Il y a également les lettres circulaires et la correspondance entre les écoles, entre les comités et entre les individus. Les jeunes de la Relève écrivaient beaucoup.

Mais aussi ils se feront un devoir d'encourager leur journal. En février 1956 on rappelle aux jeunes que "La Survivance" ne doit pas être lettre morte. Elle doit être aussi un journal des jeunes. Lisons et faisons-nous propagandiste et prêchons par l'exemple en abonnant nos comités locaux. (L.S. 29 fév. 1956, 7)

## ..... *la radio* .....

En ce qui a trait à la radio nous savons que les jeunes ont une émission à CHFA. On y fait référence dans "La Survivance" de février 1956. (L.S., 15 fév. 1956, 5) On dira que le programme de dimanche dernier était beau. Merci au Poste CHFA et aux responsables de l'émission "Le Monde des jeunes".

On parle encore des jeunes à la radio en décembre 1956 pour dire que les émissions (L.S. 5 déc. 1956, 5) ont manqué jusqu'à date à cause d'un certain malentendu. Tout s'arrangera et bientôt la Relève vous visitera par la voie des ondes. Le 19 décembre 1956, on annonce que l'émission des jeunes est en ondes à 4h15 le dimanche et que le programme est diffusé à toutes les deux semaines. (L.S. 19 déc. 1956, 4)

En décembre 1957 on rappelle que la Relève a son programme de radio réalisé par les jeunes des différentes régions de la province. L'émission est diffusée le dimanche soir à 6h45. (L.S. 11 déc. 1957, 5)

Le 19 février 1958, on annonce qu'à part des nouvelles publiées dans "La Survivance" la Relève a un autre comité responsable de donner les nouvelles et que ce comité, dirigé par Denis Chatain, c'est le comité de la radio chargé du programme des jeunes à CHFA. Le programme est réalisé par les divers comités locaux, par le provincial ou par le comité de radio lui-même. (L.S. 19 fév. 1958, 5)

Les documents que nous avons consultés nous indiquent aussi que les comités locaux et régionaux de la Relève font souvent un effort particulier pour trouver les moyens financiers d'adhérer au Club de la Radio CHFA. En février 1956, le reporter provincial encourage cette activité. Pour trouver les sous il suggère la tenue de rafle, de bingo. Etre membre du Club CHFA c'est témoigner une haute appréciation pour l'oeuvre de CHFA. C'est un acte de relève que de soutenir notre poste. Et plus tard nous devons le soutenir de nos talents et de nos sous. (L.S. 29 fév. 1956, 7)

Le 7 novembre 1956, Jacques Boucher le reporter provincial, rapporte que le comité provincial de la Relève a décidé de s'abonner au Club de la Radio pour aider CHFA et pour le remercier des programmes consacrés à notre mouvement. (L.S. 7 nov. 1956, 8)

Malheureusement nous ne pouvons pas en dire davantage nos recherches étant trop limitées. Nous aurions aimé pouvoir examiner plus soigneusement la programmation de CHFA pendant la période allant de 1955 à 1961 pour pouvoir repérer de façon plus systématique les émissions des jeunes qui y figurent. Mais on ne peut tout faire le temps étant parfois notre pire ennemi.

## ... *projets variés*

En plus de la correspondance, des concours, des chroniques à la radio et dans le journal, la Relève s'occupe aussi d'une variété d'autres projets. En 1956 il y aura la préparation de cartes de Noël. (L.S. 14 nov. 1956, 5)

La même année, il y aura aussi la réimpression du recueil de chansons "Gais Loisirs". Et cela parce qu'il y a des demandes. En mars 1956, une religieuse de Cornwall, Ontario va demander à la Relève de lui en envoyer 36 copies. Et puis il est important que nous chantions. C'est la preuve que nous sommes heureux d'être Canadiens-français. De plus un peuple qui prie, aime et chante c'est un peuple qui ne peut pas mourir car il ne sait pas comment. (L.S. 14 nov. 1956, 5)

Et puis la Relève participe aux activités de la communauté adulte. En 1957 par exemple, le président Jacques Johnson va mettre son mot dans le programme-souvenir de la "Cabane à sucre". (L.S. 1er mai 1957, 4)

Et la Relève participe aux questions de la société canadienne en général. En 1956, la Relève cherche à poser un acte de patriotisme authentique. On suggère au comité provincial de faire une pétition générale signée par toutes les écoles pour pousser à nouveau la question du drapeau national. (L.S. 29 fév. 1956, 7)

### *... deux visiteurs bien spéciaux*

La Relève aura aussi le plaisir d'accueillir bien des visiteurs mais il y en a deux cependant qui sont particulièrement célèbres et dont la visite semble avoir marqué de façon particulière la jeunesse de l'époque. Il s'agit d'abord du Maire de Montréal, Jean Drapeau.

Dans l'édition du 3 avril 1957 de "La Survivance" on dit que la semaine qui vient de se terminer passera dans l'histoire comme une des plus illustres. L'ACFA, notre aînée, recevait Jean Drapeau. Lors d'une soirée offerte en son honneur notre président Jacques Johnson proclama le Maire Drapeau premier membre honoraire de notre Relève. Johnson lui a ensuite offert l'écusson de la Relève en guise d'insigne officiel et il l'invita à signer le livre d'or. Ce sera la première signature dans le livre.

Puis le Maire Drapeau leur adressa une partie importante de son discours. Il leur parla de l'importance d'être une compétence peu importe la profession choisie. Alors seulement les anglais nous accepteront puisqu'ils seront obligés de reconnaître notre valeur. (L.S. 3 avril 1957, 4)

"C'est par leur compétence dans leur spécialité que Maurice Richard et Jean Béliveau sont devenus des étoiles du sport et que leur nom est célèbre d'un point à l'autre de l'Amérique du Nord. Ils ne gagneraient pas plus cher s'ils portaient un nom anglais." (L.S. 3 avril 1957, 1)

Puis il y aura la visite de Maurice Richard. Le soir même du grand Festival de la fierté française à Edmonton, Maurice Richard arrive

"..sur la scène avec tout le charme que lui donne sa bonne simplicité. Jacques Johnson qui se trouvait déjà sur la scène avec les "Gais Troubadours" n'a pas manqué sa chance, vous le comprenez bien. Dès la première occasion, il invita Maurice à signer le Livre d'Or de la Relève. Puis en signe de réception officielle dans notre mouvement, il lui remit un écusson que Maurice admira beaucoup! Très ému, ce dernier remercia et promit qu'il remettrait l'écusson à son propre fils en lui demandant de le porter au nom de tous ses amis de la Relève."

(L.S. 8 mai 1957, 5)

Maurice Richard ne parlera pas longtemps ce soir-là mais il va dire deux choses bien importantes. Il dira bien clairement que les joueurs canadiens-français du club Canadien parlent le plus souvent possible en français aux joueurs anglais de toute la ligue nationale. Et puis à la question de M. Eugène Trottier, propagandiste de l'ACFA, lui demandant si le fait d'être Canadien-français lui a nui dans sa carrière, Maurice Richard répondra:

"Je dois dire que le fait d'être Canadien-français ne m'a jamais nui. Au contraire, cela m'a aidé. Et partout où je suis allé avec des joueurs anglais, ils étaient contents de me dire quelques mots de français." (L.S. 8 mai 1957, 5)

### *... la propagande et le recrutement*

La Relève fait aussi de grands efforts dans le domaine de la propagande et du recrutement. Nous avons décrit ci-haut la vente des écussons que l'on encourage les jeunes à porter fièrement. Il y aura aussi le concours du drapeau. Et puis on demandera à tous les jeunes de jouer le rôle de propagandiste. Parlez de votre Relève. (L.S. 27 mars 1957, 4)

En 1957 le comité provincial va préparer un petit dépliant sur le mouvement et cela dans le but de faire connaître la Relève partout. On conseille aux jeunes de distribuer le dépliant partout et surtout de l'oublier partout. (L.S. 30 janvier 1957, 5)

Les efforts de propagande se feront aussi auprès des élèves plus jeunes, ce que l'on appelle à l'époque la Relève Junior. Dans "La Survivance" du 8 janvier 1958 on publie une lettre de Marie Lamothe aux Relèves Juniors. Elle invite les jeunes à lui écrire. (L.S. 8 jan. 1958, 6)

On fera aussi de la propagande à l'extérieur de la province. Au congrès de l'ACFA en février 1957, le président de la Relève de l'époque, Jacques Johnson, explique que la Relève fait du chemin au Manitoba et en Colombie. On songe même à ériger une fédération.

En 1959 le président Papen demandera au secrétaire de l'ACFA d'écrire à M. Antonio de Margerie secrétaire de l'ACFC afin que celle-ci fasse pression sur les deux évêques français de la Saskatchewan leur demandant une permission pour que la Relève puisse s'établir dans cette province. (C.R. 7 oct. 1959) De plus on sait qu'à chaque congrès ou presque, il y aura une délégation de jeunes venant d'autres provinces, particulièrement de la Colombie.

Le choix du programme, l'organisation de la correspondance, du concours pour le trophée Poirier, les émissions à la radio, la page des jeunes dans "La Survivance", toutes ces activités doivent être organisées. Et pour s'organiser il faut se réunir. Il y aura donc un bon nombre de réunions et cela à tous les niveaux. Il y aura des réunions au niveau local, régional et provincial. Il y aura aussi les grands congrès.

Voilà ce que nous voulons présenter dans ce qui suit. Evidemment nous n'avons pas l'intention de tout reprendre. Nous nous proposons donc de présenter un choix varié d'exemples de rencontres afin de pouvoir offrir à nos lecteurs une perspective assez large des différents genres de rencontres qui ont lieu au sein de la Relève entre 1955 et 1961. Nous avons aussi l'intention de décrire brièvement chacun des congrès qui auront lieu pendant cette période et cela parce que les congrès sont des moments clés dans la vie du mouvement des jeunes.

### *... les rencontres ...*

En février 1956, on rapporte que le comité régional d'Edmonton a fait de nombreuses rencontres dans différentes écoles. Ces réunions ont pour but de préparer les soirées. Or nos lecteurs se souviendront que le programme à l'étude en 1955-56 traite de loisirs et que l'on a inclus dans l'étude des loisirs l'organisation de soirées.

Dans la page des jeunes du 15 février 1956 on leur dit de ne pas oublier de préparer leurs soirées par l'étude du questionnaire envoyé pour avant et après chaque soirée. Notre but dit-on n'est pas seulement de nous amuser mais aussi d'apprendre comment rendre nos loisirs vraiment enrichissants. L'article est signé Jean-Claude Lajoie. (L.S. 15 fév. 1956, 5)

### *..... la soirée du 11 avril 1956 au Collège Saint-Jean .....*

Le 11 avril 1956 "La Survivance" publie les photos et le reportage d'une de ces soirées de la Relève. Celle-ci a lieu au Collège Saint-Jean. Cette soirée "inoubliable" débute avec le chant lancé par 300 voix. C'est le chant de la Relève "Debout, jeune de la plaine, les aïeux comptent sur toi..." (L.S. 11 avril 1956, 1 et 6).

Ces 300 jeunes viennent de Legal, de Morinville, de Beaumont, de Lamoureux, des paroisses de la ville et puis il y a les petits vieux du Collège. Les invités d'honneurs sont Me Déchène, le président de l'ACFA, Me Desrochers le trésorier et son épouse. M. Lavallée, le président de l'AEBA et Mlle C. Therrien assistante-surintendante aux Ecoles séparées d'Edmonton et le R.P Beauchamp. Ces gens forment aussi le comité des Juges de l'écusson.

Le thème de la soirée est "Fiers parce qu'unis." Jules Lacoursière de Delmas Saskatchewan, élève de première philosophie au Collège est le maître de cérémonie. On dit qu'il a gagné tous les coeurs par son savoir-faire, son esprit pétillant et son entrain.

Jacques Joly et Claire Poirier souhaitent la bienvenue. Et les Gais Troubadours appuient le souhait en renouvelant à chaque groupe d'arrivants le chant d'accueil "Y en a

pas comme vous.” Puis il y a le premier jeu, la chaîne d’amitié. Il y aura un discours pas ordinaire du R.P. Beauchamp qui donne les critères des juges du concours de l’écusson.

Puis il y a un concours de la “parlotte” entre Laurier Boucher et Robert Papen du Collège. Pour réussir ce concours il s’agit de parler sans aucun arrêt car dès le premier instant d’hésitation le morceau de glace tenu nues mains par l’un passe automatiquement dans les mains de l’autre.

Et puis il y a le jeu du trottoir ambulante expliqué par Georges Lavallée et les mots d’amitié de Maurice Olsen président de la régional d’Edmonton.

Lors d’un moment plus sérieux le président Déchène explique les raisons du choix de l’écusson et proclame Yolande Richer gagnante du trophée Poirier. On donne le prix du “pool” organisé sur les écussons; M. Gagné de McLennan gagne le beau Kodak-éclair offert par E. Leclerc président du local de la Relève. On chante et puis il y a un goûter. Puis.....(L.S. 11 avril 1956,1 et 6)

..... *le 3e anniversaire de la Relève célébré à Morinville* .....

En avril 1957, on va célébrer le 3e anniversaire de la Relève à Morinville et ce sera un vrai petit chef-d’oeuvre de soirée familiale. Le reporter provincial parle de la gaieté des jeunes qui d’eux-mêmes vinrent en courant se serrer autour de Jacques Johnson le président pour faire avec lui un souhait à la Relève pendant qu’il soufflait les trois chandelles symboliques sur le gâteau offert par la maman de Marie Lamothe. Et puis le Président Déchène va présenter le trophée Poirier. Roger Lafleur termine son reportage en disant merci à la régionale d’Edmonton qui est responsable de la fête. (L.S. 17 avril 1957, 4)

..... *le Comité provincial se rencontre à Saint-Paul* .....

En avril 1956, il y a la 6e rencontre du comité provincial de la Relève à Saint-Paul. Le comité provincial s’était réuni quelques temps avant, le 15 mars, pour encourager et donner des suggestions à tous les ministres (L.S. 14 mars 1956, 5). La réunion de Saint-Paul cependant regroupe aussi les comités régionaux. Et c’est la meilleure assistance qu’on ait eue depuis la première de ces rencontres.

Sont présents à la réunion, le R.P. Saint-Arnault aumônier provincial, Johnson, Bouchard, Poitras, Goutier, Neveu, de l’exécutif provincial, Leroux et Rousseau membres adjoints de l’exécutif provincial, les exécutifs des régions de Saint-Paul, de Grouard et d’Edmonton au complet et des représentants des sections locales environnantes. Les curés de Saint-Paul, Saint-Edouard y sont, ainsi que les directeurs-adjoints des écoles de Saint-Paul et de Brosseau.

Dès l’arrivée des groupes de Grouard et d’Edmonton on s’achemine vers les différents lieux de souper que les gens de Saint-Paul ont su réserver aux jeunes. A 8h c’est la réunion d’affaires présidée par Jacques Johnson le président provincial. On commence par la prière récitée par M. l’abbé Tardif curé de Saint-Paul. On fait la présentation des membres présents, la lecture du procès-verbal. Puis il y a le mot d’encouragement et d’orientation du président provincial.

Grâce à un questionnaire préparé par le comité provincial on revoit les réalisations et les difficultés rencontrées depuis le dernier congrès. Les jeunes, diront les adultes, discutent en français, avec franchise, aplomb et sagesse. Et les discussions portent particulièrement sur les problèmes des visites et des contacts des régionaux avec les sections locales, de la correspondance individuelle et par circulaire, des finances, des convictions des chefs et des jeunes, de propagande et d’activités futures.

On en arrive aux conclusions suivantes. Oui, les jeunes peuvent discuter avec franchise et profit. Mais il y a de sérieux problèmes dans notre province et ceux-ci menacent l’avenir de tous. La Relève est un instrument précieux de victoire. Et puis les jeunes ont de plus en plus d’idéal. Il est possible et agréable de travailler à notre cause de survie tout en apprenant à nous unir.

On apprend que le prochain congrès se tiendra à Saint-Paul en octobre. On apprend

aussi que notre initiative de correspondance fait de l'excellent travail. 75% de la correspondance se fait entre jeunes de même sexe ce qui permet d'alléger les craintes manifestées par les adultes.

Le banquet de clôture est préparé par la régionale et le local de Saint-Paul. Monseigneur Lussier est présent et il présente à Yolande Richer le trophée gagné lors du concours des écussons.

Vers la fin on sent une peine commune. Le contact personnel a cimenté des amitiés dans ce petit groupe. Or c'est sur ces amitiés que reposent les destinées de notre Relève. Le reportage est signé "Un secrétaire indiscret". (L.S. 18 avril 1956, 1)

Suite à cette réunion, Neveu l'archiviste va envoyer une lettre circulaire à toutes les écoles afin de leur faire part des résolutions prises lors de la réunion.

#### *..... le comité provincial se rencontre à Falher .....*

En décembre 1956, la Relève réunit à nouveau ses comités régionaux à l'occasion de la réunion trimestrielle du comité provincial. Cette fois la réunion a lieu à Falher le 22 décembre en présence de son excellence Mgr Henri Routhier. Elle rassemble 35 jeunes des régions de Saint-Paul, d'Edmonton et de la Rivière-la-Paix.

En guise de bienvenue les élèves du Collège Notre-Dame-de-la-paix vont jouer "Les Trois sages du vieux Wang" de Henri Ghéon. Le lendemain la réunion plénière début à 9h15. Mlle Marcelle Emard, présidente régionale, souhaite la bienvenue au groupe et invite le président provincial Johnson à présider la réunion. On parle de la réunion de Pâques tenue à Saint-Paul en 1956. On fait la lecture des rapports de quatre ministères provinciaux. Le groupe se divise en trois pour discuter des principaux problèmes faisant obstacle au mouvement. Puis c'est le repas au couvent. A 1h30 il y a une courte entrevue avec Mgr Routhier. A 3h30 c'est la prise d'une photo souvenir.

Un grand nombre de résolutions seront acceptées lors de cette rencontre. En voici quelques exemples. Les documents nécessaires à la préparation du congrès doivent être expédiés à l'avance. Le programme d'étude doit être expliqué et préparé. Il faut faire une liste des livres préférés des jeunes. Il faut initier les jeunes à la parole en public. Il faut lancer la Relève Junior. Il faut parler de la Relève aux professeurs et aux parents. Il faut aussi préparer les soirées avec soin. (L.S. 23 jan. 1957, 8)

#### *..... d'autres réunions du comité provincial .....*

En avril 1956 il y aura une autre réunion du comité provincial. A cause des examens, cette réunion qui devait avoir lieu à Saint-Paul aura lieu au Collège. C'est une réunion importante car on décide du programme de l'an prochain. (24 avril 1957, 8)

Le 28 décembre 1957, à Falher, il y a encore une grande réunion régionale. On se donne comme mandat d'étudier les problèmes spécifiques à chacune de nos quatre régions. Les jeunes seront accueillis par Gérard Hachey président régional de la Rivière-la-Paix. (L.S. 18 janv. 1958, 6)

On dira lors de cette réunion que la correspondance est trop négligée. On demandera que le programme de l'année Personnalité-Tradition soit mieux présenté et expliqué. On va parler du trophée Poirier, des cartes de Noël, des soirées officielles à organiser et de combien de choses encore.

#### *... les congrès ...*

En somme il y aura beaucoup de réunions. Mais parmi les plus importantes rencontres, il faut placer les 4 grands congrès qui ont lieu pendant la période allant de 1955 à 1961.

..... *le congrès de 1955* .....

Nous avons commencé notre description de la Relève en février 1955. Or comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la Relève vient de terminer le grand congrès de Falher qui a eu lieu en novembre 1955. Patoine nous dit dans "La Survivance" du 16 novembre 1955, qu'il n'a pas pu aller au congrès de Falher mais il s'y est fait du beau travail. Ce congrès est une brillante manifestation d'attachement à la culture française, dit-il encore (L.S. 16 nov. 1955, 2)

Dans l'édition du 23 novembre 1955 de "La Survivance" on dit que Falher a été envahi par plus de 300 jeunes. Les jeunes ont accepté la fatigue, le froid et le voyage en autobus rempli à déborder pour affirmer qu'il vaut la peine d'être jeune Canadien-français albertain. (L.S. 7)

Partis du Collège, trois autobus vont s'arrêter à Morinville pour prendre encore d'autre jeunes. Il faudra alors trouver un quatrième autobus. Le cinquième est déjà parti avec les élèves de Vimy, de Picardville et de Legal. A Westlock le cortège s'arrête et on "mélange" les jeunes de toutes les écoles afin que ceux-ci fassent connaissance. Ils vont découvrir des ambitions, des attitudes françaises qui les regroupent.

Arrivés à Falher, ils soupent à la hâte et se rendent en vitesse à l'auditorium pour la soirée d'ouverture. Ils sont reçus par le maire de Falher qui leur donne les clefs de sa ville. On chante l'hymne national, on fait une première ronde, on chante le chant du congrès avec le soutien du piano du R.P. Goyette. Puis il y a d'autres jeux et d'autres chants et des canons. On joue la comédie et puis on écoute Mgr Routhier l'évêque aimé des jeunes comme un grand frère.

Le samedi 12 novembre est consacré à l'étude dans la grande salle du Collège Notre-Dame-de-la-Paix. René Garant président local va d'abord donner un rapport complet des activités de la Relève et puis c'est le travail d'équipe. On discute les loisirs.

A 4h00 c'est la mise en commun et le R.P. Bugeaud aumônier diocésain nous livre un vibrant message. Vous êtes l'espoir de demain, dit-il. Faites en sorte que nous ne regrettions jamais d'avoir eu foi en vous autrement votre chant si enlevant serait un horrible mensonge et une parodie. (L.S. 23 nov. 1955, 7)

A 8h00 on joue le grand drame intitulé "La relève." C'est une pièce sur la vocation et elle est interprétée par une troupe d'acteur du Collège. A l'entracte, Léo Rémillard, Maurice Lavallée et Mgr Routhier adressent la parole aux jeunes. M. Rémillard remet un don de \$50.00 de l'ACFA.

Le lendemain il y a la grand-messe à 9h30. Mme Paul Sicotte touche les grandes orgues et la chorale est sous la direction du R.P. Roger Prieur. Au chœur il y a Mgr Routhier et les RR. PP. Frigon, Bugeaud, Mercure, Lafontaine, Marsan, Thibault, Forget et l'Abbé Poulin de Saint-Paul.

Après la messe on se rend au Collège pour une dernière plénière. Le père Bugeaud dit quelques mots, Laurier Boucher le président sortant remercie les membres et puis c'est l'élection.

L'après-midi, Mgr Routhier préside le Salut et avant le Tantum Ergo les quatre nouveaux présidents (le président provincial et les présidents régionaux) prononcent, au nom de tous les jeunes de leur diocèse, un engagement de fidélité.

A 4 heures, les autobus s'amènent sur le terrain de l'église et puis c'est le départ. Pour consoler ceux qui restent, les collégiens donnent une deuxième représentation de la pièce "La relève." La grande salle de l'arène est remplie à capacité. Pendant les entractes le père Bugeaud ému rappelle aux adultes leur rigoureux devoir d'appuyer les jeunes dans le mouvement de la Relève. Puis on écoute sur bande sonore un message du Chanoine Lionel Groulx.

Il y aurait, dit-il, au fond de notre histoire une tradition ininterrompue de résistance et d'engagement solennel. Et il cite ensuite les paroles de Henri Bourassa.

"Mais dira-t-on vous n'êtes qu'une poignée, pourquoi vous obstiner dans la lutte? Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai, mais nous comptons pour ce que

nous sommes et nous avons le droit de vivre.” (L.S. 23 nov. 1955, 2)

En terminant il fera un appel spécial à la jeunesse: appel au travail, appel à la reconstruction, appel au guet du haut de la tour.

“Et cette voix qui vous appelle au guet, au travail, à la reconstruction, je vous dirais jeunes compatriotes de l’Ouest, écoutez-la; elle vient de loin, elle vient des profondeurs de l’histoire, elle vient de ces découvreurs qui les premiers ont parcouru vos prairies, elle vient des missionnaires, de ceux qui les premiers ont planté les premières croix, elle vient de milliers d’ancêtres, ceux qui ont été les pionniers....Voix de toutes les “Relèves” qui ont espéré l’une après l’autre, la vôtre.” (L.S. 23 nov. 1955, 2)

### ..... *le congrès de 1956* .....

Le congrès de 1956 a lieu au Collège Saint-Jean et il y a plus de 600 participants. Il en est venu deux cents de plus que prévu. Il y a même des délégués de la Saskatchewan et de la Colombie et tous ces jeunes vivent des heures émouvantes. C’est l’une des plus éclatantes manifestations de survivance dont l’Alberta ait été témoin, dit-on à l’époque.

Jamais encore nous n’avions été si nombreux de toute la province. Jamais avions nous eu le plaisir d’accueillir parmi nous des représentants des autres provinces. Jamais avons-nous si vite ressenti l’existence d’une vraie amitié.

Dès l’ouverture de la soirée les parents et les éducateurs remarquent l’étonnante impression de fraternité et de solidarité et les adultes sont fort émus.

Les premiers congressistes arrivent de la Saskatchewan dès 3 heures de l’après-midi. Quelques instants plus tard Henri Moquin professeur à Donnelly amènent d’autres jeunes. Puis à toutes les demi-heures les congressistes affluent et cela jusqu’à 8h30. Ceux qui n’ont pas soupé mangent avec les élèves du Collège.

Et à 9h00 c’est la fameuse ronde, composée paroles et musique pour la circonstance. “A la Relève on est venu oui, oui. Pour rien au monde on manquerait ça, non, non....” Le maître de cérémonie est Albert Lafrance originaire de Saint-Paul. Sous sa direction un groupe de jeunes chefs préparés d’avance assure la bonne marche des chants et des jeux et des rondes choisis pour créer l’expérience concrète du thème “Bâtir notre culture dans l’amitié”. Les Troubadours du Collège chantent. Les jeunes de Grouard ont préparé des numéros spéciaux. Le supérieur le R.P Thibeault et Jacques Johnson, le président, disent des mots de bienvenue.

Le lendemain à 9h30 c’est le travail, les discussions en groupe. Il y a 26 groupes et ils sont éparpillés partout dans le Collège, dans le gymnase et dans la “maison blanche”. On discute de la Relève de l’an dernier, son programme, sa campagne d’écusson et de correspondance. Les discussions révèlent que les jeunes aiment leur mouvement.

Puis il y a un dîner chaud et froid servi dans le gymnase du Collège. On félicite les responsables et les jeunes pour la discipline surprenante qui règne. Et les chants ne tardent pas à fuser et le Père Douziech en est un grand responsable.

L’après-midi, les discussions se continuent mais cette fois on parle du futur programme. Il faut noter que les RR. PP Bugeaud, Douziech, Régnier, Mercure se mêlent intimement à tous les congressistes, les encourageant à mettre en valeur leurs idées.

Le soir, il y aura le grand film français “La dernière chance” et CHFA se fait un plaisir d’irradier directement de la salle quelques chants préparés pour le congrès.

Dimanche matin il y a une messe inoubliable. La messe est célébrée par Mgr Routhier et chantée par la foule d’environ 600 personnes. Mgr Routhier et la jeunesse sont manifestement pris par l’atmosphère. Le Père Beauchamp fera un sermon mémorable. Il nous fera voir la beauté de notre mission de culture. A la fin de la messe Mgr Routhier visiblement ému prie les jeunes de chanter Notre-Dame-du-Canada et il leur rappelle brièvement comment l’Eglise a veillé sur notre petit peuple au Canada.

Puis il y a une dernière grande plénière. On fait la lecture des télégrammes et

lettres reçus des personnes invitées qui ne pouvaient pas venir: l'Honorable Louis Saint-Laurent, l'Honorable Vincent Massez, l'Honorable Manning, les présidents honoraires et une lettre du Père Forget qui est malade et qui ne peut pas venir. On fait les élections et puis on prend une photographie de groupe. Puis il y aura les résolutions, les discours entraînants et réconfortants du R.P. Provincial, du R. P. Louis-Gérard, de Madame Vallée représentante de l'ACFA, de M. Lavallée et du Père Bugeaud.

On se quitte avec regret, les groupes ne se décidant plus à partir. On chante encore une ronde tout en se dirigeant vers la sortie du gymnase. Et puis on célèbre le Salut du très Saint Sacrement lors duquel le président provincial accompagné d'un représentant de la Saskatchewan et de la Colombie va consacrer le mouvement de la Relève à Notre-Dame-du-Canada. On offrira à la Vierge les drapeaux des différentes écoles en gage d'appartenance. (L.S. 17 oct. 1956, 6)

### ..... *le congrès de 1957* .....

En novembre 1957, c'est le congrès de Saint-Paul. Mais il y aura moins de participants, les présences ayant été limitées aux délégués officiels dont le nombre se chiffre à 150. On avait averti les écoles qu'elles devaient recevoir une lettre circulaire indiquant le nombre précis de délégués que l'école pouvait inscrire. On sait cependant que la réduction du nombre apportera des désappointements. (L.S. 16 oct. 1957, 8)

Cette rencontre suit un peu le même modèle que les autres. Il y a rencontre sociale le premier soir après un repas servi à la salle paroissiale par les Dames de Sainte-Anne. Le maire Jules Van Brabant présente au président une immense clé, symbole de la cordialité de la ville. Il y aura des jeux, des rondes, des chants des discours et puis après un dernier Bunny Hop on s'en va.

Le lendemain c'est le temps des discussions sérieuses. A 5 heures Mgr Lussier va célébrer la messe à la cathédrale et puis le soir il y aura un film. Le dimanche on se rencontre encore pour la messe puis on se rassemble à l'école pour les élections, le dernier rapport, la dernière plénière. Vers 3h00 deux autobus de la région d'Edmonton reprennent le chemin. Celui de Falher ne partira que le lendemain matin. (L.S. 13 nov. 1957, 8)

Les jeunes accepteront 7 résolutions officielles à ce congrès. Ces résolutions traitent du besoin de garder les contacts entre les comités locaux, régionaux et provinciaux. Elles traitent du besoin de parler de ce mouvement à ses amis, de correspondre entre amis, entre école. Il faut mettre sur pied un comité de chercheurs qui trouveront de nouveaux jeux, chants et rondes et un autre pour revoir et préciser la Constitution. Il faut qu'il y ait une page mensuelle dans "La Survivance". On remercie les organisateurs et le comité de la fraternité française qui leur a fait un don substantiel. (L.S. 13 nov. 1957, 1)

### ..... *le congrès de 1958* .....

En octobre 1958, Routhier dira au congressistes qu'il croit en la jeunesse. Le congrès de '58 aura lieu au Collège et il y aura 300 participants. Le Père Lacerte leur souhaitera la bienvenue, les Gais Troubadours chanteront, la chorale de l'Académie Assomption aussi. Déchène parlera de la responsabilité de continuer à répandre la vie française au Canada.

Le lendemain on discute le programme de l'année et puis on reçoit la visite de Marcel Couture président des Jeunesses musicales du Canada section française d'Edmonton et directeur des programmes de CHFA. Le soir on danse, on chante et on fait des jeux. On élit un nouvel exécutif. Le dimanche c'est la plénière au gymnase du Collège et le rapport du président sortant.

### ..... *le congrès de 1959* .....

En novembre 1959, le congrès qui devait avoir lieu à Bonnyville aura lieu au Collège et les congressistes seront moins nombreux que l'année précédente. Le reportage publié dans "La Survivance" dira que l'on a supprimé, à la grande satisfaction de la majorité, les

sauteries et qu'on les a remplacées par un film français le premier soir et le deuxième par un drame exécuté par les élèves du Collège Notre-Dame-de-la-Paix de Falher. On regrettera l'absence des locaux de Morinville et Legal qui semblent se tenir en marge du mouvement des jeunes Albertains dit-on aussi dans le reportage.

Les congressistes vont conclure que les Constitutions ne sont pas assez lues, que le programme de l'an dernier était trop long et trop difficile. Il faut réorganiser la correspondance et renouveler la page des jeunes dans "La Survivance". Le programme de la Relève à CHFA n'est pas assez écouté et le club du président ne semble pas fonctionner. Mais tout compte fait la Relève fonctionne assez bien dans la majorité des locaux.

Les congressistes vont alors accepter huit résolutions. Le patron masculin de la Relève sera Saint-Jean Baptiste. Chaque exécutif local, régional et provincial doit avoir un adulte responsable. Tout membre doit posséder sa carte. Il faut imprimer une deuxième édition des cahiers de chants les "Gais Loisirs". Les locaux doivent se procurer des films de l'ONF. Il faut se lier d'amitié avec la Relève de Colombie et de la Saskatchewan. Et on remercie le Père Bilodeau de son dévouement. (L.S. 18 nov. 1959, 5)

### *... la Relève s'éteint*

Le congrès de '59 sera le dernier congrès de la Relève. En décembre 1959 (L.S. 3) le Président Papen publiera une lettre dans "La Survivance." Cette lettre fait le bilan des profits et des pertes.

Du côté des pertes, il dit qu'au début de l'année '59 il y avait 50 locaux actifs divisés en 4 régions. En décembre, il n'y a plus que 30 locaux actifs pour une perte de 20 locaux pendant l'année. Des 20 perdus environ 18 sont de la région d'Edmonton autrefois notre meilleure région dit le président. Or c'est à Edmonton et dans les alentours que la Relève se fait le plus difficilement étant plus submergée par la masse anglaise. Il déplore la perte des locaux comme Morinville, Legal, Vimy, Picardville. Il déplore la perte de 20 chefs actifs dans le mouvement depuis sa fondation.

Du côté des profits il y a un nouveau programme et le travail qui se fait sur les Constitutions. Il parle d'un nouveau journal qui sera imprimé dès les premiers jours de la nouvelle année et qui sera distribué dans tous les locaux et autres organisations du Canada. Il parle du début de la Relève en Saskatchewan. Les étudiants de Gravelbourg ont organisé un noyau de Relève au collège. Depuis le début de '59 la Relève s'est jointe aux autres mouvements du Canada pour former un conseil national des mouvements de jeunes Canadiens. Le Président Papen termine en disant qu'il faut continuer le travail.

En avril 1960, on va octroyer le trophée Poirier lors d'une rencontre qui a lieu au gymnase du Collège. Puis tout à coup, le 28 octobre 1960, à la rencontre de l'Exécutif de l'ACFA, le Père Bugeaud parle de la situation difficile dans laquelle se trouve la Relève. On décide que le secrétaire convoquera pour le 3 décembre une assemblée d'adultes intéressés à la Relève afin de trouver la meilleure solution.

A la réunion de l'Exécutif de l'ACFA, le 3 février 1961, le Père Forget rappelle les circonstances qui ont amené la création de la Relève. Il en souligne l'importance. Il importe dit-il de l'aider à sortir de l'impasse actuelle.

Le mouvement est décapité. Il faut en reconstituer la tête juridique, fournir un programme provisoire pour le reste de l'année académique. Il faut assurer la tenue d'un congrès provincial afin de relancer le mouvement et en assurer la continuité et l'épanouissement. C'est à cela qu'un groupe d'adultes travaillent actuellement. Il est décidé que les Pères Forget, Lacerte et Patoine se rencontreront pour élaborer une action immédiate.

"La Survivance" du 14 juin 1961 (L.S. 1 et 8) rapporte qu'on a fait les premiers pas pour un congrès de Relève. Il y a eu enquête auprès des jeunes et des responsables. Il y a un nouveau comité provincial temporaire et il s'est réuni au Collège pour définir le travail de Relève d'ici la fin de l'année. Nous avons depuis longtemps tout un programme d'étude. Il a pour titre "Le français parlé" et c'est une préparation du Père Beauchamp.

Le comité provincial provisoire envoie un questionnaire dans toutes les écoles intéressées, un genre de petit congrès par correspondance. On demande aux locaux s'ils sont en faveur d'un congrès au mois d'octobre. On aimerait avoir une séance spéciale pour les parents. On attend les réponses des écoles.

L'article se termine en disant que la Relève c'est encore de la réalité. La Relève va reprendre la vraie place. On demande au lecteur de croire en notre sincérité et en notre désir de vouloir nous faire honneur dans le dur travail de notre survivance comme Canadiens-français. L'article est signé par le secrétaire provincial. (L.S. 14 juin 1961, 1 et 8)

Et c'est ici que se termine notre histoire de la Relève provinciale. Le mouvement va disparaître, ça nous le savons, mais pas avant d'avoir tracé un sillon formateur dans les rangs des Canadiens-français (L.S. 7 mars 1956, 8) comme il devait le faire. Ce mouvement des jeunes qui était venu remplacer d'autres mouvements de la jeunesse sera remplacé à son tour par d'autres regroupements, le Comité des jeunes par exemple et plus tard par Francophonie Jeunesse de l'Alberta.

Il suffit de regarder les noms des gens impliqués soit au niveau provincial, régional ou local pour pouvoir constater l'effet de la Relève en Alberta. Ces jeunes de la Relève sont devenus nos enseignants et nos enseignantes, nos médecins, nos directeurs et nos directrices d'écoles, nos prêtres, nos religieuses, nos femmes d'affaires et nos présidents de l'ACFA. Aurait-on alors développé certaines attitudes et certaines valeurs lors de tous ces congrès et de toutes ces réunions et de toutes ces soirées? Les chants, les jeux, les discours, les programmes d'étude auraient-ils eu un effet?

## Éducation

### ... Introduction

De tous les dossiers dont l'ACFA est responsable c'est peut-être celui de l'éducation qui a le plus d'importance aux yeux de ses responsables et de ses bénévoles. La jeunesse c'est la relève et il faut à tout prix faire en sorte que les jeunes aient une éducation catholique et française. Au congrès de l'ACFA de février 1957, le président de l'AEBA de l'époque, le R.P. St-Arnault dira

“L'école reste l'endroit le plus vital à notre survivance. Elle mérite donc que nous concentrons sur elle tout le meilleur de nos efforts de survivance.”

(C.R. 20-21 fév. 1957)

Mais ce n'est pas facile. La situation juridique et politique de l'époque n'est pas toujours très favorable à l'élément francophone. Le peu de français qu'il y a existe grâce aux efforts des francophones au fil des ans. Et que dire de l'enseignement religieux francophone? On a peu de droits, peu d'appui et très peu d'argent. Et puis il faut tout faire seuls. Les programmes, les concours de français et de religion, la formation des enseignants, les bourses, les festivals de la chanson française, les prêts aux étudiants; les francophones s'occupent de bien des choses. Et dans la majorité des cas, ils le font sans salaire et même très souvent sans reconnaissance.

L'ACFA aura plusieurs comités, sous-comités et responsables qui travailleront dans le dossier de l'éducation. Entre 1955 et 1961, l'ACFA a un comité d'éducation et un comité des concours de français et de religion. L'ACFA va aussi s'occuper de nommer des visiteurs d'écoles. Elle verra à défrayer leurs dépenses et quand elle le pourra, elle leur remettra un petit cachet.

Plusieurs associations viennent appuyer et compléter le travail de l'ACFA dans le domaine de l'éducation. Il y a d'abord l'Association des éducateurs de langue française, l'AEBA. Il y a aussi l'Association des commissaires bilingues de l'Alberta, l'ACBA. Le Collège Saint-Jean jouera aussi un rôle important dans la formation des maîtres et l'ACFA viendra appuyer ces efforts.

(Nous voulons parler du Collège Saint-Jean surtout à cause du travail qui va se faire au niveau de la formation postsecondaire. Nous regrettons de ne pas inclure l'étude du travail de d'autres écoles, l'Académie Assomption et le Collège Notre-Dame-de-la Paix à Falher par exemple. Évidemment, à cause de leur dévouement, les gens qui ont oeuvré au sein de ces institutions méritent plus que ce peu d'attentions que nous leur donnons. Nous nous en excusons.)

Nous ne pouvons pas décrire de manière adéquate ce qui se produit dans le domaine d'éducation sans parler de tous ces comités et de tous ces organismes. Évidemment on pourrait se demander que vient faire la description du travail de l'AEBA dans un document qui fait l'histoire de l'ACFA. Il faut comprendre que les actions des francophones débordent souvent des cadres d'une association pour tomber dans le domaine de l'autre. Parfois c'est tout simplement parce qu'il s'agit des mêmes personnes qui travaillent dans plusieurs associations à la fois.

Évidemment ces “débordements” vont parfois causer de la mésentente mais de manière générale, c'est le travail qui va compter d'abord. Unis dans une même cause on fera bien des efforts pour s'entendre et faire disparaître les éléments de désunion. Il y a là aussi toute une histoire.

Comme nous venons de le dire, dans le dossier de l'éducation, nous ne pouvons pas limiter nos recherches à l'ACFA et à son travail. Dans ce dossier, il y a beaucoup de gens, beaucoup de travail et beaucoup de très belles histoires à raconter. Nous allons en présenter plusieurs, mais, une fois de plus, nous devons vous avertir que nous ne saurions les présenter toutes, malheureusement.

Dans ce qui suit nous voulons décrire le rôle et la contribution d'un grand nombre

d'associations et de comités. Nous voulons ensuite rapporter les grands événements qui vont se produire dans le dossier éducation pendant la période du mandat à la présidence de l'ACFA du Juge Déchène, de 1955 à 1961.

### *... la situation juridique et communautaire*

Mais il faut d'abord bien situer nos lecteurs vis-à-vis la situation qui existe en 1955 sur le plan juridique et sur le plan communautaire. Que dit la loi au sujet de l'enseignement du français en Alberta? Est-ce que l'on fait de l'enseignement en français? Que se passe-t-il dans les écoles?

Ayant traité de ces questions nous croyons que nos lecteurs seront alors en mesure de comprendre le rôle que joue chaque organisme, la relation qui existe entre les associations ainsi que les grands événements qui vont se produire pendant les six ans du mandat du Président Déchène.

### *... la situation juridique*

En 1955, en Alberta, quelle est la situation juridique en ce qui a trait à l'enseignement français et à l'enseignement religieux? Les catholiques et les francophones ont-ils des droits? Que dit la loi scolaire de l'époque?

### *..... les droits dans le domaine de l'enseignement religieux .....*

En ce qui a trait à l'enseignement religieux, nous avons retrouvé dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation un bref historique des droits qui existent dans le domaine de l'enseignement religieux.

“The statutory authority governing the establishment, operation and maintenance of separate schools in Alberta is clearly set forth in sections one to four of Section 93 of the British North America Act of 1867. Between 1867 and 1905 various precisions have modified the conditions governing separate schools. The North-West Territories Act, 1875, established the right to tax for separate school purposes. An ordinance of 1884 established a dual school system, including a dual central authority. A series of ordinances from 1891 to 1901 reduced dual central control to a single authority, with power to licence all teachers and appoint all inspectors, and to require uniform textbooks, teacher-training and examinations. They also limited the formation of separate schools districts to areas in which public school districts had been established.

It is evident that certain issues were decided but not settled by these ordinances, for in 1905 Sir Wilfrid Laurier attempted to introduce a bill that would have restored the conditions of 1875. But this bill was subject to many modifications before coming legislation. Provision for the transfer of statutory from the federal jurisdiction to that of the Province of Alberta is contained in subsections one to three of Section 17 of the Alberta Act of July 20th, 1905.” (ACFA, (j) 7-8)

Ed Auger, professeur de science politique à la Faculté Saint-Jean, confirme ce que dit le texte de la commission.

“The North-West Territories Act, 1875 s.11, provided for the establishment of a system of separate Protestant and Roman Catholic schools, to be funded by local rate-payers... The Provision for confessional schools was not unrelated to the question of language, however, since French was the predominant language of instruction in the Catholic schools.” (Auger 1989; 215)

Et l'article du Alberta Act de 1905 va garantir les droits et privilèges des écoles séparées.

“ Nothing in any such law shall prejudicially affect any right or privilege with respect to separate schools which any class of persons have at the date of the passing of this Act, under the terms of chapters 29 and 30 of the Ordinances of the North-West Territories, passed in the year 1901, or with respect to religious instruction in any public or separate school as provided for in the said ordinances.” (Aunger 1989; 216)

Dans un mémoire préparé par les autorités du Collège Saint-Jean en mai 1958, les responsables de Saint-Jean reconnaissent “que la loi des écoles publiques pourvoit dans une certaine mesure à l’enseignement religieux.” (L.S.21 mai 1958,3) Ce même mémoire reprend les articles de la loi scolaire qui régissent l’enseignement religieux en 1958. (La traduction n’est pas de nous mais de ceux qui ont préparé le mémoire.)

#### “Article 390

(1) toutes les classes commenceront par la lecture, sans explication ni commentaire, d’un passage de l’Écriture qui sera choisi parmi ceux qui auront été imposés ou approuvés à cette fin par le ministre (de l’Éducation): elle sera suivie de la récitation du Notre Père.

(2) Nonobstant le paragraphe (1) une commission scolaire pourra par une résolution se dispenser de cette lecture ou de cette récitation ou des deux à la fois.

#### Article 391

(1) Aucun enseignement religieux ne sera permis à l’école à partir du commencement des classes jusqu’à la demi-heure qui en précède la fin, l’après-midi. Après ce temps, on pourra donner un tel enseignement quand il aura été autorisé ou demandé par une résolution de la commission scolaire.

(2) Nonobstant le paragraphe (1) dans un High School où existe l’attribution particulière des matières d’enseignement, on pourra enseigner la religion dans chaque classe, pendant au plus une demi-heure par jour, à un même moment ou à divers moments de la journée, après approbation de la commission scolaire et de l’inspecteur des High Schools.

#### Article 392

(1) Dans un district de la division, les pouvoirs assignés à la commission scolaire par les articles 390 et 391 seront exercés par la commission du district et non par la commission de la division.

(2) Si la commission du district qui a adopté une résolution conformément à l’article 391 où il est pourvu à l’enseignement religieux, nomme un instituteur (ou institutrice) et transmet cette nomination à la commission de la division pas plus tard que le premier jour d’août, celle-ci désignera l’instituteur ainsi nommé par la commission du district à l’école de ce district, si l’instituteur passe contrat avec la commission.” (L.S. 21 mai 1958,3)

### *..... les droits dans le domaine de l’enseignement du français .....*

Quelle est la situation juridique de l’enseignement du français avant que l’Alberta devienne une province? Le français étant la première langue européenne parlée en Alberta, on retrouve dans les écrits historiques plusieurs traces qui démontrent l’utilisation du français dans les écoles territoriales. (Aunger, 1989; 215)

Mais la situation va changer en 1892 à la suite de l’ordonnance No 22 s.83 qui prescrit l’enseignement en anglais de toutes les manières obligatoires dans les Territoires du Nord-Ouest. L’ordonnance sera modifiée en 1896 et encore en 1901. Les changements

permettront l'enseignement en français d'un cours primaire. Plus spécifiquement l'ordonnance No. 29, s. 136 dit ceci:

“All schools shall be taught in the English language but it shall be permissible for the board of any district to cause a primary course to be taught in the French language.” (Aunger, 1989; 215)

La même section de l'ordonnance permet aussi l'emploi limité de d'autres langues mais seulement en autant que les parents sont prêts à payer des frais spéciaux et en autant que cet enseignement n'interfère pas avec l'enseignement du programme obligatoire.

La Loi de l'Alberta de 1905 ne contient aucune référence à la langue d'enseignement dans les écoles albertaines. Cependant, l'article 16 du Alberta Act de 1905 a pour effet d'accepter toutes les lois ou ordonnances déjà en vigueur au moment de la création de la nouvelle province. Ceci inclut donc les ordonnances qui traitent de l'enseignement obligatoire de l'anglais.

Par la suite et de manière générale la loi scolaire, elle, répète les principes établis dans l'ordonnance de 1896. Par exemple l'article 382 de la loi scolaire de 1952 dit ceci: “All schools shall be taught in the English language. (Aunger 1989; 216) Et conformément aux modifications de 1896, à l'article 383 de la loi scolaire de '52, on ajoute que “the board may cause a primary course to be taught in the French language”. Toujours dans la loi scolaire de 1952, à l'article 384, on permet à la commission scolaire d'employer “competent persons to give instruction in a language other than English,” (Aunger 1989: 216)

En 1958 la situation n'a pas changé. Dans le mémoire du Collège Saint-Jean mentionné ci-dessus, les responsables du Collège vont inclure dans leur texte une traduction de l'article 386 de la loi scolaire de 1958. Cet article traite de l'enseignement en français.

#### “Article 386

(1) Nonobstant l'article 385, la commission d'un district peut faire donner un cours élémentaire de français.

(2) Si la commission d'un district de la division adopte une résolution à l'effet qu'un cours élémentaire de français soit donné dans une école de ce district et transmet cette résolution à la commission de la division pas plus tard que le premier jour d'août, la division fera donner ce cours dans la dite école.”

(L.S. 21 mai 1958, 3)

(Dans ce même mémoire on dit que le programme d'études des écoles de l'Alberta offre aussi un cours facultatif de français dans les High Schools.)

Il y a cependant certaines exceptions à la loi scolaire et ces exceptions permettent l'emploi du français. La première exception est le petit nombre d'institutions privées qui font de l'enseignement en français. Il y a bien sûr le Collège des Jésuites fondé en 1913 mais qui a malheureusement fermé ses portes en 1943. Il y a le Juniorat Saint-Jean fondé en 1908 et qui devient le Collège Saint-Jean en 1943. Il y a aussi l'Académie Assomption d'Edmonton et le Collège Notre-Dame-de-la-Paix de Falher.

A titre d'exception à la loi qui exige que l'enseignement soit fait en anglais, on permettra aussi l'usage d'explications en français. Mais il ne faut rien exagérer. L'histoire nous rappelle qu'en 1915 le gouvernement de l'époque ramènera à l'ordre le personnel enseignant dans certaines communautés francophones. Ils se sont permis de faire de trop longues explications en français à leurs étudiants et étudiantes francophones à qui ils doivent s'adresser en anglais. Voilà la motion adoptée à l'époque en réaction à ceux qui ont un peu exagéré l'usage du français.

“That this House place itself on record as being opposed to Bilingualism in any

form in the School system of Alberta, and in favour of the English language being the only language permitted to be used as the medium of instruction in the schools of Alberta, subject to the provisions of any law now in force in the Province in that effect.” (Rusak 1966:93 dans Auger: 1989:217)

Comme troisième exception à la loi, on va permettre que le français soit utilisé comme langue d’instruction pendant les deux premières années d’école. C’est ainsi que l’on interprète l’ordonnance de 1896 qui donne le droit d’enseigner “a primary course” en français. (Auger 1989: 216). Selon Auger, cette interprétation de l’ordonnance de 1896 sera rendue explicite dans un règlement adopté en 1925 et dans un amendement de la loi scolaire en 1964.

En plus d’avoir étudié en français pendant leurs premières années à l’école, les membres de notre génération se souviendront d’avoir étudié le français une heure par jour de la 3e à la 12e année. En somme cette heure d’enseignement du français par jour est le résultat de l’interprétation que l’on faisait de cette fameuse expression “a primary course”. Cette interprétation était présentée dans un livret intitulé “A Primary Course in French for grades 1 to 9.”

Mais d’où serait venue l’idée d’interpréter ainsi le droit d’accès à un cours primaire? On sait qu’en 1912 l’Ontario promulgue le Règlement 17 qui fait de l’anglais la seule langue d’enseignement après la troisième année et restreint l’étude du français à une heure par jour. (C.L.O.7) Aurions-nous alors subit l’influence de l’Ontario dans cette affaire? Malheureusement nous ne pouvons dire avec certitude quelles seraient les origines de cette interprétation. Nous pouvons cependant vous présenter le résumé que la Commission royale d’enquête sur l’éducation en Alberta fait de la loi scolaire en ce qui a trait à l’enseignement du français.

“English is the official language in Alberta schools: Section 385 of the Alberta Schools Act states that “all schools shall be taught in the English language.” (Government of the Province of Alberta, The School Act (with amendments up to and including 1957)) Nevertheless the Act takes special cognizance of the fact that French is normally spoken in a number of communities. Section 386 states that “the board of a district may cause a primary course to be taught in the French language.”

Special provision is made for the employment of French-speaking teachers as requested and nominated by resolution of local boards. Regulations relating to the teaching of French are contained in a booklet entitled “A Primary Course in French for grades I to IX.” They read in part as follows;

In all schools in which the board by resolution decides to offer a primary course in French, in accordance with sections 190 and 386 of the School Act, French shall be for the French-speaking children one of the authorized subjects of study and may be used as a medium of instruction for other subjects during the first school year. Oral English must, however, from the beginning be included as a subject of study.

During the second year, after the child has learned to read in the mother tongue, the formal teaching of reading in English shall be started.

From Grade III on, a period not exceeding one hour each day may be allotted to the teaching of French. The term “French” as herein used shall include reading, language study, grammar, literature, analysis, dictation and composition.

In all grades beyond Grade II, the program in all subjects other than French shall be regularly authorized by the Department of Education, and the textbooks shall be the English editions authorized for general use throughout the Province. Teachers may, however, offer explanations in the mother-tongue when necessary.

In all such schools instruction in English shall be provided in all subjects

throughout the course for all children whose mother tongue is other than French.

The foregoing is construed to mean that in grade I French is the Language of instruction, although it is stated in the regulations that English is to be the language of instruction. In subsequent grades, however, English is to be the language of instruction, with French as a subject of instruction, and with explanations in French as necessary.

Authority is given for the study of French to be continued through grade VIII. The oral French of grade IX provides opportunity for the continuation of French through that grade, and students may extend the period of conversational French in grades X and XI by studying French 11 and 21.” (ACFA (j) 1-2)

De 1889 jusqu’en 1968, l’éducation française en Alberta se fait au compte-gouttes. Encore faut-il que les francophones n’abusent pas des privilèges que leur accorde l’Etat. Les gains réels se feront seulement à compter de 1968. A ce moment-là une modification de la loi scolaire va permettre l’instruction en français jusqu’à 50% de la journée, de la troisième à la douzième année. Plus tard, en 1976, on pourra enseigner en français jusqu’à 80% et même 86% de la journée.

Pendant le mandat à la présidence de l’ACFA du Juge Déchène cependant le temps consacré à l’enseignement du français et à l’enseignement religieux est limité. De plus, l’Etat ne s’occupe aucunement du programme d’enseignement du français ou du programme de religion en français.

### *... quelques statistiques ...*

Quelle est la situation en ce qui a trait au nombre d’écoles, d’enseignants et d’étudiants francophones? En 1958 il y a environ 300 professeurs qui enseignent le français dans les écoles appelées “bilingues”. Il y a 37 écoles bilingues dont 11 dans l’inspectorat de High Prairie, 6 dans celui de Saint-Paul, 5 dans celui de Bonnyville, 4 dans celui de Lac-La-Biche, 4 dans celui de Sturgeon, 2 dans celui de Westlock, 2 dans celui de Peace River, 1 dans celui de Leduc, 1 dans celui de Spirit River et 1 dans celui de Two Hills. Il y a environ 240 classes et 6 000 élèves. (L.S., 7 mai 1958,8)

### *... l’Association des éducateurs bilingues de l’Alberta*

Et que font ces élèves dans leur classe de français? Pour répondre à cette question il faut décrire le travail et le fonctionnement de l’AÉBA, l’Association des éducateurs bilingues de l’Alberta.

### *... d’abord un peu d’histoire ...*

Dans les procès-verbaux des réunions de l’Exécutif de l’ACFA de 1927 on annonce qu’une filiale des instituteurs connue sous le nom d’Association des instituteurs bilingues de l’Alberta a été fondée et compte maintenant 43 membres. (C.R. 2 mars 1927)

A la réunion de l’Exécutif du 3 octobre 1928, il est à nouveau question du travail de l’Association des instituteurs bilingues, M. Racette, le président de cette association, profite de l’occasion pour demander si le groupement dont il a la charge et qui a été, dans le passé, officiellement affilié à l’ACFA, a le droit de vote. On lui répondra par l’affirmatif. (C.R. 3 oct. 1928)

En 1934, toujours dans les procès-verbaux des réunions de l’Exécutif de l’ACFA, on dira qu’il faudrait ressusciter l’AIBA, cette filiale de l’ACFA. (C.R. 17 janv. 1934) A l’Exécutif du 20 janvier 1935, le R.P. Fortier dit qu’il s’occupe de recruter des membres pour cette nouvelle association des instituteurs bilingues de l’Alberta durant ses visites aux écoles.

“Il rencontre beaucoup de bonne volonté et partout il demande comment cette association peut aider aux instituteurs et institutrices. Déjà, il a pu rendre service à plusieurs et il est à former un dossier qui sera précieux plus tard pour le bon fonctionnement de cette association.” (C.R. 20 juillet 1935)

En 1958, l'Association porte le nom “Association des éducateurs bilingues de l'Alberta et elle se compose de cinq groupements régionaux: les régions d'Edmonton (Cercle Lacombe), de la Rivière-la-Paix (Cercle Langlois), de Saint-Paul (Cercle Le Clainche, fondé en février 1956), de Bonnyville (Cercle Pie XI), de Plamondon (Cercle Pie XII). En 1958, Maurice Lavallée est le président général.

*... les rencontres ...*

L'AEBA s'occupe de tout: du contenu des cours de français et de religion, de l'enseignement et de l'évaluation de ces cours, du développement professionnel des enseignants et de tout un éventail d'activités pédagogiques (festivals, concours de la parole, etc...) qui ont pour but de permettre aux élèves de maintenir leur culture.

Les enseignants de chaque région se réunissent une fois par mois pour entendre des conférences pédagogiques, se communiquer les résultats de leurs expériences personnelles dans l'application de certaines méthodes d'enseignement. On organise les festivals de la chanson qui ont lieu d'abord dans chaque école et ensuite dans la région. On organise les examens trimestriels de religion et depuis 30 ans on organise chaque année l'examen de français qui a lieu à la fin du mois de mai. (L.S. 7 mai 1958, 8)

Les cercles réunissent les professeurs laïques et religieux. Les commissaires de la région sont souvent présents ainsi que le curé de la paroisse. Les réunions ont lieu dans les écoles et la réunion a presque toujours le même format bien que l'ordre des éléments peut varier. Il y a d'abord l'accueil du président du cercle et l'accueil des commissaires présents; puis c'est le temps d'écouter le conférencier invité, de profiter de la démonstration pédagogique; puis il y a la réunion d'affaires et, pour terminer, le goûter pendant lequel on encourage la discussion libre afin d'assurer l'échange d'idées.

Dans ce qui suit vous allez trouver plusieurs exemples des conférences données et des sujets discutés par deux des regroupements de l'AEBA entre 1955 et 1961. Nous avons pensé qu'il serait fort intéressant de voir quel était à l'époque, l'essentiel de leur propos. Cela va aussi, du moins nous l'espérons, donner à nos lecteurs, une meilleure idée du fonctionnement de l'AEBA.

*..... plusieurs exemples de rencontres des cercles .....*

Le 29 septembre 1956, une cinquantaine d'éducateurs bilingues du Cercle Lacombe se réunissaient à la salle paroissiale de l'Immaculée Conception d'Edmonton. Le conférencier est le R.P. Drouin. Il parlera de la “Psychologie de la jeune fille”.

Avec l'aide d'une quinzaine d'élèves de l'intermédiaire, Soeur Eustelle du St-Sacrement a.s.v. donnera un cours pratique sur l'enseignement du chant: la respiration, la couleur des voyelles, la prononciation, la couleur et le rythme. (L.S. 3 oct. 1956, 8)

Le 30 novembre 1957, le Cercle Pie XII se réunit sous la présidence de Paul Piquette à l'école Plamondon. Il y a 28 membres présents. Le conférencier est le R.P. Jean Patoine. Il parle du “Sens social” sous son aspect négatif et positif. Mme Eugène Plamondon fait la démonstration pédagogique. Sous sa direction, trois fillettes et deux garçons de la 4e font de l'analyse grammaticale. (L.S. 4 déc. 1957, 4)

Le 25 janvier 1958, le Cercle Lacombe se réunit à Morinville. Mgr Loranger est le conférencier et il nous parle de nos devoirs d'éducation. Il s'inspire de l'encyclique sur l'éducation de Pie XI. (L.S. 12 fév. 1958, 8)

Le 15 février de la même année, le Cercle Pie XII se réunit à l'école Breynat. Le R.P. Pelletier, curé de Breynat et président de la commission scolaire de la paroisse parle du danger qui guette nos écoles catholiques dans la province. Il parle aussi de l'Association

des commissaires catholiques de l'Alberta fondée en janvier dernier. A la même réunion, l'abbé Ricard, curé de Plamondon, nous parle de la religion dans l'école. Enseigner le catéchisme dans la dernière demi-heure de la journée est une façon lamentable de former l'enfant en reléguant Dieu au dernier plan. (L.S. 19 fév. 1958, 8)

Le samedi 19 avril, 23 membres du Cercle Pie XII se rencontrent. Sont présents: 5 membres du clergé, 6 professeurs laïques et 11 religieuses. Le conférencier est Georges Lavallée, fils de Maurice. Sa conférence s'intitule "La psychologie des groupes d'enfants et d'adolescents". (L.S. 23 avril 1958, 8)

A la réunion d'octobre 1958 du Cercle Lacombe, M. Ernest Houle, président de la commission scolaire de l'École Thibault, est présent ainsi que Maurice Lavallée, le président général dont "l'inlassable dévouement lui fait toujours trouver le moyen et le temps de venir nous encourager par sa présence et ses conseils." (L.S. 29 oct. 1958,6) On parlera du mouvement des "Jeunesses musicales" et du rôle que doit jouer la radio dans les foyers canadiens-français. Soeur Marie Agnès Joseph f.d.j., la directrice de l'école, parlera des différents sites et monuments historiques du Vieux Québec. (L.S. 29 oct. 1958, 6)

En février 1959, les membres du Cercle Lacombe assistent à un "combat de bon langage avec 16 élèves de la 9e à la 12e année sous la direction de Soeur G. Bissons g.m.. On dit que le combat a été très profitable car il a permis aux élèves d'apprendre à s'exprimer en bon français. On annonce alors que la prochaine réunion aura lieu au Collège Saint-Jean et que le R.P. Lacerte sera le conférencier. (L.S. 25 fév. 1959, 5)

En mai 1961, lors de la dernière réunion de l'année du Cercle Lacombe, le R.P. Jean Fortier du Collège présente une magnifique étude littéraire d'une page de Chateaubriand "Promenade en forêt". On apprécie tellement sa présentation que les membres du cercle proposent d'inviter le P. Fortier au moins une fois par année. (L.S. 31 mai 1961, 8)

#### ..... *quelques exemples de rencontres générales* .....

Entre 1955 et 1961, en plus des rencontres des divers cercles, il y aura plusieurs grandes rencontres lors desquelles on réunit tous les membres de l'AEBA. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de vous présenter deux exemples de ces réunions afin que vous puissiez voir le genre de travail qu'on y fait.

Le 24 juillet 1960, 75 membres de l'AEBA se réunissent au Collège Saint-Jean. On fait la présentation du nouveau programme d'études. Il y a des changements et ceux-ci ont été effectués à la demande de plusieurs professeurs. Sous proposition du R.P. Goyette, on encourage les membres des cercles à réélire les mêmes responsables dans le comité du programme. On propose aussi que le comité du programme soit responsable de la préparation des examens pour la prochaine année.

Pour l'achat de livres, on indique qu'il faut s'adresser à Fides. Une liste complète des livres en vente sera expédiée.

On parle ensuite du nouveau catéchisme biblique. Et puis il y a démonstration d'une classe de catéchisme. On forme ensuite un comité de religion.

Et puis on passe aux élections. M. Lavallée est élu président. (L.S. 10 août 1960, 5)

Le 30 juillet 1961, 70 professeurs se réunissent au Collège sous la présidence de M. Lavallée. Sont aussi présents le R.P. Forget, visiteur d'école de la région de Rivière-la-Paix et les RR. PP. Lacerte et Patoine, Gérard Moquin de Bonnyville représente l'ACFA et Paul Chauvet représente l'Association des commissaires d'école.

On rapporte les activités de l'année du comité du programme, des cercles régionaux, des responsables des festivals, des examens et de l'enseignement du catéchisme biblique, des visiteurs des écoles. On parle du congrès de l'ACELF. On présente l'état financier. On parle des relations qui doivent exister entre l'ACFA et l'AEBA. Il est question de reviser les Constitutions de l'AEBA. On passe à l'élection et Maurice Lavallée est élu président. (L.S. 12 août 1961, 1)

..... *les instituts* .....

En plus des réunions des cercles et les rencontres générales, il y aura aussi ce qu'on appelle à l'époque des instituts. En février 1961, par exemple, on rapporte qu'il y a eu un institut de français pour le Vicariat de Grouard. Cet institut a lieu à McLennan, le 30 janvier sous les auspices du Cercle Langlois de l'AEBA.

Il y aura aussi, en septembre 1961, un institut de français à Bonnyville organisé par les cercles LeClainche et Pie XI. Dans "La Survivance" du 4 octobre 1961 on dira ceci:

"La bonne volonté des 145 professeurs bilingues a fait fi de la pluie, des mauvais chemins pour permettre la réalisation de l'Institut français à Bonnyville le 25 septembre dernier. Organisé par les cercles LeClainche et Pie XI de l'AEBA, le programme, basé sur l'étude de la composition aux différents niveaux, offrait une journée enrichissante pour tous les participants.

Dès 8h a.m. la Sainte Messe regroupait de nombreux professeurs autour de S.E. Mgr P. Lussier pour invoquer la bénédiction divine sur l'oeuvre si importante de l'enseignement.

A l'ouverture officielle de la journée, on remarquait parmi les invités, S.E. Mgr Lussier, le R.P. G. Lassonde, o.m.i. curé de Bonnyville, R.P. Antoine Bugeaud, o.m.i., M. l'abbé Laberge, curé de Fort Kent, M. J. Hamel, représentant le maire de Bonnyville, les trois surintendants d'écoles, M. J.B. Percevault, du district de Bonnyville, M. R. Marinier du district de St-Paul, M.S. Lefebvre, de l'école Racette, M. B.J. Dessureau, président de la Commission scolaire, M. l'abbé Robitaille, du Centre d'information catholique et M. l'abbé Tanguay, curé de St-Édouard."

(L.S. 4 oct. 1961, 6)

Pour les professeurs des écoles bilingues qui n'enseignent pas le français, on avait organisé, au même endroit, une journée catéchistique. Les responsables, M. l'abbé J. Laberge, Sr Eveline a.s.v. et Sr Marie Suzanne profitent de l'occasion pour initier les catéchistes aux nouvelles séries de manuels pour l'enseignement selon le renouveau biblique et liturgique.

... *le programme de français* ...

L'AEBA va s'occuper du programme de français. Or, il faut se rappeler que l'enseignement du français n'est pas une tâche facile. Il faut organiser l'enseignement du français en complément et en marge du cours d'étude officiel. Les élèves alors ne voient pas toujours l'utilité de ce surcroît de travail dont sont exempts leurs compagnons d'autres langues. (L.S. 3 août 1995, 2) Mais si les enfants n'apprennent pas le français il leur sera presque impossible de demeurer Canadiens-français dit-on encore.

Le programme de français n'est pas établi une fois pour toute. Chaque année on y travaille car il faut garder l'intérêt et assurer le meilleur apprentissage possible. On ajoute, on change, on améliore. Par exemple, en février 1957, le président de l'AEBA de l'époque, le R.P. St-Arnault, explique aux congressistes de l'ACFA quel est le travail accompli par le comité du programme de catéchisme et de français de l'AEBA. Il parle de changements apportés qui ont favorisé la participation et l'intérêt d'un nombre croissant de professeurs bilingues. (C.R., 20-21 fév. 1957)

On en reparlera en juin 1959 lorsqu'on annonce la tenue d'une réunion le dernier dimanche de juillet dans le but d'étudier le programme de français de 1959-1960. (C.R., 19 juin 1959)

..... *rencontre du comité de programme en février 1960* .....

En février 1960, "La Survivance" publie un compte rendu d'une réunion du comité

du programme de l'AEBA. Il y avait des gens de partout. Il faut, dit-on lors de cette réunion, que les professeurs s'appliquent davantage à faire aimer la langue française, à la faire écrire et parler le plus correctement possible afin que les élèves soient fiers de transmettre leurs idées. On constate dans les examens de français et d'anglais, la pauvreté des idées. (L.S. 10 fév. 1960, 2)

Ca ne va pas non plus du côté des enseignants. Les éducateurs bilingues souffriraient-ils de façon inconsciente de la philosophie de Dewey et suivraient-ils alors la loi du moindre effort? On déplore l'apathie qui règne chez beaucoup de nos professeurs. Il faut améliorer leur attitude. On est en droit d'attendre un travail, un intérêt qui vient du coeur. (L.S. 10 fév. 1960, 2)

Les professeurs, dit-on, se plaignent que le programme est trop chargé vu le peu de temps disponible pour le compléter. Les membres du comité cependant désirent intensifier un programme de français de base de la 1ère à la 9e année. De la 10e à la 12e on offrira un programme de culture. Il faudrait aussi s'attaquer à la grammaire, à la dictée, à la composition. En somme il faut réveiller l'intérêt, l'enthousiasme pour l'effort d'écrire sans faute.

On offre des suggestions pratiques. Il devrait y avoir des instituts français pour fournir aux professeurs l'occasion de s'exprimer convenablement. On devrait choisir des textes qui vont avec le centre d'intérêt dans la grammaire. Il devrait y avoir des concours oratoires pour la langue parlée et un cours d'éloquence. On devrait lire de beaux textes aux élèves de l'élémentaire. En 7e, 8e et 9e on pourrait faire de la lecture expliquée et de la 10e à la 12e on devrait faire de l'analyse de textes. Il faut des dictées préparées. Il faut apprendre aux élèves à penser en français donc il faut leur faire faire de l'analyse grammaticale pour former l'esprit à penser plus juste. Supprimons l'histoire du Canada jusqu'en 6e année. Commençons l'étude intensive du participe passé au "grade" 7. Il faut demander aux professeurs de faire une intégration de temps en temps et d'assigner un travail d'histoire sociale en français. (L.S. 10 fév. 1960, 2)

Les membres présents à cette réunion du programme se sont aussi posé la question: "Que doivent savoir nos élèves en 12e année?" Ils ont répondu qu'ils doivent savoir écrire correctement. Ils doivent avoir une vue d'ensemble des écrivains français et canadiens-français. (L.S. 10 fév. 1960, 2)

#### *..... rencontre du 24 juillet 1960 .....*

Le 24 juillet 1960, 75 membres de l'AEBA se réunissent au Collège Saint-Jean et on parle du programme d'étude. On indique aux participants quel est le but à atteindre dans l'enseignement de chaque sujet tant pour les matières de base que pour les sujets "cultures". Soeur Marie-Eva Marguerite insiste sur la nécessité de faire composer souvent. On indique quel est le contenu du programme facultatif d'histoire du Canada de la 7e à la 12e année.

Soeur Marie-de-Saint-Joseph explique la marche graduée dans l'enseignement de la grammaire afin que chaque règle soit vraiment assimilée et l'élève puisse s'en servir couramment dans la langue parlée et écrite. On indique qu'il faut bien choisir les exercices de grammaire et donner une dictée tous les jours.

M. Moquin présente le programme culturel facultatif de littérature pour la 7e à la 12e année. Il insiste sur la valeur de la lecture supplémentaire pour habituer l'élève à comprendre la pensée des autres. On conseille aux enseignants de consulter le guide méthodologique pour le français paru en 1950. (L.S. 10 août 1960, 1 et 5)

#### *... le programme religieux ...*

On s'occupe aussi du programme d'enseignement religieux. Par exemple, lors de la réunion du 24 juillet 1960, l'abbé J. Laberge curé de Fort Kent, fait l'historique du nouveau catéchisme biblique. Soeur Jeanne-Louise donne ensuite une démonstration d'une classe de catéchisme d'après la méthode proposée pour l'enseignement du catéchisme

biblique. On forme alors le comité de religion. (L.S. 10 août 1960, 1 et 5)

A la première réunion du comité de religion, en juillet 1960, Sr Jeanne-Louise est nommée présidente. Le but du comité est de voir au perfectionnement de l'enseignement religieux. Or le comité propose cette année la continuation de l'expérience du catéchisme biblique pour les niveaux 5 à 8. On fera l'essai du nouveau catéchisme "Vie et Joie au Catéchisme" de François Dekenne dans certaines classes de la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année. Et on fera une exploitation plus complète de la série "Fils de lumière" en 10<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> années. (L.S. 10 août 1960, 1 et 5)

En juillet 1961, alors que 70 enseignants se réunissaient au Collège Saint-Jean, Sr Jeanne-Louise, présidente du comité de religion, informera les membres présents que 46 professeurs ont fait l'essai du cathéchisme biblique et que 1 360 enfants ont pu profiter de ce renouveau dans les méthodes d'enseignement religieux. À la demande d'un groupe de professeur on prépare des cours d'initiation au cathéchisme biblique et des cours de formation doctrinale. Ces cours seront donnés au collège du 21 au 26 août prochains. (L.S. 2 août 1961, 1)

### *... les festivals ...*

L'AEBA s'occupe aussi de l'organisation et de la tenue des festivals de fierté française mieux connus sous le nom de festival de la chanson française. Au congrès de l'ACFA, en février 1957, on dira que les festivals de fierté française se multiplient et produisent des fruits. (C.R. 20-21 fév. 1957)

### *..... l'organisation de festivals .....*

L'organisation de ces festivals n'est pas une petite tâche. Habituellement on discute de l'organisation du festival lors des rencontres des cercles. Par exemple, en avril 1958, les membres du Cercle Pie XII discutent du festival régional de Plamondon qui doit avoir lieu le jeudi 15 mai à 2h00 p.m. (L.S. 23 avril 1958, 8). En février 1959, Sr Cécilia Marie f.d.j. et Maurice Lavallée donnent le compte rendu du festival aux membres du Cercle Lacombe. (L.S. 25 fév. 1959, 5)

En mai 1960, le Président Lavallée félicite les professeurs du Cercle Lacombe pour le beau succès qu'a remporté le festival musical d'Edmonton. Il annonce que le festival français de 1961 aura lieu en février à l'auditorium du Jubilé. (L.S. 25 mai 1960, 3)

A cette même réunion le Père Duchesneau fait une suggestion concernant le festival français. Il propose que le festival régional soit précédé de festivals locaux où tous les jeunes sont invités à chanter et où les meilleurs chants présentés seront choisis pour être alors présentés au festival régional. En octobre 1960, le R.P. Duchesneau reprend les mêmes propositions.

"La première réunion du Cercle Lacombe eut lieu à l'Ecole de Beaumont, dimanche le 16 octobre... La discussion porta d'abord sur le festival, plus précisément, sur la forme que doivent prendre nos activités préparatoires au festival régional. Le R.P. Duchesneau nous fit remarquer que le festival en est un de Survivance; la manière de procéder pour atteindre ce but; faire aimer, savourer la chanson française par le plus grand nombre d'élèves, ce qu'on appellerait "faire aimer le français par le dedans". Pour faire aimer le français par le dehors, il nous faudrait rendre la chanson française populaire dans chacune de nos écoles; qu'elle soit la chanson à la mode. Le R.Père proposa l'organisation de festivals locaux, qui enrôleraient toutes les bonnes volontés, tant chez les professeurs que chez les élèves; car le nombre est nécessaire pour assurer la survivance. Il faut que le festival soit le point culminant d'une préparation méthodique, à long terme... et non pas un événement-surprise, qu'on a peu ou point préparé, et qui n'exerce aucune influence appréciable sur la vie française de nos élèves.

M. Le Président posa ensuite les deux questions suivantes: en théorie, le festival

est-il désirable? En pratique, est-il réalisable?

Quelques membres firent part de leurs réalisations passées: une soirée d'amateur, un concert où la chanson française a eu la place d'honneur. Le R.Père insista sur l'importance d'organiser les activités préparatoires au festival afin d'en assurer le succès véritable. M.B.Doré proposa que chaque école soit encouragée par l'AEBA à organiser un festival local, qu'elle se sente libre de consulter le Comité du Festival et que chaque école continue de se présenter au festival régional. Cette proposition fut appuyée par Sr Anne-de-Florence et acceptée par l'assemblée.

M.Lavallée s'enquit ensuite de la nature du festival local où et quand on devrait le tenir, qui en serait le juge. Sr Eustelle-du-St-Sacrement suggéra que le festival scolaire soit jugé par les parents qui feront connaître leur choix des meilleurs numéros par leurs applaudissements. Tout de même, on insista sur le grand nombre d'élèves qui devront prendre part au festival régional. M. le Président pria le Comité du festival d'envoyer à toutes les écoles des directives précises quant au temps ou au nombre de chants, le plus tôt possible.

M. Lavallée fit remarquer que la longueur du festival ne vient pas de la longueur des numéros, mais bien du temps requis entre les numéros pour préparer les enfants à paraître sur la scène. Il est urgent que les directeurs et directrices de chorales s'organisent pour éviter tout délai inutile entre les numéros.

M. Lavallée propose ensuite que le nombre des membres du Comité du festival soit restreint, vu que les membres peuvent s'adjoindre des aides au besoin..."

(L.S. 26 oct. 1960, 8)

Afin que nos lecteurs puissent mieux comprendre ce qu'est un festival de la chanson nous avons pensé qu'il serait bon d'en présenter quelques exemples.

#### ..... *le festival de 1955 à Saint-Paul* .....

Le 19 mai 1955, les autobus scolaires conduisaient à Saint-Paul près de mille étudiants canadiens-français de toutes les écoles bilingues du diocèse. Vers 9h30, divers groupes de jeunes accompagnés de leur professeur défilaient en procession du terrain de l'école vers la cathédrale.

Avant la messe, les élèves chantent "Envoyez des ouvriers Seigneur...". Mgr Lussier salue ensuite les jeunes en leur disant que leurs chansons françaises, préparées avec fierté et amour, vont glorifier Dieu. On chante alors Notre-Dame du Canada et puis Son Honneur M. le Maire Jules Van Brabant souhaite la bienvenue. Le festival est commencé.

A midi il y a parade des étudiants portant l'insigne du Jubilé d'or de la province et suivant la bannière de leur école. Ils défilent dans la rue principale de Saint-Paul précédé d'un char "magnifiquement décoré où siège sa majesté la langue française accompagnée de ses dames d'honneur et de gentils pages". (L.S. 8 juin 1955, 8) Et puis ils chantent "Sur la route il faut marcher...", "Chante la joie"...

Après le pique-nique du midi, les adultes et les étudiants des cours supérieurs se réunissent au Pavillon du rosaire pour l'unique répétition des "Grands Choeurs". Ils préparent deux chants dédiés à notre province à l'occasion de son Jubilé d'or. Les chœurs sont sous la direction du R.P. Jean-Paul Gingras, jésuite du Collège Saint-Boniface. Ils ont aussi l'aide de l'artiste invité, Pierre Boutet, ténor du Québec et gagnant du concours de 1955, "Nos futures étoiles". M. Boutet est déjà venu à Saint-Paul en 1953 à l'invitation de Mgr Lussier.

A 1h30, c'est l'hymne national et l'après-midi on présente les chansons harmonisées ou mimées. Le R.P. Gingras est aussi le juge. Il est appuyé dans son travail par Pierre Boutet et le R.P. Ferland.

Le soir, le Président Déchène présente à Mgr Lussier les hommages de respect et d'admiration de l'ACFA. Il félicite toute la population en cette année jubilaire de la province. Les fondateurs de Saint-Paul seraient heureux de constater les réalisations de notre

jeunesse, dit-il aussi. (L.S. 8 juin 1955, 8)

..... *le festival de 1956 à Falher* .....

Le 10 mai 1956, plus de mille élèves se réunissent à Falher pour le grand festival de la chanson française. Au début de l'après-midi on dit qu'une foule extraordinaire de parents et d'invités envahit la salle de l'arène.

Mgr Routhier est le président du festival, le R.P. Goyette en est le directeur. Les juges sont Mme E.S. St-Jean, professeur de musique à Rycroft, le R.P. Yvon St-Arnault, professeur au Collège Saint-Jean et le R.P. Roger Prieur de Falher. A 2h00 le Père Goyette souhaite la bienvenue et le festival commence. (L.S. 16 mai, 1956, 1)

..... *le festival de 1956 à Edmonton* .....

En mai de la même année, c'est le festival de la région d'Edmonton. M.Lavallée, président de l'AEBA, en assume la direction. Il parlera des écoles qui participent: Lamoureux, Beaumont, Saint-Albert, Morinville, Legal, Vimy, Picardville et les écoles de la ville: Collège Saint-Jean, Grandin, l'Assomption, Kermaria et Saint-François. Il y a aussi 20 jeunes de Pincher Creek. Ils ont fait 350 milles pour affirmer leur vie française par leur chant "Les Montagnards".

Les juges sont les R.P. Saint-Arnault de Saint-Jean, le Père Prieur, vicaire à Falher et Mme Léon Riopel de Morinville. Au nom du Québec, M. Gagnon, inspecteur d'école de Montréal, affirme sa joie profonde d'entendre l'Ouest résonner encore "des syllabes de France. Je redirai à ceux de chez nous combien vous êtes courageux, fiers et tenaces." (L.S. 23 mai 1956, 1 et 4)

..... *le festival de décembre 1956 à Falher* .....

En décembre 1956, c'est à nouveau le festival de la région de Rivière-la-Paix. Il y a neuf écoles qui participent: Donnelly, Eaglesham, Falher, Girouxville, Guy, McLennan, Spirit River, Saint-Isidore, Tangent. Jean-Côté n'est pas là car ils n'ont pas pu obtenir les services d'autobus de la division de High Prairie.

Les invités d'honneur sont le maire de la ville de Falher, Son Honneur M. Gilbert Chalifoux, Paul Sicotte président de la commission scolaire, le R.P. M. Lavigne supérieur des Oblats de la région de Grouard et les RR. PP. curés des paroisses environnantes. Mgr Routhier est le président. Les juges sont le R.P. Beauchamp de Saint-Jean et M. Auguste Le Hénaff de Peace River. (L.S. 2 janv. 1957, 1)

..... *le festival de 1957 à Edmonton* .....

En mai 1957, par une chaleur écrasante, a lieu le festival de la chanson d'Edmonton à l'auditorium de l'école Saint-Joseph. M. Lavallée, le président de l'AEBA, est le maître de cérémonie. Il souhaite la bienvenue aux 300 spectateurs.

Les juges sont le R.P. Prieur, professeur au Collège Notre-Dame de Falher. Mme Léon Riopel directrice du chœur de chant de la paroisse Saint-Jean Baptiste de Morinville et le Dr Arès, directeur de la chorale de Sainte-Anne de Jasper Place.

Commencé à 1h00 de l'après-midi, le festival se continue le soir. Vers la fin de la soirée, M. Eugène Trottier, propagandiste de l'ACFA, annonce que nous avons une étoile comme invité. C'est Maurice Richard. Il est accompagné de Laurier Picard, chroniqueur sportif à CHFA. C'est à ce moment que le jeune président de la Relève, Jacques Johnson, viendra lui remettre l'écusson de l'Association car les "Gais Troubadours" du Collège dont il est membre sont sur scène. Maurice Richard dira quelques mots et à la demande du R.P. Prieur Les Troubadours vont chanter "Alouette". Ce fut, dit-on, le clou de la soirée. (L.S. 8 mai 1957, 1 et 8)

Que de travail pour en arriver à faire chanter les jeunes. Que de travail pour les amener à aimer chanter et à aimer chanter en français.

*... les concours de français ...*

L'AEBA s'occupe aussi des fameux concours de religion et de français. Or il y a peu de gens de notre génération qui ne se souviennent pas de ces concours. Certains en ont gardé de bons souvenirs d'autres, de moins bons. Mais revenons au début. Précisons d'abord qu'il s'agit des concours de français de l'ACFA mais que c'est l'AEBA qui les organise. Mais tirons tout cela au clair en reprenant d'abord quelques jalons de l'histoire des concours.

*..... un bout d'histoire .....*

Il est déjà question du concours de français en février 1927 pendant le mandat à la présidence de l'ACFA du Dr Amyot.

“Sur la question de savoir si l'ACFA se chargera dans l'avenir des concours littéraires jusqu'ici organisés par le Cercle Jeanne d'Arc, il est décidé que cette dernière société continuera à s'en charger, au moins pour cette année.”

(C.R. 2 fév. 1927)

En mars de la même année, le secrétaire du Cercle Jeanne d'Arc dit que le concours littéraire de cette année

“...aura pour base des demandes de renseignements historiques sur chaque localité. C'est un moyen de rassembler des documents pour une histoire de l'Alberta.”

(C.R. 2 mars 1927)

En octobre 1927, un représentant du Cercle Jeanne d'Arc, M. Jenvrin, informe l'ACFA qu'il est porteur d'un chèque de 2 000 francs offerts par la France à l'ACFA. Mais comme cette somme est destinée au concours littéraire et que le concours littéraire a été fait, cette année encore, par le Cercle Jeanne d'Arc on demande que l'ACFA transfère le chèque au Cercle Jeanne d'Arc. (C.R. 5 oct. 1927)

En février 1929, lors de l'assemblée régulière de l'Exécutif de l'ACFA, on aborde la question des concours de français. M. Jenvrin dit que le Cercle Jeanne d'Arc ne pourra pas s'en occuper vu l'abstention de l'Association des instituteurs à y prêter son concours. L'ACFA en sera chargée mais avant d'agir elle attendra que le Cercle lui ait transmis officiellement sa renonciation. (C.R. 7 fév. 1929)

En mai 1929, M. Thibault désire savoir où en est rendue l'organisation des concours de français.

“M. Racette l'informe que l'organisation a procédé rondement et que les résultats sont on ne peut plus encourageants; près de \$500 sont en caisse. On discute incidemment de la possibilité d'inclure dans les Constitutions de l'ACFA un statut pour les concours de français. M. Poirier, membre du comité des Constitutions en prend note. On semble d'accord sur la nécessité de maintenir les fonds perçus inaliénables, c'est-à-dire qu'ils ne pourront servir qu'aux fins du concours de français.” (C.R. 2 mai 1929)

A compter de 1929, le concours de français sera organisé par différentes personnes. En 1930, M. Racette étant malade, il abandonne l'organisation des concours. On confiera l'organisation à M. Lavoie secrétaire de l'AIBA ( l'Association des instituteurs bilingues de l'Alberta). M. l'abbé Lepage et le R.P. Daridon s'offrent d'aider dans la mesure du possible. (C.R. 2 fév. 1930) En avril 1931, un comité composé du R.P. Routhier, de M. Poirier et du secrétaire général est chargé d'organiser les concours de français. (C.R. 9 avril 1931) En

mars 1932, M. Lavallée propose que M. Lucien Maynard soit embauché pour assurer l'organisation et la préparation du concours de français de 1932. (C.R. 10 mars 1932)

En octobre 1933, il est décidé d'engager M. Maurice Lavallée pour préparer le concours. (C.R. 18 oct. 1933) Sous le titre de secrétaire du comité des concours de l'ACFA, M. Maurice Lavallée va s'y dévouer pendant de très nombreuses années.

..... *l'ACFA et l'AEBA collaborent* .....

Mais comment se fait-il qu'un concours de l'ACFA soit organisé par l'AEBA? La chose s'explique ainsi. Nous savons que pendant longtemps, l'ACFA a un comité des concours. Ce comité existe toujours en 1959 (C.R. 4 déc. 1959) ainsi qu'en novembre 1961. Ce comité est présidé par Maurice Lavallée. Dans "La Survivance" du 2 août 1961 on explique la coopération qui s'est établie entre l'AEBA et le comité du concours de l'ACFA:

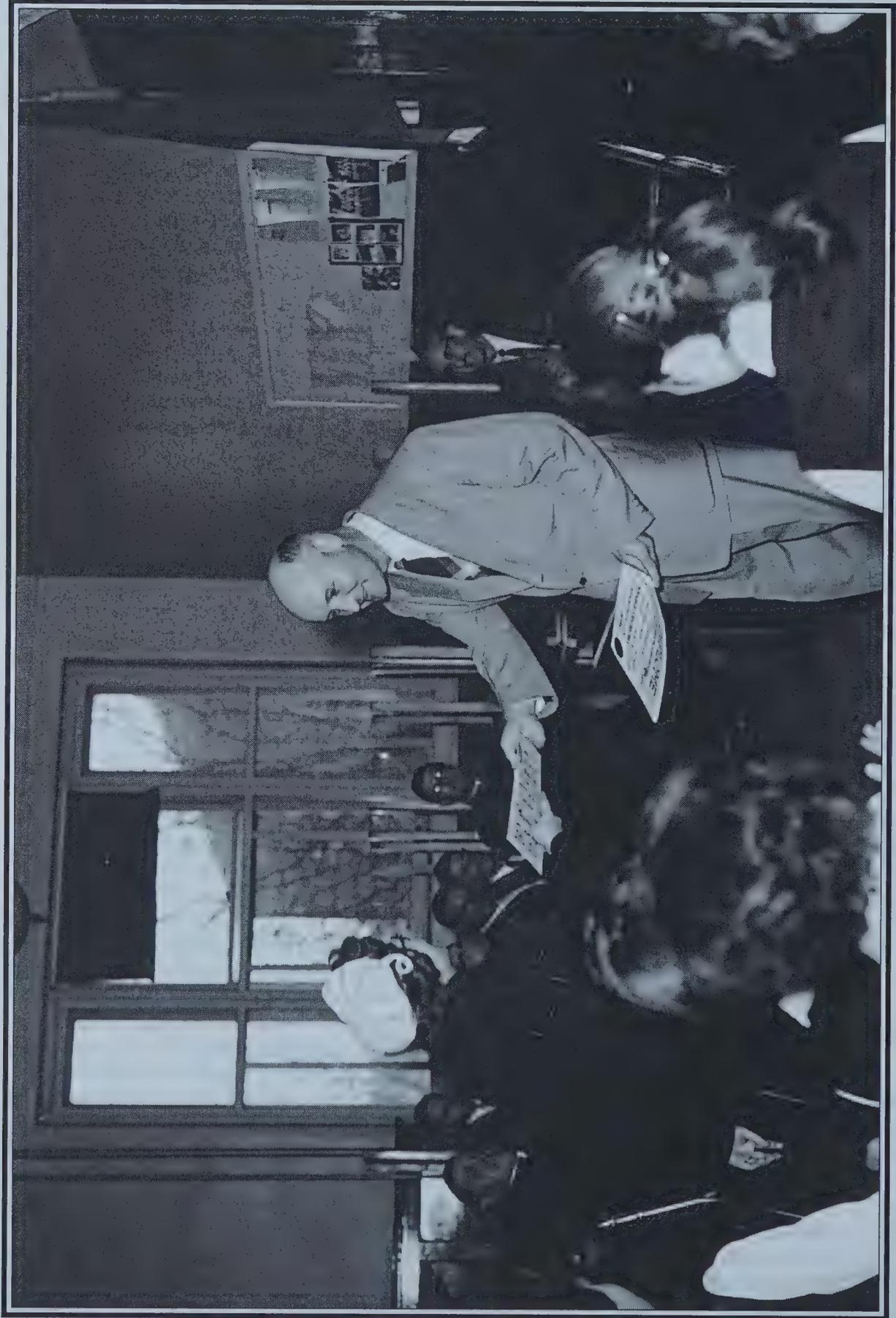
"...nous présentons des remerciements fort bien mérités aux membres du comité du concours de l'ACFA si habilement présidé par Monsieur Maurice Lavallée. Comme il convient, M. Lavallée se fait aider par les professeurs bilingues pour l'élaboration du programme de français, la préparation des questions d'examen et la correction des copies. Merci donc à tous les membres dévoués de l'AEBA qui collaborent au travail de M. Lavallée." (L.S. 2 août 1961, 1)

Qu'est-ce qui se produit entre 1955 et 1961 en ce qui a trait aux concours de français et de religion du point de vue financier? Combien d'élèves y participent; qui sont les gagnants et qui offrent les prix? Que représente l'organisation d'un tel concours?

..... *l'organisation du concours* .....

En 1955, Maurice Lavallée va prononcer une causerie sur les ondes de CHFA. Son sujet: "Les concours de français". Il explique alors ce que représente l'organisation d'un tel examen.

"Permettez que je vous en donne un rapide aperçu. Tout d'abord, disons qu'il y a tout près de 4 500 élèves qui prennent part à ce concours. L'examen compte cinq sujets différents: grammaire, composition, littérature, histoire et dictée. Chaque élève reçoit sa propre feuille d'examen sur chaque sujet. Ceci veut dire qu'il faut imprimer 20 000 copies du questionnaire complet. Il y a ensuite les feuilles contenant les instructions relatives à l'examen, les formules signées par les surveillants, les formules d'anonymat pour chaque concurrent, etc... Vient ensuite le travail minutieux de la préparation des colis d'examens qui seront envoyés à chaque école. Les questions de chaque sujet et de chaque classe seront mises dans des enveloppes individuelles et scellées. Elles ne seront ouvertes qu'en classe devant les élèves par le surveillant à l'heure prévue sur l'horaire des examens. Lorsque l'examen est terminé, les milliers de copies que représentent les examens de nos jeunes prennent toutes la direction du Secrétariat des Concours. De tous ces colis que nous recevons, il faut en extraire les copies et les classer selon le sujet qu'elles représentent. Ce classement terminé, les copies sont envoyées à un comité de correcteurs et de correctrices qui s'imposent la lourde tâche de les corriger. Vient ensuite l'inscription des points obtenus par chaque candidat sur chaque sujet. Ces inscriptions se font sur chaque formule d'anonymat. Il s'agit d'inscrire un total de plus de 20 000 résultats individuels. Et puis, il y a l'addition des points obtenus par chaque concurrent; le classement des formules par ordre des points conservés, la confection des listes des lauréats, leur publication si impatientement attendue par tous les concurrents dans "La Survivance", la rédaction de nouvelles listes destinées aux principaux/principales de chaque école, l'impression des diplômes et des certificats, la préparation des colis des prix destinés aux lauréats



*Collège Saint-Jean, M<sup>e</sup> André Déchène*

du concours... et l'on se dit qu'on va enfin pouvoir souffler. Quelques semaines de détente et il faut songer à remettre en marche les rouages de l'organisation du prochain Concours." (L.S. 27 mai 1955, 6)

Que de travail! Rappelons aussi qu'à l'examen de français, il faut ajouter les examens trimestriels de religion.

..... *quelques faits intéressants* .....

Combien d'élèves participent à ces concours entre 1955 et 1961? Qui sont les lauréats? Qui sont les personnes qui ont offert les prix? D'où proviennent les fonds nécessaires pour faire fonctionner le comité des concours?

..... *le concours de 1955* .....

En 1955, au congrès de février de l'ACFA, M. Lavallée rapporte que le dernier examen a été subi par 3 915 élèves dont 2 845 à savoir 63,6% le réussirent. Ces élèves se répartissent entre les 67 de la 12e année et les 664 de la 3e année. Certains examens sont aussi préparés pour les élèves de la 1ière et de la 2e année mais on ne les calcule pas dans les totaux cités. (C.R. 16-17 fév. 1955)

La même année, une bourse de \$100 est offerte par Son Éminence le Cardinal Paul-Émile Léger archevêque de Montréal et elle est décernée à Léa Boutin du Pensionnat des SS. de l'Assomption, Edmonton. Une bourse de \$60.00 est offerte par Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec et elle est décernée à Denise Casavant du Pensionnat. La bourse de \$40.00 offerte par Son Excellence Mgr Lussier, évêque de Saint-Paul est décernée à Ernestine Piquette de l'école de Mallaig.

Pour ce qui est des prix provinciaux, il y a le prix offert par le Conseil de la vie française en Amérique décerné à Léa Boutin en 12e année au Pensionnat; le prix du Dr Paul Marchildon de Montréal décerné à Ernestine Piquette, élève de 11e année à l'école de Mallaig; le prix offert par Son Excellence Mgr Henri Routhier, o.m.i. vicaire apostolique de Grouard, décerné à Gisèle Belzil en 10e à l'école de Falher; le prix offert par M. l'abbé W.E. Laplante de Québec décerné à Thérèse Bédard de Tangent et Aline Blain du Pensionnat toutes deux de 9e année. Il y a le prix offert par la Révérende Soeur Supérieure Générale des Soeurs de l'Assomption de Nicolet décerné à Gloria Simonin en 8e au Pensionnat; les prix offerts par M. le Dr Mousseau d'Edmonton offert à Yolande Lafleur en 7e à Mallaig et Annette Lavigne en 7e à l'école de Beaumont. En 6e, le prix est offert par M. l'abbé Langevin curé de Legal et décerné à Rita de Champlain. En 5e, le prix est offert par le R.P. Chevrier curé de Bonnyville et décerné à Hortense Boisvert de l'école de Bonnyville. Le Dr Joseph Boulanger d'Edmonton offre le prix de 4e à Marcelle Lafleur de l'école de Mallaig et en 3e Son Honneur le Juge C.E. Gariépy d'Edmonton offre le prix à Simone Rouault de l'école de Saint-Albert. (L.S. 3 août 1955, 1)

..... *le concours de 1956* .....

A la réunion de l'Exécutif de mars, M. Lavallée présente les statistiques sur la participation des élèves au concours de français pour l'année 1956. Malheureusement on n'a pas cru bon d'inclure ces statistiques dans le compte rendu de la réunion.

L'édition du 1er août de "La Survivance" cependant rapporte la liste des lauréats. La bourse de \$100 offerte par M. le Dr J.-A. Tardif, le président de "La Laurentienne" compagnie d'assurance sur la vie du Québec a été gagnée par Mlle Ernestine Piquette du Pensionnat des SS. de l'Assomption d'Edmonton. Jeannine Lavigne également du Pensionnat a gagné la bourse de \$60 offerte par M. le Dr Joseph Boulanger et Diamond, Dupuis et Dunn, architectes d'Edmonton. Norman Côté de l'école de Plamondon a gagné la bourse de \$150 offerte par le Collège Saint-Jean et décernée au garçon qui a obtenu les plus hauts résultats à l'examen de la 7e année.

En ce qui a trait aux prix provinciaux, le prix de la 12e année gagné par Ernestine Piquette du Pensionnat a été offert par Son Éminence le Cardinal Paul-Émile Léger archevêque de Montréal. Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec a offert le prix de la 11e année décerné à Simone Démers élève du Pensionnat. En 10e année, Gabrielle Girard de l'école de Donnelly gagne le prix offert par Son Excellence Mgr Arthur Douville, évêque de Sainte-Hyacinthe. Son Excellence Mgr J.C. Chaumont, évêque auxiliaire de Montréal offre le prix gagné en 9e année par Nicole Paradis de l'école de McLennan. Mgr Lussier de Saint-Paul offre le prix gagné par Rose Laing de Saint-Vincent. En 7e Nicole Duchak du Pensionnat remporte le prix offert par Mgr S. Loranger curé de Picardville, Alberta. En 6e Yvonne Baert de l'école Vimy remporte le prix offert par M. le Dr Mousseau. M. Léon Plotkins offre le prix de 5e année et il sera décerné à Rachel Huot de l'école de Vimy. Celui de 4e est offert par le R.P. Gérard Labonté curé de la paroisse Saint-Joachim et décerné à Simone Rouault de l'école de Saint-Albert. Et en 3e année M. le Dr Léon Trottier de Saint-Paul offre le prix décerné à Diane Fortier et Hedwidge Plante de l'école de Vimy. (L.S. 1er août 1956, 1)

..... *le concours de 1957* .....

Au congrès de l'ACFA de février 1957, Lavallée rapporte que le nombre de concurrents s'est stabilisé depuis quelques années aux alentours de 4 300. En 1956 il y a eu 4 316 concurrents dont 70% ont obtenu 50%. 20% des élèves, c'est-à-dire 843 ont obtenu 80% et plus. Environ 800 volumes ont été décernés comme prix aux lauréats de chacun des grades de chacune des écoles bilingues. Il y a eu 502 donateurs de la province de Québec et 64 de l'Alberta. M. Lavallée dit qu'il conserve précieusement de très belles lettres de donateurs québécois qu'il relit pour se redonner courage. (C.R. 20-21 fév. 1957)

..... *le concours de 1959* .....

En juin 1959, M. Lavallée nous apprend que 5 000 enfants ont pris part au concours les 27-28 mai derniers. Il y a 6 000 étudiants qui prennent part au concours de catéchisme 3 fois par année. (C.R. 19 juin 1959)

En août 1961, "La Survivance" rapporte le nom des lauréats du concours de l'année. La "Bourse Poirier" de \$100.00 est décernée à Lisette Robert de l'école Routhier de Falher. La bourse de \$60.00 est offerte par M. Benoît, président et gérant général de la Compagnie d'assurance générale de commerce de Sainte-Hyacinthe. Fernande Robert de l'école Routhier en est l'heureuse gagnante. La bourse de \$40.00 est offerte par le Conseil de la vie française en Amérique et elle est décernée à Jeanne Muller de l'école de Bonnyville.

Les prix de l'année sont offerts par Mgr Henri Routhier, Mgr Lussier, la Révérende Mère Provinciale des Soeurs de Sainte-Croix, Me André Déchène, M. l'abbé Langevin curé de Saint-Paul, le R.P. Chevrier curé de la paroisse Saint-Louis de Bonnyville, Mgr Roméo Ketchen curé de l'Immaculée-Conception d'Edmonton, le R.P. Desgagné, C.S.S.R. curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Morinville, le Dr Mousseau et la Révérende Mère Supérieure Générale des Soeurs de l'Assomption de Nicolet.

En 12e, la gagnante est Lisette Robert de l'école Routhier; en 11e les gagnantes sont Jeanne Muller de Bonnyville et Agnès Blanchet de l'école Routhier. En 10e c'est Jeannine Côté de Falher; en 9e Marie-Reine Monfette de l'école Saint-Isidore l'emporte; en 8e année c'est Paulette Bédard de l'école de Saint-Paul; en 7e c'est André Gareau de Bonnyville. En 6e Nicole Gauthier du Pensionnat l'emporte; en 5e c'est Hélène Hogue de Morinville. En 4e la gagnante est Annette Joly de Saint-Paul et en 3e c'est Normande Paulin également de Saint-Paul qui l'emporte. (L.S. 2 août 1961, 1)

..... *l'importance du concours* .....

On dira dans la même édition de "La Survivance" que celle-ci est très heureuse de publier les résultats du concours et la liste des gagnants des prix provinciaux. Et puis on

dit aussi ceci:

“...il est difficile dans le contexte de la vie scolaire albertaine d’inculquer chez nos jeunes l’amour de leur langue maternelle. Et sans amour, ils ne font pas les efforts requis pour la bien apprendre et la bien parler. Nous pouvons donc croire que ces résultats sont un peu comme le thermomètre qui indique d’une façon générale le degré de chaleur et d’affection que l’on porte à notre langue française dans nos écoles.

On a parfois suggéré d’abolir la publication de ces résultats dans notre journal. Sans être un spécialiste dans ce problème, je crois sincèrement que ce serait fort regrettable et je connais plus d’un élève ou parent, qui en seraient profondément déçus. Je recevais l’autre jour une lettre d’une mère de famille qui disait; “J’aimerais beaucoup m’abonner à “La Survivance” pour un an, mais je n’ai pas les moyens. Tout de même, je vous envoie mon abonnement pour six mois, car mes enfants autant que moi-même ne voulons pas manquer le numéro qui contiendra les résultats du Concours de Français. “Et ce n’est pas un cas unique.” (L.S. 2 août 1961, 1)

Il est difficile de décrire toute l’importance qu’ont chez nous les concours de français dit-on encore dans “La Survivance” du 3 août 1955. L’article est signé Gérald Lachance.

“Ils nous sont chers car à eux revient le mérite d’avoir formé et de former encore aujourd’hui des générations d’Albertains qui connaissent leur langue. Ces concours sont la poutre maîtresse de notre édifice franco-albertain.” (L.S. 3 août 1955, 2)

On termine en disant que ces réalisations sont le fruit du dévouement inlassable des maîtres et maîtresses tant laïcs que religieux qui préparent leurs élèves. Il leur faut

“... une grande foi en notre cause pour pouvoir développer chez leurs enfants ce goût de l’étude du français quand, et tous le savent, l’étude de notre langue ne leur rapportera pas directement. Ce feu sacré pour alimenter chez nos petits Albertains la flamme française demande beaucoup de travail et de patience car notre langue semble avoir beaucoup plus d’épines que de roses.” (L.S. 3 août 1955, 2)

..... *quelques critiques* .....

Mais les gens ne sont pas tous heureux. On remarque une pointe de critique dans les constatations et dans les recommandations qui proviennent de l’enquête menée par l’ACFA auprès de la population francophone de la province en 1961.

“Le concours de français:

Constatations:

Il n’y a aucun doute que le concours de français est l’un des organismes les plus méritants de l’ACFA et une grande part du mérite en revient à son dévoué secrétaire. Nous voulons également remercier l’AEBA qui y collabore directement en préparant les questions du concours et en corrigeant les copies; l’AEBA y collabore également en déterminant le programme de français. C’est ce genre de collaboration qui rendra notre association forte et puissante.

Recommandations:

51- Que le comité du concours de français de l’ACFA reprenne la coutume de faire surveiller les examens de français par des personnes d’en dehors de l’école.

52- Que le Comité du concours continue à publier les résultats dans “La Survivance” mais qu’il ajoute quelques notes explicatives pour aider à bien interpréter ces résultats.

53- Que le comité publie chaque année un rapport financier détaillé dans “La

ance”  
ces

Survivance”.” (L.S. 13 sept. 1961, 3)

..... *la situation financière des concours* .....

On parle seulement deux fois dans les documents de la situation financière des concours. L'organisation des concours de français est en bon état grâce à l'aide venue de partout, dit M. Lavallée aux congressistes de l'ACFA en février 1955. "Et puis nous avons obtenu que nous nous occupions de la vente de tous les livres de français dans la province et cela est un à-côté intéressant." (C.R. 16-17 fév. 1955)

En août 1955 on parlera des centaines de personnes de l'Alberta et du Québec qui contribuent financièrement au succès de l'entreprise. Sans eux, dit-on, le concours n'aurait pas le même rayonnement. (L.S. 3 août 1955, 2)

... *les problèmes que l'AEBA doit résoudre* ...

En plus du travail, les concours, les festivals, les programmes, il y a les problèmes que l'AEBA doit résoudre. En 1955 et en 1957, on parlera beaucoup de la pénurie des professeurs bilingues préparés à la tâche de survivance. Pour une raison ou pour une autre les enseignants bilingues enseignent dans des écoles exclusivement anglaises. (C.R. 15 avril 1955) Et puis il est difficile de garder un contact personnel avec les professeurs qui enseignent dans les écoles bilingues. Et que dire du manque de formation pour enseigner le français et la religion. En 1957 le Père Saint-Arnault, président de l'AEBA, dira que

"L'étonnant dans tout cela n'est-ce pas justement le fait merveilleux qu'en dépit des obstacles croissants, nous trouvons partout des professeurs et des élèves plus conscients de la valeur de la culture." (C.R. 20-21 fév. 1957)

... *la relation ACFA et AEBA* ...

Et parfois quand les gens travaillent ensemble, tout ne va pas toujours bien. A la rencontre générale de l'AEBA en août 1961, on rapporte qu'un comité spécial a été formé lors de la dernière assemblée du comité du programme, le 17 juin dernier. Ce comité doit étudier les relations AEBA et ACFA. L'AEBA, dit-on à ce moment-là, désire rester autonome mais reconnaît l'ACFA comme organisme central et est prêt à lui rendre service dans le domaine de l'éducation en préparant et corrigeant les examens ou en l'aidant d'autres manières. On favorise une plus étroite collaboration. On invite les membres de l'Exécutif de l'ACFA aux réunions générales de l'AEBA et on indique que l'on va s'efforcer d'informer l'ACFA de toutes décisions importantes.

Lors de l'enquête que fera l'ACFA en 1961 sur les relations internes, on en arrive aux constatations et aux recommandations suivantes:

"Relations entre ACFA et AEBA

Constatations;

- a) Dans la poursuite de ses buts, l'ACFA devrait cultiver avec la plus grande attention, le domaine de l'éducation.
- b) Actuellement, dans le domaine de l'éducation, un des secteurs les plus importants lui échappe à peu près complètement: c'est le secteur des enseignants.
- c) Tous doivent se réjouir grandement du magnifique travail accompli par l'AEBA.
- d) Il semble cependant que ce travail se soit accompli dans une trop grande mesure, en marge de l'ACFA.
- e) Dans bien des milieux par exemple, on assimile le travail des concours de français (Comité de l'ACFA) aux activités de l'AEBA.

Recommandations:

68-Que les officiers de l'ACFA rencontrent les dirigeants de l'AEBA pour étudier ensemble tous ces problèmes et étudier la possibilité que l'AEBA tout en gardant son identité propre, devienne un comité de l'ACFA.

69-Afin d'éviter que les professeurs soient l'objet d'une double cotisation, l'ACFA devrait tenir compte des besoins financiers de ce nouveau comité et lui fournir les argents nécessaires à son bon fonctionnement." (L.S. 13 sept. 1961, 3)

Au congrès de l'ACFA de novembre 1961, une des commissions d'étude va examiner attentivement la relation ACFA/AEBA pour en arriver aux conclusions suivantes:

"1-L'AEBA désire garder son autonomie en ce qui a trait à ses constitutions et amendements aux constitutions; ses finances et son administration.

2-L'AEBA reconnaît l'ACFA comme organisme officiel canadien-français: les intérêts de l'ACFA sont les mêmes que ceux des organismes canadiens-français de la province; cependant en cas de conflit, ou en cas de bien commun à atteindre, l'ACFA se reconnaît le droit de donner des directives concernant le bien général. L'AEBA reconnaît à l'ACFA le droit de rappeler leurs obligations aux autres organismes canadien-français de la province y compris l'AEBA. L'ACFA reconnaît que l'AEBA remplit des fonctions qui sont du ressort de l'ACFA; l'AEBA reconnaît de son côté que l'ACFA lui prêtant le prestige de son nom et remplissant elle-même certaines fonctions éducatives, v.g. visite des écoles, concours de français, a droit à une certaine compensation financière.

Il est donc suggéré qu'une liaison étroite entre chacune des deux associations se fasse constamment par des échanges d'idées, d'informations et de bilans financiers.

Ayant égard à la situation financière de chaque association (AEBA et ACFA), on suggère que les exécutifs des deux associations en viennent à des accords financiers.

3-Il est suggéré que tous les élèves qui versent leur cotisation au concours de français soient considérés comme membre de l'ACFA, section étudiante.

4-L'AEBA se reconnaît au service de l'ACFA en tant qu'organisme canadien-français, mais croit qu'il y va de son devoir de recommander en matière d'éducation.

5-Afin de coordonner les efforts et d'éviter les frictions, l'AEBA s'engage à informer l'ACFA de ses constitutions ainsi que des amendements qui pourraient y être apportés. L'AEBA s'engage également à tenir l'ACFA au courant de ses activités.

6-L'AEBA désire continuer à servir l'ACFA en ce qui a trait aux examens de français (préparation, correction, etc...) Tout en donnant à l'ACFA le crédit de ces examens, i.e., ces examens demeurent "Examens de l'ACFA". Étant donné les préparations et corrections d'examen qui nécessitent des dépenses considérables, l'AEBA désire continuer à percevoir des cotisations des écoles en cette matière; les deux associations s'engagent à respecter les accords financiers tels que suggérés au 2e paragraphe de ces résolutions.

7-L'AEBA s'engage à inviter l'exécutif de l'ACFA provinciale à ses réunions générales, et de tenir au courant le même exécutif des décisions importantes concernant le domaine de l'éducation." (L.S. 1er nov. 1961, 1 et 8)

Voilà en général quel était le travail de l'AEBA pendant la période de 1955 à 1961. Voilà aussi les relations qu'elle entretenait avec l'ACFA. Mais l'AEBA n'est pas la seule association qui s'occupe d'éducation pendant cette période. Il est essentiel que nous parlions aussi de ces autres regroupements.

... *l'Association des commissaires bilingues de l'Alberta (ACBA)*

Présentons maintenant l'Association des commissaires bilingues de l'Alberta, son

travail, son histoire, son fonctionnement, sa relation avec l'ACFA.

### *... un bout d'histoire ...*

C'est en 1934 que nous retrouvons, dans les comptes rendus de l'ACFA, les premières traces de l'ACBA. En janvier 1934 on dira ceci dans le compte rendu de la réunion de l'Exécutif:

“Il nous faudrait aussi organiser une Association des Commissaires d'écoles qui travaillerait en coopération avec l'ACFA.” (C.R. janvier 1934)

Plus tard, en février de la même année, M. Pilon fait son rapport sur le congrès des commissaires d'écoles à Calgary où il représentait, avec le Dr Beauchemin, l'Exécutif de l'ACFA. Il dit qu'il

“...devait aussi rencontrer les commissaires canadiens-français afin de préparer le terrain pour jeter les bases d'une association des commissaires bilingues. Cependant il dit que sur environ 175 commissaires qui font partie de la section française il n'y avait que 8 ou 9 commissaires présents. Il suggère de préparer le terrain par l'entremise des cercles locaux de l'ACFA et d'avoir une réunion des commissaires d'écoles l'an prochain à Edmonton afin de fonder une association. Pour le moment, les cercles pourraient lancer cette idée et faire pression auprès des commissaires de langue française afin qu'ils fassent partie de cette association.”  
(C.R. 21 fév. 1934)

Dans le compte rendu de la réunion de l'Exécutif du 9 septembre 1934 alors que le Dr Beauchemin est président général de l'ACFA, on retrouve le commentaire suivant:

“Cette Association (Association des commissaires d'écoles de langue française) sera fondée indépendamment de l'ACFA car plusieurs commissaires ne sont pas partisans de l'ACFA et de La Survivance et il faut les amener tranquillement à voir les choses à notre manière, sans trop “les brusquer.” (C.R. 9 sept. 1934)

### *... les membres de l'ACBA ...*

Qui l'ACBA regroupe-t-elle? Qui la dirige? En février 1957, Paul Chauvet est président de l'ACBA. En novembre de la même année, M. Paul Hogue de Morinville sera président honoraire en considération pour les nombreux services rendus à l'éducation catholique française. (L.S. 13 nov. 1957, 1) Lors des élections annuelles, en novembre 1957, Paul Chauvet sera réélu président, le vice-président sera M. Riopel de Morinville et le secrétaire, J.-O Pilon. M. Chauvet sera aussi élu un des deux représentants catholiques à l'Alberta School Trustees Association. (L.S. 13 nov. 1957, 1)

Et puis l'ACBA regroupe évidemment les commissaires francophones élus tous les ans. Il faut se rappeler qu'à l'époque il y a, partout en province, de petits districts scolaires avec trois commissaires. C'est la plus petite unité qui détient son autorité directement des électeurs dans notre système démocratique au Canada. (L.S. 20 avril 1955, 6)

Lors de nos entretiens, le Juge Déchène nous a un peu parlé de ces petites commissions scolaires.

“...Nous on appelait ça des “4 par 4”. Les fermiers d'une région, bien vous connaissez ça. A Durlingville disons, il y avait cinq ou six fermes réunies, assez proches l'une des autres pour pouvoir organiser une commission scolaire, engager un instituteur ou une institutrice, payer des taxes et puis faire marcher leur affaire.”  
(Déchène, e, 11)

“...ils administraient leurs écoles et, si c’était un groupe de francophones, ils administraient en français. Puis ils s’engageaient des instituteurs de langue française. Quand c’est devenu plus gros comme les villes, les petites villes comme Saint-Paul, Bonnyville, Morinville, etc..., là, il y avait plusieurs classes. L’affaire était devenue plus grosse, mais c’était encore contrôlé par les commissions des scolaires. Ces commissions-là se réunissaient en réunion annuelle et avaient contacts entre eux et c’est ça qui s’appelait l’Association des commissaires bilingues.”

(Déchène, e, 33-34)

Rappelons qu’un des grands mouvements de centralisation de toutes ces petites commissions scolaires aura lieu pendant le mandat du Président Déchène, justement.

### ... le fonctionnement ...

Au congrès de l’ACFA en février 1955, on indique que l’ACBA se finance d’elle-même par des cotisations prélevées chez ses membres. (C.R. 16-17 fév. 1955)

En ce qui a trait aux rencontres des membres, on indique dans le compte rendu de la réunion de l’Exécutif de l’ACFA, en date du 28 septembre 1955, que l’ACBA sera réorganisée lors du prochain congrès des commissaires qui se tiendra à Calgary en novembre. (C.R. 28 sept. 1955) Malheureusement nous ne savons pas si les membres de l’ACBA ont pu, en fait, se réunir à Calgary.

En février 1957, Paul Chauvet indiquera que l’organisme n’a tenu qu’une seule assemblée en 1956. Cette réunion a eu lieu à Edmonton et on a surtout discuté de l’organisation de l’association. En novembre 1957, l’ACBA tiendra son assemblée annuelle à Calgary. Des délégués d’un peu partout dans la province seront présents. Malheureusement certains districts ne vont pas envoyer des représentants. Voilà les seules informations que nous avons pu trouver dans les documents que nous avons en ce qui a trait aux réunions de l’ACBA.

### ... buts et principes ...

Quels sont les buts de l’ACBA? En septembre 1958, dans le mémoire présenté par l’ACBA à la Commission royale sur l’éducation, l’association décrit ses buts ainsi:

- a) Permettre à tous les élèves, ... de parler et d’écrire le Français.
- b) Promouvoir chez les instituteurs bilingues de l’Alberta les meilleures méthodes pour l’enseignement du Français et de la Religion catholique.
- c) Développer une mentalité vraiment canadienne, telle qu’elle ressort de l’Acte de l’Amérique Britannique du Nord et des valeurs bi-ethniques de cette Nation.
- d) Convaincre les parents de la responsabilité directe qu’ils ont sur l’éducation de leurs enfants et l’administration de leurs écoles.” (L.S. 17 sept. 1958, 1)

Les membres de l’ACBA maintiennent aussi plusieurs principes. Ils croient que l’éducation appartient aux parents et que l’Etat n’a pas le droit de s’ingérer dans ces droits et privilèges surtout lorsqu’il s’agit de langue et de religion. Ils croient que l’Etat ne doit pas rendre pratiquement impossible la conservation et l’expansion des droits en matière d’éducation française et religieuse.

La connaissance de deux langues et la conservation des principes chrétiens enrichissent toute la nation. Le groupe de langue française est un rempart vivant contre la marée montante d’athéisme et de matérialisme qui déferle sur le monde.

L’Etat a un devoir en ce qui concerne l’éducation de la jeunesse: il doit conserver, encourager et développer les principes chrétiens, une attitude chrétienne, la foi dans la dignité de l’homme en opposition au contrôle de l’Etat sur l’esprit et l’âme de ses sujets.

De manière plus pratique on croit que la province devrait, par règlements appropriés, se rendre à la résolution adoptée par la Conférence canadienne sur l'éducation lors de son dernier congrès à Ottawa:

“ Que toutes les provinces introduisent l'étude du français (ou de l'anglais dans les écoles françaises) dans les écoles élémentaires et à l'âge le plus jeune possible.” (L.S. 17 sept. 1958, 7)

### *... le travail accompli ...*

Dans son mémoire présenté à la Commission royale sur l'éducation en 1958, l'ACBA expliquera le travail qu'elle a fait. Elle a contribué avec d'autres groupes à organiser des cours d'été au Collège Saint-Jean. Elle a surveillé constamment les droits et les privilèges des citoyens catholiques de langue française en matière d'éducation. A différents moments elle a fait pression auprès de l'État pour amender certaines lois scolaires dans le but de protéger ces droits et privilèges. Elle a approuvé et aidé la réalisation des examens annuels de français organisés par l'ACFA et l'AEBA. Elle a étudié sérieusement tout ce qui concerne l'enseignement de la religion et du français dans les écoles albertaines.

Certains diront que la responsabilité la plus importante des commissaires à l'époque était d'accepter la motion annuelle qualifiant de bilingue leur école et de la faire parvenir à qui de droit pour profiter de l'avantage de l'enseignement du français et de la religion. (C.R. 20-21 fév. 1957) Lors d'une causerie radiophonique présentée en avril 1955, M. J.O. Pilon, ancien commissaire des Ecoles séparées d'Edmonton, rappellera aux parents l'importance d'élire des gens qui vont accepter d'adopter cette résolution:

“...c'est seulement que les trois petits commissaires qui par résolution annuelle... peuvent autoriser cet enseignement dans votre école.” (L.S. 20 avril 1955,6)

Nos lecteurs se souviendront que nous avons présenté, au début de la section éducation, la situation juridique de l'enseignement du français dans la province. Ils se souviendront aussi de l'article 386 de la loi scolaire de 1958 dans lequel on indique que la commission d'un district de la division peut adopter une résolution à l'effet qu'un cours élémentaire de français soit donné dans une école de ce district. Cette motion ayant été adoptée, il faut la faire parvenir aux autorités provinciales. Malheureusement certains districts locaux négligent de le faire.

Mais le plus grand défi que va affronter l'ACBA pendant la période de 1955 à 1961 sera, sans aucun doute, toute la question de centralisation de petites commissions scolaires et du fameux County Act. Mais l'ACBA n'affrontera pas ce défi seule. C'est une des grandes questions qui va préoccuper l'ACFA pendant cette période et c'est pour cela que nous remettons à plus tard notre description des luttes menées à cet effet.

Nous remettons également à plus tard les recommandations que fera l'ACBA à la Commission royale d'enquête en éducation. Là aussi, la question va exiger l'attention de toutes les associations et surtout de l'ACFA et nous avons pensé qu'il serait mieux d'en parler dans une section qui traite spécifiquement des grands événements politiques qui vont se produire entre 1955 et 1961.

### *... la relation ACFA et ACBA ...*

Dans notre très court aperçu de l'ACBA, il nous reste à décrire la relation qui existe entre l'ACFA et l'ACBA. Dans l'enquête de l'ACFA menée auprès de la population francophone de la province en 1961, on fait les constatations et les recommandations suivantes:

“Relation entre l'ACFA et les commissaires d'écoles:

### Constatations:

Il existe, au moins nominalement une Association des Commissaires bilingues de l'Alberta. En pratique, cette Association est très peu active et la raison semble être que les dirigeants n'ont pas le temps nécessaire pour s'en occuper.

### Recommandations:

70-Dès que l'ACFA aura réorganisé son Secrétariat, elle devrait demander aux officiers de l'ACBA de consentir à ce que leur Association devienne un Comité de l'ACFA dont les activités soient dirigées par le secrétaire de l'ACFA.

71- Que ce comité collabore avec l'Alberta Catholic School Trustees Association sans toutefois se laisser absorber par elle." (L.S. 13 sept. 1961, 3)

La question ne sera pas reprise au congrès de novembre 1961. Il faut donc attendre au mandat du prochain président pour savoir ce que devient l'ACBA.

### *... les visiteurs d'écoles*

Lorsqu'on parle d'éducation, il faut aussi parler de visiteurs d'écoles. Lors de nos rencontres, le Juge Déchène nous a un peu décrit quelles étaient leurs fonctions.

"Ah! Les visiteurs d'écoles ça c'est un sujet intéressant. Ça avait été fondé, commencé par l'ACFA ça. Il y avait évidemment les inspecteurs d'écoles... Alors ces inspecteurs n'avaient pas le temps ni les facilités pour s'occuper exclusivement de l'éducation française. Ils avaient toute une grande région à administrer. Alors l'ACFA a imaginé ce système des visiteurs d'école. C'était tous des prêtres, probablement parce qu'ils ont plus de loisir que les autres. Ces gens-là visitaient les écoles comme visiteurs. Ils étaient...on les recevait bien. Ils visitaient les classes où l'instituteur ou l'institutrice était de langue française. Il n'était pas question de rapport formel ou d'examen ou de rien de ça. Mais ils se rendaient compte comment ça marchait dans telle ou telle école. Il y avait...un des premiers était un père franciscain. Il y avait beaucoup de contact entre les Franciscains dans ce temps-là et le groupe français. Il y avait... le Père Philibert Paré en était un puis avant lui il y en avait un, un curieux de nom. Puis ensuite il y a eu le Père Jos Fortier des Jésuites qui a fait ça pendant plusieurs années. Et ensuite, comme vous dites, le Père Forget. Il faudrait quasiment revoir les vieilles Survivance pour avoir leur nom. Ils ont fait du bel ouvrage ces gens-là." (Déchène, e., 34)

Pendant la période de 1955 à 1961, le Père St-Arnault sera visiteur d'école. En septembre 1957 M. l'abbé Lemelin fera la visite dans le diocèse de Saint-Paul, le Père Turenne fera celle dans le diocèse de Grouard. En 1959, Mgr Lussier va nommer les abbés Ricard, Croteau et Poulin. Dans le vicariat de Grouard le Père Forget fera la visite en 1960.

Le visiteur d'école est nommé par l'évêque du diocèse. Or parfois celui-ci ne peut disposer des services de ses prêtres et religieux. En 1961, Mgr Routhier indiquera à l'ACFA qu'il ne peut mettre le Père Forget à la disposition de l'ACFA cette année. Mgr Lussier n'a pas lui non plus quelqu'un à nous offrir pour ce travail.

### *... le travail est jugé important ...*

Le travail du visiteur d'école est jugé important. De plus on trouve que l'ACFA a manqué à ses devoirs. C'est ce que relève l'enquête menée par l'ACFA auprès de la population francophone en 1961.

"La visite des écoles bilingues:  
Constatations;

L'un des domaines où l'ACFA a le plus manqué au cours de ces dernières années, c'est la visite des écoles bilingues de la province. Les circonstances ont été telles qu'il lui fut impossible de procurer aux professeurs les encouragements et aux élèves le stimulant dans l'étude et la pratique de leur langue que devrait apporter un bon visiteur d'école.

Recommandations:

47-Que l'ACFA considère la visite des écoles comme l'élément le plus important de tout son travail.

48-Qu'elle engage elle-même et paie raisonnablement bien un visiteur qui devrait être le même pour toute la province.

49-A moins d'une demande expresse et d'un mandat explicite de la part des évêques de la province, ce visiteur devrait se limiter au domaine de l'enseignement du français.

50-En plus de la compétence, ce visiteur qu'il soit clerc ou laïc, devra posséder un bon jugement et être sympathique, discret et diplomate. Son rôle en effet consistera beaucoup plus à conseiller, encourager et stimuler qu'à juger et condamner."

(L.S. 13 sept. 1961, 3)

En effet la tâche du visiteur d'école est délicate "absorbante et compliquée à cause de la grande variété des situations locales, l'absence prolongée d'un visiteur et le nombre accru d'élèves non français dans nos écoles," dit le Père Forget. (C.R. 3 fév. 1961)

Le visiteur est en mesure de voir les faiblesses. En 1955, on constate que les professeurs diplômés de la Faculté d'éducation de The University of Alberta sont très mal outillés pour enseigner à nos enfants. On voudrait qu'il y ait un centre de formation française et catholique ailleurs qu'en Alberta si ce n'est pas possible de le faire ici. (C.R. 16-17 fév. 1955)

En 1961, on constate la pénurie tragique de livres français dans les classes et les écoles. L'atmosphère de la classe s'en ressent et le rendement pédagogique de l'instituteur en souffre. On suggère au secrétaire de l'ACFA d'écrire aux membres des cercles locaux pour les avertir que le Père Forget, visiteur d'école, serait heureux d'assister à leurs réunions et que l'une de leurs activités pourrait être de voir à ce que les écoles aient des livres de référence et de lecture français. (C.R. 3 fév. 1961)

### *... la situation financière ...*

La situation financière du visiteur d'école n'est pas non plus toujours rose. Dans le compte rendu du 24 juillet 1956, l'Exécutif de l'ACFA décide que les visiteurs recevront 10 sous du mille comme rémunération pour leur travail.

En octobre 1960, le Père Forget, récemment nommé dans le Vicariat de Grouard, fait par écrit une demande d'aide financière à l'ACFA. Ses besoins actuels se chiffrent à environ \$1 500.00. Invité à rencontrer l'Exécutif, il accepte de temporiser jusqu'à ce que l'Association soit en mesure de lui accorder une aide pécuniaire concrète. En mai 1961 l'ACFA décide de lui envoyer \$500 grâce au surplus réalisé par le comité du concours de français. (C.R. 26 mai 1961)

### *... le 5e congrès des visiteurs d'écoles ...*

Dans le but de s'appuyer et de se parler, les visiteurs d'écoles se rencontreront en congrès. En février 1959, "La Survivance" publie une photo des visiteurs d'école réunis à Edmonton lors de leur 5e congrès des visiteurs catholiques des provinces de l'Ouest. Sont présents à cette réunion les visiteurs de Maillardville, Gravelbourg, de La Salle au Manitoba, de Prince-Albert, de Falher et M.Lavallée président de l'AEBA.

Ils se réunissent au salon paroissial de Saint-Joachim. On étudie la possibilité d'uniformisation des programmes de français, d'histoire du Canada et de catéchisme. On

étudie la possibilité de publier une revue pédagogique interprovinciale, de réunir en fédération nos associations de professeurs canadiens-français. On discute des associations patriotiques de jeunesse et d'autres problèmes dont la solution faciliterait le développement culturel et renforcerait l'esprit français de nos enfants.

On parle de la vitalité du fait français qui, malgré l'usure du temps, a des sursauts de régénérescence importants: la Relève en Alberta, le bulletin des instituteurs au Manitoba, par exemple.

### *... le Collège Saint-Jean*

Que ce soit l'AEBA ou l'ACBA ou les visiteurs d'école, tous sont d'accord pour dire, à l'époque, qu'il faut assurer une meilleure formation des maîtres. Or c'est pendant la période allant de 1955 à 1961 que vont débiter les démarches pour la création d'une école de pédagogie à Saint-Jean. C'est cela que nous voulons décrire maintenant.

Mais nous aimerions aussi parler des débuts du Collège Saint-Jean, de ses programmes, des rénovations qu'on y a fait, des cours d'été qu'on y offre car tout cela, à notre avis, fait partie de l'histoire. Il aurait été impossible de créer une école de pédagogie à partir de rien. Il fallait qu'il y ait d'abord une institution reconnue, importante et en bonne santé pour qu'on puisse y greffer les premières manifestations d'une école de pédagogie et plus tard, une formation postsecondaire plus variée.

### *... entre l'ACFA et Saint-Jean ...*

Mais pourquoi parler du Collège Saint-Jean dans un document qui traite de l'ACFA? Quels sont les liens entre l'ACFA et Saint-Jean?

Il y a d'abord les liens évidents. D'après la Constitution en vigueur à l'époque, l'Exécutif de l'ACFA se compose de 15 membres élus et de représentants de l'AEBA, de "La Survivance," du clergé... et du Juniorat Saint-Jean. Dans la grande majorité des comptes rendus de l'ACFA alors, il est question de Saint-Jean. Sans être un comité ou une filiale de l'ACFA, Saint-Jean fait partie des discussions que l'on tient à l'ACFA. Et ce sont ces informations que nous vous rapportons ici.

Entre l'ACFA et Saint-Jean il y a ensuite les liens logiques puisque Saint-Jean va jouer un rôle assez particulier dans le dossier de l'éducation, un des plus grands dossiers de l'Association. Et puis, il y a ce que nous appellerions les liens du coeur. Nos lecteurs auront sans doute remarqué tout au long du présent document qu'il est bien difficile de séparer en parties distinctes ce qui se produit dans la communauté franco-albertaine.

Tout est relié d'une façon ou d'une autre et ces liens datent de loin. Par exemple peu de gens vont se souvenir que Jean Patoine, secrétaire de l'ACFA et rédacteur du journal "La Survivance" a aussi été supérieur du Collège Saint-Jean de 1942 à 1944. Voilà donc quelques-unes des raisons pour lesquelles nous avons choisi de parler de Saint-Jean dans le présent document.

Nous aimerions profiter de l'occasion cependant pour souligner tout le travail qui se fera ailleurs, à l'Académie Assomption, au Collège Notre-Dame-de-la-Paix de Falher, dans tous les couvents de la province, dans toutes les écoles bilingues de la province. Si nous avons le temps, les talents et les ressources nous aimerions faire l'histoire de chacune de ces institutions. Nous leur devons tellement que nous espérons bien un jour être en mesure de leur rendre tous les hommages qu'ils méritent. Mais nous sommes une petite équipe et nous ne pouvons pas toujours réaliser tout ce auquel nous nous permettons de rêver.

### *... Un bout d'histoire ...*

Nous sommes en 1908 et Monseigneur Legal d'Edmonton et Monseigneur Pascal de Prince-Albert

“s’étaient tous deux démis de leurs fonctions de supérieurs religieux des Oblats, pour se consacrer uniquement à leurs diocèses respectifs. Leur succession échet au Père Henri Grandin. Nommé Vicaire des Missions de l’Alberta-Saskatchewan, le nouveau supérieur se voyait confier un vaste territoire. A lui désormais revenait le soin de diriger les Missionnaires Oblats, de fournir le personnel suffisant, de combler les vides, de maintenir et de faire progresser l’héritage reçu...Le 1er août 1908, il écrivait simultanément au Père Héту, curé de Pincher Creek et au Père Daridon, jeune missionnaire arrivé au pays depuis trois ans. Au premier il demandait l’hospitalité de son presbytère; au second, le Père Daridon, il confiait deux jeunes recrues, (Barney et Foley) les prémices de l’oeuvre qu’il désirait fonder. (Saint-Jean.” (a) 32)

#### ..... *les débuts à Pincher Creek* .....

Saint-Jean est fondé en 1908 à Pincher Creek au pied des montagnes Rocheuses. La paroisse que les Oblats desservent

“...promettait alors de devenir populeuse. Les colons venus de partout, même du Québec, s’établissaient nombreux à Pincher Creek. La terre y était vaste et fertile et se prêtait par son immensité et sa fertilité à tous les genres de culture et pouvait se plier à tous les goûts...

La maison qu’érigèrent les Oblats et qui sert aujourd’hui de presbytère était de proportion et d’architecture bien modestes. Elle était sans doute en rapport avec la modicité des ressources et surtout avec le but que se proposaient les missionnaires du temps.

Que voulaient-ils? Se survivre et donc fonder une institution dont le but serait l’éducation de ceux qui voudraient leur succéder à la tâche. C’est ce qu’on appelle un juniorat dans le langage oblat.” (L.S. 13 avril 1960,3)

Conformément à la mission apostolique de l’institution, celle-ci offre les cours classiques à base des langues latine et grecque

“...nécessaires à ceux qui se destinent aux études ecclésiastiques et au sacerdoce. Elle ne négligera pas pour autant les mathématiques et les sciences, en spécial honneur dans les milieux anglais, où devront vivre et exercer leur ministère, ces Oblats en herbe...

Cependant le français n’était pas relégué aux oubliettes. On peut même dire qu’il était enseigné avec maîtrise, par des maîtres qui savaient lui donner du fumet... Jusqu’en 1926 le cours était donc anglais.” (Saint-Jean (a)30)

A cette époque, Saint-Jean suit les cours de l’Université d’Ottawa bien que l’affiliation ne soit pas officielle.

#### ..... *les débuts à Edmonton* .....

Mais Saint-Jean ne restera pas au pied des Rocheuses. Même si la deuxième année le Père Daridon et son assistant le Père Victor Marchand et leurs cinq élèves étaient déménagés dans la maison d’un particulier, cela ne convenait plus. On voulait un endroit plus central

“...qui favoriserait à la fois les études et le recrutement.

En 1910, l’oeuvre se transporte donc à Edmonton. On retrouve cette fois, dans une maison de la 111e rue, à deux pas de Saint-Joachim, la petite famille oblate: onze junioristes et trois professeurs: les Père Daridon, Marchand et Thomas

Murphy.” (Saint-Jean (a) 34)

Les religieuses de la Charité Notre-Dame d’Evron arrivent au début de 1911. C’est aussi en 1911 que Saint-Jean vient occuper l’emplacement actuel. Voici ce qu’en dit le Père Breton dans son très beau texte sur l’histoire de Saint-Jean.

“Le nouvel emplacement choisi pour la jeune institution était magnifique. Situé à Strathcona (Edmonton-Sud), il dominait toute la vallée de la Saskatchewan, et les terrains étaient assez vastes pour répondre à tous les développements futurs. Bientôt on vit sortir de terre comme par enchantement un superbe édifice, à trois étages, en briques rouges. Tout fut prêt et aménagé pour la rentrée de septembre 1911... Lorsque la nouvelle maison ouvrit ses portes, en septembre 1911, un joyeux bataillon de 29 junioristes la prit d’assaut, sous l’oeil paternel de leurs futurs maîtres: les Pères Daridon, Murphy, Panhaleux, LeBris et Simard, secondés par les Frères Kleiner, Kowalcyk et Hays.

L’inauguration solennelle eut lieu le 27 décembre, fête de la Saint-Jean patron du Juniorat. Ce jour-là, Monseigneur Legal, o.m.i., bénit la maison, et les junioristes offrirent aux visiteurs leur première séance.” (Saint-Jean (a) 34)

..... *de 1917 à 1929* .....

Saint-Jean progresse rapidement; en quelques années, le nombre d’élèves va doubler. En 1917, ils sont une cinquantaine. Il faut plus de place mais les temps sont difficiles nous dit le Père Breton. En dépit de cela, le 30 janvier 1918

“...on bénissait une modeste construction de bois, la fameuse “maison blanche”, due au travail dévoué de deux ou trois Frères. Elle servait surtout pour les classes. ...Trois ans plus tard...le corps principal de bâtisse recevait une annexe à chacune de ses extrémités. Du coup, on triplait la capacité du Juniorat...La bénédiction des nouveaux locaux eut lieu le 29 décembre 1921...Le Juniorat est alors l’une des institutions les mieux organisées: salles de classe spacieuses, chapelle, réfectoire, salle d’étude, vaste dortoir...” (Saint-Jean (a) 34)

Le 6 mai 1927, une fumée âcre réveillait quelques élèves au dortoir nous dit le Père Breton.

“Les dégâts furent considérables: le toit avarié, le plancher du dortoir endommagé et en partie brûlé, le plafond de la bibliothèque percé en plusieurs endroits, trois ou quatre chambres qu’il fallut refaire à neuf.” (Saint-Jean (a) 35)

Mais il y a aussi cause de réjouissance. Le 26 novembre 1929, on célèbre le jubilé d’ordination sacerdotale du Père Daridon. L’année suivante il quittait son poste, malheureusement.

..... *les nouvelles provinces oblates* .....

En 1928, le Juniorat va subir une importante transformation. On voit naître de nouvelles provinces oblates,

“...provinces St-Pierre de New-Westminster, de langue anglaise; et dans la suite, les provinces allemandes et polonaises. Il était naturel que chacun travaillât à son propre recrutement. En septembre 1926, la majorité des junioristes d’origine allemande et polonaise allaient poursuivre leurs études au Collège St-Paul, à Winnipeg. En 1928, le Père Th. Murphy professeur depuis 18 ans à Edmonton partait à son tour pour le nouveau Juniorat de la Colombie. Partaient aussi les Pères Ryder et Sutherland. Le Juniorat Saint-Jean devint alors une institution de langue française où

toutefois l'enseignement continuait d'être bilingue." (Saint-Jean (a) 37)

..... *entre 1931 et 1943* .....

En 1931, Saint-Jean décide d'adopter le programme du Ministère de l'éducation de l'Alberta jusqu'au "grade" XII (ce qui correspondait à la versification) nous dit le Père Breton). On s'inquiète de l'avenir de tous ceux qui se sont inscrits à Saint-Jean dans l'intention de devenir Oblats mais qui en cours de route ont changé d'avis. On voudrait qu'ils puissent fréquenter les facultés universitaires de la province

"...au-dessus de la Versification se trouvait la Belle-Lettre où l'étudiant pouvait terminer son XIIe et la Rhétorique.

Ces deux dernières classes, la Belle-Lettre pour les langues et la Rhétorique pour les sujets, étaient indépendantes du Département de l'Éducation et dès lors non reconnues. Elles suivaient le cours et passaient les examens de l'Université d'Ottawa.

...Pour tous, ces classes étaient le premier pas vers le baccalauréat ès arts de l'Université d'Ottawa." (Saint-Jean (a) 30)

Une autre évolution se produit en 1943 alors que le Collège des Jésuites d'Edmonton ferme ses portes. La population de langue française de l'Alberta

"...ayant ainsi perdu son seul collège d'enseignement supérieur, demanda avec instance aux Oblats d'élargir les cadres de leur Juniorat et d'en faire une institution ouverte à tous les jeunes sans distinction. La requête fut agréée. Désormais, l'oeuvre, connue sous le nom de Collège Saint-Jean se modelait sur les collèges et petits séminaires de la province de Québec." (Saint-Jean (a) 38)

..... *entre 1944 et 1949* .....

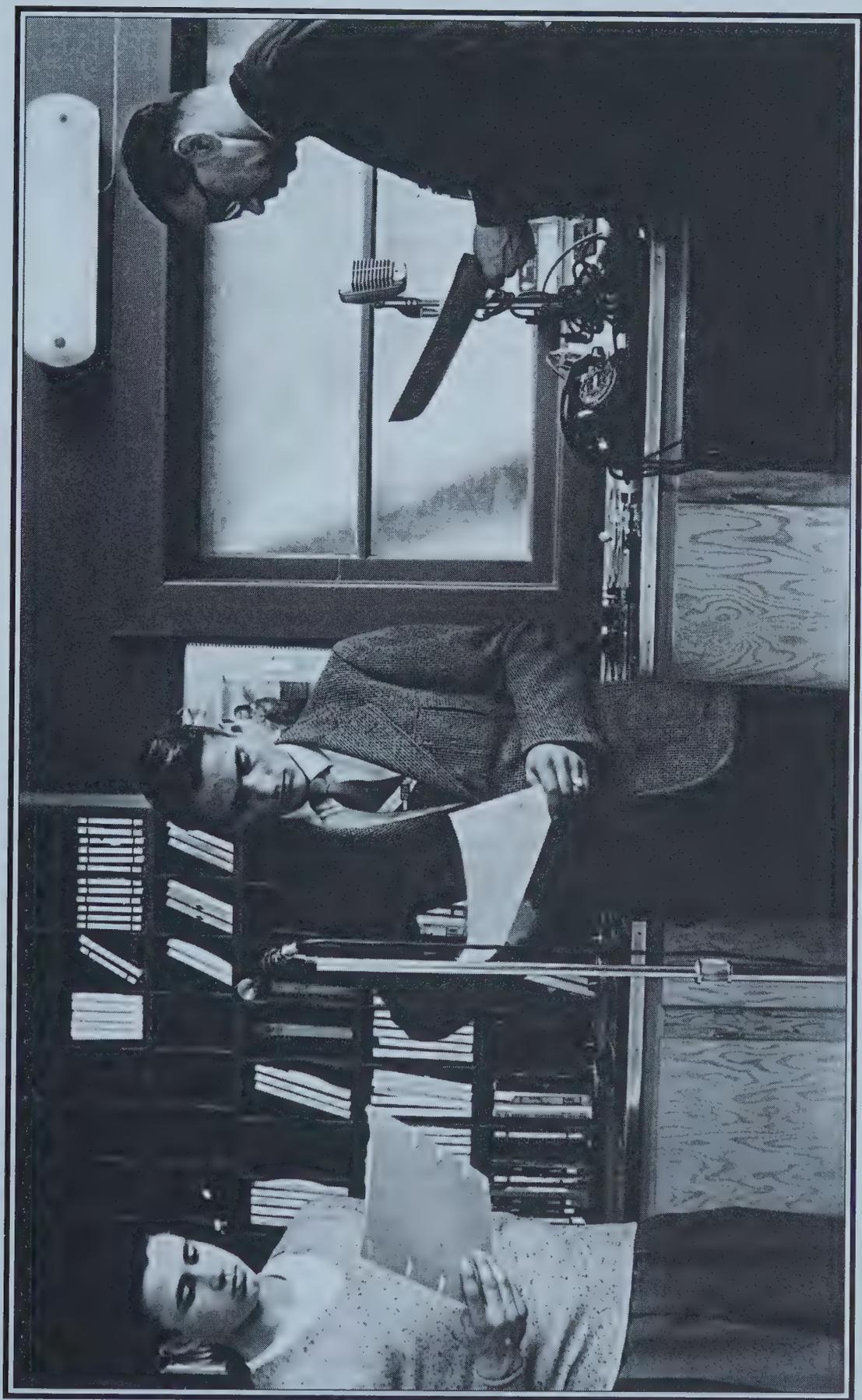
Dès 1944, le nombre d'élèves monte à 130 et "à l'exception de l'année 1950, cette ascension se poursuivra jusqu'à nos jours", nous dit le Père Breton en 1961. (Saint-Jean (a) 42) Cette année-là, la maison abrite 295 élèves et compte parmi son personnel une vingtaine de Pères

"...munis des plus hautes qualifications universitaires: Maîtrises, Licences et Doctorats. Plusieurs ont parfait leur formation dans les grandes universités d'Amérique et d'Europe." (Saint-Jean (a) 44)

Dans un document intitulé "La fraternité française," et publié en 1959 on retrouve les faits suivants:

"Le personnel est composé de 23 Oblats; trois professeurs laïques secondent les Pères. Quatre Pères se spécialisent actuellement à l'extérieur; un à la Sorbonne, en français et en latin; un à l'Institut catholique de Paris, en sociologie et en psychologie; deux à St-Louis, Missouri, en chimie et physique. En 1944, le corps professoral comptait 14 "degrés" universitaires." (ACFA, (K) 1959, 2)

En ce qui a trait aux édifices, il y aura aussi d'autres transformations: en mai 1944, construction d'une rallonge à l'aile sud, un nouveau dortoir et le gymnase qui au besoin se transforme en théâtre. (Saint-Jean (a) 44) Ce dernier projet fut réalisé au coût de \$150 000.00 dont 75% fut financé par l'Administration provinciale des Oblats de l'Alberta. (ACFA (k) 1959, 3) Ce nouveau pavillon sera inauguré en 1953. En février 1958, la maison blanche est détruite par un incendie. En 1953, on ajoute une nouvelle boutique, le garage en 1957 et comme nous le verrons plus tard, le pavillon des classes en 1960.



*Le studio Maria Goretti  
Bernard Lavallée, André Lamothe, le Père Mercure*

En 1949, le Collège va aussi apporter son concours au poste de radio CHFA. Le Père Mercure organise sur place les studios Maria Goretti pour que la voix du Collège se fasse entendre sur les ondes de CHFA.

..... *l'affiliation de Saint-Jean à l'Université d'Ottawa en 1955* .....

A compter de 1931, Saint-Jean a adopté le programme du Ministère de l'éducation de l'Alberta. Et depuis 1947, les élèves obtiennent le titre de bachelier ès arts d'Ottawa s'ils terminent leurs études par la philosophie maintenant existante au Collège. Malgré cette commode adaptation, le Collège Saint-Jean souffre d'être oublié pour une partie de son cours. Il souffre de suivre le programme d'un ministère

“...neutre, d'avoir avec des professeurs munis d'études philosophiques et théologiques, à subir l'inspection du Département, de voir surtout la partie la plus élevée de son cours, systématiquement ignorée.

Il fallait avec un cours désormais complété par la philosophie en avoir un plus en rapport avec l'état de maturité de l'institution et dès lors, un cours indépendant du Département, mais par lui reconnu, un cours unique et par-dessus tout, un cours conforme en son entier à la religion et à la nationalité des étudiants.

C'est ce qui fut obtenu en 1955, par l'affiliation du Collège à l'Université d'Ottawa. Désormais, le cours est unique et tous les examens sont d'Ottawa.

Les crédits octroyés par l'Université sont reconnus par le Département, avec certaines particularités qu'il est peu important d'expliquer.

Les élèves de Saint-Jean peuvent donc aborder les facultés universitaires de la province à la condition très raisonnable, d'ailleurs, qu'ils aient passés avec succès les sujets requis. Le cours, surtout, et il convient d'insister, est conforme à un collège catholique. La religion occupe la première place et dans les cours et parmi les matières du baccalauréat.

Ajoutons que cette indépendance du Département libère les professeurs de l'obligation de suivre le cours de l'École normale de la province.

Ils peuvent maintenant aller chercher leurs qualifications dans des universités catholiques et où l'on enseigne d'une manière compétente les sujets qu'ils doivent professer.

Ottawa est d'esprit assez large pour admettre qu'elle n'a pas le monopole de la science ni celui des méthodes pédagogiques.” (Saint-Jean (a) 31)

En 1955, alors que commence notre histoire, le Collège Saint-Jean vient tout juste de s'affilier à l'Université d'Ottawa.

... *Saint-Jean se décrit en 1958* ...

Dans le mémoire du Collège présenté à la Commission royale d'enquête sur l'éducation en 1958, on explique que Saint-Jean est une institution d'enseignement affiliée à l'Université d'Ottawa. Le but principal est de former les jeunes Canadiens-français aux disciplines du savoir et de la sagesse et de développer en eux l'homme tout entier au point de vue intellectuel, moral et social. Le cours d'études comprend quatre années du High School et quatre années des Arts. (L.S. 21 mai 1958, 3)

On rappelle aussi dans le mémoire que l'affiliation avec Ottawa en 1955 n'a créé aucun embarras pour ceux qui quittent avant la 12e. Il y a eu entente avec le Ministère de l'éducation afin qu'ils puissent continuer leurs études dans les High Schools de la province sans retard et cela malgré les différences dans les programmes d'études. (L.S. 21 mai 1958, 3)

..... *l'éducation religieuse à l'époque* .....

Le mémoire présenté à la Commission royale d'enquête résume bien la pensée de l'époque sur l'éducation religieuse au Collège. Le mémoire affirme que la demi-heure d'enseignement religieux ne suffit pas et que l'atmosphère de neutralité et l'absence de toute relation entre la vie et la religion donnent à la leçon de religion, à la fin de la journée, l'aspect de chose onéreuse, facultative et superflue.

On affirme qu'il faut que tout l'enseignement, l'organisation de l'école, le personnel, le programme et les livres en tout genre de discipline soient régis par un esprit chrétien. L'éducation chrétienne doit développer des attitudes et des dispositions d'esprit qui tiendront compte des valeurs religieuses au moment de prendre une décision. Les jeunes ont le droit strict de recevoir un enseignement en harmonie avec leur foi. Et on cite alors la déclaration des droits de l'homme adoptée par les Nations-Unies le 10 décembre 1948.

“Article 18:

(1) Tout homme a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit comprend la liberté de changer de religion ou de croyances; la liberté pour chacun, qu'il soit seul ou associé avec d'autres, publiquement ou privément, de manifester sa religion ou ses croyances dans l'enseignement, la pratique, le culte et l'observance.

(2) L'éducation doit être ordonnée au développement complet de la personnalité humaine et à l'affermissement du respect pour les droits et les libertés fondamentales de l'homme. Elle doit promouvoir l'entente, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations, les groupes raciaux et religieux.

(3) Les parents ont un droit de priorité dans le choix du genre d'éducation qui sera donné à leurs enfants.” (L.S. 21 mai 1958, 3)

..... *l'éducation française à Saint-Jean en 1958* .....

En ce qui a trait à l'enseignement du français on dit dans le mémoire présenté à la Commission royale d'enquête que le Collège est une institution canadienne-française qui offre des cours d'études bilingues. L'institution s'applique à instruire ses élèves dans les deux grandes cultures traditionnelles de notre pays. Nous croyons, disent les autorités du Collège, que le bilinguisme prend une importance plus grande et que les jeunes qui se présentent au Collège ne sont pas assez préparés en français.

On cite alors la recommandation adoptée au Congrès national de l'éducation tenu à Ottawa l'hiver dernier et qui affirme que toutes les autorités scolaires provinciales devraient mettre au programme l'étude du français (ou de l'anglais dans les écoles de langue française) dans les classes élémentaires au plus bas âge possible. On rappelle que la résolution avait été discutée à peu près uniquement par des anglophones.

A la lumière de ceci, il nous semble légitime, disent les autorités du Collège, que les élèves de langue française aient le droit partout au Canada d'étudier le français comme langue principale et l'anglais comme langue seconde.

Le mémoire de Saint-Jean reprend alors l'article 386 de la loi scolaire, article que nous avons cité au début de la section éducation du présent travail, pour ensuite en arriver aux recommandations suivantes:

“...le collège Saint-Jean et ses anciens élèves recommandent que:

1. le gouvernement trouve moyen d'encourager et d'aider financièrement les collèges dont l'enseignement est à base de principes chrétiens, qui ont exercé et exercent encore en notre pays une influence bienfaisante,
  - a. en encourageant les commissions des districts scolaires à payer les frais de scolarité des élèves qui viennent de ces districts;
  - b. en exemptant les collèges de toutes taxes;

c. en leur accordant des subventions annuelles en proportion du nombre de leurs élèves dûment inscrits et aptes aux études;  
2. que le gouvernement établisse un cours d'études, d'inspiration culturelle et bilingue, qui vise à préparer chez les jeunes des vies de dévouement utiles à la société." (L.S. 21 mars 1958, 3)

Le mémoire est signé Arthur Lacerte, o.m.i., B.A., L.ph., Lth.,D.Ed, recteur du Collège Saint-Jean. En effet le 12 juin 1957 "La Survivance" annonçait que le R.P. Arthur Lacerte du Collège de Gravelbourg avait été nommé supérieur du Collège Saint-Jean en remplacement du R.P. Fernand Thibault qui terminait son 2e triennat. (L.S. 12 juin 1957, 1)

Mais ce n'est pas dans ce domaine que va se jouer la grande lutte à Saint-Jean. C'est le domaine de la préparation des enseignants qui va occuper une grande partie des énergies. Mais commençons par le commencement.

### *... les cours d'été à Saint-Jean ...*

On le dit partout et depuis un bon bout de temps, il nous faut une école normale pour former nos professeurs. Depuis 1955, l'Université Laval donne au Collège Saint-Jean des cours d'été en pédagogie et ces cours sont reconnus par The University of Alberta. Évidemment on trouve que ces cours sont très importants.

Au congrès de 1955 on aurait même adopté une résolution portant sur les cours d'été universitaires mais malheureusement elle sera omise dans la liste des résolutions présentées dans "La Survivance" suite au congrès. Heureusement nous avons pu la retrouver.

"Les Congressistes donnent tout leur appui et leur encouragement à l'organisation des cours d'été universitaires, pour nos instituteurs et institutrices, cours qui conduiront au baccalauréat en pédagogie de l'Université Laval et qui donneront aux éducateurs de notre jeunesse une préparation encore plus parfaite pour travailler à la survivance catholique et française en Alberta." (L.S. 9 mars 1955, 1)

### *..... les cours destinés à l'enseignement de la religion .....*

On offre aussi des cours d'été destinés à l'enseignement de la religion. En octobre 1954 l'AEBA avait mis sur un pied un cours de pédagogie catéchistique offert à tous les professeurs ainsi qu'à tous les étudiants de la Faculté d'éducation de The University of Alberta qui se destinent à l'enseignement dans les écoles bilingues de l'Alberta. (L.S. 23 fév. 1955, 8) Ils se proposent aussi de l'offrir l'année suivante.

De plus nous avons trouvé, dans la correspondance du Juge Déchène, une lettre signée Soeur Jeanne-Louise en date du 12 août 1961. Cette lettre a pour but d'inviter le Président Déchène à adresser la parole aux professeurs lors de la séance de clôture des sessions catéchistiques offertes par le comité de l'enseignement religieux de l'AEBA. (Jeanne-Louise, c., 12 août 1961)

### *..... on veut monter une bibliothèque spécialisée .....*

A la réunion de l'Exécutif de l'ACFA en date du 4 mars 1957, on fait la lecture d'une lettre du R.P. Champagne, directeur des cours d'été dans laquelle il demande à l'ACFA d'aider dans l'organisation d'une bibliothèque devant servir les élèves des cours d'été du Collège Saint-Jean.

"Comme vous le savez, sous les instances de l'AEBA et de concert avec l'Université Laval, le Collège Saint-Jean a inauguré en l'été 1955, une série de cours d'été destinés aux instituteurs et institutrices bilingues de l'Ouest

canadien. Ces cours donnent droit au grade de bachelier en Éducation. Depuis cette date les cours fonctionnent assez bien et tous ceux qui y ont passé n'ont eu que des éloges à leur endroit.

Il existe, cependant, une difficulté que le Collège Saint-Jean ne peut résoudre avec les seuls revenus des cours d'été: celle de monter une bibliothèque appropriée aux étudiants et étudiantes des cours d'été.

...L'ACFA pourrait-elle monter, au Collège Saint-Jean, une bibliothèque qui serait destinée aux étudiants des cours d'été? Pour faire oeuvre valable il faudrait une somme initiale d'au moins mille dollars."

(Champagne, c., 17 fév. 1957)

L'Exécutif discute la question. Malheureusement les fonds de l'Association ne permettent pas de tels dons. On propose alors qu'une liste de 100 noms soit dressée et qu'on demande un don de \$10 à chacun dont le nom est sur la liste. Le comité du concours comblera la différence entre \$500.00 et \$1 000.00 selon les résultats de la souscription. Voilà ce que Jean Patoine écrira dans sa lettre adressée aux 100 compatriotes à qui on demande de contribuer.

"Il s'agit d'une demande d'un don assez substantiel pour aider à l'organisation d'une bibliothèque spécialisée devant servir aux instituteurs et institutrices bilingues qui suivent les cours d'été.

...Connaissant l'intérêt que vous portez à l'éducation en Alberta nous nous permettons de faire appel à votre générosité avec l'espoir qu'il vous sera agréable de collaborer à cette oeuvre essentielle des cours d'été..."

(Patoine, c., 25 avril 1957)

Le 25 juin 1957, on rapporte que le secrétariat a reçu la somme de \$175.00. Il se peut que certains dons cependant aient été adressés directement au Père Champagne.

### *... les besoins se font sentir ...*

Les cours d'été auront pour effet de stimuler le désir d'obtenir une école de pédagogie en Alberta et puis les besoins se font plus pressants. De plus, la province parle de fonder des Junior Colleges, nous dit le Père Thibault en mars 1956. (C.R. 24 juillet 1956) Tout cela porte à réfléchir et surtout à vouloir agir.

Un des éléments qui stimule le plus le projet d'une école de pédagogie c'est le problème que pose l'approbation des diplômes pour formation reçue ailleurs qu'en Alberta. Par exemple, dans les compte rendu de l'ACFA du 4 mars, du 15 avril et du 28 septembre 1955, il est question du cas des jeunes Albertaines qui étudient chaque année dans les écoles normales au Québec. M. Lavallée et son comité d'éducation vont étudier leur cas. (C.R. 4 mars 1955)

En janvier 1960, le comité d'éducation cherche à obtenir de la Faculty of Education de The University of Alberta une reconnaissance plus uniforme des résultats obtenus par les professeurs qui suivent au Collège les cours d'été donnés par l'Université Laval. Au nom du comité d'éducation Soeur Saint-Daniel a eu une longue entrevue avec le doyen de la Faculty of Education of The University of Alberta. Après une vive discussion, elle a obtenu que 7 des 8 cours soient officiellement reconnus par la Faculty of Education. Et nous avons un document écrit à cet effet annonce "La Survivance" le 25 mai 1960. (L.S. 8)

### *... le projet des Soeurs de l'Assomption ...*

Les cours d'été nous font voir les avantages qu'il y aurait à donner ces mêmes cours pendant l'année. Il faut agir. Voilà ce que pensent les Soeurs de l'Assomption.

Depuis plusieurs années les filles de l'Alberta vont à l'école normale de Nicolet faire une première année et pour cela reçoivent un certificat reconnu en Alberta. Au lieu d'aller à Nicolet, pourquoi est-ce que les filles ne viendraient-elles pas au Pensionnat de l'Assomption pour y suivre les mêmes cours qu'à Nicolet et y recevoir le même certificat?

Soeur Saint-Daniel s'est adressée au registraire pour savoir si ce certificat accordé par le Département de l'instruction publique de la province de Québec serait reconnu par la Faculty of Education. Après une longue discussion le registraire a répondu en substance que ce problème dépassait son autorité mais qu'il ne voyait pas comment on pourrait refuser cette reconnaissance puisque la chose se pratique chez les Luthériens qui, eux, reçoivent un certificat de The University of Iowa.

Les Soeurs de l'Assomption forment le projet d'organiser ces cours et elles demandent à l'ACFA d'adresser une lettre au Département de l'instruction publique de la province de Québec leur demandant de lancer ce projet. L'Exécutif va décider

“Que le projet d'une école normale proposé par les Soeurs de l'Assomption soit présenté au Comité d'Éducation qui, après en avoir fait une étude approfondie, fera des recommandations aux officiers, qui, eux auront plein pouvoir de décider si la lettre réclamée doit être envoyée au nom de l'ACFA.”

(C.R. 18 mai 1960)

En octobre 1960, on rapporte à l'Exécutif de l'ACFA que le projet a été étudié par le comité d'éducation et on demande aux religieuses de retarder d'un an la réalisation de leur projet. La résolution a été transmise aux Soeurs en date du 30 mai 1960. Rien d'officiel n'a été fait depuis et les directeurs suivent de très près le problème. (C.R. 28 oct. 1960)

### ... le projet de construction à Saint-Jean ...

Les Oblats aussi ont le goût d'agir. Ils veulent construire un nouveau pavillon. Mais pour construire il faut des fonds.

### ..... la Fraternité française .....

On se tournera vers la Fraternité française, organisme composé de représentants du Conseil de la vie française en Amérique et de la Fédération des Sociétés Saint-Jean Baptiste du Québec.

Le but de la Fraternité

“...est d'aider moralement et financièrement toutes les minorités françaises, tant au Canada qu'en Nouvelle-Angleterre et de contribuer ainsi au maintien et au développement d'une culture française authentique en terre d'Amérique et de participer à l'épanouissement d'un christianisme sain et viril.” (ACFA (k) 1959, 1)

Me Paul Gouin en est le président général et Mgr Paul-Émile Gosselin P.D. de Québec en assume les fonctions de secrétaire. Le président général de la campagne pour la région de Montréal est M. J.-Émile Boucher, gérant général du magasin Dupuis Frères.

Chaque année la Fraternité organise une campagne de souscription publique, non seulement dans la province de Québec, mais dans les dix provinces du Canada et en Nouvelle-Angleterre. Cette souscription s'adresse à la population en général, aux institutions canadienne-françaises, au commerce, à l'industrie et à la finance. Toutes les sommes perçues sont ensuite partagées en tenant compte des besoins de chacun.

En 1959, la Fraternité française a jumelé les différents diocèses du Québec avec l'un ou l'autre des différents groupes minoritaires. C'est ainsi que les groupements français de l'Alberta et plus spécialement l'oeuvre du Collège classique Saint-Jean d'Edmonton ont été confiés au diocèse de Montréal et de Saint-Jérôme.

C'est pour aider à payer le \$400 000.00 que va coûter un nouvel édifice à Saint-Jean que la Fraternité française a décidé d'entreprendre sa campagne de souscription 1959 dans les diocèses de Montréal et de Saint-Jérôme. Ce nouvel édifice va contenir des laboratoires de chimie et de physique, une bibliothèque, des salles de musique et onze salles de classe pour remplacer les anciennes qui doivent être transformées en chambre pour les élèves du Cours des Arts.

..... *Patoine organise la souscription* .....

Et c'est le Père Patoine qui va se rendre sur place pour organiser tout cela. En mars 1959, il écrit au Président Déchène:

“Depuis que je suis arrivé à Montréal, voici comment j'ai employé mon temps. Cela m'a pris tout le premier mois pour me rendre compte que la Saint-Jean Baptiste de Montréal ne pouvait pas et ne voulait pas faire quoique ce soit pour nous. La conclusion était claire: si nous voulions obtenir quelque chose d'un peu intéressant il nous fallait nous organiser nous-mêmes. C'est ce que j'ai entrepris à la fin de février. Je t'envoie une copie des minutes de l'assemblée du dernier Exécutif; elle te renseignera sur mes activités et te convaincra que je ne suis pas actuellement en vacances. La souscription elle-même doit avoir lieu du 15 avril au 1er mai. Ce qui veut dire que je ne pourrai pas retourner à Edmonton beaucoup avant le début de juin. Les chances de succès auraient été meilleures si j'avais eu un couple de mois de plus à consacrer à l'organisation. Une chose est certaine, ceux qui nous disaient qu'il serait facile de ramasser à Montréal \$100 000.00 étaient ou bien des ignorants ou bien des utopiques. Certainement pas pour la première année. Si le travail que j'entreprends actuellement était poursuivi chaque année, là ça aurait du bon sens.”

(Patoine, c., 13 mars 1959)

Dans le compte rendu de la réunion du comité d'organisation de la souscription dont le Père Patoine parle dans sa lettre, on indique que l'objectif de la campagne est fixé à \$100 000.00. Mais si, de fait, ils obtiennent \$25 000.00 ils seront satisfaits. Que de travail il faut faire pour obtenir cette somme!(La Fraternité française, (a) 11 mars 1959)

En date du 11 mars 1959, voici le travail qui a déjà été fait. Le Père Patoine a retenu les services de Gaspard Nassue à titre d'aviseur technique et cela au coût de \$10.00 l'heure pour chaque consultation. Depuis février ces services ont coûté environ \$30.00. Un bureau a été loué dans l'édifice de la Compagnie mutuelle d'immeubles sur la rue Ste-Catherine au coût de \$40 par mois, pour deux appartements. De la papeterie a été imprimée. Les membres de l'exécutif et du comité d'honneur ont été choisis. Un fichier primaire a été entrepris; ce fichier compte actuellement les noms des 675 auxiliaires éventuels et de 3 553 donateurs éventuels.

Voilà ce qui reste à faire. Il faut expédier, dès samedi prochain, les circulaires, avec cartes-réponses de retour, demandant aux auxiliaires éventuels de nous prêter leur concours. Cette expédition sera suivie d'un appel téléphonique qui sera fait par les membres de la Fédération nationale Saint-Jean Baptiste. Il faut terminer le fichier des donateurs éventuels qui contiendra entre 12 000 et 15 000 noms. Il faut adresser une carte de souscription et une enveloppe pour expédier des documents à chaque donateur. Il faut organiser le comité de publicité, ainsi qu'une souscription très limitée parmi les plus gros donateurs et cela avant le 15 avril. Il faut faire imprimer une brochure qui reproduira des notes explicatives et quelques idées expliquant comment les minorités aident les gens du Québec. Il faut mettre à la poste cette brochure accompagnée d'une lettre annonçant la prochaine visite de l'auxiliaire à ceux qui seront sollicités par contact personnel. Il faut adresser un reçu en double à chaque donateur, il faut...(La Fraternité française (a), 11 mars 1959, 1)

Le 20 janvier 1960 le projet de construction devient réalité. Lacerte annonce l'ouverture officielle de l'aile des classes le lundi de Pâques. (C.R. 20 janv., 1960) La construction avait débutée en juillet 1958. (C.R. 19 juin 1959) L'inauguration et la bénédiction solennelle auront lieu le 20 avril prochain, dit-on, dans "La Survivance" du 13 avril 1960.

Le journal en profite alors pour publier l'histoire de Saint-Jean. Dans l'article, on parle des efforts d'adaptation de Saint-Jean et on cite le texte du Père Breton que nous avons nous-même cité ci-dessus. Puis on termine l'article en citant les paroles de Mgr H. Routhier:

"Je tiens à vous féliciter de ce splendide immeuble qui satisfait ainsi de grands besoins et qui est un sujet d'admiration pour toute notre population française de la région." (L.S. 13 avril 1960, 7)

### *... le projet de Saint-Jean débute ...*

Le projet d'une école de pédagogie à Saint-Jean débute. Lors de notre rencontre en mai 1993, le Père Lacerte nous raconte ses souvenirs.

"Quand je suis arrivé ici, ce qui m'a frappé, j'étais vraiment étonné et très content de le voir c'était nos cours d'été. C'était magnifiquement bien organisé et puis on avait des professeurs hors-pair, et pour la catéchèse, et pour les cours d'histoire et de français qu'on enseignait durant l'été.

Les professeurs de l'Alberta venaient ici suivre des cours d'été ce qui leur permettait alors, parce que c'était sous l'égide de Laval, d'obtenir des correspondances à l'Université de l'Alberta ce qui haussait et leurs qualifications et leur salaire.

J'ai regardé ce qui se passait en Alberta puis je me suis dit, dans quelques années on n'aura plus de professeurs qui viendront du Québec alors les gens qui sont d'Alberta ici, puis qui vont à l'université n'ont absolument aucune préparation pour enseigner le français et le catéchisme dans une province, où les systèmes catholiques ne faisaient absolument rien pour préparer les professeurs. Au point de vue français c'était encore pire. Il n'y avait absolument rien.

Alors à cause de ce système-là, on était en collusion avec Laval pour ne pas dire trop fort que les cours se donnaient ici. On envoyait les résultats et puisque c'était Laval c'était correct, c'était accepté. Puis les gens aimaient bien ça passer l'été ici. Ils trouvaient ça très agréable.

...parce qu'il ne faut pas oublier qu'en Alberta, la seule institution qui pouvait préparer des professeurs c'était à Edmonton. Pas à Calgary, pas à Lethbridge. Ils avaient le monopole depuis 1945...Qu'est-ce qu'il fallait faire nous autres c'était casser le monopole. C'était le truc auquel j'avais pensé pour pouvoir commencer quelque chose, briser tranquillement le monopole pour avoir des cours non pas pendant l'été mais pendant l'année. C'est comme cela que ça a commencé." (Lacerte, e, 1993)

### *... le projet de Laval à Saint-Jean ...*

À la réunion de l'Exécutif du 3 février 1961, le Père Lacerte présente l'état de la question du projet d'une école de pédagogie en Alberta. Il n'est pas seul, M. l'abbé Miville de l'Université Laval est avec lui.

### *..... le début du projet de Laval .....*

A la suite des cours d'été donnés au Collège par l'Université Laval, on s'est rendu compte des grands avantages qu'il y aurait à donner ces mêmes cours, non pas durant l'été mais comme cours réguliers durant l'année. Le Père Lacerte dit avoir profité d'un voyage dans l'Est, en novembre dernier pour en parler officieusement à Mgr Vachon, recteur de l'Université Laval. Ce dernier s'est montré sympathique et a promis qu'il enverrait l'abbé Miville dès que ce dernier pourrait se libérer. L'abbé Miville est arrivé à Edmonton lundi dernier et il a entrepris une enquête auprès des personnalités et des groupes intéressés à ce projet. C'est le résultat de cette enquête que l'abbé Miville va présenter maintenant.

M. l'abbé Miville dit alors aux membres de l'Exécutif en quoi consisterait, dans les grandes lignes cette école de pédagogie que l'Université Laval pourrait établir à Edmonton. Il insiste surtout sur l'adaptation du programme d'étude aux besoins de l'Alberta et sur le fait que ce serait beaucoup plus qu'une affiliation, mais bien une succursale de la Faculté d'éducation de l'Université. La charte de l'Université Laval lui permet de fonder des succursales partout à travers le Canada.

Il existe en Alberta une urgente nécessité pour l'établissement d'une école de ce genre, dit-on encore lors de cette réunion. Si l'on veut qu'un jour vienne où nos professeurs soient en mesure d'enseigner le français et la religion dans nos écoles bilingues, il faut les former.

Une des conditions pour que l'Université Laval poursuive le projet jusqu'à la réalisation c'est qu'elle soit demandée par la population française de l'Alberta. M. Roger Motut, président du comité d'éducation, rapporte que les membres de ce comité s'étaient rassemblés la veille et qu'ils avaient étudié ce projet en profondeur. A la suite de cette étude, ils ont adopté deux recommandations favorables au projet. Après une discussion, que l'on dit fort intéressante, M. Motut, appuyé de M. Chevrette, propose

“Que l'Exécutif central de l'ACFA entreprenne les démarches nécessaires auprès de l'Université Laval en vue de l'établissement d'un Collège de pédagogie “intra muros” en Alberta et

2) Que l'Exécutif central de l'ACFA demande au Collège Saint-Jean d'établir ce Collège de pédagogie de l'Université Laval à Edmonton.” (C.R. 3 fév. 1961)

Les propositions sont adoptées à l'unanimité. On propose aussi que le texte de ces deux résolutions soit adressé aux évêques de l'Alberta, au Conseil provincial des Oblats et à la Révérende Mère Provinciale des Soeurs de l'Assomption. On félicite les autorités de l'Université Laval et on les remercie pour tout le bien accompli par les cours d'été donnés au Collège et pour l'intérêt manifesté à notre groupe franco-albertain.

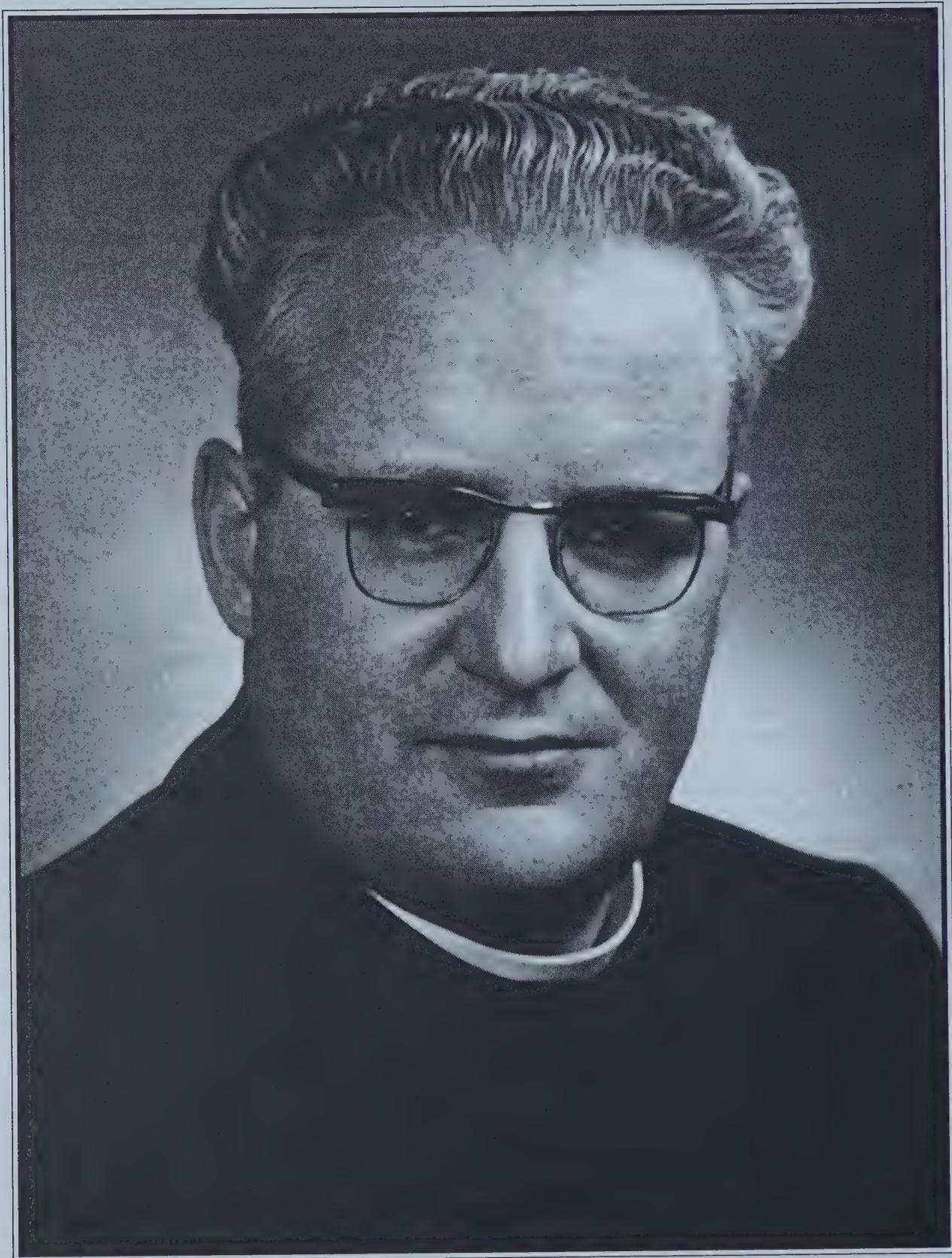
On discute ensuite s'il serait préférable d'entrer en pourparler avec les autorités de The University of Alberta avant de fonder cette école de pédagogie ou bien d'attendre tout simplement que nous ayions des finissants à présenter à The University of Alberta pour la reconnaissance de leurs diplômes. Il y a, dit-on, des partisans pour les deux thèses sans qu'aucune décision définitive soit prise.

..... *Laval a décidé que l'école doit ouvrir en septembre prochain* .....

En mai 1961, Lacerte rapporte à l'Exécutif de l'ACFA qu'il a reçu un appel interurbain de la part de M. l'abbé Miville. Celui-ci a appris que l'Université Laval a décidé de fonder une école de pédagogie au Collège Saint-Jean dès septembre prochain. Le cours offert sera de deux ans et sera adapté aux besoins de l'Alberta. Il pourra être prolongé, plus tard, d'une 3e année donnant accès au baccalauréat en pédagogie.

A cette fin, l'abbé Miville séjournera durant plusieurs semaines au cours de l'été afin de se rendre compte des besoins et de préparer un cours en conséquence.

L'Université Laval demandera au gouvernement du Québec un octroi pour aider à la fondation de cette école de pédagogie. Mgr Vachon, recteur de Laval, parlera lui-même de cette fondation au Dr Johns président de The University of Alberta. Le Père Lacerte a



*Le Père Arthur Lacerte*

demandé que l'Université Laval fasse des démarches auprès du Département de l'instruction publique de Québec pour que ce dernier accorde à nos élèves un brevet "B" qui est reconnu par le Ministère de l'éducation de l'Alberta.

Le 30 août, le Père Lacerte indique à l'Exécutif de l'ACFA que les choses avancent toujours. Un mémoire sera présenté à The University of Alberta. Il a déjà été préparé. On a aussi préparé une ébauche du programme des quatre années. On a obtenu une demande officielle des Associations de la Saskatchewan et de la Colombie.

..... *on rencontre les autorités de The University of Alberta* .....

M. Bonneau, vice-recteur de Laval et l'abbé Miville sont venus rencontrer, vers la fin de juillet, les autorités de The University of Alberta. Le Dr Johns ne se compromet pas et le Dr Coutts ne veut rien comprendre. Lors de l'entretien que nous avons eu en mai 1993, le Père Lacerte nous raconte ce qui s'est produit lors de cette fameuse rencontre avec le Dr Coutts.

"Alors il fallait en parler à l'Université. On est allé voir le président. Et puis c'était bien évident qu'il n'était pas intéressé à nous parler. On est allé voir ensuite Coutts qui était doyen d'Éducation puis Smith qui était doyen des Arts. Puis on a été mal reçu, très très mal reçu. Surtout Coutts. Il nous a traité comme si on était des gens qui venaient, je ne sais pas, de la lune, quelque part. ...Il s'est tourné le dos. Il avait un petit bureau là, à l'entrée. Dès qu'il nous a vu... Il y avait le vice-doyen, le vice-recteur de Laval, M. Bonneau, puis il y avait le doyen de la Faculté d'éducation qui était l'abbé Miville Déchène qui est parent, petit cousin avec le juge. Et puis il nous a vu, sa secrétaire nous a présenté. Alors supposons qu'on rentrait comme ça, la fenêtre qui était derrière lui, était là qui donnait sur la Whyte, c'était l'ancien édifice (d'éducation). Alors il s'est tourné, il a mis ses talons sur le bord de la fenêtre. Tout le temps qu'on a été là, il a regardé dehors, ses talons sur le bord de la fenêtre. Alors on est revenu ici et ils étaient insultés ces gens-là. C'était des gens qui étaient très bien, très très bien, Bonneau puis l'autre. Alors ils étaient bien montés. Ils ont dit: "On va l'avoir notre école!" J'ai dit: "Quand?" "Eh bien!" ils ont dit, "tout de suite, on commence cette année." (Lacerte, e. 1993)

..... *on prépare l'ouverture* .....

Après cette rencontre, on croit définitivement que l'Université Laval va ouvrir son Collège d'éducation à Edmonton dès septembre prochain.

"Je ne connaissais pas tous les rouages des universités, tu sais. J'avais été dans l'administration au Collège de Gravelbourg mais c'était pas l'Université Laval, c'était pas l'université d'ici. Depuis ce temps-là j'ai appris parce que j'ai été dans les rouages universitaires. C'est très compliqué et ça ne change pas. C'est très très conservateur partout.

J'ai pris ça moi, quand même je me suis dit, c'est des gens qui s'y connaissent à Laval. Et puis j'annonce ça dans "La Survivance". (Lacerte, e., 1993)

"La Survivance" du 30 août 1961 publie un article qui explique le but et les caractéristiques de l'école. On parle aussi du caractère de l'enseignement, des conditions d'admission, des frais à acquitter, des bourses d'études, etc.

Le collège d'éducation, section ouest, a pour but

"De travailler pour sa part à édifier un Canada non seulement bilingue mais surtout biculturel et de préparer pour nos écoles bilingues, le personnel

compétent dont elles ont besoin.

#### Caractéristiques:

Le collège est administré par l'Université en ce sens que la direction ainsi que le personnel enseignant sont nommés par le Recteur de l'Université Laval.

L'élaboration des programmes et la supervision pédagogique relèvent immédiatement de l'Université." (L.S. 30 août 1961, 1)

Le Collège veut donner à ses élèves une formation générale en religion, en français et en pédagogie. Mais l'étude de la langue anglaise ne sera pas négligée pour autant. L'Université Laval veut que le programme soit le plus conforme possible aux programmes d'études qui prévalent dans les provinces de l'Ouest.

L'inscription a lieu le 18 septembre, le jour de l'ouverture. Les frais d'inscription sont de \$10.00 et les frais d'études sont de \$250.00. Le service d'aide à la jeunesse distribue des bourses aux étudiants qui fréquentent l'École d'éducation à Québec ou à Edmonton. Quant aux bourses d'études du gouvernement de l'Alberta, nous espérons pouvoir en venir à une entente. L'École d'éducation d'Edmonton et l'ACFA pourront aider les élèves nécessiteux ou disposés à faire des emprunts ou obtenir des prêts d'honneur.

Les Filles de Jésus peuvent recevoir à leur maison provinciale des étudiantes religieuses dès le début des cours et des laïques dès le mois de novembre. Une pension à prix modique peut se trouver à proximité du Collège. Les restaurants sont nombreux dans les environs et on peut prendre ses repas à la cafétéria du collège.

Laval admet à son collège d'éducation les religieuses et les jeunes gens et demoiselles qui ont complété leur 12<sup>e</sup> année. Les deux ans de formation de Laval leur permettent d'obtenir un brevet d'enseignement. Côté équivalences, des pourparlers sont en cours pour obtenir de The University of Alberta que les crédits obtenus aux cours de l'Université Laval soient acceptés. (L.S. 30 août 1961, 1)

Et puis les choses vont se dérouler comme prévues. Le Collège d'éducation ouvrira donc ses portes le 18 septembre 1961. Une quinzaine d'élèves se sont inscrits aux cours du Collège d'éducation, dont cinq laïcs. Malgré les nombreuses démarches faites par Lacerte il sera impossible d'engager des professeurs de l'extérieur car il y a pénurie de professeurs partout.

"Je commence à recevoir des élèves. Je trouve des profs et puis tu comprends, c'était l'euphorie. Il y avait des filles qui étaient au Collège et puis ça ouvrait les cadres énormément de ce que c'était. Ça commençait à être le Collège, je pense, que j'imaginai un peu possible...jusqu'à la deuxième année, troisième année. Ça se faisait un peu plus vite que je pensais un peu et on a commencé les classes." (Lacerte, e., 1993)

#### ..... *quelques gestes politiques* .....

Dans le compte rendu du 30 août 1961, on dit que le "Committee of Education and Certification" se rencontrera mardi prochain pour décider si les diplômes de Laval seront reconnus. D'ici là le Père Lacerte et M.Pilon iront rencontrer M. Parr, président de l'Association des commissaires d'école qui fait partie de ce comité. Si le comité refuse, l'on obtiendra à nos élèves un brevet "B" du Département de l'instruction publique de la province de Québec, lequel est reconnu en Alberta.

Au congrès de l'ACFA de novembre 1961, les congressistes accepteront la résolution suivante:

"Attendu que le Collège d'éducation Laval à Edmonton est un projet qui résulte du dernier congrès de l'ACFA;

Attendu que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et qu'ils exigent la formation de professeurs qualifiés pour

l'enseignement du français au primaire et au secondaire et de la religion dans les écoles bilingues;

Attendu que ce Collège d'éducation est la seule réponse au problème de la formation pédagogique de nos professeurs en Alberta;

Attendu que ce projet exige la collaboration étroite de toutes les forces de notre province;

Attendu que ce projet est nouveau et requiert une propagande intelligemment organisée;

Il est résolu que:

1) le présent congrès demande à l'Exécutif de l'ACFA d'appuyer publiquement auprès des autorités religieuses et civiles tant dans les provinces de l'Ouest que du Québec, les démarches déjà entreprises pour l'avancement de ce Collège de formation pédagogique;

2) les autres Associations qui poursuivent les mêmes buts que l'ACFA, telles que l'AEBA, l'ACBA, etc...secondent ces efforts auprès des mêmes autorités et auprès de leurs membres.

Il est également résolu que l'Exécutif de l'ACFA nomme un comité chargé de rencontrer le Ministre de l'éducation et de l'intéresser à l'avenir de ce Collège d'éducation." (L.S. 1er nov. 1961, 7)

En novembre 1961, il est proposé par M. Diamond et par le Dr Moreau qu'un comité formé des officiers de l'ACFA et des autorités du Collège soit chargé d'étudier l'assistance que l'Association peut apporter au Collège d'éducation et en particulier le projet d'une rencontre avec le Ministre de l'éducation pour obtenir la reconnaissance officielle des cours donnés au Collège.

..... *Laval ne marche plus* .....

Mais au même moment ou à peu près c'est la catastrophe.

"J'étais parti une fin de semaine. Je reviens un lundi et puis Champagne qui était mon assistant, Pomerleau deuxième assistant, ils avaient reçu un câble. C'était marqué: " Renvoyez les étudiants chez eux. Deuxièmement Laval n'a jamais décidé, disons, d'assister ou de secourir ou d'aider l'école de pédagogie en Alberta.

On était assommé. C'était la fin. C'était la fin du Collège. Nous vois-tu la semaine suivante annoncer dans "La Survivance" que le beau projet là tu sais...Il n'y aurait jamais eu moyen, plus tard, de faire quelque chose. Ils auraient dit c'est des farceurs ça et à Laval, et les gens du Collège, Lacerte et les autres. Alors je téléphone au recteur. Pourtant je le connaissais, je l'avais rencontré, gentilhomme, qui est devenu cardinal archevêque. Et c'était froid. "C'est décidé, c'est décidé mon Père. Je regrette beaucoup mais c'est décidé."

Alors je viens jaser avec mes deux collègues et puis je leur dit: "Qu'est-ce qu'on va faire?" Alors ils ont dit: "Ben on va aller les voir. Téléphone voir, si tu peux... Va les voir, va au Québec."

Alors je téléphone à Mgr le Recteur. Il dit: "Vous pouvez bien venir mais c'est inutile vous savez. C'est décidé. Les décisions pour établir une école, ça ne se prend pas par le recteur, le vice-recteur. Ca se prend par le Sénat, ici. Dans notre université, c'est le Sénat."

Ben moi je ne savais pas ce qui avait transpiré après l'annonce dans le journal. Je ne savais pas ce qu'ils s'étaient dit ces gens-là, soit l'Université de l'Alberta ici ou le gouvernement. Qu'est-ce qu'ils avaient eu, quelle sorte d'entremise. Disons peut-être que Manning avait parlé avec Lesage. Peut-être qu'ils s'étaient dit des choses. C'est une question provinciale quand même la formation des professeurs. C'est pas l'affaire de Laval. Qu'est-ce que Laval vient faire ici?

On va aller chez vous nous autres, on va mettre la chicane?

Il dit: “Non, non laissez.”

Je dis: “Je vais y aller quand même.” Je prends l’avion et puis je me rends à Laval. Je vais à l’Université. Et puis il dit: “C’est bon, demain matin on va avoir une réunion du Sénat et puis on va discuter ça et vous serez autour.”

En tout cas, je me rends le matin et puis c’est Miville Déchène qui m’a reçu. Il dit: “Vous pouvez vous asseoir ici.” Une sorte de petit bureau. Au bout d’une heure à peu près on me demande de me rendre au Sénat. C’était beau le Sénat, c’était impressionnant. Il y avait comme du velours sur les murs. Et puis tout ce monde-là, tous les doyens étaient là et le recteur dit: “Le Père Lacerte a demandé à vous parler.” Pas même un mot sur le background, sur l’histoire, pas un mot. Pas un mot que le vice-recteur était venu, pis le doyen y était aussi, pas un mot de ça. “Le Père Lacerte a demandé à vous parler.” J’aurais hurlé, j’étais assez en maudit.

Alors où commencer? Je ne savais pas ce qui s’était dit parce qu’eux autres avaient pris une décision et puis Mgr avait résumé ça en deux lignes: que les enfants s’en aillent chez eux et qu’on n’entende plus parler de cette affaire-là. Alors j’ai commencé tranquillement à essayer de voir un peu...Je regardais les figures. Ils étaient tous contre, ils étaient choqués?

J’ai raconté l’histoire de l’Ouest pis j’ai dit lorsqu’on a colonisé l’Ouest mon grand-père est venu dans l’Ouest. C’était un professeur. Il a enseigné à Saint-Boniface, mon grand-père. Dans la famille il y avait cinq filles puis c’était toutes des enseignantes.

Et puis on a été traité comme les derniers paysans sur la terre. C’était au Manitoba. C’était bilingue le Manitoba et en 1890 ils ont tous dit: “Eh ben lâchez-nous avec votre bilinguisme”...

Puis je racontais l’histoire et chaque fois on sortait avec moins, toujours de moins en moins et puis je dis: “Au Québec, vous faisiez rien. Vous n’avez rien fait en ‘90, rien fait en ‘96, rien fait en 1916, chaque fois.” J’ai dit, “lorsqu’il y a eu Riel vous n’avez rien fait encore...”

Les évêques allaient faire des voyages à Ottawa, puis à Québec...puis toujours vous n’étiez pas là. Puis cette fois on a besoin de vous autres et vous n’êtes pas là. Vous pouvez pas faire ça. C’est une honte que vous nous laissiez tomber comme ça. Vous pouvez pas faire ça.” J’ai dit: “On va en parler parce que pour nous autres c’est la fin, c’est la fin du français en Alberta. Moi je ne recommencerai pas, vous pouvez en être certain.”

Alors j’ai parlé une heure et quart je crois bien. Et puis Mgr le Recteur me dit: “Acceptez-vous des questions? J’ai quelques petites questions.” Enfin il me dit: “Merci vous pouvez vous retirer, nous allons discuter. On vous fera revenir.” Alors je m’en vais. Je fumais dans ce temps-là et je n’arrêtais pas de fumer. Tout à coup Déchène arrive puis il dit: “Beaucoup de discussions, beaucoup de discussions.” Mais j’étais prêt à attendre, j’étais là pour ça. Au bout encore d’une heure, une heure et quart, une heure et demie à attendre ils viennent me chercher. Ils m’amènent à la salle. C’était bien tranquille. Monseigneur était incapable de prendre des décisions. Je suppose que c’était probablement bien dur pour lui de prendre des décisions. Il dit: “On a pris le vote. Ils ont voté à l’unanimité. Vous gardez vos étudiants. On va vous soutenir jusqu’à la fin.”

Tout ce qu’il fallait dans le fond c’était d’établir un précédent. Avec les Anglais il faut établir des précédents. Je m’en foutais que ça dure deux semaines ou trois mois...pour que je puisse revenir et dire “Laval est avec nous autres.”

Qu’on ait pignon sur rue...Évidemment c’était le commencement. On a eu des réunions puis ça n’a pas fini avec le gouvernement et puis cela a duré pendant des années.” (Lacerte, e, 1993)

Eh oui, cela a duré pendant des années. Cela va durer encore pendant le mandat de

Louis Desrochers. Quelle histoire que celle de la création du Collège de pédagogie à Saint-Jean. Et elle se continue toujours avec ses hauts et ses bas, ses succès et ses creux de vague, comme dans toutes les histoires.

### *. . . les grands événements politiques et les grands problèmes dans le domaine de l'éducation de 1955 à 1961*

Quels sont quelques-uns des grands événements politiques qui se produisent dans le domaine de l'éducation pendant la présidence du Juge Déchène, c'est-à-dire pendant la période entre 1955 et 1961? Quels sont les obstacles que la communauté devra surmonter pour pouvoir assurer l'enseignement du français dans les écoles de l'Alberta? Y-aura-t-il des victoires, des pertes? Mais pour bien comprendre les grands événements politiques qui vont se produire pendant cette période, il est d'abord important d'identifier la situation initiale.

### *. . . la situation juridique et légale de l'époque . . .*

Quelle est la situation au départ? Les francophones ont-ils des droits en ce qui a trait à l'enseignement du français en Alberta? Ayant déjà présenté, au début de cette section, la situation juridique et légale qui existe entre 1955 et 1961, nous ne voulons pas y revenir en détail dans ce qui suit. Il suffit de la résumer rapidement pour qu'elle soit plus présente à l'esprit de nos lecteurs.

Or le mémoire que l'ACFA présentera à la Commission royale d'enquête sur l'éducation en 1958 contient un excellent résumé des droits de la communauté franco-albertaine en matière d'enseignement du français et de la religion. Nous avons pensé l'utiliser car cela nous permet d'appuyer certaines hypothèses présentées ci-dessus tout en présentant la perception qu'ont les francophones de la situation juridique en matière d'éducation. Nous nous référons particulièrement à l'interprétation qui avait été faite de l'expression "a primary course" cours auquel les francophones ont droit selon la loi.

"L'Acte scolaire complété par un règlement émis par le Département de l'Éducation prévoit

1. Les deux premières années du cours primaire doivent être enseignées complètement en français. La seule restriction est que l'on doit enseigner l'anglais oral la première année et la lecture anglaise au cours de la 2e année (Section 385, The School Act and Regulations)
2. Du grade 3 au grade 9 inclusivement une heure complète de français est autorisée.
3. La loi autorise également une demi-heure d'enseignement religieux chaque jour durant la dernière période de la journée (section 390 School Act). Cette demi-heure peut être enseignée en français si les autorités locales le désirent et cela en plus de l'heure de français permise au 2e paragraphe.
4. A tous les grades, les instituteurs peuvent donner dans leur langue maternelle (le français) toutes les explications jugées nécessaires.
5. Toute une liste de manuels français préparée par l'AEBA est approuvée par le Département de l'Éducation.
6. Les commissaires d'écoles des commissions scolaires locales ont le droit d'exiger l'enseignement de la religion et du français.
7. Les Commissaires locaux ont aussi le droit de choisir les instituteurs et institutrices qu'ils désirent pour enseigner le français et la religion pourvu qu'ils soient qualifiés.
8. Dans les divisions scolaires un district d'écoles en majorité catholique peut se retirer de la Grande Unité lorsque certaines conditions se vivent."

(L.S. 30 avril 1958, 3)

*... les problèmes dans le domaine de l'éducation ...*

De manière générale, les gens ne trouvent pas que la situation telle qu'elle existe au début de la période allant de 1955 à 1961 soit très satisfaisante. On trouve que le temps alloué à l'enseignement du français ne suffit pas. On demande des inspecteurs pour les écoles bilingues. On craint beaucoup le mouvement vers les grandes unités scolaires. On n'est pas non plus satisfait en ce qui a trait à l'enseignement religieux. Il y a une pénurie de professeurs et puis on trouve que les professeurs ne sont pas préparés à enseigner le français et la religion. Examinons chacun de ces problèmes de plus près.

*..... la pénurie d'enseignants .....*

Quels sont les problèmes et les lacunes en ce qui a trait aux enseignants? Comme nous venons de le mentionner, il y a une pénurie de professeurs bien préparés. En mars 1956, "La Survivance" annonce que l'Alberta aura besoin de sept à huit mille nouveaux professeurs. Il faut agir dans chaque organisme scolaire locale. La crise que constitue cette pénurie de professeurs est un défi pour ceux qui ont à coeur les intérêts des écoles séparées d'Edmonton. On invite alors parents, maîtres, directeurs et finissants d'accorder à l'enseignement la première place après la vocation religieuse lorsqu'il s'agit de discuter de l'avenir. (L.S. 7 mars 1956, 3)

En ce qui a trait aux enseignants bilingues, il y a un autre problème. Pour une raison ou pour une autre, un grand nombre de professeurs bilingues enseignent dans des écoles exclusivement anglaises. Au congrès de février 1955 on suggère que l'ACFA cherche les moyens de convaincre ces gens du fait qu'ils ont un devoir à remplir à l'égard de leurs propres compatriotes en acceptant des postes dans des écoles bilingues.

*..... la formation des enseignants .....*

De plus il y a toute la question de la formation des maîtres pour l'enseignement du français et de la religion. Dans le mémoire que l'AEBA va présenter à la Commission royale d'enquête sur l'éducation, l'Association des enseignants bilingues affirme que les professeurs auraient besoin d'un entraînement spécial dans les méthodes d'enseignement de la lecture française, de la littérature, de la dictée, de la grammaire et de la composition. Ces sujets comportent des aspects particuliers, dit-on, et leur enseignement suscite des problèmes dont la solution ne réside nullement dans l'application de la méthodologie mise au point pour l'enseignement de sujets anglais. Dans ce même mémoire, l'AEBA recommande aussi l'établissement à la Faculty of Education de cours de méthodologie pour l'enseignement du français et de la religion. L'Association des commissaires bilingues est du même avis. Elle recommande elle aussi que l'université donne un cours de méthodologie française. (L.S. 17 sept. 1958, 7)

Dans son mémoire présenté à cette même commission d'enquête, l'ACFA parle elle aussi du manque d'enseignants préparés pour faire l'enseignement du français et de la religion. On indique qu'il va falloir plus de professeurs qualifiés et que l'on pourrait attirer des professeurs d'ailleurs si leurs qualifications pouvaient être reconnues plus facilement. On devrait tendre à préparer localement le personnel. On recommande alors que le nombre de professeurs aptes à enseigner le français tant aux élèves canadiens-français qu'aux élèves de langue anglaise soit augmenté en facilitant l'engagement de professeurs qualifiés venant d'autres provinces.

L'ACFA recommande également que la Faculty of Education de The University of Alberta organise des cours de méthodologie française et que les élèves qui auront suivi ces cours reçoivent des crédits et des certificats spéciaux. (Ce n'est que plus tard qu'on aura l'idée de développer une école de pédagogie à Saint-Jean.) On recommande que des bourses d'étude soient offertes aux professeurs qui désirent se spécialiser dans l'enseignement du français, bourses qui leur permettraient de fréquenter les universités du Québec ou même de France. On encourage fortement la création d'un système qui

permettrait d'offrir des salaires plus élevés aux professeurs qui sont aptes à enseigner les deux langues officielles du Canada. On recommande que l'on exploite les avantages mis à la disposition des professeurs par le Collège Saint-Jean et, en dernier lieu, on recommande que l'on se serve des méthodes audio-visuelles de la télévision et de la radio pour suppléer au manque de professeurs de français et pour compléter la formation pédagogique de ces mêmes professeurs.

### *... ce qu'on demande dans le domaine de l'enseignement religieux ...*

L'ACFA présente dans son mémoire à la Commission d'enquête sur l'éducation toute une série de principes concernant l'enseignement religieux. On croit que la liberté de religion est l'un des fondements des droits de l'homme. On cite alors l'article 26 de la déclaration universelle adoptée par les Nations-Unies. Cet article dit que tous ont droit à l'éducation, que l'éducation doit tendre au développement complet de la personnalité humaine et au respect des droits humains et des libertés fondamentales et, en dernier lieu, que les parents ont le premier droit de choisir le genre d'éducation qui sera donnée à leurs enfants.

Voilà, dit-on alors, pourquoi les parents canadiens-français exigent un système scolaire qui respecte leurs croyances religieuses et qui développe chez leurs enfants les bases de la religion. La religion ne doit pas être un simple sujet d'enseignement et nous déplorons le fait que la religion doive actuellement être enseignée à la dernière demi-heure de la journée alors que les enfants sont fatigués. (L.S. 30 avril 1958, 3) On va alors recommander que la loi permette de placer la période allouée à l'enseignement religieux à un moment plus favorable au cours de la journée et que la législation actuelle qui protège le minimum d'enseignement de la religion soit maintenue sans atténuation ni restriction." (L.S. 30 avril 1958, 3)

Dans son mémoire l'AEBA va elle aussi recommander la permission de fixer le temps de l'enseignement du catéchisme à n'importe quelle heure de la journée pour les élèves de la première à la 9e année. L'Association des éducateurs demandera aussi l'octroi de crédits pour l'enseignement de la religion de la 10e à la 12e car la carence de crédits fait en sorte que l'enseignement de la religion est jugé comme étant d'une importance réduite. (L.S. 7 mai 1958, 8)

Dans le mémoire du Collège Saint-Jean à la même commission d'enquête, on reprend essentiellement les mêmes propos que ceux présentés dans les mémoires de l'ACFA et de l'AEBA en matière d'enseignement religieux. Mais plus important encore on se souviendra du fait que le Collège va s'affilier à l'Université d'Ottawa en 1955 et que cette affiliation se fait en grande partie parce que Saint-Jean "souffrait, comme collège catholique d'être obligé pour une partie de son cours, de suivre le programme d'un Département neutre." (Saint-Jean, (a) 30) On voulait un cours conforme en son entier à la religion et à la nationalité des étudiants. (Saint-Jean, (a) 31)

L'Association des commissaires bilingues de l'Alberta recommande que des cours de philosophie catholique soient donnés aux étudiants en éducation à l'université. Ils demandent aussi qu'il y ait des livres catholiques sur la liste des livres que l'on donne comme référence aux cours d'histoire et de littérature. (L.S. 17 sept. 1958, 7) Et bien sûr, on appuie la recommandation des autres associations en ce qui a trait à l'enseignement religieux à n'importe quelle heure de la journée.

### *... ce qu'on demande dans le domaine de l'enseignement du français ...*

Pour l'enseignement du français la situation ne suffit pas non plus. Il y en a même qui croit, comme Mgr Routhier, qu'il "nous faut au moins une demi-journée de français chaque jour à l'école." (C.R. 16-17 fév. 1955)

Dans son mémoire à la commission d'enquête l'ACFA recommande que l'enseignement du français de la 3e à la 9e année inclusivement puisse se donner durant au moins une demi-journée comme la chose se pratique avec succès dans la province de

l'Ontario. On demande aussi que le Ministère de l'éducation engage du personnel qualifié pour surveiller et administrer un programme d'études du français.

A la même commission, le Collège Saint-Jean va demander que le gouvernement établisse un cours d'études d'inspiration culturelle et bilingue qui vise à préparer chez les jeunes des vies de dévouement utiles à la société. (L.S. 21 mai 1958, 3)

L'AEBA, elle, aimerait voir la reconnaissance officielle par le Ministère de l'éducation, du programme de français de la 10e à la 12e année. A date le programme de "Special French" ou "Programme of the AEBA Association" est reconnu officieusement seulement. On recommande aussi

"L'introduction officielle d'un cours de français pour les élèves de langue française au grade 10. Présentement, nous avons French II, mais ce sujet ne peut s'enseigner que dans certaines écoles qui répondent aux exigences du Département d'éducation quant au nombre de professeurs de High School et aux qualifications de certains professeurs pour l'enseignement du français. Alors dans des écoles bilingues où le grade 10 s'enseigne, on n'a pas le droit d'offrir French II, et les élèves de langue française qui étudient le français de l'AEBA, n'ont pas de crédits; les élèves des grands centres comme Saint-Paul, Bonnyville, Falher, Morinville ont des crédits en faisant les mêmes études.

La reconnaissance officielle par le Département d'éducation du cours de français de l'AEBA pour le grade 12 et la rédaction d'un examen approuvé par ce même département pour les élèves canadiens-français." (L.S. 7 mai 1958, 8)

L'Association des commissaires bilingues recommande que le ministère fournisse les manuels de français aux élèves des niveaux primaires. Ils recommandent aussi que le français soit enseigné dans toutes les écoles de la province selon le voeu du récent congrès de la Conférence canadienne sur l'éducation (voeu que nous avons déjà présenté dans cette section traitant d'éducation).

### *... on demande des inspecteurs ...*

On trouve aussi qu'il serait très important d'avoir des inspecteurs d'écoles pour le français et la religion. A la réunion de l'Exécutif de l'ACFA, le 11 septembre 1957, on décide qu'une lettre sera envoyée, au nom de l'ACFA, au Ministre de l'éducation demandant que dans la nomination des inspecteurs d'écoles, l'on tienne compte de la population (religion et nationalité) qui compose la région intéressée. (C.R. 11 sept. 1957)

En novembre 1957, le Ministre de l'éducation répondra que le seul critère dont on puisse tenir compte dans la nomination d'inspecteur d'écoles ce sont les qualifications des différents candidats au poste devenu vacant. (C.R. 29 nov. 1957)

En mai 1958, dans son mémoire à la Commission d'enquête sur l'éducation l'AEBA recommande la nomination, par le Ministère de l'éducation, d'une inspection des écoles où s'enseigne le français. Or l'inspecteur devra être en mesure d'apprécier cet enseignement et proposer des suggestions. (L.S. 7 mai 1958, 8)

L'ACBA recommande aussi qu'il y ait des inspecteurs bilingues et que ceux-ci fassent la visite des écoles où l'on enseigne le français de sorte qu'ils puissent donner des directives aux professeurs. (L.S. 17 sept. 1958, 7)

En 1959, le cercle local de l'ACFA de Bonnyville va demander à l'Exécutif d'appuyer une requête faite au Ministère de l'éducation de l'Alberta dans le but d'obtenir un inspecteur d'écoles catholique et bilingue. L'Exécutif reçoit cette demande avec beaucoup de sympathie et décide de s'entendre avec l'Association des commissaires bilingues pour appuyer officiellement la requête. (C.R. 2 déc. 1959) Malheureusement nous ne pouvons pas dire quelle sera la suite de cette question n'ayant rien trouvé de plus à cet effet dans les documents que nous avons consultés.

*... la centralisation des commissions scolaires ...*

Mais de tous les problèmes mentionnés à date, il y en a un qui semble avoir davantage inquiété les francophones à l'époque. C'est celui de la centralisation. Avec l'étude de la centralisation nous passons de la description de la situation et des problèmes de l'époque pour enfin parler du premier grand événement politique qui a lieu dans le domaine de l'éducation pendant la période entre 1955 et 1961.

*..... un bout d'histoire .....*

Mais qu'est-ce que la centralisation? M. le Juge Déchène nous en a parlé un peu lors de nos entretiens en février 1992.

“Au début des années '30, le gouvernement des Fermiers-unis trouvait que ce n'était pas effectif ce système-là, (les petites unités scolaires) que ça ne marchait pas très bien et ils ont implanté le système des grandes unités scolaires. Nous à l'ACFA, je dis nous parce que j'étais membre, je n'étais pas impliqué dans cette lutte-là, nous craignons ça énormément. D'abord nous nous sentions un petit peu comme aujourd'hui, nous avons la peur d'être noyés dans de grandes unités scolaires. C'est bien beau de dire qu'on a dix commissions scolaires dans tel endroit puisqu'on les contrôle, c'est à nous. Mais si ces dix-là sont amalgamées dans un ensemble de cinquante ou soixante commissions scolaires, là on risque de perdre le contrôle de ces écoles-là. Les commissaires élus pour administrer ces grandes unités ne sont probablement pas des gens de langue française ou des gens qui nous sont sympathiques. Alors cela a créé des inquiétudes à l'ACFA pendant plusieurs années.” (Déchène, e, II)

Au congrès de l'ACFA de 1957, les congressistes acceptent une résolution où l'on exigerait un redressement des torts infligés aux parents catholiques canadiens-français dans l'éducation de leurs enfants par les lois créant les droits des commissions d'écoles centralisées. Voici le texte exact de cette résolution:

“Attendu qu'en 1936, afin d'enrayer l'opposition des catholiques au projet de loi présenté pour la formation de divisions scolaires, on a reconnu, à l'encontre des pouvoirs éminents donnés aux commissions des divisions scolaires publiques, certains droits des commissions à savoir:

- 1-le droit de décider de l'enseignement du français et de la religion selon le School Act dans leurs écoles publiques locales;
- 2-le droit d'obtenir que des instituteurs à ces fins soient engagés;
- 3-le droit de se retirer des divisions scolaires publiques si elles étaient mécontentes de l'enseignement religieux qu'on y donnait;

Attendu que certaines commissions scolaires catholiques ont perdu ces droits en raison de la formation de commissions d'écoles centralisées.

Attendu qu'en raison de l'Article 17 de l'Alberta Act, l'Assemblée législative est incapable d'abolir ou de diminuer l'enseignement religieux dans aucune école publique et doit sauvegarder ce droit.

Il est résolu par ce congrès de l'ACFA

- 1-que son exécutif central exige un redressement des torts infligés aux parents catholiques canadiens-français dans l'éducation de leurs enfants par les lois créant les droits des commissions d'école centralisées dans les cadres de la législation récente au sujet des divisions scolaires;
- 2-que son exécutif central rappelle au gouvernement provincial par l'entremise du

Département d'instruction publique qu'il lui incombe de restaurer les droits dont jouissaient les commissions scolaires catholiques en 1936 au niveau des écoles centralisées, s'il veut les respecter,

A) soit en permettant à la minorité se trouvant dans toute région d'une école centralisée d'exercer ses droits d'école séparée dans la région (a.v. faire de la région d'une école centralisée un district d'école)

B) soit en permettant aux électeurs d'un district d'école publique catholique au moyen d'un comité ad hoc d'exercer le droit de se retirer de la division scolaire, lequel droit n'existe plus pour la commission scolaire locale en raison de la formation d'une commission d'école centralisée.

C) soit par d'autres méthodes qu'il pourra découvrir en vue d'être juste envers les électeurs catholiques." (L.S. 27 fév. 1957, 1)

..... *le problème revient en 1957 (le County Act)* .....

Le problème de la centralisation va réapparaître en 1957. Mais cette fois le problème porte un autre visage. Cette fois il s'agit du County Act.

..... *on étudie le County Act au congrès de l'ACFA de 1957* .....

Dans "La Survivance" du 23 janvier 1957, on annonce que le congrès de l'ACFA de 1957 va étudier le "County Act" et ce, à la demande expresse des commissaires bilingues de la région d'Edmonton. A leur assemblée du 11 janvier, tenue à Morinville, les commissaires bilingues de la région d'Edmonton-Morinville ont adopté la résolution suivante. Et on s'attend à ce que l'Association provinciale des commissaires en prenne connaissance lors de leur prochaine session provinciale pour ensuite remettre la résolution à l'ACFA.

"Attendu que le projet du County Act est définitivement du domaine des réalités futures qu'on imposera prochainement à la province;

Attendu que ce projet menacera sérieusement la sauvegarde de nos droits religieux et français;

Attendu que seule une politique vraiment commune à travers toute la province peut nous aider à prévenir les effets néfastes de ce projet;

Il est résolu que l'Association provinciale des commissaires bilingues et tout spécialement l'Association régionale des commissaires bilingues de la division scolaire Sturgeon, demande avec instance;

1-que ce projet soit mis à l'étude au prochain congrès de l'ACFA

2-qu'à cet effet on s'assure que des commissaires d'écoles un peu partout dans la province soient activement présents lors de cette étude;

3-que l'organisation du congrès daigne avoir la condescendance de faire les convocations nécessaires à cet effet à l'occasion de celles qu'elle fera pour les autres représentants de l'ACFA." (L.S. 23 jan. 1957, 1)

Au congrès de l'ACFA de février 1957 on étudie alors le County Act en rapport avec nos aspirations comme catholiques et francophones. L'étude est dirigée par Me Louis Desrochers.

On dit même que la résolution que l'on propose à cet effet retient longtemps l'attention de l'assistance. Les congressistes vont rejeter une première motion. Me Tellier va alors esquisser en quel sens une nouvelle motion pourrait être élaborée et l'assemblée approuve un comité dont les membres sont proposés par le Père Patoine. Ce comité aurait pour tâche de rédiger un nouveau texte qui serait soumis le lendemain à la discussion. Voilà donc le texte qui sera enfin accepté par les congressistes.

“Attendu que les avantages financiers et administratifs que l’on croit voir dans le County Act ne sont pas assez certains ni suffisamment nombreux et importants pour en contrebalancer les désavantages;

Attendu que selon le système du County Act les électeurs d’une subdivision n’auront pas l’opportunité d’élire un commissaire d’école et un conseiller de municipalité comme tel et perdant ainsi leur droit à une représentation directe;

Attendu que selon ce même système le Ministre retient le droit de changer à sa guise les limites de tout comté et subdivision intérieure et de décider du nombre de subdivisions, ce qui rendrait instable la base de représentation;

Attendu que par le County Act le Gouvernement s’éloigne davantage de l’esprit de la lettre des garanties contenues dans les lois existant lors de la formation de la province en ce qui concerne l’enseignement de la religion et du français;

Attendu que dans le County Act l’absence de représentation directe rend la situation des écoles séparées et des écoles publiques catholiques beaucoup plus difficile; les Canadiens-français de l’Alberta réunis en congrès les 20 et 21 février 1957, après avoir sérieusement étudié le système du County Act déclarent leur opposition à l’organisation des comtés dans cette province.” (L.S. 27 fév. 1957, 1)

On acceptera quatre autres résolutions concernant la loi scolaire et le County Act lors de ce congrès de ’57. Les congressistes vont exprimer le désir que l’Exécutif central fasse imprimer et distribuer un document contenant des explications de la loi scolaire de l’Alberta et un exposé de la situation scolaire actuelle. Ils vont aussi demander que l’ACFA et l’AEBA fassent une enquête provinciale sur le principe de la centralisation des écoles et les résultats qu’elle a donnés dans nos centres. Ils demandent avec insistance que l’Exécutif voit à ce qu’un ou plusieurs avocats canadiens-français se spécialisent dans le droit scolaire albertain et que cet avocat soit appelé à faire partie de l’Exécutif s’il n’y a pas été déjà élu. Et puis, en dernier lieu, les congressistes vont demander que l’ACFA appuie activement les efforts de tous ceux des nôtres qui luttent contre la situation désavantageuse qui leur est faite par la loi scolaire ou ses applications.” (L.S. 27 fév. 1957, 1)

Pour une raison ou pour une autre, les deux grandes résolutions adoptées au congrès de ’57 et qui portent sur la situation scolaire n’auront pas de suite. “La Survivance” du 11 septembre 1957 rapporte que l’Exécutif constate qu’il n’a pas donné suite aux résolutions, différentes causes ayant retardé ce travail. On souligne à nouveau l’importance de trouver les personnes aptes à les présenter au Ministre de l’éducation. Or il faut des gens assez au courant des problèmes scolaires pour pouvoir discuter le contenu des résolutions avec le Ministre. (C.R. 11 sept. 1957)

..... *on s’inquiète encore de la centralisation en 1958* .....

Dans le mémoire de l’ACFA présenté à la Commission royale d’enquête sur l’éducation, en 1958, on parlera encore des dangers de l’administration des grandes unités scolaires et des désavantages de l’administration par les comtés. Dans le premier cas on dira que la législation n’a jamais cherché volontairement à restreindre les droits des catholiques et des canadiens-français mais que les grandes divisions ont réduit les facilités qu’avaient les petites commissions locales d’enseigner la religion et le français.

On dira qu’à son congrès annuel en février 1957, l’ACFA a adopté à l’unanimité une résolution qui demande des garanties quant à l’enseignement du français et de la religion dans les écoles publiques locales ainsi que le droit de choisir les instituteurs nécessaires et le privilège de se retirer des divisions d’écoles publiques lorsque les écoles centralisées privent les enfants de l’éducation désirée.

En ce qui a trait aux désavantages de l’administration par les comtés on dira ne pas être convaincus des avantages financiers et administratifs de la forme d’administration locale connue sous le nom de “County Act”. Mais on dira aussi que le but du mémoire

n'est pas de discuter formellement du County Act bien qu'ils aient la conviction que le County Act tel qu'il se présente, ne sauvegarde pas assez la lettre et l'esprit de la loi scolaire de l'Alberta. Les francophones sont donc opposés jusqu'à ce que des clauses au County Act protégeant leurs droits soient ajoutées. (L.S. 30 avril 1958, 1)

Dans son mémoire à la même commission, l'Association des éducateurs demande le respect des droits des commissaires pour l'embauche des professeurs là où existent des écoles centralisées. On demande aussi une définition claire et précise dans l'acte scolaire des droits des commissaires dans la loi scolaire. (L.S. 7 mai 1958, 8)

Le mémoire de l'ACBA traite beaucoup plus longuement de la question que l'a fait celui de l'AEBA. On dit reconnaître les nombreux avantages de l'école centralisée pourvu que cette centralisation respecte les droits des parents en ce qui concerne la religion et le français. D'après l'ancien régime, le district scolaire décidait où le français s'enseignerait. Cette résolution s'exécutait tout de suite puisqu'elle représentait les désirs des électeurs.

Dans les écoles centralisée ce n'est pas la même chose. On donne alors l'exemple de cinq divisions scolaires unies, dont deux ont plus de la moitié des électeurs. A et B proposent que le français soit enseigné mais C, D et E qui peuvent ne représenter que 35% des électeurs, s'y opposent. La situation qui en résulte n'est pas démocratique et de plus elle est injuste.

L'ACBA s'oppose ensuite aux règlements qui limitent le nombre de maîtres que l'on a le droit d'engager pour l'enseignement du français. On rappelle que le comité de la division ne peut nommer qu'un maître, et un maître seulement, pour donner le cours de français que l'on aurait accepté d'offrir à l'unanimité et cela même si 350 à 400 élèves sont de langue française dans la division. La même situation existe pour l'enseignement de la religion. De plus l'enseignement de la religion ne peut se donner que durant la dernière demi-heure de la journée. Ces restrictions sont une négation directe des droits reconnus aux écoles confessionnelles par l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. On dit alors que l'ACFA croit au contrôle direct des parents et qu'elle s'oppose donc fermement à tout système d'administration scolaire basé sur d'autres intérêts tel The County Act.

On recommande alors que tous les districts locaux qui sont dans les limites d'une école centralisée ne forment qu'un district et donc que les commissaires soient élus ensemble par l'ensemble; que les articles 386 et 392 de l'acte scolaire soient amendés de telle sorte que l'on puisse avoir autant de maîtres que requis pour le français et la religion; que la centralisation des écoles tienne compte des désirs des parents en ce qui concerne le français et la religion. Là où on ne peut respecter leurs désirs, que la commission paie l'instruction à l'école où ces cours se donnent et que les parents choisissent pour leurs enfants. (L.S. 17 sept. 1958, 7)

### *... la Commission royale d'enquête sur l'éducation ...*

Les craintes et les espoirs de l'ACFA dans le dossier de la centralisation vont être oubliés cependant. A compter de novembre 1959, c'est la lutte avec la Commission royale d'enquête sur l'éducation qui va occuper les esprits. Et elle va durer un certain temps. C'est le deuxième grand événement politique qui va marquer la communauté franco-albertaine pendant la période entre 1955 et 1961.

### *..... la Commission est formée .....*

En décembre 1957, l'Honorable A. J. Hooke, secrétaire provincial, en présence de l'Honorable J.J. Bowlen, Lieutenant-Gouverneur de la province, signait une lettre patente par laquelle était formée une commission royale d'enquête sur tout le système scolaire de l'Alberta. L'Honorable Donald Cameron, sénateur était nommé président. Il serait assisté de Wilma Hensen de Calgary, de Ivy Taylor de Wainwright, de John Cormack d'Edmonton, de Norman Douglas de Calgary et de Gordon Mowat d'Edmonton. La commission a pour

but d'étudier les domaines suivants:

- “A. The Commissioners shall study and consider the aims and objectives essential to maintain a proper and adequate education program for pupils of the elementary and secondary schools of the Province;
- B. The Commissioners, having regard to their findings relative to A, above, shall inquire into the various aspects of elementary and secondary education as they relate to the schools of Alberta; and to the extent that they deem it feasible the Commissioners shall, during the course of their inquiry and without restricting their consideration of any aspects, have special regard to the following list of subjects;
- (1) The curricular programs of the several school levels.  
...
  - (2) The attainment of school pupils and the procedures governing their classification and promotion.  
...
  - (3) The extent to which various special services are desirable and necessary, and the nature of those services which should be adopted as integral parts of the education system of the Province.  
...
  - (4) Types of school organization  
...
  - (5) Physical facilities  
...
  - (6) The quality and supply of teachers  
...
  - (7) The relationship of the education system to the requirements of industry and the modern community  
...
  - (8) The economics of education in so far as finance is a factor in respect to an appraisal of the matters enumerated above and other related subjects but exclusive of any detailed study of sources of funds for school purposes or procedures whereby such funds are obtained and distributed and to report thereon to the Lieutenant Governor in Council and to make such recommendations to the Lieutenant Governor in Council as the said Commissioners may in their discretion consider proper and advisable.” (ACFA (I) 2-3)

On invite alors les personnes ou organisations qui le désirent à préparer et à présenter des mémoires à la commission. Il y en aura une soixantaine à Edmonton seulement. Les mémoires doivent être remis au secrétariat au plus tard le 15 avril. La première session aura lieu le 21 avril 1958 à l'auditorium provincial d'Edmonton. Les commissaires vont aussi se rendre dans tous les principaux centres.

..... *les Canadiens-français présentent leurs mémoires* .....

Dans “La Survivance” du 30 avril 1958 on dit que vendredi dernier les Canadiens-français se firent entendre. Le Président Déchène et M. Lavallée ont présenté le mémoire de l'ACFA. Celui de l'AEBA fut présenté par Me Tellier et M. Lavallée. Me Louis Desrochers et les Pères Lacerte, Champagne et Pomerleau ont présenté le mémoire du Collège Saint-Jean. Celui de l'Association des commissaires bilingues sera entendu le 12 septembre prochain. (L.S.30 avril 1958, 1) A la réunion de l'Exécutif du 11 juin 1958, on parle de l'accueil sympathique que les francophones ont reçu des membres de la commission. (C.R.11 juin 1958)

..... *la Commission publie son rapport* .....

L'impression d'avoir été compris va disparaître cependant lorsque la commission va publier son rapport. Même avant de le lire on apprend que John Cormack s'est cru obligé de préparer un rapport minoritaire ce qui nous permet de soupçonner que la thèse et les recommandations du rapport de la majorité ne sont pas très favorables.

..... *Patoine réagit* .....

Dans "La Survivance" du 25 novembre 1959, Jean Patoine va écrire ses premières impressions du rapport de la Commission Cameron. Il rappelle que l'Alberta est une des provinces où les droits de la minorité sont le plus respectés mais il y a danger que nos coreligionnaires s'endorment. Nous avons nos écoles séparées et notre heure de français mais on laisse à une poignée de convaincus le soin de surveiller les intérêts des catholiques et des Canadiens-français.

Le rapport de la commission dit Patoine, réduit à néant les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants et remet à l'Etat toute autorité en cette matière. Il met le gouvernement en garde contre les supposés dangers du double système: système d'écoles publiques et systèmes d'écoles séparées cherchant par là à restreindre le droit des parents et des enfants aux écoles de leur choix. Il cherche à punir les enfants qui étudient leur religion à l'école en leur imposant une demi-heure supplémentaire de classe. Le rapport met le français sur le même pied que le polonais, le russe, l'allemand ou l'italien. On demande de restreindre l'enseignement du français à une demi-heure quotidienne au lieu de l'heure qui était accordée jusqu'à maintenant.

Évidemment il n'est pas question de mettre en doute la bonne foi des auteurs de ce rapport, dit Patoine, mais nous déplorons que leur philosophie soit diamétralement opposée à la nôtre. Nous déplorons aussi qu'ils aient ignoré les demandes des mémoires. Même si on peut supposer qu'ils ignorent tout de l'histoire du Canada il est surprenant de voir qu'ils n'ont pas compris l'influence du français dans la vie canadienne. La vie au Sénat aurait dû élargir les horizons du président, dit aussi Patoine. Nous vivons une époque où l'on prône partout le bilinguisme au Canada. Or le bilinguisme veut dire: anglais-français. Voilà une connaissance élémentaire que les membres de la commission devraient avoir.

Il y a 10 ans, l'Ontario faisait elle aussi une enquête royale sur l'éducation et le rapport contenait des recommandations semblables à celles que nous trouvons dans celui de la Commission Cameron. Le gouvernement de l'Ontario a eu la sagesse de déposer le Rapport Hope sur la tablette et de l'oublier. Patoine précise alors qu'il ne dit pas que toutes les recommandations devraient avoir le même sort. Mais il y en a un certain nombre contre lesquelles les francophones devront lutter. Et c'est ce qu'on se prépare à faire justement.

..... *et les luttes commencent* .....

Au congrès de l'ACFA de novembre 1959, les congressistes adoptent la résolution suivante:

"Les Franco-Albertains réaffirment leurs croyances aux principes chrétiens d'éducation, tel qu'énoncés devant la récente Commission d'enquête sur l'éducation, par les membres de l'Episcopat, les Commissaires des écoles catholiques de la province et par les représentants de l'ACFA et des autres organismes qui se préoccupent de l'enseignement du français et de la religion dans nos écoles.

Les congressistes encouragent leurs compatriotes à prendre connaissance des rapports présentés au Gouvernement de l'Alberta par la Commission Cameron, à les étudier sérieusement et à prendre toutes les mesures appropriées pour

sauvegarder nos droits religieux et français à l'école. Les nôtres devront faire tout en leur pouvoir pour la défense des droits primordiaux des parents en éducation en ce qui concerne le choix de l'école, le programme d'études et les méthodes de pédagogie.

De même devront-ils inlassablement s'efforcer d'obtenir une école de pédagogie ou école normale pour former les professeurs aux méthodes d'enseignement religieux et français et les orienter vers les vrais buts d'une éducation chrétienne. Le nouvel exécutif élu au cours de ce congrès est chargé de former immédiatement un comité pour poursuivre ces mêmes études et faire part de leurs conclusions à toute la population par les moyens appropriés et entreprendre toutes démarches qui s'imposeront." (L.S. 25 nov. 1959, 1)

Dans "La Survivance" du 2 décembre 1959, on dit avoir eu connaissance que Cameron a été interviewé au réseau de télévision de Radio-Canada et que le journal "La Presse" le questionne aussi. Cameron, dit-on encore, cherche à défendre les signataires du rapport majoritaire de l'accusation d'anti-bilinguisme. La preuve dira Cameron c'est qu'en plusieurs endroits dans notre rapport nous recommandons l'enseignement du français à tous nos élèves.

"La Survivance" dira, "Ou bien nous ne savons pas lire ou ces recommandations auxquelles fait allusion Cameron peuvent s'appliquer à l'enseignement de toutes les langues." (L.S. 2 dec. 1959, 1) La Commission Cameron est tellement en faveur du bilinguisme que lorsqu'il s'agit des petits Canadiens-français on demande de réduire l'heure d'enseignement. C'est logique et admirable, dit-on encore.

Cameron dit que la recommandation est mal interprétée. Il admet que la phrase est ambiguë. Pourquoi ne pas l'avoir clarifiée alors?

Toujours selon "La Survivance" lors d'une autre entrevue Cameron aurait dit à peu près ceci: "Nous ne sommes pas contre les catholiques. Tout de même il y a une certaine tendance chez eux à réclamer leurs propres manuels de classe ainsi que leur propre école normale. Alors, vous comprenez, il faut les surveiller."

"La Survivance" du 2 décembre 1959 va alors rappeler que les protestants du Québec ont leurs propres manuels, leurs propres programmes d'études, leurs propres écoles normales et leur comité de l'instruction publique. Or il ne sont que 11,8% de la population totale du Québec alors que les catholiques sont 28,6% de la population de l'Alberta selon les chiffres de 1951. Chose certaine, l'esprit de la loi scolaire nous permet de désirer nos manuels et notre école normale. En effet la loi permet l'enseignement de la religion.

Cameron aurait aussi dit que ses confrères et lui feraient de fortes pressions pour que le gouvernement adopte et mette en pratique les recommandations présentées. Or, dit "La Survivance", c'est aller au-delà de leur tâche qui se limite à collecter des renseignements à codifier et à en tirer des conclusions. Leur pression politique est une "ingérence indue." L'article cité ci-dessus est signé Jean Patoine. (L.S. 2 déc. 1959, 1)

..... *on remercie John Cormack* .....

A la réunion de l'Exécutif du 2 décembre 1959, on acceptera une motion qui demande qu'un vote de félicitations soit adopté à l'adresse de Me John Cormack. Celui-ci a préparé et présenté un rapport minoritaire. On le remercie particulièrement de s'être intéressé non seulement aux droits religieux mais aussi aux droits du français. La motion est de Lavallée/Arès. (C.R. 2 dec. 1959) Dans une lettre du 22 décembre 1959, le Président Déchène informe Me John Cormack de cette motion de l'Exécutif. Il lui remet, par la même occasion, une copie de la résolution.

"It was moved by Mr. Maurice Lavallée, seconded by Dr Aimé Arès that the central Executive of l'ACFA present to Mr. John Cormack, Q.C. a vote of thanks and of congratulations. The Association congratulates him on the courage which he has shown in presenting a minority report following the inquiry conducted by the

Royal Commission on Education in Alberta; the Association congratulates him on the soundness of the educational principles which he has expounded, and on the practical applications which he has made thereof, in his report. The Association expresses its appreciation to Mr. Cormack for having directed his attention not only to the rights of religion, in schools but equally to the rights of the French language, in Alberta.” (Extract from minutes of meeting of Provincial Executive, dec. 2nd 1959) (Déchène, c., 22 déc. 1959)

Le 7 janvier 1960, Me Cormack fera parvenir une lettre de remerciement au Président Déchène. Il écrit:

“It is a source of great satisfaction to me that an organisation such as your own which has contributed much to education in Alberta felt that I had in some small measure achieved my purpose.” (Cormack, c., 7 jan. 1960, 1)

..... *on réagit ailleurs aussi* .....

Dans “La Survivance” du 2 décembre 1959 on publie une revue de presse intitulée “Trop de français en Alberta”. L’article provient du journal “Le Devoir” et est signé Gérard Filion.

En résumé voici ce que l’article contient. Il y a trop de français dans les écoles de l’Alberta. Une heure par jour, de la 3e à la 6e année c’est du temps perdu. La Commission Cameron se propose de réduire cela à une demi-heure. On donne comme raison ce qu’on entend depuis 50 ans: le français est une des nombreuses langues secondes et son usage est très limité dans l’Ouest.

La première affirmation est juste, dit Filion, si on limite son champ de vision aux frontières de l’Alberta. Les Canadiens-français ne représentent que la 4e minorité raciale. Mais pour l’ensemble du pays, la population francophone compte pour 30%. Elle est au 2e rang après ceux d’origine britannique et 5 fois plus nombreuse que n’importe quel autre groupe du pays.

De plus, le français possède des droits historiques et juridiques. Son statut juridique est consacré par la Constitution canadienne. Il est possible comme le dit Cameron que le bilinguisme anglais-français ne soit pas d’une très grande nécessité en Alberta. Mais les jeunes vont-ils demeurer toute leur vie dans cette province?

L’attitude de la Commission Cameron sera l’objet de blâmes sévères dans plusieurs milieux de langue anglaise, dit Filion. Il croit que les grands journaux à Toronto vont parler contre son étroitesse d’esprit.

On rappelle que la minorité anglophone du Québec jouit d’une liberté entière en matière d’organisation scolaire. Malheureusement quand les francophones hors Québec endurent, les anglophones du Québec ne disent rien. Pourtant c’est un peu leur avenir qui se joue à long terme.

Filion termine son article en disant qu’un jour viendra où la force du nombre des francophones leur permettra d’opter entre la participation à part entière à la vie canadienne et l’égalité des droits ou la rupture du pacte confédératif. Il est bon qu’on s’en avise dans certains milieux.

..... *ce que dit le rapport Cameron* .....

Dans “La Survivance” du 9 décembre 1959, on reprend ce que l’ACFA avait demandé dans son mémoire à la Commission Cameron. On cite à nouveau plusieurs sections du mémoire ainsi que les recommandations et les conclusions. On donne aussi le texte officiel de la Commission Cameron sur l’enseignement du français et sur le système des écoles séparées.

“91-That in all schools in which the board by resolution decides to offer a primary

course in one or more languages which represent the mother-tongues in the community, the provisions and status now accorded French be extended to these other languages.

92-That in Grades III-IV inclusive, instruction in a second-language, including French, as a subject of study and not as a language of instruction, be reduced to one-half hour per day.

93-That in Grades VII-XII inclusive, all non-accredited schools be limited to instruction in those language courses prescribed by the Department of Education.

94-That in Grades VII-XII inclusive, in accredited schools, instruction in any modern language, including French, be permitted at local discretion, at public expense, and with a view to both bilingualism and future academic study.

95-That a special committee including language specialists, teachers and education officials, be established to review and guide efforts of accredited schools to study and suggest the best instructional procedures and equipment, and to maintain an aggressive effort in general to foster the study of modern languages. (ACFA (L) 3-4)

268-That the provincial government firmly resist any steps toward a dual school system.

269-That no denomination be granted special representation at the provincial level upon authoritative, regulatory or official policy-making bodies governing public education.

270-That where separate schools exist or are contemplated, controls be implemented to safeguard the scope and quality of the programs of both public and separate schools.

271-That provincial administrative procedures be devised, particularly with respect to school grants, so as to prevent duplicate grants for any phase of school operation in an area where public and separate schools coexist.

272-That with the exceptions of privileges suggested in recommendation 273 the requirements for texts and references, curriculum and teacher training be identical as between the public and separate school systems.

273-That all provisions be applied to public and separate school systems alike.” (ACFA (L) 13-14)

..... *Déchène et Cameron ne sont pas d'accord* .....

Le 15 décembre 1959, Jean Patoine reçoit une lettre adressée à “The Editor “La Survivance”. Elle est signée Donald Cameron, Chairman, Royal Commission on Education. C’est une lettre de 5 pages dactylographiées, simple interligne et elle commence en disant: “ A friend of mine in Montreal has just forwarded a copy of your paper of November 25th containing an editorial over the signature of one, Father Jean Patoine, O.M.I. The editorial could only have been written by someone who has not read the Majority Report of the Royal Commission on Education and, if his source of information, at the time of his writing, was only some newspaper accounts, or a reading of the Minority Report, there could be grounds for his misunderstanding and misinterpretation.

To be brief - let me state categorically that the majority members of the Commission are all respected and responsible citizens of Alberta and they are neither anti-Catholic nor anti-French. Such an accusation is false, mischievous and irresponsible, regardless of who makes it and there is not one jot or tittle of evidence to support such a statement.” (Cameron, c., 15 dec., 1959)

Bien que la lettre soit des plus intéressante, nous ne pouvons pas toute la reprendre ici. Nous nous limitons donc à citer quelques paragraphes de la section qui traite de l’enseignement du français.

“The suggestion that the majority Commissioners had recommended the curtailment of French in the Public Schools was one of the most irresponsible examples of bad reporting seen for some time because, instead of curtailing the teaching of French, the Commissioners have recommended that the amount of French taught in High Schools be increased from two years to three years in all schools, and that, in accredited schools where qualified staff are available, it should be taught from grades VII to XII and, if the School Board so decrees and there is sufficient demand, French can be taught as early as Grade one. The suggestion that the Commissioners recommended curtailment of French comes from an admittedly, badly-phrased recommendation, namely: Rec. 92 p.186:

“That in Grades III-VI inclusive, instruction in a second language, including French, as a subject of study and not as a language of instruction, be reduced to one-half hour per day.”

The point that is overlooked here is that, in the case of French, the students affected would already be French-speaking and it was felt that, as they could already speak French, they might better spend the extra half hour learning English, which is the official language of the Public Schools in Alberta. Such students would still be subject to three years’ minimum French in non-accredited High Schools and might have five or more years in accredited schools.”

(Cameron, c., 15 dec. 1959, 3)

Le sénateur Cameron va aussi réagir aux commentaires que le Père Patoine a faits à son sujet.

“The writer of the editorial goes on to make a personal reference to myself as Chairman of the Commission. I can assure him that my knowledge of and warm regard for the contribution of French Canada to the cultural life of our country is second to none and during my entire career I have done my best to strengthen the bonds of understanding between the two cultures and will continue to do so. As an example of the practical kinds of contribution I have tried to make, may I cite the French language programmes which I started and carried over Radio Station CKUA for many years in the 1930’s. At one time 2 500 people were registered in the courses studying French by radio...

In 1940, in cooperation with the Alberta Association of Teachers of French, I started the Oral French Division of the Banff School of Fine Arts. I have carried that division at a financial loss, year after year, because I believe it important to Canada that more Canadians and, particularly, teachers, be able to speak and understand French.” (Cameron, c., 15 dec. 1959, 5)

Le 5 janvier 1960, le Président Déchène répond à la lettre du Sénateur Cameron.

“...The Newspaper therefore, reflects the views of the Association. For that reason I take the liberty of answering your letter, which Father Patoine has, I believe,

already acknowledged.

...I have read very carefully the Editorial in the November 25th issue of "La Survivance."

...Upon reviewing the article nowhere can I find an accusation, that the majority of the members of the Commission are "anti-Catholic or anti-French". The only personal reference to yourself mentions the fact that you are a member of the Senate of Canada, and the author had expected this position to help you understand the influence of French in Canada and to widen your views in this respect. The article also deplores the fact that the members of the Commission have a philosophy of education opposite to ours and this leads them to reject the more favourable treatment for Catholics and French Canadians in Alberta. I cannot agree that these views as contained in Father Patoine's article in "La Survivance" constitute "aspersions cast by the editorialist on the chairman's philosophic training and experience" or "extreme misrepresentation of the entire spirit and intent of the report". I suggest to you that they consist of fair comment on behalf of a group whose representations were not accepted by the Commission and they discuss a public document which by its very nature is open to discussion and subject for differences of opinion. I am sure you agree that the Royal Commission of Education is a public body and that its report falls in the public domain. And since your own elevation to the Senate I suggest that the opinions which you express publicly are open to criticism and discussion, in the same way as those of any other Statesman or public figure. From your double position therefore, as Chairman of the Royal Commission and as member of the Senate, it was to be expected that public comment would follow the publication of the report." (Déchène, c., 5 jan. 1960, 1)

Le 19 janvier 1960 le Sénateur Cameron répond à la lettre du Président Déchène.

Il dit:

"You are quite right that the article by Father Patoine did not come outright and accuse the majority members of the Commission of being anti-French and anti-Catholic, but there was innuendo to this effect.

With respect to the controversial Rec. 92 many people did not realize that the students affected by this Recommendation were already French-speaking, because French was their mother tongue. The majority Commissioners felt, and their view was concurred in by many teachers and superintendents, that because these students were already French-speaking, in an area where French-speaking people are a very small part of the population, it would be more advantageous to these students to spend the half-hour per day taken from French on English in Grades III to VI knowing that the effect of the other recommendations would be that these same students should or could get much more French in the junior and senior High School if the School Board wished them to have it. And in a French-speaking district particularly, it is obvious that any intelligent School Board would see that the additional teaching in French would be carried out.

In other words, the majority Commissioners, on the base of the best expert evidence available to them believed that one-half hour per day instead of one hour was enough to preserve the native tongue, or bilingualism of the student who was already French-speaking or German-speaking, and that it would be more advantageous to the student during Grades III to VI to use the extra half-hour on English. Then, in the junior and senior high schools he could get more French than ever before." (Cameron, c., 19 jan. 1960, 4)

Le 10 février 1960, le Président Déchène répond:

"I hesitated to answer because I doubted if our discussion would serve any useful

purpose. Also I had considered our exchange of letters to be private, but it has now come to my attention that a number of my friends have received copies of your letters to me, and to Father Patoine, but not of my own letter of January 5th, and of the original article in "La Survivance" which prompted our exchange of correspondence. You will therefore allow me, I am sure, to take the liberty of forwarding copies of these additional documents to those who have mentioned it to me, so that they will have the whole material before them.

The chief point at issue between us I believe, is the teaching of the French language to children of French-speaking Parents. We clearly realize that the Majority Report does favour the teaching of French to others, and that these recommendations would provide an opportunity for many to obtain a better knowledge of French. We remain convinced however, with respect to French-speaking pupils that the existing one hour of French is not sufficient, and that more could be done under a program similar to that adopted in Ontario, without interfering with their other studies." (Déchène, 10 fév. 1960, 1)

Le 15 février 1960, Me Déchène écrit au Révérend Monsignor C.J. Foran, Saint-Anthony's Church. Déchène lui dit que Jo Moreau lui a indiqué qu'il avait reçu des copies des lettres écrites par le Sénateur et adressées au Président Déchène. Cameron aurait aussi dit que ces lettres lui avaient été envoyées à la suggestion de Monsignor Foran. Le Dr Moreau cependant n'a pas reçu une copie des lettres que j'ai écrites. Je vous en fais parvenir une copie ainsi qu'une copie de la traduction de l'article écrit par le Père Patoine le 25 novembre dernier. (Le Président Déchène enverra aussi une copie des lettres qu'il a écrites au Sénateur, à M. Lemieux, à John Cormack, au Dr Moreau et au Dr Claire d'Edmonton.)

Mais il y a un malentendu, dit le Reverend Foran. Il répond le 16 février et dit ceci:

"In reply to a letter from Senator Cameron enclosing a copy of a letter written by him and addressed to The Editor, "La Survivance," I suggested that he send copies to a number of people, Dr Moreau and yourself included. There was no mention of any correspondance between yourself and the Senator as I did not know at the time that such correspondance was being held." (Foran, c., 16 fév. 1960)

Le 23 février il y a une autre lettre du Sénateur Cameron adressée au Président Déchène. Écrite sur du papier avec en-tête du Banff School of Fine Arts la lettre compte trois pages, simples interlignes.

"You refer to your previous letters as being private. You wrote it as President of the Association and in connection with an article which was not only sent to the subscribers in Alberta but was sent to people whom I know in Quebec with a request that it be disseminated as widely as possible in Quebec. This doesn't seem very much like a private matter to me. Had you indicated you wished our letter to be private I should of course have respected your wishes...

...I can assure you without fear of contradiction that if the recommendations of the Commission as I have amplified them to you and on the public platform, are implemented by the government, the result will be to increase the amount of French taught in Alberta schools by several hundred per cent. The place of French as the second language after English will be greatly reinforced, and contrary to what some people who do not know what they are talking about have said, no other language will achieve the status of French as the second language of our country, even though provision is made to keep alive the mother tongues of several ethnic groups...

...At the same time I extend a cordial invitation to yourself or your associates to attend one of the weekly soirées of the Oral French section of the Banff School between July 4th and August 13th next." (Cameron, c., 23 fév. 1960, 2)

..... *on prépare un autre mémoire* .....

Les luttes contre les recommandations du rapport de la Commission Cameron vont aussi être menées au sein du comité de l'éducation. Les membres de ce comité vont se réunir deux fois, le 13 décembre et le 10 janvier. Leur travail porte sur le rapport Cameron. Après en avoir fait l'étude, le comité de l'éducation va nommer un sous-comité qui prépare le texte d'un mémoire qui sera présenté aux membres du Cabinet. Ce sous-comité est composé du président du comité Roger Motut, le R.P. Lacerte, Sr St-Daniel et le R.P. Patoine.

Dans le compte rendu de l'Exécutif du 18 mai 1960, on rapporte qu'après avoir fait quelques corrections de détail, le mémoire préparé fut accepté à l'unanimité. Le 28 octobre 1960, le Président Déchène rédige en anglais un nouveau texte de mémoire basé sur celui préparé par le comité d'éducation. Le texte est remis au comité d'éducation qui devra prendre une décision définitive et décider à qui et comment ce mémoire devra être présenté.

L'ébauche du mémoire préparé contient les sections suivantes:

"Immediately upon the publication of the two reports of the Commission, we have conducted a thorough study of both texts. We were surprised to find that recommendations of the Majority Report in no way reflect the legitimate aspirations of the French-speaking population of Alberta. That is the reason we wish to submit this new brief to the Honourable Minister of Education hoping to receive his favourable consideration.

...We have absolutely no objection to allowing new Canadians to conserve their culture by the studying of their language. But we cannot admit that the hour of French authorized by the School Act should be reduced by one-half. This hour of French remains a minimum requirement and any recommendation tending to restrict this teaching will meet strong opposition on the part of this Association.

...This special status is explained in a pamphlet published by the Department of Education and entitled "A Primary Course in French for Grades 1 to 9".

In the hope of solving the pedagogical problem mentioned above, we renew the request which we had made to the Royal Commission as follows;

That we might be allowed to try, as an experiment in some of our schools, the system employed in the bilingual schools of Ontario which has operated satisfactorily for a number of years. This trial would be on an experimental basis under the guidance and supervision of the Department of Education. If it gives the satisfactory results which we expect, it could then be applied in all bilingual schools. The method in use in Ontario has a great advantage of allowing pupils to acquire quickly and easily a much wider bilingual vocabulary.

Essentially, it consists in teaching all the subjects on the program alternatively in both languages. Thus, for example, history, geography, mathematics, social studies are taught one day in English and the following day in French with a review of the preceding day's lessons in the other language....

At first sight, this recommendation which the French Canadian Association of Alberta submits to the Minister of Education may appear to be revolutionary. It is. If it exceeds the recommendation in the Majority Report it is in conformity, however, with a principle expressed in the same report, which reads "French should and does enjoy a special status in Alberta." On the other hand, the Minority Report affirms "there is plenty of indication that perhaps more time should be devoted to the teaching of French."

This Association has been very pleased to note that the Department of Education and the Government in general have been proceeding cautiously in implementing the Cameron report. It is for this reason, that we take the liberty of making these recommendations..."(ACFA(M) 3-5)

En août 1960, Déchène fait parvenir le mémoire au Ministre de l'éducation l'Honorable A. Aalborg. Dans la lettre qui accompagne le mémoire il dit:

“We are happy to note that an opportunity has been afforded for various interested groups of making their views known to the Government and we trust that it is not too late for the recommendations contained in the enclosed brief to be studied and put into effect at an early date.” (Déchène, c., 6 août 1960)

..... *le Conseil de vie française réagit aussi au rapport Cameron* .....

En mai 1960, le Conseil de vie française va protester contre trois recommandations du Rapport Cameron car elles atteignent tous les Canadiens-français. (C.R. 15 mai 1960)

... *d'autres événements politiques* ...

Voilà donc le résumé de deux grands événements politiques qui se sont produits pendant le mandat à la présidence de l'ACFA du Juge Déchène: le County Act et la Commission royale d'enquête. Ce ne sont pas les seuls événements politiques qui vont se produire dans le domaine de l'éducation pendant la période entre 1955 et 1961, cependant. Il y aura, ici et là, d'autres petits événements. Par exemple, le 2 mars 1961, le Président Déchène va écrire à l'Editeur du Edmonton Journal.

“Your editorial of March is entitled “Start Young in Foreign Tongue” comments on the Department of Education’s decision to reinstate three years of French in High Schools. This Association agrees with you on the advantages of studying languages in early childhood. You overlook, however, the results obtained by many thousands of Alberta students in Elementary grades under the provision of The School Act.

We wonder why you persist in applying the word Foreign to the French language. It is an official language in Canada. You may have your own views on the effect of Section 133 of the B.N.A. Act, but you cannot deny its existence.

You also know, or should know that it is the mother tongue of approximately one-third of the population of Canada, that thousands of French-speaking Canadians live in every Province, and that this language has been spoken in Canada for over three centuries.

If French is a foreign tongue in Canada, can you think of a language that is not?” (Déchène, c., 2 mars 1961)

Il y aura aussi la lettre du Président Déchène à l'Honorable A. Aalborg., Minister of Education dans laquelle Déchène lui demande pourquoi il n'y a pas de surintendants bilingues qui ont été nommés.

“...noted with some concern the fact that no bilingual school superintendents have been appointed in recent years, notwithstanding the fact that vacancies have occurred in school divisions where French-speaking electors form a substantial proportion of the population.

It was the belief of the members of the executive that there is a considerable number of French-speaking educators who possess the academic training and experience which might qualify them for promotion as school superintendents. My executive is not suggesting that promotion should be made on that basis alone...in school divisions where there exists a number of schools in which the teaching of French and religion is carried out in accordance with the School Act, it would be of great assistance to School Boards, Teachers and pupils if the superintendent appointed by your Department could speak French.” (Déchène, c., 15 oct. 1957)

### *...conclusion*

C'est ici que se termine notre section sur le dossier éducation. Bien que nous n'ayons pas tout dit nous espérons avoir résumé les faits saillants qui se sont produits entre 1955 et 1961. Nous voulions décrire le travail des divers associations, regroupements et comités qui ont oeuvré dans le domaine de l'enseignement du français et de la religion lors de cette même époque. Il y aurait eu bien d'autres choses à dire mais nous espérons avoir dit l'essentiel.

C'est ici, aussi, que se termine notre section sur les grands dossiers qui occupent l'ACFA et ses associations soeurs pendant le mandat à la présidence de Son Honneur le Juge Déchène. Que de travail et cela dans une si grande variété de domaine. Tout ça pour pouvoir vivre une vie française en Alberta. Jamais nous ne pourrons dire que les gens n'ont pas fait les efforts nécessaires pour rester fidèle à leur langue et à leur culture. C'est nous maintenant qui bénéficions de ce travail. Ce qu'ils ont construit, encouragé et préservé nous l'avons reçu en héritage.

## CHAPITRE QUATRE

### La vie politique externe de l'ACFA

#### Introduction

Au début du présent travail nous avons annoncé que nous voulions aussi traiter de la relation que l'ACFA entretenait avec les autres associations francophones du Canada, avec l'Etat et avec les institutions de la majorité et cela pendant la période qui marque le mandat comme président de Son Honneur le Juge Déchène. C'est ce que nous avons appelé la vie politique externe de l'Association.

Nos lecteurs se souviendront aussi que pour nous le terme politique se réfère à tout ce qui relève de l'établissement et de la réalisation d'objectifs. Nous consacrons donc le présent chapitre à l'étude de ce deuxième visage de l'ACFA le premier étant celui de la vie interne.

Nous nous proposons donc de regarder un à un les sujets suivants: la situation qui existe dans les autres communautés francophones minoritaires au moment de la présidence du Juge Déchène; l'ACFA et quelques-unes des associations francophones provinciales et nationales de l'époque; l'ACFA et le Conseil de la vie française en Amérique; l'ACFA et l'ACELF; le voyage de liaison française; les efforts de l'ACFA dans le but de se faire connaître et l'ACFA et le Québec.

#### La situation qui existe dans les autres communautés francophones minoritaires

##### *... introduction*

Quelle est la situation dans les autres communautés francophones minoritaires en Amérique en 1957? Nous avons eu la bonne chance de pouvoir retrouver dans "La Survivance" une communication de Me Paul Gouin, le président du Conseil de la vie française de l'époque. Dans cet article, Me Gouin fait le bilan de chacune des communautés francophones minoritaires.

##### *... l'Acadie*

En 1755, 12 000 Acadiens sont déportés. Les liens familiaux sont brisés, les époux séparés, les enfants arrachés à leurs parents, isolés les uns des autres, dispersés sur les côtes du Maine, en Angleterre puis en France. Ils vont revenir contingent après contingent. Les uns vont s'établir en Louisiane, d'autres en Acadie et deux siècles plus tard ils auront reconquis les provinces maritimes.

Ils forment un peuple de 300 000 individus avec épiscopat, université, maisons d'éducation, presse, radio, sociétés nationales, mutuelles coopératives. L'évêque actuel est Mgr Norbert Robichaux archevêque de Moncton. Mgr Camille Leblanc est l'évêque de Bathurst, Mgr Albert Leménager est évêque de Yarmouth et Mgr Roméo Gagnon est évêque d'Edmunston. Il y a 42 communautés religieuses, 31 institutions d'enseignement, collèges classiques et écoles normales ou supérieures. L'Évangéline est le journal quotidien. Il y a un poste français de Radio-Canada à Moncton. La Société mutuelle l'Assomption comptait en 1962, 63 000 membres et un actif de onze millions de dollars. Il y a une soixantaine de coopératives avec un chiffre d'affaires de plusieurs millions de dollars par année. C'est le miracle de la reconquête acadienne, dit Me Gouin. (L.S. 20 mars 1957, 3)

### *... l'Ontario*

L'Ontario compte 500 000 individus; c'est le groupe le plus important hors du Québec. En 1952, au 3e congrès de la langue française la population franco-ontarienne avait 145 paroisses et 14 missions. On dira à l'époque que c'est la paroisse qui a sauvé nos gens, là où les fidèles peuvent être desservis dans leurs traditions. Le clergé est dirigé par Mgr Marie-Joseph Lemieux, archevêque d'Ottawa. Mgr Rosario Brodeur est évêque d'Alexandria; Mgr Louis Lévesque est évêque de Hearst et Mgr Maxime Tessier est évêque de Timmins.

Au premier rang des organisations laïques il faut placer l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario qui réunit dans son comité exécutif des représentants de toutes les associations franco-ontariennes. Depuis 1910 elle est à la première ligne de défense des intérêts catholiques et français. C'est elle qui a mené la lutte contre le fameux règlement 17. (L.S. 20 mars 1957, 3)

### *... le Manitoba*

Au Manitoba, nous dit Me Gouin, Mgr Maurice Baudoux est l'archevêque de Saint-Boniface et Mgr Paul Dumouchel est le Vicaire Apostolique du Keewatin.

L'Association d'éducation est la cellule maîtresse. Elle réunit 66 000 compatriotes. Au dernier congrès, le 7 octobre dernier, on notait un gain important: la reconnaissance officielle du français à partir de la 4e année. Il y a un concours annuel de français et une vingtaine de festivals de la chanson. Il y a des séances de cinéma, un poste de radio et un journal hebdomadaire. En 1950, à la campagne de Saint-Boniface on a réuni \$350 000. En 1952, lorsque la campagne était en faveur de l'hôpital de Saint-Boniface les Canadiens-français ont souscrit \$175 000 et \$125 000 en 1955 pour la construction d'un gymnase au Collège. Avant cela il y avait eu \$85 000 pour Radio-Boniface Ltée. (L.S. 20 mars 1957, 3)

### *... la Saskatchewan*

En Saskatchewan, c'est M. Antonio de Margerie qui nous a communiqué les informations, nous dit Gouin. Au recensement de 1951, il y avait 51 930 francophones. Deux des cinq diocèses de la province ont surtout une population francophone et les évêques de langue française sont Mgr Aimé Decosse de Gravelbourg et Mrg Léo Blais de Prince-Albert. Il y a 62 paroisses dont 35 au Nord et 27 au Sud.

La loi permet l'enseignement du français une heure par jour là où les commissaires locaux autorisent cet enseignement. Les autorités n'ont jamais rien fait pour rendre opérant cet article de la loi. L'organisation principale de défense est l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan. Cette association se substitue au Ministère de l'instruction publique et organise l'enseignement du français. Le journal est "Le Patriote" et il y a deux postes de radio: un à Gravelbourg et l'autre à Saskatoon. (L.S. 20 mars 1957, 3)

### *... la Colombie britannique*

En Colombie il y a 41 000 francophones réunis en quatre paroisses françaises ou bilingues: Notre-Dame de Lourdes à Maillardville fondée en 1910, Saint-Sacrement de Vancouver fondée le 24 juin 1946; Notre-Dame de Fatima à Maillardville établie à l'automne de 1946 et Notre-Dame des Victoires à Port Alberni fondée en 1950. Il y aura bientôt deux autres paroisses: une à New Westminster et l'autre à Victoria.

Il y a 6 maisons d'enseignement du français, un concours interscolaire de français et un festival de la bonne chanson. Des cours privés de français ont été organisés à Victoria et à Duncan. Trente bourses d'études sont accordées à des jeunes par les universités, collèges, séminaires et autres institutions du Québec et des Prairies. La Fédération canadienne-française de la Colombie est l'âme dirigeante. (L.S. 20 mars 1957, 3)

### *... la Nouvelle-Angleterre*

En Nouvelle-Angleterre il y a près de deux millions de francophones. En 1952, ils possédaient 30 caisses populaires d'un actif d'au-delà de \$300 000. Il y a quatre grandes sociétés mutuelles réunissant près de 125 000 membres et valant \$25 000. Il y a 28 hôpitaux et hospices. Il y a une presse de langue française comprenant 21 publications dont 2 quotidiens, 10 hebdomadaires, 9 revues et bulletins mensuels. Il y a une vingtaine d'émissions radiophoniques françaises à raison d'une heure par semaine dans les principaux centres. Sous la direction du Conseil d'orientation franco-américain, on lutte pour le maintien et le développement des institutions franco-américaines.

En Louisiane, un million de francophones maintiennent 59 paroisses françaises dont 14 dans le diocèse de la Nouvelle-Orléans et 45 dans celui de Lafayette. Il n'y a pas d'organisation patriotiques mais il y a de nombreux comités culturels comme le Cercle français Southwestern, France-Amérique de la Louisiane, l'Athénée Louisianais etc.. Ces sociétés travaillent à maintenir la langue et la culture et l'esprit français en Louisiane. (L.S. 20 mars 1957, 3)

### *... l'Alberta*

En 1952, il y a 56 195 francophones en Alberta. En 1957, il y a 51 930 francophones dont 23 877 dans le diocèse d'Edmonton, 11 943 dans le diocèse de Saint-Paul, 10 252 dans le diocèse de Calgary et 9 802 dans le diocèse de Grouard. (L.S. 26 nov. 1958, 3) Il y a deux évêques francophones, Mgr Lussier et le Vicaire apostolique de Grouard, Mgr Routhier.

L'ACFA est l'association-mère qui joue le rôle d'une fédération pour tous les mouvements français. L'ACFA organise un concours pour 3 500 jeunes. Il y a aussi les examens de catéchisme. Il y a les visiteurs des écoles et l'ACFA a créé l'AEBA. On organise des cours chaque été pour les enseignants. Il y a des congrès régionaux, des bourses d'études, des festivals de la bonne chanson. "La Survivance" compte 25 ans d'existence et un poste de radio pour lequel les francophones ont versé \$140 000. Le mouvement de la Relève albertaine comptait plus de 600 jeunes à son dernier congrès.

En septembre 1957, le Cercle "Edmonton" de l'ACFA fait le recensement de tous les Canadiens-français d'Edmonton. Un questionnaire a été préparé et adressé aux 2 734 personnes dont les noms ont une assonance française et qui figurent sur la liste électorale de la ville.

Au-delà de 800 lettres furent retournées sans avoir atteint leurs destinataires; un peu plus de 20% de ceux qui ont reçu un questionnaire ont répondu. Ceux qui ont répondu sont des gens dont à peu près personne n'avait jamais entendu parler. Des 543 réponses reçues, 528 affirment qu'ils parlent le français et 532 le comprennent, 410 sont mariés et dans ces foyers nous retrouvons 833 enfants dont 403 vont à l'école. Seulement 131 fréquentent une école où l'on enseigne le français. On accepte que l'étude ne donne qu'une idée incomplète de la situation et qu'un travail énorme reste à être fait dans ce domaine. (L.S. 18 sept. 1957, 2)

## **L'ACFA et les autres associations**

### *... introduction*

L'ACFA va entretenir des relations avec un bon nombre d'associations francophones tant locales que provinciales et nationales. En ce qui concerne les associations albertaines, nous ne reviendrons pas sur la relation qui existe entre l'ACFA et des associations telles que l'AEBA, la Relève, etc... ayant déjà longuement parlé de cela. Mais il y en a d'autres et nous avons choisi un exemple afin d'illustrer cet aspect de la vie de l'ACFA.

### *... l'Alliance française*

Parmi ces autres associations albertaines il y a l'Alliance française dont le président en 1956 est le Dr E.J.H. Green de The University of Alberta. Il sera remplacé la même année par M. Albert Leblanquis. Dans "La Survivance" du 21 novembre 1956, on souligne le travail que l'Alliance fait elle aussi pour le maintien et la propagation de la langue et culture française. (L.S. 21 nov. 1956, 5) L'Alliance va entretenir des liens d'amitié avec l'ACFA. On est invité aux spectacles, aux soirées, on se parle et on s'appuie.

### *... les associations francophones des autres provinces*

Du côté des autres provinces on prend aussi le temps de s'appuyer et de se parler. Il y d'abord la présence des représentants des autres provinces au congrès de l'ACFA.

### *... l'ACFA visite les autres provinces ...*

Mais l'ACFA va aussi visiter les autres. En décembre 1955, on rapporte que Déchène assiste au congrès de l'association canadienne-française de la Saskatchewan à Gravelbourg. (C.R.14 déc. 1955) En octobre 1956, le Président Déchène fait rapport de son voyage à Gravelbourg où il a représenté l'ACFA lors de l'inauguration d'un nouveau transmetteur permettant au poste CFRG d'irradier à 5 000 watts. M. Bernardin Gagnon représentait CHFA à la même occasion. (C.R. 17 oct. 1956) En octobre 1957, M. Antonio de Margerie invite l'ACFA à envoyer un délégué au congrès de l'Association catholique franco-canadienne à Prince-Albert les 27-28 et 29 octobre prochains. C'est le Président Déchène qui va s'y rendre. (C.R. 4 oct. 1957)

En octobre 1959, à la réunion de l'Exécutif de l'ACFA, le président cherche des représentants pour assister aux congrès provinciaux du Manitoba et de la Saskatchewan. M. Trottier, lui, ira à Maillardville en Colombie où il représentera l'ACFA et l'Assurance-vie Desjardins. C'est Desjardins qui va payer ses dépenses. Me Tellier ira à Gravelbourg. (C.R. 7 oct. 1959)

### *... la Fédération canadienne-française de l'Ouest ...*

En ce qui a trait aux relations qui existent entre l'ACFA et ses associations-soeurs dans les autres provinces, on fera plus que se parler lors des divers congrès. En octobre 1960, on annonce à la réunion de l'Exécutif de l'ACFA que le 12 novembre prochain se tiendra à Saskatoon une réunion des représentants des associations nationales des 4 provinces de l'Ouest. Le but de cette réunion est de poser les bases d'une fédération. (C.R. 28 oct. 1960)

Le 23 novembre 1960, "La Survivance" rapporte qu'un projet d'une Fédération canadienne-française dans les Prairies est lancé et approuvé en principe lors d'une assemblée interprovinciale tenue à Saskatoon sous la présidence de Léo Rémillard. La résolution a été votée à l'unanimité par les 12 représentants présents. Les présidents des 4 associations de l'Ouest agiront comme comité exécutif provisoire et M. Préfontaine comme secrétaire exécutif. On suggère qu'en plus des présidents, qu'il y ait 2 représentants par province. Le Père Patoine s'occupera de la liaison avec la Colombie qui malheureusement n'était pas représentée à la réunion. (L.S. 23 nov. 1960, 1)

On propose dans un avenir rapproché un rapport spécial au Conseil de la vie française et la préparation d'un mémoire conjoint à destination du Québec. On discute alors de l'établissement par la province de Québec d'un Ministère des affaires culturelles et des moyens qui permettraient à un tel bureau de venir efficacement en aide à l'Ouest. La Fédération s'occupera aussi de la question de citoyenneté que pose le prochain recensement. Les participants ont insisté sur l'importance de la coordination des efforts, la mise en commun des connaissances et l'utilité d'un porte-parole. Mais le travail le plus urgent est celui de la refrancisation par une campagne massive. (L.S. 23 nov. 1960, 1)

A la réunion de l'Exécutif du 26 mai 1961, on rapporte que le 13 mai 1961, la Fédération a été définitivement fondée. Léo Rémillard en sera le président et le Père Patoine est nommé secrétaire-trésorier. Chaque association devra contribuer la somme de \$50. Déchène est chargé de préparer un brouillon de Constitution. Et comme premier geste concret chaque province va préparer un mémoire à l'adresse du Ministère culturel du Québec et ces quatre mémoires seront fondus en un seul et envoyé au nom de la Fédération. (C.R. 26 mai 1961)

### *... l'ACFA et la Société canadienne d'établissement rural*

En ce qui a trait aux associations nationales on sait que l'ACFA va, pendant de nombreuses années, envoyer un représentant à l'assemblée annuelle de la Société canadienne d'établissement rural. En mars 1955, suite à l'invitation de la Société, on propose le nom de l'abbé Gérard Bouchard à titre de délégué à l'assemblée annuelle des actionnaires. Il sera remplacé par le Père Clément Desrochers. (C.R. 4 mars 1955)

En décembre 1955, l'abbé Bouchard fera rapport des principaux problèmes discutés lors du congrès de la Société canadienne d'établissement rural. Il dit que la Société intensifie son travail et le temps n'est pas loin où notre association sera en mesure d'aider nos groupements de manière pratique et concrète. (C.R. 14 déc. 1955) En février 1961, l'abbé Bouchard sera à nouveau proposé comme délégué à l'assemblée annuelle de la Société qui doit avoir lieu à Montréal en mars. (C.R. 3 fev. 1961)

### *... l'ACFA et le Conseil canadien de la coopération*

L'ACFA va recevoir les délégués du Conseil canadien de la coopération en octobre 1956. C'est la première fois que cet organisme national tient ses assises en Alberta. Nos lecteurs se souviendront de ce congrès pour en avoir pris connaissance lors de notre description du travail de l'Assurance-vie Desjardins en Alberta. C'est lors du congrès du Conseil canadien de la coopération en Alberta qu'Alfred Rouleau, directeur général de l'Assurance-vie Desjardins, va rencontrer les gens de l'ACFA pour la première fois.

Suite à ce congrès, en octobre 1956, l'ACFA va nommer un comité qui verra à la réorganisation du Conseil albertain de la coopération. Lors de la première rencontre où il est question de la création de ce comité, on parlera surtout de M. Laurent Hébert de Morinville comme étant celui qui serait invité à diriger ce comité de création. (L.S. 31 oct. 1956, 1 et 8)

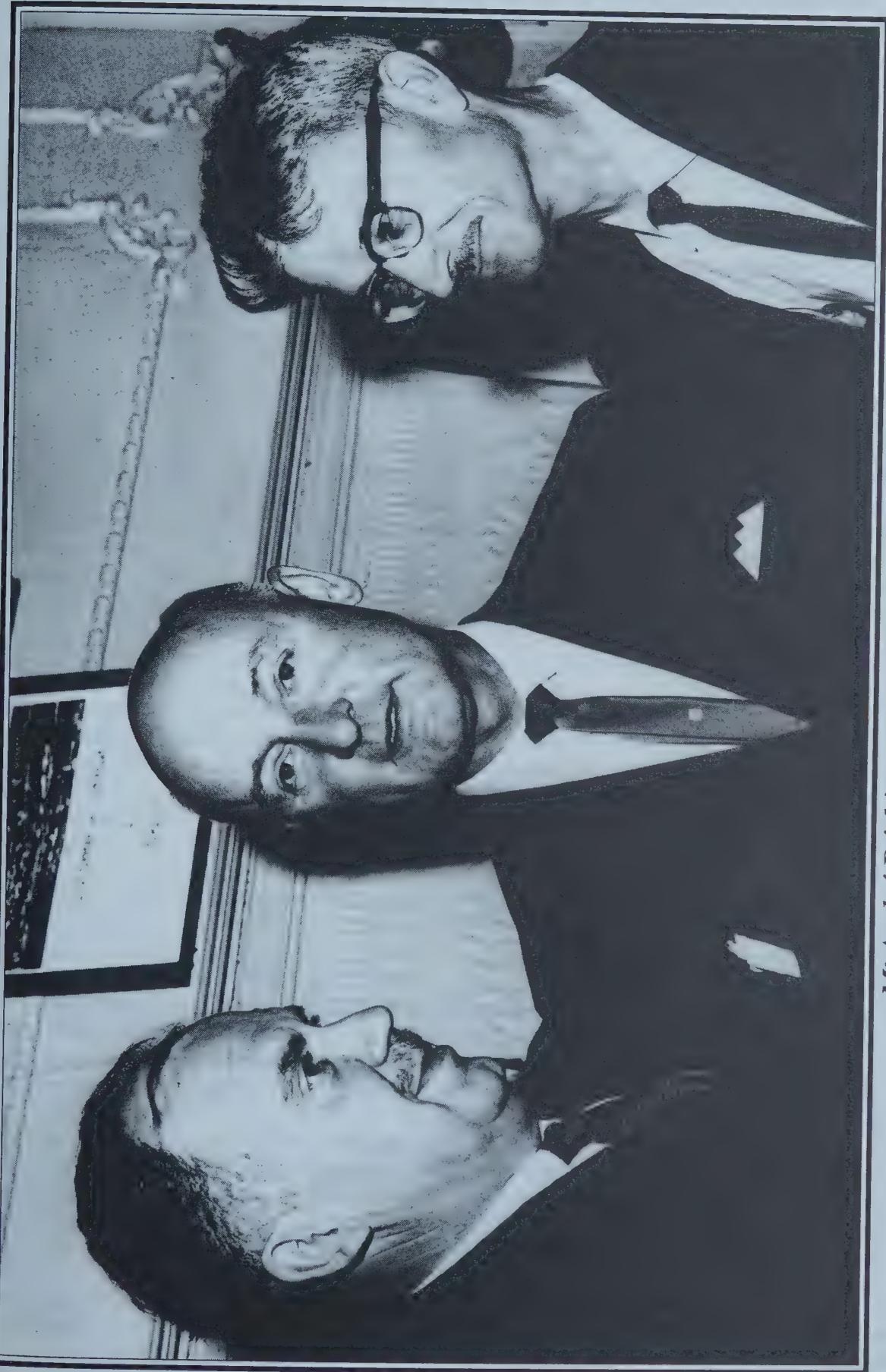
Le lendemain du congrès, une lettre est préparée et envoyée à tous les présidents et secrétaires des cercles locaux de l'ACFA leur demandant d'indiquer les noms de ceux, qui, dans leur milieu, s'intéressent activement à la coopération. On dit que l'Exécutif de l'ACFA utilisera les noms reçus à titre de guide dans le choix des personnes qui seront appelées à agir comme membres du comité de réorganisation du Conseil albertain de la coopération. (L.S. 31 oct. 1956, 1 et 8)

### *... l'ACFA et le Conseil de la vie française en Amérique*

L'ACFA a aussi une excellente relation avec le Conseil de la vie française. Fondé en 1937, le Conseil a pour but de seconder ou de susciter des activités françaises au sein des groupements français tant au Canada qu'aux Etats-Unis. (L.S. 20 mars 1957, 3) Lors d'une communication de son président, Me Paul Gouin, en mars 1957, celui-ci dira que le Conseil de la vie française en Amérique a pour mission de soutenir les intérêts matériels et spirituels de la race française au Canada et aux Etats-Unis, de défendre les droits de sa langue, de conserver avec fidélité l'héritage des ancêtres. (L.S. 20 mars 1957, 3)

Lors de nos entretiens, le Juge Déchène nous a parlé du Conseil de la vie française.

“Le Conseil de la vie française a été fondé...Il y a eu un grand congrès de la langue française à Québec. J'ai un livre ici qui a résulté de cette fondation-là. Je ne me



*M<sup>e</sup> André Déchène et les officiers de l'Exécutif  
du Conseil de vie française en Amérique*

souviens pas exactement de l'année, ce doit être dans les années '30 peut-être. A la suite de ce congrès-là il y a eu des représentants des Etats-Unis, de l'Ouest, des provinces Maritimes. Il s'est formé une association qui s'appelait et s'appelle encore d'ailleurs le Conseil de la vie française en Amérique.

L'âme dirigeante, l'organisateur de cela, c'était l'abbé Paul-Émile Gosselin. Il faisait vivre cette organisation-là. Il publiait régulièrement une petite publication qui s'appelait "Vie française" à laquelle les officiers contribuaient.

Toutes les provinces du Canada étaient représentées au Conseil. Notre représentant nous, c'était le Dr Beauchemin qui a été là pendant douze-quinze ans je pense. Ensuite je lui ai succédé, je crois. Moi j'ai été là cinq ou six ans. J'ai été président pendant deux-trois ans et mon successeur a été et est encore Roger Motut. ...un autre qui a été très actif dans l'Ouest, c'était Aimé Marcotte de la Saskatchewan qui a fait carrière à Radio-Canda. Lui aussi est devenu président du Conseil et je vois dans les journaux qu'il s'est retiré dernièrement. Du Manitoba, je ne me souviens pas exactement des représentants mais, il y en avait. Roland Couture en était et peut-être des gens un peu plus âgés qui l'ont précédé, dont le nom m'échappe. En Colombie on avait des représentants, évidemment l'Ontario et les provinces maritimes.

Alors ce conseil-là se réunissait. Il y avait des comités qui se réunissaient assez souvent. Il y avait une assemblée annuelle, réunion annuelle où tous les ...

Normalement ça avait lieu à Québec. C'était le siège. Les bureaux étaient à 75, rue d'Auteuil. C'est près du gouvernement, près de l'hôtel du gouvernement et voisin du cercle universitaire.

...Alors ce conseil-là...je vous parlais l'autre jour des voyages de liaison française. Mgr Gosselin avait organisé ces voyages-là. Je ne vous répéterai pas tout mon compte rendu de cette affaire-là mais ça payait ça.

Mgr Gosselin avait un notaire qu'il consultait et il avait plusieurs activités, des publications, etc...qui rapportaient de l'argent. Alors le notaire établissait une fondation pour protéger ces sommes-là afin que ça puisse servir à la francophonie sans être dissipées, sans être perdues. Malheureusement on m'a dit que depuis quelques années cette fondation, depuis la mort de Mgr Goselin, ces fondations-là sont à peu près disparues et l'argent a été dissipé. C'est pour ça que je crois que l'influence du Conseil de la vie française est moins grande qu'elle l'était."

(Déchène, e, 25-26)

En février 1955 c'est le Dr Beauchemin qui est le représentant de l'ACFA au Conseil de vie française. Au congrès de février 1955, le Dr Beauchemin dira aux congressistes que le Conseil prend une importance de plus en plus grande et qu'il est important que l'ACFA fasse bonne figure. Nous avons baissé dans l'estime des directeurs, dira le Dr Beauchemin. Nous devons nous réorganiser. (C.R.16-17 fév. 1955)

En septembre 1955, à la demande du Dr Beauchemin, l'Exécutif de l'ACFA va inviter le Dr Mousseau à assister à la réunion du Conseil de vie française qui se tient à Laval le 30 septembre et le 1er octobre 1955. (C.R. 28 sept. 1955) Mais le Dr Mousseau ne peut y aller.

En mars 1957, le Père Patoine sera nommé représentant au Conseil de vie française. Il va remplacer le Dr Beauchemin qui a été le représentant depuis 15 ans (C.R. 4 mars 1957) Il sera lui-même remplacé par le Juge Déchène.

*... l'ACFA participe à la souscription nationale du Conseil ...*

L'ACFA va, comme nous l'avons déjà vu, participer à la campagne de souscription nationale du Conseil. Elle va également bénéficier des sommes que le Conseil distribue en Amérique.

A la réunion de l'Exécutif de l'ACFA en janvier 1959, Patoine annonce que la Fraternité française, une branche du Conseil, a offert à l'Alberta d'organiser une campagne

de souscription dans le diocèse de Montréal en faveur du Collège Saint-Jean. (C.R. 16 jan. 1959) Patoine se rendra dans l'Est pour se mettre au service de cette organisation. Ayant déjà décrit ce qui s'est produit à ce moment, nous n'y reviendrons pas.

En avril 1960, la collaboration de l'ACFA va dépasser la simple remise d'une contribution monétaire. Pour la 6e campagne de la Fraternité française, Déchène s'est rendu au Québec où il a collaboré au travail de publicité qui se fait en faveur des minorités. En plus des interviews à la radio il va donner une causerie au club Richelieu-Québec. Il parlera à l'époque du besoin de créer "une maison du Québec" dans les autres provinces; mais nous y reviendrons. Il sera aidé dans son travail par le Père Beauchamp, professeur au Collège. Déchène va y passer une semaine et Beauchamp y séjournera un mois.

### *... les voyages de liaison du Conseil ...*

Mais nous ne pouvons terminer notre description du Conseil de vie française sans avoir d'abord parlé des voyages de liaison. Comme nous le disait le Juge Déchène, ces voyages étaient une réalisation du Conseil.

Dans "La Survivance" du 6 juillet 1955, on annonce que le comité de liaison française organise 4 voyages différents dans l'Ouest. Dès jeudi le 30 un premier groupe dirigé par Mgr Paul-Émile Gosselin quittait Montréal, en route pour Victoria. Ils sont à Edmonton aujourd'hui et doivent aussi visiter Saint-Albert. Les membres de l'Exécutif de l'ACFA auront le plaisir de les rencontrer au dîner où ils seront les hôtes du comité de liaison française. Trois autres groupes seront à Edmonton en août. (L.S. 6 juillet 1966, 1)

En juin 1956, organisé par la Liaison française, cinq différents groupes de compatriotes de l'Est visiteront l'Ouest. Le 27 juin 1956, "La Survivance" publie une liste de noms de ceux qui font partie de ces différents groupes de voyageurs. Les Franco-Albertains peuvent alors y trouver quelques noms de cousins et de cousines. (L.S. 27 juin 1956, 7)

En mai 1961, il y aura cinq voyages de liaison française dans l'Ouest. Il y aura un autre voyage en Acadie au mois d'août et cela va coïncider avec le congrès de l'ACELF qui se tiendra à Charlottetown. (C.R. 31 mai 1961) En octobre 1961, on annonce qu'il y aura quatre voyages l'été prochain dont trois dans l'Ouest et un en Acadie. (L.S. 25 oct. 1961, 6)

Mais l'ACFA organise elle aussi des voyages de liaison française. En mars 1955, M. Roland Patenaude offre les services du Pacifique Canadien pour l'organisation d'un voyage de liaison. On dit alors que l'Exécutif nommera un comité spécial pour étudier ce projet qui a fait l'objet d'une résolution au dernier congrès. (C.R. 4 mars 1955)

En avril, M. Fontaine, président du comité de liaison, présente son rapport. Il y aura alors une grande discussion. L'Honorable Lucien Maynard va émettre plusieurs idées à ce sujet. Nous ne devrions pas organiser des voyages de liaison dans l'Est uniquement pour permettre à un groupe d'anciens d'aller voir leurs parents et amis et de voyager à prix réduit. Nous pourrions organiser ces voyages en groupe soit pour assister aux célébrations d'un événement très important ou pour permettre à nos jeunes de prendre contact avec une population en majorité catholique et française. (C.R. 15 avril 1955)

Dans "La Survivance" du 20 avril 1955, on dira que ce même raisonnement vaut aussi pour les voyages de l'Est à l'Ouest. Si les gens du Québec voyagent surtout comme touristes, qu'ils ne se désignent pas du nom de voyageurs de liaison française. Il faut qu'ils soient plus intéressés à nous rencontrer qu'à se faire photographier avec un cowboy. Nos institutions et nos problèmes devraient retenir leur attention autant que le Lac Louise. (L.S. 20 avril 1955, 2)

### *... L'ACFA et l'ACELF*

Puis il y aura l'ACELF. Lors d'une causerie prononcée sur le réseau français de Radio-Canada, le R.P. Clément Cormier C.S.C., le président général de l'ACELF, nous rappelle quelques faits historiques importants.

### *... un petit bout d'histoire ...*

En 1947, un petit groupe de personnes sont préoccupées de l'avenir de l'éducation française au Canada, nous dit-il. Ils étudient l'opportunité de fonder une association des éducateurs de langue française au pays. Le Comité de la survivance, devenu le Conseil de vie française, s'intéresse au projet et en fait la promotion.

Voici les données de base qui vont inciter les fondateurs à créer l'association. Le Canada est un immense territoire sur lequel il y a une multiplicité de systèmes scolaires pour desservir deux groupes ethniques prédominants parlant deux langues officielles et adhérant à diverses confessions religieuses. Et puis il y a l'autonomie provinciale en éducation. Isolée en petits groupes, ici et là, notre population est à la merci d'une majorité pas toujours bienveillante et nous souffrons de la faiblesse qui accompagne l'isolement. Il faut donc instituer un organisme d'envergure nationale qui va se situer par-dessus les frontières et qui sera capable de coordonner tous les effectifs pour promouvoir la collaboration entre éducateurs.

Comme premier geste on adresse un questionnaire aux principaux groupements dans chaque province et les réponses, dit-on seront concluantes. Il y a en 1947, 3 178 commissions scolaires françaises ou bilingues, 5 associations canadiennes-françaises de commissions scolaires, 299 professeurs de langue française dans les écoles secondaires, 26 370 dans les écoles élémentaires. Il y a 15 associations d'éducation, 13 associations d'instituteurs, 5 universités comprenant 2 876 professeurs, 45 collèges employant 1 010 professeurs, 49 couvents avec 689 professeurs, un corps enseignant d'au-delà de 32 000 membres. (L.S. 15 mai 1957, 3)

L'Association des éducateurs de langue française sera fondée le 8 octobre 1947. Le 2 juin suivant, elle obtient du Secrétariat d'Etat les lettres patentes qui la constituent en corporation. Elle a pour but de servir la cause de l'éducation catholique et française du Canada; susciter et stimuler l'action dans le domaine de l'éducation catholique et française; favoriser la coopération et la coordination de tous les organismes d'éducation et de tous les éducateurs catholiques et français sur toutes les questions d'intérêt commun; mettre à la disposition des éducateurs de langue française un service de renseignements.

La tenue des congrès alterne: une année on se réunit au Québec et l'autre on se réunit dans une province minoritaire. Avec le congrès de '57 à Edmonton, l'ACELF aura visité 5 provinces: le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta. (L.S. 15 mai 1957, 3)

Au fil des années, les réalisations de l'ACELF vont justifier les visées des fondateurs: de nombreux comités et de nombreuses commissions d'études et de publications, promotion de la recherche scientifique. Étant le seul organisme groupant le personnel de l'enseignement aux dimensions de tout le Canada, l'ACELF se fait un devoir de participer à tous les grands mouvements d'ordre éducatif au pays et à l'étranger, dit le président. Penser ACELF c'est penser en fonction des intérêts de tous les Canadiens-français car l'association regroupe autour d'une même table les groupes minoritaires et majoritaires. (L.S. 15 mai 1957, 3)

C'est ce qu'on a voulu faire ressortir à l'occasion du 10e anniversaire, d'abord par le thème "Le sens social" et ensuite par le "geste audacieux rempli de symbolisme dans le choix du site: Edmonton, lointaine province." (L.S. 15 mai 1957, 3)

### *... l'ACELF à Edmonton en 1957 ...*

Dans cette lointaine province, on va y trouver des maîtres organisateurs, des chefs alertes et dynamiques, diront les gens de l'ACELF. C'est Patoine qui organise le congrès. Il sera remplacé à la rédaction du journal par le R.P. Herman Morin, prêté par le Vicariat de Grouard. Le congrès aura lieu dans les édifices de The University of Alberta qui a gracieusement offert son campus. (L.S. 27 fév. 1957, 1)

Dans "La Survivance" du 24 juillet 1957, on annonce que le congrès de l'ACELF va bientôt avoir lieu. On le décrit comme étant la plus importante manifestation française

jamais vue en Alberta. Le congrès sera sous le haut patronage de Son Éminence le Cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal et de Son Excellence Mgr J.H. MacDonald, archevêque d'Edmonton. Le congrès, dit-on encore est organisé sous les auspices de l'ACFA (L.S. 24 juillet 1957, 1)

Malheureusement Son Éminence le Cardinal Léger sera empêché d'assister au congrès de l'ACELF à cause d'un séjour à l'hôpital. Son absence, dit-on, réduira l'éclat et l'ampleur de certaines manifestations. Raison de plus pour que les Franco-Albertains assistent en grand nombre au congrès pour apporter la sympathie et l'appui auxquels les organisateurs s'attendent.

Le 13 août, la première journée du congrès, il y aura réunion du conseil d'administration. Cette réunion aura lieu dans la chambre du Sénat de The University of Alberta. Le travail de l'année sera passé en revue. Les membres de ce conseil rencontreront les membres des comités d'organisation du congrès à un dîner gracieusement offert par le R.P. Guy Michaud, provincial des Oblats au gymnase du Collège Saint-Jean. Après le repas les allocutions seront présentées par les RR. PP. Guy Michaud et Lacerte, par le Président Déchène et le président de l'ACELF, le R.P. Cormier. (L.S. 24 juillet 1957, 1 et 2)

En marge du congrès il y a une importante exposition au grand salon de l'édifice des étudiants. L'exposition est officiellement inaugurée à 4h30. Le R.P. Yvon Saint-Arnault, président du comité de l'exposition, dira quelques mots. L'exposition aura été organisée par Sr Marie-des-Oliviers, Sr Marie-de-Ste-Anne-de-Florence, Sr Gabrielle-Alphonse, Sr Joseph Herménégilde, Sr Marie-Antoinette et Mlle Lucille Charest. Le comité s'était donné comme but de démontrer aux jeunes Franco-Albertains que même au 20e siècle ça vaut la peine d'être Canadiens-français.

A 5h30, la compagnie Hudson's Bay offrira une réception aux représentants de la presse. Radio-Canada sera représenté par le grand ami des francophones, M.Léo Rémillard.

Le soir, à 8h15, à l'auditorium provincial du Jubilé, sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr Anthony Jordan, archevêque-coadjuteur d'Edmonton, a lieu la grande soirée d'ouverture. Le président de l'ACFA, Me Déchène, souhaitera la bienvenue. Le Président Stewart de The University of Alberta fera de même et il commencera sa présentation en français. L'orateur invité est Son Excellence Mgr Maurice Baudoux qui fera un discours magistral. La partie artistique est assurée par Bernard Turgeon et Marguerite Piché. Le Conseil de vie française en Amérique présentera la médaille de la langue française à M. l'abbé Henri Garnier qui a fait 56 années d'apostolat dans l'Ouest dont 34 comme curé de Lamoureux.

Le mercredi 14 août les délégués se réunissent en séance plénière à la salle des promotions de l'université. Le président d'honneur est son excellence Mgr Henri Routhier. Le président actif est M. Roland Vinette, secrétaire du Comité catholique du conseil de l'instruction publique de la province de Québec.

A midi, à l'hôtel MacDonald, la compagnie Imperial Oil sera l'hôte des délégués à un dîner offert à la femme pionnière de l'Alberta. Mme la Sénatrice Marianna Jodoin sera la présidente d'honneur et Madame Valérie Boulanger sera la présidente active. On honorera la Révérende Soeur Marie-Alphonse A.S.V., doyenne des religieuses; Mme Maxime Desrosiers, doyenne des mères de famille nées en Alberta; Mme Jean-Baptiste Dolhagary, doyenne des institutrices nées en Alberta; Mme Arthur Cantin, doyenne des infirmières nées en Alberta; Mme Phydime Joly de Saint-Paul dont les descendants se chiffrent à 284 dont 14 enfants, 160 petits-enfants, 105 arrière-petits-enfants et 5 arrière-arrières-petits-enfants.

L'après-midi les délégués se diviseront en 4 commissions afin d'étudier 4 différents aspects de l'éducation au sens social. A 4h30 les congressistes quitteront la ville pour se rendre à Saint-Albert où il y aura un souper champêtre. On déposera une couronne de fleurs au pied du monument du Père Lacombe. Il y aura un concert en plein air et un feu de joie avec la participation des Indiens d'Hobbema. La foule sera conquise par leurs danses spectaculaires lit-on dans "La Survivance" du 21 août 1957. (L.S. 21 août 1957, 1) Le tout sera couronné par le chant de l'Avé Maria à la grotte de Lourdes.

La journée du 15 sera consacrée à la discussion des rapports présentés, à la

présentation des résolutions du congrès. Il y aura élection du nouvel exécutif et le Dr Robert Gauthier sera élu président. Il y aura 4 vice-présidents: M. Vinette de Québec, M. Gérard De Grâce de Frédéricton, M. Belcourt de Sudbury et M. Lavallée d'Edmonton. Mgr McDonald offrira le dîner au clergé participant. Le congrès va se clôturer officiellement par la séance universitaire au cours de laquelle Mgr Irénée Lussier recteur de l'Université de Montréal recevra un doctorat honorifique en droit de The University of Alberta présenté par le Dr Mousseau. (L.S. 21 août 1957, 1 et 5)

En novembre 1957, l'Exécutif de l'ACFA va décider d'organiser une réception au cours de laquelle elle présentera aux autorités de The University of Alberta les volumes que l'ACELF désire offrir à la bibliothèque comme témoignage de reconnaissance pour les délicatesses dont elle fut l'objet au cours de son congrès d'Edmonton en août dernier. La réception aura lieu à l'occasion d'une réunion plénière du Sénat en juin 1958. Seront présents Déchène, Mousseau, Desrochers et Patoine. (C.R. 11 juin 1958)

La relation entre l'ACFA et l'ACELF va se continuer. En février 1961, le Président Déchène sera invité à porter la parole à une journée sur l'éducation patriotique organisée par l'ACELF à la Maison Montmorency près de Québec. Quelques années plus tard le congrès de l'ACELF aura lieu à nouveau en Alberta. Mais nous remettons le compte rendu de cela à plus tard.

### **La visibilité de l'ACFA**

L'ACFA posera un bon nombre de gestes afin de mieux se faire connaître par la majorité anglophone. Nous voulons ici vous en donner plusieurs exemples.

#### **... les parchemins de Citoyen-doyen**

En avril 1955, à la demande du Conseil "La Vérendrye" des Chevaliers de Colomb, l'Exécutif fera les démarches nécessaires pour obtenir que des parchemins de Citoyen-doyen, offerts par le gouvernement provincial à l'occasion du 50e de l'Alberta, soient imprimés en français et distribués à nos compatriotes qui les méritent. (L.S. 20 avril 1955, 1)

Le 28 avril 1955, le Président Déchène écrit à cet effet à l'Honorable C.E. Gerhart, Minister of Municipal Affairs, le président du "Special Committee designed to celebrate Alberta's 50th Anniversary." (Déchène, c., 28 avril 1955)

"It has been brought to the attention of this Association that scrolls or certificates will be delivered to citizens of this Province who were here in 1905. The purpose of this letter is to respectfully request that arrangements be made for printing these scrolls in the French language for these citizens who might request that this be done..."

It is of course well known that many districts particularly in northern and central Alberta, were opened up and first settled by French-speaking Canadians. These people and their descendants now number over 50 000 and are still making a contribution to life in Alberta. They belong to one of the cultures which is an important element of Canada and they speak one of the official languages of this country. It is therefore, felt that your Committee and the Government may wish to give this request serious consideration... (Déchène, c., 28 avril 1955)

On lui répondra le 29 avril 1955 et on lui dira ceci:

"Your suggestion that the Alberta Senior Citizen Scroll award be prepared with a French text for presentation to those of French extraction has been carefully considered by the committee.

I have been instructed to write you to the effect that although your interest in making this suggestion is appreciated we are not able to comply with this request for several reasons.

Firstly, as French is not an official language in Alberta other national groups could ask for the request..." (Special Committee, c., 29 avril 1955)

Le président recevra une deuxième lettre, celle-ci du président du Comité et datée du 16 mai 1955.

"I discussed your letter of April 28th with my colleagues in the Council this morning and it was the view of the Government that since English is the only recognized language within the Province of Alberta all such scrolls would be issued in that language.

We felt sure that the members of your group would appreciate that point and agree with our proposal." (Président, c., Special Committee, 16 mai 1955)

### *... on prépare un dépliant publicitaire*

En juin 1957, on annonce que le secrétaire, aidé de M. Lavallée, publiera d'une façon aussi économique que possible un dépliant publicitaire sur l'histoire et la situation actuelle des Franco-Albertains. Ce dépliant sera distribué aux nombreux visiteurs de l'Est qui viennent en Alberta. (C.R. 25 juin 1957)

### *... la question du drapeau canadien*

En octobre 1960, l'ACFA enverra des félicitations à la Chambre de Commerce du Canada qui s'est réunie en congrès national à Calgary et qui a voté une résolution demandant au gouvernement canadien d'adopter un drapeau distinctif pour le Canada. (C.R. 28 oct. 1960)

### *... la lettre circulaire de Trans-Canada Air Lines*

En décembre 1959, le Président Déchène va écrire au District Sales Manager de Trans-Canada Air Lines. Il réagit à une lettre circulaire en date du 18 décembre dans laquelle Trans-Canada Air Lines dit ceci:

"Regardless of how well any of us like our adopted land, it is only natural to want to go back to our original homes for a visit from time to time.

... You being a prominent leader in your specific ethnic group, we feel that you will be only too willing to bring this travel information to the attention of your fellow compatriots and friends." (McLarty, c., 18 déc. 1959)

Dans sa réponse le Président Déchène dira ceci:

"At the risk of appearing "touchy" I feel you would allow me to point out that for Canadians of French origin, Canada is not "our adopted land" as most of us are descendants of the original white settlers of Canada some 300 years ago. My own ancestors arrived in 1632 and there are no close friends or relatives left behind.

T.C.A. particularly in Western Canada, seems to have difficulty in realizing that Canada is officially a bilingual country and that over 1/3 of the population speaks French. This is all the more difficult to understand in view of T.C.A.'s official connection with the Government of Canada." (Déchène, c., 21 déc. 1959)

Trans-Canada Air Lines lui répondra le 22 décembre.

"Our faces are red over the faux pas... For them (French speaking organizations) we realize that the phrase "adopted land" is not appropriate."

(McLarty, c., 22 déc. 1959)

Puis McLarty termine sa lettre en français.

## L'ACFA et le Québec

### ... l'ACFA et le journal "Le Devoir"

En juin 1959, Pierre Laporte, du journal "Le Devoir," écrit au Président Déchène. Il lui dit que "Le Devoir" de Montréal va célébrer dans quelques mois le cinquantième anniversaire de sa fondation.

"Ce journal fondé par Henri Bourassa s'étant toujours intéressé au plus haut point aux minorités françaises du Canada, nous avons pensé qu'il serait bon à l'occasion de ce cinquantenaire de faire le point et de connaître exactement quels sont les sentiments de nos compatriotes canadiens-français de l'extérieur relativement à la province de Québec et d'apprendre d'eux-mêmes qui sont sûrement les premiers intéressés, ce que la province de Québec pourrait et devrait faire pour leur être utile.

Je vous inclus donc un questionnaire que nous expédions à trois personnalités dans chacune des provinces du Canada où il y a des minorités françaises.

Afin que vous puissiez répondre du fond du coeur, c'est-à-dire nous donner toute la vérité même si elle peut paraître désagréable pour la province de Québec nous avons jugé à propos d'en faire un questionnaire anonyme. Cela veut dire que nous ne publierons pas le nom de la ou des personnes qui nous répondront. Nous ferons simplement un sommaire des opinions reçues et nous ferons une série d'articles dans "Le Devoir", probablement la première ou la deuxième semaine du mois de juillet cette année." (Laporte, c., 16 juin 1959)

Voici les huit questions que Laporte pose à Déchène.

"1. Son Excellence Mgr Routhier déclarait récemment:

"Dans les minorités françaises, la province de Québec n'est pas connue, ou est mal connue par le truchement de journaux de langue anglaise qui mettent généralement l'accent sur les choses désagréables. Cela influence fatalement les jeunes de langue française."

Quelle est la situation dans votre province à ce sujet?"

2. Croyez-vous que la province de Québec a fait ce qu'elle aurait pu ou dû faire pour être mieux connue?
3. Que devrait-elle faire à l'avenir pour atteindre le milieu français dans votre province?
4. Quels sont d'après vous les principaux devoirs du Québec envers les minorités françaises?
5. S'est-elle acquittée de ses devoirs à votre satisfaction dans le passé?
6. Que devrait-elle faire à l'avenir pour remplir ces obligations?
7. Quels sont les principaux reproches et les principaux remerciements que vous adresseriez à la province de Québec?
8. Croyez-vous à la possibilité de resserrer les liens entre les divers groupes français au Canada? Par quels moyens?" (Laporte, juin 1959)

Le Président Déchène va lui remettre un document de trois pages dans lequel il indiquera à Pierre Laporte que les jeunes ne connaissent le Québec que par leurs parents. La presse anglophone ne donne de Québec que les informations désagréables de sorte à faire croire que le Québec fait à peine partie du Canada.

Mais nous avons l'occasion d'établir des contacts personnels lors des voyages de liaison, de congrès tel celui de l'ACELF en 1957, etc... Mais ces contacts ne sont ni assez nombreux ni assez fréquents. Il y a deux problèmes dit Déchène: celui de la connaissance de vos compatriotes et celui de faire connaître et apprécier le Québec par la majorité anglaise.

“Le remède à cette dernière lacune aiderait énormément notre minorité française parce qu’en connaissant mieux Québec, nos compatriotes anglais nous aimeront davantage.” (Déchène, d., juin 1959, 1)

A la question “Le Québec a-t-il fait ce qu’il pouvait pour être mieux connu?” Déchène répond que trop souvent les Québécois semblent agir comme s’ils étaient les seuls Canadiens-français du Canada” sans se soucier de l’effet de leurs attitudes sur les minorités des autres provinces.

Il faut songer à des moyens de renseigner la majorité anglophone. Déchène présente alors une série de suggestions:

1. Maintenir un service de nouvelles pour suppléer à la presse anglaise.
  2. Établir des maisons officielles dans le genre de celles de l’Ontario, de l’Alberta, etc à Londres. Ces maisons pourraient servir de centre de culture et de ralliement pour l’esprit français. Elles pourraient facilement aider le commerce et l’industrie du Québec à trouver des marchés avantageux pour leurs produits, on pourrait même en faire des centres permanents d’exposition pour les commerçants de Québec. Ces centres pourraient également servir de lieu de réunion pour les Canadiens-français de ces provinces.
  3. Reconnaître officieusement et aider à financer les associations nationales de chaque province.
  4. Aider financièrement et moralement les postes de Radio française de l’Ouest et contribuer à l’établissement de Postes de télévision.
  5. Aider à la diffusion de la presse française parmi les populations minoritaires.
- De la part d’associations, maisons de commerce, d’individus
1. L’étude et la connaissance des problèmes minoritaires.
  2. Répandre leurs activités vers les provinces canadiennes, avant les Etats-Unis, la France.
  3. Exploiter le marché de l’Ouest en commençant par les centres canadiens-français, par la réclame, journaux, radio française, etc...
  4. Établir des liens plus serrés entre nos associations, nos industries, professionnels et commerçants.” (Déchène, d., juin 1959, 2-3)

Dans la lettre qui accompagne le document que Déchène remet à Laporte, le Président Déchène dira

“J’aurais voulu faire une analyse profonde et détaillée du problème des minorités. J’ai commencé ce travail, mais j’ai dû l’interrompre. Plutôt que de retarder encore, je vous envoie l’ébauche de mes notes, qui, sans répondre à toutes vos questions, pourra peut-être vous aider à comprendre mes opinions.”

(Déchène, c., 9 juillet 1959)

### ... Déchène au Club Richelieu de Québec

En avril 1960, alors que Déchène collabore au travail de publicité qui se fait lors de la 6e campagne de souscription de la Fraternité française, Déchène reprendra plusieurs de ces idées. Lors de sa présentation au Club Richelieu de Québec, il dira que la solidarité des Canadiens-français de l’Est et de l’Ouest serait servie par l’ouverture dans une ville des provinces de l’Ouest d’une maison, propriété du gouvernement provincial du Québec. Diverses activités financières seraient représentées dans cette “maison” d’où rayonneraient les échanges commerciaux.

Il dira aussi que des quêtes du genre que fait la Fraternité française ne seraient plus nécessaires si le mouvement français de l’Ouest pouvait assurer son propre équilibre économique par un échange sur le plan commercial. Un échange plus fréquent de visites viendrait ensuite compléter cet équilibre.

Il mettra ensuite les Canadiens-français du Québec en garde contre l'attitude fautive, celle de restreindre l'épanouissement du fait français en gardant leurs trésors chez eux. De leur côté il rappelle aux Canadiens-français du Québec que les minorités voient le Québec comme le château-fort de la langue et de la foi catholique. (L.S. 20 avril 1960, 1)

### *... le Département du Canada français d'outre-frontières*

Le 18 septembre 1960, le Président Déchène écrit au Père Patoine qui est dans l'Est. Il lui dit ceci:

“Lesage a accusé réception de la lettre de mon Père promettant de nous consulter quand le nouveau ministère sera disposé à prendre des mesures pour aider les minorités de l'Ouest.

...Je n'ai pu être reçu par Lesage, mais je lui ai tout de même serré la patte dans une réception alors qu'il s'est excusé de n'avoir pas pu me recevoir...” (Déchène, c., 18 septembre 1960)

En octobre 1960, le Président Déchène fait part aux membres de l'Exécutif des contacts personnels qu'il a eu avec les Honorables Jean Lesage et Lionel Bertrand et où il a été question du futur Département des Français d'outre-frontières. (C.R. 28 oct. 1960)

En mars 1961, le secrétaire rappelle le projet formé par le gouvernement de la province de Québec de fonder un Ministère des affaires culturelles comprenant entre autres un département du Canada d'outre-frontières. Le secrétaire dit aussi que l'Association a reçu une demande d'appuyer la candidature de M. Pierre Laporte comme sous-ministre et de M. Roger Cyr comme directeur du Département du Canada français d'outre-frontières. Le président a déjà appuyé et l'Exécutif confirme. (C.R. 17 mars 1961)

La Fédération des sociétés Saint-Jean Baptiste du Québec a déjà préparé un mémoire. Elle demande à l'ACFA de l'endosser, ce qui est fait. Mais on ajoute que notre association va préparer elle aussi un mémoire. Déchène et Patoine qui doivent se rendre à la réunion de la Fédération reçoivent de l'Exécutif l'autorisation de souscrire au nom de l'ACFA à ce mémoire de la Fédération. (C.R. 17 mars 1961)

Le secrétaire fait ensuite la lecture des principales idées qui devraient être développées dans le mémoire de l'ACFA. Les idées sont acceptées et le secrétaire va préparer le texte que l'ACFA va adresser à Lesage. Le mémoire contient plusieurs idées importantes. On dira:

“Notre Association s'est grandement réjouie en apprenant l'intention du gouvernement de la province de Québec, de former un Ministère culturel, comprenant entre autres un “Service du Canada-français d'outre-frontières.” Cette fondation répond parfaitement à un souhait formulé depuis longtemps par notre Association et exprimé publiquement par notre Président lors de différentes causeries qu'il prononçait occasionnellement dans la province de Québec durant ces dernières années.

Nous sommes convaincus qu'un tel département rendra des services inappréciables à notre minorité franco-albertaine. Aussi est-ce avec joie que nous avons pris connaissance de l'intérêt unanime que ce projet a suscité, non seulement parmi les groupes minoritaires, mais également au sein de tous les organismes nationaux de la province de Québec...

A titre de minorité, nous serons les premiers à bénéficier de ce Département du Canada-français d'outre-frontières. Il semble donc tout à fait normal, qu'en plus d'exprimer hautement notre satisfaction, que nous mettions à la disposition des futurs dirigeants de ce département l'expérience acquise au sein de notre minorité. ...Comme premier principe, il est évident que le “Département du Canada-français d'outre-frontières” ne devrait pas être “une officine de la distribution de subventions”...

Nous n'insisterons jamais trop sur la publicité que la province de Québec devrait cultiver dans les milieux anglais. Une telle publicité ne peut que favoriser grandement le prestige des groupes minoritaires. Malheureusement, en ce domaine, Québec a de nombreuses années de retard: raison de plus pour qu'un plus grand effort soit entrepris dans ce domaine.

...Étant donné cependant la mentalité actuelle des Anglo-canadiens, si nous voulons que cette présence soit acceptée sans trop de heurt, nous croyons que, officiellement, il faudrait mettre l'accent sur l'aspect économique et camoufler l'aspect culturel, au moins au début. Aussi nous nous demandons si l'appellation "Maison québécoise" serait bien opportune. Il faut admettre que dans une certaine couche de la société anglophone tout ce qui touche au Québec est tabou...

Nous sommes inquiets aussi du nom "Département du Canada-français d'outre-frontières" que l'on traduit par "Extra-Territorial French Canada Branch." Pour plusieurs de nos compatriotes de langue anglaise, le Canada-français veut dire la Province de Québec et nous craignons que cette appellation soit interprétée comme étant une approbation générale de cette idée fautive.

...nous nous permettons de suggérer que le nom soit changé à Département du Canada-français.

Dans chacune des quatre provinces de l'Ouest, il existe une association qui groupe les Canadiens. Nous croyons qu'il serait souhaitable que, d'une façon générale, les contacts se fassent par l'entremise de ces associations, cela par souci d'unité d'action et de concentration des efforts. Il existe en plus une Fédération de ces associations qui pourrait fort bien servir de trait d'union en ce qui affecte les quatre provinces dans leur ensemble.

A l'avance, Monsieur le Premier Ministre, nous vous remercions de la bienveillante attention que vous voulez bien porter au mémoire que notre Association vous présente et nous voulons vous assurer de notre indéfectible attachement à la Province-Mère." (ACFA, (N) 3-5)

Lors de nos entretiens en 1992, le Juge Déchène parlera de ce Département du Canada-français d'outre-frontières.

"C'était venu ça (la Fédération des quatre provinces de l'Ouest) à la suite d'un voyage que Jean Lesage avait fait dans l'Ouest...Il avait passé plusieurs jours ici. Je l'avais conduit ici et là. Je l'avais accueilli à l'avion. Je l'avais conduit dans nos paroisses. Je lui avais fait rencontrer.. Puis il avait été impressionné par le dynamisme du groupe français, par notre système scolaire, par le fait que nous avions beaucoup d'organisations, beaucoup de paroisses. Il avait exprimé le désir de nous venir en aide. C'est pour ça qu'il avait nommé son Ministre des affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, je pense, un député de Chicoutimi dont un des rôles était d'aider les francophones des autres provinces...

Oui ça été (la création du Département du Canada d'outre-frontières) à la suite ça du voyage que je vous disais tout à l'heure que Jean Lesage avait fait ici...A la suite de ça il y a eu ce Ministère-là de fonder. Le Ministère des affaires du Canada d'outre-frontières. La mission de ce Ministère-là c'était justement d'aider aux groupes francophones en dehors de Québec, en Ontario puis dans l'Ouest et des Maritimes. Ça n'a pas duré." (Déchène, e., 24 et 26)

Voilà que se termine notre petite description de la relation qui existait entre le Québec et l'ACFA à l'époque. Évidemment il y aurait eu bien d'autres choses à dire.

### Conclusion

C'est également ici que se termine notre chapitre sur la vie politique externe de l'ACFA. Nous ne prétendons pas avoir tout dit dans le présent chapitre. Par exemple, nous

aurions pu traiter davantage de la relation entre l'Etat et l'ACFA. Nous ne l'avons pas inclus car nous croyons avoir traité de cela à plusieurs reprises alors que nous décrivions le travail de l'ACFA dans les divers dossiers tels que l'éducation. Évidemment, les divisions entre les différentes sections du présent travail ne sont pas toujours aussi nettes que nous le prétendons. En dépit de cela, nous osons espérer avoir donné à nos lecteurs dans ce chapitre un petit aperçu du visage politique externe de l'ACFA.

Occupée à survivre financièrement, à garder éveillées toutes ses communautés, l'ACFA aura eu aussi à maintenir des relations avec d'autres, avec l'État, avec le Québec, avec les compatriotes des autres provinces et tout cela de manière bénévole, le soir, les fins de semaine, à l'heure du midi avec si peu de main d'oeuvre et de ressources, mais toujours avec combien d'ardeur et de conviction.

# CHAPITRE CINQ

## Croyances et orientation

### Introduction

Nous avons trouvé un certain nombre d'écrits qui résument bien la pensée de certains des dirigeants de l'époque. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de vous présenter ici un résumé de ces idées. Évidemment nous nous rendons bien compte que ces idées ne représentent pas nécessairement ce que pense toute la communauté francophone à l'époque puisque ces idées ont été émises par un nombre très restreint d'individus. Tout de même, nous croyons qu'elles représentent un portrait intéressant de l'orientation et du message que véhiculaient, à l'époque, les plus importants dirigeants de l'ACFA. Et nos témoins sont de taille puisqu'il s'agit, entre autres, du Père Patoine rédacteur de "La Survivance" et secrétaire général de l'ACFA, d'André Laurendeau du journal "Le Devoir" et du Président Déchène.

Il est aussi important de souligner que le résumé se compose d'un nombre très restreint d'écrits. Une analyse plus poussée de bien d'autres documents nous aurait permis de produire un résumé plus complet et sans doute plus fidèle mais une fois de plus nous nous sommes sentis limités dans nos moyens, dans le temps et dans nos capacités. Ayant fait toutes ces mises en garde, examinons alors quelques-unes des croyances de l'époque.

### Qui sommes-nous?

Le président Déchène sera invité à une session d'étude organisée par l'ACELF pour parler du patriotisme canadien-français et il se demande à quel titre on l'a invité.

"En prenant connaissance de la valeur et de l'autorité des hautes personnalités qui doivent partager avec moi cette tribune, je me suis demandé à quel titre l'on m'avait inscrit au programme, avec ces éminents sociologues, historiens, légistes, littérateurs qui, eux, ont déjà à leur crédit d'importantes contributions aux études entreprises par l'ACELF sur le patriotisme ainsi qu'au développement de la culture canadienne. J'en suis venu à la conclusion que l'on voyait en moi, avant tout, un spécimen de Canadien-français né et instruit à deux mille milles de Québec, noyé dans un milieu anglophone et qui malgré tout réussit à s'exprimer en un français intelligible. On a sans doute voulu par là prouver qu'il est possible de survivre et vous présenter un témoin oculaire de la situation dans laquelle évoluent les minorités hors Québec." (L.S. 22 fév. 1961, 2)

Nous sommes ici depuis près d'un siècle, dit Déchène dans son discours à l'ACELF. Et puis le 7 novembre 1956, "La Survivance" va publier un article qui invite les compatriotes à méditer sur l'importance des gestes posés dans le passé puisque cette année-là la "Journée de l'ACFA" a lieu le 11 novembre, jour du Souvenir. Il faut avoir aussi, dit-on, une pensée d'admiration pour les Franco-Albertains qui ont sacrifié aise et loisir pour maintenir et développer la foi catholique et la culture française.

Il faut se rappeler les labeurs et mérites des travailleurs, missionnaires, évêques, prêtres, frères convers, religieuses qui venus de France ou de l'Est ont implanté chez nous la croix et le verbe français. Ils ont fait surgir des clochers et ils ont groupé des familles autour. Les colons étaient armés de la hache et de la charrue. Il faut penser aux grands éducateurs Jésuites ou Oblats, aux communautés enseignantes, aux professeurs laïcs, aux religieuses hospitalières et aux chefs de file. Il faut penser aux mères de famille. (L.S. 7 nov. 1956, 2)

## La valeur de notre patrimoine

Quelle est la valeur de notre patrimoine linguistique? Au grand ralliement de Bonnyville, tenu en septembre 1955, on va discuter l'affirmation suivante: "Je parle français mais ça ne m'a jamais rien rapporté et je préfère que mes enfants connaissent très bien l'anglais quitte à négliger le français qui ne sert à rien!" En somme, nous dit Patoine dans "La Survivance" du 26 octobre 1955, ce commentaire est une objection contre le travail de l'ACFA. (L.S. 26 oct. 1955, 1)

Il est évident qu'en Alberta il faut connaître l'anglais dit Patoine. La question n'est pas de choisir. Il y a moyen de connaître très bien l'une et l'autre langue. Vous connaissez les gens qui passent d'une langue à l'autre; ils font l'admiration de ceux qui les écoutent et qui lisent, dit Patoine. Loin de nuire à l'étude de l'anglais, la connaissance du français leur vient en aide.

Est-ce bien vrai que la connaissance du français ne rapporte rien? Voyons le nombre de compatriotes qui occupent d'excellentes positions à cause de leur connaissance de deux langues. Elle ne vous a peut-être rien rapporté à vous mais vous n'êtes pas seuls au monde. Il y en a d'autres pour qui la connaissance du français a été un grand atout.

La grandeur sociale, économique ou intellectuelle d'un pays dépend de la valeur individuelle de ses citoyens. Pour nous la meilleure manière de concourir au progrès du Canada c'est de nous développer dans le sens de nos origines. Faire un Greenwood avec un Boisvert c'est en faire un être diminué car c'est perdre les qualités de la race française sans acquérir celles de la race anglaise.

Et cela vaut pour le pays tout entier, dit Patoine. Pendant le premier congrès de la langue française, Henri Bourassa traitait de la langue française et de l'avenir de notre race.

"Après avoir exposé nos droits à la conservation de notre langue et les moyens à notre disposition pour la conserver, M. Bourassa parla de la langue française et du maintien de la Confédération. Voici comment l'on pourrait résumer son argumentation.

La conservation et l'expansion de la langue française dans chacune des provinces anglaises du Canada est la seule véritable garantie morale de l'unité de la Confédération canadienne et du maintien des institutions britanniques au Canada. En effet, les institutions humaines ne se conservent que dans la survivance des principes vitaux d'où elles ont surgi. Or la Confédération est la résultante d'un contrat entre les deux races du Canada, traitant sur un pied d'égalité et se reconnaissant des droits égaux et des devoirs réciproques. Notre Confédération ne durera donc que dans la mesure où cette égalité des droits sera reconnue comme base du droit public du Canada." (L.S. 26 oct. 1955, 1)

Et nous pourrions ajouter, dit encore Patoine, que si l'une des deux races contractantes en vient à disparaître, la Confédération n'aura plus sa raison d'être. C'est ce que tout vrai patriote devrait reconnaître. (L.S. 26 oct. 1955, 1)

## Il faut continuer la lutte

Il faut alors continuer la lutte. Les francophones doivent sans cesse inaugurer de nouvelles tactiques pour revendiquer et maintenir leurs droits toujours oubliés et souvent bafoués, dit-on dans la Tribune libre de "La Survivance" le 2 novembre 1955. (L.S. 2 nov. 1955, 3)

Pour certains, comme cet auteur du nom de Isidore Cassemottes, la solution c'est de rester près de la terre. (L.S. 2 nov. 1955, 3) Nos lecteurs se souviendront de certaines actions et décisions prises à l'ACFA pendant la période allant de 1955 à 1961 qui se fondent sur cette croyance justement.

D'autres encore croient qu'il faut préparer la Relève car les hommes qui auront de l'influence dans 25 ans ont aujourd'hui 15 ou 20 ans. "Si nous ne les formons pas dès

maintenant ils seront perdus à notre cause,” dira M. Chevrette dans son rapport du comité d’orientation, comité qui va mener à la grande enquête de 1961. (L.S. 2 nov. 1960, 1)

Cette enquête aura pour but de se rendre compte de l’influence ou du manque que l’ACFA exerce sur la masse des francophones. L’ACFA c’est le moyen par excellence d’assurer la survie. Il faut assurer son efficacité.

Oui, un des meilleurs moyens de lutter c’est l’ACFA et contrairement à ce qu’aurait dit cette dame lors du grand ralliement de Bonnyville, l’ACFA n’est pas plate, dit Jean Patoine. (L.S. 9 nov. 1955, 2) L’ACFA est comme la vie elle-même, elle est ce qu’on en fait.

Mais admettons que l’ACFA c’est extrêmement ennuyant il n’en reste pas moins que l’Association a accompli de grandes choses. Il n’y a pas un regroupement de francophones moindrement important en Alberta qui ne possède pas les outils dont il a besoin pour survivre, une école bilingue, un journal et des ondes françaises et ceci est dû à l’ACFA.

Est-ce bien certain que le travail de l’ACFA est ennuyant? Patoine ne trouve pas que les buts sont particulièrement ennuyeux: fournir à ses membres l’occasion de se rencontrer, de mieux se connaître, de fraterniser et de s’entraider; protéger les Canadiens-français au point de vue économique, national, social et linguistique, détruire le complexe d’infériorité qui trop souvent existe chez les francophones de l’Alberta comme d’ailleurs chez les groupes minoritaires; répandre par tous les moyens à la portée du peuple tout ce qui peut favoriser la culture française. Si pour atteindre ces buts on se contente de se réunir dans une salle mal éclairée pour discuter de problèmes théoriques sans application, d’accord c’est pas très passionnant. (L.S. 9 nov. 1955, 2)

### Les pertes

Bien que la lutte se continue il y a des pertes. Au congrès général de février 1957, le Président Déchène fera l’analyse de notre influence économique, religieuse, politique et sociale.

Notre recrutement est insuffisant du côté religieux, dit-il. Malgré une certaine aisance nos gens ne jouissent pas d’une influence satisfaisante dans le domaine financier par manque d’union et d’entraide. Nous perdons de l’influence politique. Nous n’avons plus qu’un des nôtres à la législature provinciale alors que dans le passé nous comptions toujours au moins trois députés canadiens-français. Il faut de toute nécessité, réanimer notre ardeur si nous ne voulons pas perdre notre place.

Lors de son discours à l’ACELF, discours auquel nous nous référions ci-haut, Déchène parlera encore des pertes et des conditions qui les génèrent. Les nombres diminuent avec les générations dira-t-il. L’homogénéité des groupes presque complète au début, disparaît rapidement. En Saskatchewan et en Alberta nous avions autrefois des cellules étanches mais éloignées les unes des autres et entourées de gens de toutes les nationalités. Elles existent encore mais elles ne sont plus homogènes.

Nos fermes passent aux mains d’anglophones. L’urbanisation nous entraîne vers le “melting pot.” Nos paroisses françaises disparaissent car elles sont devenues bilingues. On enseigne le français dans nos écoles où nous sommes groupés en nombre suffisant mais l’anglais y prédomine et l’expérience nous prouve que la théorie du bilinguisme se pratique en anglais. La population totale s’est multipliée plusieurs fois mais le nombre des francophones n’augmente pas au même rythme. L’ambiance du milieu est anglais; les contacts sociaux, les journaux, les affaires, les professeurs, les sports, les amusements, tout est en anglais.

Sur le plan fédéral nous avons, en théorie, les garanties constitutionnelles de l’Acte de l’Amérique du Nord britannique. L’article 133 favorise la minorité anglaise de Québec qui n’a jamais eu besoin de cette protection. En ce qui concerne les minorités francophones, l’article 93 donne certaines garanties aux écoles séparées. Mais si, en 1867, on pouvait y voir de solides remparts pour la langue française, la situation a changé. En Alberta, l’école séparée catholique est en maints cas, un obstacle au français.

Ce qu'il nous reste de garanties, de droits scolaires dans les lois provinciales c'est à cause des efforts de nos associations nationales et l'influence exercée par nos compatriotes dans le domaine politique. Mais notre dispersion grandissante nous fait perdre notre représentation dans les législatures aussi bien que dans les commissions municipales et scolaires.

### **Les minorités sont une question nationale**

La situation des minorités est une question nationale et ce n'est pas les Franco-Albertains qui le disent mais bien M. Laurendeau, rédacteur au journal "Le Devoir" de Montréal. Voici comment il va exprimer cette réalité.

Les groupes canadiens-français ont une conscience aigüe de leur propre fragilité, dira M. Laurendeau à un anglophone qu'il a rencontré en avion et qui se plaint que les Franco-Albertains ont un poste de radio.

“quand vous exprimez votre mécontentement devant l'existence de Radio-Ouest française, savez-vous ce que vous faites? Vous travaillez pour le compte de l'esprit séparatiste dans le Québec.

- Je ne vois pas comment, dit-il.

-Eh bien, vous proclamez que les Canadiens-français ne peuvent pas vivre en tant que tels dans les autres parties du pays.

- Mais c'est faux, dit-il. J'aime les Canadiens-français.

- Oui, je sais que vous n'avez pas de préjugés raciaux. Vous accueillez chaleureusement les Canadiens-français aussi longtemps qu'ils parlent anglais.

Il dit - N'exagérons rien. Nous laissons les Canadiens-français parler leur langue; mais ça nous irrite...

C'est cela. Vous n'acceptez pas vraiment les Canadiens-français en tant que tels. Cela en convainc plusieurs, dans ma province, qu'en dépit de clichés hypocrites sur la collaboration nationale, la seule place où un Canadien-français peut se sentir chez lui c'est Québec. Et si Québec est sa seule demeure possible, pourquoi s'intéresserait-il au reste du Canada? Pourquoi ne devrait-il pas faire du Québec sa vraie maison, et sa maison à lui seul?

J'ignore si j'ai convaincu mon ami. Mais j'ai compris là qu'advenant une nouvelle crise nous serons une fois de plus profondément divisés et que cet homme amical deviendrait mon adversaire. Ces divisions vont-elles durer? Le Canada est-il si sûr de son avenir qu'il puisse indéfiniment se payer le luxe de regarder les Canadiens se manger le nez entre eux?" (L.S. 4 janv. 1956, 7)

### **Notre disparition n'est pas inévitable**

Mais il n'est pas écrit nulle part que nous sommes voués à disparaître. Et ceux qui le disent sont des gens qui n'ont pas pris la peine de se renseigner.

Le 31 octobre 1956, Patoine parlera de ceux qui partent de Montréal, passent deux jours dans l'Ouest et parce qu'ils sont journalistes ou commentateurs de la radio, ils se croient qualifiés pour répandre leurs opinions sans se douter qu'elles sont fausses, qu'elles blessent et qu'elles renseignent mal.

Patoine invite alors les journalistes à demeurer plus longtemps dans l'Ouest et à s'informer auprès de ceux qui luttent. Il faut assister à un congrès de l'ACFA ou de la Relève albertaine, à un festival de la chanson, à une distribution de prix du concours de français. Vous verrez, dit Patoine, que la culture exige un grand effort mais que le défi a été accepté. (L.S. 31 oct. 1956, 2 et 3)

### **Ce que nous avons gagné**

Et voici ce que nous avons réussi à garder et à gagner. Dans chaque province

plusieurs milliers de francophones appuient leurs associations nationales. Il y a au sein de cette population, des regroupements plus spécialisés qui réunissent des instituteurs, commissaires d'écoles, parents et maîtres, des chefs dans toutes les professions, dans l'industrie, le commerce et l'agriculture. Nous avons des collèges classiques, Jésuites à St-Boniface, Oblats à Gravelbourg, Edmonton et Falher. Nous avons des religieuses qui ont des couvents pour l'éducation des jeunes filles. (L.S. 22 fév. 1961, 2)

Et puis du côté de l'État, la politique fédérale

“bien lentement si vous voulez, s'est enfin prononcée dans le domaine de la culture et que grâce au Conseil canadien, au réseau français de Radio-Canada et de la télévision française nous nous approchons de la situation idéale où le français sera reconnu, en pratique sur un pied à peu près égal à l'anglais.

.....le Conseil canadien, par ses octrois aux collèges qui donnent des cours universitaires, par l'aide financière qu'il a déjà fourni à nos Collèges de St-Boniface et d'Edmonton pour de nouvelles constructions, a beaucoup aidé nos institutions d'enseignement.

Plusieurs jeunes musiciens et artistes ont profité de son encouragement. Le théâtre français, notamment Le Cercle Molière de St-Boniface, a pris un essor nouveau grâce à la générosité du Conseil. Les visites de troupes d'artistes, telles Jeunesses musicales, nous sont d'un précieux secours, d'abord en faisant connaître et apprécier le verbe français et ensuite en augmentant le prestige de notre groupe qui s'identifie au succès de ces artistes et partage en quelque sorte leurs mérites.

Il a fallu bien des efforts, beaucoup de temps pour obtenir du français à la radio dans l'Ouest. Il nous a fallu ériger nos propres postes et fournir nous-mêmes un service qui répond aux besoins d'à peu près toute la population française des prairies.”

(L.S. 1er mars 1961, 2)

### **C'est en Alberta qu'on veut vivre en français**

Oui le défi a été accepté. Les gens veulent vivre en français et c'est en Alberta qu'ils veulent le faire.

“.....nous ne connaissons que la topographie des prairies, arrosées ici et là par les fleuves qui naissent dans le flanc des Rocheuses que nous aimons tant. Mais cet Ouest, il n'est pas à nous, en tant que Canadiens-français; nous ne sommes que cinq pour cent de la population et nous le partageons avec les Anglo-Saxons et les Slaves. Le milieu physique et humain qui nous a donné naissance et nous a nourri est complètement anglais. Ce n'est que dans nos familles que le milieu est français. Et encore, dans la famille faut-il dire qu'il faut un effort constant et vigilant pour empêcher que l'influence de l'école, de la rue et de tous les moyens de communication, n'enlève ce vestige d'ambiance française qui survit presque exclusivement au moment du repas familial.” (L.S. 22 fév. 1961, 2)

C'est un portrait un peu sombre mais réaliste de la situation des francophones albertains dira Déchène. C'est du moins comment il la voit, lui, en 1961, après six ans de travail à titre de président de l'ACFA.

Est-ce la perception de tous? Est-ce la réalité? Ce n'est pas à nous de le dire puisque nous nous limitons à vouloir rapporter ici quelques-unes des croyances et perceptions de l'époque. Il faudrait évidemment des études beaucoup plus poussées pour voir à quel point les paroles du président Déchène prononcées en 1961 reflétaient les croyances de la population entière. Nous osons dire cependant qu'il devait, après 6 ans de travail intense, avoir une très bonne connaissance de la communauté qu'il avait représentée avec tant d'énergie et de convictions.

# CHAPITRE SIX

## Les grands congrès

### Introduction

Nous avons pu constater lors de nos recherches et de nos lectures que dans la vie de l'Association, les congrès agissent souvent à titre de point d'orgue, c'est-à-dire de moment de pause lors duquel l'énergie se concentre pendant un instant pour mieux se relancer par la suite. C'est au moment des congrès que l'on va prendre le temps de réfléchir, de discuter, d'examiner. Ainsi, lors de chacun des quatre grands congrès qui ont lieu entre 1955 et 1961, on a l'impression que les esprits se tendent pour pouvoir mieux sauter vers l'avenir.

Les congrès sont donc à la fois d'excellents résumés de l'année qui vient de s'écouler et d'excellents indicateurs de l'avenir de l'Association. Nous croyons alors que l'étude de ces moments privilégiés va nous permettre de résumer ce qui c'est produit à l'ACFA entre 1955 et 1961. Et parce qu'il va renouer les liens entre les diverses sections du présent document, ce résumé va nous servir de synthèse.

### Le congrès de février 1955

#### *... introduction*

Dans "La Survivance" du 9 février 1955, on annonce la tenue du congrès qui doit avoir lieu au gymnase du Collège Saint-Jean. Il sera question de réorganisation, dit-on alors. Le 16 février, "La Survivance" dira que le congrès suscite un très vif intérêt dans tous les centres. Même plusieurs postes radiophoniques anglais en ont déjà parlé. On s'attend à plus de 125 délégués officiels et, de plus, bon nombre de compatriotes se proposent d'assister même s'ils ne sont pas délégués officiels.

#### *... l'ouverture officielle*

À 10h00 le 16 février, le Président Pilon déclare le congrès officiellement ouvert. Il invite Mgr Lussier à réciter une prière d'usage. Mgr Lussier va alors demander au ciel de bénir les délibérations qui vont être entreprises. Le Président Pilon reprend ensuite la parole pour exhorter les congressistes à oublier tout ce qui les sépare pour ne penser qu'à ce qui les unit, soit le noble et grand but de la survivance du fait français et catholique en Alberta.

Immédiatement après l'ouverture du congrès, on procède aux élections des officiers à divers comités comme l'exige la Constitution. Au comité des créances et des élections on nomme Edouard Cimon, Alexandre Bérubé, Léon Riopel, Joseph Nadeau et M. Belland. Au comité des résolutions on nomme André Déchène, Gérard Diamond, Albert Doucette, Willie Paquette, Lucien Saint-Arnaud. Un congressiste va alors suggérer qu'un membre du clergé devrait faire partie de chaque comité. Mgr Routhier répondra alors que la confiance générale accordée aux laïques ne rend pas impérative la présence d'un prêtre au sein de ces comités. (L.S. 23 fév. 1955, 1)

#### *... présentation des rapports des divers comités*

Puis il y a présentation des rapports des divers comités. Au chapitre des finances, on parle de la librairie française qui est en bon état. Du côté de l'ACFA, on souligne que les recettes actuelles ne lui permettent pas de remplir ses obligations. Il faut trouver les moyens de redorer son blason.

Dans le dossier agriculture, peu a été accompli jusqu'ici, dit Jean-Marie Fontaine. Il parle ensuite de la nomination d'un agronome bilingue pour la région de Falher et de

contacts établis entre les gens de l'Est et ceux de l'Ouest.

Dans le dossier des visiteurs d'écoles, l'abbé Lemelin présente le rapport rédigé par le Père Yvon Saint-Arnault au sujet de sa visite des écoles du Vicariat de Grouard. Il conclut en disant qu'il faut un centre de formation française et catholique des enseignants.

M. Pilon présente ensuite le rapport de la librairie française. Il nous apprend avec plaisir que la librairie est en bon état et qu'elle mérite tout notre encouragement.

Le directeur du comité du concours de français M. Maurice Lavallée présente le rapport du concours de français et de l'AEBA. Il donne les statistiques de l'année en ce qui a trait au concours puis il parle de la Relève. On dit alors dans le compte rendu qu'à ce moment, Mgr Routhier se leva pour parler du besoin d'une école normale pour former nos professeurs. Il n'y alla pas de main morte et dit: "Il nous faut au moins une demi-journée de français chaque jour à l'école." (C.R. 16-17 fév. 1955) M. Lavallée va conclure en disant que l'organisation des concours de français est en bon état financier grâce à l'aide qui lui vient de partout.

Le premier rapport de l'après-midi est celui du comité de la radio. M. Léo Rémillard, le gérant du poste, parle du chapelet quotidien, de l'école du théâtre, des émissions de Radio-Canada. En ce qui a trait à la situation financière on dit que le poste accuse un petit profit grâce au Club de la radio et du chapelet payé par les paroisses. La dette est encore de \$15 000.00.

Le R.P. Saint-Arnault présente le rapport de l'Association des commissaires bilingues. Il rend d'abord hommage à feu M. J.W. Beaudry de Saint-Paul qui a consacré beaucoup d'efforts à l'éducation des nôtres. On parle du commissaire français et catholique au conseil provincial, de la solidarité qui existe entre les commissaires, des argents obtenus pour des bibliothèques françaises.

On parle ensuite du projet de réorganisation de l'ACFA. Il ne faut pas le voir comme une critique du passé mais bien comme un outil pour aider à récolter des fruits plus nombreux. Le projet prévoit que la nouvelle ACFA serait une "grande fédération de tous les mouvements français de la province." (C.R. 16-17 fév. 1955) Le projet sera étudiée.

### *... le travail en comité*

Le jeudi matin, la deuxième journée du congrès, est consacré à l'étude en comité. Les congressistes aiment bien cette méthode de discussion. Une fois la discussion terminée les commissions d'études présentent leur rapport.

En ce qui a trait à la réorganisation de l'association, les congressistes sont d'accord pour dire qu'il faut la régénérer. On suggère que la librairie française soit dotée d'un rayon de disques. On souhaite pouvoir compter au nombre des associations de la région d'Edmonton une section de l'Action rurale. On devrait aussi organiser dans chaque paroisse une association de parents et maîtres. On accepte avec joie que la Relève albertaine fasse partie intégrante de l'ACFA. On souhaite que le Conseil albertain de la coopération s'emploie à répandre des formulaires français ou du moins bilingues. En ce qui a trait à la radio on souhaite entendre de la musique semi-classique plus souvent et même du jazz pour plaire aux jeunes qui écoutent les postes anglais pour en obtenir. "La Survivance" est bien appréciée mais on craint qu'elle n'atteigne pas la masse.

L'ACFA ne peut faire un travail efficace sans secrétariat permanent, dit-on encore. Il faut engager un secrétaire à temps plein à un salaire convenable. Du côté financement, il faudra compter sur les cercles locaux pour financer l'ACFA. On ne peut décider si l'ACFA doit payer les dépenses de voyage de ses délégués.

Si une filiale rapporte des profits elle doit les garder pour améliorer son service. Mais les associations-filiales devraient payer certaines sommes pour le financement de l'organisme central. L'idée d'une souscription de dix dollars par famille est différée.

Le Dr Beauchemin va ensuite parler du Conseil de vie française en Amérique. Cette association prend une importance de plus en plus grande et il importe que l'Alberta y fasse bonne figure. (C.R. 16-17 fév. 1955)

### *... les résolutions adoptées au congrès*

En ce qui a trait aux résolutions adoptées à ce congrès en voici un court résumé. Après avoir fait les résolutions d'usage qui rendent hommage au Saint-Père, à la Reine et aux évêques, les congressistes expriment leur gratitude au clergé de langue française et leur admiration au Conseil de vie française en Amérique.

Ils redisent au gouvernement canadien et à Radio-Canada leur satisfaction d'avoir une radio française depuis cinq ans. Ils apprécient le support précieux et espèrent que la contribution culturelle sera bientôt accompagnée d'une aide financière plus substantielle. On demande aux directeurs de CHFA de faire en sorte que les romans radiophoniques soient présentés à des heures permettant aux adolescents de les écouter.

Les congressistes émettent le voeu qu'un voyage de liaison française dans l'Est du Canada soit organisé cette année. Ils encouragent l'octroi de bourses d'éducation. Ils se réjouissent des efforts faits par les organismes de vie rurale, en particulier l'Action rurale.

On recommande que la Relève albertaine soit officiellement représentée à l'Exécutif. On demande à notre journal d'accorder toute la publicité possible à la Relève.

On demande que la formule des cercles d'études soit conservée lors des prochains congrès et que l'on condense les résolutions afin de les présenter au public. On demande aussi que le texte des rapports des différents comités soient envoyé à l'avance aux délégués. On décide qu'un prochain congrès doit avoir lieu dans 18 mois.

On décide que le président ne doit pas demeurer en fonction plus de deux termes consécutifs et on recommande à l'Exécutif d'amender les Constitutions en ce sens. Mais on décide aussi de ne pas opérer de changement à la Constitution pour le moment.

On demande de former au sein de l'Exécutif un comité spécial qui étudiera les moyens à prendre pour financer l'ACFA. On demande à l'Exécutif d'organiser un secrétariat permanent et d'engager un secrétaire qui y dévouera tout son temps.

En ce qui a trait à la journée de l'ACFA, la collecte annuelle, on décide qu'au prochain congrès on publiera un rapport détaillé montrant les sommes versées par chacune des paroisses en comparaison de leur objectif.

Et en terminant on remercie les autorités du Collège, le comité d'organisation et les membre de l'Exécutif sortant de charge. (L.S. 23 fév. 1955, 1)

Il y aura aussi une résolution concernant l'appui et l'encouragement que les congressistes donnent aux cours d'été universitaires pour nos instituteurs et institutrices mais cette résolution sera omise involontairement de la liste des résolutions publiée dans "La Survivance" le 23 février 1955. (L.S. 9 mars 1955, 1)

### *... le banquet à l'hôtel Corona*

Dans "La Survivance" du 23 février 1955, on écrira que le congrès de 1955 s'est terminé par un magnifique banquet servi à l'hôtel Corona à plus de 140 convives. Les orateurs invités seront Mgr Lussier et Mgr Routhier. Le banquet sera radiodiffusé en direct. On remettra des diplômes de pédagogie cathéchistique aux jeunes étudiantes de la Faculty of Education de The University of Alberta qui ont suivi les cours organisés sous les auspices de l'AEBA et donnés au Collège Saint-Jean sous la direction du R.P. Ubald Duchesneau. (L.S. 23 fév. 1955, 6-7)

### *... le discours de Mgr Routhier*

Mgr Routhier commence son discours en citant une pensée de Bossuet. Celui-ci dit "qu'il faut imprimer dans l'esprit des hommes l'estime et l'amour de la patrie." Saint-Thomas d'Aquin a, lui aussi, traité du patriotisme en disant que "la patrie comme nos parents nous a donné l'existence et fourni les moyens de nous développer." Une multitude de grands saints furent aussi de grands patriotes, dit Mgr Routhier.

L'orateur rappellera ensuite les bases théologiques de notre patriotisme. De plus il

faut distinguer entre notre vie nationale, source de grandeur et un esprit nationaliste centraliseur et exclusif des autres.

Il parlera ensuite de nos pertes numériques. Selon les statistiques fédérales de 1951 nous étions 56 196 Canadiens d'origine française et de ceux-ci 39 001, soit 60,5%, parlaient le français: il y a donc une perte à la langue de 39,5%. Les pertes du côté religieux sont moins grandes mais elles sont plus accentuées dans les villes et plus fortes dans le Sud que dans le Nord de la province puisque les nôtres n'y sont guère groupés en paroisses nationales et puisqu'ils ne sont pas favorisés d'écoles où il y a enseignement de la religion et du français.

Nous avons besoin d'une vie chrétienne intense parce que, s'il est vrai que la langue est gardienne de la foi, il est aussi vrai que la qualité supérieure de notre foi exercera une forte influence sur la qualité de notre patriotisme.

Mgr Routhier parlera ensuite de nos droits constitutionnels et il rappellera qu'il importe que nous prenions tous les moyens pour garder ce que nous avons hérité de meilleur et de faire accroître notre patrimoine religieux et national. Il parlera des Pères de la Confédération. Sr J.A. Macdonald et ses collaborateurs ne cherchaient pas à ce que les peuples soient absorbés l'un par l'autre mais à garantir leur existence côte à côte dans un même pays sous une commune autorité royale.

Dans le passé, à maintes reprises, on a voulu limiter nos droits scolaires français. Il faut que nous concertions nos efforts en vue d'obtenir, des autorités provinciales, un programme scolaire qui assure une connaissance solide du français. Nous ne devons pas nous payer de mots, ni nous contenter de ces rencontres périodiques aux congrès pour nous laisser ensuite endormir et nous préparer à une lente mort. Il faut nous réveiller, sonner le klaxon du danger, lancer de tous les côtés l'alarme. Que toutes nos associations françaises se concentrent sur l'obtention de ces droits.

### *... les discours de Mgr Lussier*

Mgr Lussier débute son discours en disant que nous sommes fiers de notre congrès. Les délégués sont nombreux et bien disposés. Les organisateurs et dirigeants ont bien accompli leur tâche. Mais, dit-il lui aussi, nous ne pouvons pas encore chanter victoire. Nous sommes toujours sous les armes. Ce n'est pas, ce soir, un banquet du triomphe et de l'armistice; c'est un repas fraternel au soir des réunions de l'état major, à la veille de luttes nouvelles mieux organisées. Ce congrès, dit-il encore, n'est pas l'engrangement de nos blés, mais la préparation de nos charrues, l'embauche de nos ouvriers, la mise en marche de nos tracteurs pour le labour et l'ensemencement de nos terres.

Il va ensuite tirer quatre conclusions. La première est la suivante: l'ACFA agit et veut agir sous le regard de Dieu dans l'amitié du Christ dans la soumission et le respect aux enseignements et aux directives de l'Église. La preuve c'est la présence de deux évêques, de nombreux prêtres, religieux et religieuses, les marques de respect qui entourent les ouvriers de l'Église, la participation de délégués catholiques pratiquants et l'atmosphère de piété.

Les Canadiens-français veulent survivre comme entité canadienne-française et ils comptent sur l'ACFA pour les conduire à cette survie. Les preuves de ceci se retrouvent dans le congrès tout entier, dans la volonté de mieux organiser les cadres, de l'ACFA de lui donner un secrétaire permanent. Nous sommes des troupes de choc fièrement décidés à défendre.

Nous avons le droit et le devoir de garder la langue française parce que c'est notre langue, celle de nos pères et de nos mères, une des deux langues officiellement reconnues par la Constitution canadienne. L'ACFA a un grand devoir: sauver à tout prix la génération montante de l'anglicisation.

Nous sommes grandement inquiets car nos jeunes sont placés dans une ambiance scolaire telle, qu'ils sont, pour un bon nombre, fatalement anglicisés. Pour un grand nombre, l'anglais est devenu la langue première et cela parce que nous sommes témoins d'une situation paradoxale. Dans une école où les élèves sont canadiens-français et le personnel aussi, l'enseignement du matin jusqu'au soir se fait en anglais sauf pour cette petite période de français et de religion là où elle existe.

Nous ne blâmons pas le gouvernement. Nous nous blâmons nous-même de cette insuffisance car nous sommes convaincus que nos gouvernements accepteront les justes revendications de 56 000 citoyens si ces revendications sont unanimes. L'ACFA se doit d'organiser et de diriger ces revendications.

Comme troisième conclusion, Mgr Lussier dira qu'il est urgent de faciliter à nos maîtres ou maîtresses une formation pédagogique préparatoire à leur mission d'éducateurs catholiques et français.

Comme quatrième et dernière conclusion, il dira que nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de l'escrime dans les coulisses, de la critique acerbe, de la division. Il faut à tout prix l'union de toutes les forces vives, l'harmonie de toutes les bonnes volontés.

On dira dans le compte rendu du congrès publié dans "La Survivance" le 23 février 1955 que la marche du congrès

"se fit d'une façon magnifique, pas une minute ne fut perdue, pas une discussion ne portât à faux; tout fut réellement à point grâce à la magnifique préparation qui avait été faite et dont le principal artisan avait été le comité d'organisation du congrès."  
(L.S. 23 fév. 1955, 1)

Ce congrès restera donc mémorable dans les annales de l'ACFA et cela à plus d'un titre. Il restera mémorable en raison du nombre et de la qualité des délégués, de leur intérêt, des discussions intelligentes et des décisions importantes qui ont été prises.

Mais le congrès n'est qu'un relancement des énergies. Dans son éditorial du 23 février 1955, le R.P. Jean Patoine dira que le congrès est terminé et que le travail commence.  
(L.S. 23 fév. 1955, 2)

## Le congrès du 20-21 février 1957

### *... introduction*

En mars 1956, l'Exécutif commence à jeter les bases du prochain congrès qui doit avoir lieu au début de l'automne prochain. Il y a déjà un comité du congrès. (C.R. 14 mars 1956) En octobre, l'Exécutif décide de reporter le congrès au 13-14 février car nos évêques ne pourraient assister au congrès s'il avait lieu à la fin novembre. Aussi l'organisation du ralliement de Falher, de la Journée de l'ACFA accaparent toutes les énergies.

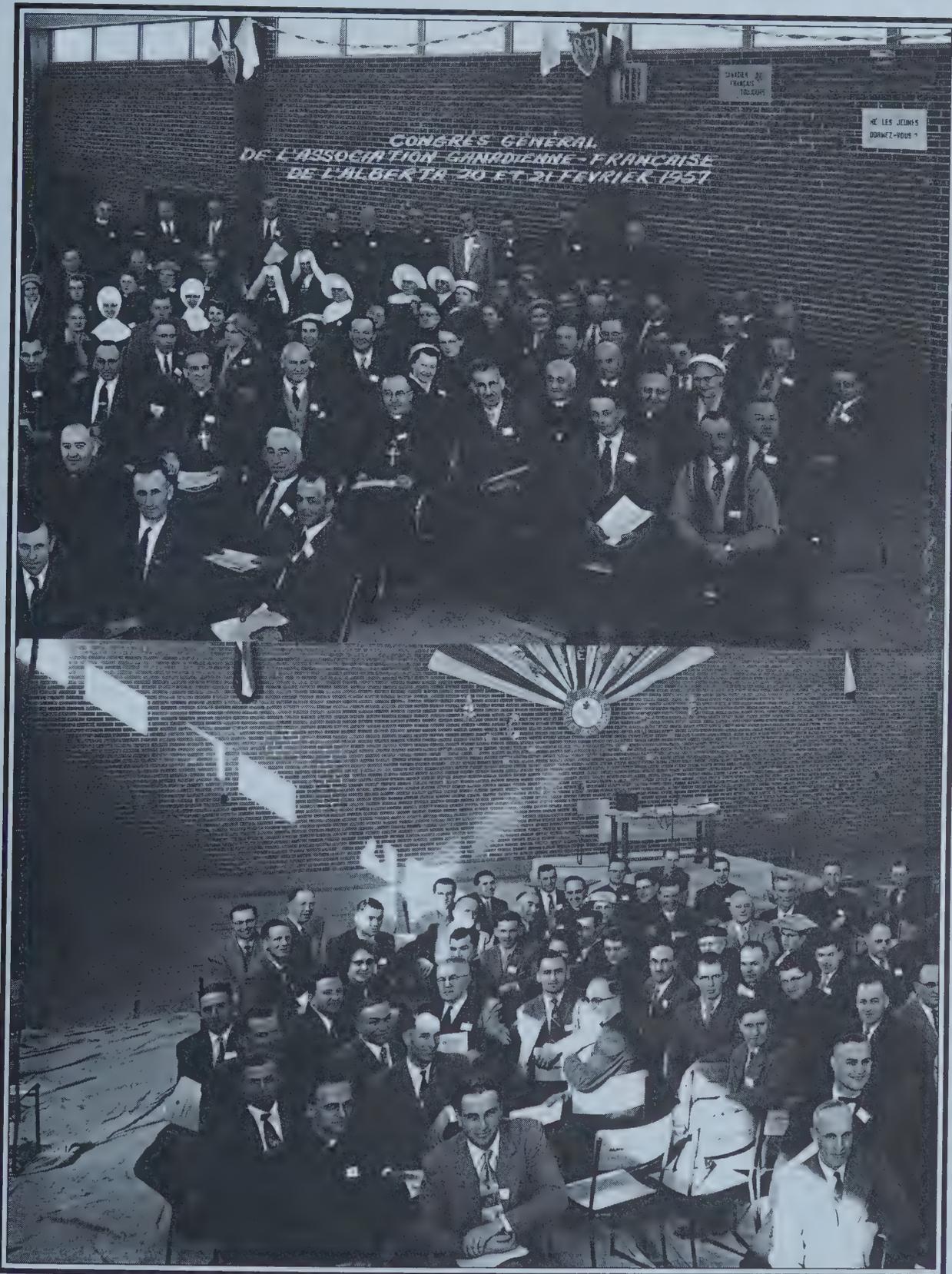
Le 28 novembre 1956, "La Survivance" annonce que le comité de l'ACFA se réunissait mercredi soir dernier. On décidait alors que le prochain congrès provincial de l'ACFA aurait lieu au gymnase du Collège Saint-Jean les 20-21 février prochains. (L.S. 28 nov. 1956, 1)

On attend plus de 200 délégués. Le bulletin "Informations" publie le nombre de délégués auxquels chaque paroisse a droit. (L.S. 30 jan. 1957, 1) Tous les prêtres de langue française sont automatiquement délégués. Tous les membres de l'Exécutif et les délégués de différents cercles locaux le sont aussi. Chaque paroisse a droit, en plus de son curé, à un délégué supplémentaire pour chaque 20 membres qui a payé sa cotisation. En somme, tous les francophones sont invités mais lorsqu'il est question de votes seuls les délégués y ont droit.

Il n'y aura pas de thème général car les congressistes seront appelés à étudier les problèmes de régie et d'organisation interne de l'Association. Les congressistes seront aussi invités à amender la Constitution de manière à assurer une meilleure représentation de toutes les énergies de l'Alberta au prochain Exécutif central.

Les autres points à l'étude seront le travail des cercles locaux, le projet d'assurance mutuelle entre les membres, l'orientation du comité qui doit présider à la réorganisation du Conseil albertain de la coopération etc... Les rapports du travail accompli pendant l'année seront imprimés à l'avance et le système de forums du dernier congrès sera maintenu.

Le 20 février il y aura une grande "Soirée de Gala" pour tous les Canadiens-français de l'Alberta et pour les représentants des autorités religieuses, civiles et universitaires ainsi que des associations nationales de l'Ouest et de l'Est. (L.S. 28 nov. 1956, 1) Et le lendemain il y aura le grand banquet de clôture.



*Congrès de l'ACFA en février 1957 au Collège Saint-Jean.*

### ... *“La Survivance” décrit le congrès*

Dans “La Survivance” du 27 février 1957, on commence le reportage du congrès qui a eu lieu en disant ceci:

“Une grandiose manifestation de vie française vient d’éclater en la capitale albertaine, les 20-21 février. Deux jours durant, 200 délégués des principaux centres canadiens-français de l’Alberta, groupés au gymnase du Collège Saint-Jean, ont retrempe leurs convictions religieuses et nationales, se sont épaulés et stimulés dans la lutte, se sont communiqué leurs tactiques victorieuses. La lecture des télégrammes émanés d’en hauts lieux rendait moralement présents les chefs religieux et civils du pays.

A mesure que les heures s’écoulaient dans des échanges de vues sereins et productifs, les heureux congressistes ne pouvaient se défendre de donner raison, au dedans d’eux-mêmes, à ces deux maximes: “Il y a plus d’idées dans trois têtes que dans une seule” - “L’union fait la force”. Il nous revenait aussi à l’esprit ce mot optimiste du regretté Père Charles Charlebois, o.m.i.. “Nous sommes maintenant trop gros pour qu’on nous mange...” (L.S. 27 fév. 1957, 1)

L’article est signé Herman Morin, o.m.i.. Il remplace Jean Patoine qui s’occupe de l’organisation du congrès de l’ACELF qui doit avoir lieu à Edmonton en août prochain.

### ... *l’ouverture et le discours du Président* ...

Le mercredi, 150 délégués se sont inscrits. Vers 10h le Président Déchène demande à Mgr Lussier de présider la prière. Le président souhaite alors la bienvenue aux congressistes à qui il recommande d’apporter chez eux les rapports des comités dont une copie a été distribuée à chacun, dès leur arrivée. Il signale la présence du R.P. Ludger Guy, s.j., représentant de l’Association d’éducation du Manitoba dont il est le secrétaire général et l’agent de liaison.

Déchène présente alors le discours du Président qui n’est pas, dit-il, très détaillé puisqu’il n’a pas voulu empiéter sur le terrain des autres officiers et présidents de comités qui feront part de leurs activités.

Au dernier congrès, dit le Président, notre situation était inquiétante et nous devons en plus engager un secrétaire-propagandiste. L’Exécutif lançait alors une soucription parmi les membres sous l’appellation “les amis de l’ACFA.” Cela nous a permis d’obtenir les services de M. Trottier. Le Président profite alors de l’occasion pour faire applaudir Eugène Trottier le propagandiste inlassable. Le fait que nous avons 23 cercles locaux actifs est la preuve de son travail. Les congrès régionaux de Bonnyville, Saint-Paul, Falher et Morinville sont aussi dûs à son initiative.

Le Père Patoine a continué de remplir ses fonctions avec habileté et dévouement, dit encore le Président. Le Père Patoine est directeur du journal, secrétaire de la radio et il trouve le temps de faire la correspondance de l’ACFA et de diriger le travail du propagandiste.

L’Exécutif s’est réuni à sept reprises et une grande partie du travail fut confié à des comités séparés. Les concours de français, la radio et l’étude du plan d’assurance, le comité de finance et de la librairie, etc. fonctionnent par l’entremise de comités.

La Relève albertaine, calquée sur le mouvement des Avant-gardes fondés en 1932 par Léo Belhumeur, a réussi à créer chez les jeunes de l’enthousiasme et de la fierté. Le président dit alors qu’il salue l’élite de demain.

Le Président Déchène parle ensuite de feu Me Paul-Émile Poirier fondateur de notre association, de notre journal et de notre radio.

En ce qui a trait aux projets d’avenir, il y a le plan économique d’assurance-vie, la réorganisation de nos cercles, la librairie française, la formation d’une Fédération de coopératives de langue française affiliée au mouvement national, des nouveaux locaux

pour CHFA, un Centre français, les concours de français qu'il faut continuer, l'appui à donner aux dirigeants du Collège Saint-Jean.

En ce qui a trait à la situation actuelle, nous avons droit à certaine reconnaissance officielle et nous devrions être une minorité active et puissante. Notre influence dans le domaine de l'éducation, de la politique, de la vie commerciale et financière est à la baisse, dit le Président. Nous avons besoin d'au moins trois députés à la législature provinciale et nous n'en avons plus qu'un seul.

Nos groupements en paroisses françaises nous garantissent encore le support de nos paroisses. Le clergé se maintient mais avons-nous assez de vocations religieuses ou aurons-nous besoin de recruter dans la province de Québec? (L.S. 20 fév. 1957, 2)

### *... projet d'amendement et rapports des comités ...*

Après le discours du Président, le Père Patoine soumet à l'assemblée le projet d'amendement de la Constitution afin d'assurer la représentation équitable des différentes régions de l'Alberta. Au lieu d'avoir un seul comité de nomination pour toute la province on en aurait 5 pour les régions d'Edmonton, Morinville, Bonnyville, Saint-Paul, Rivière-la-Paix. Il y aura des objections et la motion devra être amendée.

Viendront ensuite les rapports des comités. Desrochers, le trésorier, donne un triple rapport qu'adopte l'assemblée. Le compte général accuse un surplus de \$ 7 210.03. Le concours de français a un surplus de \$ 1 800.81 et les Bourses un surplus de \$ 8 358.77.

M. Trottier rappellera ensuite avec chaleur et émotion qu'il y a deux ans, il était un simple délégué et devait aller s'installer sur une ferme au sud de l'Alberta. Au début de son travail il a consulté les archives pour assimiler ce qui s'est fait avant lui et il est parti revivifier les cercles de Bonnyville, Saint-Paul, Falher et Morinville. Présentement 24 cercles sont en exercice comptant plus de 150 officiers.

Pour ce qui est de l'agriculture on dit que les membres ont travaillé dans l'ombre en secondant Trottier. Il y a eu les causeries hebdomadaires à CHFA. Avec quelques vétérinaires bilingues et employés du fédéral, des municipalités et de l'industrie.

Lavallée parlera du concours de français. Il donnera les statistiques de l'année. Le Président de la Relève, Jacques Johnson, dira que les jeunes songent à organiser une fédération de la Relève. En ce qui a trait à l'AEBA, le Président Yvon Saint-Arnault parlera des changements apportés, des festivals de fierté qui se multiplient, des cours d'été au Collège Saint-Jean. Il parlera de deux problèmes: la pénurie de professeurs préparés et l'impossibilité de garder un contact personnel et fréquent avec les professeurs qui travaillent dans nos écoles.

Dans le domaine de l'Action rurale et de l'Établissement rural, on publie un bulletin, on tient des journées et des soirées d'études.

La librairie, elle, fonctionne bien. Et CHFA crée une forte impression de puissance et de richesse dans le milieu; mais la situation financière est moins reluisante qu'elle ne le laisse paraître. Le poste a la réputation d'être une bonne école d'entraînement pour les annonceurs. On cherche à équilibrer les programmes de manière à faire profiter les clients des meilleures émissions tout en accueillant des programmes rémunérateurs. En ce qui a trait au chapelet, M. Nadeau suggère aux curés de l'annoncer en chaire et de former un comité paroissial pour faire la collecte aux portes de l'église.

A l'Association des commissaires d'écoles, M. Chauvet déclare que l'organisme n'a tenu qu'une seule assemblée en '56. Cette réunion a eu lieu à Edmonton et l'on discuta d'organisation. On déplore la négligence de la part de certains districts locaux à passer la motion annuelle qualifiant de bilingue leur école et à la faire parvenir à qui de droit pour profiter de l'avantage de l'enseignement du français et de la religion. (L.S. 27 fév. 1957, 1 et 3)

### *... sessions d'étude et Soirée de gala ...*

Tout l'après-midi a été accaparé par un immense forum où furent discutés 1) le

problème d'une mutuelle d'assurance-vie canadienne -française; 2) la motion réclamant un redressement des torts infligés aux parents catholiques canadiens-français par la formation de commissions scolaires centralisées et 3) la motion réclamant des modifications et des garanties quant au "County Act."

Le soir a lieu la Soirée de gala. Le gymnase du Collège Saint-Jean est bondé d'une foule de congressistes, de sympathisants et d'élèves. Le Président Déchène mène le jeu avec savoir-faire, avec simplicité et une pointe d'espièglerie parfois.

Il souhaite la bienvenue et fait la lecture des télégrammes reçus de Son Excellence Mgr Giovanni Panico, délégué apostolique au Canada, du Premier Ministre du Canada, Louis St-Laurent, de M. Léo Rémillard de Radio-Canada, de Roland Pinsonneault et de Clément Cormier, président de l'ACELF.

Le Recteur du Collège, le Père Thibault, dit la joie du personnel d'accueillir les délégués. Leur présence met sous les yeux des élèves l'élite dont ils seront bientôt la relève. Le Père Guy, secrétaire général de l'Association d'éducation du Manitoba prononce un discours. William Connelly, échevin, apporte les hommages du maire de la ville. Le professeur E.J.H. Green transmet les salutations et les vœux du Président de The University of Alberta, M. Stewart. Le Père Roméo Ketchen, au nom de Mgr l'Archevêque, souhaite le succès des délibérations. Le Recteur du Collège de Saint-Boniface dit quelques mots.

Et M. Robert Picard joue des solos de piano. Les chorales de l'Assomption, de Notre-Dame, de Saint-Paul et de Morinville ainsi que les Gais Troubadours du Collège présentent des numéros de chants.

Le lendemain matin malgré un froid intense les délégués arrivent dès neuf heures à la salle du Collège. La matinée est consacrée à une série de forums. Le délégué a le choix du sujet qu'il préfère discuter.

Les résultats de ces discussions vont servir de point de départ à la solution des différents problèmes auxquels l'Exécutif doit faire face. C'est pourquoi ces forums portent le qualificatif de "consultations".

On étudie le programme d'activités des cercles locaux, on parle du bulletin "Information", de la réorganisation des cercles locaux, de la Journée de l'ACFA, des Constitutions de l'Association, du plan d'assurance-mutuelle, du poste de radio, d'un centre français et enfin, Laurent Hébert présente un projet de réorganisation du CAC. (L.S. 27 fév. 1957, 3)

### *... les résolutions ...*

Les résultats des consultations sont nombreux et ils seront étudiés par l'Exécutif. Au début de l'après-midi le comité des résolutions sous la présidence de Me Tellier présente son travail. Après les résolutions d'usages, les congressistes déclarent leur opposition à l'organisation des comtés dans la province. On veut que l'ACFA, de concert avec l'ACBA, fasse une enquête provinciale sur le principe de la centralisation des écoles. On exprime aussi le désir que l'Exécutif distribue un document qui contient des explications de la loi scolaire albertaine et qu'il fasse partie de l'Exécutif s'il n'y est pas déjà élu. Et on demande que l'ACFA appuie les efforts de tous ceux qui luttent contre la situation déavantageuse qui leur est faite par la loi scolaire.

Les congressistes demandent au gouvernement canadien d'accorder, par l'entremise de Radio-Canda, plus d'aide financière au poste CHFA. On demande que les programmes les plus intéressants de CHFA passent durant la soirée plutôt que durant la journée. Et on demande la reconnaissance des droits de la population française en matière de télévision.

On favorise l'organisation d'un Conseil albertain de la coopération. On charge l'Exécutif de déterminer le coût pour l'inscription de chaque délégué aux prochains congrès de sorte qu'il soit en mesure d'aider financièrement ceux dont les frais de transport excèdent \$10. On manifeste le désir que les prochains congrès aient lieu vers la fin de mars.

On remercie ensuite les autorités du Collège, les membres du comité d'organisation et les membres de l'Exécutif sortant de charge.

Le Président Déchène remercie l'assistance et donne rendez-vous au banquet à l'hôtel Corona.

### *... le banquet et les discours ...*

Au banquet, l'atmosphère est plus détendue; les congressistes ont perdu leur mine préoccupée. Au dessert, le Président Déchène, avec la facilité qu'on lui connaît, présente les invités de la table d'honneur. Il invite le R.P. Cormier à prendre la parole. Celui-ci vient d'arriver à Edmonton. Il prépare le congrès de l'ACELF dont il est le président. Nosseigneurs Routhier et Lussier vont adresser la parole lors du banquet. Mlle Gisèle Labonté présentera une magnifique gerbe de roses rouges à Mme Déchène. Me Déchène, bien ému, remerciera au nom de son épouse.

## **Le congrès de 1959**

### *... on prépare le congrès*

A la réunion de l'Exécutif du 29 novembre 1957, un membre fait part d'un désir que plusieurs congressistes ont exprimé: que les organisateurs trouvent un endroit moins dispendieux où le banquet des prochains congrès devrait être servi afin de permettre à ceux qui viennent de l'extérieur et qui ont d'assez fortes dépenses d'y assister. (C.R. 29 nov. 1957)

Dans "La Survivance" du 12 février 1958, on annonce que le grand congrès provincial qui devait avoir lieu les 19-20 mars est remis au 24-25 avril prochains. On a annoncé des élections fédérales pour le 31 mars et l'Exécutif a donc décidé de reporter les dates du congrès en avril. (L.S. 12 avril 1958, 1)

En avril 1958, on annonce que le congrès est à nouveau remis. Il aura lieu l'automne prochain. Le 11 juin, on décide qu'il aura lieu vers la mi-octobre. A la réunion du 19 juin, on dira que le congrès aura lieu à la mi-novembre. Et enfin le 7 octobre 1959, l'Exécutif établit la date définitive du congrès: les 11-12 novembre au Collège Saint-Jean. Le thème est: "Pourquoi l'ACFA ?".

### *... l'ouverture et les participants*

Le congrès a donc lieu les 11 et 12 novembre comme prévu. Sont présents: Nosseigneurs Lussier, Routhier, M. Laplante, ancien rédacteur de "La Survivance", M. Alfred Rouleau, directeur-général de l'Assurance-vie Desjardins, M. Marcotte, représentant de l'ACFC et du Conseil canadien de la coopération, M. Gaudet, secrétaire de la FCFC et 150 délégués, prêtres, religieux et laïcs représentant les différents cercles de l'ACFA.

Les délibérations commencent à 9h30 et c'est Maurice Lavallée qui préside la séance d'ouverture. Déchène ensuite remercie les délégués et leur souhaite des délibérations fructueuses. Le Père Lacerte se dit heureux d'offrir l'hospitalité. Il dira, au sujet des jeunes du Collège.

"Pour leur apprendre à mieux vivre leur vie d'homme il est salutaire qu'ils voient leurs parents, amis se compromettre dans leur association." (L.S. 18 nov. 1959, 1)

Patoine propose alors la formation d'un comité de nomination qui se chargera de former tous les comités nécessaires. Les membres sont MM. Desjardins, Mousseau, Tellier et Trottier.

### *... le rapport du Président*

Déchène présente ensuite le rapport du président général. Il parle des raisons qui ont retardé le présent congrès. Il parle de la Sécurité familiale et dit que les congressistes

vont étudier le plan destiné à nous unir en fournissant une sécurité économique à nos familles et à donner à l'Association les revenus nécessaires pour faire avancer l'oeuvre. Nous allons aussi profiter de l'occasion de discuter de notre Association de sa nécessité, de ses lacunes et de ses réalisations. La question du Centre français mérite encore plus d'attention. Nous surveillons aussi toute la question de la télévision.

Il rappelle que les membres du secrétariat réalisent une somme immense de travail. Le travail du secrétaire, Jean Patoine, nous a valu la plupart des réalisations de l'ACFA et cela depuis plusieurs années. Grâce à M. Trottier, nous avons encore des cercles actifs dans tous les milieux. Déchène conclut en invitant les membres à se serrer les coudes. (L.S. 18 nov. 1959, 1 et 3)

### *... les rapports*

Le trésorier Ayotte présente alors son rapport financier pour la période du 15 février 1957 au 31 octobre 1959. La situation financière est assez précaire. Il faut faire des efforts pour la stabiliser.

M. Lavallée fait ensuite la lecture de deux télégrammes: un du secrétariat de la Fédération des sociétés Saint-Jean Baptiste du Québec et l'autre du Conseil canadien des associations d'éducation de langue française. Ces deux sociétés présentent leurs hommages aux délégués et leur souhaitent un congrès fructueux.

Le propagandiste présente alors son rapport. Il souligne les difficultés: les distances à parcourir, les routes, les travaux saisonniers. Il parle de l'organisation de ralliements régionaux pour faire connaître le plan d'assurance, des célébrations régionales de la Saint-Jean Baptiste. Il parle de la "Cabane à Sucre", de sa collaboration avec l'ACBA, du voyage de liaison, de l'organisation des cercles, etc..

M. Lavallée fait le rapport du concours de français. M. Gagnon, gérant de CHFA, fait un court historique des 10 premières années car cette année on célèbre le 10e anniversaire. Mais il y a encore beaucoup de progrès à faire. On envisage de grosses dépenses pour de nouveaux studios. M. Nadeau, le président du comité du chapelet, rappelle que ce comité commence sa 6e année.

M. Robert Papen parle des activités de la Relève albertaine. M. Paul Hogue donne un rapport de l'ACBA. M. Laberge de Girouxville fait un bref historique de la fondation de la Société canadienne d'établissement rural.

### *... les forums et la soirée de Gala*

Et puis on passe au forum sur le plan de Sécurité familiale. M. Alfred Rouleau parle de son premier voyage en Alberta, de sa rencontre avec Patoine. Il parle des études qu'il a fait avec Hervé Hébert pour en arriver à un plan qui assurerait la permanence dans le nombre des membres tout en assurant une sécurité personnelle. Il parle du plan et de l'Assurance-vie Desjardins fondé en 1948.

Le forum se poursuit alors sous la présidence de Léon Trottier. Les congressistes se partagent en 5 groupes afin de discuter le plan proposé et cela d'après un questionnaire préparé.

Le soir, c'est la soirée de gala dédiée à CHFA. Déchène ouvre la séance. Vont aussi participer les chorales des Soeurs de l'Assomption, les Gais Troubadours, Mlle Élise Chartrand et Aimé Déry en duo ainsi que le quatuor Lorieu. M. Paul Delion, consul de France est invité d'adresser la parole. M. Gaudet parle des problèmes des compatriotes de la Colombie. M. Marcotte, délégué de la Saskatchewan, présente les voeux de ses compatriotes; M. Rémillard rappelle son arrivée à Edmonton. Mgr Routhier repasse les événements qui ont précédé et accompagné l'établissement à Edmonton d'un poste de radio française.

Le lendemain matin M. Louis Joseph Laberge de Girouxville préside la 3e séance du congrès. Il présente M. Rodolphe Laplante qui présente les hommages du Conseil de la vie française. Ayant vécu les premières heures de la fondation de "La Survivance" et

ayant été secrétaire de l'ACFA, il se dit heureux de se retrouver parmi ses amis.

M. Déchène présente le forum sur la vie interne de l'Association et demande à chacun d'apporter sa part dans les discussions afin que de ces études ressortent des suggestions qui seront de nature à améliorer l'Association.

Le sujet de l'Association des commissaires bilingues est présenté par M. Chauvet. Celui-ci rappelle que l'ACBA vise à établir une plus grande collaboration entre commissaires, éducateurs et parents en plus d'aider à obtenir des garanties pour l'enseignement de la religion et du français.

### *... les résolutions*

L'après-midi de jeudi, sous la présidence de Déchène, les congressistes vont accepter un bon nombre de résolutions. Après les résolutions d'usage où l'Association présente ses hommages au Saint-Père, à sa Majesté la Reine et à l'Archevêque, on remercie les membres du clergé albertain de leurs concours à nos organismes nationaux.

On remercie le dévouement du corps enseignant franco-albertain et on souhaite ardemment la fondation dans chaque paroisse d'un cercle de Parents et Maîtres. On reconnaît la valeur de l'enseignement supérieur offert par nos collèges et couvents. Les congressistes réaffirment leurs croyances aux principes chrétiens d'éducation tels qu'énoncés devant la récente commission d'enquête sur l'éducation par les membres de l'Épiscopat et les commissaires des écoles catholiques de la province et par l'ACFA et autres organismes. On encourage les francophones à prendre connaissance des rapports présentés par la Commission Cameron et de faire tout en leur pouvoir pour défendre les droits primordiaux des parents en éducation française et catholique. On demande à l'Exécutif de mettre sur pied un comité de recherche pour étudier la question de la valeur de notre éducation bilingue.

On demande aux compatriotes de s'efforcer d'obtenir une école de pédagogie pour former les professeurs aux méthodes d'enseignement religieux et français. On demande au nouvel Exécutif de former un comité de recherche pour étudier la question de la valeur de notre éducation bilingue.

On remercie l'Assurance-vie Desjardins des soins apportés à la préparation d'un plan d'assurance-vie conçu pour l'ACFA et les congressistes donnent leur approbation au plan tel que présenté au cours du congrès.

On encourage et on admire le travail fait par la Relève albertaine et par les Sociétés d'établissement rural. (L.S. 25 nov. 1959, 1)

### *... le banquet et les discours*

Il y aura ensuite élection de l'Exécutif central et puis le banquet qui vient clôturer le congrès. Ce banquet est à la mémoire de Me Poirier. C'est le Dr Beauchemin qui en fera l'éloge. Mme Déchène offrira ensuite une gerbe de fleurs à Mme Poirier. Mgr Routhier, le frère de Mme Poirier, remerciera les participants au nom de sa soeur.

Lors du banquet Mgr Lussier fera la sythèse du congrès. Il débutera sa présentation comme ceci:

“La symphonie du congrès s'achève. Et il n'y a pas lieu ce soir, de lui donner une “grande finale” “fortissimo”; car déjà les mouvements forts ont précédé. Les musiciens sont las. Et de plus, à force de passer l'archet sur le violon, on finit par en user les cordes. D'ailleurs, vous le constatez, l'auditoire du congrès est très réduit et on apprécierait peu une musique trop compliquée, trop lourde et trop longue.” (L.S. 18 nov. 1959, 2).

Mgr Lussier rend ensuite hommage à Me Poirier et à tous les grands disparus du passé auxquels nous devons notre survivance catholique et française au Canada. Hommage à CHFA, ce moyen de culture et de survivance française si puissant et si nécessaire. (L.S.

18 nov. 1959, 2)

Dans sa présentation Mgr Routhier, lui, parlera de CHFA, de la joie et l'exultation qui couronnaient de longues années d'efforts, de souscriptions, de quêtes au Québec de recherches de techniciens et de locaux, de solutions. Les fondateurs de CHFA avait dû faire face à l'opposition systématique de ceux qui ne voulaient pas le français et surmonter la méfiance et l'incrédulité des nôtres. Il dira que ce n'est pas à lui de retracer l'histoire mais il veut exprimer sa gratitude à ceux qui rendent la radio française possible et en assurent le maintien.

CHFA doit son existence à l'ACFA. Notre association nationale qui fut à l'origine de presque tous nos développements nationaux mérite que nous en parlions plus explicitement. Routhier rappellera alors les concours de français, l'AEBA, l'ACBA, la Relève, successeur de l'Avant-Garde et des innombrables démarches poursuivies pour le maintien et progrès de notre foi. Que serions-nous devenus sans l'ACFA et sans ses filiales créées pour une meilleure distribution du travail? Ceux qui ont suivi l'évolution de notre peuple ne peuvent s'empêcher de craindre lorsqu'ils entendent des échos de pessimisme ou lorsqu'ils rencontrent l'indifférence face à celle qui a été la gardienne pendant 35 ans de ce que nous avons tant aimé. (L.S. 18 nov. 1959, 2)

## **Le congrès d'octobre 1961**

### ***... on prépare le congrès***

A sa réunion du 28 octobre 1960, l'Exécutif décide de tenir un congrès en avril prochain. Celui-ci sera préparé par des journées d'étude régionales. La base de la discussion sera les suggestions contenues dans le travail présenté par M. Chevrette et portant sur l'orientation de l'ACFA. (C.R. 28 oct. 1960)

En mai, on décide que le congrès provincial aura lieu à une date ultérieure. En août, on précise les dates de la tenue du congrès, il s'agit des 27-28 octobre prochains.

Dans l'édition du 25 octobre 1961, "La Survivance" parlera de la préparation éloignée du congrès. Il y a eu une vaste enquête à travers toute la province. Les résultats de l'enquête ont été discutés au cours de 4 ralliements régionaux tenus en juin dernier. Les conclusions tirées ont été coordonnées par 9 comités. (L.S. 25 oct. 1961, 1)

### ***... les participants***

Le 1er novembre 1961, "La Survivance" écrira que l'ACFA a tenu le congrès le plus dynamique de l'histoire: plus d'une centaine de congressistes avec délégués de l'Atlantique au Pacifique. Mgr Routhier nous honorait de sa présence. Étaient aussi présents, M. Rodolphe Laplante, représentant du Conseil de vie française et orateur invité au banquet, M. Alfred Rouleau, de l'Assurance-vie Desjardins de Lévis, M. Rémillard de la Fédération canadienne-française de l'Ouest et de l'Association d'éducation canadienne-française du Manitoba, M. Raymond Marcotte de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan, M. Joseph Pallard de la Fédération canadienne-française de la Colombie, M. et Mme Paul Delion, Consul de France et Mme Cairns, Consule de Belgique. Mgr Lussier sera absent à l'occasion du décès de son père.

### ***... le rapport du Président***

Après un mot de bienvenue du R.P. Lacerte, recteur du Collège, Me André Déchène présente son rapport. Depuis le dernier congrès on n'a pas chômé, dit-il. Il y a eu l'incorporation légale, les installations de la librairie Fides. Dans le domaine de l'éducation, il y a eu le rapport de la Commission Cameron et les démarches faites pour faire reconnaître par The University of Alberta les cours de Laval donnés au Collège. Il y a eu le dossier de la radio et de la télévision. Et puis il y a eu les relations avec la province de Québec par l'entremise du nouveau Ministère des affaires culturelles, la fondation d'une fédération

des associations canadiennes-françaises de l'Ouest. Il y a eu le problème de la Relève et combien de choses encore.

Et puis Me Déchène annonce son retrait de la présidence. "La Survivance" dira alors qu'en dépit de ce retrait, les Franco-Albertains continueront de lui rendre un fervent témoignage d'appréciation pour tout le bien accompli à l'Association.

### *... les rapports des comités, les sessions d'étude et les discours des invités*

Durant l'avant-midi, on présente les rapports des 7 différents comités: finances, sécurité familiale, concours de français, CHFA, chapelet à la radio, AEBA, Établissement rural de Saint-Paul et de Grouard. Cette vue d'ensemble va donner lieu à des questions discutées par la suite dans les commissions spéciales.

L'après-midi les congressistes se diviseront en 9 groupes et la salle du congrès devient une ruche bourdonnante, dit-on. De nombreuses résolutions sont prises et pour la plupart, acceptées à l'unanimité par le congrès.

Puis les délégués des autres associations ont l'occasion de dire quelques mots. M. Paul Delion nous retrace l'attachement de la France pour le Canada. L.O. Rémillard nous apporte les hommages du Manitoba et Alfred Rouleau ceux de l'Assurance-vie Desjardins. M. Marcotte de la Saskatchewan et M. Joseph Pallard de la Colombie nous parlent de leurs luttes et de leurs espoirs.

### *... les résolutions*

En ce qui a trait aux résolutions acceptées il y en a beaucoup et nous nous limitons à en présenter ici un très très bref résumé.

Dans le domaine de la culture et de la religion les congressistes vont reconnaître une distinction entre religion et culture. On voudra davantage laïciser l'Association et on indiquera qu'il faut amender la Constitution de manière à permettre aux concitoyens d'autres langues et religion de devenir membres s'ils aiment et connaissent la culture française et cela pourvu que le Conseil général puisse exercer un contrôle sur chacun de ces candidats avant qu'ils ne soient admis.

Dans le domaine de la composition de l'Exécutif central, les congressistes vont recommander que le Conseil général soit composé de 43 membres dont 25 élus par le congrès et 12 choisis par certains groupes et 6 représentants de certaines institutions. On indiquera alors le nombre de membres élus par le congrès pour chaque région; on précisera quels sont les groupes représentés et les membres ex officio. L'Exécutif central devra se réunir 2 fois par année pour décider de l'orientation de l'Association. Le Conseil élira un comité exécutif de 9 membres pour prendre les décisions nécessaires entre ces assemblées bi-annuelles. Toutes les décisions de ce petit exécutif devront être envoyées à tous les membres du conseil général.

En ce qui a trait au financement et au "membership" on dira que de droit tous les Albertains francophones peuvent devenir membres de l'ACFA mais de fait seuls ceux qui ont payé la cotisation seront membres actuels. On donnera à nos membres en autant que possible, les avantages du plan de sécurité. Les écoles qui participent aux concours de français et versent une cotisation pour ce privilège deviendront par le fait même membres de l'Association. La nécessité d'établir un secrétariat permanent va nécessiter une campagne de souscription auprès de 200 membres à qui l'on demanderait de verser chacun \$50 par année.

Dans le domaine des prêts aux étudiants, il est résolu que l'Exécutif nomme un comité de trois personnes pour étudier et organiser une société sans but lucratif contrôlée par l'ACFA et prête à fournir les sommes nécessaires sous forme de prêts et sur une base d'affaire aux individus qui ont besoin de ces prêts.

En ce qui concerne la relation ACFA et AEBA on délimite les tâches et les responsabilités de chaque association. On essaie aussi de coordonner les efforts et d'assurer une meilleure communication.

En ce qui a trait à la Relève albertaine, on reconnaît que le besoin existe toujours d'avoir un mouvement de jeunes avec un but national. Le mouvement sera rattaché au secrétariat de l'ACFA tout en gardant son autonomie. On nommera un comité avec l'autorité et les forces nécessaires pour trouver un aviseur moral et un adulte responsable pour s'occuper de la réorganisation du mouvement. On va proposer que ce comité soit composé d'un nombre imposant de laïcs incluant tous les jeunes intéressés et surtout les anciens membres des exécutifs provinciaux et régionaux.

Dans le comité de la promotion économique, la commission va demander au congrès de reconnaître comme principe essentiel à la survivance des francophones la nécessité d'encourager nos jeunes gens non seulement dans l'établissement rural en maintenant les terres que nous avons déjà dans nos paroisses et en acquérant les terres qui ne nous appartiennent pas, mais aussi et surtout à obtenir une éducation universitaire dans les différentes professions et surtout dans les professions scientifiques afin de pouvoir s'imposer dans la vie économique et industrielle de la province.

Et c'est ici que se termine notre présentation du quatrième et dernier congrès de l'ACFA. Arrêt un peu brutal, diront certains. Mais ce que nous voulons suggérer par cet arrêt au beau milieu de l'histoire, c'est que l'action ne se termine pas. Les efforts continuent, et notre histoire aussi. Mais nous devons pour l'instant nous arrêter ici car c'est la fin du mandat du Président Déchène.

## CHAPITRE SEPT

### Son Honneur le Juge Déchène: sa vie, son temps et ses souvenirs

#### Introduction

Nommé président de l'ACFA en février 1955, qui était André Déchène? Dans un reportage du congrès de l'ACFA de février 1957, le R.P. Herman Morin le décrivait ainsi:

“...je veux rendre hommage au sympathique président général de l'ACFA, Me André Déchène, qui plaça les délibérations à l'enseigne de la cordialité et de la bonne humeur. C'était tout un programme vivant que ce visage détendu, énergique sans dureté, bon sans faiblesse, intelligent et malin sans méchanceté.”

(L.S. 27 fév. 1957, 1)

A la suggestion de plusieurs membres de sa famille, d'amis et de collègues, Son Honneur le Juge Déchène consent à “coucher sur papier des souvenirs de mon enfance, mon éducation et de ma participation aux activités nationales, politiques et judiciaires de ma province.” (Déchène, d., (a) 1) Le document s'intitule “André Miville Déchène, souvenirs”. Malheureusement le document n'a que 25 pages et il se termine au beau milieu d'une phrase, tout comme si son auteur avait tout à coup perdu le goût de continuer.

Dans ces quelques pages il n'aura présenté que quelques faits au sujet de son père et de ses ancêtres, au sujet de ses études élémentaires, de sa jeunesse, de ses études au collège, de ses études universitaires, de son mariage et de ses frères. Il n'y a rien au sujet de ses activités nationales et politiques. Ces quelques pages cependant nous sont d'un précieux appui car elles nous permettent de voir plus que l'homme politique, le grand patriote comme on disait dans le langage de l'époque, plus que l'avocat réputé, plus que le Juge respecté. Ces quelques pages nous permettent de connaître Son Honneur le Juge André Déchène quand il était un petit gars de chez nous. Or, cette première image explique l'autre, celle de l'homme professionnel et engagé qu'il devint.

Ces quelques pages racontent l'histoire de gens qui ont marqué nos communautés. A cause de tout cela nous avons alors choisi de les citer presque complètement.

#### Les ancêtres

##### *... la famille Déchène*

André Miville Déchène est le fils de Joseph Miville Déchène et de Maria (Gariépy). Joseph Miville Déchène est né le 22 octobre 1879 à Chambord dans la région du Lac St-Jean.

“...Il semble que son père à lui, Léon Miville Déchène, était en route pour coloniser la région de Roberval et que grand-mère Déchène accoucha de ce petit garçon avant leur arrivée à destination.

...Léon Miville Déchène était originaire de St-Roch-des-Aulnaies. Ses ancêtres s'y étaient établis en 1671. Le premier aïeul au Canada fut Jacques Miville, militaire d'origine suisse, qui serait venu au Canada avec les troupes de Champlain en 1632.

...Une légende nous rapporte que ce capitaine Miville aurait alerté une garnison de l'approche de guerriers iroquois après avoir monté dans un chêne. On lui donne le surnom de Déchène” et il devint Miville, dit Deschènes.

...L'épellation du surnom Deschènes varia au cours des années, selon les préférences des différentes branches de la famille. On l'écrivait Dechènes, Dechène, Déchène, Deschesnes, etc. Mais l'appellation Miville demeura constante. Jacques Miville dit Deschènes, épousa Catherine de Baillon en 1671, et leurs nombreux enfants

firent souche sur la rive sud du St-Laurent, aux environs de St-Roch-des-Aulnaies, Rivière-Ouelle et St-Jean Port Joli. L'ancêtre devint propriétaire d'une seigneurie à St-Roch-des-Aulnaies. Le manoir Miville-Déchène y existe encore, on y voit des empreintes de boulets de canon, laissées par les troupes anglaises en 1759.

...Grand-père Léon Miville-Déchène, apparemment, ne réussit pas comme colon à Roberval. Il succomba aux instances de l'abbé Jean-Baptiste Morin, prêtre colonisateur, désigné par Monseigneur Grandin pour fonder des centres francophones dans les environs de St-Albert, son siège épiscopal. Il vint donc avec les premiers colons de Morinville en 1891, accompagné de ses quatre fils, Wilbrod, Joseph, Jules et Arthur. Il avait également quatre filles dont au moins deux, Alphonsine et Marie-Louise l'accompagnèrent dans l'Ouest.

...Mon père Joseph n'avait que douze ans quand la famille se rendit à Morinville. On le disait très intelligent et des arrangements furent accomplis pour qu'il poursuive des études classiques au séminaire de Québec. Il y demeura jusqu'aux Belles-Lettres, alors, que les finances venant à manquer, il alla travailler dans les filatures du Maine. Il y devint l'adjoint d'un prêtre qui s'intéressait au bien-être des jeunes Canadiens dans ce milieu et fonda un club social pour les aider, organisation qui, semble-t-il existe toujours.

Il rejoignit la famille à Morinville vers 1900. Il fut tantôt employé d'hôtel, commis de magasin et plus tard employé au nouveau gouvernement provincial de l'Alberta. Il fut préposé à l'organisation du bureau d'imprimerie de ce gouvernement, aujourd'hui connu comme "L'imprimeur de la Reine".

Issu d'une famille qui appuyait chaudement le parti libéral, il s'intéressa très jeune à la politique...

### ... la famille Gariépy

"Grand-père Gariépy, Joseph Hormisdas, pour lui donner ses prénoms, vint de Montréal à Edmonton en 1892. Originaire de St-Lin dans la province de Québec, il avait épousé Étudiante Boissonneault et devint marchand à Montréal. Or, les frères de son épouse, Louis et Hormisdas Boissonneault furent parmi les colons recrutés par l'abbé Morin et vinrent à Morinville en 1891...M. Gariépy, il semblerait, disposa de son commerce à Montréal pour les suivre à Edmonton.

Là il ouvre un magasin pour satisfaire aux besoins des nouveaux colons. Il s'adjoignit des associés, tels que Edmond Brosseau, Joseph Chénier et Prosper Lessard. Ce dernier...devint plus tard député de St-Paul, ministre au gouvernement provincial et Sénateur.

Joseph, mon père, devint employé du magasin et le 10 juillet 1910 il épousait la deuxième fille Gariépy, Maria. C'est de cette union que je suis né le 25 mars 1912. Le commerce de M. Gariépy devint très prospère grâce au grand nombre de cultivateurs qui s'établirent dans la région, et grâce surtout à la ruée vers l'or du Klondyke, en 1897. Les gens qui se dirigeaient vers le Klondyke faisaient leurs approvisionnements à Edmonton avant de partir pour le Yukon. Il devint donc un des grands propriétaires dans la ville. Il se construisit une magnifique demeure qui existe toujours, 104e rue et 100e avenue, propriété des religieuses, et connue sous le nom de Rosary Hall.

Il avait acquis un lot sur l'avenue Jasper, à l'angle de la 100e rue pour la somme de \$1 200. C'est là qu'il avait construit son magasin, un édifice de planches, de deux étages. En 1900, M. Gariépy construisit sur sa propriété, un édifice en brique de trois étages. Il cessa son commerce de marchandises et devint spéculateur en propriétés à Edmonton. Avant longtemps, on le disait millionnaire.

Au rez-de-chaussée de son édifice, il y avait un commerce de tabacs connu sous le nom de Union Cigar Store and Barber Shop. Cet endroit, fini en acajou, en chêne, en marbre et en porcelaine, devint le rendez-vous des sportifs de la ville...

Jos Déchène, son second gendre en devint le gérant et le commerce réussit jusque vers 1917 alors que survint une crise économique pendant la guerre qui causa sa fermeture.

M. Gariépy avait quatre fils, l'aîné, Wilfrid, avocat de profession ayant fait son droit à l'Université McGill fut élu député de Rivière Castor (Beaver River) en 1913 et devint ministre au gouvernement à l'instar de son beau-frère, Prosper Edmond Lessard...En 1917, il perdit son élection. Deux ans plus tard, il retourna au Québec avec sa famille pour s'installer à Trois-Rivières où il devint Maire de la ville et plus tard député au Parlement fédéral.

Le deuxième fils, Charles Édouard devint avocat et plus tard juge de la Cour de District. Il avait été échevin de la ville d'Edmonton. Cléophas le troisième... mourut jeune vers 1922...

M. Gariépy avait trois filles, Hélène, épouse du Sénateur Lessard et Maria, épouse de papa. La troisième, Blanche, demeura célibataire. On disait qu'elle était destinée à épouser Arthur Miville Déchène, s'il était revenu du front." (Déchène, d., (a) 1-8)

### Les premières années

“Le mariage de mes parents, le 10 juillet 1910 semble avoir été un des grands événements de la vie sociale du groupe francophone à Edmonton: cérémonie à l'église St-Joachim. Grande réception à la maison Gariépy...

Mes premiers souvenirs d'enfance me ramènent au début de la guerre de 1914. Mon oncle Arthur Déchène était capitaine au 51<sup>ème</sup> Régiment, sous le commandement du Colonel Leprehon; je me souviens des manoeuvres au pied de la 110<sup>e</sup> rue, près du pont High Level, alors que mon oncle s'était approché de nous, à cheval, pour nous saluer. Je vois encore une grande parade militaire, sur la 109<sup>ème</sup> rue, quittant l'hôtel du Parlement pour se diriger vers la ville pour célébrer l'Armistice, le 11 novembre 1918.

Vers l'âge de 6 ans, en 1918, je fréquentais l'école Grandin, nouvellement construite, à une rue de chez nous. Mademoiselle Phaneuf qui devint l'épouse du Docteur Joseph Boulanger était notre institutrice. La première communion eut lieu à St-Joachim ainsi que la confirmation par Monseigneur Légal.

En 1919, mon père se dirigeait vers la politique. Il aspirait au comté de Rivière Castor, où son beau-frère Wilfrid Gariépy avait été défait en 1917. Pour répondre aux arguments des adversaires, il décida de se faire cultivateur et résidant du comté. Donc en 1919, nous déménagions à Thérien où il acheta un quart de section et prit un homestead. Nous étions à 35 milles au Nord de St-Paul et à 90 milles de Végreville où se trouvait le chemin de fer le plus proche. Notre bureau de poste était à 3 1/2 milles du “vieux” Thérien où il y avait deux petits magasins généraux...

Avec la venue du chemin de fer en 1928, ces commerces et l'école qui s'y trouvait, sont disparus et le village actuel de Thérien fut construit tout près de la ferme de mon père. Le nom de Thérien, soit dit en passant, honorait le Père Adéodat Thérien, Oblat, un des missionnaires de la région et longtemps curé de St-Paul.

Je continuais donc mes études élémentaires à l'école de Thérien, une petite école où présidait Madame David Gervais, épouse d'un fermier de St-Vincent et inspecteur des chemins. Mademoiselle Régine Leblanc, acadienne, succéda à Madame Gervais comme institutrice. Cette école étant à 3 1/2 milles de notre résidence, mon père fit l'achat d'acres de terre et d'une vieille maison à 1/2 mille de l'école. Pendant ce temps mon oncle Wilbrod Déchène, célibataire et vétéran de la guerre, qui avait beaucoup d'expérience comme fermier devait participer aux travaux de la ferme. Il nous quitta pour retourner à Falher où il avait sa propre ferme et se sentait plus heureux. Ce fut la fin de la carrière agricole de mon père. Le gouvernement provincial annonça des élections pour le 21 juillet 1921. La période de campagne électorale et celle qui la précède exigeait de nombreuses absences de la maison pour mon père. Le comté comprenait alors un grand territoire,

commençant au nord de St-Paul allant vers l'ouest dans la région de Smoky Lake au nord de Lac La Biche, Plamondon et McMurray. Les routes n'étaient alors que des sentiers que l'on parcourait en voiture ou avec une petite automobile Ford-modèle T.

J'ai souvent pensé à la contribution de maman à ces courses électorales. Nous étions alors quatre enfants. ...Maman, pendant l'hiver, devait s'occuper de soigner les chevaux, de traire la vache...En ma qualité d'aîné, j'aidais de mon mieux à ces travaux, mais à six-sept ans mes efforts ne comptaient pas beaucoup. L'hiver 1919-20 avait été très rigoureux. On en a longtemps parlé comme "la grosse hiver". Mon père dut s'absenter pendant plusieurs semaines en janvier et février. A son retour, il nous trouva blottis dans la cuisine de la maison, autour du poêle "à deux ponts" le bois ayant manqué pour chauffer les autres appartements...

Il fallait du courage pour endurer ce genre de vie après avoir eu une jeunesse passée dans la prospérité et le luxe. La famille Gariépy en était une des plus à l'aise à Edmonton. Maman avait été choisie, en 1905 pour présenter des fleurs à Sir Wilfrid Laurier lors de l'inauguration de la province. Elle avait fréquenté l'école de St-Joachim près de la petite chapelle dans la région où se trouve aujourd'hui l'Église St-Joachim sur la 110ième rue. De leur résidence sur la 104ième rue, elle se rendait à pied à l'école contournant des petits marais et des campements d'Indiens qui venaient vendre leurs fourrures à la Compagnie de la Baie d'Hudson dont le magasin se trouvait près du Fort Edmonton....

L'élection de 1921 fut une victoire personnelle pour mon père mais une défaite pour son parti. Cette année vit le parti des Fermiers-unis (United Farmers of Alberta) prendre charge du gouvernement de l'Alberta. Les Libéraux au pouvoir depuis la fondation de la province furent rondement défaits. L'Honorable Prosper Lessard, député de St-Paul, perdit son siège aux mains de Laudas Joly, jeune cultivateur, membre d'une des familles pionnières de cet endroit. Le gouvernement de l'Honorable Charles Stewart dut abandonner le pouvoir. Stewart, lui-même fut élu au Parlement fédéral plus tard et devint Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Mackenzie King.

Mon père devenu député décida, vers 1924, d'aller vivre à St-Paul où les communications étaient plus faciles, et les écoles semblaient meilleures. Nous y avons vécu jusqu'en 1928, alors que nous nous installions à Bonnyville.

J'ai donc fréquenté l'école de St-Paul de 1924 à 1926 où j'ai fait mes études à l'exception d'une période de quelques mois lors d'une session parlementaire au cours de laquelle je fus pensionnaire au Couvent de Morinville. Pendant cette période mes parents habitaient dans la grande maison des Gariépy. Je fus placé pendant quelques semaine à l'école Grandin, avant mon séjour à Morinville. Monseigneur Maxime Pilon, P.D. était le curé de cet endroit. Monsieur l'abbé Laliberté était vicaire et les Filles de Jésus, congrégation chassée de France vers 1900 étaient en charge du couvent. J'avais alors environ dix ans et je devais être dans ma cinquième année.

En 1926- nouvelle élection provinciale. Le gouvernement Fermiers-unis, dont monsieur Herbert Greenfield était le Premier ministre avait, semble-t-il donné une bonne administration et fut réélu.

Dans Beaver River, mon père fut à son tour défait par Monsieur Amos Deslisle, agent de machine aratoires de St-Paul.

La population de langue française resta fidèle à son député, mais le comté comprenait une forte proportion d'électeurs d'origine ukrainienne, dans la région de Smoky Lake. Au cours de son mandat, mon père avait été invité à adresser la parole au Club de la Réforme à Montréal, alors une organisation libérale influente. Se souvenant de son séjour en Nouvelle-Angleterre et déplorant l'immigration canadienne-française vers les Etats-Unis, il préconisait le mouvement de nos compatriotes vers l'Ouest. La prospérité y régnait. Nous avions des paroisses bien organisées. Le gouvernement fédéral donnait des terres au prix de \$10 par terrain.



*André Miville Déchène*

Ce discours fut reproduit par la presse de Montréal. Les adversaires de mon père le firent traduire dans la langue ukrainienne pour montrer à ces nouveaux venus que leur député ne voulait pas d'eux et aurait préféré les remplacer par des Canadiens-français. Ce fut la défaite.

J'ai donc fait mes études élémentaires, à l'exception de quelques mois, à l'école Grandin et au Couvent de Morinville, à St-Paul. En 1926, j'avais atteint la huitième année. L'école de St-Paul était alors sous la direction des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge. ...A ce moment-là, la population de St-Paul était presque entièrement de langue française et de religion catholique....”

### **Les années au Collège**

“Ayant subi avec succès les examens du Département de l'éducation, le temps était venu pour moi de poursuivre mes études, soit à la haute école (High School) soit au Juniorat St-Jean, soit au Collège des Jésuites.

Il y avait alors une grosse concurrence entre le Collège des Jésuites et le Juniorat. Les Pères Oblats étaient propriétaires du Juniorat où les élèves se destinaient à la prêtrise dans la Congrégation Oblate. Les Jésuites avaient établi leur Collège à Edmonton en 1913 avec d'importantes contributions financières de la population française d'Edmonton. On y donnait un cours classique affilié à l'Université Laval. Les Oblats qui avaient la charge de la paroisse de St-Paul encourageaient les jeunes à fréquenter leur institution. Le coût mensuel était inférieur à celui du Collège des Jésuites. Le Père Simard, alors curé de St-Paul exerçait des pressions pour que mes parents m'envoient au Juniorat. De leur côté, mes parents me laissèrent entièrement libre. Il y a des choses dans la vie qui déterminent de drôle de façon l'avenir d'un jeune. J'ai choisi le Collège des Jésuites, non pas à cause de la qualité de leur éducation mais parce que les élèves de ce Collège étaient venus jouer au hockey à St-Paul et il me semblait que leur uniforme était plus attrayant et que leur jeu était supérieur. Comme je l'ai indiqué, mon père venait de subir une défaite électorale et je ne sais trop comment il réussit à financer mon éducation chez les Jésuites...

J'entrai donc en éléments latins en 1926. Le Père Edouard Lessard était notre professeur. Ce Père Lessard était lié à la famille du sénateur Prospère Lessard qui était mon oncle. Le Recteur du Collège était le Père d'Orsonnens. Il devait y avoir une douzaine de Jésuites au Collège...Au Collège, j'ai été très actif dans toutes les organisations collégiales: sports, organisations d'étudiants, académie, théâtre, chorale, etc....En 1930 j'ai passé avec succès les examens du baccalauréat de rhétorique et j'entrepris mes études de philosophie avec le Père Thomas Migneault. La philosophie ne sembla pas être mon fort et il devait y avoir une certaine incompatibilité entre le caractère du père Migneault et le mien. Pour ajouter à cela, vinrent des difficultés financières qui empêchaient mon père de pourvoir pleinement au coût de ma pension et de mon éducation. Toujours est-il que je n'ai pas fini mes deux années de philosophie. Au début de 1932, je rentrais donc chez mes parents à Bonnyville.”

### **Un début de carrière**

“Après sa défaite électorale en 1926, mon père demeura à St-Paul pendant environ deux ans. En 1928, le chemin de fer du Canadien National se rendait à Bonnyville. Cette petite ville prit alors un nouvel essor. Grâce à ses influences politiques, papa réussit à se faire nommer agent des terres pour le gouvernement fédéral à Bonnyville...En même temps avec l'arrivée du chemin de fer, la Compagnie Imperial Oil Limited ouvrait une agence à Bonnyville pour la vente de ses produits. Mon père fut alors nommé agent de cette compagnie....En même temps la politique attirait mon père de nouveau. Les citoyens de Bonnyville le persuadèrent de se

porter candidat dans la circonscription de St-Paul alors représentée par Monsieur Laudas Joly. Il y eut un grand congrès de nomination à St-Paul et papa fut choisi le candidat.

Au mois de juin, il fut élu par une majorité assez faible et il siégea à la Législature de l'Alberta de 1930 à 1935. Ce fut des années difficiles. La grande dépression économique affecta la vie commerciale de l'Ouest comme du pays tout entier et le comté de papa n'en fut exempté. Ses activités législatives prenaient une large partie de son temps et il ne pouvait plus se consacrer au travail de Imperial Oil comme auparavant. De plus avec l'entente entre la province de l'Alberta et le Gouvernement du Canada, les ressources naturelles furent remises à la province et le bureau des terres fédérales fut fermé.

A ce moment-là ayant acquis une certaine expérience, je pris à mon compte l'agence de l'Imperial Oil. Les affaires allaient assez bien, tellement que pour la première fois, je fus appelé à payer un impôt sur le revenu.

Vers 1935, ayant élargi mes horizons, l'agence de l'huile fut transférée à un bon ami de notre famille Monsieur Hervé Turcotte qui plus tard l'a remis à un autre bon ami Léon Paul Bougie.

En 1935 les 13 députés libéraux à la Législature qui avaient espéré prendre le pouvoir grâce à la désorganisation du parti Fermiers-unis, se trouvèrent devant une nouvelle théorie monétaire: le Crédit social. Monsieur William Aberhart, un éloquent ministre baptiste qui avait depuis quelques années prêché à la radio dans toute la province fut élu avec une énorme majorité. Ce fut une nouvelle défaite pour mon père. Il fut battu par J.W. Beaudry, avocat de St-Paul qui avait embrassé le nouveau parti Crédit social.

A Ottawa cependant, l'honorable MacKenzie King redevint Premier ministre après la défaite des conservateurs dirigés par R.B. Bennett. Grâce à ses influences politiques, mon père obtint pour moi, une petite position comme surintendant des travaux au nouveau bureau de poste en construction à St-Paul. J'y passai donc plusieurs mois, et j'ai pu y faire quelques économies. En 1936, se présenta le recensement quinquennal. Le commissaire pour le comté d'Athabasca était Monsieur Arthur Stack et il me confia toute la partie non habitée au nord du comté. Dans les régions habitées, les préposés au recensement, étaient payés à dix sous du nom. Dans les sections où je travaillais, il n'y avait à peu près pas de résidents, j'étais donc rémunéré à un salaire quotidien. Pendant deux ou trois mois, j'ai donc pu amasser assez de dollars pour me permettre de m'inscrire à l'Université de l'Alberta, à l'automne de 1936, à l'école de droit.

Je dois mon admission au doyen W.A.R. Kerr qui devint président de l'université. Le docteur Kerr était admirateur de la culture française et appréciait hautement l'éducation des Jésuites. Malgré le fait que je n'avais pas mon baccalauréat ès Arts, il approuva mon admission à l'école de droit où je fis mes études sous la direction du Doyen John Weir.

En 1931 j'ai fait la connaissance d'une jeune fille que j'admirais beaucoup, Thérèse Dessureault. Nous nous sommes courtisés pendant environ quatre ans et à l'été de 1938 je l'épousais. J'avais alors terminé ma deuxième année d'université et mon épouse était institutrice. Elle continua à travailler tantôt dans l'enseignement, tantôt dans d'autres entreprises et nous eûmes une vie heureuse.

En 1939, j'obtins mon degré universitaire comme avocat et je fis ma cléricature avec l'étude Griesbach, O'Connor and O'Connor. Maître George O'Connor devint plus tard Juge en Chef de l'Alberta et son frère Gérald O'Connor fut nommé à la Cour de l'Échiquier à Ottawa. Leur associé supérieur, le général Griesbach, avait eu une importante carrière militaire dans la guerre de 1914-18 et fut rappelé au service militaire avec la déclaration de guerre en 1939. Il devint inspecteur général des forces armées.

Je fus donc admis au Barreau en juillet 1940. La guerre avait été déclarée mais les activités hostiles n'étaient pas encore entièrement déchaînées. J'avais alors 28 ans

et j'étais marié et évidemment exempt du service militaire obligatoire. J'ouvris donc une étude de droit à Bonnyville où je réussis assez bien jusqu'au printemps de 1942. A ce moment-là, la France était tombée sous la botte de Hitler, l'Angleterre était sous la menace d'invasions allemandes, l'avenir des forces alliées était en doute. Les États-Unis quoique sympathiques aux alliés, devaient attendre encore près de deux ans avant de s'engager dans la guerre. Il y avait, disait-on, pénurie d'officiers de langue française dans les forces armées. J'ai donc cru de mon devoir de m'enrôler et je quittai mon bureau d'avocat au mois de mai 1942 pour prendre un cours d'entraînement préliminaire à St-Jérôme près de Montréal, à Brockville en Ontario et plus tard au Camp Borden où je reçus mon brevet de lieutenant vers le mois de novembre 1942. Il y avait un surplus d'officiers dans l'armée canadienne et les chances d'être envoyé outre mer étaient retardées. J'avais eu du succès au Camp Borden dans l'entraînement sur les chars blindés et sur l'entretien des véhicules moteurs. Il faut dire que lors de mon expérience comme agent d'Imperial Oil à Bonnyville, j'avais nécessairement conduit des camions et j'avais appris à les entretenir. Je rentrai donc à Ottawa où je servis à l'état major dans les quartiers généraux jusqu'à la fin de la guerre. Quand vint mon tour d'aller en Angleterre mon colonel me fit venir pour me dire qu'il trouvait mes services fort utiles à Ottawa et me demanda d'y demeurer. Il me promit en même temps de m'offrir l'opportunité d'aller participer à la guerre contre le Japon... Quand vint le temps de poursuivre ce projet, je fus confronté par une nouvelle politique des forces armées exigeant que les officiers qui participeraient à la guerre du Pacifique devaient avoir eu de l'expérience sous le feu en Europe. Moi je n'avais pas cette expérience ayant travaillé à Ottawa tout le temps de mon service militaire.

...Pendant ce temps en 1940 s'étaient déclenchées les élections fédérales. Mon père, qui, on s'en souvient avait été défait en 1935, se présenta comme candidat du gouvernement fédéral dans le comté d'Athabasca. Il fut élu par une grosse majorité.

### **L'illustre carrière en droit**

Malheureusement c'est à ce moment de sa vie que le texte des mémoires d'André Déchène se termine. On sait par d'autres sources cependant qu'il devint associé de Duncan Cross et Johnson à Edmonton en novembre 1945. Lors de notre première rencontre en février 1992 il m'a dit qu'il s'agissait là d'un des deux plus vieux bureaux de la ville et qu'aujourd'hui on l'appelle Duncan and Craig. Short, me dit-il, avait été maire de la ville et Cross est devenu procureur général de la province. C'était, me dit-il, des gens assez en vue puis c'était un bureau qui avait beaucoup d'influence.

Puis en 1949, il devint un associé du Cabinet Duncan, Johnson, Déchène et Blackstock. En 1953, il devint associé principal de ce même bureau. Il sera membre du Barreau canadien et du Barreau de l'Alberta. Il sera président du Edmonton Bar Association en 1949.

De 1963 à 1965 il servit comme juge de la Cour du district du nord de l'Alberta. Il fut ensuite nommé juge de la Cour Suprême de l'Alberta, Cour du Banc de la Reine, où il servit jusqu'à sa retraite le 25 mars 1987 à l'âge de 75 ans.

### **Au service de sa communauté**

André Déchène va également bien servir sa communauté. Il est membre des Chevaliers de Colomb et devient Député d'état. Il est commissaire des Ecoles séparées d'Edmonton de 1951 à 1956 où il sert comme président pendant trois ans de 1953 à 1956.

En plus de son service à l'ACFA il se dévoue pour la francophonie de plusieurs façons. Entre autres, il sera président du Conseil de vie française en Amérique de 1956 à 1969. Il sera aussi président du Comité de la radio pendant de nombreuses années. Et puis il y aura dans la communauté francophone d'autres fonctions, d'autres responsabilités.

Il est président du Alberta Liberal Association de 1947 à 1953. Il aurait été député

aussi mais le destin a fait en sorte que cela ne se produise pas. Son père ayant été élu à plusieurs reprises, André avait alors eu l'occasion de l'aider pendant ses campagnes électorales. C'est peut-être à cause de cela qu'il a le goût de tenter sa chance en 1948.

“Je m'étais laissé influencer par les Canadiens-français de Grouard qui avait toujours eu un député de langue française jusqu'en 1945 alors que le fameux W. Fallow s'est fait élire par les créditistes. C'est lui qui était Ministre des travaux publics et nous le détestions surtout parce que c'est lui qui avait présenté à la législature une motion demandant au gouvernement provincial de s'opposer à l'octroi d'un permis de radio pour un poste français. Alors on pensait qu'on devait se venger contre lui et, avec certains membres du clergé et les dirigeants de l'ACFA locale, je me suis présenté à un congrès de nomination et j'ai gagné. Et quand est venue la journée de l'élection, le candidat créditiste était un docteur très en vue de High Prairie, très populaire, le Docteur Woods. C'est lui qui a remporté la victoire. Alors moi je suis revenu “gros Jean comme devant” à Edmonton.”

(Déchène, e., 2)

Le 16 février 1955, il est élu président de l'Association canadienne-française de l'Alberta. Il sera président de février 1955 à octobre 1961. Il y a là une petite histoire, me dit-il, lors de notre première rencontre en février 1992.

“Très tôt...dans la vie de l'ACFA les présidents devenaient presque inamovibles. D'abord le premier président était le docteur Amyot. Il n'est pas resté trop longtemps. Il a été remplacé par le Docteur Petitclerc qui a eu plusieurs années de service, ensuite le Docteur Beauchemin de Calgary qui s'est dévoué énormément surtout dans le domaine de la radio. Il a fait 7 ou 8 ans lui à la présidence et il a été succédé je crois par J.O. Pilon et lui aussi a eu un terme assez long. Les gens rouspétaient un peu. Puis moi quand j'ai été élu c'était un petit peu... je ne me souviens pas qu'il y ait eu de contestations à l'élection mais il y avait tout de même un mouvement qui voulait dire: “Il est temps de changer”. Je me suis embarqué là-dedans et je me suis laissé influencer par mes collègues, par les secrétaires, le Père Patoine, le Père Breton et puis ils me disaient: “Il ne faut pas que tu laisses; tu fais bien ça, on a besoin de toi.” Première chose que j'ai su ça faisait 5 ou 6 ans que j'étais là...Moi aussi je commettais le même péché que mes prédécesseurs. Et là Lucien Maynard et Louis Desrochers sans se plaindre à moi ont bien tranquillement changé la constitution pour que nous ayons maintenant ce que nous avons aujourd'hui, le président fait 2 termes puis c'est tout.” (Déchène, e., 1)

Ainsi la vie a fait en sorte que Son Honneur le Juge André Déchène accepte de travailler à la cause française à titre de président de l'ACFA de février 1955 à octobre 1961. Et s'il croyait trouver dans la longueur de son mandat matière à se confesser, la communauté franco-albertaine y trouvera plutôt une occasion de grande réjouissance car son terme marque une des périodes des plus importantes, des plus actives et des plus productives de l'ACFA.

Et si nous choisissons de terminer ici le récit de la vie de Son Honneur le Juge Déchène ce n'est pas par manque de respect pour sa contribution dans d'autres domaines et au sein d'autres communautés mais parce que nous croyons avoir eu l'occasion de tresser sa contribution sociale avec la vie de l'Association qu'il a servie avec tant de dévouement. Dans chaque section du présent document, qu'il s'agisse du dossier de la radio, celui du Conseil de vie française, du dossier de la télévision, vous avez compris ce qu'a été son travail, son dévouement et sa générosité.

## CONCLUSION

Nous avons, dans ce document, présenté un petit bout de l'histoire de l'ACFA. Nous vous avons décrit certains aspects de l'Association canadienne-française de l'Alberta lors du mandat à la présidence de Son Honneur le Juge Déchène. Pour trouver la suite de l'histoire il faudra attendre le prochain document, celui qui va décrire le mandat à la présidence de Me Louis A. Desrochers.

Cela peut paraître un peu bizarre mais nous devons avouer qu'après avoir raconté tout ça, nous n'arrivons pas à trouver les mots qu'il faut pour conclure. Quelles paroles pourraient venir couronner ces six ans de travail de l'ACFA, travail fait par le Président Déchène, par le R.P. Patoine, par Eugène Trottier, par les élus et les bénévoles et les membres, par le gérant de CHFA et le président de l'AEBA et celui de la Relève albertaine et le travail fait par combien d'autres encore.

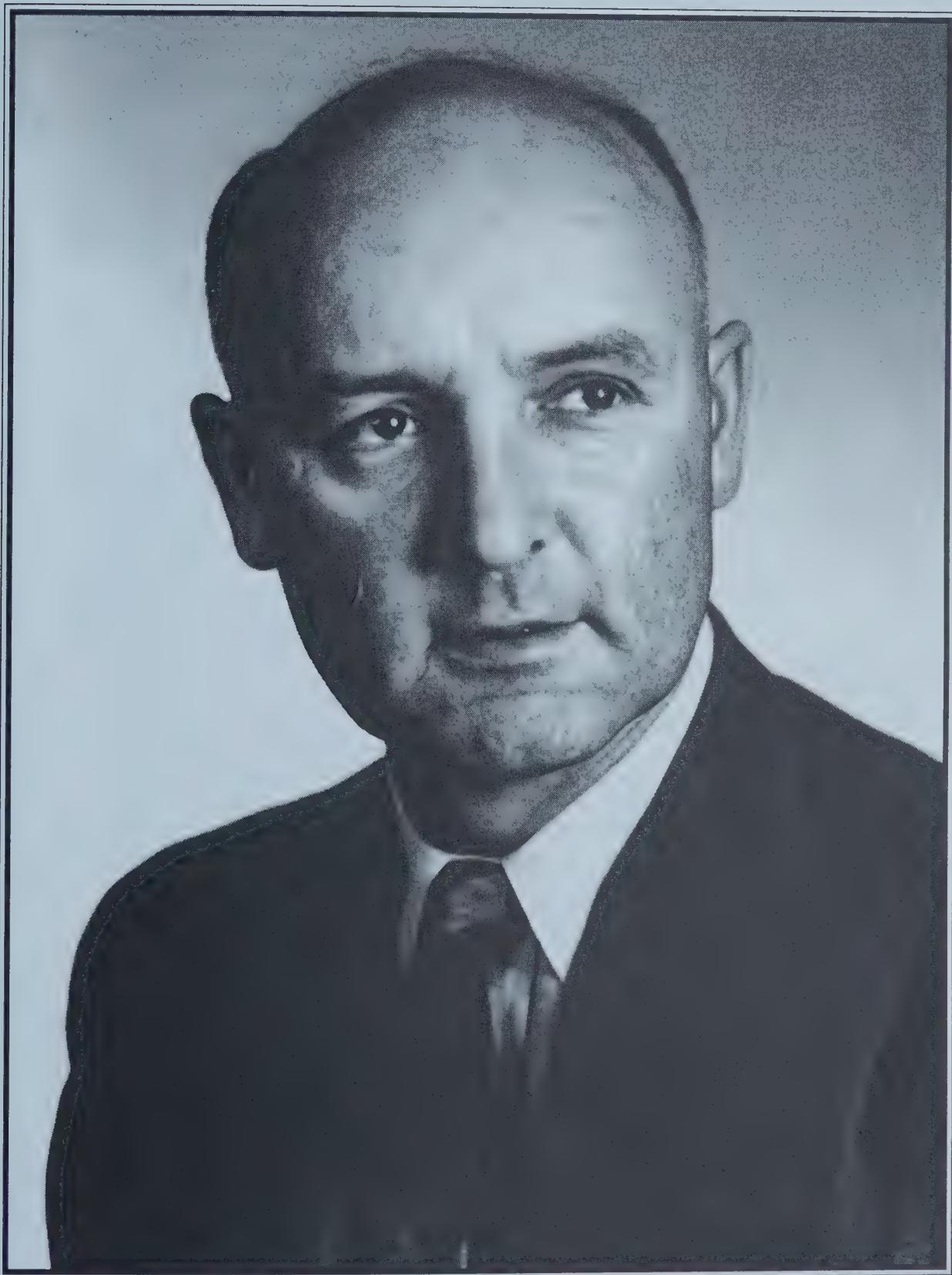
Nous avons pensé qu'il serait bon d'aller voir ce que le président lui-même en a dit. Après avoir oeuvré six ans à la direction de l'Association voilà ce que dira le Président Déchène dans la conclusion de son rapport présenté au congrès de l'ACFA en 1961.

“En terminant, je veux exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont collaboré avec moi depuis six ans. Nos efforts n'ont pas toujours eu le succès désiré mais nous avons tout de même, ensemble, accompli du bon travail. Je me dois d'exprimer en mon nom personnel et pour tous mes compatriotes, la gratitude que nous devons à notre secrétaire, le R.P. Jean Patoine, o.m.i.. Vous le savez c'est le secrétaire qui est l'âme de l'Association. Par son dévouement, par le travail inlassable qu'il consacre à l'Association malgré ses nombreuses responsabilités, le Père Patoine a réussi à maintenir vivante et active notre Association. Je souhaite qu'il puisse encore longtemps continuer de se dévouer au service des Canadiens-français de l'Alberta et qu'avec la permission de sa Congrégation, il puisse demeurer en charge de notre Secrétariat, quand nous aurons réalisé notre projet d'employer un secrétaire laïc sur une base permanente. Je suis également reconnaissant à M. Eugène C. Trottier qui a contribué son travail de propagandiste avec tout le tact et le dévouement qu'on lui connaît. J'espère que le travail plus spécialisé qu'il entreprend au service de la Sécurité familiale sera couronné de succès. En terminant...je souhaite que nos délibérations soient ardentes et fructueuses pour conduire à une réorganisation efficace de nos cadres et permettre à l'ACFA d'accomplir l'oeuvre qu'on attendait d'elle il y a 36 ans.” (C.R. 27-28 oct. 1961)

Plusieurs personnes ont eu l'occasion de remercier le Président Déchène et de souligner son travail mais nous croyons qu'il est bon de redire ici combien nous lui sommes reconnaissants. Son dévouement, son savoir-faire et ses convictions auront inspirés bien des jeunes de notre génération.

C'est beaucoup à cause de ces géants de la première heure que nous sommes demeurés des francophones. Depuis longtemps nous sentons le besoin de raconter leurs exploits ainsi que la très belle histoire de l'Association qu'ils ont si bien servie. Il fallait le faire, car cette histoire c'est notre patrimoine et nous avons la responsabilité de le transmettre.

L'ACFA c'est un nom de chez nous. C'est un nom que l'on disait, le soir, dans les maisons. C'est un nom que l'on voyait écrit dans le journal, qu'on entendait dire à la radio et que l'on entendait dire à l'école. On en parlait souvent et partout. On en parlait parfois en bien, parfois en mal, mais on en parlait. On en parlera longtemps, car l'ACFA c'est le foyer de la vie française en Alberta.



*André Miville Déchène*

## Plan détaillé de l'ouvrage

|   |           |
|---|-----------|
| Dédicace .....  | 1         |
| Remerciements .....   | 3         |
| Table des matières .....  | 5         |
| Préface .....   | 7         |
| Introduction .....  | 9         |
| <i>Photo - M<sup>e</sup> André Miville Déchène</i> .....            | 10        |
| Contexte, contenu et organisation .....                             | 12        |
| Contenu et organisation .....                                       | 12        |
| Nos sources .....   | 13        |
| Mises en garde .....  | 13        |
| Notes .....   | 14        |
| <b>Chapitre I: Une première vue d'ensemble</b> .....                | <b>15</b> |
| Introduction .....  | 15        |
| En 1955 .....   | 15        |
| En 1956 .....   | 16        |
| En 1957 .....   | 16        |
| En 1958 .....   | 17        |
| En 1959 .....   | 17        |
| En 1960 .....   | 18        |
| En 1961 .....   | 18        |
| <b>Chapitre II: La vie politique interne de l'ACFA</b> .....        | <b>21</b> |
| Introduction .....  | 21        |
| Rencontres .....  | 21        |
| Les problèmes .....   | 21        |
| Les réunions .....  | 22        |
| Le secrétariat et les employés .....                                | 23        |
| le R.P. Jean Patoine o.m.i. ....                                    | 23        |
| M. Eugène C. Trottier .....   | 24        |
| <i>Photo - Père Jean Patoine</i> .....                              | 28        |
| Le bureau .....   | 29        |
| Constitution et structure .....                                     | 30        |
| Dispositions déclaratives .....                                     | 30        |
| L'administration .....  | 30        |
| Le congrès .....  | 31        |
| L'exécutif .....  | 32        |
| Les comités d'organisation régionale .....                          | 32        |
| <i>Photo - M. Eugène Trottier</i> .....                             | 33        |
| Dispositions générales .....  | 34        |
| Amendements à la Constitution .....                                 | 34        |
| amendements de 1931 .....   | 34        |
| amendements de 1933 .....   | 34        |
| amendements de 1934 .....   | 35        |
| amendements de 1936 .....   | 35        |
| amendements et changements entre 1955 et 1961 .....                 | 36        |
| 1957-changements proposés au fonctionnement démocratique .....      | 37        |
| 1959-changements proposés au fonctionnement démocratique .....      | 38        |
| Le statut d'organisme de charité et l'incorporation de l'ACFA ..... | 39        |
| Le statut d'organisme de charité .....                              | 39        |

|  |    |
|--|----|
| L'incorporation de l'ACFA .....  | 39 |
| Les élus et les représentants .....  | 40 |
| Les élus du congrès de 1955 .....  | 40 |
| le nouvel exécutif .....   | 41 |
| les représentants .....  | 41 |
| les comités .....  | 42 |
| les présidents des cercles locaux .....  | 42 |
| Les élus du congrès de 1957 .....  | 43 |
| Les élus du congrès de 1959 .....  | 43 |
| Les élus du congrès de 1961 .....  | 44 |
| Le financement de l'ACFA .....   | 44 |
| Le Conseil de vie française en Amérique .....  | 45 |
| Les cercles locaux .....   | 46 |
| La situation financière en 1955 .....  | 46 |
| Les "Amis de l'ACFA" .....   | 47 |
| La "Journée de l'ACFA" de 1955 .....   | 48 |
| La "Journée de l'ACFA" de 1956 .....   | 52 |
| La "Journée de l'ACFA" de 1957 .....   | 53 |
| La "Journée de l'ACFA" en 1958 et 1959 .....   | 53 |
| Le financement en 1960-61 .....  | 54 |
| Le plan de Sécurité familiale .....  | 55 |
| Les débuts .....   | 55 |
| L'Assurance-vie Desjardins fait son entrée en scène .....  | 55 |
| L'idée avance .....  | 56 |
| Desjardins fait une proposition .....  | 58 |
| L'ACFA consulte ses membres .....  | 59 |
| le questionnaire .....   | 59 |
| le congrès .....   | 60 |
| les ralliements régionaux .....  | 61 |
| Desjardins obtient une charte fédérale .....   | 62 |
| <i>Photo - 1ère rangée: Rodolphe Laplante, Québec; Me André</i><br><i>Déchène, Edmonton. 2ième rangée: Maurice Lavallée, Edmonton;</i><br><i>Alfred Rouleau, Québec; Louis A. Desrochers, Edmonton</i> ..... | 63 |
| Trottier prépare une brochure .....  | 64 |
| au congrès de 1959 .....   | 64 |
| la grande campagne de recrutement des membres .....  | 65 |
| les résultats de la campagne de recrutement des membres .....  | 66 |
| une question demeure .....   | 67 |
| à compter de mai 1960 .....  | 67 |
| Relations internes .....   | 68 |
| Il y a la critique .....   | 68 |
| Il y a la réponse .....  | 68 |
| Le comité d'orientation .....  | 69 |
| L'enquête provinciale .....  | 69 |
| le questionnaire .....   | 70 |
| résultats du questionnaire .....   | 70 |
| les ralliements régionaux .....  | 72 |
| les conclusions tirées de l'enquête .....  | 73 |
| Au congrès de 1961 .....   | 80 |
| Les cercles locaux .....   | 80 |
| Les grands ralliements du début .....  | 81 |
| à Edmonton .....   | 81 |
| à Bonnyville .....   | 83 |
| à Saint-Paul .....   | 83 |

|   |           |
|---|-----------|
| à la Rivière-la-Paix .....  | 84        |
| à Morinville .....  | 85        |
| à Végreville .....  | 86        |
| Les activités des cercles locaux .....                                    | 86        |
| <b>Chapitre III: Les grands dossiers .....</b>                            | <b>88</b> |
| Introduction .....  | 88        |
| Le livre français .....   | 88        |
| La situation en 1955 .....  | 88        |
| Ce qu'on annonce en 1956 .....  | 89        |
| De 1957 à 1959 .....  | 89        |
| Fides annonce son arrivée .....   | 90        |
| Fides ouvre ses portes .....  | 91        |
| Le Centre français .....  | 92        |
| Un petit bout d'histoire .....  | 92        |
| Le projet de 1957 .....   | 93        |
| les premières discussions .....   | 93        |
| les divers projets étudiés .....  | 94        |
| le Centre français n'est plus une priorité .....                          | 95        |
| Le Conseil albertain de la Coopération .....                              | 95        |
| Le travail et les difficultés .....                                       | 95        |
| Le congrès du Conseil canadien de la Coopération .....                    | 96        |
| La réorganisation du CAC .....  | 97        |
| Le dossier de l'agriculture .....   | 98        |
| Les agronomes bilingues .....   | 98        |
| Le comité de l'agriculture .....  | 99        |
| La ferme de Busby .....   | 99        |
| La désertion des terres .....   | 100       |
| L'Action rurale .....   | 100       |
| Le journal .....  | 101       |
| Un bout d'histoire .....  | 101       |
| Le travail continue .....   | 103       |
| Les malheureux et les heureux .....                                       | 104       |
| Les suggestions d'amélioration .....                                      | 104       |
| La radio .....  | 105       |
| Introduction .....  | 105       |
| Un bout d'histoire .....  | 105       |
| Lors des congrès de l'ACFA on parle de radio française .....              | 108       |
| Quelques grands événements entre 1955 et 1961 .....                       | 109       |
| la rencontre de Radio-Ouest .....   | 109       |
| <i>Photo - CHFA reçoit un enregistreur de la SSJB, Montréal</i> .....     | 110       |
| la Commission royale d'enquête Fowler .....                               | 111       |
| le départ de Léo Rémillard .....  | 112       |
| le mémoire de l'ACFA au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ..... | 113       |
| Le financement de CHFA .....  | 115       |
| le Club de la radio .....   | 115       |
| la vente .....  | 116       |
| la vente aux grandes compagnies, aux marchands .....                      | 116       |
| la vente d'annonces dans les régions .....                                | 117       |
| les concours .....  | 118       |
| les émissions en d'autres langues .....                                   | 118       |
| les annonces nationales .....   | 119       |
| la contribution de Radio-Canada .....                                     | 119       |
| Les gens de CHFA .....  | 120       |

|  |     |
|--|-----|
| CHFA est une école .....   | 120 |
| les élus en 1955 .....   | 121 |
| Léo Rémillard, le gérant .....   | 121 |
| Bernardin Gagnon, le nouveau gérant .....  | 121 |
| <i>Photo - Bernardin Gagnon, gérant du poste CHFA</i> .....  | 122 |
| les annonceurs et les employés de 1955 à 1961 .....  | 123 |
| Structure et fonctionnement.....   | 124 |
| l'annonceur .....  | 124 |
| la production .....  | 125 |
| la discothèque .....   | 125 |
| les informations .....   | 126 |
| le commercial .....  | 126 |
| l'administration.....  | 127 |
| le solliciteur d'annonces .....  | 127 |
| l'opération technique .....  | 127 |
| l'ingénieur .....  | 127 |
| <i>Photo - M. Mayal, annonceur à CHFA</i> .....  | 128 |
| l'émetteur .....   | 129 |
| le gérant .....  | 129 |
| Les émissions.....   | 129 |
| la récitation du chapelet .....  | 129 |
| le théâtre à la radio .....  | 130 |
| les émissions pour les jeunes .....  | 131 |
| dans le domaine du sport .....   | 131 |
| les émissions créées dans les studios de CHFA .....  | 131 |
| <i>Photo - L'équipe de l'émission "La chasse à l'inconnu"</i><br><i>M. Robert Croteau, Dr Mousseau, Me André Déchène,</i><br><i>Père Jean Patoine, Me Louis A. Desrochers, M. Sylvestre (?)</i> .....                      | 133 |
| les émissions de Radio-Canada .....  | 134 |
| les "remotes" .....  | 134 |
| les émissions spéciales.....   | 134 |
| les invités spéciaux .....   | 135 |
| Les enquêtes et les sondages .....   | 135 |
| Problèmes et solutions .....   | 135 |
| La télévision .....  | 136 |
| Introduction .....   | 136 |
| Les débuts .....   | 137 |
| Le Père Patoine rencontre M. Lavigne de CFCL-TV .....  | 138 |
| Patoine rencontre deux directeurs de Radio-Canada .....  | 139 |
| Patoine rédige un rapport .....  | 139 |
| On s'informe, on cherche, on discute .....   | 141 |
| Le travail de RCA Victor .....   | 142 |
| On abandonne pour l'instant le projet d'un poste privé .....   | 144 |
| Les événements suite à la décision d'abandonner le projet .....  | 144 |
| L'émission télévisée de l'assurance-vie Desjardins .....   | 146 |
| Le mémoire de l'ACFA au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion .....  | 147 |
| Les événements à compter du 26 mai 1960 .....  | 148 |
| Les artistes et les fêtes .....  | 150 |
| Introduction .....   | 150 |
| L'ACFA appuie quelques artistes .....  | 150 |
| Quelques artistes, quelques concerts entre 1955 et 1961 .....  | 151 |
| L'oeuvre de Marie-Anna Roy .....   | 151 |
| <i>Photo - "Le malade imaginaire," Ovila Gobeil - Béralde,</i><br><i>François McMahon - Le malade, Roger St-Pierre - Diafoirus Père,</i><br><i>Georges Lavallée - Diafoirus Fils, Lorraine Levasseur - Angélique</i> ..... | 152 |

|  |     |
|--|-----|
| Côté théâtre .....   | 153 |
| Les fêtes .....  | 155 |
| les grands discours.....                                     | 155 |
| la Saint-Jean Baptiste.....                                  | 155 |
| la "Cabane à sucre" .....                                    | 157 |
| les autres fêtes.....  | 159 |
| Les jeunes .....   | 160 |
| Introduction .....   | 160 |
| Un bout d'histoire .....                                     | 160 |
| Relation avec l'ACFA .....                                   | 160 |
| Organisation .....   | 161 |
| <i>Photo - André Miville Déchène</i> .....                   | 162 |
| Les réunions .....   | 164 |
| Les objectifs et l'esprit .....                              | 165 |
| Le financement .....   | 165 |
| Les élus .....   | 165 |
| Le programme d'étude et les activités .....                  | 167 |
| le concours provincial pour le trophée Poirier .....         | 167 |
| le concours de 1956 .....                                    | 167 |
| le concours de 1957 .....                                    | 167 |
| le concours de 1958 .....                                    | 168 |
| le concours de 1959 .....                                    | 169 |
| La correspondance .....                                      | 169 |
| le programme d'étude .....                                   | 170 |
| le programme d'étude de 1955 .....                           | 170 |
| le programme d'étude de 1956 .....                           | 170 |
| le programme d'étude de 1957 .....                           | 171 |
| le programme d'étude de 1958 .....                           | 172 |
| le programme d'études de 1959 .....                          | 172 |
| La radio et "La Survivance" .....                            | 172 |
| "La Survivance" .....  | 172 |
| la radio .....   | 173 |
| Projets variés .....   | 173 |
| Deux visiteurs bien spéciaux .....                           | 174 |
| La propagande et le recrutement .....                        | 174 |
| les rencontres .....   | 175 |
| la soirée du 11 avril 1956 au Collège Saint-Jean .....       | 175 |
| le 3e anniversaire de la Relève célébré à Morinville .....   | 176 |
| le comité provincial se rencontre à Saint-Paul .....         | 176 |
| le comité provincial se rencontre à Falher .....             | 177 |
| d'autres réunions du comité provincial .....                 | 177 |
| les congrès .....  | 177 |
| le congrès de 1955 .....                                     | 178 |
| le congrès de 1956 .....                                     | 179 |
| le congrès de 1957 .....                                     | 180 |
| le congrès de 1958 .....                                     | 180 |
| le congrès de 1959 .....                                     | 180 |
| La Relève s'éteint .....                                     | 181 |
| Éducation .....  | 183 |
| Introduction .....   | 183 |
| La situation juridique et communautaire .....                | 184 |
| la situation juridique .....                                 | 184 |
| les droits dans le domaine de l'enseignement religieux ..... | 184 |

|  |     |
|--|-----|
| les droits dans le domaine de l'enseignement du français .....     | 185 |
| quelques statistiques .....  | 188 |
| L'Association des éducateurs bilingues de l'Alberta .....          | 188 |
| d'abord un peu d'histoire .....                                    | 188 |
| les rencontres .....   | 189 |
| plusieurs exemples de rencontres des cercles .....                 | 189 |
| quelques exemples de rencontres générales .....                    | 190 |
| les instituts .....  | 191 |
| le programme de français .....                                     | 191 |
| rencontre du comité du programme en février 1960 .....             | 191 |
| rencontre du 24 juillet 1960 .....                                 | 192 |
| le programme religieux .....                                       | 192 |
| les festivals .....  | 193 |
| l'organisation des festivals .....                                 | 193 |
| le festival de 1955 à St-Paul .....                                | 194 |
| le festival de 1956 à Falher .....                                 | 195 |
| le festival de 1956 à Edmonton .....                               | 195 |
| le festival de décembre 1956 à Falher .....                        | 195 |
| le festival de 1957 à Edmonton .....                               | 195 |
| les concours de français .....                                     | 196 |
| un bout d'histoire .....   | 196 |
| l'ACFA et l'AEBA collaborent .....                                 | 197 |
| l'organisation du concours .....                                   | 197 |
| <i>Photo - Collège Saint-Jean, Me André Déchène</i> .....          | 198 |
| quelques faits intéressants .....                                  | 199 |
| le concours de 1955 .....  | 199 |
| le concours de 1956 .....  | 199 |
| le concours de 1957 .....  | 200 |
| le concours de 1959 .....  | 200 |
| l'importance du concours .....                                     | 200 |
| quelques critiques .....   | 201 |
| la situation financière des concours .....                         | 202 |
| les problèmes que l'AEBA doit résoudre .....                       | 202 |
| la relation ACFA et AEBA .....                                     | 202 |
| L'Association des commissaires bilingues de l'Alberta (ACBA) ..... | 203 |
| un bout d'histoire .....   | 204 |
| les gens de l'ACBA .....   | 204 |
| le fonctionnement .....  | 205 |
| buts et principes .....  | 205 |
| le travail accompli .....  | 206 |
| la relation ACFA et ACBA .....                                     | 206 |
| Les visiteurs d'école .....  | 207 |
| le travail est jugé important .....                                | 207 |
| la situation financière .....                                      | 208 |
| le 5e congrès des visiteurs d'école .....                          | 208 |
| Le Collège Saint-Jean .....  | 209 |
| entre l'ACFA et Saint-Jean .....                                   | 209 |
| un bout d'histoire .....   | 209 |
| les débuts à Pincher Creek .....                                   | 210 |
| les débuts à Edmonton .....  | 210 |
| de 1917 à 1929 .....   | 211 |
| les nouvelles provinces oblates .....                              | 211 |
| entre 1931 et 1943 .....   | 212 |
| entre 1944 et 1949 .....   | 212 |

|  |            |
|--|------------|
| <i>Photo - Le studio Maria Goretti - Bernard Lavallée,</i>           |            |
| <i>André Lamothe, Le Père Mercure</i> .....                          | 213        |
| l'affiliation de Saint-Jean à l'Université d'Ottawa en 1955 .....    | 214        |
| Saint-Jean se décrit en 1958 .....                                   | 214        |
| l'éducation religieuse à l'époque. ....                              | 215        |
| l'éducation française à Saint-Jean en 1958 .....                     | 215        |
| les cours d'été à Saint-Jean .....                                   | 216        |
| les cours destinés à l'enseignement de la religion .....             | 216        |
| on veut monter une bibliothèque spécialisée .....                    | 216        |
| les besoins se font sentir .....                                     | 217        |
| le projet des Soeurs de l'Assomption .....                           | 217        |
| le projet de construction à Saint-Jean .....                         | 218        |
| la Fraternité française. ....  | 218        |
| Patoine organise la souscription .....                               | 219        |
| le projet de Saint-Jean débute .....                                 | 220        |
| le projet de Laval à Saint-Jean .....                                | 220        |
| le début du projet de Laval .....                                    | 220        |
| Laval a décidé que l'école doit ouvrir en septembre prochain .....   | 221        |
| <i>Photo - Le Père Arthur Lacerte</i> .....                          | 222        |
| on rencontre les autorités de The University of Alberta .....        | 223        |
| on prépare l'ouverture .....   | 223        |
| quelques gestes politiques .....                                     | 224        |
| Laval ne marche plus .....   | 225        |
| Les grands événements politiques et les grands problèmes             |            |
| dans le domaine de l'éducation de 1955 à 1961 .....                  | 227        |
| la situation juridique de l'époque .....                             | 227        |
| les problèmes dans le domaine de l'éducation .....                   | 228        |
| la pénurie d'enseignants .....                                       | 228        |
| la formation des enseignants .....                                   | 228        |
| ce qu'on demande dans le domaine de l'enseignement religieux .....   | 229        |
| ce qu'on demande dans le domaine de l'enseignement du français ..... | 229        |
| on demande des inspecteurs .....                                     | 230        |
| la centralisation des commissions scolaires .....                    | 231        |
| un bout d'histoire .....   | 231        |
| le problème revient en 1957 (Le County Act) .....                    | 232        |
| on étudie le County Act au congrès de l'ACFA de 1957 .....           | 232        |
| on s'inquiète encore de la centralisation en 1958 .....              | 233        |
| la Commission royale d'enquête sur l'éducation .....                 | 234        |
| la Commission est formée .....                                       | 234        |
| les Canadiens-français présentent leur mémoire .....                 | 235        |
| la Commission publie son rapport .....                               | 236        |
| Patoine réagit .....   | 236        |
| et les luttes commencent .....                                       | 236        |
| on remercie John Cormack .....                                       | 237        |
| on réagit ailleurs aussi .....                                       | 238        |
| ce que dit le rapport Cameron .....                                  | 238        |
| Déchène et Cameron ne sont pas d'accord .....                        | 239        |
| on prépare un autre mémoire .....                                    | 243        |
| le Conseil de vie française réagit aussi au rapport Cameron .....    | 244        |
| d'autres événements politiques .....                                 | 244        |
| Conclusion .....   | 245        |
| <b>Chapitre IV: La vie politique externe de l'ACFA</b> .....         | <b>246</b> |
| Introduction .....   | 246        |

|  |            |
|--|------------|
| La situation qui existe dans les autres communautés francophones minoritaires .....                          | 246        |
| Introduction .....   | 246        |
| L'Acadie .....   | 246        |
| L'Ontario .....  | 247        |
| Le Manitoba .....  | 247        |
| La Saskatchewan .....  | 247        |
| La Colombie britannique .....  | 247        |
| La Nouvelle-Angleterre .....   | 248        |
| L'Alberta .....  | 248        |
| L'ACFA et les autres associations .....  | 248        |
| Introduction .....   | 248        |
| L'Alliance française .....   | 249        |
| Les associations francophones des autres provinces .....   | 249        |
| l'ACFA visite les autres provinces .....   | 249        |
| la Fédération canadienne-française de l'Ouest .....  | 249        |
| L'ACFA et la Société canadienne d'établissement rural .....  | 250        |
| L'ACFA et le Conseil canadien de la Coopération .....  | 250        |
| L'ACFA et le Conseil de vie française en Amérique .....  | 250        |
| <i>Photo - Me André Déchène et les officiers de l'exécutif du conseil de vie française en Amérique</i> ..... | 251        |
| L'ACFA participe à la souscription nationale du Conseil .....  | 252        |
| les voyages de liaison du Conseil .....  | 253        |
| L'ACFA et L'ACELF .....  | 253        |
| un petit bout d'histoire .....   | 254        |
| l'ACELF à Edmonton en 1957 .....   | 254        |
| La visibilité de l'ACFA .....  | 256        |
| Les parchemins de citoyen-doyen .....  | 256        |
| On prépare un dépliant publicitaire .....  | 257        |
| La question du drapeau canadien .....  | 257        |
| La lettre circulaire de Trans-Canada Air Lines .....   | 257        |
| L'ACFA et le Québec .....  | 258        |
| L'ACFA et le journal "Le Devoir" .....   | 258        |
| L'ACFA au Club Richelieu de Québec .....   | 259        |
| Le Département du Canada français d'outre-frontières .....   | 260        |
| Conclusion .....   | 261        |
| <b>Chapitre V: Croyances et orientation</b> .....  | <b>263</b> |
| Introduction .....   | 263        |
| Qui sommes-nous? .....   | 263        |
| La valeur de notre patrimoine .....  | 264        |
| Il faut continuer la lutte .....   | 264        |
| Les pertes .....   | 265        |
| Les minorités sont une question nationale .....  | 266        |
| Notre disparition n'est pas inévitable .....   | 266        |
| Ce que nous avons gagné .....  | 266        |
| C'est en Alberta qu'on veut vivre en français .....  | 267        |
| <b>Chapitre VI: Les grands congrès</b> .....   | <b>268</b> |
| Introduction .....   | 268        |
| Le congrès de février 1955 .....   | 268        |
| Introduction .....   | 268        |
| L'ouverture officielle .....   | 268        |
| Présentation des rapports des divers comités .....   | 268        |

|   |     |
|---|-----|
| Le travail en comités .....   | 269 |
| Les résolutions adoptées en congrès .....   | 270 |
| Le banquet à l'hôtel Corona .....   | 270 |
| le discours de Mgr Routhier .....   | 270 |
| le discours de Mgr Lussier .....  | 271 |
| Le congrès du 20-21 février 1957 .....  | 272 |
| Introduction .....  | 272 |
| <i>Photo - Congrès de l'ACFA en février 1957 au Collège Saint-Jean</i> .....        | 273 |
| "La Survivance" décrit le congrès .....   | 274 |
| l'ouverture et le discours du Président .....                                       | 274 |
| projet d'amendement et rapports des comités .....                                   | 275 |
| sessions d'étude et soirée de gala .....  | 275 |
| les résolutions .....   | 276 |
| le banquet et les discours .....  | 277 |
| Le congrès de 1959 .....  | 277 |
| On prépare le congrès .....   | 277 |
| L'ouverture et les participants .....   | 277 |
| Le rapport du président .....   | 277 |
| Les rapports .....  | 278 |
| Les forums et la soirée de gala .....   | 278 |
| Les résolutions .....   | 279 |
| Le banquet et les discours .....  | 279 |
| Le congrès d'octobre 1961 .....   | 280 |
| On prépare le congrès .....   | 280 |
| Les participants .....  | 280 |
| Le rapport du président .....   | 280 |
| Les rapports des comités, les sessions d'étude<br>et les discours des invités ..... | 281 |
| Les résolutions .....   | 281 |

|   |            |
|---|------------|
| <b>Chapitre VII: Son Honneur le Juge Déchène: sa vie,<br/>son époque et ses souvenirs</b> ..... | <b>283</b> |
| Introduction .....  | 283        |
| Les ancêtres .....  | 283        |
| La famille Déchène .....  | 283        |
| La famille Gariépy .....  | 284        |
| Les premières années .....  | 285        |
| <i>Photo - André Miville Déchène</i> .....  | 287        |
| Les années au Collège .....   | 288        |
| Un début de carrière .....  | 288        |
| L'illustre carrière en droit .....  | 290        |
| Au service de sa communauté .....   | 290        |
| Conclusion .....  | 292        |
| <i>Photo - André Miville Déchène</i> .....  | 293        |
| Plan détaillé .....   | 294        |
| Bibliographie .....   | 303        |

# Bibliographie

## Liste des abréviations utilisées

APA-Les Archives provinciales de l'Alberta  
c., -correspondance  
c.r. -compte rendu  
d., -document  
e., -entrevue  
L.S. -"La Survivance"

## Liste des oeuvres consultées

- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (b) *Questionnaire portant sur le projet d'assurance*, Edmonton, (sans date), APA 80.335/77
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (c) *Projet d'assurance*, Edmonton, (sans date), APA 80.335/77
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (d) *Projet d'assurance collective, préparée par l'Assurance-vie Desjardins à l'intention des membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta*, Edmonton, (sans date), APA 80.335/77
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (e) *Mandat du comité d'orientation de l'Association canadienne-française de l'Alberta*, Edmonton, (sans date), APA 80.335/65
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (g) *Projet d'un mémoire présenté à Radio-Canada par les quatre postes français de l'Ouest*, Edmonton (sans date) APA 80.335,5
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (h) *Appendice "A", Mandat de la radio et de la télévision*, Edmonton (sans date), APA 80.335,3
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (j) *Extraits du Rapport majoritaire de la Commission royale d'enquête sur l'éducation en Alberta*, Edmonton, (document sans date), APA 80.335/63
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (L) *Draft Brief l'Association canadienne-française de l'Alberta*, Edmonton, (document sans date), APA 80.335/63
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (M) *Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta à l'Honorable Jean Lesage, Premier ministre de la province de Québec*, Edmonton, (document sans date), APA 80.335/64
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée du comité du Centre français*, Edmonton, le 15 avril (sans l'année), APA 80.335, 4
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée du comité exécutif*, le 2 février 1927, APA 80.226/79

- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée du comité exécutif*, le 2 mars 1929, APA 80.226.79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée du comité exécutif*, le 5 octobre 1927, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée régulière de l'Exécutif de l'ACFA*, le 3 octobre 1928, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée régulière de l'Exécutif de l'ACFA*, le 7 février 1929, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée du comité exécutif*, le 2 mars 1929, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée régulière de l'Exécutif de l'ACFA*, le 2 mai 1929, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Statuts généraux de l'Association canadienne-française de l'Alberta, Constitutions refondues et adoptées à l'unanimité le 19 juillet 1929*, Edmonton, Alberta, 1929
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée du comité exécutif*, le 5 octobre 1929, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée régulière de l'Exécutif*, le 2 janvier 1930, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée régulière de l'Exécutif*, le 2 février 1930, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée régulière de l'Exécutif*, le 13 février 1930, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée régulière de l'Exécutif*, le 3-5 février 1931, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée régulière de l'Exécutif*, le 9 avril 1931, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée régulière de l'Exécutif*, le 10 mars 1932, APA 80.226/79
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée de l'Exécutif*, le 19 juillet 1933, APA 80.226/80
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Rapport du comité des finances donné à la réunion des membres de l'Exécutif*, le 18 octobre 1933, APA 80.226/80
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée de l'Exécutif de l'ACFA*, le 17 janvier 1934. APA 80.226/80
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée de l'Exécutif de l'ACFA*, le 21 février 1934, APA 80.226/80

- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée de l'Exécutif de l'ACFA*, juillet 1934, APA 80.226/80
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée de l'Exécutif de l'ACFA*, le 9 septembre 1934, APA 80.226/80
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée des membres de l'Exécutif*, le 20 janvier 1935, APA 80.226/80
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée des membres de l'Exécutif*, le 7 juin 1936, APA 80.226/80
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée régulière de l'Exécutif*, le 14 juin 1936, APA 80.226/81
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Rapport de l'assemblée de l'Exécutif de l'ACFA*, le 23 janvier 1944, APA 80.226/83
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Rapport de l'assemblée de l'Exécutif de l'ACFA*, le 7 mars 1944, APA 80.226/83
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Rapport de l'assemblée de l'Exécutif de l'ACFA*, le 30 avril 1944, APA 80.226/83
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Assemblée des membres de l'Exécutif*, juillet 1945, APA 80.226/80
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Rapport du congrès général de l'ACFA tenu au gymnase du Collège Saint-Jean*, Edmonton, les 16-17 février 1955, APA 80.226/84 pp1-7
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Exécutif*, Edmonton, le 4 mars 1955, APA 80.226/84 pp 8-11
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée de l'Exécutif*, Edmonton, 15 avril 1955, APA 88.226/84 pp12-15
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée de l'Exécutif*, Edmonton, le 16 mai 1955, APA 80.226/84 p 16
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée spéciale de l'Exécutif*, Edmonton, le 3 juillet 1955, APA 80.226/84 p 17
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, du 28 septembre 1955, APA 80.226/84 pp 18-19
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton le 14 déc 1955, APA 80.2263 84 pp 20-22
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (i) *Mémoire présenté par l'Association canadienne-française de l'Alberta aux membres de la Commission royale d'enquête Fowler sur la Radio et la Télévision*, Edmonton, 1956, APA 80.335/74

- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (a) *Instructions aux organisateurs de la "Journée de l'ACFA,"* Edmonton, le 11 novembre 1956, APA 80.226/84 pp 30-31
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 14 mars 1956. APA 80.226/84 pp 23-25
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 24 juillet 1956, APA 80.226/84 pp 26-27
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 17 octobre, 1956, APA 80.226/94 pp 28-29
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Rapport du Congrès général de l'ACFA*, Edmonton, les 20-21 février 1957, APA 80.226/84 pp 32-43
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Amendement à la Constitution de l'ACFA en ce qui a trait à l'élection des membres de l'Exécutif central, adopté lors du Congrès général, tenu à Edmonton*, les 20-21 février 1957, APA 80.226/84 p 44
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Résultat de l'élection des membres de l'Exécutif central de l'ACFA tenue à l'issue du Congrès général, à Edmonton*, le 21 février 1957, APA 80.226/84 p.45
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, 4 mars 1957, APA 80.226/84, p 46
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 25 juin 1957, APA 80.226/84 pp 47-50
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 11 septembre 1957, APA 80.226/84 pp 51-53
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée spéciale de l'Exécutif*, Edmonton, le 4 octobre 1957, APA 80.226/84 pp 55-57
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée de l'Exécutif*, Edmonton, le 29 novembre 1957, APA80.226/84 pp57 a-e
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 11 juin 1958, APA 80.226/85 pp 58-59
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 27 juin 1958, APA 80.226/84 pp 60-61
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (K) *La Fraternité française*, Edmonton, 1959, APA 80.335.6

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, 16 janvier 1959, APA 80. 226/85 pp 62-64

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, 19 juin 1959, APA 80. 226/85 pp 65-66

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton 7 oct. 1959, APA 80.226/85 pp 67-68

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Résultat de l'élection des membres de l'Exécutif central de l'ACFA, tenue à l'issue du Congrès général à Edmonton*, le 12 novembre 1959, APA 80.226/85 p 69

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, 2 décembre 1959, APA 80. 226/85 pp 70-73

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée du Comité de recrutement des membres*, Edmonton, 4 décembre 1959, APA 80.226/85, p 74

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée du Comité de recrutement*, Edmonton, le 11 décembre 1959, APA80.226/85, p 75

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée du Comité de publicité et des relations publiques de l'ACFA*, Edmonton, le 17 décembre 1959. APA 80.226/86 p. 76

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée du Comité des finances*, Edmonton, le 14 janvier 1960, APA 80.226/86 p 77

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée du comité de recrutement*, Edmonton, le 15 janvier 1960, APA 80.226/86 p 78-79

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 20 janvier 1960, APA 80. 226/86 pp 80-84

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 18 mai 1960. APA 80.226/86 pp 85-88

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 28 octobre 1960, APA 80.226/86 pp 89-91

**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 3 février 1961, APA 80.226/87 pp 92-96

- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée spéciale de l'Exécutif*, Edmonton, le 17 mars 1961, APA 80.226/87 pp 97-98
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 26 mai 1961, APA 80.226/87 pp 99-101
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, (f) *Commission d'enquête de l'ACFA, Directives aux membres des Commissions d'enquête*, Edmonton, 3 et 4 juin 1961, APA 80.335/65
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée régulière de l'Exécutif*, Edmonton, le 30 août 1961, APA 80.226/87 pp 102-103
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Congrès, rapport du Président général*, 27-28 octobre 1961, APA 80.226/30 pp 1-3
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA**, *Compte rendu de l'assemblée du Conseil général de l'ACFA*, Edmonton, les 10-11 novembre 1961, APA 80.226/30 pp 104-120
- ARÈS, L.A.**, président du Comité du Centre français, lettre à Me André Déchène, président de l'ACFA, le 23 avril 1957, APA 80.335,4
- ASSURANCE-VIE DES JARDINS**, *Projet d'assurance collective préparé à l'intention des membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta*, Lévis, P.Q. 1957, APA 80.335/77
- AUNGER, E.**, "Language and Law in the Province of Alberta" in Pupier and Woekoling, *Language and Law*, Montréal, Wilson and Lafleur, 1989.
- BERNARD, R.**, *Le déclin d'une culture, Recherche, analyse et bibliographie Francophonie hors Québec 1980-1989*, Livre I, Vision d'avenir, Fédération des jeunes canadiens-français, Ottawa, 1990.
- BRETON, O.M.I., Le Père P.E.**, "Histoire du Collège", dans *Album souvenir du 50e anniversaire 1911-1961, Évolution du cours d'études depuis l'origine*, Collège Saint-Jean (a) Edmonton, (document sans date), APA 80.226/536
- BRETON, R.**, "La communauté ethnique, communauté politique", *Sociologie et sociétés*, Volume 15, numéro 2, 1983, pp 23-37
- CAMERON, Senator D.**, Chairman Royal Commission on Education, lettre à The Editor "La Survivance", Ottawa, le 15 décembre 1959, APA 80.335,6
- CAMERON, Senator D.**, Chairman Royal Commission on Education, lettre à A. Déchène, président de l'ACFA, Ottawa, le 19 janvier 1960, APA 80.335,7
- CAMERON, Senator D.**, Chairman Royal Commission on Education, lettre à A. Déchène, président de l'ACFA, Banff, Alberta, le 23 février 1960, Apa 80.335,7
- CHAMPAGNE, O.M.I., F.**, directeur des cours d'été Collège Saint-Jean, lettre au P. Jean Patoine, secrétaire de l'ACFA, le 17 février 1957, APA 80.355,4

- COLLEGE SAINT-JEAN** (a) *Album souvenir du 50e anniversaire 1911-1961, Évolution du cours d'études depuis l'origine*, Edmonton, (document sans date) APA 80, 226/536
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES**, *Nos deux langues officielles au fil des ans*, Ottawa, 1990
- CORMACK, J.S.** membre de la Royal Commission on Education, lettre à A. Déchène, président de l'ACFA, Edmonton, le 7 janvier 1960, APA 80.335,7
- CURTIS, R.H.**, Manager, Technical Products Division, Marketing Department, RCA Victor Company Ltd., lettre au P. Jean Patoine, secrétaire de l'ACFA, Calgary, le 19 mars 1958, APA 80.226/224
- CURTIS, R.H.**, Manager, Technical Products Division, Marketing Department, RCA Victor Company Ltd., lettre au P. Jean Patoine, secrétaire de l'ACFA, Calgary, le 28 mars 1958, APA 80.226/224
- CURTIS, R.H.**, Manager, Technical Products Division, Marketing Department, RCA Victor Company Ltd., lettre au P. Jean Patoine, secrétaire de l'ACFA, Calgary, le 7 avril 1958, APA 80. 226/224
- CURTIS, R.H.**, Manager, Technical Products Division, Marketing Department, RCA Victor Company Ltd., lettre à B. Gagnon, Gérant CHFA, Calgary, le 2 mai 1958, APA 80.226/224
- CURTIS, R.H.**, Manager, Technical Products Division, Marketing Department, RCA Victor Company Ltd., lettre à A. Déchène, Président Television Committee, ACFA, Calgary, le 21 août, 1958, APA 80.226/224
- DIRECTEUR DU CONTENTIEUX**, Ministère du revenu national, Division de l'impôt, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Ottawa, le 2 juin 1955, APA 80.335,2
- DÉCHÈNE, A.**, (A) *André Miville Déchène, Souvenirs*, Edmonton, (document sans date) (disponible chez l'auteur)
- DÉCHÈNE, A.**, *André Miville Déchène, Biographical Notes*, Edmonton, (document sans date) (disponible chez l'auteur)
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre aux compatriotes, Edmonton le 7 mars 1955, APA 80.335,2
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à M. Ernest A. Côté, Edmonton, le 28 avril 1955, APA 80.335,2
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre aux Abbés et Révérends Pères curés de paroisses francophones, Edmonton, le 28 avril 1955, APA 80.335,2
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à l'Honorable C.E. Gerhart, Minister of Municipal Affairs, Edmonton, le 28 avril 1956, APA 80.335,2
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à Mlle Carisse, secrétaire privée de l'Honorable James J. McCann, Ministre du Revenu national, Edmonton, le 18 mai 1955, APA 80.335,2

- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à Alphonse Sylvestre, Grand chevalier, Conseil LaVérendrye, Edmonton, le 18 mai 1955, APA 80.335,2
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, télégramme à Paul Duteau, Président du Cercle dramatique de St-Paul, Edmonton le 24 novembre 1955, APA 80.335,2
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à Claire Drouin, Secrétaire-trésorière, Cercle dramatique de St-Paul, Edmonton, le 2 mai 1956. APA 80.335,3
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre aux Abbés et Révérends Pères, Edmonton, le 9 octobre 1956, APA 80.335,3
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre aux compatriotes, Edmonton, le 7 novembre 1956, APA 80.335,3
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à Mgr Gosselin P.D. Secrétaire, Le Conseil de Vie Française en Amérique, Edmonton, le 14 mars 1957, APA 80.335,4
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à Mme Jules Van Brabant, Présidente du Cercle dramatique de St-Paul, Edmonton, le 25 avril 1957, APA 80.335,4
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à l'Honorable A.O. Aalborg, Minister of Education, Edmonton, le 15 octobre 1957, APA 80.335,4
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à R.H. Curtis Manager, Technical Products Division, RCA Victor, Edmonton, le 15 août 1958, APA 80.226/224
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à Mgr Gosselin, Conseil de Vie française en Amérique, Edmonton, le 12 février 1959, APA 80.335,6
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à Pierre Laporte, Le Devoir, Edmonton, le 9 juillet 1959, APA 80.335-6
- DÉCHÈNE, A.**, *Minorités françaises, Réponse au questionnaire-enquête Le Devoir*, Edmonton, juin 1959, APA 80. 335,6
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à Alfred Rouleau, General Manager, l'Assurance-vie Desjardins, Edmonton, le 25 novembre 1959, APA 80.335,6
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à The Registrar of Companies, Edmonton, le 1er décembre 1959, APA 80.335,6
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à A.G. McLarty, District Sales Manager Trans-Canada Air Lines, Edmonton, le 21 décembre 1959, APA 80.335,6
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à John S. Cormack Q.C. Edmonton, le 22 décembre 1959, APA 80.335,6
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre au Sénateur Donald Cameron, Edmonton, le 5 janvier 1960, APA 80.335,7
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre au Sénateur Donald Cameron, Edmonton, le 10 février 1960, APA 80.335,7

- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre au Rev Monsignor C.J. Foran, Saint-Anthony's Church, Edmonton, le 15 février 1960, APA 80.335,7
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre au Dr R.M. Clare, Edmonton le 25 mars 1960, APA 80.335,7
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre au Dr Moreau, Edmonton le 25 mars 1960, APA 80.335,7
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à John Cormack, Edmonton, le 25 mars 1960, APA 80.335,7
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à L.G. Lemieux, Edmonton, le 25 mars 1960, APA 80.335,7
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à l'Honorable A.A. Aalborg, Minister of Education, Edmonton, le 6 août 1960, APA 80.335,7
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à Jean Patoine, Edmonton, le 18 septembre 1960, APA 80.335,7
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, télégramme à Alphonse Ouimet, Président Société Radio-Canada, Edmonton, le 26 mai 1960, APA 226/85
- DÉCHÈNE, A.**, Président de l'ACFA, lettre à Supervisor, Co-operative activities and Credit Union, Edmonton, le 16 juin 1961, APA 335,8
- DÉCHÈNE, A.**, Entrevues accordées à France Levasseur-Ouimet, à Edmonton, le 12 février et le 26 février 1992
- DÉCHÈNE, J.**, membre du Parlement, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Ottawa, le 21 avril 1955, APA 80.335,2
- DÉCHÈNE, J.**, membre du Parlement, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Ottawa, le 27 avril 1955, APA 80.335,2
- DROUIN, C.**, secrétaire-trésorière du Cercle dramatique de St-Paul, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, St-Paul, le 27 avril 1956, APA 80.335,3
- FORAN, Rev. Monsignor C.J.**, St. Anthony's Parish, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Edmonton, le 16 février 1960, APA 80.335,7
- GAGNON, B.**, Entrevue accordée à France Levasseur-Ouimet à Edmonton, le 3 juin 1994
- GERHART, C.E.**, Chairman Golden Jubilee Cabinet Committee, lettre à A. Déchène, président de l'ACFA, Edmonton, le 16 mai 1955, APA 80.335,2
- GILBERT, A.**, Ing. P., Département des ventes commerciales RCA Victor, lettre au P. J. Patoine, secrétaire de l'ACFA, Montréal, le 25 octobre 1957, APA 80.226/224
- GILBERT, A.**, Ing. P., Département des ventes commerciales, RCA Victor, lettre au P.J. Patoine, secrétaire de l'ACFA, Montréal, le 18 mars 1958, APA 226/224
- GILBERT, A.** Ing. P., Département des ventes commerciales, RCA Victor, lettre au P.J. Patoine, secrétaire de l'ACFA, Montréal, le 31 mars 1958, APA 226/224

**GOSSELIN, P. Mgr.**, secrétaire du Conseil de vie française en Amérique, lettre au P. J. Patoine, secrétaire de l'ACFA, Québec, le 2 mars 1957, APA 80.335,4

**JEANNE LOUISE, Rv.**, Sr. lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Edmonton, le 12 août 1961, APA 80.335,8

**JOLY, Ch.E.**, Président du Cercle Edmonton de l'ACFA, lettre à A. Déchène, Président général de l'ACFA, Edmonton, le 29 octobre 1959, APA 80.335,6

**LABONTÉ, G.**, ACFA, lettre à Mme C. Drouin, sec., Le Club dramatique de Saint-Paul, Edmonton, le 18 novembre 1956, APA 80.335,3

**LABONTÉ G.**, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Edmonton, le 27 février 1957, APA 80.335,4

**LABONTÉ G.**, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Edmonton, le 20 octobre 1957, APA 80.335,4

**LACERTE O.M.I., Le R. Père A.**, Entrevue accordée à France Levasseur-Ouimet à Edmonton, le 7 mai 1993

**LA FRATERNITÉ FRANCAISE**, (a) *Assemblée de l'Exécutif, tenue au Cercle universitaire*, Montréal, mercredi le 11 mars 1959, APA 80.335,6

**LAMBERT, M.**, Député d'Edmonton-Ouest, Adjoint parlementaire au Ministre de la Défense nationale, lettre au P. Patoine, Ottawa, le 18 décembre 1957, APA 80.226/224

**LAMBERT, M.**, Député d'Edmonton-Ouest, lettre au P. Patoine, Ottawa, le 2 juillet 1958, APA 80.226/224

**LAPORTE, Pierre**, "Le Devoir", lettre à Déchène, Président de l'ACFA, le 16 juin 1959, APA 80.335,6

**LA RELÈVE ALBERTAINE**, (a) *Les constitutions de la Relève albertaine*, Texte accepté par le Comité provincial lors de sa réunion du 4 avril 1959, APA 80.226/599

**LA RELÈVE ALBERTAINE**, (b) *La Relève albertaine, Histoire, Nature, Organisation*, (document sans date) APA 226/599

"**LA SURVIVANCE**" VOLUME XXVII, numéro 11 à 51: (11) le 2 février 1955, (12) le 9 février 1955, (13) le 16 février 1955, (14) le 23 février 1955, (15) le 2 mars 1955, (16) le 9 mars 1955, (17) le 16 mars 1955, (18) le 23 mars 1955, (19) le 30 mars 1955, (20) le 6 avril 1955, (21) le 13 avril 1955, (22) le 20 avril 1955, (23) le 27 avril 1955, (24) le 4 mai 1955, (25) le 11 mai 1955, (26) le 18 mai 1955, (27) le 25 mai 1955, (28) le 1er juin 1955, (29) le 8 juin 1955, (30) le 15 juin 1955, (31) le 22 juin 1955, (32) le 6 juillet 1955, (33) le 13 juillet 1955, (34) le 20 juillet 1955, (35) le 27 juillet 1955, (36) le 3 août 1955, (37) le 10 août 1955, (38) le 17 août 1955, (39) le 24 août 1955, (40) le 31 août 1955, (41) le 7 septembre 1955, (42) le 14 septembre 1955, (43) le 21 septembre 1955, (44) le 28 septembre 1955, (45) le 5 octobre 1955, (46) le 12 octobre 1955, (47) le 19 octobre 1955, (48) le 26 octobre 1955, (49) le 2 novembre 1955, (50) le 9 novembre 1955, (51) le 16 novembre 1955.

"**LA SURVIVANCE**" Volume XXVIII, numéro 2 à 51: (2) le 23 novembre 1955, (3) le 30 novembre 1955, (4) le 7 décembre 1955, (5) le 14 décembre 1955, (6) le 21 décembre 1955, (7) le 4 janvier 1956, (8) le 11 janvier 1956, (9) le 18 janvier 1956, (10) le 25 janvier

1956, (11) le 1er février 1956, (12) le 8 février 1956, (13) le 15 février 1956, (14) le 22 février 1956, (15) le 29 février 1956, (16) le 7 mars 1956, (17) le 14 mars 1956, (18) le 21 mars 1956, (19) le 28 mars 1956, (20) le 4 avril 1956, (21) le 11 avril 1956, (22) le 18 avril 1956, (23) le 25 avril 1956, (24) le 2 mai 1956, (25) le 9 mai 1956, (26) le 16 mai 1956, (27) le 23 mai 1956, (28) le 30 mai 1956, (29) le 6 juin 1956, (30) le 13 juin 1956, (31) le 20 juin 1956, (32) le 27 juin 1956, (33) le 4 juillet 1956, (34) le 11 juillet 1956, (35) le 18 juillet 1956, (36) le 25 juillet 1956, (37) le 1er août 1956, (38) le 15 août 1956, (39) le 22 août 1956, (40) le 29 août 1956, (41) le 5 septembre 1956, (42) le 12 septembre 1956, (43) le 19 septembre 1956, (44) le 26 septembre 1956, (45) le 3 octobre 1956, (46) le 10 octobre 1956, (47) le 17 octobre 1956, (48) le 24 octobre 1956, (49) le 31 octobre 1956, (50) le 7 novembre 1956, (51) le 14 novembre 1956.

**“LA SURVIVANCE”** Volume XXIX, Numéro 1 à 50: (1) le 21 novembre 1956, (2) le 28 novembre 1956, (3) le 5 décembre 1956, (4) le 12 décembre 1956, (5) le 19 décembre 1956, (6) le 2 janvier 1957, (7) le 9 janvier 1957, (8) le 16 janvier 1957, (9) le 23 janvier 1957, (10) le 30 janvier 1957, (11) le 6 février 1957, (12) le 13 février 1957, (13) le 20 février 1957, (14) le 27 février 1957, (15) le 6 mars 1957, (16) le 13 mars 1957, (17) le 20 mars 1957, (18) le 27 mars 1957, (19) le 3 avril 1957, (20) le 10 avril 1957, (21) le 17 avril 1957, (22) le 24 avril 1957, (23) le 1er mai 1957, (24) le 8 mai 1957, (25) le 15 mai 1957, (26) le 22 mai 1957, (27) le 29 mai 1957, (28) le 5 juin 1957, (29) le 12 juin 1957, (30) le 19 juin 1957, (31) le 26 juin 1957, (32) le 10 juillet 1957, (33) le 17 juillet 1957, (34) le 24 juillet 1957, (35) le 7 août 1957, (36) le 14 août 1957, (37) le 21 août 1957, (38) le 28 août 1957, (39) le 4 septembre 1957, (40) le 11 septembre, (41) le 18 septembre 1957, (42) le 25 septembre 1957, (43) le 2 octobre 1957, (44) le 9 octobre 1957, (45) le 16 octobre 1957, (46) le 23 octobre 1957, (47) le 30 octobre 1957, (48) le 6 novembre 1957, (49) le 13 novembre 1957, (50) le 20 novembre 1957.

**“LA SURVIVANCE”** Volume XXX, Numéro 2 à 50: (2) 27 novembre 1957, (3) le 4 décembre 1957, (4) le 11 décembre 1957, (5) le 18 décembre 1957, (6) le 1er janvier 1958, (7) le 8 janvier 1958, (8) le 15 janvier 1958, (9) le 22 janvier 1958, (10) le 29 janvier 1958, (11) le 5 février 1958, (12) le 12 février 1958, (13) le 19 février 1958, (14) le 26 février 1958, (15) le 5 mars 1958, (16) le 12 mars 1958, (17) le 19 mars 1958, (18) le 26 mars 1958, (19) le 2 avril 1958, (20) le 9 avril 1958, (21) le 16 avril 1958, (22) le 23 avril 1958, (23) le 30 avril 1958, (24) le 7 mai 1958, (25) le 14 mai 1958, (26) le 21 mai 1958, (27) le 28 mai 1958, (28) le 4 juin 1958, (29) le 11 juin 1958, (30) le 18 juin 1958, (31) le 25 juin 1958, (32) le 2 juillet 1958, (33) le 9 juillet 1958, (34) le 16 juillet 1958, (35) le 23 juillet 1958, (36) le 30 juillet 1958, (37) le 6 août 1958, (38) le 20 août 1958, (39) le 27 août 1958, (40) le 3 septembre 1958, (41) le 10 septembre 1958, (42) le 17 septembre 1958, (43) le 24 septembre 1958, (44) le 1er octobre 1958, (45) le 8 octobre 1958, (46) le 15 octobre 1958, (47) le 22 octobre 1958, (48) le 29 octobre 1958, (49) le 12 novembre 1958, (50) le 12 novembre 1958.

**“LA SURVIVANCE”** Volume XXXI, Numéro 1 à 50: (1) le 19 novembre 1958, (2) le 26 novembre 1958, (3) le 3 décembre 1958, (4) le 10 décembre 1958, (5) le 24 décembre 1958, (6) le 29 décembre 1958, (7) le 7 janvier 1959, (8) le 14 janvier 1959, (9) le 21 janvier 1959, (10) le 28 janvier 1959, (11) le 4 février 1959, (12) le 11 février 1959, (13) le 18 février 1959, (14) le 25 février 1959, (15) le 4 mars 1959, (16) le 11 mars 1959, (17) le 18 mars 1959, (18) le 25 mars 1959, (19) le 1er avril 1959, (20) le 8 avril 1959, (21) le 15 avril 1959, (22) le 22 avril 1959, (23) le 29 avril 1959, (24) le 6 mai 1959, (25) le 13 mai 1959, (26) le 20 mai 1959, (27) le 27 mai 1959, (28) le 3 juin 1959, (29) 10 juin 1959, (30) 17 juin 1959, (31) le 24 juin 1959, (32) le 1er juillet 1959, (33) le 8 juillet 1959, (34) le 15 juillet 1959, (35) le 22 juillet 1959, (36) le 29 juillet 1959, (37) le 12 août 1959, (38) le 19 août 1959, (39) le 26 août 1959, (40) le 2 septembre 1959, (41) le 9 septembre 1959, (42) le 16 septembre 1959, (43) le 23 septembre 1959, (44) le 30 septembre 1959, (45) le 7 octobre 1959, (46) le 14 octobre 1959, (47) le 21 octobre 1959, (48) le 28 octobre 1959,

(49) le 4 novembre 1959, (50) le 11 novembre 1959.

“**LA SURVIVANCE**” Volume XXXII, Numéro 1 à 50: (1) le 18 novembre 1959, (2) le 25 novembre 1959, (3) le 2 décembre 1959, (4) le 9 décembre 1959, (5) le 16 décembre 1960, (6) le 23 décembre 1960, (7) le 6 janvier 1960, (8) le 13 janvier 1960, (9) le 20 janvier 1960, (10) le 27 janvier 1960, (11) le 3 février 1960, (12) le 10 février 1960, (13) le 17 février 1960, (14) le 24 février 1960, (15) le 2 mars 1960, (16) le 9 mars 1960, (17) le 16 mars 1960, (18) le 23 mars 1960, (19) le 30 mars 1960, (20) le 6 avril 1960, (21) le 13 avril 1960, (22) le 20 avril 1960, (23) le 27 avril 1960, (24) le 4 mai 1960, (25) le 11 mai 1960, (26) le 18 mai 1960, (27) le 25 mai 1960, (28) le 1er juin 1960, (29) le 8 juin 1960, (30) le 15 juin 1960, (31) le 22 juin 1960, (32) le 29 juin 1960, (33) 6 juillet 1960, (34) le 13 juillet 1960, (35) le 20 juillet 1960, (36) le 27 juillet 1960, (37) le 10 août 1960, (38) le 17 août 1960, (39) le 24 août 1960, (40) le 30 août 1960, (41) 7 septembre 1960, (42) le 14 septembre 1960, (43) le 21 septembre 1960, (44) le 28 septembre 1960, (45) le 5 octobre 1960, (46) le 12 octobre 1960, (47) le 19 octobre 1960, (48) le 26 octobre 1960, (49) le 2 novembre 1960, (50) le 9 novembre 1960.

“**LA SURVIVANCE**” Volume XXXIII, Numéro 1 à 50: (1) le 16 novembre 1960, (2) le 23 novembre 1960, (3) le 30 novembre 1960, (4) le 7 décembre 1960, (5) le 14 décembre 1960, (6) le 21 décembre 1960, (7) le 4 janvier 1961, (8) le 11 janvier 1961, (9) le 18 janvier 1961, (10) le 25 janvier 1961, (11) 1er février 1961, (12) le 8 février 1961, (13) le 15 février 1961, (14) le 22 février 1961, (15) le 1er mars 1961, (16) le 8 mars 1961, (17) le 15 mars 1961, (18) le 22 mars 1961, (19) le 29 mars 1961, (20) le 5 avril 1961, (21) le 12 avril 1961, (22) le 19 avril 1961, (23) le 26 avril 1961, (24) le 3 mai 1961, (25) le 10 mai 1961, (26) le 17 mai 1961, (27) le 24 mai 1961, (28) le 31 mai 1960, (29) le 7 juin 1961, (30) le 14 juin 1961, (31) le 21 juin 1961, (32) le 28 juin 1961, (33) le 5 juillet 1961, (34) le 12 juillet 1961, (35) le 19 juillet 1961, (36) le 26 juillet 1961, (37) le 2 août 1961, (38) le 16 août 1961, (39) le 23 août 1961, (40) le 30 août 1961, (41) le 6 septembre 1961, (42) le 13 septembre 1961, (43) le 20 septembre 1961, (44) le 27 septembre 1961, (45) le 4 octobre 1961, (46) le 11 octobre 1961, (47) le 18 octobre 1961, (48) le 25 octobre 1961, (49) le 1er novembre 1961, (50) le 8 novembre 1961.

**LÉVESQUE, o.p. G-H.**, vice-président du Conseil des Arts du Canada, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Ottawa, le 6 mars 1961, APA 80.335,8

**MCLARTY, A.G.**, District Sales Manager, Trans-Canada Air Lines, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Edmonton le 22 décembre 1959, APA 80.335,6

**MICHAUD, o.m.i., G.**, Curé de St-Joachim, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Edmonton, le 9 mai 1955, APA 80.335,2

**PARIS, J.**, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Ottawa, le 13 mai 1955, APA 80.335,2

**PARISEAU, G.**, *Histoire de Radio-Canada en Alberta*, Edmonton, 1987

**MCLARTY, A.G.**, District Sales Manager, Trans-Canada Air Lines, Lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Edmonton, le 18 décembre 1959, APA 80.335,6

**PATOINE, o.m.i., J.**, secrétaire de l'ACFA, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA. Edmonton, le 17 octobre 1957, APA 80.335,4

**PATOINE, o.m.i., J.**, *Notes prises au cours de ma conversation avec M. Conrad Lavigne, président et propriétaire du poste CFCL-TV de Timmins, Ontario*, Edmonton, le 17 octobre 1957, APA 226/224

- PATOINE, o.m.i., J.**, *Projet d'un poste de télévision bilingue à Edmonton Rapport des démarches faites dans l'Est par le Rév. Père Jean Patoine, o.m.i. à la demande de l'Exécutif Central de l'ACFA*, Edmonton, le 20 novembre 1957, APA 80.226/224
- PATOINE, o.m.i., J.**, secrétaire de l'ACFA, lettre à Me Marcel Lambert M.P. Assistant parlementaire, Ministère de la Défense Nationale, Edmonton, le 15 décembre 1957, APA 80.226/224
- PATOINE, o.m.i., J.**, secrétaire de l'ACFA, lettre à M. Conrad Lavigne, Poste CKCL-TV Ontario, Edmonton, le 8 mars 1958, APA 80.226/224
- PATOINE, o.m.i., J.**, secrétaire de l'ACFA, lettre à A. Gilbert, ing.p., RCA Victor Company, Edmonton, le 11 mars 1958, APA 80.226/224
- PATOINE, o.m.i., J.**, secrétaire de l'ACFA, lettre à A.Déchène, Président de l'ACFA, Montréal, le 13 mars 1959, APA 80.335,6
- PATOINE, o.m.i., J.**, secrétaire de l'ACFA, lettre aux compatriotes, Edmonton, le 25 avril 1957, APA 80.335,4
- PATOINE, o.m.i., J.**, secrétaire de l'ACFA, lettre à Mgr Gosselin, secrétaire du Conseil de vie française, Edmonton, le 29 juillet 1960, APA 80.335,7
- PATOINE, o.m.i., J.**, secrétaire de l'ACFA, lettre aux membres du comité de l'enquête, Edmonton, le 10 mars 1961, APA 80.335,8
- PLEWES, J.E.**, Administrator Alberta Golden Jubilee, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Edmonton, le 29 avril 1955, APA 80.335,2
- ROUTHIER, o.m.i., H.**, Évêque de Naissus, Vic. Apost. De Grouard, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, McLennan, Alberta, le 22 octobre 1961, APA 80.335,8
- ROYAL COMMISSION ON EDUCATION**, *Terms of reference*, APA 80.335/62
- TROTTIER, E.**, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Edmonton, le 25 juillet 1955, APA 80.335,2
- TROTTIER, E.**, *Rapport du propagandiste*, Edmonton, le 16 mai 1958, APA 80.226/150
- TROTTIER, E.**, Entrevues accordées à France Levasseur-Ouimet à Edmonton, les 21 et 22 juin 1993.
- VAN BRABANT, Mme Jules**, présidente du Cercle dramatique de Saint-Paul, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Saint-Paul, le 14 avril 1957, APA 80.335,4
- WARR, Jas.**, Registrar of Companies, Department of the Provincial Secretary, lettre à l'ACFA, Edmonton, le 25 novembre 1959, APA 80.335,6
- WEBBER, H.W.**, Supervisor, Co-operative and Credit Union Branch, Government of the Province of Alberta, lettre à A. Déchène, Président de l'ACFA, Edmonton, le 31 mai 1961, APA 80.335,8

## Photographies

**André Miville Déchène**, Coll. A, Edmonton, APA A65525

**Jean Patoine, o.m.i.**, 1953-1972, Coll. Oblate, Edmonton, APA OB3433

**Eugène C. Trottier**, Coll. ACFA, Edmonton

**French-Canadians**, 1961, oct., Edmonton Journal, Coll. A, Edmonton, APA A6523

**CHFA** receives a recorder from SSJB Montréal, 1960, Coll. A, Edmonton, APA A6503

**CHFA (Radio-Canada)**, Coll. Oblate, Edmonton, APA OB 11173

**Disc-Jockey M. Mayal**, dec. 1955, Coll. Kensit, APA KS 572

**André Miville Déchène**, Coll. A, APA A6514

**The play “Le malade imaginaire”**, 1954, A. Nadeau, o.m.i., Coll. Oblate, Edmonton, APA OB 3956

**André Miville Déchène**, Coll. A, Edmonton, APA, A6520

**Meeting of French Teachers** with A.M. Déchène giving diplomas, 1955, A. Nadeau, o.m.i., Coll. Oblate, APA OB 7045

**Father Mercure, o.m.i.** with students, A.Nadeau, o.m.i., Coll. Oblate, Edmonton, APA OB 5539

**Father Lacerte, o.m.i.**, A. Nadeau, o.m.i., Coll. Oblate, Edmonton, APA OB 4755

**Conseil de vie française en Amérique**, 1967, Studio Moderne, Québec, Coll. A, Edmonton, APA A6522

**General Congress French-Canadian Association -Edmonton**, Feb 20-21 1957, Coll. Wells, Edmonton, APA W/S 103 1&2

**André Miville Déchène**, Coll. A., Edmonton, APA A6518

**André Miville Déchène**, Coll. A, Edmonton, APA A6517



DATE DE RETOUR

DEC 13 1996

MAR 20 1997

SEP 12 1997

03 OCT '97

16 OCT '97

AUG  
AOUT 10 1998

JUL  
JUIL. 02 1999

JAN.  
JAN. 04 2001

15 nov. 2004.



[REDACTED]

“Que de jours et de nuits nous avons passés au travail, que de voyages par auto, par train, par avion pour attester, par notre présence et notre parole, la défense de nos droits et traditions. Nous avons parcouru l'Alberta du Sud au Nord et de l'Ouest à l'Est pour nous rendre ensuite à l'autre bout du pays pour demander qu'on rende justice à l'élément canadien-français de l'Alberta. Et tout cela se faisait au nom de l'ACFA... Voilà ce qu'a été l'ACFA.

(“La Survivance,” le 30 novembre 1955)

C'est ainsi que le Dr Beauchemin, résumant le travail de l'Association canadienne-française de l'Alberta. C'est ce travail que France Levasseur-Ouimet, Ph.D. veut décrire. Franco-albertaine de naissance, l'auteure croit que la communauté occupe une place très importante dans la vie des Franco-Albertains et cela depuis longtemps. Mais il faut que cela continue.

“Il faut que la communauté francophone de l'Alberta survive et pour cela il faut qu'elle se dise, qu'elle se raconte. Il faut que les gens connaissent les grands et même les petits moments de l'histoire de leur communauté. Comment peut-on être fier de ce que l'on ne connaît pas? Voilà pourquoi je veux raconter l'histoire de l'ACFA. L'histoire de l'ACFA est une très belle histoire, c'est l'histoire de ce que nous sommes. C'est sur cette histoire que nous allons construire la communauté franco-albertaine de demain.”